



**Une expérience bancaire
adaptée à votre vie.**

Qui nous sommes

La Banque CIBC est une institution financière canadienne de premier rang dont la capitalisation boursière s'élève à 40 G\$ et le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III, à 11,3 %.

Par l'intermédiaire de nos trois principaux secteurs d'activité, Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux, nos quelque 43 000 employés offrent un éventail complet de produits et de services financiers à 11 millions de particuliers, de PME, de sociétés commerciales, de grandes entreprises et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier.

Notre stratégie

À la CIBC, nous établissons une banque solide, innovatrice et axée sur les relations. Nous accélérons notre transformation en nous concentrant sur trois priorités appliquées à l'échelle de la Banque :

1. Focaliser sur nos clients
2. Innover pour les années à venir
3. Simplifier les activités de la Banque

Créer de la valeur pour nos actionnaires

À la CIBC, nous nous engageons à générer une croissance durable du résultat pour nos actionnaires. Nous nous sommes lancés dans des initiatives en vue de libérer des ressources qui nous permettront de réinvestir dans nos activités afin d'accélérer la croissance des produits et de réduire nos frais structurels de base. Nous y parviendrons en focalisant sur des principes fondamentaux à l'avant-garde du secteur en matière de fonds propres, de dépenses et de gestion du risque.



40 G\$

en capitalisation
boursière



19,9 %

de rendement des
capitaux propres



11

millions
de clients

Table des matières

Rendement de 2016 en bref

- i** Message du président et chef de la direction
Équipe de la haute direction
- v** Message du président du conseil
- vii** Groupe de travail sur les renseignements supplémentaires
 - 1** Rapport de gestion
 - 92** États financiers consolidés
 - 101** Notes des états financiers
 - 167** Revue trimestrielle
 - 169** Revue statistique des dix dernières années
 - 172** Glossaire
 - 178** Renseignements destinés aux actionnaires

Rendement de 2016 en bref

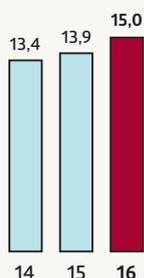
En 2016, nous avons affermi notre stratégie focalisée sur les clients, créé de la valeur pour nos actionnaires et enregistré une solide croissance de nos résultats.

Faits saillants financiers

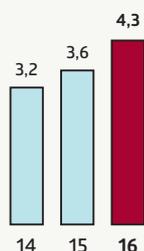
Pour les exercices clos le 31 octobre (en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2016	2015
Résultats financiers		
Produits	15,0	13,9
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1,1	0,8
Charges autres que d'intérêts	9,0	8,9
Résultat net	4,3	3,6
Mesures financières (%)		
Coefficient d'efficacité ajusté ¹	58,0	59,6
Rendement des capitaux propres (RCP) applicables aux porteurs d'actions ordinaires	19,9	18,7
Marge d'intérêts nette	1,64	1,74
Rendement total pour les actionnaires	5,2	2,0
Renseignements sur les actions ordinaires		
Capitalisation boursière	39,9	39,8
Dividendes (%)		
Rendement des actions	4,7	4,3
Ratio de versement de dividendes ajusté ¹	46,4	45,4
Résultat net des unités d'exploitation stratégique		
Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises	2,7	2,5
Gestion des avoirs	0,9	0,5
Marchés des capitaux	1,1	1,0

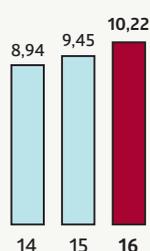
Total des produits
(en milliards de dollars)



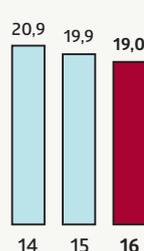
Résultat net
(en milliards de dollars)



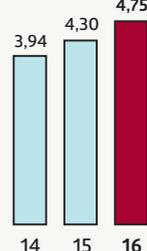
Résultat dilué par action ajusté¹ (\$)



Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté¹ (%)

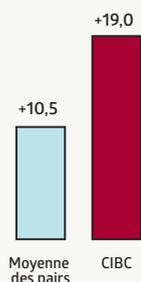


Dividende (\$/action)

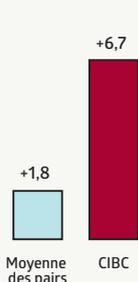


Mesures de l'expérience client² : variation de 2014 à 2016

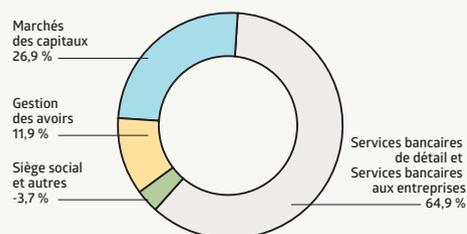
Étude sur la satisfaction de la clientèle des services bancaires de détail canadiens de J.D. Power



Sondage Ipsos sur l'indice de service à la clientèle (ISC) – Score net de recommandation



Composition des activités en % du résultat net ajusté¹



¹ Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion.

² La moyenne des pairs inclut BMO, BNS, RBC et TD.

Grille de pointage équilibrée

Rendement financier			
	Cible	Résultats comme présentés de 2016	Résultats ajustés de 2016 ¹
Croissance du résultat dilué par action	Croissance annuelle moyenne de 5 % à 10 % ²	10,70 \$, en hausse de 21 % par rapport à 2015	10,22 \$, en hausse de 8 % par rapport à 2015
Rendement des capitaux propres	De 18 % à 20 % ²	19,9 %	19,0 %
Coefficient d'efficacité	55 % d'ici 2019	59,7 %, une amélioration de 420 points de base par rapport à 2015	58,0 %, une amélioration de 160 points de base par rapport à 2015
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III	Solide réserve par rapport aux exigences minimales réglementaires	11,3 %	
Ratio de versement de dividendes	Environ 50 %	44,3 %	46,4 %
Rendement total pour les actionnaires	Surpasser l'indice composé S&P/TSX des banques, sur une période mobile de cinq exercices	CIBC – 68,6 % Indice des banques – 85,9 %	

¹ Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR du rapport de gestion.

² Dorénavant, nos cibles à moyen terme pour le résultat par action et le rendement des capitaux propres seront respectivement d'au moins 5 % et 15 %.

Performance non financière

Réalizations de 2016

Clients Aider nos clients à prospérer et à croître	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons lancé le nouveau <i>Compte Intelli CIBC</i> qui offre des frais mensuels flexibles plafonnés • Nous avons proposé Apple Pay à nos clients dès que ce mode de paiement a été offert au Canada • Nous avons lancé un outil simplifié de planification financière destiné aux directeurs relationnels, ce qui a donné lieu à la création de plus de 15 000 nouveaux plans financiers pour nos clients • Nous avons élargi le potentiel de nos produits des marchés des capitaux pour favoriser la croissance de nos clients à l'échelle locale et mondiale
Employés Créer un milieu de travail où tous les employés peuvent réaliser leur plein potentiel	<ul style="list-style-type: none"> • Notre score net de recommandation de l'employé, qui évalue la volonté de recommander la CIBC comme une bonne entreprise où travailler et avec qui faire affaire, a atteint son plus haut niveau à ce jour • Nous avons renforcé l'indice d'engagement des employés lors de notre sondage annuel auprès des employés • Nous avons investi plus de 61 M\$ dans la formation et le perfectionnement de tous nos employés • Selon 89 % de nos équipes, la Banque CIBC est un endroit où il fait bon travailler, et 88 % de nos employés sont fiers d'être associés à notre banque
Collectivités Apporter vraiment davantage aux collectivités où nous vivons et travaillons	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons versé plus de 65 M\$ à des organismes communautaires dans tout le Canada grâce à plus de 1 500 dons de bienfaisance. Ce montant comprend 44 M\$ en dons faits par la Banque et près de 21 M\$ découlant de collectes de fonds menées par les employés visant à appuyer des initiatives comme la Journée du miracle CIBC et Centraide • Pour la 20^e année de partenariat entre la CIBC et la Fondation canadienne du cancer du sein (FCCS), les 15 000 membres de l'Équipe CIBC ont recueilli près de 3 M\$ du montant estimé de 17 M\$ amassé dans plus de 60 collectivités à l'occasion de la Course à la vie CIBC 2016 de la FCCS • Nous avons offert notre soutien aux athlètes canadiens tout au long de leur préparation en vue de leur participation aux Jeux paralympiques d'été de 2016 grâce à l'Équipe de relève CIBC et à titre de grand partenaire de l'Équipe paralympique canadienne
Environnement Faire preuve de responsabilité environnementale dans toutes nos activités	<ul style="list-style-type: none"> • Prêts totalisant 1,6 G\$ pour financer des projets de production d'énergie renouvelable au cours des cinq dernières années • 98 % de l'ensemble du papier utilisé à l'échelle de l'entreprise était certifié par le Forest Stewardship Council • Aide de la part des employés pour nettoyer les rivages canadiens dans le cadre de la Journée de l'environnement CIBC
Gouvernance Être un chef de file des pratiques de gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • 35 % des membres du conseil d'administration de la CIBC sont des femmes • Note de 98 sur 100, ou 2^e rang, dans le rapport annuel Board Games de 2016 du <i>Globe and Mail</i> qui évalue les pratiques en matière de gouvernance des entreprises • Tous les employés ont suivi le programme Formation obligatoire et évaluation CIBC

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Bâtir la banque de l'avenir

En 2016, la transformation de la Banque CIBC pour bâtir la banque de l'avenir est sur une bonne lancée, car nous avons focalisé sans relâche sur nos clients, innové pour répondre à leurs besoins et simplifié nos activités.

La Banque CIBC a dégagé un résultat net record de 4,3 G\$ en 2016. Le résultat net ajusté a atteint un sommet et s'est établi à 4,1 G\$, ou 10,22 \$ par action, contre 3,8 G\$, ou 9,45 \$ par action, il y a un an. Notre rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté a été solide, s'établissant à 19,0 %.

La CIBC a connu une année exceptionnelle. Nous vivons une transformation profonde dans le but d'établir une banque solide, innovatrice et axée sur les relations qui offrira un meilleur service à nos clients et augmentera la valeur pour nos actionnaires.

Notre rendement de 2016 illustre bien cette transformation. En effet, nous avons dégagé un résultat net record et nous présentons la meilleure solidité des fonds propres du secteur et le meilleur rendement des capitaux propres parmi les grandes banques en Amérique du Nord.

Nos trois unités d'exploitation stratégique ont affiché une excellente performance au cours de l'exercice, malgré des conditions macroéconomiques difficiles. Nous avons dégagé une croissance du résultat dilué par action comme présenté et ajusté de respectivement 21 % et 8 %, et nos forts résultats d'exploitation ont favorisé la génération de fonds propres solides. Nous avons terminé l'exercice de 2016 en présentant un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III de 11,3 %, le meilleur du secteur, ce qui devrait favoriser grandement la croissance future de la Banque.



Équipe de la haute direction

Steve Geist

Premier vice-président à la direction et chef de groupe, Gestion des avoirs

Kevin Patterson

Premier vice-président à la direction, Technologie et opérations

Sandy Sharman

Vice-présidente à la direction et chef des Ressources humaines

Michael G. Capatides

Premier vice-président à la direction, chef de l'administration et avocat général

Victor G. Dodig

Président et chef de la direction



Nous avons réalisé de très bons progrès par rapport à l'année dernière, en améliorant notamment, de façon nette et soutenue, la loyauté de nos clients.

Focaliser sans relâche sur nos clients

Au cours de la dernière année, nous avons observé un réel changement au sein de la Banque, soit un passage de la compréhension à l'action. Ceci s'inscrit dans notre objectif de devenir le chef de file en matière d'expérience client, objectif à moyen terme que nous nous sommes fixé et qui a reçu l'aval de toute l'équipe.

Nous avons réalisé de très bons progrès par rapport à l'année dernière, en améliorant notamment, de façon nette et soutenue, la loyauté de nos clients, comme l'indique notre score net de recommandation tiré du sondage Ipsos sur l'indice de service à la clientèle. En fait, au cours des quatre dernières années, le résultat de la CIBC n'a cessé de s'améliorer et a même surpassé celui des autres banques canadiennes. D'autres mesures indiquent elles aussi que nous sommes sur la bonne voie. La récente étude sur la satisfaction de la clientèle des services bancaires de détail canadiens de J.D. Power démontre une grande amélioration de la satisfaction de nos clients sur une base quotidienne.

Dans le contexte de notre stratégie focalisée sur le client, nous suivons nos clients dans leur expérience bancaire. Notre acquisition prévue de PrivateBancorp, Inc. consolide notre présence actuelle sur les marchés boursiers américains et notre acquisition d'Atlantic Trust en 2014, qui offre des services de gestion privée de patrimoine aux clients américains. La clôture de l'acquisition de PrivateBancorp confèrera également à la Banque CIBC une plus grande portée, une diversification améliorée et une valeur accrue pour nos clients et nos actionnaires, et offrira ainsi aux clients de la CIBC et d'Atlantic Trust un accès à nos capacités bancaires américaines.



Kevin Glass

Premier vice-président à la direction et chef des services financiers

Harry Culham

Premier vice-président à la direction et chef de groupe, Marchés des capitaux

Christina Kramer

Vice-présidente à la direction, Distribution Détail et Stratégie des canaux

Jon Hountalas

Vice-président à la direction, Services bancaires et financiers aux entreprises

David Williamson

Premier vice-président à la direction et chef de groupe, Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises

Laura Dottori-Attanasio

Première vice-présidente à la direction et chef de la gestion du risque

Étendre notre leadership en innovation

Afin de mieux répondre aux besoins en évolution de nos clients, nous adoptons également une approche focalisée sur le client en matière d'innovation. La technologie refaçonne rapidement le système bancaire, c'est pourquoi nous investissons dans des technologies et des partenariats qui aideront à transformer la Banque et à approfondir les relations avec la clientèle. Parmi nos innovations, comptons notamment le service *Virement de fonds mondial CIBC*, qui permet à nos clients d'envoyer de l'argent dans 45 pays partout dans le monde, y compris aux États-Unis, sans frais de transfert initiaux. Nous avons également conclu des partenariats qui nous aident à rester à la fine pointe en matière d'innovation, par exemple avec les entreprises de technologie financière innovatrices Thinking Capital et Borrowell, qui nous permettent d'offrir à nos clients un outil en ligne de « prêts en un clic », une première au Canada. De plus, notre alliance unique avec la National Australia Bank et la Bank Leumi d'Israël permet à trois banques sur trois continents de collaborer et de partager des stratégies et des conseils en matière d'innovation afin d'améliorer nos expériences clients respectives.

Simplifier les processus de sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec nous

Nous simplifions nos processus bancaires et modifions notre façon de faire afin qu'il soit plus facile pour nos clients de faire affaire avec nous et pour nos équipes d'effectuer leur travail. Du même coup, nous pouvons dégager des ressources et les réinvestir dans nos activités afin de renforcer davantage la Banque. En fait, nous avons dépassé notre cible d'économies annualisées pour 2016, qui était d'environ 100 M\$, et avons réinvesti la majorité de nos économies dans des initiatives stratégiques visant à appuyer notre croissance et notre transformation.

À l'aube de 2017, nous continuerons sur notre lancée et donnerons un élan à notre transformation pour établir la banque de l'avenir, tout en maintenant notre solidité financière et notre forte rentabilité.

Donner un élan à notre transformation

À l'aube de 2017, nous continuerons sur notre lancée et donnerons un élan à notre transformation pour établir la banque de l'avenir, tout en maintenant notre solidité financière et notre forte rentabilité. Nous continuerons également de rester à l'affût des besoins de nos clients et de focaliser davantage sur la simplification de nos processus et les initiatives en matière d'innovation.

Pour conclure, j'aimerais remercier nos clients pour leur confiance en nos services et leur fidélité constante. J'aimerais également remercier les membres de notre conseil d'administration qui sans relâche, offrent leurs conseils judicieux et supervisent nos activités. Je profite de l'occasion pour saluer le regretté et Honorable Jim Prentice, notre ancien vice-président, malheureusement décédé cette année. Jim s'est joint à la CIBC en 2011, et la Banque gardera à jamais le souvenir de son passage parmi nous. Son engagement envers la CIBC et le Canada se manifestait dans tout ce qu'il accomplissait.

La réussite de notre Banque dépend directement des efforts quotidiens de notre équipe, qui compte plus de 43 000 membres, pour servir nos clients. Je tiens à les remercier pour leur passion et leur engagement inébranlables ainsi que pour la diversité de leurs idées, qui font en sorte que tout est possible. À l'heure où les relations comptent plus que tout, ce sont nos champions auprès de notre clientèle. Grâce à eux, je suis persuadé que nous avons les ressources nécessaires pour établir une banque solide, innovatrice et axée sur les relations.



Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

L'Honorable John Manley
Président du conseil

Créer de la valeur à long terme pour nos actionnaires

La Banque CIBC a la bonne stratégie pour réussir et la bonne équipe pour établir une banque solide, innovatrice et axée sur les relations.

Dans son rôle de conseiller stratégique auprès de la direction, notre conseil continue d'établir un équilibre prudent entre les occasions de croissance, notamment l'acquisition proposée de PrivateBancorp, Inc., la gestion rigoureuse du risque et la création de valeur pour les actionnaires. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le président et chef de la direction de la Banque CIBC, Victor Dodig, et l'équipe de la haute direction afin de continuer d'entretenir l'élan de notre transformation en nous concentrant sur trois priorités intégrées à l'échelle de la Banque, soit la focalisation sur les clients, l'innovation et la simplification.

Notre conseil reconnaît les progrès réalisés au cours de la dernière année pour l'ensemble de ces priorités, notamment le resserrement et l'approfondissement des relations avec les clients, alors que notre équipe poursuit son objectif d'offrir la meilleure expérience client. Il y a également eu des progrès sur les plans de l'innovation et de la simplification grâce à nos nouvelles technologies, qui ont amélioré l'expérience bancaire pour nos clients et simplifié les processus, de sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec nous.

Renouvellement du conseil

Au cours de l'exercice 2016, nous avons accueilli Nanci Caldwell et Christine Larsen au sein de notre conseil. M^{me} Caldwell compte plus de 25 années d'expérience dans le secteur mondial des technologies et des logiciels, et M^{me} Larsen possède plus de 20 ans d'expérience dans le secteur des services financiers.



Notre conseil demeure ferme dans son engagement à viser plus haut sur le plan de la diversité. À la suite des élections tenues lors de notre assemblée annuelle en avril 2016, 35 % de nos administrateurs sont des femmes. Notre cible de représentation des femmes au conseil de 30 % d'ici 2017 est donc dépassée.

Gouvernance d'entreprise

La Banque CIBC s'est engagée à être un chef de file de la gouvernance. En 2016, nos initiatives de perfectionnement des membres de la haute direction et de gestion des talents, d'engagement des parties intéressées, de gestion du risque et de renouvellement du conseil, ainsi que nos pratiques relatives à la rémunération, ont bien progressé. Nous avons notamment présenté une nouvelle conception du régime d'encouragement annuel de notre équipe de leadership mondiale conforme à l'atteinte des trois priorités de la Banque CIBC.

Notre conseil demeure ferme dans son engagement à viser plus haut sur le plan de la diversité. À la suite des élections tenues lors de notre assemblée annuelle en avril 2016, 35 % de nos administrateurs sont des femmes. Notre cible de représentation des femmes au conseil de 30 % d'ici 2017 est donc dépassée. La Banque CIBC et notre conseil sont fiers d'appuyer l'Accord Catalyst et le Club 30% Canada, organismes à but non lucratif voués au développement des possibilités pour les femmes en entreprise et à la parité hommes-femmes à tous les niveaux.

Investissements dans les collectivités

Nous sommes fiers d'appuyer les collectivités où nous travaillons et vivons. En 2016, la Banque CIBC a investi plus de 65 M\$ pour soutenir des organismes et des causes à l'échelle du Canada. Nos employés et nos retraités partagent cet engagement et ont recueilli près de 21 M\$ et consacré bénévolement 200 000 heures pour soutenir des programmes importants comme la Course à la vie CIBC de la Fondation canadienne du cancer du sein, la Journée du miracle CIBC et la campagne Centraide.

Perspectives

L'année 2017 sera une année charnière pour la CIBC. La conclusion prévue de notre acquisition de PrivateBancorp et la focalisation collective sur les trois priorités à l'échelle de la Banque accéléreront notre transformation et créeront de la valeur pour nos actionnaires. Je suis persuadé que la Banque CIBC est dotée d'une stratégie gagnante et de la bonne équipe pour générer de la croissance à moyen terme pour les actionnaires.

Enfin, je tiens à remercier sincèrement les membres de notre équipe de direction pour leurs excellents résultats cette année ainsi que mes collègues administrateurs. J'aimerais aussi remercier chaleureusement les employés de la Banque CIBC de leur dévouement auprès de nos clients et pour la solide performance dans l'ensemble de nos activités.



L'Honorable John Manley
Président du conseil

Le groupe de travail sur les renseignements supplémentaires a été mis sur pied par le Financial Stability Board en 2012. Le groupe de travail a pour mandat d'améliorer la qualité, la comparabilité et la transparence de l'information fournie sur les risques. Le 29 octobre 2012, le groupe de travail a publié son rapport, intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks*, qui comportait 32 recommandations sur les informations à fournir, essentiellement dans les secteurs de la gouvernance du risque, du risque de crédit, du risque de marché, du risque de liquidité et de la suffisance des fonds propres. L'index ci-dessous renferme la liste des informations dressée pour répondre aux recommandations du groupe de travail sur les renseignements supplémentaires ainsi que leur emplacement. Les informations du groupe de travail sont présentées dans notre rapport de gestion, nos états financiers consolidés ainsi que nos documents d'information financière supplémentaire, qui se trouvent sur notre site Web (www.cibc.com/francais). Aucune information du site Web de la CIBC, y compris les documents d'information financière supplémentaire, ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes.

Sujets	Recommandations	Information à fournir	Rapport de gestion	États financiers consolidés	Information supplémentaire sur les fonds propres réglementaires
			Pages		
Généralité	1	Index des informations en matière de risque – présente page			
	2	Terminologie et mesures en matière de risque ¹			29
	3	Principaux risques et nouveaux risques	46		
	4	Exigences liées aux ratios réglementaires futurs importants	34-35, 69, 72	139	6
Gouvernance du risque, gestion du risque et modèle d'affaires	5	Structure de gestion du risque	41, 42		
	6	Culture de risque et intérêt à l'égard du risque	40, 43, 44		
	7	Risques découlant des activités commerciales	44, 48		
	8	Simulations de crise à l'échelle de la Banque	36, 46, 52, 57, 64, 68, 74		
Suffisance des fonds propres et actif pondéré en fonction du risque	9	Fonds propres réglementaires minimums	29	139	
	10	Composantes de fonds propres et rapprochement avec le bilan réglementaire consolidé	31		1-4
	11	Tableau des flux de fonds propres réglementaires	33		5
	12	Gestion et planification des fonds propres	36	139	
	13	Activités commerciales et actif pondéré en fonction du risque	32-35, 48		7
	14	Actif pondéré en fonction du risque et exigences en matière de fonds propres	30, 32		7
	15	Risque de crédit par portefeuille important	51-55		13-20
	16	Tableau des variations de l'actif pondéré en fonction du risque	33-34		8
17	Application d'essais à rebours aux modèles	45, 51, 63, 74		21, 22	
Liquidité	18	Actifs liquides	68		
Financement	19	Actifs grevés	69		
	20	Échéance contractuelle des actifs, des passifs et des instruments hors bilan	72		
	21	Stratégie et sources de financement	70		
Risque de marché	22	Rapprochement des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation avec le bilan consolidé	62		
	23	Facteurs importants de risque de marché lié aux activités de négociation et autres que de négociation	62-66		
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation liées aux modèles	62-66		
	25	Simulations de crise et analyses de scénarios	36, 64		
Risque de crédit	26	Analyse des expositions au risque de crédit	52-60	121-123, 163	9-12
	27	Prêts douteux et politique d'allègement	50, 57-58 77	103	
	28	Rapprochement de prêts douteux et de la provision pour pertes sur créances	50, 57	121	
	29	Risque de crédit de contrepartie découlant de dérivés	49, 53	133-134	12, 28 ²
	30	Atténuation du risque de crédit	49, 50, 55	133-134	12, 25
Autres risques	31	Autres risques	73-75		
	32	Discussion sur des situations de risque connues	74	153	

1) Un glossaire détaillé de notre terminologie sur les risques et les fonds propres est présenté à la page 174.

2) Compris dans le document d'information financière supplémentaire.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est présenté afin de permettre aux lecteurs d'évaluer la situation financière et les résultats d'exploitation de la CIBC au 31 octobre 2016 et pour l'exercice clos à cette date, comparativement aux exercices précédents. Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés audités. À moins d'indication contraire, toute l'information financière présentée dans le rapport de gestion a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR) et tous les montants sont libellés en dollars canadiens. Le rapport de gestion est en date du 30 novembre 2016. D'autres renseignements concernant la Banque CIBC, y compris la notice annuelle, peuvent être obtenus sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) à l'adresse www.sec.gov. Aucune information du site Web de la CIBC (www.cibc.com/francais) ne doit être considérée comme intégrée par renvoi aux présentes. Un glossaire des termes utilisés dans le rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités figure aux pages 172 à 177 du présent Rapport annuel.

<p>2 Modifications à la présentation de l'information financière</p> <p>3 Vue d'ensemble</p> <p>3 Stratégie de la CIBC</p> <p>3 Performance par rapport aux objectifs</p> <p>4 Conjoncture de l'économie et du marché</p> <p>5 Vue d'ensemble du rendement financier</p> <p>5 Points saillants financiers</p> <p>6 Résultats financiers de 2016</p> <p>6 Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette</p> <p>7 Produits autres que d'intérêts</p>	<p>7 Activités de négociation (BIE)</p> <p>8 Dotation à la provision pour pertes sur créances</p> <p>8 Charges autres que d'intérêts</p> <p>8 Impôts et taxes</p> <p>9 Change</p> <p>9 Événements importants</p> <p>10 Revue des résultats du quatrième trimestre</p> <p>10 Analyse des tendances trimestrielles</p> <p>11 Rétrospective du rendement financier de 2015</p> <p>12 Perspectives pour l'année 2017</p> <p>13 Mesures non conformes aux PCGR</p>	<p>16 Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique</p> <p>17 Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises</p> <p>20 Gestion des avoirs</p> <p>23 Marchés des capitaux</p> <p>27 Siège social et autres</p> <p>28 Situation financière</p> <p>28 Revue du bilan consolidé résumé</p> <p>29 Sources de financement</p> <p>38 Arrangements hors bilan</p> <p>40 Gestion du risque</p>	<p>76 Questions relatives à la comptabilité et au contrôle</p> <p>76 Méthodes comptables critiques et estimations</p> <p>80 Instruments financiers</p> <p>80 Faits nouveaux en matière de comptabilité</p> <p>82 Faits nouveaux en matière de réglementation</p> <p>82 Transactions entre parties liées</p> <p>82 Politique sur la portée des services des auditeurs nommés par les actionnaires</p> <p>83 Contrôles et procédures</p> <p>84 Information financière annuelle supplémentaire</p>
--	--	---	---

UN MOT SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS : De temps à autre, nous faisons des énoncés prospectifs écrits ou oraux au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le présent rapport annuel, dans d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la SEC, et dans d'autres communications. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Ces énoncés comprennent, sans toutefois s'y limiter, des déclarations faites aux sections « Message du président et chef de la direction », « Vue d'ensemble – Performance par rapport aux objectifs », « Vue d'ensemble du rendement financier – Impôts et taxes », « Vue d'ensemble du rendement financier – Événements importants », « Vue d'ensemble du rendement financier – Perspectives pour l'année 2017 », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Gestion des avoirs », « Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique – Marchés des capitaux », « Situation financière – Sources de financement », « Situation financière – Arrangements hors bilan », « Gestion du risque – Vue d'ensemble », « Gestion du risque – Principaux risques et nouveaux risques », « Gestion du risque – Risque de crédit », « Gestion du risque – Risque de marché », « Gestion du risque – Risque de liquidité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Méthodes comptables critiques et estimations », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Instruments financiers », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de comptabilité », « Questions relatives à la comptabilité et au contrôle – Faits nouveaux en matière de réglementation et de la comptabilité et au contrôle – Contrôles et procédures » du présent rapport de gestion, et d'autres énoncés sur nos activités, nos secteurs d'activité, notre situation financière, notre gestion du risque, nos priorités, nos cibles, nos objectifs permanents ainsi que nos stratégies, le contexte réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités et nos perspectives pour l'année 2017 et les périodes subséquentes. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « compter », « estimer », « prévision », « cible », « objectif » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. De par leur nature, ces énoncés prospectifs nous obligent à faire des hypothèses, notamment des hypothèses économiques qui sont présentées dans la section « Vue d'ensemble du rendement financier – Perspectives pour l'année 2017 » du présent rapport, et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes qui peuvent être de nature générale ou spécifique. Divers facteurs, dont nombre sont indépendants de notre volonté, influent sur nos activités, notre rendement et nos résultats et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs comprennent : le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité, le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque opérationnel, les risques juridiques et de réputation, le risque de réglementation et le risque environnemental; l'efficacité et la pertinence de nos processus et modèles de gestion et d'évaluation des risques; des changements d'ordre législatif ou réglementaire dans les territoires où nous exerçons nos activités, y compris la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ainsi que les dispositions réglementaires en vertu de celle-ci, la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de développements économiques et les réformes réglementaires au Royaume-Uni et en Europe, les normes mondiales concernant la réforme relative aux fonds propres et à la liquidité élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, et la réglementation concernant le système de paiements au Canada; les changements apportés aux lignes directrices relatives aux fonds propres pondérés en fonction du risque et aux directives d'information, et les lignes directrices réglementaires en matière de taux d'intérêt et de liquidité, et leur interprétation; l'issue de poursuites et d'enquêtes réglementaires, et des questions connexes; l'incidence de modifications des normes comptables et des règles et leur interprétation; les changements apportés au montant estimé des réserves et provisions; l'évolution des lois fiscales; les changements à nos notes de crédit; la situation et les changements politiques; l'incidence possible de conflits internationaux et de la guerre au terrorisme, des catastrophes naturelles, des urgences en matière de santé publique, des perturbations occasionnées aux infrastructures des services publics et toute autre catastrophe; la fiabilité de tiers de fournir les infrastructures nécessaires à nos activités; les perturbations potentielles à l'égard de nos systèmes de technologies de l'information et de nos services; l'augmentation des risques liés à la cybersécurité pouvant comprendre le vol d'actifs, l'accès non autorisé à de l'information sensible ou une perturbation des activités; le risque lié aux médias sociaux; les pertes découlant de fraudes internes ou externes; la lutte contre le blanchiment d'argent; l'exhaustivité et l'exhaustivité de l'information qui nous est fournie en ce qui a trait à nos clients et à nos contreparties; le défaut de tiers de remplir leurs obligations envers nous et nos sociétés affiliées ou nos entreprises associées; l'institution de la concurrence livrée par des concurrents existants ou de nouveaux venus dans le secteur des services financiers, notamment les services bancaires en direct et mobiles; l'évolution des technologies; la tenue des marchés financiers mondiaux; les modifications à la politique monétaire et économique; les fluctuations de change et de taux d'intérêt, y compris celles découlant de la volatilité du marché et du prix du pétrole; la conjoncture économique générale mondiale et celle du Canada, des États-Unis et d'autres pays où nous menons nos activités, y compris la croissance du niveau d'endettement des ménages au Canada et les risques de crédit à l'échelle mondiale; notre capacité à élaborer et à lancer des produits et services, à élargir nos canaux de distribution existants et à en créer de nouveaux, et à accroître les produits que nous en tirons; les changements des habitudes des clients en matière de consommation et d'économie; notre capacité d'attirer et de retenir des employés et des cadres clés, notre capacité à réaliser nos stratégies et à mener à terme nos acquisitions et à intégrer les sociétés acquises et les centres-prises; le risque que les synergies et les avantages attendus de l'acquisition de PrivateBank Corp Inc. ne se concrétisent pas dans les délais prévus, s'ils le sont, ou la possibilité que l'acquisition ne soit pas conclue au moment prévu, si elle l'est, faute d'obtenir les approbations requises de la part des organismes de réglementation, des actionnaires ou toute autre approbation, ou faute de respecter d'autres conditions de clôture en temps opportun, si elles le sont; et notre capacité à anticiper et à gérer les risques associés à ces facteurs. Cette énumération ne couvre pas tous les facteurs susceptibles d'influer sur nos énoncés prospectifs. Aussi ces facteurs et d'autres doivent-ils éclairer la lecture des énoncés prospectifs sans toutefois que les lecteurs ne s'y fient indûment. Tout énoncé prospectif contenu dans le présent rapport représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider nos actionnaires et les analystes financiers à comprendre notre situation financière, nos objectifs, nos priorités et nos attentes en matière de rendement financier aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. Nous ne nous engageons à mettre à jour aucun énoncé prospectif du présent rapport ou d'autres communications, sauf si la loi l'exige.

Modifications à la présentation de l'information financière

Les modifications suivantes ont été apportées à la présentation de l'information financière en 2016. Les montants des périodes précédentes ont été reclassés en conséquence. Les résultats de nos unités d'exploitation stratégique ont été touchés par ces modifications, mais les reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net consolidé.

- Dans les secteurs d'activité des Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement, compris dans Marchés des capitaux, et des Services bancaires aux entreprises, compris dans Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, la segmentation de notre clientèle a été redéfinie de façon à renforcer notre stratégie focalisée sur les clients, ce qui a permis d'assurer un niveau de spécialisation et d'expertise sectorielles plus élevé, et ce, tout en élargissant les zones desservies. Nous avons transféré les comptes des clients en conséquence entre ces secteurs d'activité.
- La méthode de fixation des prix de cession interne utilisée par le groupe Trésorerie pour que soient portés au débit ou au crédit des unités d'exploitation stratégique respectivement les coûts et les profits liés aux actifs et aux passifs au titre du financement a été améliorée afin qu'elle soit mieux adaptée à nos modèles de risque de liquidité.

De plus :

Dans Marchés des capitaux :

- Les produits tirés de la souscription de titres de créance et de titres de participation, auparavant répartis entre les secteurs d'activité Marchés CIBC, réseau mondial et Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement, ont été transférés de manière à être intégralement présentés dans le secteur d'activité Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement.

Dans Gestion des avoirs :

- Le secteur des Services consultatifs de gestion de patrimoine, dont les résultats étaient auparavant présentés dans le secteur d'activité de gestion d'actifs, a été transféré au secteur de courtage de détail.
- Le secteur « Divers » a été créé afin d'inclure les résultats d'American Century Investments (ACI), auparavant présentés dans le secteur de gestion d'actifs. Pour plus de précisions sur la vente de notre participation minoritaire dans ACI, se reporter à la section Événements importants.

Vue d'ensemble

La Banque CIBC est une institution financière canadienne de premier rang dont la capitalisation boursière s'élève à 40 G\$ et le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III, à 11,3 %. Par l'intermédiaire de ses trois principaux secteurs d'activité, Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 11 millions de particuliers, de PME, de sociétés commerciales, de grandes entreprises et de clients institutionnels au Canada, aux États-Unis et dans le monde entier. Nos plus de 43 000 employés sont engagés à offrir à nos clients une expérience bancaire adaptée à leur vie, à stimuler la croissance des bénéficiaires de manière constante et durable pour nos actionnaires et à redonner aux collectivités.

Stratégie de la CIBC

À la CIBC, nous visons à devenir une banque solide, innovatrice et axée sur les relations. Nous accélérons notre transformation en nous concentrant sur trois priorités stratégiques appliquées à l'échelle de la Banque

- **Focalisation sur les clients** – Nous visons la première place en matière d'expérience client.
- **Innovation** – Nous avons une longue tradition d'innovation pour mieux servir nos clients et nous continuons à miser sur notre position de leadership.
- **Simplification** – Nous simplifions les activités de la Banque de sorte qu'il soit plus facile de faire affaire avec la CIBC, ce qui nous permet de réinvestir les ressources dans nos activités en vue de la croissance future et de l'amélioration de l'efficacité.

Performance par rapport aux objectifs

Depuis de nombreuses années, la CIBC produit une grille de pointage des mesures financières qu'elle utilise pour évaluer ses progrès et en faire état aux parties intéressées externes. Ces mesures sont classées en cinq catégories clés de valeur pour les actionnaires – croissance du résultat, coefficient d'efficacité, rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires (RCP), rendement total pour les actionnaires et solidité du bilan. Nous avons fixé des objectifs à moyen terme pour chacune de ces mesures, soit d'ici les trois à cinq prochaines années.

Croissance du résultat¹

Nous surveillons le résultat par action pour évaluer la croissance de notre résultat net, nous mesurons et surveillons notre coefficient d'efficacité, qui correspond aux charges autres que d'intérêts divisées par le total des produits. En 2016, le coefficient d'efficacité comme présenté et ajusté¹ de la CIBC s'est amélioré, s'établissant respectivement à 59,7 % et 58,0 % contre 63,9 % et 59,6 % en 2015.

À plus long terme, nous visons une croissance du résultat par action annuel moyen d'au moins 5 %.

Coefficient d'efficacité¹

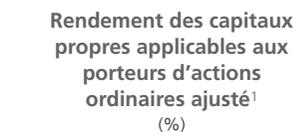
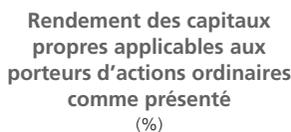
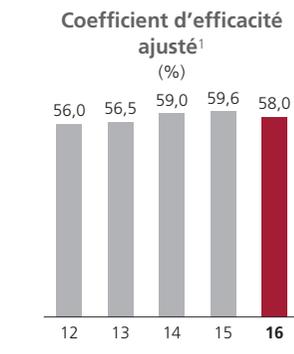
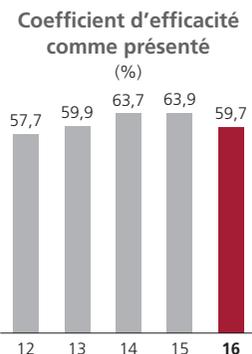
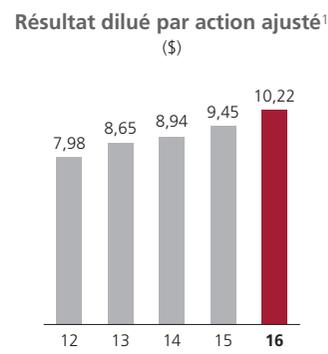
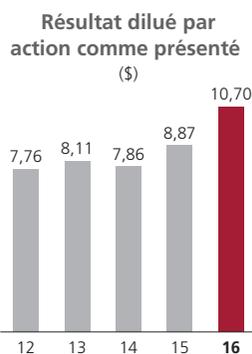
Pour évaluer si nous utilisons efficacement nos actifs afin de générer notre résultat net, nous mesurons et surveillons notre coefficient d'efficacité, qui correspond aux charges autres que d'intérêts divisées par le total des produits. En 2016, le coefficient d'efficacité comme présenté et ajusté¹ de la CIBC s'est amélioré, s'établissant respectivement à 59,7 % et 58,0 % contre 63,9 % et 59,6 % en 2015.

La CIBC s'est fixée comme objectif à moyen terme d'atteindre un coefficient d'efficacité de 55 % d'ici 2019.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires¹

Le RCP est une autre mesure clé de la valeur pour les actionnaires. En 2016, la CIBC a enregistré un RCP comme présenté et ajusté¹ solide, respectivement de 19,9 % et 19,0 %, soit dans notre fourchette cible de 18 % à 20 %.

À plus long terme, notre objectif est de maintenir un RCP solide d'au moins 15 %.



1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

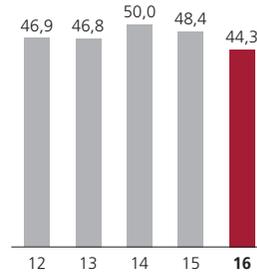
Rendement total pour les actionnaires

Le rendement total pour les actionnaires est la mesure par excellence de la valeur pour les actionnaires, et la donnée qui nous indique si nous respectons les cibles financières qui sont sous notre contrôle.

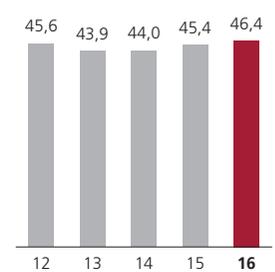
Au chapitre du rendement total pour les actionnaires, nous avons deux objectifs :

1. Pendant nombre d'années, nous avons ciblé et maintenu un ratio de versement de dividendes moyen se situant entre 40 % et 50 % du résultat applicable aux porteurs d'actions ordinaires. Il y a un an, nous avons précisé notre objectif de maintenir un ratio de versement de dividendes ajusté qui se rapproche de l'extrémité supérieure de notre fourchette cible. Les principaux critères utilisés pour évaluer l'augmentation des dividendes sont le ratio actuel de versement par rapport à notre objectif et l'opinion de la CIBC sur la durabilité de son niveau actuel de résultat tout au long du cycle. En 2016, notre ratio de versement de dividendes comme présenté et ajusté¹ s'est établi respectivement à 44,3 % et 46,4 %.
2. Nous avons également pour objectif d'offrir un rendement total pour les actionnaires supérieur à la moyenne du secteur, moyenne que nous avons définie comme étant l'indice composé S&P/TSX des banques, sur une période mobile de cinq exercices. Pour la période de cinq exercices close le 31 octobre 2016, le rendement total pour les actionnaires de la CIBC a été de 68,6 %, soit un rendement inférieur à celui de l'indice des banques de 85,9 % au cours de la même période.

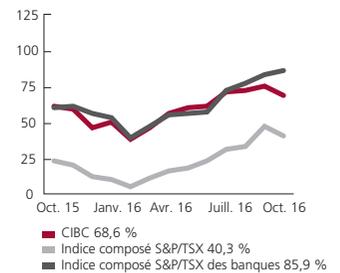
Ratio de versement de dividendes comme présenté (%)



Ratio de versement de dividendes ajusté¹ (%)



Rendement total pour les actionnaires sur une période mobile de cinq exercices (%)



Solidité du bilan

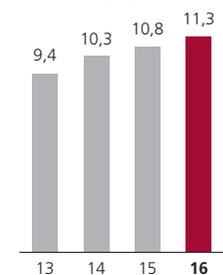
Le maintien d'un bilan solide est essentiel à notre succès à long terme. Nous visons à maintenir de solides ratios de fonds propres qui sont nettement supérieurs aux ratios réglementaires cibles.

Nous cherchons constamment à réaliser l'équilibre entre nos objectifs qui sont de détenir un montant prudent de fonds propres excédentaires en prévision d'événements imprévus et d'incertitudes environnementales, d'investir dans nos activités essentielles, de croître au moyen d'acquisitions et de redistribuer du capital à nos actionnaires. À la fin de 2016, notre ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires selon Bâle III était de 11,3 % selon la méthode tout compris, soit bien au-delà du ratio réglementaire cible fixé par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Outre nos objectifs à l'égard des fonds propres, nous continuons d'accorder une grande importance à la qualité de nos actifs, de même qu'à un profil solide de financement, ce qui constitue les piliers de la solidité et de la stabilité du bilan.

1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.
2) Le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires est en vigueur depuis 2013.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires² (%)



Conjoncture de l'économie et du marché

La CIBC a mené ses activités dans un contexte de croissance économique modeste au Canada et à l'étranger en 2016. Après avoir augmenté au cours de l'année précédente, le taux de chômage au Canada s'est stabilisé. Les dépenses en capital peu élevées dans le secteur de l'énergie et la croissance négligeable du total des volumes des exportations ont été compensées par la croissance du secteur du logement et des dépenses de consommation, qui ont bénéficié des taux d'intérêt peu élevés. La croissance des emprunts des ménages s'est accélérée autant sur le plan des prêts hypothécaires que sur le plan du crédit à la consommation, tandis que le crédit aux entreprises a ralenti, la forte croissance des prêts bancaires étant compensée par un recul du papier commercial et des acceptations bancaires. Sur les marchés boursiers canadiens, les émissions d'obligations gouvernementales et d'entreprises au Canada ont été plus soutenues, tandis que les émissions de titres de participation ont été stables par rapport à 2015.

Vue d'ensemble du rendement financier

Points saillants financiers

Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2016	2015	2014	2013	2012
Résultats financiers (en millions de dollars)					
Produits nets d'intérêts	8 366 \$	7 915 \$	7 459 \$	7 453 \$	7 326 \$
Produits autres que d'intérêts	6 669	5 941	5 904	5 252	5 159
Total des produits	15 035	13 856	13 363	12 705	12 485
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 051	771	937	1 121	1 291
Charges autres que d'intérêts	8 971	8 861	8 512	7 608	7 202
Résultat avant impôt sur le résultat	5 013	4 224	3 914	3 976	3 992
Impôt sur le résultat	718	634	699	626	689
Résultat net	4 295 \$	3 590 \$	3 215 \$	3 350 \$	3 303 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	20	14	(3)	(2)	9
Porteurs d'actions privilégiées	38	45	87	99	158
Porteurs d'actions ordinaires	4 237	3 531	3 131	3 253	3 136
Résultat net applicable aux actionnaires	4 275 \$	3 576 \$	3 218 \$	3 352 \$	3 294 \$
Mesures financières					
Coefficient d'efficacité comme présenté	59,7 %	63,9 %	63,7 %	59,9 %	57,7 %
Coefficient d'efficacité ajusté ¹	58,0 %	59,6 %	59,0 %	56,5 %	56,0 %
Coefficient de pertes sur créances ²	0,31 %	0,27 %	0,38 %	0,44 %	0,53 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	19,9 %	18,7 %	18,3 %	21,4 %	22,2 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ¹	19,0 %	19,9 %	20,9 %	22,9 %	22,8 %
Marge d'intérêts nette	1,64 %	1,74 %	1,81 %	1,85 %	1,84 %
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,88 %	2,00 %	2,05 %	2,12 %	2,15 %
Rendement de l'actif moyen	0,84 %	0,79 %	0,78 %	0,83 %	0,83 %
Rendement de l'actif productif d'intérêts moyen	0,96 %	0,91 %	0,89 %	0,95 %	0,97 %
Rendement total pour les actionnaires	5,19 %	1,96 %	20,87 %	18,41 %	9,82 %
Taux d'impôt effectif comme présenté	14,3 %	15,0 %	17,9 %	15,8 %	17,3 %
Taux d'impôt effectif ajusté ¹	16,6 %	15,5 %	15,4 %	16,5 %	18,0 %
Renseignements sur les actions ordinaires					
Par action (\$)					
– résultat de base	10,72 \$	8,89 \$	7,87 \$	8,11 \$	7,77 \$
– résultat dilué comme présenté	10,70	8,87	7,86	8,11	7,76
– résultat dilué ajusté ¹	10,22	9,45	8,94	8,65	7,98
– dividendes	4,75	4,30	3,94	3,80	3,64
– valeur comptable	56,59	51,25	44,30	40,36	35,83
Cours de l'action (\$)					
– haut	104,46	107,16	107,01	88,70	78,56
– bas	83,33	86,00	85,49	74,10	68,43
– clôture	100,50	100,28	102,89	88,70	78,56
Nombre d'actions en circulation (en milliers)					
– moyen pondéré de base	395 389	397 213	397 620	400 880	403 685
– moyen pondéré dilué	395 919	397 832	398 420	401 261	404 145
– fin de la période	397 070	397 291	397 021	399 250	404 485
Capitalisation boursière (en millions de dollars)	39 906 \$	39 840 \$	40 850 \$	35 413 \$	31 776 \$
Mesures de valeur					
Rendement des actions (selon le cours de clôture de l'action)	4,7 %	4,3 %	3,8 %	4,3 %	4,6 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté	44,3 %	48,4 %	50,0 %	46,8 %	46,9 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ¹	46,4 %	45,4 %	44,0 %	43,9 %	45,6 %
Cours/valeur comptable	1,78	1,96	2,32	2,20	2,19
Données du bilan et hors bilan (en millions de dollars)					
Trésorerie, dépôts auprès d'autres banques et valeurs mobilières	101 588 \$	93 619 \$	73 089 \$	78 363 \$	70 061 \$
Prêts et acceptations, nets de la provision	319 781	290 981	268 240	256 380	252 732
Total de l'actif	501 357	463 309	414 903	398 006	393 119
Dépôts	395 647	366 657	325 393	315 164	300 344
Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	22 472	20 360	17 588	16 113	14 491
Actif moyen	509 140	455 324	411 481	403 546	397 155
Actif productif d'intérêts moyen	445 134	395 616	362 997	351 687	341 053
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	21 275	18 857	17 067	15 167	14 116
Biens administrés ^{3, 4}	2 041 887	1 846 142	1 703 360	1 499 885	1 445 870
Biens sous gestion ⁴	183 715	170 465	151 913	105 123	89 223
Mesures de qualité du bilan (méthode tout compris) et mesures en matière de liquidité⁵					
Dispositif de Bâle III – Méthode tout compris					
Actif pondéré en fonction du risque (APR) (en millions de dollars)					
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	168 996 \$	156 107 \$	141 250 \$	136 747 \$	s. o.
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	169 322	156 401	141 446	136 747	s. o.
APR aux fins du total des fonds propres	169 601	156 652	141 739	136 747	s. o.
Ratios de fonds propres					
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,3 %	10,8 %	10,3 %	9,4 %	s. o.
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,8 %	12,5 %	12,2 %	11,6 %	s. o.
Ratio du total des fonds propres	14,8 %	15,0 %	15,5 %	14,6 %	s. o.
Dispositif de Bâle II					
APR (en millions de dollars)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	115 229 \$
Ratio des fonds propres de première catégorie	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	13,8 %
Ratio du total des fonds propres	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	17,3 %
Ratio de levier selon Bâle III					
Expositions du ratio de levier (en millions de dollars)	545 480 \$	502 552 \$	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio de levier	4,0 %	3,9 %	s. o.	s. o.	s. o.
Ratio de liquidité à court terme ⁶	124 %	119 %	s. o.	s. o.	s. o.
Autres renseignements					
Équivalents temps plein	43 213	44 201	44 424	43 039	42 595

1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) Le coefficient de pertes sur créances correspond au montant de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux divisé par les prêts et acceptations bancaires moyens, net de la provision pour pertes sur créances.

3) Comprend le plein montant contractuel des biens administrés ou gardés par une coentreprise à parts égales entre la CIBC et The Bank of New York Mellon de 1 640,2 G\$ (1 465,7 G\$ en 2015).

4) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

5) Les mesures concernant les fonds propres des exercices financiers 2013 à 2016 sont fondées sur le dispositif de Bâle III alors que les mesures de 2012 sont fondées sur le dispositif de Bâle II.

6) Moyenne pour les trimestres clos le 31 octobre de chaque exercice indiqué.

s. o. Sans objet.

Résultats financiers de 2016

Le résultat net comme présenté pour l'exercice considéré s'est établi à 4 295 M\$, en regard de 3 590 M\$ en 2015.

Le résultat net ajusté¹ pour l'exercice considéré a atteint 4 104 M\$, contre 3 822 M\$ en 2015.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice considéré a été de 10,70 \$, contre 8,87 \$ en 2015.

Le résultat dilué par action ajusté¹ pour l'exercice considéré a atteint 10,22 \$, par rapport à 9,45 \$ en 2015.

2016

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- un profit de 428 M\$ (383 M\$ après impôt) à la vente de notre participation minoritaire dans ACI, net des coûts de transaction connexes (Gestion des avoirs);
- des charges de restructuration de 134 M\$ (98 M\$ après impôt) principalement liées à des indemnités de départ (Siège social et autres);
- une augmentation de 109 M\$ (80 M\$ après impôt) de la tranche de la provision collective comptabilisée dans Siège social et autres²;
- une augmentation de 77 M\$ (56 M\$ après impôt) des provisions pour procédures judiciaires (Siège social et autres);
- un profit de 53 M\$ (47 M\$ après impôt), net des coûts de transaction et des indemnités de départ connexes, à la vente d'un centre de traitement (Siège social et autres);
- des pertes sur créances de 40 M\$ (30 M\$ après impôt) dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe (Marchés des capitaux);
- un montant de 30 M\$ (22 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles (5 M\$ après impôt pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, 9 M\$ après impôt pour Gestion des avoirs et 8 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- un recouvrement d'impôt de 30 M\$ découlant du règlement de questions liées à la fixation des prix de cession interne (Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises);
- un recouvrement d'impôt de 15 M\$ découlant d'un changement de l'utilisation prévue de certains reports en avant de pertes fiscales, en raison principalement de la vente de notre participation minoritaire dans ACI (Siège social et autres);
- un profit de 3 M\$ (2 M\$ après impôt) lié aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Marchés des capitaux).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 505 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 149 M\$, une montée des charges autres que d'intérêts de 262 M\$ ainsi qu'une diminution de la charge d'impôt de 97 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont fait augmenter le résultat net de 191 M\$.

2015

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- des charges de restructuration cumulées de 296 M\$ (225 M\$ après impôt) principalement liées à des indemnités de départ (Siège social et autres);
- un profit de 46 M\$ (34 M\$ après impôt) découlant d'ajustements comptables apportés aux montants au bilan liés aux cartes de crédit (Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises);
- un montant de 42 M\$ (33 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles (6 M\$ après impôt pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, 18 M\$ après impôt pour Gestion des avoirs et 9 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une perte de 29 M\$ (21 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Marchés des capitaux);
- un profit de 23 M\$ (13 M\$ après impôt) lié à la vente d'un placement dans notre portefeuille de Banque d'affaires (Marchés des capitaux).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 40 M\$ et des charges autres que d'intérêts de 338 M\$, et une diminution de la charge d'impôt de 66 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 232 M\$.

Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2016	2015	2014
Actif productif d'intérêts moyen	445 134 \$	395 616 \$	362 997 \$
Produits nets d'intérêts	8 366	7 915	7 459
Marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen	1,88 %	2,00 %	2,05 %

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 451 M\$, ou 6 %, par rapport à 2015, en raison surtout de la croissance des volumes des produits de détail, de la hausse des produits de négociation et de la hausse des produits de Services financiers aux entreprises. Ces facteurs ont été en partie neutralisés par la baisse des produits de trésorerie, un profit découlant d'ajustements comptables apportés aux montants au bilan liés aux cartes de crédit en 2015, présenté à titre d'élément d'importance, et la diminution des produits dans nos activités de prêts hypothécaires FirstLine abandonnées.

La marge d'intérêts nette sur l'actif productif d'intérêts moyen a diminué de 12 points de base, compte tenu de la hausse de l'actif productif d'intérêts moyen, en raison surtout de la croissance dans l'ensemble des activités de la CIBC et de la hausse des placements à court terme de trésorerie, en partie contrebalancées par l'augmentation des produits nets d'intérêts.

D'autres renseignements sur les produits nets d'intérêts et la marge d'intérêts nette sont présentés à la section Information financière annuelle supplémentaire.

1) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

2) A trait à la provision collective, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours et iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives.

Produits autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	446 \$	427 \$	444 \$
Frais sur les dépôts et les paiements	832	830	848
Commissions sur crédit	638	533	478
Honoraires d'administration de cartes	470	449	414
Honoraires de gestion de placements et de garde ^{1,2}	882	814	677
Produits tirés des fonds communs de placement ²	1 462	1 457	1 236
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	396	361	356
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	342	385	408
Produits (pertes) de négociation	(88)	(139)	(176)
Profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net	73	138	201
Profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net	17	(3)	(15)
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	367	92	43
Quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹	96	177	226
Divers	736	420	764
	6 669 \$	5 941 \$	5 904 \$

- 1) Les honoraires de garde comptabilisés par la CIBC sont compris dans les honoraires de gestion de placements et de garde et la quote-part de nos honoraires de garde dans CIBC Mellon est comprise dans la quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.
- 2) Les honoraires de gestion de placements et les produits tirés des fonds communs de placement dépendent de plusieurs facteurs, notamment des biens sous gestion. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine dépendent généralement des biens sous gestion, tandis que les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de courtage de détail dépendent des biens administrés et, dans une moindre mesure, d'autres facteurs sans lien avec les biens administrés (p. ex., des frais fixes facturés par compte).

Les *produits autres que d'intérêts* ont augmenté de 728 M\$, ou 12 %, par rapport à 2015.

Les *commissions sur crédit* ont progressé de 105 M\$, ou 20 %, en raison surtout de la hausse des volumes de prêts dans les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises et dans Marchés des capitaux.

Les *honoraires de gestion de placements et de garde* se sont accrus de 68 M\$, ou 8 %, en raison surtout de l'augmentation des biens sous gestion et des biens administrés dans nos services de courtage de détail et dans Atlantic Trust Private Wealth Management (Atlantic Trust).

Les *produits tirés des fonds communs de placement* ont été comparables à ceux de l'exercice précédent, une hausse imputable à la croissance des biens sous gestion dans nos activités de gestion d'actifs par suite des ventes nettes de fonds communs de placement à long terme et de l'appréciation des marchés, contrebalancée en partie par le recul des honoraires annuels liés au rendement touchés par Atlantic Trust et la baisse des commissions de suivi tirées des fonds communs de placement dans nos services de courtage de détail.

Les *commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières* ont reculé de 43 M\$, ou 11 %, en raison surtout des commissions moins élevées tirées de nos services de courtage de détail.

Les *pertes de négociation* ont diminué de 51 M\$, ou 37 %. Se reporter à la section Activités de négociation (BIE) ci-après pour plus de précisions.

Les *profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net* ont chuté de 65 M\$, ou 47 %, ce qui est essentiellement imputable à la baisse des profits dans nos portefeuilles de trésorerie et de services de Banque d'affaires, en partie contrebalancée par un profit lié aux activités de crédit structuré en voie de liquidation, présenté à titre d'élément d'importance.

Les *produits tirés des opérations de change autres que de négociation* ont bondi de 275 M\$, sous l'effet principalement d'une partie du profit à la vente de notre participation minoritaire dans ACI, présenté à titre d'élément d'importance, et des produits plus élevés découlant des activités de couverture économique.

La *quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence* a diminué de 81 M\$, ou 46 %, car nous avons cessé de comptabiliser notre quote-part du résultat d'ACI après l'annonce de la vente en décembre 2015.

Le poste *Divers* a augmenté de 316 M\$, ou 75 %, étant donné que les résultats de l'exercice considéré comprenaient une partie du profit à la vente de notre participation dans ACI susmentionnée et un profit à la vente d'un centre de traitement, tous deux présentés à titre d'éléments d'importance.

Activités de négociation (BIE)

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Composition des produits (pertes) de négociation :			
Produits nets d'intérêts ¹	1 444 \$	1 259 \$	1 049 \$
Produits autres que d'intérêts	(88)	(139)	(176)
	1 356 \$	1 120 \$	873 \$
Composition des produits (pertes) de négociation par gamme de produits :			
Taux d'intérêt	255 \$	109 \$	(22)\$
Change	511	471	392
Actions	453	414	369
Marchandises	106	78	48
Activités de crédit structuré	14	–	35
Divers	17	48	51
	1 356 \$	1 120 \$	873 \$

- 1) Comprennent un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de 474 M\$ (482 M\$ en 2015 et 421 M\$ en 2014) présenté dans Marchés des capitaux. Pour plus de précisions, voir la section Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique.

Les produits nets d'intérêts comprennent des intérêts et des dividendes liés aux actifs et aux passifs financiers relativement aux activités de négociation, nets des charges d'intérêts et des produits d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs. Les produits autres que d'intérêts incluent des pertes et des profits réalisés et latents liés à des valeurs détenues à des fins de transaction ainsi que des produits découlant des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés. Les activités de négociation et les stratégies de gestion des risques correspondantes peuvent périodiquement faire changer la nature des produits, tantôt des produits nets d'intérêts, tantôt des produits autres que d'intérêts. Par conséquent, nous considérons que le total des produits de négociation est la meilleure mesure du rendement des activités de négociation.

Les produits de négociation ont augmenté de 236 M\$, ou 21 %, par rapport à 2015, étant donné que les résultats de l'exercice considéré comprennent une hausse des produits tirés des opérations de taux d'intérêt, de change, sur actions et sur marchandises.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015 ¹	2014
Services bancaires – détail et entreprises	765 \$	670 \$	731 \$
Gestion des avoirs	–	(1)	–
Marchés des capitaux	153	54	43
Siège social et autres	133	48	163
	1 051 \$	771 \$	937 \$

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 280 M\$, ou 36 %, par rapport à 2015.

Pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, l'augmentation de la dotation reflète essentiellement la hausse des radiations et des faillites dans les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts personnels, ainsi que les pertes plus élevées du portefeuille des prêts des Services bancaires aux entreprises dans le secteur manufacturier.

Pour Marchés des capitaux, l'augmentation de la dotation s'explique surtout par les pertes plus élevées dans le secteur du pétrole et du gaz et les pertes dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe, présentées à titre d'élément d'importance, en partie contrebalancées par des pertes moins élevées dans le portefeuille de financement immobilier aux États-Unis.

Pour Siège social et autres, la dotation a connu une hausse en raison d'une augmentation de la provision collective, présentée à titre d'élément d'importance, ayant essentiellement trait à l'effrètement du secteur des marchandises et à d'autres changements dans la conjoncture économique, ce qui a été en partie contrebalancé par une diminution des pertes liées à FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean).

Charges autres que d'intérêts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Salaires et avantages du personnel			
Salaires	2 741 \$	2 826 \$	2 502 \$
Rémunération liée au rendement	1 580	1 568	1 483
Avantages du personnel	661	705	651
	4 982	5 099	4 636
Frais d'occupation	804	782	736
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	1 398	1 292	1 200
Communications	319	326	312
Publicité et expansion des affaires	269	281	285
Honoraires	201	230	201
Taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital	68	68	59
Divers	930	783	1 083
	8 971 \$	8 861 \$	8 512 \$

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 110 M\$, ou de 1 %, par rapport à 2015.

Les *salaires et avantages du personnel* ont diminué de 117 M\$, ou 2 %, du fait que les résultats de l'exercice précédent comprenaient des charges de restructuration plus élevées liées surtout à des indemnités de départ, présentées à titre d'élément d'importance pour l'exercice considéré et l'exercice précédent.

Les *charges liées au matériel informatique, aux logiciels et au matériel de bureau* se sont accrues de 106 M\$, ou 8 %, essentiellement en raison de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Le poste *Divers* a augmenté de 147 M\$, ou 19 %, en raison surtout des provisions constituées pour certaines procédures judiciaires, présentées à titre d'élément d'importance.

Impôts et taxes

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Impôt sur le résultat	718 \$	634 \$	699 \$
Impôts et taxes indirects ¹			
Taxe sur les produits et services (TPS), taxe de vente harmonisée (TVH) et taxes de vente	361	342	330
Charges sociales	239	239	216
Impôts et taxes sur le capital	38	39	34
Impôt foncier et taxes d'affaires	71	68	59
Total des impôts et taxes indirects	709	688	639
Total des impôts et taxes	1 427 \$	1 322 \$	1 338 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	14,3 %	15,0 %	17,9 %
Total des impôts et taxes en pourcentage du résultat net avant déduction du total des impôts et taxes	24,9 %	26,9 %	29,4 %

1) Certains montants sont déterminés selon la comptabilité de caisse, d'autres selon la comptabilité d'engagement et ne tiennent pas compte de la capitalisation et de l'amortissement subséquent.

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt sur les activités de la CIBC à titre d'entité juridique canadienne, ainsi que sur les activités de ses filiales nationales et étrangères. Les impôts et taxes indirects sont composés de la TPS, de la TVH, des taxes de vente, des charges sociales, des impôts et taxes sur le capital, de l'impôt foncier et des taxes d'affaires. Les impôts et taxes indirects sont inclus dans les charges autres que d'intérêts.

Le total de l'impôt sur le résultat et des impôts et taxes indirects a augmenté de 105 M\$ en regard de 2015.

La charge d'impôt sur le résultat a été de 718 M\$, comparativement à 634 M\$ en 2015, du fait surtout de la hausse du résultat au cours de l'exercice considéré, en partie contrebalancée par le recouvrement d'impôt découlant du règlement de questions liées à la fixation des prix de cession interne, et un changement dans l'utilisation prévue de certains reports en avant de pertes fiscales, en raison principalement de la vente de notre participation minoritaire dans ACI, les deux étant présentés à titre d'éléments d'importance.

Les impôts et taxes indirects ont augmenté de 21 M\$, essentiellement en raison de la hausse des taxes de vente.

Au cours des exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle a refusé la déduction de paiements d'environ 3 G\$ au titre du règlement lié à Enron en 2005 et des frais juridiques connexes. L'affaire est devant les tribunaux. L'audience devant la Cour canadienne de l'impôt concernant la déductibilité des paiements liés à Enron devrait commencer à la fin de 2017.

Si nous réussissions à faire accepter intégralement notre position fiscale, nous comptabiliserions une économie d'impôt additionnelle de 231 M\$ et un remboursement d'intérêts imposable d'environ 190 M\$. Si nous ne réussissons pas, une charge d'impôt additionnelle d'environ 820 M\$ et des intérêts non déductibles d'environ 157 M\$ nous incomberaient.

Le budget fédéral du Canada de 2015, publié le 21 avril 2015, comprend de nouvelles règles pour les « arrangements de capitaux propres synthétiques » qui élimineraient, dans certains cas, la déduction pour dividendes intersociétés pour les sociétés canadiennes. Une version révisée des règles a été publiée le 31 juillet 2015. Les règles proposées ont été adoptées en date du 1^{er} novembre 2015 et sont assorties de règles transitoires à appliquer entre le 1^{er} novembre 2015 et le 30 avril 2017.

En juin 2016, l'Agence du revenu du Canada a établi à l'égard de la CIBC une nouvelle cotisation haussant d'environ 118 M\$ le montant d'impôt à payer au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes en 2011 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ». Les circonstances dans lesquelles les dividendes visés par la nouvelle cotisation ont été reçus s'apparentent à celles qui étaient prévues dans les règles proposées dans le budget fédéral canadien de 2015. La CIBC est persuadée que sa position fiscale était appropriée et entend contester vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Le taux d'impôt prévu par la loi qui s'applique à la CIBC à titre d'entité juridique a été de 26,5 % en 2016. Ce taux devrait demeurer inchangé au cours des années à venir.

Pour un rapprochement de notre impôt sur le résultat dans le compte de résultat consolidé avec les taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada, voir la note 20 des états financiers consolidés.

Change

L'incidence de la conversion du dollar américain sur les principaux postes de notre compte de résultat consolidé découle de fluctuations de taux de change moyens et s'estime comme suit :

	2016 vs 2015	2015 vs 2014	2014 vs 2013
En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre			
Augmentation (diminution) estimative des éléments suivants :			
Total des produits	117 \$	281 \$	131 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	8	7	17
Charges autres que d'intérêts	61	145	83
Impôt sur le résultat	-	5	5
Résultat net	48	124	26
Incidence sur le résultat par action :			
De base	0,12 \$	0,31 \$	0,07 \$
Dilué	0,12	0,31	0,07
Appréciation (dépréciation) moyenne du \$ US par rapport au \$ CA	5,6 %	14,7 %	6,9 %

Événements importants

Restructuration

Au cours du quatrième trimestre de 2016, nous avons comptabilisé des charges de restructuration de 134 M\$ (98 M\$ après impôt). Les charges avaient surtout trait à des indemnités de départ et comprenaient le Programme Clarté, une priorité à l'échelle de la Banque destinée à simplifier nos activités. Le Programme Clarté, grâce auquel il sera plus facile de faire affaire avec la CIBC, nous permettra d'améliorer l'efficacité et de réinvestir nos ressources.

Cession-bail de certains immeubles commerciaux

Le 15 novembre 2016, nous avons conclu un contrat définitif de cession-bail visant 89 immeubles commerciaux situés principalement en Ontario et en Colombie-Britannique. La clôture du contrat devrait avoir lieu au cours du premier trimestre de 2017 et entraînera la comptabilisation d'un profit après impôt d'environ 247 M\$ dans notre unité d'exploitation stratégique Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises.

Acquisition de PrivateBancorp, Inc.

Le 29 juin 2016, nous avons annoncé que nous avions conclu une entente définitive visant l'acquisition de PrivateBancorp, Inc. (PrivateBancorp) et de sa filiale, The PrivateBank and Trust Company (PrivateBank). PrivateBank est une banque commerciale du marché intermédiaire établie à Chicago qui offre des services bancaires privés et de gestion des avoirs.

La CIBC versera 18,80 \$ US en espèces et 0,3657 d'une action ordinaire de la CIBC pour chacune des actions ordinaires de PrivateBancorp. Selon le cours de clôture du 28 juin 2016 des actions ordinaires de la CIBC à la Bourse de New York (77,11 \$ US), la valeur totale de la transaction serait d'environ 3,8 G\$ US (4,9 G\$ CA) ou 47,00 \$ US par action ordinaire de PrivateBancorp au moment de l'annonce. La transaction devrait se conclure au cours du premier trimestre civil de 2017, sous réserve du respect des conditions de clôture habituelles, notamment de l'obtention des approbations des organismes de réglementation et des porteurs d'actions ordinaires de PrivateBancorp.

Vente d'un placement en actions

Le 19 mai 2016, nous avons conclu la vente de notre participation minoritaire dans ACI à Nomura Holding America Inc. pour un produit de 1 045 M\$ US. Par suite de la vente, nous avons comptabilisé un profit de 428 M\$ (383 M\$ après impôt), net des coûts de transaction connexes dans notre unité d'exploitation stratégique Gestion des avoirs, présenté à titre d'élément d'importance.

Revue des résultats du quatrième trimestre

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour les trois mois clos le	2016				2015 ¹			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits								
Services bancaires – détail et entreprises	2 290 \$	2 225 \$	2 150 \$	2 190 \$	2 176 \$	2 118 \$	2 029 \$	2 083 \$
Gestion des avoirs	620	1 035	583	601	607	628	614	619
Marchés des capitaux ²	673	809	750	683	571	691	657	701
Siège social et autres ²	98	67	148	113	129	83	94	56
Total des produits	3 681 \$	4 136 \$	3 631 \$	3 587 \$	3 483 \$	3 520 \$	3 394 \$	3 459 \$
Produits nets d'intérêts	2 110 \$	2 113 \$	2 037 \$	2 106 \$	2 043 \$	2 021 \$	1 895 \$	1 956 \$
Produits autres que d'intérêts	1 571	2 023	1 594	1 481	1 440	1 499	1 499	1 503
Total des produits	3 681	4 136	3 631	3 587	3 483	3 520	3 394	3 459
Dotation à la provision pour pertes sur créances	222	243	324	262	198	189	197	187
Charges autres que d'intérêts	2 347	2 218	2 242	2 164	2 383	2 179	2 104	2 195
Résultat avant impôt sur le résultat	1 112	1 675	1 065	1 161	902	1 152	1 093	1 077
Impôt sur le résultat	181	234	124	179	124	174	182	154
Résultat net	931 \$	1 441 \$	941 \$	982 \$	778 \$	978 \$	911 \$	923 \$
Résultat net applicable aux :								
Participations ne donnant pas le contrôle	4 \$	6 \$	5 \$	5 \$	2 \$	5 \$	4 \$	3 \$
Actionnaires	927	1 435	936	977	776	973	907	920
Résultat par action – de base	2,32 \$	3,61 \$	2,35 \$	2,44 \$	1,93 \$	2,42 \$	2,25 \$	2,28 \$
– dilué	2,32 \$	3,61 \$	2,35 \$	2,43 \$	1,93 \$	2,42 \$	2,25 \$	2,28 \$

- 1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.
- 2) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux sont présentés sur une BIE, les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

Comparaison avec le quatrième trimestre de 2015

Le résultat net pour le trimestre s'est établi à 931 M\$, en hausse de 153 M\$, ou 20 %, en regard du quatrième trimestre de 2015.

Les produits nets d'intérêts ont progressé de 67 M\$, ou 3 %, en raison surtout de la croissance des volumes dans les produits de détail, en partie contrebalancée par le recul des produits de trésorerie.

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 131 M\$, ou 9 %, par suite d'une hausse des produits de négociation sur taux d'intérêt et sur marchandises, des commissions sur crédit et des honoraires de gestion de placements et de garde en raison de l'augmentation moyenne des biens sous gestion et des biens administrés.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 24 M\$, ou 12 %. Pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, l'augmentation de la provision s'explique par la hausse des radiations dans les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts personnels ainsi que par des pertes plus élevées dans le portefeuille des prêts des Services bancaires aux entreprises. Pour Marchés des capitaux, la dotation à la provision a baissé en raison des pertes moins élevées dans le secteur du pétrole et du gaz. Pour Siège social et autres, la provision était comparable à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Les charges autres que d'intérêts ont diminué de 36 M\$, ou 2 %, en raison surtout de la baisse des charges de restructuration relatives aux indemnités de départ, présentées à titre d'élément d'importance au quatrième trimestre de 2016 et de 2015, en partie contrebalancée par la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

La charge d'impôt sur le résultat a progressé de 57 M\$, ou 46 %, du fait surtout de la hausse du résultat net.

Comparaison avec le troisième trimestre de 2016

Le résultat net pour le trimestre s'est établi à 931 M\$, en baisse de 510 M\$, ou 35 %, en regard du trimestre précédent.

Les produits nets d'intérêts étaient comparables à ceux du trimestre précédent, la croissance des volumes des produits de détail ayant été contrebalancée par le recul des produits de trésorerie.

Les produits autres que d'intérêts ont diminué de 452 M\$, ou 22 %, en raison surtout des profits liés à ACI et aux activités de crédit structuré en voie de liquidation, présentés à titre d'éléments d'importance au trimestre précédent, et de la baisse de la rémunération de prise ferme et des honoraires de consultation.

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 21 M\$, ou 9 %. Pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, l'augmentation de la provision s'explique surtout par des pertes plus élevées dans le portefeuille des prêts des Services bancaires aux entreprises. Pour Marchés des capitaux, la dotation à la provision a diminué, les résultats du trimestre précédent comprenant des pertes dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe, présentées à titre d'élément d'importance. Pour Siège social et autres, la dotation a augmenté en raison des pertes plus élevées liées à CIBC FirstCaribbean et de la hausse de la provision collective.

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 129 M\$, ou 6 %, en raison surtout des charges de restructuration susmentionnées et de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques, en partie contrebalancées par la baisse de la rémunération liée au rendement.

La charge d'impôt sur le résultat a reculé de 53 M\$, ou 23 %, en raison surtout de la baisse du résultat net.

Analyse des tendances trimestrielles

Les facteurs saisonniers ont une incidence modérée sur nos résultats trimestriels. Le deuxième trimestre compte moins de jours comparativement aux autres trimestres, ce qui engendre généralement une diminution des résultats. Pendant les mois d'été (juillet – troisième trimestre et août – quatrième trimestre), les niveaux d'activité sur les marchés sont généralement à la baisse, ce qui a une incidence sur nos activités de courtage, de gestion de placements et de Marchés des capitaux.

Produits

Les produits des Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises ont profité de la croissance des volumes, en partie contrebalancée par le maintien de faibles taux d'intérêt et les réductions dans nos activités de courtage hypothécaire FirstLine abandonnées. Les résultats du premier trimestre de 2015 comprenaient un profit découlant d'ajustements comptables apportés aux montants au bilan liés aux cartes de crédit.

Au troisième trimestre de 2016, nous avons comptabilisé dans Gestion des avoirs un profit à la vente de notre participation minoritaire dans ACI, net des coûts de transaction connexes. Nous avons cessé de comptabiliser notre quote-part du résultat d'entreprises associées liée à ACI après l'annonce de la vente au premier trimestre de 2016.

La conjoncture des marchés et les activités de dérivés sur actions, qui comprennent le résultat exonéré d'impôt, influent considérablement sur les produits de Marchés des capitaux. Les résultats du troisième trimestre de 2016 comprennent un profit lié aux activités de crédit structuré en voie de liquidation. Les résultats du premier trimestre de 2015 comprenaient un profit à la vente d'un placement dans notre portefeuille de Banque d'affaires.

Les résultats de Siège social et autres comprennent le montant compensatoire lié à la composante de la BIE du résultat exonéré d'impôt présentée dans les produits de Marchés des capitaux. Les résultats du deuxième trimestre de 2016 comprenaient un profit à la vente d'un centre de traitement.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances est fonction du cycle de crédit en général et du rendement du crédit dans les portefeuilles de prêts. Pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, les pertes dans les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts personnels ont affiché une tendance à la hausse après le premier trimestre de 2016. Pour Marchés des capitaux, les pertes dans le secteur du pétrole et du gaz ont affiché une tendance à la hausse au quatrième trimestre de 2015 et au premier semestre de 2016. Les résultats du troisième trimestre de 2016 comprennent des pertes plus élevées dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe. Pour Siège social et autres, les résultats des deuxième et premier trimestres de 2016 comprenaient une augmentation de la provision collective, ayant essentiellement trait à l'éffritement du secteur des marchandises et à d'autres changements dans la conjoncture économique.

Charges autres que d'intérêts

Les fluctuations des charges autres que d'intérêts au cours de la période découlaient en grande partie des variations de salaires et d'avantages du personnel, de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques et des variations des taux de change. Les résultats du quatrième trimestre de 2016 et des quatrième et premier trimestres de 2015 comprenaient des charges de restructuration essentiellement liées à des indemnités de départ. Les résultats du deuxième trimestre de 2016 comprenaient les provisions dans Siège social et autres qui sont liées à certaines procédures judiciaires.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat fluctue en fonction des variations du résultat assujéti à l'impôt et des territoires desquels le résultat provient. Il peut également subir l'incidence d'éléments importants, dont le montant du résultat exonéré d'impôt. Les résultats du deuxième trimestre de 2016 comprenaient un recouvrement d'impôt découlant du règlement de questions liées à la fixation des prix de cession interne. Les résultats du premier trimestre de 2016 comprenaient un recouvrement d'impôt découlant d'un changement de l'utilisation prévue de certains reports en avant de pertes fiscales, en raison principalement de la vente de notre participation minoritaire dans ACI.

Rétrospective du rendement financier de 2015

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Services bancaires – détail et entreprises	Gestion des avoirs	Marchés des capitaux ¹	Siège social et autres ¹	Total CIBC
2015 ²	Produits nets d'intérêts	5 879 \$	203 \$	1 870 \$	(37)\$	7 915 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 080	2 722	740	399	5 941
	Produits intersectoriels ³	447	(457)	10	–	–
	Total des produits	8 406	2 468	2 620	362	13 856
	Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	670	(1)	54	48	771
	Charges autres que d'intérêts	4 309	1 784	1 332	1 436	8 861
	Résultat avant impôt sur le résultat	3 427	685	1 234	(1 122)	4 224
	Impôt sur le résultat	897	167	277	(707)	634
	Résultat net (perte nette)	2 530 \$	518 \$	957 \$	(415)\$	3 590 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :					
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	14 \$	14 \$
	Actionnaires	2 530	518	957	(429)	3 576
2014 ²	Produits nets d'intérêts	5 587 \$	196 \$	1 540 \$	136 \$	7 459 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 239	2 408	849	408	5 904
	Produits intersectoriels ³	397	(404)	7	–	–
	Total des produits	8 223	2 200	2 396	544	13 363
	Dotation à la provision pour pertes sur créances	731	–	43	163	937
	Charges autres que d'intérêts	4 219	1 582	1 225	1 486	8 512
	Résultat avant impôt sur le résultat	3 273	618	1 128	(1 105)	3 914
	Impôt sur le résultat	814	148	259	(522)	699
	Résultat net (perte nette)	2 459 \$	470 \$	869 \$	(583)\$	3 215 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :					
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	2 \$	– \$	(5)\$	(3)\$
	Actionnaires	2 459	468	869	(578)	3 218

1) Les produits et l'impôt sur le résultat de Marchés des capitaux sont présentés sur une BIE, les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

2) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.

3) Les produits intersectoriels représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur.

L'analyse qui suit présente une comparaison entre nos résultats d'exploitation des exercices clos les 31 octobre 2015 et 2014.

Vue d'ensemble

Le résultat net pour 2015 s'est établi à 3 590 M\$, en regard de 3 215 M\$ en 2014. L'augmentation du résultat net de 375 M\$ est attribuable à la hausse des produits, à la baisse de la dotation à la provision pour pertes sur créances et à la diminution de l'impôt sur le résultat, en partie contrebalancées par l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

Produits par secteur

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises

Les produits se sont accrus de 183 M\$, ou 2 %, par rapport à 2014, du fait surtout de la croissance des volumes et de la progression des honoraires ainsi que du profit découlant d'ajustements comptables apportés aux montants au bilan liés aux cartes de crédit, présenté à titre d'élément d'importance. Les résultats de 2014 comprenaient une partie du profit lié aux transactions Aéroplan conclues avec Aimia Canada Inc. (Aimia) et La Banque Toronto-Dominion (la Banque TD), présenté à titre d'élément d'importance.

Gestion des avoirs

L'augmentation de 268 M\$, ou 12 %, des produits par rapport à 2014 s'explique surtout par la montée des biens sous gestion et l'inclusion d'un exercice complet de résultats d'Atlantic Trust en 2015 comparativement à une période de dix mois pour 2014.

Marchés des capitaux

Les produits ont augmenté de 224 M\$, ou 9 %, en regard de 2014, du fait que les résultats de 2014 comprenaient une charge en raison de l'intégration des rajustements de l'évaluation liés au financement (REF) à la méthode d'évaluation de nos dérivés non garantis, présentée à titre d'élément d'importance. Les résultats de 2015 comprenaient une hausse des produits tirés de la négociation de change, des dérivés sur actions, de taux d'intérêt et de marchandises. Les résultats de 2014 comprenaient un profit à la vente d'un placement en actions dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe, présenté à titre d'élément d'importance.

Siège social et autres

Les produits ont diminué de 182 M\$, ou 33 %, par rapport à 2014, ce qui reflète principalement la baisse des produits de trésorerie et la hausse de l'ajustement selon la BIE, en partie contrebalancées les taux de change favorables. Les résultats de 2014 comprenaient une partie du profit lié aux transactions Aéroplan conclues avec Aimia et la Banque TD, présenté à titre d'élément d'importance.

CIBC consolidée

Produits nets d'intérêts

Les produits nets d'intérêts ont augmenté de 456 M\$, ou 6 %, par rapport à 2014, en raison surtout de la croissance des volumes des produits de détail, de la hausse des produits de négociation et d'un profit découlant d'ajustements comptables apportés aux montants au bilan liés aux cartes de crédit, présentés à titre d'éléments d'importance. Ces facteurs ont été en partie contrebalancés par la baisse des produits de trésorerie, et la baisse des produits tirés des cartes de crédit par suite des transactions Aéroplan en 2014.

Produits autres que d'intérêts

Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 37 M\$, ou 1 %, par rapport à 2014, en raison essentiellement de la hausse des biens sous gestion dans nos activités de gestion d'actifs par suite des ventes nettes de fonds communs de placement à long terme et de l'appréciation des marchés, et de l'augmentation des biens sous gestion et des biens administrés dans d'autres secteurs de Gestion des avoirs. Les résultats de 2014 comprenaient les profits liés aux transactions Aéroplan et la vente d'un placement en actions dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe, les deux étant présentés à titre d'éléments d'importance.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a diminué de 166 M\$, ou 18 %, par rapport à 2014. Pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, la diminution de la provision s'explique par des pertes moins élevées dans le portefeuille de cartes de crédit, ce qui reflète une amélioration du crédit, et la vente du portefeuille Aéroplan, tandis que les résultats de 2014 comprenaient une charge découlant des changements liés à l'exploitation apportés au processus de radiation, présentée à titre d'élément d'importance. Pour Marchés des capitaux, la hausse de la dotation s'explique principalement par des pertes plus élevées dans le secteur du pétrole et du gaz, tandis que les résultats de 2014 comprenaient des pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean, présentées à titre d'élément d'importance. Pour Siège social et autres, la provision a diminué du fait que les résultats de 2014 comprenaient des pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean, en partie contrebalancées par une baisse de la provision collective, notamment une baisse des pertes sur créances estimées liées aux inondations en Alberta, ces deux éléments étant présentés à titre d'élément d'importance. Compte non tenu des éléments d'importance, les résultats de 2015 comprenaient tout de même des pertes moins élevées liées à CIBC FirstCaribbean, en partie contrebalancées par une augmentation de la provision collective contre une diminution au cours de 2014.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 349 M\$, ou 4 %, par rapport à 2014, principalement sous l'effet des charges de restructuration cumulées liées surtout à des indemnités de départ, présentées à titre d'élément d'importance, et de la hausse des salaires, de la rémunération liée au rendement et des avantages du personnel, ainsi que de l'augmentation des dépenses liées aux initiatives stratégiques. Les résultats de 2014 comprenaient la dépréciation du goodwill liée à CIBC FirstCaribbean, présentée à titre d'éléments d'importance.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat a été de 634 M\$, comparativement à 699 M\$ en 2014. La charge d'impôt sur le résultat a diminué malgré une hausse du résultat net en 2015 du fait essentiellement qu'aucun recouvrement d'impôt n'a été comptabilisé au cours de 2014 relativement à la perte de valeur du goodwill et aux pertes sur créances liées à CIBC FirstCaribbean, ainsi que de la hausse du résultat exonéré d'impôt en 2015.

Perspectives pour l'année 2017

En 2017, la croissance globale du produit intérieur brut devrait être légèrement supérieure au rythme modéré observé au cours de 2016. Les marchés émergents devraient bénéficier en partie des baisses de taux d'intérêt récentes. Aux États-Unis, l'économie devrait connaître une croissance d'environ 2 % grâce aux dépenses de consommation et au marché du logement, tandis qu'en Europe, l'économie devrait être plutôt stable, avec une croissance à un taux de l'ordre de 1,5 %, puisque le resserrement budgétaire moins rigide devrait aider à compenser les incidences des incertitudes politiques. La Réserve fédérale américaine pourrait légèrement hausser les taux d'intérêt au cours de l'année, mais le taux des fonds fédéraux restera bien en deçà des niveaux historiques. La croissance de l'économie canadienne devrait s'accélérer par rapport à celle de 2016, mais restera en deçà de 2 %, soit une croissance supérieure à celle de 2016. Une diminution de la pression exercée par la diminution des dépenses en capital dans le secteur de l'énergie et les dépenses gouvernementales en infrastructures additionnelles devraient compenser la croissance réduite du marché du logement. Des mesures protectionnistes adoptées par les États-Unis qui s'appliqueraient aux exportations canadiennes pourraient nuire à la croissance du pays en 2017. Les taux d'intérêt à court terme et le dollar canadien devraient en général se stabiliser, mais les taux d'intérêt à long terme pourraient grimper sous la poussée du taux de rendement plus élevé des obligations du Trésor américain.

En ce qui concerne les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, nous pourrions observer une expansion plus modérée des prêts à la consommation en raison des étapes prises par le gouvernement pour ralentir l'appréciation des prix dans le secteur du logement. La demande de crédit des entreprises devrait rester forte, étant donné les taux d'intérêt très bas et la croissance économique légèrement plus rapide.

La hausse des profits des entreprises et les faibles taux d'intérêt devraient favoriser les activités de négociation de titres de participation de Marchés des capitaux et de Gestion des avoirs, et Marchés des capitaux devraient tirer parti de la vigueur persistante des émissions de titres de créance de gouvernements ainsi que de l'accélération des dépenses en infrastructures.

Dans l'ensemble, la qualité du crédit devrait demeurer saine, et les prix du pétrole se raffermissant devraient diminuer les risques dans le secteur de l'énergie.

Mesures non conformes aux PCGR

Nous avons recours à différentes mesures financières pour évaluer le rendement de nos secteurs d'activité, tel qu'il est décrit ci-après. Certaines mesures sont calculées conformément aux PCGR (IFRS), tandis que d'autres n'ont pas de signification normalisée en vertu des PCGR et ne peuvent donc pas être comparées à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés. Ces mesures non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs pour l'analyse du rendement financier.

Mesures ajustées

La direction évalue les résultats comme présentés et comme ajustés et juge que les deux façons sont des mesures de performance utiles. Les résultats ajustés excluent les éléments d'importance des résultats présentés et servent à calculer nos mesures ajustées mentionnées ci-dessous. Les éléments d'importance comprennent les résultats de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, l'amortissement des immobilisations incorporelles et certains éléments d'importance qui surviennent de temps à autre et qui ne reflètent pas, selon la direction, le rendement des activités sous-jacentes. Nous sommes d'avis que les mesures ajustées permettent au lecteur de mieux comprendre la façon dont la direction évalue le rendement des activités sous-jacentes tout en facilitant une analyse plus éclairée des tendances. Bien que nous croyions que ces mesures ajustées permettent de simplifier les comparaisons entre nos résultats et ceux des autres banques canadiennes qui font des ajustements similaires dans leurs informations publiques, il faut préciser qu'il n'y a pas de signification normalisée à l'égard des mesures ajustées en vertu des PCGR.

Nous ajustons également nos résultats pour majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs pour les ramener au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables, en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt.

Résultat dilué par action ajusté

Nous ajustons le résultat dilué par action comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat et des autres éléments précisés dans le tableau ci-après, pour calculer le résultat dilué par action ajusté.

Coefficient d'efficacité ajusté

Nous ajustons les produits et les charges autres que d'intérêts comme présentés pour éliminer l'incidence des éléments d'importance et nous majorons les produits exonérés d'impôt afin de les ramener au montant de la BIE, le cas échéant.

Ratio de versement de dividendes ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, pour calculer le ratio de versement des dividendes ajusté.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté

Nous ajustons le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance, nette de l'impôt sur le résultat, pour calculer le RCP ajusté.

Taux d'impôt effectif ajusté

Nous ajustons le résultat avant impôt sur le résultat comme présenté et l'impôt sur le résultat comme présenté pour éliminer l'incidence des éléments d'importance afin de calculer le taux d'impôt effectif ajusté.

Capital économique

Le capital économique fournit un cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque pris. La mesure du capital économique est donc fondée sur une estimation des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique. L'écart entre le total des capitaux propres et le capital économique est intégré à Siège social et autres.

Il n'existe pas de mesure comparable au capital économique selon les PCGR.

Profit économique

Le résultat net applicable aux actionnaires, ajusté pour une imputation au capital économique, détermine le profit économique. Il mesure le rendement généré par chaque unité d'exploitation stratégique en sus de notre coût des capitaux, permettant ainsi aux utilisateurs de notre information financière de connaître les contributions relatives à la valeur pour l'actionnaire.

Rendement des capitaux propres sectoriel

Nous utilisons le RCP sectoriel comme l'une des mesures pour évaluer le rendement et prendre des décisions sur la répartition des ressources. Le RCP pour l'ensemble de la CIBC fournit une mesure du rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires. Le RCP sectoriel offre une mesure semblable liée au capital économique réparti entre les secteurs. Par conséquent, le RCP sectoriel est une mesure non conforme aux PCGR.

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les mesures non conformes aux PCGR et les mesures conformes aux PCGR se rapportant à la CIBC consolidée.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

		2016	2015	2014	2013	2012
Résultat dilué par action comme présenté et ajusté						
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	A	4 237 \$	3 531 \$	3 131 \$	3 253 \$	3 136 \$
Incidence après impôt des éléments d'importance ¹		(191)	232	442	219	88
Incidence après impôt des éléments d'importance sur les participations ne donnant pas le contrôle		–	(2)	(10)	–	–
Résultat net ajusté applicable aux porteurs d'actions ordinaires ²	B	4 046 \$	3 761 \$	3 563 \$	3 472 \$	3 224 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	C	395 919	397 832	398 420	401 261	404 145
Résultat dilué par action comme présenté (\$)	A/C	10,70 \$	8,87 \$	7,86 \$	8,11 \$	7,76 \$
Résultat dilué par action ajusté (\$) ²	B/C	10,22	9,45	8,94	8,65	7,98
Coefficient d'efficacité comme présenté et ajusté						
Total des produits comme présenté	D	15 035 \$	13 856 \$	13 363 \$	12 705 \$	12 485 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		(505)	(40)	(276)	(30)	(9)
BIE		474	482	421	357	281
Total des produits ajusté ²	E	15 004 \$	14 298 \$	13 508 \$	13 032 \$	12 757 \$
Charges autres que d'intérêts comme présentées	F	8 971 \$	8 861 \$	8 512 \$	7 608 \$	7 202 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		(262)	(338)	(539)	(249)	(63)
Charges autres que d'intérêts ajustées ²	G	8 709 \$	8 523 \$	7 973 \$	7 359 \$	7 139 \$
Coefficient d'efficacité comme présenté	F/D	59,7 %	63,9 %	63,7 %	59,9 %	57,7 %
Coefficient d'efficacité ajusté ²	G/E	58,0 %	59,6 %	59,0 %	56,5 %	56,0 %
Ratio de versement de dividendes comme présenté et ajusté						
Dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires	H	1 879 \$	1 708 \$	1 567 \$	1 523 \$	1 470 \$
Ratio de versement de dividendes comme présenté	H/A	44,3 %	48,4 %	50,0 %	46,8 %	46,9 %
Ratio de versement de dividendes ajusté ²	H/B	46,4 %	45,4 %	44,0 %	43,9 %	45,6 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté et ajusté						
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	I	21 275 \$	18 857 \$	17 067 \$	15 167 \$	14 116 \$
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires comme présenté	A/I	19,9 %	18,7 %	18,3 %	21,4 %	22,2 %
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires ajusté ²	B/I	19,0 %	19,9 %	20,9 %	22,9 %	22,8 %
Taux d'impôt effectif comme présenté et ajusté						
Résultat avant impôt sur le résultat comme présenté	J	5 013 \$	4 224 \$	3 914 \$	3 976 \$	3 992 \$
Incidence avant impôt des éléments d'importance ¹		(94)	298	408	298	107
Résultat avant impôt sur le résultat ajusté ²	K	4 919 \$	4 522 \$	4 322 \$	4 274 \$	4 099 \$
Impôt sur le résultat comme présenté	L	718 \$	634 \$	699 \$	626 \$	689 \$
Incidence fiscale des éléments d'importance ¹		97	66	(34)	79	49
Impôt sur le résultat ajusté ²	M	815 \$	700 \$	665 \$	705 \$	738 \$
Taux d'impôt effectif comme présenté	L/J	14,3 %	15,0 %	17,9 %	15,8 %	17,3 %
Taux d'impôt effectif ajusté ²	M/K	16,6 %	15,5 %	15,4 %	16,5 %	18,0 %

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Services bancaires – détail et entreprises	Gestion des avoirs	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC
2016	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 689 \$	864 \$	1 076 \$	(334) \$	4 295 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance¹	(25)	(374)	28	180	(191)
	Résultat net (perte nette) ajusté(e)²	2 664 \$	490 \$	1 104 \$	(154) \$	4 104 \$
2015 ³	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 530 \$	518 \$	957 \$	(415) \$	3 590 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	(28)	18	8	234	232
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 502 \$	536 \$	965 \$	(181) \$	3 822 \$
2014 ³	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 459 \$	470 \$	869 \$	(583) \$	3 215 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	(64)	15	18	473	442
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 395 \$	485 \$	887 \$	(110) \$	3 657 \$
2013	Résultat net (perte nette) comme présenté(e)	2 377 \$	385 \$	699 \$	(111) \$	3 350 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	38	4	118	59	219
	Résultat net (perte nette) ajusté(e) ²	2 415 \$	389 \$	817 \$	(52) \$	3 569 \$
2012	Résultat net comme présenté	2 156 \$	335 \$	589 \$	223 \$	3 303 \$
	Incidence après impôt des éléments d'importance ¹	8	(34)	67	17	58
	Résultat net ajusté ²	2 164 \$	301 \$	656 \$	240 \$	3 361 \$

1) Reflète l'incidence des éléments d'importance mentionnés ci-après et dans la section Résultats financiers de 2016.

2) Mesure non conforme aux PCGR.

3) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.

Incidence des éléments d'importance dans les exercices précédents

2014

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- des charges de 543 M\$ (543 M\$ après impôt) liées à CIBC FirstCaribbean, ce qui comprend une dépréciation du goodwill de 420 M\$ (420 M\$ après impôt) et des pertes sur créances de 123 M\$ (123 M\$ après impôt), afin de tenir compte des prévisions révisées relativement à l'ampleur et au moment de la reprise économique attendue dans la région des Caraïbes (Siège social et autres);
- un profit de 190 M\$ (147 M\$ après impôt) relativement aux transactions Aéroplan conclues avec Aimia et la Banque TD, net des coûts liés à la mise au point de notre programme amélioré de primes voyages (87 M\$ après impôt pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises et 60 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une charge de 112 M\$ (82 M\$ après impôt) en raison de l'intégration des REF à la méthode d'évaluation de nos dérivés non garantis (Marchés des capitaux);
- un profit de 78 M\$ (57 M\$ après impôt), net des charges connexes, à la vente d'un placement en actions dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe (Marchés des capitaux);
- un profit de 52 M\$ (30 M\$ après impôt) tiré d'un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence dans notre portefeuille de Banque d'affaires (Marchés des capitaux);
- un montant de 36 M\$ (28 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles (4 M\$ après impôt pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, 15 M\$ après impôt pour Gestion des avoirs et 9 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une diminution de 26 M\$ (19 M\$ après impôt) de la tranche de la provision collective comptabilisée dans Siège social et autres¹, y compris une baisse des pertes sur créances estimées liées aux inondations en Alberta (Siège social et autres);
- une charge de 26 M\$ (19 M\$ après impôt) découlant de changements liés à l'exploitation apportés au traitement de radiations dans Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises;
- des pertes sur créances de 22 M\$ (12 M\$ après impôt) dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis (Marchés des capitaux);
- une perte de 15 M\$ (11 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Marchés des capitaux).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une hausse des produits de 276 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 145 M\$, une hausse des charges autres que d'intérêts de 539 M\$, ainsi que de l'impôt sur le résultat de 34 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 442 M\$.

2013

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- une perte de 114 M\$ (84 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation, y compris la charge liée au règlement de la procédure contradictoire déposée par les représentants de l'actif de Lehman Brothers Holdings, Inc. devant le tribunal des faillites des États-Unis (Marchés des capitaux);
- une charge de restructuration de 39 M\$ (37 M\$ après impôt) liée à CIBC FirstCaribbean (Siège social et autres);
- une augmentation de 38 M\$ (28 M\$ après impôt) de la tranche de la provision collective comptabilisée dans Siège social et autres¹, comprenant des pertes sur créances estimées de 56 M\$ liées aux inondations en Alberta;
- une perte de valeur de 35 M\$ (19 M\$ après impôt) liée à une participation dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis (Marchés des capitaux);
- des coûts de 24 M\$ (18 M\$ après impôt) liés au développement de notre programme amélioré de primes voyages et aux transactions Aéroplan avec Aimia et la Banque TD (Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises);
- un montant de 23 M\$ (19 M\$ après impôt) lié à l'amortissement d'immobilisations incorporelles² (5 M\$ après impôt pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, 4 M\$ après impôt pour Gestion des avoirs et 10 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- des pertes sur créances de 21 M\$ (15 M\$ après impôt) dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe (Marchés des capitaux);
- une charge de 20 M\$ (15 M\$ après impôt) découlant d'une révision des paramètres des pertes estimées dans nos portefeuilles de prêts non garantis (Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises);
- un profit de 16 M\$ (16 M\$ après impôt), net des charges connexes, à la vente de notre secteur d'activité de gestion privée de patrimoine situé à Hong Kong et à Singapour (Siège social et autres).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 30 M\$, une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 79 M\$, une croissance des charges autres que d'intérêts de 249 M\$, ainsi qu'une diminution de l'impôt sur le résultat de 79 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 219 M\$.

2012

Le résultat net a été touché par les éléments d'importance suivants :

- des pertes sur créances de 57 M\$ (32 M\$ après impôt) dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées aux États-Unis (Marchés des capitaux);
- un profit de 37 M\$ (35 M\$ après impôt) lié à un placement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence (Gestion des avoirs);
- une perte de 33 M\$ (24 M\$ après impôt) liée à la variation de l'évaluation des dérivés garantis en fonction de swaps indiciaires à un jour (23 M\$ après impôt pour Marchés des capitaux et 1 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- un montant de 30 M\$ (25 M\$ après impôt) lié à l'amortissement des immobilisations incorporelles (8 M\$ après impôt pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, 1 M\$ après impôt pour Gestion des avoirs et 16 M\$ après impôt pour Siège social et autres);
- une perte de 28 M\$ (16 M\$ après impôt) sur des couvertures de baux adossés liée à la comptabilité de couverture (Marchés des capitaux);
- un profit de 24 M\$ (19 M\$ après impôt) à la vente de participations dans des entités relativement à l'acquisition du Groupe TMX Inc. par la Corporation d'Acquisition Groupe Maple, net des charges connexes (Marchés des capitaux);
- une perte de 20 M\$ (15 M\$ après impôt) liée aux activités de crédit structuré en voie de liquidation (Marchés des capitaux).

Les éléments d'importance susmentionnés ont entraîné une augmentation des produits de 9 M\$, de la dotation à la provision pour pertes sur créances de 53 M\$ et des charges autres que d'intérêts de 63 M\$, ainsi qu'une diminution de l'impôt sur le résultat de 49 M\$. Au total, ces éléments d'importance ont réduit le résultat net de 58 M\$.

De plus, le résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires a également été touché par l'élément d'importance suivant :

- des primes de 30 M\$ versées au rachat d'actions privilégiées.

- 1) A trait à la provision collective, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours et iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives.
- 2) À compter du quatrième trimestre de 2013, comprend également l'amortissement des immobilisations incorporelles d'entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Vue d'ensemble des unités d'exploitation stratégique

La CIBC compte trois unités d'exploitation stratégique : Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégique bénéficient du soutien des groupes fonctionnels suivants qui font tous partie de Siège social et autres : Technologie et opérations, Finance (y compris Trésorerie), Administration, Gestion du risque et Vérification interne, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Siège social et autres comprend également nos opérations des services bancaires internationaux, principalement CIBC FirstCaribbean, les investissements stratégiques dans les coentreprises CIBC Mellon, ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité. L'investissement de la CIBC dans The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited était inclus dans les résultats du groupe Siège social et autres jusqu'à sa vente le 30 avril 2015.

Des modifications ont été apportées à la présentation de l'information financière en 2016, touchant les résultats de nos unités d'exploitation stratégique. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.

Répartition aux unités d'exploitation

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers présentés par les unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de produits. Lorsque le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'une cession interne à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Les résultats financiers non répartis liés aux activités de trésorerie sont présentés dans Siège social et autres. Les capitaux sont attribués aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts économiques et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de cession interne afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, et Gestion des avoirs. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes de répartition dans la préparation de l'information financière sectorielle. Selon ce modèle, les paiements internes relatifs aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi et le recouvrement des frais de prestation de services de distribution sont répartis entre les secteurs d'activité et les unités d'exploitation stratégique. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts sont attribuées aux unités d'exploitation stratégique auxquelles elles se rapportent selon des critères appropriés. Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont entièrement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique.

Les provisions individuelles et les dotations à la provision correspondantes sont présentées dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives. La provision collective et les dotations à la provision correspondantes sont comptabilisées dans Siège social et autres, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours, et iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives. Toutes les provisions relatives à CIBC FirstCaribbean et les dotations à la provision correspondantes sont présentées dans Siège social et autres.

Produits sur une base d'imposition équivalente (BIE)

Les unités d'exploitation stratégique évaluent les produits sur une BIE. Pour arriver au montant de la BIE, les unités d'exploitation stratégique majorent les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs jusqu'au montant de la BIE, soit le montant des produits pleinement imposables; en supposant qu'ils soient imposables au taux d'impôt prévu par la loi, qui permettrait de dégager les mêmes produits après impôt. Parallèlement, un montant équivalent est comptabilisé dans la charge d'impôt, de sorte à éliminer toute incidence sur le résultat net des unités d'exploitation stratégique. Cette mesure permet de mieux comparer les produits découlant de sources imposables et ceux provenant de sources exonérées d'impôt. Le total des ajustements selon la BIE des unités d'exploitation stratégique est compensé dans les produits et la charge d'impôt de Siège social et autres.

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises offrent aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers grâce à une solide équipe de conseillers et de directeurs relationnels présents dans nos centres bancaires ou grâce à nos solutions d'accès à distance, comme nos conseillers mobiles et nos services bancaires par téléphone, en direct ou mobiles.

Notre stratégie d'entreprise

Nous visons à devenir la banque de choix au Canada en matière d'expérience client pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises et de croissance rentable des produits. Pour atteindre nos objectifs, nous avons harmonisé nos efforts avec les trois priorités appliquées à l'échelle de la CIBC, soit la focalisation sur les clients, l'innovation et la simplification.

Progrès de 2016

En 2016, nous avons bien progressé en regard de notre stratégie.

Améliorer l'expérience client	Accélérer la croissance rentable des produits
<ul style="list-style-type: none"> Nous avons amélioré notre score net de recommandation en 2016 pour la deuxième année consécutive, et nous avons été numéro un sur le plan de l'amélioration par rapport à nos pairs au cours des quatre dernières années. Nous avons inauguré les Labos branchés CIBC du Centre de la découverte MaRS, carrefour de l'innovation situé à Toronto, qui nous permet de collaborer avec des équipes commerciales et technologiques pour développer la prochaine vague d'innovations bancaires à l'intention de nos clients, dans un environnement de laboratoire qui facilite la collaboration et la coopération. Nous avons continué de cerner les moments clés des relations avec les clients et de simplifier les processus pour les centrer davantage sur les clients. Par exemple, nos processus de recouvrement ont été améliorés par l'ajout de solutions proactives pour aider les clients aux prises avec des difficultés financières à gérer leurs liquidités et à retrouver une bonne santé financière. Nous avons mérité, pour la troisième année consécutive, la meilleure note parmi les cinq grandes banques canadiennes, pour nos services bancaires mobiles dans le rapport annuel sur les services bancaires en ligne de Forrester Research. Nous avons mérité, pour la deuxième année consécutive, la meilleure note parmi les cinq grandes banques canadiennes, pour notre fonctionnalité bancaire en ligne dans le rapport sur les services bancaires mobiles de Forrester Research. Nos conseillers nous ont placés, pour la deuxième année consécutive, au premier rang dans le rapport annuel intitulé « Report Card on Banks and Credit Unions » du magazine <i>Investment Executive</i>. Nous avons participé à la démonstration de faisabilité réussie d'un registre des transactions dans le cadre de notre engagement visant à focaliser sur les occasions novatrices qui pourraient être avantageuses pour les clients dans les années à venir. Nous avons proposé Apple Pay à nos clients dès que ce mode de paiement a été offert au Canada, ce qui permet à nos clients de régler des achats chez leurs détaillants préférés avec leur appareil Apple. Nous avons été la première banque au Canada à offrir Samsung Pay à nos clients, leur donnant ainsi une autre option de paiement mobile. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons continué de transformer notre réseau de centres bancaires en ajoutant des iPad, le Wi-Fi et des GAB améliorés dans un certain nombre de centres bancaires tout en créant un nouveau concept ouvert qui favorise davantage les discussions sur les besoins et les objectifs financiers avec nos clients. Nous avons continué d'investir dans les ressources en conseil en convertissant des rôles de service en rôles de conseil, tout en tirant parti des canaux numériques pour les transactions bancaires quotidiennes des clients de notre réseau. Nous avons lancé le nouveau Compte Intelli CIBC, le premier compte bancaire en son genre offrant des frais mensuels flexibles plafonnés qui s'adaptent automatiquement, les frais étant plus bas lorsque les clients effectuent moins d'opérations bancaires. Nous avons lancé la carte prépayée Intelli CIBC Visa, la première carte prépayée rechargeable en devises offerte par une grande banque canadienne qui propose aux clients une expérience de paiement plus sécuritaire et pratique lorsqu'ils voyagent. Nous offrons l'ouverture de compte numérique qui permet aux clients d'ouvrir un nouveau compte bancaire CIBC grâce à leur appareil mobile, ce qui appuie la croissance de la CIBC et répond aux besoins des clients qui accordent la priorité au numérique et qui préfèrent effectuer leurs transactions bancaires et combler leurs besoins financiers à l'aide de leur appareil mobile ou en direct. Nous avons lancé l'application Allô Proprio CIBC, conçue dans nos Labos branchés CIBC. Cette nouvelle application permet aux Canadiens de faire une demande de prêt hypothécaire au moyen de leur appareil mobile, sans avoir à se rendre dans un centre bancaire. Nous avons lancé les « prêts en clic », en partenariat avec Borrowell, société de technologie financière, pour les services bancaires personnels et Thinking Capital pour les PME, permettant à certains clients existants admissibles de voir leur demande de prêt approuvée instantanément et de recevoir les fonds le jour suivant, ce qui est beaucoup plus rapide et plus simple que le processus actuel dans le secteur.

Revue financière de 2016

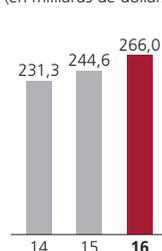
Produits¹
(en milliards de dollars)



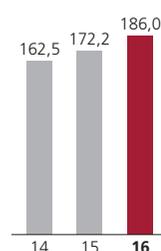
Résultat net¹
(en milliards de dollars)



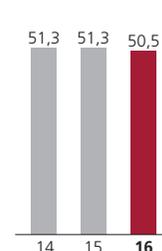
Prêts et acceptations moyens^{1, 2}
(en milliards de dollars)



Dépôts moyens¹
(en milliards de dollars)



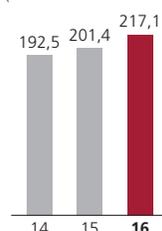
Coefficient d'efficacité¹
(%)



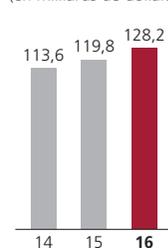
Services bancaires personnels

- Croissance de 13 % du total des prêts et acceptations moyens (compte non tenu des prêts hypothécaires FirstLine)
- Croissance de 7 % du total des dépôts moyens
- L'une des meilleures croissances de la part de marché dans le secteur des prêts hypothécaires
- Augmentation annuelle de 17 % du nombre de conseillers de vente mobile
- 60 % de nos clients font affaire avec nous de façon numérique, croissance qui se poursuit
- Depuis 2013, hausse de 50 % du nombre de produits utilisés par nos nouveaux clients dans les 12 mois après être devenus clients

Prêts et acceptations moyens²
(en milliards de dollars)



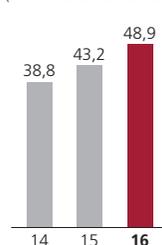
Dépôts moyens
(en milliards de dollars)



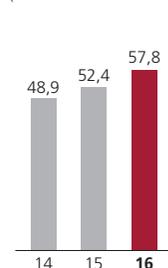
Services bancaires aux entreprises

- Croissance de 13 % du total des prêts et acceptations moyens
- Croissance de 10 % du total des dépôts moyens
- Croissance parmi les meilleures de la part de marché dans le secteur des dépôts d'entreprises et des prêts aux entreprises

Prêts et acceptations moyens¹
(en milliards de dollars)



Dépôts moyens¹
(en milliards de dollars)



1) Certaines informations des périodes précédentes ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.

2) Le total des prêts et acceptations moyens comprend les prêts hypothécaires FirstLine.

Nos priorités en 2017

Nous établissons une banque solide, innovatrice et axée sur les relations. Pour accélérer notre transformation, nous atteindrons notre objectif d'offrir les meilleurs services bancaires de détail et services bancaires aux entreprises au Canada en mettant au cœur de nos priorités :

- l'amélioration de l'expérience client en simplifiant les activités de la Banque de sorte que les clients puissent faire affaire avec nous quand, où et comme ils le souhaitent;
- la croissance rentable des produits en aidant nos clients à aller de l'avant et à prospérer en resserrant nos relations avec eux et en leur offrant des conseils.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015 ²	2014 ²
Produits			
Services bancaires personnels	7 066 \$	6 693 \$	6 305 \$
Services bancaires aux entreprises	1 726	1 623	1 531
Divers	63	90	387
Total des produits	8 855	8 406	8 223
Dotation à la provision pour pertes sur créances	765	670	731
Charges autres que d'intérêts	4 472	4 309	4 219
Résultat avant impôt sur le résultat	3 618	3 427	3 273
Impôt sur le résultat	929	897	814
Résultat net	2 689 \$	2 530 \$	2 459 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	2 689 \$	2 530 \$	2 459 \$
Coefficient d'efficacité	50,5 %	51,3 %	51,3 %
Rendement des capitaux propres ³	51,0 %	55,6 %	62,6 %
Charge au titre du capital économique ³ (b)	(513)\$	(547)\$	(485)\$
Profit économique ³ (a+b)	2 176 \$	1 983 \$	1 974 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	265,8 \$	243,8 \$	230,5 \$
Prêts et acceptations moyens (en milliards de dollars)	266,0 \$	244,6 \$	231,3 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	186,0 \$	172,2 \$	162,5 \$
Équivalents temps plein	20 280	21 532	21 862

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.

3) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 159 M\$, ou 6 %, par rapport à 2015, ce qui est principalement attribuable à la hausse des produits, en partie contrebalancée par l'augmentation des charges autres que d'intérêts et l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Produits

Les produits ont augmenté de 449 M\$, ou 5 %, par rapport à 2015.

Les produits des *Services bancaires personnels* ont progressé de 373 M\$, ou 6 %, ce qui est surtout attribuable à la croissance des volumes, à des prix favorables, à la progression des honoraires et du fait que l'exercice considéré comptait une journée de plus. Les résultats de l'exercice précédent comprenaient un profit découlant d'ajustements comptables apportés aux montants au bilan liés aux cartes de crédit, présenté à titre d'élément d'importance.

Les produits des *Services bancaires aux entreprises* ont augmenté de 103 M\$, ou 6 %, ce qui est surtout attribuable à la croissance des volumes et à la progression des honoraires, en partie contrebalancées par le resserrement des marges.

Les produits *Divers* ont diminué de 27 M\$, ou 30 %, en raison surtout de la diminution des produits dans nos activités de prêts hypothécaires FirstLine abandonnées.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 95 M\$, ou 14 %, par rapport à 2015, en raison principalement de la hausse des radiations et des faillites dans les portefeuilles de cartes de crédit et de prêts personnels et des pertes plus élevées dans le portefeuille des Services bancaires aux entreprises.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont augmenté de 163 M\$, ou 4 %, par rapport à 2015, en raison surtout de la hausse des dépenses liées aux initiatives stratégiques, y compris nos innovations pour soutenir la transformation de nos services de détail.

Impôt sur le résultat

L'augmentation de 32 M\$, ou 4 %, de l'impôt sur le résultat comparativement à 2015 s'explique essentiellement par la hausse du résultat, en partie contrebalancée par le recouvrement d'impôt découlant du règlement de questions liées à la fixation des prix de cession interne, présenté à titre d'élément d'importance.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 22 G\$, ou 9 %, en regard de 2015, en raison de la croissance dans l'ensemble des produits.

Gestion des avoirs

Gestion des avoirs offre des services consultatifs ainsi que des solutions de placements intégrés afin de combler les besoins des clients institutionnels, de détail et à valeur nette élevée. Ensemble, nos services de gestion d'actifs, de courtage de détail et de gestion privée de patrimoine constituent une offre intégrée de services dont la prestation est assurée par environ 1 600 conseillers au Canada et aux États-Unis. Les résultats d'ACI sont inclus dans le poste Divers. Pour plus de précisions sur la vente de notre participation minoritaire dans ACI, se reporter à la section Événements importants.

Notre stratégie d'entreprise

Notre stratégie de croissance est conforme aux trois priorités appliquées à l'échelle de la CIBC, soit la focalisation sur les clients, l'innovation et la simplification. Nous y parviendrons en améliorant l'expérience client en favorisant la croissance des actifs et en simplifiant et optimisant notre plateforme d'affaires.

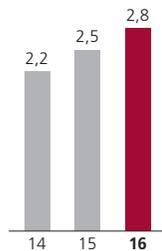
Progrès de 2016

En 2016, nous avons réalisé des progrès tangibles en regard de notre stratégie.

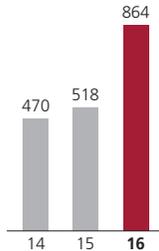
Améliorer l'expérience client	Favoriser la croissance des actifs	Simplifier et optimiser notre plateforme d'affaires
<ul style="list-style-type: none"> CIBC Wood Gundy, notre plateforme de courtage de plein exercice, et Pro-Investisseurs CIBC, nos services de courtage autogérés, ont fait bonne figure dans les derniers sondages de J.D. Power sur la satisfaction des investisseurs canadiens. Nous avons amélioré le cadre interne de recommandation de clients pour répondre aux besoins de nos clients en matière de services bancaires et d'investissement. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons obtenu de solides rentrées de fonds nettes de 11 G\$ générées par l'ensemble de nos activités de Gestion des avoirs. Nous avons élargi la gamme de nos Services de portefeuille personnalisé CIBC en y ajoutant trois nouveaux portefeuilles axés sur la génération de revenus. Nous avons lancé le Programme de placements privés Renaissance pour les clients à valeur nette élevée, ainsi que d'autres produits. Nous avons constaté une forte croissance des actifs dans tous les secteurs d'activité. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons harmonisé nos activités de conseil aux clients à valeur nette élevée en réunissant nos activités canadiennes de gestion privée de patrimoine et celles de la division Wood Gundy sur une même plateforme. Nous avons lancé l'option de relevés électroniques pour les Services de portefeuille personnalisé CIBC et les comptes de Fonds mutuels CIBC, de manière à simplifier davantage la gestion des relevés de placement pour les clients. Nous avons élargi la gamme des services de fiducie offerts au Delaware par l'entremise de Atlantic Trust.

Revue financière de 2016

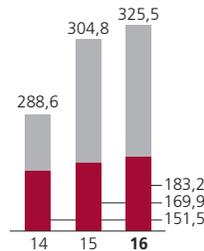
Produits¹
(en milliards de dollars)



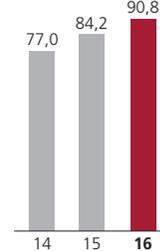
Résultat net¹
(en millions de dollars)



Biens administrés et biens sous gestion²
(en milliards de dollars)



Fonds communs de placement canadiens au détail³
(en milliards de dollars)



■ Biens sous gestion

- Certaines informations des périodes précédentes ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.
- Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.
- Compris dans les biens sous gestion.

Courtage de détail

- Solide croissance des biens sous gestion et des biens administrés, de respectivement 17 % et 7 %.
- Nous avons obtenu d'excellents résultats dans le rapport intitulé « Brokerage Report Card 2016 » publié dans le magazine *Investment Executive*, les conseillers en placement nous ont classés au deuxième rang parmi les six maisons de courtage détenus par des banques.
- Lancement de la nouvelle appli Gestion mobile des avoirs CIBC

Gestion d'actifs

- Croissance de 6 % des biens sous gestion
- Plusieurs nouveaux produits ont été lancés afin d'offrir à nos clients des résultats supérieurs.
- Rajustement des commissions de suivi et des honoraires de gestion favorisant une approche de tarification plus simple et plus uniforme pour les clients.

Gestion privée de patrimoine

- Croissance de 7 % des biens sous gestion et des biens administrés
- Nos activités canadiennes de gestion privée de patrimoine ont généré des rentrées nettes sans précédent.
- Nous avons obtenu un score net de recommandation supérieur à la moyenne pour Privabanque CIBC.

1) Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

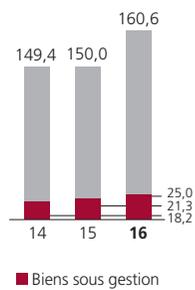
Nos priorités en 2017

Nous établissons une banque solide, innovatrice et axée sur les relations. Pour poursuivre sur notre lancée et accélérer notre transformation, nous continuerons d'harmoniser nos priorités de 2017 avec les trois priorités appliquées à l'échelle de la CIBC. Nous y parviendrons en :

- améliorant l'expérience client;
- favorisant la croissance des actifs au moyen de conseils et d'offres intégrées aux clients afin de répondre à leurs besoins généraux de gestion des avoirs;
- simplifiant et optimisant notre plateforme d'affaires de sorte qu'il soit plus facile d'investir dans notre banque.

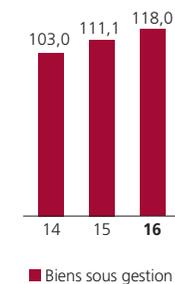
Biens administrés et biens sous gestion¹

(en milliards de dollars)



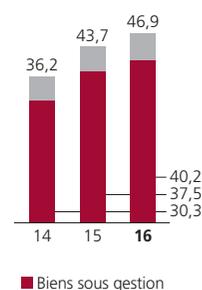
Biens administrés et biens sous gestion¹

(en milliards de dollars)



Biens administrés et biens sous gestion¹

(en milliards de dollars)



Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015 ²	2014 ²
Produits			
Courtage de détail	1 269 \$	1 282 \$	1 232 \$
Gestion d'actifs	746	707	601
Gestion privée de patrimoine	381	379	275
Divers	443	100	92
Total des produits	2 839	2 468	2 200
Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	-	(1)	-
Charges autres que d'intérêts	1 753	1 784	1 582
Résultat avant impôt sur le résultat	1 086	685	618
Impôt sur le résultat	222	167	148
Résultat net	864 \$	518 \$	470 \$
Résultat net applicable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	- \$	- \$	2 \$
Actionnaires (a)	864	518	468
Coefficient d'efficacité	61,7 %	72,3 %	71,9 %
Rendement des capitaux propres ³	43,5 %	22,4 %	22,3 %
Charge au titre du capital économique ³ (b)	(193)\$	(276)\$	(256)\$
Profit économique ³ (a+b)	671 \$	242 \$	212 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	4,5 \$	4,8 \$	4,4 \$
Prêts moyens (en milliards de dollars)	2,1 \$	2,1 \$	1,9 \$
Dépôts moyens (en milliards de dollars)	9,8 \$	9,0 \$	8,5 \$
Biens administrés (en milliards de dollars)	325,5 \$	304,8 \$	288,6 \$
Biens sous gestion (en milliards de dollars)	183,2 \$	169,9 \$	151,5 \$
Équivalents temps plein	4 295	4 350	4 169

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.

3) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 346 M\$, ou 67 %, par rapport à 2015, en raison surtout du profit, net des coûts de transaction, à la vente de notre participation minoritaire dans ACI, présenté à titre d'élément d'importance.

Produits

Les produits ont augmenté de 371 M\$, ou 15 %, par rapport à 2015.

Les produits de *Courtage de détail* ont diminué de 13 M\$, ou 1 %, ce qui s'explique principalement par la baisse des produits tirés des commissions en raison de la baisse du volume des transactions, en partie contrebalancée par la hausse des honoraires de gestion de placements et de garde en raison de l'augmentation moyenne des biens sous gestion et des biens administrés.

Les produits de *Gestion d'actifs* ont progressé de 39 M\$, ou 6 %, en raison surtout de l'augmentation moyenne des biens sous gestion stimulée par la hausse des ventes nettes de fonds communs de placement à long terme et de l'appréciation des marchés, et des profits à la valeur du marché tirés de placements en capital de démarrage dans des fonds communs de placement et des fonds institutionnels lancés récemment.

L'augmentation de 2 M\$, ou 1 %, des produits de *Gestion privée de patrimoine* reflète essentiellement l'augmentation des biens sous gestion moyens, y compris les taux de change favorables, ainsi que la croissance des volumes pour les prêts et les dépôts, contrebalancées en partie par le recul des honoraires annuels liés au rendement touchés par Atlantic Trust.

Les produits *Divers* ont augmenté de 343 M\$ en raison du profit à la vente d'ACI susmentionné, en partie contrebalancé par des produits moins élevés tirés d'ACI, après l'annonce de la vente.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont diminué de 31 M\$, ou 2 %, par rapport à 2015, en raison surtout de la baisse de la rémunération liée au rendement.

Impôt sur le résultat

L'augmentation de 55 M\$, ou 33 %, de l'impôt sur le résultat par rapport à 2015 s'explique essentiellement par le profit à la vente d'ACI susmentionné.

Biens administrés

Les biens administrés ont progressé de 21 G\$, ou 7 %, en regard de 2015, en raison de l'appréciation des marchés et de solides rentrées de fonds nettes. Les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Marchés des capitaux

Marchés des capitaux offrent des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux gouvernements et à des clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Notre stratégie d'entreprise

Notre objectif est de devenir le chef de file des produits des marchés des capitaux au Canada et la principale banque axée sur les relations pour nos clients clés à l'échelle mondiale en étant les meilleurs de notre catégorie en ce qui concerne les renseignements, les conseils, l'exécution et l'innovation.

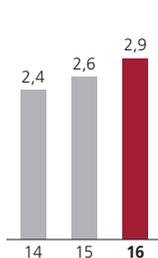
Progrès de 2016

En 2016, nous avons réalisé de solides progrès en regard de notre stratégie.

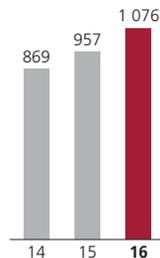
Renforcer et étendre notre position de leadership au Canada	Bâtir une plateforme nord-américaine et élargir les secteurs clés desservis à l'échelle mondiale	Offrir des services novateurs à nos clients à l'échelle de la CIBC
<ul style="list-style-type: none"> Nous avons continué d'être des leaders dans le secteur des prêts syndiqués, dans la prise ferme de titres de créance et de titres de participation, dans nos services consultatifs et dans la négociation de titres de participation, ainsi qu'en matière d'opérations sur marchandises et d'opérations de change. Nous avons mis sur pied de nouvelles équipes-conseil spécialisées qui ajoutent de la valeur pour nos clients dans les domaines de la technologie et de l'innovation, des capitaux privés et des solutions en finance d'entreprises. Nous avons continué de renforcer notre plateforme en harmonisant davantage nos talents et nos spécialisations avec les secteurs économiques et les segments de marché dominants à l'heure actuelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons élargi les capacités de nos produits et avons investi dans nos talents pour répondre aux besoins de nos clients au pays et à l'étranger. Nous avons aidé nos clients à composer avec les fluctuations et la volatilité du marché grâce à nos conseils proactifs et à nos solutions de négociation. Nous avons continué d'améliorer notre couverture aux États-Unis et nos capacités d'exécution, en mettant l'accent sur les secteurs de l'énergie, des infrastructures et de l'électricité et des services publics. 	<ul style="list-style-type: none"> Nous avons lancé la <i>Carte Visa prépayée CIBC Air Canada AC conversion</i>, la première carte au Canada sur laquelle les voyageurs peuvent conserver jusqu'à 10 devises sur une seule carte à utiliser partout dans le monde chez des détaillants. Nous avons amélioré le service de <i>Virement de fonds mondial CIBC</i> sans frais, en l'ajoutant à l'Appli Services bancaires mobiles CIBC et en augmentant le nombre de pays où les clients peuvent envoyer de l'argent, y compris les États-Unis. Nous avons lancé de nouveaux ateliers de perfectionnement destinés à plus de 200 clients chefs des finances et professionnels des finances pour approfondir leur compréhension des marchés des capitaux.

Revue financière de 2016

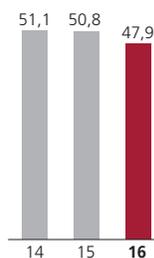
Produits¹
(en milliards de dollars)



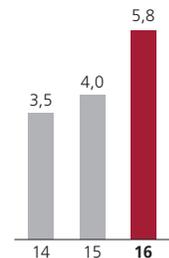
Résultat net¹
(en millions de dollars)



Coefficient d'efficacité
(%)



Valeur à risque (VAR) moyenne
(en millions de dollars)



1) Certaines informations des périodes précédentes ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.

En tant que chef de file des produits des marchés des capitaux au Canada et partenaire bancaire de clients dans les principaux secteurs d'activité canadiens ailleurs dans le monde, Marchés des capitaux ont agi à titre de :

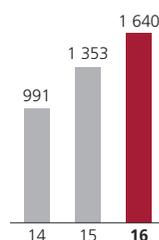
- conseiller financier de Suncor Énergie inc. lors de son acquisition de Canadian Oil Sands Limited pour 7 G\$ ainsi que co-responsable des registres du placement d'actions ordinaires par prise ferme d'un montant de 2,9 G\$ pour Suncor Énergie inc., l'un des plus importants placements de titres de participation par voie de prise ferme au Canada;
- conseiller financier, co-preneur ferme de financement et mandataire principal en matière de change lors de l'acquisition de RONA Inc. par Lowe's Companies Inc. pour un montant de 3,2 G\$;
- conseiller financier et chef de file responsable des registres de reçus de souscription de 525 M\$; seul syndicat, preneur ferme, responsable des registres lors de la conclusion de facilités de crédit de 1,8 G\$; et seul fournisseur d'opérations de change lors de l'acquisition de MWH Global Inc. par Stantec;
- conseiller financier exclusif, agent administratif et co-responsable des registres lors de la conclusion de facilités de crédit de 925 M\$ utilisées principalement aux fins de l'acquisition, par Cheung Kong Infrastructure Holdings Limited et Power Assets Holdings Limited, d'une participation de 65 % dans des actifs du marché intermédiaire de Husky Energy Inc.;
- conseiller financier principal et co-preneur ferme de financement chef de file, co-responsable des registres et co-syndicat chef de file lors de l'acquisition de Wind Mobile Corp. par Shaw Communications Inc. pour 1,6 G\$;
- conseiller financier exclusif du Fonds de placement immobilier InnVest lors de la vente de la société à Bluesky Hotels and Resorts pour 2,1 G\$;
- responsable des registres chef de file lors du premier appel public à l'épargne de 460 M\$ pour Aritzia Inc.;

- conseiller financier exclusif de Baybridge Seniors Housing Inc. lors de l'acquisition d'Amica Mature Lifestyles Inc. pour un montant de 1 G\$;
- responsable des registres chef de file pour un placement de 1 G\$ de débentures convertibles et agent administratif et co-syndicataire chef de file pour le crédit-relais de 1,6 G\$ US pour Algonquin Power & Utilities Corp. visant à soutenir l'acquisition d'Empire District Electric Company;
- co-responsable des registres d'un placement en actions ordinaires par prise ferme d'un montant de 2,3 G\$ pour Enbridge.

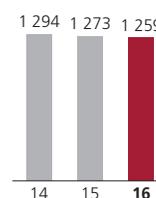
Marchés des capitaux – Prix et reconnaissance

- Lauréats du prix « Canada Derivatives House of the Year » – *Americas Derivatives Awards de Global Capital, 2016*
- Chef de file de la négociation d'actions canadiennes – au premier rang pour le volume, la valeur et le nombre d'opérations – *Rapports sur la part de marché des SNP et de la Bourse de Toronto de 2009 jusqu'à maintenant (tel que présenté par IRESS Market Technology au 31 octobre 2016)*
- En 2016, *Brendan Wood International* et *Thomson Reuters* ont classé les analystes de recherche sur l'économie et sur les actions de la CIBC parmi les trois premiers, notamment dans les secteurs de recherche suivants – *Économie, agriculture, pièces d'automobiles, banques et services financiers diversifiés, produits chimiques et fertilisants, équipement et services énergétiques, assurance, FPI et hôtellerie, télécommunications et services publics*
- Nommés « Top Canadian Prime Broker » lors des Canadian Hedge Fund Awards de 2016 – *Alternative IQ*
- Principal preneur ferme de PAPE au Canada – *Bloomberg, au 30 septembre 2016*
- Opération de fusion et acquisition de l'année en Amérique du Nord pour l'acquisition de Indiana Toll Road 2016 – *IJGlobal Americas Deals of the Year Awards*
- Au premier rang pour le nombre d'opérations dans le domaine de la syndication de prêts au Canada – *Classements des syndicataires chefs de file de Thomson Reuters et de Bloomberg de janvier à septembre 2016*

Produits – Marchés CIBC, réseau mondial¹
(en millions de dollars)



Produits – Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement¹
(en millions de dollars)



1) Certaines informations des périodes précédentes ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.

Nos priorités en 2017

Nous établissons une banque solide, innovatrice et axée sur les relations. Pour poursuivre sur notre lancée et accélérer notre transformation, nous continuerons d'harmoniser nos priorités de 2017 avec les trois priorités appliquées à l'échelle de la CIBC. Nous y parviendrons en :

- renforçant et étendant notre position de leadership au Canada
- bâtissant une plateforme nord-américaine et élargissant les secteurs clés desservis à l'échelle mondiale
- offrant des services novateurs à nos clients à l'échelle de la CIBC

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015 ²	2014 ²
Produits			
Marchés CIBC, réseau mondial	1 640 \$	1 353 \$	991 \$
Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement	1 259	1 273	1 294
Divers	16	(6)	111
Total des produits³	2 915	2 620	2 396
Dotation à la provision pour pertes sur créances	153	54	43
Charges autres que d'intérêts	1 398	1 332	1 225
Résultat avant impôt sur le résultat	1 364	1 234	1 128
Impôt sur le résultat ³	288	277	259
Résultat net	1 076 \$	957 \$	869 \$
Résultat net applicable aux :			
Actionnaires (a)	1 076 \$	957 \$	869 \$
Coefficient d'efficacité	47,9 %	50,8 %	51,1 %
Rendement des capitaux propres ⁴	30,6 %	35,8 %	37,1 %
Charge au titre du capital économique ⁴ (b)	(341)\$	(320)\$	(288)\$
Profit économique ⁴ (a+b)	735 \$	637 \$	581 \$
Actif moyen (en milliards de dollars)	162,8 \$	141,8 \$	121,9 \$
Équivalents temps plein	1 324	1 342	1 306

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.

3) Les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés sur une BIE. Par conséquent, les produits et l'impôt sur le résultat comprennent un ajustement selon la BIE de 474 M\$ (482 M\$ en 2015 et 421 M\$ en 2014). Les montants compensatoires équivalents inclus dans les produits et l'impôt sur le résultat sont présentés dans Siège social et autres.

4) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

Aperçu financier

Le résultat net a augmenté de 119 M\$, ou 12 %, par rapport à 2015, ce qui est principalement attribuable à la hausse des produits, en partie contrebalancée par l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances et l'augmentation des charges autres que d'intérêts.

Produits

Les produits ont augmenté de 295 M\$, ou 11 %, par rapport à 2015.

Les produits de *Marchés CIBC, réseau mondial* ont augmenté de 287 M\$, ou 21 %, en raison surtout de la hausse des produits tirés de la négociation de taux d'intérêt et de change, et des activités de financement dans les marchés mondiaux.

Les produits de *Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement* ont diminué de 14 M\$, ou 1 %, en raison surtout de la baisse des profits du portefeuille de placement, étant donné que les résultats de l'exercice précédent comprenaient un profit tiré de la vente d'un placement dans notre portefeuille de Banque d'affaires, présenté à titre d'élément d'importance, et une baisse des produits tirés de notre segment de financement immobilier aux États-Unis. Cette diminution a été en partie contrebalancée par l'augmentation des produits de Services financiers aux entreprises et la hausse des émissions de titres de participation.

Les produits *Divers* ont augmenté de 22 M\$ en raison surtout du profit à la vente d'un placement dans un titre de participation disponible à la vente lié aux activités de crédit structuré en voie de liquidation, en partie contrebalancé par des pertes plus élevées de négociation évaluées à la valeur de marché sur les couvertures des prêts aux entreprises.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a augmenté de 99 M\$ par rapport à 2015, en raison surtout des pertes plus élevées dans le secteur du pétrole et du gaz et aux pertes dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe, présentées à titre d'élément d'importance, en partie contrebalancées par des pertes moins élevées dans le portefeuille de financement immobilier aux États-Unis.

Charges autres que d'intérêts

L'augmentation de 66 M\$, ou 5 %, comparativement à 2015 des charges autres que d'intérêts est principalement imputable à la hausse des charges au titre des salaires et des dépenses liées aux initiatives stratégiques.

Impôt sur le résultat

L'augmentation de 11 M\$, ou 4 %, de l'impôt sur le résultat par rapport à 2015 s'explique surtout par la hausse du résultat.

Actif moyen

L'actif moyen a augmenté de 21 G\$, ou 15 %, relativement à 2015, grâce surtout à l'augmentation des activités de financement dans le réseau mondial, des taux d'intérêt des titres détenus à des fins de négociation et des soldes des prêts dans les Services bancaires aux entreprises et les activités de financement immobilier aux États-Unis.

Activités de crédit structuré en voie de liquidation

Les résultats des activités de crédit structuré en voie de liquidation sont inclus dans l'unité d'exploitation stratégique Marchés des capitaux.

Résultats

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Charges nettes d'intérêts	(30)\$	(17)\$	(30)\$
Produits (pertes) autres que d'intérêts	49	(2)	19
Total des produits (pertes)	19	(19)	(11)
Charges autres que d'intérêts	16	10	4
Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3	(29)	(15)
Impôt sur le résultat	1	(8)	(4)
Résultat net (perte nette)	2 \$	(21)\$	(11)\$

Le résultat net pour l'exercice a atteint 2 M\$ (2 M\$ US), en comparaison d'une perte nette de 21 M\$ (17 M\$ US) en 2015, en raison surtout d'un profit à la vente d'un placement dans un titre de participation disponible à la vente.

Sommaire de nos positions

Voici un sommaire de nos positions dans les activités de crédit structuré en voie de liquidation :

En millions de dollars américains, au 31 octobre 2016	Placements et prêts ¹				Dérivés de crédit vendus et facilités de liquidité et de crédit	Protection de crédit souscrite auprès de				
	Montant notionnel	Juste valeur des valeurs disponibles à la vente et des valeurs désignées à leur juste valeur	Juste valeur des valeurs classées comme prêts	Valeur comptable des valeurs classées comme prêts		Montant notionnel	Juste valeur des dérivés de crédit vendus	Montant notionnel	Autres contreparties	Juste valeur nette des REC
Titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation – TAC flux groupés	– \$	– \$	– \$	– \$	136 \$	103 \$	– \$	– \$	136 \$	103 \$
TAP flux groupés	225	–	223	223	72	–	279	2	–	–
Titres de créance de sociétés	–	–	–	–	3 312	–	–	–	3 312	–
Divers	386	252	13	13	175	17	3	–	–	–
Positions non appariées	–	–	–	–	–	–	–	–	373	–
	611 \$	252 \$	236 \$	236 \$	3 695 \$	120 \$	282 \$	2 \$	3 821 \$	103 \$
31 octobre 2015	1 057 \$	305 \$	597 \$	596 \$	4 259 \$	148 \$	947 \$	9 \$	3 947 \$	119 \$

1) Les titres de participation disponibles à la vente obtenus en contrepartie du rachat de nos contrats liés au marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation par un garant financier d'une valeur comptable de 5 M\$ US (22 M\$ US en 2015) sont exclus du tableau ci-dessus.

Titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation – Titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés)

Notre position de titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation consiste en des dérivés de crédit vendus qui ont totalisé 136 M\$ US.

Cette position faisait l'objet d'une couverture au moyen d'une protection obtenue auprès d'une importante société américaine de services financiers et d'assurance multinationale diversifiée avec laquelle nous avons conclu des ententes de garantie standard.

Titres adossés à des prêts avec flux groupés (TAP flux groupés)

Les TAP flux groupés comprennent des tranches de TAP flux groupés prioritaires adossés à des blocs diversifiés constitués essentiellement de prêts américains (64 %) et européens (33 %) à effet de levier garantis prioritaires. Au 31 octobre 2016, 100 % du montant notionnel total des tranches de TAP flux groupés avaient une note Aaa auprès de Moody's Investors Service, Inc. (Moody's). Au 31 octobre 2016, les notes d'environ 24 % des actifs donnés en garantie sous-jacents étaient équivalentes à BB- ou à une note supérieure, les notes d'environ 52 % étaient équivalentes aux notes entre B+ et B-, les notes d'environ 12 % étaient équivalentes à la note CCC+ ou à une note inférieure, et le reste des actifs était sans note. Les TAP flux groupés ont une durée moyenne pondérée de 1,4 an et une subordination moyenne de 71 %.

Titres de créance de sociétés

L'exposition aux titres de créance de sociétés est composée d'un important dérivé super prioritaire apparié, ce qui signifie que la CIBC a souscrit et vendu une protection de crédit à l'égard du même portefeuille de référence. Le portefeuille de référence est constitué de produits de crédit aux grandes entreprises de qualité supérieure hautement diversifiés. Les créances aux termes de ces contrats ne sont exigibles qu'au moment où les défauts cumulatifs liés aux portefeuilles de référence sont supérieurs à 30 % pendant la durée résiduelle du contrat de 2 mois.

Divers

Au 31 octobre 2016, nos positions importantes dans les placements et prêts du poste Divers comprenaient :

- des billets de catégorie A-1 et de catégorie A-2 classés dans les valeurs du compte de négociation, portant intérêt à un taux variable, d'un montant notionnel de 176 M\$ US et d'une juste valeur de 175 M\$ US, des billets reflet classés dans les valeurs disponibles à la vente, d'un montant notionnel de 4 M\$ US et d'une juste valeur de 2 M\$ US, et des prêts, d'un montant notionnel de 50 M\$ US et d'une juste valeur et d'une valeur comptable de néant. Ces billets ont été reçus au départ en échange de notre papier commercial adossé à des créances (PCAC) non soutenu par des banques en janvier 2009, au moment de la ratification de la restructuration de la Proposition de Montréal;
- des TAC flux groupés d'un montant notionnel de 90 M\$ US comprenant des titres privilégiés de fiducies donnés en garantie, qui sont des instruments de fonds propres de première catégorie novateurs émis par des banques régionales américaines et des assureurs américains. Ces valeurs classées comme valeurs désignées à leur juste valeur avaient une juste valeur de 70 M\$ US;
- des titres adossés à des créances mobilières (TACM), classés à titre de prêt, d'un montant notionnel de 14 M\$ US, d'une juste valeur de 13 M\$ US et d'une valeur comptable de 13 M\$ US.

Au 31 octobre 2016, nos positions importantes dans les dérivés de crédit vendus et facilités de liquidité et de crédit du poste Divers comprenaient des dérivés de crédit vendus d'un montant notionnel de 154 M\$ US assortis d'une juste valeur de 17 M\$ US sur des billets indexés en fonction de l'inflation et des titres privilégiés de fiducies;

Positions non appariées

L'actif sous-jacent de notre position non appariée se compose d'un portefeuille de référence de titres de créance de sociétés.

Protection de crédit souscrite auprès de garants financiers et d'autres contreparties

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel et la juste valeur de la protection de crédit souscrite auprès de garants financiers et d'autres contreparties par qualité du crédit de la contrepartie en fonction des notations externes (par Standard & Poor's Ratings Services (S&P) ou Moody's) et les actifs sous-jacents à cette protection.

En millions de dollars américains, au 31 octobre 2016	Montant notionnel des actifs sous-jacents					Protection de crédit souscrite auprès de garants financiers et d'autres contreparties			
	TAP flux groupés	Titres de créance de sociétés	Titres du marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation – TAC flux groupés	Divers	Positions non appariées	Total du montant notionnel	Juste valeur, avant les REC	REC	Juste valeur nette des REC
Garants financiers¹									
De première qualité	208 \$	– \$	– \$	3 \$	– \$	211 \$	2 \$	– \$	2 \$
Sans note	71	–	–	–	–	71	–	–	–
	279	–	–	3	–	282	2	–	2
Autres contreparties¹									
De première qualité	–	–	136	–	–	136	103	–	103
Sans note	–	3 312	–	–	373	3 685	–	–	–
	– \$	3 312 \$	136 \$	– \$	373 \$	3 821 \$	103 \$	– \$	103 \$
Total	279 \$	3 312 \$	136 \$	3 \$	373 \$	4 103 \$	105 \$	– \$	105 \$
31 octobre 2015	937 \$	3 397 \$	168 \$	10 \$	382 \$	4 894 \$	130 \$	(2)\$	128 \$

1) Lorsque plus d'une agence de notation fournit une note et que les notes diffèrent, nous utilisons la note la plus faible.

L'autre contrepartie non notée est un fonds multicédant canadien. Ce fonds multicédant respecte l'entente quant aux garanties données et a consenti des garanties d'un montant supérieur au risque de marché courant. La juste valeur des garanties au 31 octobre 2016 s'établissait à 224 M\$ US contre une exposition nette de néant.

Siège social et autres

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants, soit Technologie et opérations, Finance (y compris Trésorerie), Administration, Gestion du risque et Vérification interne, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Siège social et autres comprend également nos opérations des services bancaires internationaux, principalement CIBC FirstCaribbean, les investissements stratégiques dans les coentreprises CIBC Mellon ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité. L'investissement de la CIBC dans The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited était inclus dans les résultats du groupe Siège social et autres jusqu'à sa vente le 30 avril 2015.

Résultats¹

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015 ²	2014 ²
Produits			
Services bancaires internationaux	722 \$	678 \$	600 \$
Divers	(296)	(316)	(56)
Total des produits ³	426	362	544
Dotation à la provision pour pertes sur créances	133	48	163
Charges autres que d'intérêts	1 348	1 436	1 486
Perte avant impôt sur le résultat	(1 055)	(1 122)	(1 105)
Impôt sur le résultat ³	(721)	(707)	(522)
Perte nette	(334)\$	(415)\$	(583)\$
Résultat net (perte nette) applicable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle	20 \$	14 \$	(5)\$
Actionnaires	(354)	(429)	(578)
Équivalents temps plein	17 314	16 977	17 087

1) Pour de l'information sectorielle supplémentaire, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés.

2) Certaines informations ont été retraitées ou reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Modifications à la présentation de l'information financière.

3) Ajustement selon la BIE. Pour plus de précisions, se reporter à la note de bas de tableau 3 de la section Marchés des capitaux.

Aperçu financier

La perte nette a été de 334 M\$, contre une perte nette de 415 M\$ en 2015, du fait surtout de la baisse des charges autres que d'intérêts et de la hausse des produits, en partie contrebalancées par l'augmentation de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Produits

Les produits ont augmenté de 64 M\$, ou 18 %, par rapport à 2015.

L'augmentation de 44 M\$, ou 6 %, des produits de *Services bancaires internationaux* par rapport à 2015 est surtout attribuable à l'incidence favorable des taux de change.

Les produits *Divers* ont augmenté de 20 M\$, ou 6 %, par rapport à 2015, en raison surtout d'un profit à la vente d'un centre de traitement, présenté à titre d'élément d'importance, et de l'ajustement selon la BIE moins élevé, en partie contrebalancés par la baisse des produits de trésorerie.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances a connu une hausse de 85 M\$ en raison d'augmentations de la provision collective, présentées à titre d'élément d'importance, ayant essentiellement trait à l'effritement du secteur des marchandises, et aux autres changement dans la conjoncture économique, ce qui a été en partie contrebalancé par une diminution des pertes liées à CIBC FirstCaribbean.

Charges autres que d'intérêts

Les charges autres que d'intérêts ont diminué de 88 M\$, ou 6 %, par rapport à 2015, étant donné que les résultats de l'exercice précédent comprenaient la hausse des charges de restructuration relatives aux indemnités de départ, présentées à titre d'élément d'importance pour les deux exercices. Les résultats de l'exercice considéré comprennent également les provisions constituées pour certaines procédures judiciaires, présentées à titre d'élément d'importance.

Impôt sur le résultat

L'économie d'impôt a connu une hausse de 14 M\$, compte tenu d'un recouvrement d'impôt découlant du changement de l'utilisation prévue de certains reports en avant de pertes fiscales et des variations de la proportion du résultat assujéti à des taux d'impôt variés dans différents territoires.

Situation financière

Revue du bilan consolidé résumé

En millions de dollars, au 31 octobre	2016	2015
Actif		
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	14 165 \$	18 637 \$
Valeurs mobilières		
Compte de négociation	49 915	46 181
Disponibles à la vente	37 253	28 534
Désignées à leur juste valeur	255	267
	87 423	74 982
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	33 810	33 334
Prêts et acceptations		
Prêts hypothécaires à l'habitation	187 298	169 258
Prêts personnels	38 041	36 517
Cartes de crédit	12 332	11 804
Entreprises et gouvernements	83 801	75 072
Provision pour pertes sur créances	(1 691)	(1 670)
	319 781	290 981
Dérivés	27 762	26 342
Autres actifs	18 416	19 033
	501 357 \$	463 309 \$
Passif et capitaux propres		
Dépôts		
Particuliers	148 081 \$	137 378 \$
Entreprises et gouvernements	190 240	178 850
Banques	17 842	10 785
Emprunts garantis	39 484	39 644
	395 647	366 657
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	24 550	20 149
Dérivés	28 807	29 057
Acceptations	12 395	9 796
Autres passifs	12 919	12 223
Titres secondaires	3 366	3 874
Capitaux propres	23 673	21 553
	501 357 \$	463 309 \$

Actif

Au 31 octobre 2016, le total de l'actif avait augmenté de 38,0 G\$, ou 8 %, en comparaison de 2015. Environ 2 G\$ de cette augmentation étaient imputables à l'appréciation du dollar américain.

La trésorerie et les dépôts auprès d'autres banques ont diminué de 4,5 G\$, ou 24 %, surtout en raison de la baisse des placements de trésorerie à court terme.

Les valeurs mobilières se sont accrues de 12,4 G\$, ou 17 %, sous l'effet surtout de l'augmentation des titres du gouvernement du Canada et des titres de créances de sociétés disponibles à la vente en raison des activités liées à la trésorerie, et de la hausse des titres de participation du compte de négociation de Marchés des capitaux. Pour plus de renseignements sur la composition des valeurs mobilières, voir la section Information financière annuelle supplémentaire et la note 4 des états financiers consolidés.

Les valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres ont augmenté de 476 M\$, ou 1 %, en raison surtout des activités courantes.

Les prêts et les acceptations nets ont augmenté de 28,8 G\$, ou 10 %, en raison d'une augmentation des prêts hypothécaires à l'habitation et des prêts et acceptations liés aux entreprises et aux gouvernements. Pour plus de renseignements sur la composition des prêts et des acceptations, voir la section Information financière annuelle supplémentaire et la note 5 des états financiers consolidés.

Les dérivés ont augmenté de 1,4 G\$, ou 5 %, sous l'effet principalement de la hausse des évaluations des dérivés de change, en partie contrebalancée par une baisse de l'évaluation des dérivés de taux d'intérêt.

Les autres actifs ont diminué de 617 M\$, ou 3 %, en raison surtout de la vente d'ACI au cours de l'exercice considéré, en partie contrebalancée par une hausse des biens donnés en garantie sur dérivés.

Passif

Au 31 octobre 2016, le total du passif avait augmenté de 35,9 G\$, ou 8 %, en comparaison de 2015. Environ 2 G\$ de cette augmentation étaient imputables à l'appréciation du dollar américain.

Les dépôts ont progressé de 29,0 G\$, ou 8 %, en raison surtout de la croissance des volumes dans les dépôts de détail au Canada, de la hausse des dépôts auprès des Services bancaires aux entreprises et de l'augmentation du financement de la trésorerie. Pour plus de renseignements sur la composition des dépôts, voir la section Information financière annuelle supplémentaire et la note 10 des états financiers consolidés.

Les engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres ont augmenté de 4,4 G\$, ou 22 %, en raison principalement des activités des clients.

Les dérivés ont diminué de 250 M\$, ou 1 %, sous l'effet principalement de la baisse des évaluations des dérivés sur autres marchandises et de taux d'intérêt, en partie contrebalancée par une hausse des évaluations des dérivés de change.

Les acceptations ont augmenté de 2,6 G\$, ou 27 %, du fait surtout de l'accroissement du nombre de clients d'affaires et d'entreprises.

Les autres passifs ont augmenté de 696 M\$, ou 6 %, en raison surtout de la hausse des charges à payer, passifs au titre des régimes de retraite à prestations définies, des montants à payer aux courtiers et des biens reçus en garantie sur dérivés.

Les titres secondaires ont diminué de 508 M\$, ou 13 %, en raison surtout d'un rachat, en partie contrebalancé par une émission effectuée au cours de l'exercice considéré. Pour plus de précisions, voir la section Gestion et planification des fonds propres.

Capitaux propres

L'augmentation de 2,1 G\$, ou 10 %, des capitaux propres au 31 octobre 2016 comparativement à 2015 était essentiellement attribuable à une hausse nette des résultats non distribués.

Sources de financement

La solidité de nos fonds propres protège nos déposants et créanciers contre les risques inhérents à nos secteurs d'activité, en plus de nous permettre d'absorber des pertes inattendues et de tirer parti d'occasions d'affaires attrayantes. Cet atout nous permet en outre de maintenir une bonne solvabilité et d'emprunter des capitaux additionnels ou d'obtenir d'autres formes de financement à des conditions intéressantes. Nous visons à ce que notre assise financière demeure solide et efficace. Le financement doit être surveillé et rééquilibré de manière continue; nous surveillons et gérons nos fonds propres afin d'augmenter le plus possible le rendement pondéré en fonction du risque pour les actionnaires et de maintenir des fonds propres suffisants de façon à satisfaire aux exigences réglementaires.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

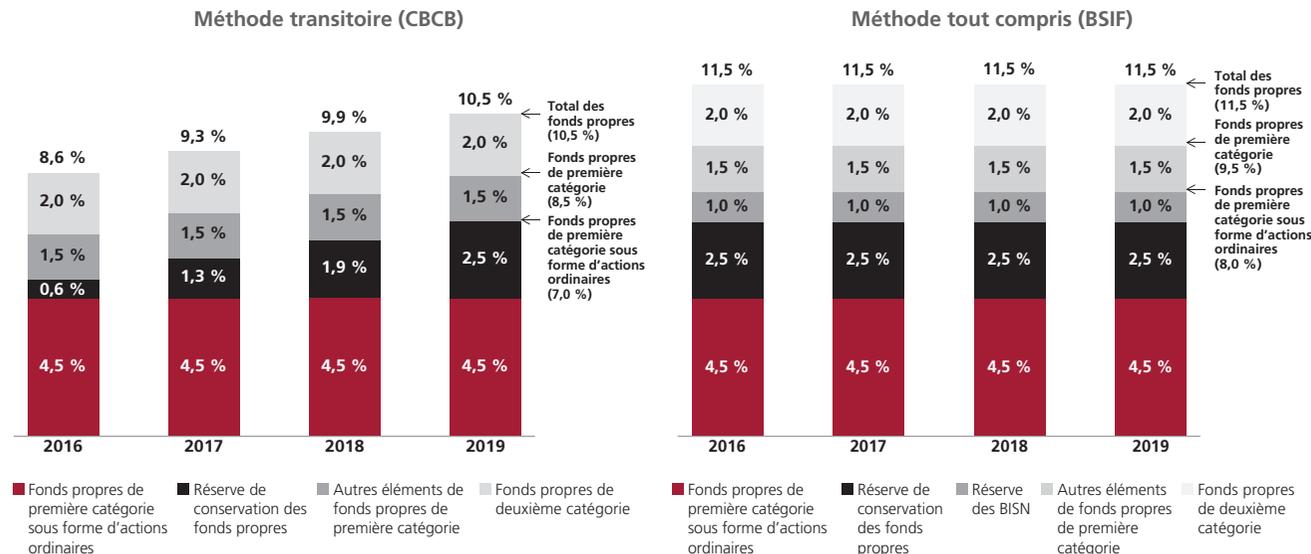
Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Le BSIF exige que toutes les institutions atteignent des ratios cibles de fonds propres au moins équivalents aux ratios minimums « tout compris » de 2019, majoré d'une réserve de conservation. « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Certaines déductions des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires seront introduites progressivement à raison de 20 % par an à compter de 2014 pour la détermination des fonds propres aux termes des dispositions transitoires. Les montants qui ne sont pas encore déduits des fonds propres aux termes des dispositions transitoires du BSIF sont pondérés en fonction du risque, ce qui crée une différence entre les actifs pondérés en fonction du risque selon la méthode transitoire et ceux selon la méthode tout compris.

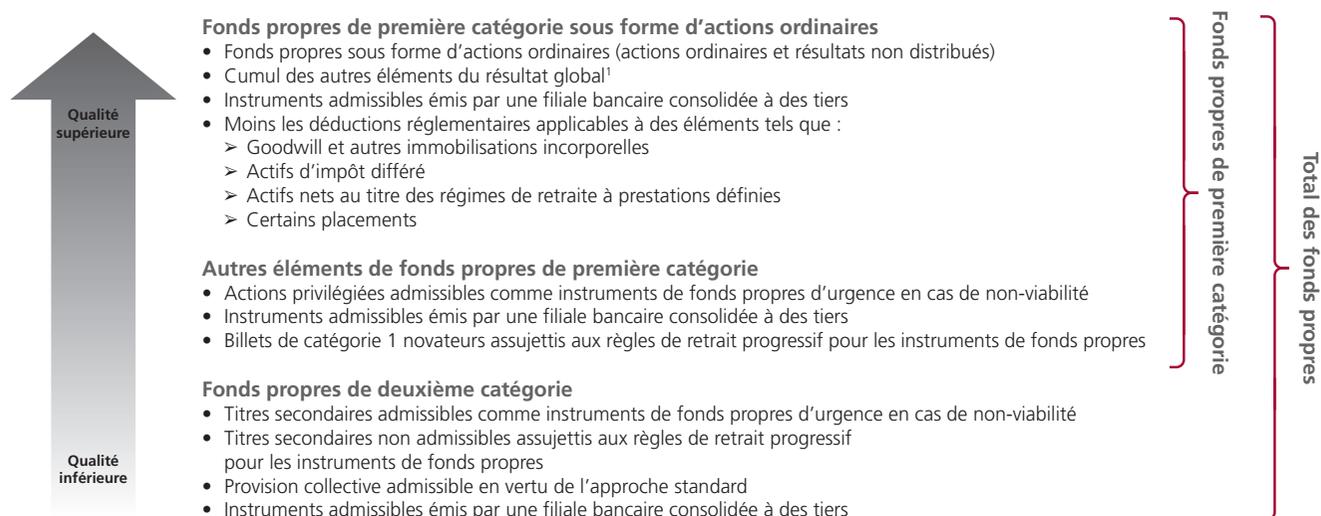
De plus, la CIBC, tout comme la Banque de Montréal, La Banque de Nouvelle-Écosse, la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale et La Banque Toronto-Dominion, a été désignée par le BSIF comme une banque d'importance systémique nationale (BISN) au Canada, et est assujéti à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 1 % à compter du 1^{er} janvier 2016. Les ratios cibles minimums pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres pour la période considérée sont respectivement de 8 %, 9,5 % et 11,5 %. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions.

Les exigences en matière de suffisance des fonds propres sont appliquées de façon consolidée. La méthode de consolidation appliquée à nos états financiers est décrite à la note 1 des états financiers consolidés, à l'exception de nos filiales du domaine de l'assurance (CIBC Reinsurance Company Limited et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée), lesquelles ont été exclues du périmètre réglementaire de consolidation. Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée est assujéti à la ligne directrice du BSIF portant sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent des sociétés d'assurance-vie.

La comparaison entre le ratio de fonds propres selon la méthode transitoire déterminé par le CBCB et le ratio de fonds propres cible selon la méthode tout compris déterminé par le BSIF se présente comme suit.



Les catégories de fonds propres réglementaires démontrent une augmentation de la qualité et de la permanence ainsi qu'une meilleure capacité d'absorber les pertes. Les principales composantes de nos fonds propres réglementaires se résument comme suit :



1) Excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et les variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre.

Actif pondéré en fonction du risque

Le tableau suivant résume les approches permises pour calculer les fonds propres, ainsi que celles adoptées par la CIBC :

Catégorie de risque	Approches permises pour calculer les fonds propres réglementaires	Approches adoptées par la CIBC
Risque de crédit	<p>Bâle prévoit trois approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit – l'approche standard, l'approche fondation et l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée). Le BSIF s'attend à ce que les institutions financières du Canada dont les actifs dépassent 5 G\$ adoptent l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles et toutes les activités de crédit d'envergure.</p> <p>Bâle prévoit deux approches pour calculer les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit pour les positions titrisées du portefeuille bancaire – l'approche standard et les approches fondées sur les notations internes (approche NI).</p>	<p>Nous avons adopté l'approche NI avancée pour la majeure partie de nos portefeuilles de crédit. En vertu de cette méthode, nous utilisons nos propres estimations internes pour déterminer la probabilité de défaut (PD), les estimations des pertes en cas de défaut (PCD), l'échéance et l'exposition en cas de défaut (ECD) de nos valeurs mobilières et produits de prêt.</p> <p>Nous avons recours à l'approche NI aux fins des expositions liées à la titrisation, qui comprend plusieurs méthodes de calcul (approche fondée sur les notations, formule réglementaire, méthode d'évaluation interne).</p> <p>Nous avons conservé l'approche standard pour certains portefeuilles considérés comme étant négligeables.</p>
Risque de marché	<p>Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de marché peuvent être déterminées à l'aide de l'approche standard ou de la méthode des modèles internes. Cette dernière prévoit l'utilisation des modèles de VAR internes afin de mesurer le risque de marché et de déterminer les exigences en matière de fonds propres appropriées. La VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques font également partie de la méthode des modèles internes.</p>	<p>Nous utilisons la méthode des modèles internes pour calculer les fonds propres à l'égard du risque de marché. Nos modèles internes du risque de marché comprennent la VAR, la VAR en situation de crise et les exigences supplémentaires liées aux risques. Nous utilisons aussi l'approche NI pour les positions de titrisation du portefeuille de négociation.</p>
Risque opérationnel	<p>Les exigences de fonds propres relatives au risque opérationnel peuvent être déterminées à l'aide de l'approche indicateur de base, de l'approche standard ou de l'approche de mesure avancée (AMA).</p>	<p>Nous utilisons l'AMA et l'approche standard selon les règles du BSIF pour calculer les fonds propres au titre du risque opérationnel.</p>

Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée pour le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant l'exigence de fonds propres calculée selon Bâle II à celle calculée selon Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les exigences de fonds propres selon Bâle III et le plancher selon Bâle II est ajoutée aux APR. Le plancher de fonds propres n'a eu aucune incidence sur les ratios de fonds propres de la CIBC pour les périodes présentées dans les tableaux qui suivent.

Fonds propres réglementaires et ratios

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de Bâle III (méthode tout compris) sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2016	2015
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves		
Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital	8 096 \$	7 889 \$
Résultats non distribués	13 584	11 433
Cumul des autres éléments du résultat global (et autres provisions)	790	1 038
Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)	113	94
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	22 583	20 454
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires		
Ajustements de valeurs prudentiels	69	50
Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)	1 461	1 824
Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	1 258	1 080
Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	70	62
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)	156	385
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, nettes des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	–	–
Divers	421	224
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	3 435	3 625
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	19 148	16 829
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments		
Instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ¹	1 000	1 000
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des autres éléments de fonds propres de première catégorie ²	1 504	1 679
Autres éléments de fonds propres de première catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)	14	12
Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements réglementaires	2 518	2 691
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : ajustements réglementaires		
Autres déductions des fonds propres de première catégorie indiquées par le BSIF	–	–
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie	–	–
Autres éléments de fonds propres de première catégorie	2 518	2 691
Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	21 666	19 520
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions		
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ³	2 001	1 000
Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie	1 323	2 828
Instruments de fonds propres de deuxième catégorie émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)	19	16
Provisions collectives	74	70
Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements réglementaires	3 417	3 914
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie	–	–
Fonds propres de deuxième catégorie	3 417	3 914
Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	25 083 \$	23 434 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires⁴	168 996 \$	156 107 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie⁴	169 322	156 401
APR aux fins du total des fonds propres⁴	169 601	156 652
Ratios de fonds propres⁴		
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,3 %	10,8 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,8 %	12,5 %
Ratio du total des fonds propres	14,8 %	15,0 %

1) Comprennent les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, séries 39, 41 et 43, lesquelles sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

2) Comprennent les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, échéant le 30 juin 2108 et les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1).

3) Comprennent les débetures échéant le 28 octobre 2024 et le 26 janvier 2026 qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

4) Il existe trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Les composantes de nos ratios et fonds propres réglementaires en vertu de la méthode transitoire sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2016	2015
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	20 751 \$	19 147 \$
Fonds propres de première catégorie	22 596	20 671
Total des fonds propres	25 949	24 538
APR	173 902	163 867
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,9 %	11,7 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	13,0 %	12,6 %
Ratio du total des fonds propres	14,9 %	15,0 %

Les composantes de notre APR et les exigences minimales relatives au total des fonds propres correspondantes sont présentées dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre

	2016		2015	
	APR (Méthode tout compris)	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹	APR (Méthode tout compris)	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ¹
Risque de crédit				
Approche standard				
Expositions aux entreprises	3 645 \$	292 \$	3 614 \$	289 \$
Expositions aux entités souveraines	780	62	753	60
Expositions aux banques	521	42	327	26
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 181	174	2 213	177
Autres risques liés au portefeuille de détail	667	53	649	52
Portefeuille de négociation	123	10	10	1
	7 917	633	7 566	605
Approche NI avancée				
Expositions aux entreprises	64 856	5 188	58 917	4 713
Expositions aux entités souveraines ²	2 185	175	2 081	166
Expositions aux banques	3 526	282	4 088	327
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	12 115	969	10 477	838
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	17 512	1 401	16 106	1 288
Autres risques liés au portefeuille de détail	7 813	625	7 272	582
Capitaux propres	705	56	725	58
Portefeuille de négociation	3 576	286	2 930	234
Titrisation	2 218	177	2 011	161
Ajustement en fonction du facteur scalaire	6 860	549	6 266	501
	121 366	9 708	110 873	8 868
Autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit	10 815	865	12 381	990
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC)³	140 098	11 206	130 820	10 463
Risque de marché (approche fondée sur des modèles internes et approche NI)				
VAR	881	70	719	58
VAR en situation de crise	1 623	130	2 051	164
Exigences supplémentaires liées aux risques	1 624	130	1 606	128
Titrisation et autres	47	4	32	3
Total du risque de marché	4 175	334	4 408	353
Risque opérationnel	21 746	1 740	18 194	1 456
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des REC	166 019 \$	13 280 \$	153 422 \$	12 272 \$
Ajustements liés aux REC³				
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	2 977 \$	238 \$	2 685 \$	215 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	3 303	264	2 979	238
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	3 582	287	3 230	258
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des REC³				
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	168 996 \$	13 518 \$	156 107 \$	12 487 \$
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	169 322	13 544	156 401	12 510
APR aux fins du total des fonds propres	169 601	13 567	156 652	12 530

- 1) Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.
- 2) Comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.
- 3) Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les REC, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction de différents APR. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (méthode tout compris)

Le ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires a augmenté de 0,5 % entre le 31 octobre 2015 et le 31 octobre 2016. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ont augmenté suffisamment pour annuler l'incidence d'une hausse des APR. L'augmentation des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires était imputable au capital autogénéré (résultat net moins les dividendes et les rachats d'actions), ainsi qu'à une diminution dans les déductions réglementaires au titre des fonds propres. L'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires a augmenté de 12,9 G\$ depuis le 31 octobre 2015, du fait surtout de la hausse des expositions, de la migration du portefeuille, de la mise à jour des modèles de fonds propres et des variations nettes des taux de change, en partie contrebalancées par la vente d'ACI.

Nous maintenons des fonds propres réglementaires en regard des positions sous-jacentes associées à notre fiducie de titrisation de créances sur cartes de crédit, CARDS II Trust, étant donné que nous avons offert un soutien non contractuel à la fiducie. L'application de ce traitement a entraîné la réduction, en 2016, du ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires d'environ 0,08 %, du ratio des fonds propres de première catégorie d'environ 0,08 % et du ratio du total des fonds propres d'environ 0,08 % selon Bâle III (respectivement 0,12 %, 0,13 % et 0,14 % en 2015).

Variations des fonds propres réglementaires et de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Les changements apportés aux fonds propres réglementaires (méthode tout compris) en vertu de Bâle III sont présentés dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015
Solde au début de l'exercice	23 434 \$	21 989 \$
Émission d'actions ordinaires	109	30
Émission d'actions privilégiées	–	600
Émission de titres secondaires	1 000	–
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(61)	(2)
Rachat d'actions privilégiées	–	(631)
Résultat net applicable aux actionnaires	4 275	3 576
Dividendes des actions ordinaires et des actions privilégiées	(1 917)	(1 753)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(209)	(9)
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces	164	–
Variation des soldes du cumul des autres éléments du résultat global compris dans les fonds propres réglementaires		
Écart de change, montant net	79	722
Variation nette des valeurs disponibles à la vente	67	(164)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	1	(4)
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(390)	374
Variation de l'insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(162)	(93)
Goodwill et autres immobilisations incorporelles	185	(415)
Remboursement de titres secondaires ¹	(1 500)	(447)
Divers, y compris la variation des ajustements réglementaires	8	(339)
Solde à la fin de l'exercice	25 083 \$	23 434 \$

1) En raison de l'application du plafond sur l'inclusion des instruments de fonds propres non admissibles, une tranche de 653 M\$ des débtures subordonnées d'un montant de 1,1 G\$ rachetées en avril 2015 n'a pas eu d'incidence sur les fonds propres réglementaires.

Les tableaux suivants présentent les variations de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (méthode tout compris) relativement aux risques de crédit et de marché et au risque opérationnel.

Risque de crédit

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016		2015	
	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de contrepartie ¹	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de contrepartie ¹
Solde au début de l'exercice	133 505 \$	7 898 \$	119 884 \$	5 068 \$
Taille du portefeuille ²	13 456	1 402	7 892	1 010
Qualité du portefeuille ³	1 779	(408)	1 667	158
Mises à jour du modèle ⁴	(1 600)	–	(524)	–
Méthode et politique ⁵	–	–	292	292
Acquisitions et cessions	(1 712)	–	–	–
Variations des taux de change	565	44	4 507	347
Divers	(2 918)	(75)	(213)	1 023
Solde à la fin de l'exercice ⁶	143 075 \$	8 861 \$	133 505 \$	7 898 \$

Risque de marché

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015
Solde au début de l'exercice	4 408 \$	4 046 \$
Variations des niveaux de risque ⁷	(268)	444
Mises à jour du modèle ⁴	(46)	364
Méthode et politique ⁵	5	–
Acquisitions et cessions	–	–
Variations des taux de change	76	(446)
Divers	–	–
Solde à la fin de l'exercice	4 175 \$	4 408 \$

Risque opérationnel

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015
Solde au début de l'exercice	18 194 \$	17 320 \$
Variation des niveaux de risque ⁸	1 154	874
Méthode et politique ⁵	2 398	–
Acquisitions et cessions	–	–
Solde à la fin de l'exercice	21 746 \$	18 194 \$

1) Comprend les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

2) A trait à la hausse/baisse nette des expositions sous-jacentes.

3) A trait aux variations des facteurs d'atténuation des risques de crédit et de la qualité du crédit des emprunteurs / des contreparties.

4) A trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes.

5) A trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur (c.-à-d., Bâle III) et aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

6) Comprend un montant de 2 977 M\$ (2 685 M\$ en 2015) au titre de l'APR incluant les REC aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires relativement aux dérivés de gré à gré bilatéraux.

7) A trait aux variations des positions ouvertes et des données du marché.

8) A trait aux variations des pertes et aux changements survenus dans l'environnement de l'entreprise et dans les facteurs liés au contrôle interne.

Variation de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires

Risque de crédit

L'augmentation des APR liés au risque de crédit reflète essentiellement la croissance interne de nos portefeuilles de détail et de marchés des capitaux tout au long de l'exercice. L'augmentation en raison de la qualité du portefeuille reflète l'incidence de plusieurs déclassements au cours de l'exercice. Les mises à jour du modèle comprennent des améliorations et des mises à jour normales de nos modèles et paramètres sous-jacents fondés sur la notation interne avancée, tels que la PD, la PCD et l'ECD. Les acquisitions et les cessions reflètent la vente d'ACI.

Risque de marché

La baisse globale de l'APR reflétant le risque de marché découle surtout de la variation des niveaux de risque, qui comprend les variations des positions ouvertes et des taux du marché ayant une incidence sur ces positions.

Risque opérationnel

Selon l'AMA, la variation des niveaux de risque reflète les variations des pertes ainsi que les changements survenus dans l'environnement de l'entreprise, dans les facteurs liés au contrôle interne et dans le résultat brut, tel qu'il est décrit par le CBCB. Les mises à jour de la méthode et de la politique reflètent les changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

Amélioration constante des exigences de fonds propres fondées sur le risque

Le CBCB a publié diverses propositions visant l'apport de changements aux exigences actuelles de fonds propres fondées sur le risque, et il continue de le faire dans le but de préciser et d'accroître les exigences en matière de fonds propres de certaines activités. Depuis le début de l'exercice, les publications du CBCB présentaient, entre autres, les propositions suivantes.

En octobre 2016, le CBCB a publié la version définitive de la norme concernant le traitement des fonds propres réglementaires applicable aux participations détenues par les banques sous forme d'instruments de capacité totale d'absorption des pertes à l'intention des banques d'importance systémique mondiale (BISM). En vertu de la nouvelle norme, les banques actives à l'échelle internationale doivent déduire de leurs fonds propres de deuxième catégorie les participations qu'elles détiennent sous forme d'instruments de capacité totale d'absorption des pertes, sous réserve de certaines conditions de seuils prévues. La norme vise à réduire le risque de contagion au système financier en cas de résolution d'une BISM. La norme sera mise en œuvre en janvier 2019.

En septembre 2016, le BSIF a publié un projet de révision de sa ligne directrice sur les normes de fonds propres à des fins de consultation publique. Les modifications prennent effet au cours du premier trimestre de 2017. Les modifications proposées dans la version à l'étude apportent les précisions suivantes :

- Détails sur la mise en œuvre au Canada de la réserve anticyclique selon Bâle III. L'objectif de cette réserve est de se constituer des réserves de fonds propres au début du cycle de crédit pour se protéger contre d'éventuelles pertes futures associées à une accumulation de risque dans l'ensemble du système découlant de l'excédent de croissance globale du crédit;
- Application des règles du CBCB sur les placements en actions dans des fonds pour s'assurer du maintien d'un niveau suffisant de capital par rapport à ces placements en adoptant une approche par transparence à l'égard des actifs sous-jacents des fonds dans le but de mieux tenir compte du risque lié aux placements dans les fonds;
- Modifications prévues du traitement des prêts hypothécaires à l'habitation assurés comme elles avaient été initialement présentées dans la lettre envoyée par le BSIF aux sociétés du secteur en 2015 et dont il est question ci-dessous.

En décembre 2015, le BSIF a publié une lettre, suivie d'un document consultatif en avril 2016, proposant de réviser les normes de fonds propres réglementaires à l'égard des prêts hypothécaires à l'habitation compte tenu de l'évolution des risques, notamment les risques liés aux prix élevés des maisons dans certains marchés, ainsi que la croissance de la dette des ménages. La version définitive de la ligne directrice n'a pas encore été publiée, mais les banques et le BSIF se sont consultés à maintes reprises. Le principal changement consiste en un seuil sensible au risque à l'égard des PCD qui sera lié aux hausses du prix des logements à l'échelle régionale au cours des trois derniers exercices ou au prix des logements qui est élevé par rapport aux revenus des emprunteurs. Cette mesure s'appliquera aux banques utilisant des modèles internes pour déterminer les APR. Cette ligne directrice sera mise en œuvre au plus tard le 1^{er} novembre 2016, et les banques devront présenter l'information s'y rapportant à compter du premier trimestre de 2017. Seuls les nouveaux prêts hypothécaires à l'habitation et les prêts hypothécaires à l'habitation ayant été renouvelés ou refinancés seront assujettis aux nouvelles règles à l'avenir. Toutefois, une augmentation de l'APR est prévu, en raison de l'augmentation des prix des maisons dans de nombreux marchés clés au cours des trois dernières années.

En juillet 2016, le CBCB a publié des révisions au cadre de titrisation destinées à renforcer les normes en matière de fonds propres dans le cas des expositions liées à la titrisation, avec prise d'effet en janvier 2018.

En avril 2016, le CBCB a publié la norme définitive intitulée *Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire*, soit une méthode prudentielle dans le cadre du deuxième pilier, qui vise à mettre de l'avant une divulgation accrue et à améliorer la comparabilité au moyen de lignes directrices détaillées à appliquer aux processus de gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille des banques. Ces règles, qui seront en vigueur au premier trimestre de 2018, visent à renforcer le fait de détenir suffisamment de fonds propres pour couvrir des pertes potentielles découlant de risques associés aux variations des taux d'intérêt, et de dissuader l'arbitrage des fonds entre le portefeuille bancaire et le portefeuille de négociation.

En mars 2016, le CBCB a publié deux documents consultatifs :

Le document intitulé *Reducing variation in credit risk-weighted assets – constraints on the use of internal model approaches* a pour but de limiter l'utilisation des approches fondées sur les notations internes et d'adopter des taux planchers au titre des niveaux d'exposition et des paramètres des modèles pour certains risques. Les propositions de modification visent à : i) réduire la complexité, ii) améliorer la comparabilité et iii) parer à la variabilité excessive dans les exigences en matière de fonds propres eu égard au risque de crédit.

Le document intitulé *Standardised Measurement Approach for Operational Risk* propose d'autres révisions aux dispositifs sur les fonds propres au titre du risque opérationnel dans le but précis de maintenir un équilibre entre la simplicité, la comparabilité et la sensibilité aux risques. On propose une approche standard non fondée sur les modèles afin de remplacer l'approche standard et l'approche de mesure avancée existantes. La méthode proposée fait appel à une mesure fondée sur les états financiers et aux pertes opérationnelles antérieures aux fins de l'estimation des fonds propres au titre du risque opérationnel.

En janvier 2016, le CBCB a publié les normes définitives de son cadre du risque de marché, celles-ci visant à faire en sorte que l'approche standard ou la méthode des modèles internes à l'égard du risque de marché procure des résultats crédibles en matière de fonds propres et favorise une mise en œuvre cohérente dans tous les pays. Le CBCB exigera des banques qu'elles présentent l'information en vertu des nouvelles normes d'ici la fin de 2019. Le BSIF n'a pas encore établi de calendrier pour les banques canadiennes.

Le document intitulé *Révision de l'approche standard pour le risque de crédit* a été publié en décembre 2015, dont l'objectif est de réduire la variabilité des APR et de favoriser la comparabilité d'une banque à l'autre et entre territoires. Les principales modifications par rapport au premier document concernent notamment le recours aux notations externes et la méthode appliquée aux prêts immobiliers pondérés en fonction du risque. Ce document consultatif, ainsi que les nouvelles approches standards pour le risque opérationnel et le risque de crédit, sont un complément des planchers de fonds propres proposés dans le document publié en décembre 2014 intitulé *Capital floors: the design of a framework based on standardised approaches* et ont pour but d'atténuer le risque lié aux modèles et les erreurs de mesure découlant des modèles internes, afin de parer à la variabilité excessive dans le calcul des APR d'une banque à l'autre.

La CIBC continuera de suivre les développements dans ces domaines et de s'y préparer.

Ratio de levier selon Bâle III

Les réformes relatives aux fonds propres selon le dispositif de Bâle III comprenaient une mesure des fonds propres non fondée sur le risque, soit le ratio de levier, qui vient compléter les exigences de fonds propres fondées sur le risque.

Le ratio de levier représente les fonds propres de première catégorie divisés par l'exposition au ratio de levier. Le ratio de levier est décrit dans les règlements comme étant la somme des éléments suivants :

- i) les actifs au bilan moins les ajustements réglementaires des fonds propres de première catégorie;
- ii) les expositions sur dérivés;
- iii) les expositions sur cessions temporaires de titres;
- iv) les expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, lettres de crédit et expositions liées à la titrisation).

Le BSIF s'attend à ce que les institutions de dépôt fédérales adoptent des ratios de levier selon Bâle III qui sont au moins équivalents à 3 %. Au gré du BSIF, ces ratios peuvent être plus élevés pour certaines institutions.

En millions de dollars, au 31 octobre		2016	2015
Méthode transitoire			
Fonds propres de première catégorie	A	22 596 \$	20 671 \$
Expositions du ratio de levier	B	546 136	503 504
Ratio de levier	A/B	4,1 %	4,1 %
Méthode tout compris			
Fonds propres de première catégorie	C	21 666 \$	19 520 \$
Expositions du ratio de levier	D	545 480	502 552
Ratio de levier	C/D	4,0 %	3,9 %

Ratio de levier – Méthode tout compris

Au 31 octobre 2016, le ratio de levier a augmenté de 0,1 % par rapport à celui du 31 octobre 2015, en raison d'une augmentation des fonds propres de première catégorie, laquelle a été en partie neutralisée par la hausse des expositions du ratio de levier. L'augmentation des fonds propres de première catégorie découle surtout du capital autogénéralisé et de la baisse des déductions réglementaires au titre des fonds propres. La hausse des expositions du ratio de levier est surtout imputable à une hausse des actifs au bilan.

Proposition de révisions au ratio de levier

En avril 2016, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Bâle III : révision du cadre régissant le ratio de levier* aux fins de commentaires. Aucune modification n'est apportée au ratio de levier minimal de 3 %; toutefois, on envisage actuellement des exigences supplémentaires à l'intention des BISM. La mesure des expositions sur dérivés, le traitement des achats et des ventes normalisés d'actifs financiers, et la révision des facteurs de conversion en équivalent-risque de crédit pour les éléments hors bilan comptent parmi les éléments qui sont soumis aux propositions de modification. La date de mise en œuvre est prévue le 1^{er} janvier 2018.

Révisions concernant les exigences de divulgation en vertu du troisième pilier

En janvier 2015, le CBCB a publié le document intitulé *Exigences de communication financière au titre du troisième pilier – version révisée*, qui présente la première phase d'un projet à deux phases mis en place par le CBCB visant à remplacer les exigences actuelles de divulgation en vertu du troisième pilier à l'égard du risque de crédit (incluant le risque de crédit de contrepartie), du risque de marché, du risque opérationnel, du risque de taux d'intérêt et des risques liés à la titrisation. Le troisième pilier vise à renforcer la discipline de marché au moyen d'exigences réglementaires de divulgation qui permettront d'améliorer l'uniformité et la comparabilité des informations à fournir et d'accroître la transparence et la confiance concernant l'exposition d'une banque aux risques et l'adéquation globale de ses fonds propres réglementaires.

En janvier 2016, le BSIF a publié une version préliminaire de la ligne directrice confirmant ses prévisions de mise en œuvre nationale des exigences en vertu de la première phase du troisième pilier du CBCB. En août 2016, le BSIF a confirmé que la mise en œuvre devait être faite à compter du quatrième trimestre de 2018.

En mars 2016, le CBCB a publié *Pillar 3 disclosure requirements – consolidated and enhanced framework*, un document consultatif qui définit la deuxième phase du projet. Les propositions contenues dans ce document comprennent des améliorations apportées aux exigences de janvier 2015, l'introduction d'un certain nombre de nouvelles obligations d'information, et l'instauration dans le troisième pilier d'autres propositions d'obligations d'information découlant des réformes en cours du cadre réglementaire.

La CIBC continue de suivre les exigences et de se préparer aux développements dans ce domaine.

Régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques

Le 1^{er} août 2014, le ministère des Finances a publié un document de consultation sur le régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques (ou « recapitalisation interne »). L'objectif stratégique global est la préservation de la stabilité financière ainsi que la protection des contribuables en cas de défaillance d'une grande banque (BISN), et est compatible avec les objectifs des règlements du Conseil de stabilité financière au titre de la norme relative à la capacité totale d'absorption des pertes à l'intention des BISM. Le régime de recapitalisation interne permet la conversion opportune, en totalité ou en partie, de certains passifs bancaires en fonds propres (créances requalifiables) sous forme d'actions ordinaires afin de s'assurer que la BISN soit bien capitalisée à l'issue de la conversion. Les créances requalifiables comprennent les créances de premier rang à long terme non garanties qui sont négociables et transférables, et dont la durée initiale jusqu'à l'échéance excède 400 jours. Les dépôts des clients sont exclus. Les règles ne s'appliqueraient pas de manière rétroactive aux éléments de passif en circulation à la date de mise en œuvre.

Le budget fédéral publié le 22 mars 2016 confirme l'intention du gouvernement d'instaurer une loi-cadre pour le régime de recapitalisation interne. Un projet de loi d'exécution du budget (projet de loi C-15) a été déposé le 20 avril 2016. Il comprenait des modifications à la législation actuelle, notamment à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) et à la *Loi sur les banques*, visant à permettre aux pouvoirs statutaires appropriés d'adopter la loi à venir. Voici un aperçu du projet de loi C-15 :

- Les actions et passifs admissibles prédéfinis des BISN peuvent être convertis uniquement en actions ordinaires;
- La SADC définira les modalités d'une conversion, y compris son échéancier;
- Le BSIF peut établir le montant de l'exigence de capacité additionnelle d'absorption des pertes pour les BISN.

Des précisions supplémentaires sur la mise en œuvre, la portée et l'échéancier devraient suivre par voie de règlements et de règlements administratifs.

Gestion et planification des fonds propres

Bâle prévoit un cadre normatif pour le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) d'une banque, lequel comprend une surveillance de la part du conseil d'administration de la CIBC (le conseil). Notre politique de gestion des fonds propres, élaborée par le conseil, est passée en revue et approuvée chaque semestre dans le cadre du PIEAFP. Cette politique comprend un ensemble de principes directeurs portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées, conformément à notre intérêt à l'égard du risque. Les principales lignes directrices traitent de la solidité et de la composition des fonds propres, la première représentant la ligne directrice prépondérante et la deuxième étant liée au maintien d'une structure de fonds propres économique. La ligne directrice de la CIBC sur les dividendes et le rendement des fonds propres vise à équilibrer le besoin de conserver des fonds propres aux fins de solidité et de croissance, tout en fournissant un rendement approprié à nos actionnaires.

Le niveau de fonds propres doit être surveillé de manière continue et rééquilibré au besoin, au fur et à mesure que les résultats non distribués augmentent, les instruments à terme viennent à échéance ou sont rachetés, les options sur actions sont exercées, et le contexte évolue. En outre, le montant de fonds propres requis pourrait changer en fonction de la croissance des activités de la CIBC, de son intérêt à l'égard du risque et de son environnement commercial et réglementaire. La planification des fonds propres est essentielle à notre planification financière globale et à l'établissement d'objectifs stratégiques, et elle est développée conformément à la politique de gestion des fonds propres. Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont élaborés et comprennent tous les éléments clés se rapportant aux fonds propres, notamment les prévisions à l'égard de la provenance et de l'utilisation des sources, les échéances, les rachats, les nouvelles émissions, les initiatives d'entreprise et la croissance des activités. Le plan annuel à l'égard des fonds propres établit des cibles pour le prochain exercice et des plans d'affaires pour atteindre ces objectifs. Le plan à l'égard des fonds propres établit également un lien entre le niveau de fonds propres et le degré de risque dans une situation de crise dans le cadre des simulations de crise dont il est question ci-après.

Initiatives liées aux fonds propres

Voici les principales initiatives liées aux fonds propres en 2016 :

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Notre offre publique de rachat dans le cours normal des affaires (OPRA) a expiré le 17 septembre 2016. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, nous avons acheté et annulé 3 081 300 actions ordinaires en vertu de cette offre à un cours moyen de 87,50 \$ pour un total de 270 M\$. Pour de l'information supplémentaire, se reporter à la note 15 des états financiers consolidés.

Le 5 janvier 2016, nous avons annoncé que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario avait émis une ordonnance d'exemption d'offre publique de rachat (l'« ordonnance ») autorisant la CIBC à racheter jusqu'à 2 666 667 actions ordinaires de la CIBC par voie d'accords privés auprès d'un vendeur indépendant. La Bourse de Toronto a également accepté une modification de l'avis d'intention de la CIBC de procéder à une OPRA afin d'autoriser la CIBC à effectuer des rachats d'actions ordinaires par voie d'accords privés en vertu de l'ordonnance. Ces rachats devaient être effectués à un prix inférieur au prix courant de marché et devaient avoir lieu avant le 29 mars 2016. Par suite de l'ordonnance, le 8 janvier 2016, 1 400 000 actions ordinaires ont été achetées aux fins d'annulation en vertu d'un accord privé à un cours moyen de 86,94 \$, pour un total de 122 M\$.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

À compter de la date de versement du dividende le 28 octobre 2016, la CIBC a choisi d'émettre des actions à même le capital autorisé pour respecter les exigences du régime. En vertu du régime, nous avons émis 1 662 972 actions ordinaires pour une contrepartie de 164 M\$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2016.

Dividendes

Le 30 novembre 2016, le conseil a approuvé une augmentation du dividende trimestriel, le faisant passer de 1,21 \$ à 1,24 \$ l'action ordinaire pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2017.

Le dividende trimestriel a augmenté, passant de 1,18 \$ à 1,21 \$ l'action pour le trimestre clos le 31 juillet 2016, de 1,15 \$ à 1,18 \$ l'action pour le trimestre clos le 30 avril 2016, et de 1,12 \$ à 1,15 \$ l'action pour le trimestre clos le 31 janvier 2016.

Les dividendes sur actions ordinaires et actions privilégiées sont déclarés chaque trimestre au gré du conseil. La déclaration et le versement des dividendes sont également régis par l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), par les modalités des actions privilégiées et par les modalités des billets de catégorie 1 émis par CIBC Capital Trust, comme il est expliqué aux notes 15 et 16 des états financiers consolidés.

Titres secondaires

Le 3 août 2016, nous avons acheté et annulé une tranche de 21 M\$ (16 M\$ US) de nos débetures à taux variable échéant en 2084.

Le 26 janvier 2016, nous avons émis des débetures (titres secondaires) d'un capital de 1,0 G\$, à 3,42 %. Les débetures portent intérêt à un taux fixe de 3,42 % par année (versé semestriellement) jusqu'au 26 janvier 2021. Par la suite, et ce, jusqu'au 26 janvier 2026, le taux des acceptations bancaires à 3 mois majoré de 2,57 % par année (versé trimestriellement) s'appliquera. Les débetures comprennent une provision de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui est nécessaire pour que les débetures soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de deuxième catégorie selon Bâle III. Par conséquent, les débetures sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur.

Le 2 novembre 2015, nous avons racheté la totalité de nos débetures à 3,15 % (titres secondaires) d'une valeur de 1,5 G\$ échéant le 2 novembre 2020. Conformément à leurs modalités, les débetures ont été rachetées à 100 % de leur capital, majoré des intérêts courus et impayés.

Simulations de crise à l'échelle de l'entreprise

Nous effectuons au moins une fois par année des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise, et les résultats de ces simulations font partie intégrante de notre processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes, tel que le prévoit le deuxième pilier de l'Accord de Bâle III, en vertu duquel nous déterminons et mesurons les risques auxquels nous sommes exposés de manière continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles sont suffisants pour couvrir tous les risques de la CIBC, y compris les incidences des simulations de crise. Nos processus permettent de préparer des scénarios de conjoncture économique plausibles en situation de crise, tels que des récessions mondiales ou un choc des prix dans le secteur de l'immobilier, puis d'appliquer ces simulations de crise aux risques à l'échelle de la Banque afin d'en déterminer l'incidence sur le compte de résultat consolidé, sur les exigences en matière d'APR et, par conséquent, sur les principaux ratios des fonds propres. Cette méthode permet l'analyse des risques possibles pour nos portefeuilles et le maintien d'un niveau raisonnable de fonds propres supérieur au minimum exigé par les organismes de réglementation. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin.

C'est à la direction qu'incombe la détermination de l'étendue des scénarios qui doivent être soumis à un test. Les scénarios de simulations de crise macroéconomiques sont conçus pour être à la fois graves, mais plausibles, tout en étant cohérents avec le cadre normatif sur les simulations de crise du BSIF, afin d'en assurer l'exhaustivité.

Le diagramme suivant résume le processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, y compris l'élaboration des scénarios, le recensement des facteurs de risque et les liens avec nos autres PIEAFP à l'échelle de la Banque. Ce processus comprend la collaboration avec nos économistes et les différents secteurs afin de s'assurer que les scénarios sont pertinents pour nos activités, et que la compréhension des scénarios est cohérente à l'échelle de la CIBC.



Les scénarios de simulation de crise sont conçus pour inclure un large éventail de variables macroéconomiques et financières pertinentes afin d'évaluer leur incidence sur nos portefeuilles spécifiques. Cela inclut par exemple le PIB, le taux de chômage, le prix des maisons, les taux d'intérêt et les cours des actions.

Le processus de simulation de crise est exhaustif et fait appel à des analyses ascendantes de chacun de nos portefeuilles à l'échelle de la banque, les résultats étant analysés par produit, par emplacement et par secteur. Notre approche de simulation de crise combine l'utilisation de modèles statistiques et le jugement des experts de manière à obtenir des résultats raisonnables lorsque nous évaluons l'incidence des scénarios de crise.

Les méthodes de simulation de crise et les résultats sont examinés et remis en question par nos secteurs d'activités et le groupe Gestion du risque. Les résultats des simulations de crise sont présentés pour examen au Comité de gestion du risque en plus d'être partagés avec le conseil et le BSIF. Les résultats de nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise servent à faire ressortir les vulnérabilités et à s'assurer que nous sommes toujours bien capitalisés par rapport aux contraintes réglementaires et aux exigences de la direction.

L'un des objectifs clés des simulations de crise à l'échelle de l'entreprise est de cerner les mesures qui pourraient être prises par la direction afin de réduire l'incidence des scénarios de crise, et de favoriser les échanges sur ces dernières. Des simulations de crises inversées sont également intégrées à nos plans de reprise et de résolution pour déterminer les hypothèses les plus défavorables qui menaceraient la viabilité de la CIBC et pour lesquelles des mesures correctives seraient envisagées.

Des informations supplémentaires sur les simulations de crise sont fournies à la section de la Gestion du risque.

Données sur les actions en circulation

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actions en circulation, de nos instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité en circulation et du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion ou à l'exercice.

En millions de dollars, sauf le nombre d'actions et les montants par action, au 25 novembre 2016	Actions en circulation		Prix minimal de conversion par action ordinaire	Nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion/l'exercice
	Nombre d'actions	Montant		
Actions ordinaires¹	397 261 241	8 045 \$		
Actions privilégiées^{2,3}				
Série 39 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	16 000 000	400 \$	5,00 \$	80 000 000
Série 41 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Série 43 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	12 000 000	300	5,00	60 000 000
Titres secondaires^{3,4}				
Déventures à 3,00 % échéant le 28 octobre 2024 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	s. o.	1 000	5,00	300 000 000
Déventures à 3,42 % échéant le 26 janvier 2026 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	s. o.	1 000	5,00	300 000 000
Options sur actions en cours				3 990 034
Total		3 000 \$		803 990 034

1) Nettes des actions autodétenues.

2) Lorsqu'un événement déclencheur survient, chacune des actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de convertir leurs actions en actions ordinaires.

3) Le nombre maximal d'actions pouvant être émises à la conversion ne tient pas compte des dividendes déclarés et non versés et des intérêts courus.

4) Lorsqu'un événement déclencheur survient, les déventures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal par action ordinaire (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent).

s. o. Sans objet.

La survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres, entraînerait la conversion de la totalité des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité en circulation dont il est fait mention ci-dessus, ce qui représenterait un effet dilutif de 67 % selon le nombre d'actions ordinaires de la CIBC en circulation au 31 octobre 2016.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 39)

Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2019, les actions de série 39 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,90 %. Le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,32 %.

Les porteurs d'actions de série 39 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 40), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 40 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,32 %. Les porteurs d'actions de série 40 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 39, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 39 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 40 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 41)

Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2020, les actions de série 41 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,75 %. Le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,24 %.

Les porteurs d'actions de série 41 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 42 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 42), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,24 %. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 41, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 41 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 42 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 43)

Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2020, les actions de série 43 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,60 %. Le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,79 %.

Les porteurs d'actions de série 43 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 44 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 44), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,79 %. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 43, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 43 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 44 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Arrangements hors bilan

Nous concluons des arrangements hors bilan dans le cours normal de nos affaires. Nous consolidons toutes les fiducies que nous soutenons et qui titrisent nos propres actifs, à l'exception de la fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux.

Fonds multicédants soutenus par la CIBC

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédatant et de plusieurs fonds multicédants au Canada. Nos fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du PCAC aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Notre fonds monocédatant acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de droits conservés. Les fonds multicédants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers.

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédatant et aux fonds multicédants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants dont nous assurons la gestion et l'administration nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les PCAC qui n'ont pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par nos fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants que nous soutenons. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédants en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédants ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédants.

Nous touchons des honoraires relativement à la prestation de services liés au fonds monocédatant et aux fonds multicédants non consolidés, tels que des facilités de garantie de liquidité et des services de distribution, de structuration de transactions et d'administration des fonds multicédants. Ces honoraires ont totalisé 36 M\$ en 2016 (27 M\$ en 2015). Tous les honoraires gagnés dans les activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Au 31 octobre 2016, le montant obtenu par voie de financement pour les divers actifs de nos fonds multicédants atteignaient 5,4 G\$ (4,0 G\$ en 2015). La durée moyenne pondérée estimée de ces actifs était de 1,5 an (1,2 an en 2015). Nous détenions du papier commercial totalisant 10 M\$ (59 M\$ en 2015) émis par nos fonds multicédants non consolidés que nous soutenons qui offrent du papier commercial à des investisseurs externes. Les facilités de garantie de liquidité consenties à ces fonds multicédants s'élevaient à 7,2 G\$ (4,9 G\$ en 2015). Nous avons également procuré des facilités de crédit de 40 M\$ (40 M\$ en 2015) à ces fonds multicédants.

Nous avons conclu une facilité consortiale pour un engagement de trois ans de 700 M\$ avec notre fonds monocédant qui fournit du financement à des franchisés d'un important détaillant canadien. Notre tranche de cet engagement s'élevait à 130 M\$ (105 M\$ en 2015). Au 31 octobre 2016, nous avons financé 103 M\$ (94 M\$ en 2015) au moyen de l'émission d'acceptations bancaires et de prêts à taux préférentiel.

Nous faisons appel à une ou à plusieurs des quatre principales agences de notation, soit Moody's, DBRS Limited (DBRS), S&P et Fitch Ratings, Inc. (Fitch), pour qu'elles donnent leur opinion sur les notes de crédit des TACM émis par les entités de titrisation soutenues par la CIBC. Lorsque les notes obtenues des différentes agences de notation diffèrent, nous utilisons les notes les plus basses.

Les montants au bilan et hors bilan liés aux entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Pour plus de précisions sur nos entités structurées, voir la note 6 des états financiers consolidés.

En millions de dollars, au 31 octobre	2016			2015		
	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²	Placements et prêts ¹	Facilités de liquidités et de crédit et engagements	Dérivés de crédit vendus ²
Fonds monocédant et fonds multicédants	113 \$	5 500 \$ ³	– \$	153 \$	3 972 \$ ³	– \$
Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies	4 647	1 398	–	3 490	985	–
Structures de placement sans transformation	395	–	–	605	–	–
Fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux	7	–	–	13	–	–
CIBC Capital Trust	6	75	–	7	75	–
Fonds de placement gérés par la CIBC	33	–	–	–	–	–
Entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC	10	28	–	9	27	23
Entités émettrices structurées par des tiers – activités en voie de liquidation	900	–	319	1 449	57	827

1) Excluent les valeurs émises et les droits conservés par les entités créées par la SCHL, la Federal National Mortgage Association, la Federal Home Loan Mortgage Corporation, la Government National Mortgage Association, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association, ainsi que leurs dérivés. Un montant de 0,5 G\$ (1,0 G\$ en 2015) du risque lié aux entités émettrices structurées par la CIBC et aux entités structurées par des tiers – activités de crédit structuré en voie de liquidation a été couvert.

2) Les montants présentés reflètent les montants notionnels en cours des dérivés de crédit souscrits. La juste valeur négative comptabilisée dans le bilan consolidé a été de 174 M\$ (214 M\$ en 2015). Un montant notionnel de 0,3 G\$ (0,8 G\$ en 2015) a été couvert par des dérivés de crédit de tiers. La juste valeur de ces couvertures, nette des REC, a été de 139 M\$ (159 M\$ en 2015). Un montant notionnel additionnel de 36 M\$ (52 M\$ en 2015) a été couvert par un billet à recours limité. Le cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit vendus non couverts a été de néant (1 M\$ en 2015).

3) Compte non tenu d'un montant additionnel de 1,8 G\$ (0,9 G\$ en 2015) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs et de 10 M\$ (59 M\$ en 2015) lié aux placements directs dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Autres opérations financières

Nous sommes le commanditaire de plusieurs fonds communs de placement et fonds mis en commun, sous forme de fiducies. Nous sommes l'administrateur de ces fonds. De plus, nous pourrions agir en d'autres capacités, notamment à titre de dépositaire, de fiduciaire ou de courtier. Ces fiducies nous versent des honoraires aux taux du marché. Nous ne garantissons ni le capital ni les rendements aux investisseurs de ces fonds, sauf dans de rares cas. Nous agissons comme fiduciaire d'un certain nombre de fiducies personnelles et avons la responsabilité fiduciaire d'agir au mieux des intérêts des bénéficiaires des fiducies. Nous obtenons des honoraires à ce titre. Nous participons aussi à des opérations visant à modifier les flux de trésorerie de fiducies gérées par des gestionnaires d'actifs tiers pour créer des placements ayant des profils de risque précis ou pour aider les clients à gérer efficacement les autres risques. Habituellement, ces opérations requièrent l'utilisation de produits dérivés, qui transfèrent les risques et les rendements des actifs vers ou depuis une fiducie.

Dérivés

Nous participons à des opérations de dérivés à titre de teneur de marché répondant aux besoins de nos clients ou pour notre propre compte pour la gestion des risques liés à nos stratégies de financement, de placement et de négociation. Depuis 2008, nous avons cessé les activités dans les secteurs suivants :

- Contrats de dérivés de crédit avec des clients pour leur permettre de créer des expositions synthétiques qui répondent à leurs besoins;
- Activités d'intermédiation pour assumer les risques de crédit des clients, grâce à des dérivés de crédit, que nous atténuons ensuite en concluant des contrats de dérivés de crédit avec des institutions financières tierces.

Tous les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé. Voir les notes 12 et 24 des états financiers consolidés pour des précisions sur nos contrats de dérivés et les risques qui y sont associés.

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Pour des informations supplémentaires sur ces ententes, voir la section Risque de liquidité et la note 22 des états financiers consolidés.

Cautionnements

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent les lettres de crédit de soutien et de bonne fin et la protection vendue au titre des dérivés de crédit, telles qu'elles sont respectivement décrites aux notes 22 et 12 des états financiers consolidés.

Gestion du risque

Nous avons présenté certaines informations exigées par l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, portant sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers dans le rapport de gestion, comme l'autorise cette norme. Ces informations sont présentées dans les sections Vue d'ensemble, Risque de crédit, Risque de marché, Risque de liquidité, Risque opérationnel, Risques juridiques et de réputation et Risque de conformité à la réglementation. Ces informations se trouvent dans les sections ombragées et font partie intégrante des états financiers consolidés.

40 Vue d'ensemble	51 Mesure de risque	67 Risque de liquidité
41 Structure de la gouvernance du risque	52 Expositions au risque de crédit	67 Gouvernance et gestion
42 Structure de gestion du risque	55 Qualité du crédit des portefeuilles	67 Politiques
43 Processus de gestion du risque	57 Rendement de la qualité du crédit	67 Processus et contrôle
43 Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	58 Expositions à certains pays et à certaines régions	67 Mesure de risque
44 Limites et politiques en matière de risque	59 Expositions à certaines activités choisies	68 Actifs grevés et actifs liquides
44 Recensement et mesure des risques	60 Risque de non-règlement	70 Financement
46 Simulations de crise		72 Obligations contractuelles
46 Traitement et atténuation du risque		
46 Principaux risques et nouveaux risques	61 Risque de marché	73 Autres risques
48 Risques découlant des activités commerciales	61 Gouvernance et gestion	73 Risque stratégique
49 Risque de crédit	61 Politiques	73 Risque d'assurance
49 Gouvernance et gestion	61 Processus et contrôle	74 Risque opérationnel
49 Politiques	61 Mesure de risque	75 Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité
50 Processus et contrôle	62 Activités de négociation	75 Risques juridiques et de réputation
	65 Activités autres que de négociation	75 Risque de réglementation
	66 Risque lié aux régimes de retraite	75 Risque environnemental

Vue d'ensemble

La CIBC fait face à un grand nombre de risques, dans tous ses secteurs d'activité. Le recensement et l'analyse des risques et de leurs répercussions permettent à la CIBC de déterminer son intérêt à l'égard du risque et ses pratiques en matière de gestion du risque. La définition des niveaux de risque acceptables et l'établissement de solides principes, politiques et pratiques en gestion des risques sont essentiels à l'atteinte d'un rendement constant et durable à long terme, tout en demeurant dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque.

Notre intérêt à l'égard du risque définit les niveaux de tolérance envers divers risques. Il jette les assises sur lesquelles reposent notre culture et notre cadre de gestion du risque.

Notre cadre de gestion du risque comprend :

- les énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque pour l'ensemble de la CIBC et au niveau des unités d'exploitation stratégique;
- des cadres, des politiques, des procédures et des limites de risque visant à harmoniser les activités avec l'intérêt à l'égard du risque;
- la production de rapports périodiques sur la gestion du risque pour établir et communiquer les niveaux de risque;
- un cadre de contrôle indépendant pour déterminer et tester la conformité aux principaux contrôles;
- des simulations de crise afin d'évaluer les répercussions possibles des changements dans l'environnement de l'entreprise sur le capital, la situation de trésorerie et les résultats;
- la prise en compte proactive des options d'atténuation des risques afin d'optimiser les résultats;
- une surveillance grâce à nos comités axés sur les risques et à notre structure de gouvernance.

La responsabilité de la gestion des risques incombe à tous les employés de la CIBC. Les professionnels des unités d'exploitation et de la gestion du risque travaillent ensemble pour veiller à ce que les stratégies et les activités d'entreprise correspondent à notre intérêt à l'égard du risque. L'approche de la CIBC à l'égard de la gestion du risque à l'échelle de l'entreprise correspond au modèle à trois lignes de défense :

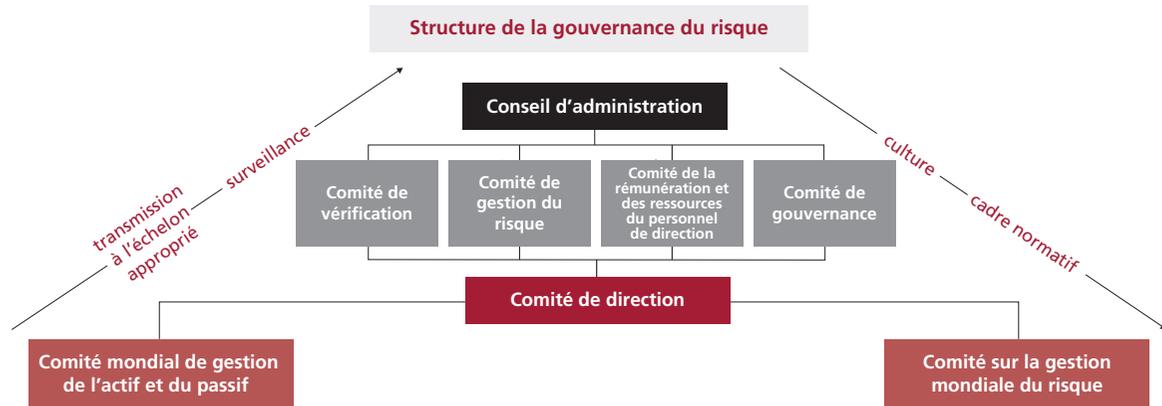
- i) les secteurs d'activité et les groupes fonctionnels et de soutien de la CIBC sont responsables de tous les risques liés à leurs activités, ce qui représente la première ligne de défense;
- ii) la deuxième ligne de défense, soit le groupe Gestion du risque, y compris la fonction Conformité et les autres fonctions de surveillance de la CIBC, est responsable de la surveillance indépendante des risques à l'échelle de l'entreprise inhérents aux activités de la CIBC;
- iii) la troisième ligne de défense, la fonction Vérification interne de la CIBC, fournit une évaluation indépendante de la conception et de l'efficacité opérationnelle des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque en le comparant avec l'intérêt à l'égard du risque que nous avons établi et les limites connexes et en prenant les mesures qui s'imposent pour garder l'équilibre entre les risques courus et le rendement obtenu. Pour surveiller notre profil de risque, nous effectuons une analyse prospective de la sensibilité par rapport à des facteurs locaux et mondiaux du marché, à la conjoncture économique et au contexte politique et réglementaire ayant une incidence sur notre profil de risque global.

La production de rapports et la tenue de discussions périodiques et claires sur les risques par les comités de la haute direction facilitent la communication des risques et l'analyse des stratégies en gestion de risques à l'échelle de l'entreprise.

Structure de la gouvernance du risque

Notre structure de la gouvernance du risque est présentée ci-dessous :



Conseil d'administration (le conseil) : les membres du conseil doivent surveiller le programme de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise en approuvant notre intérêt à l'égard du risque et en appuyant les politiques et les limites de gestion du risque. Le conseil s'acquitte de son mandat grâce au Comité de vérification, au Comité de gestion du risque, au Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction et au Comité de gouvernance, lesquels sont décrits ci-après.

Comité de vérification : ce comité passe en revue la pertinence globale et l'efficacité du contrôle interne et de l'environnement de contrôle, y compris les contrôles exercés sur le processus de gestion du risque.

Comité de gestion du risque (CGR) : ce comité aide le conseil à s'acquitter de ses responsabilités pour ce qui est de définir l'intérêt de la CIBC à l'égard du risque, de surveiller le profil de risque de la CIBC et d'évaluer le rendement par rapport à l'intérêt à l'égard du risque établi. De plus, il surveille les politiques, les procédures et les limites relatives au recensement, à la mesure, au suivi et au contrôle des principaux risques d'affaires auxquels la CIBC fait face.

Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) : ce comité est responsable d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance en matière de contrôle stratégique du capital humain de la CIBC, y compris l'efficacité organisationnelle, la planification de la relève et la rémunération, et le rapprochement de la rémunération avec la stratégie de la CIBC (soit d'assurer un rendement constant et durable), avec son intérêt à l'égard du risque et avec son cadre de contrôle.

Comité de gouvernance : la principale fonction du Comité de gouvernance est d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance de la gouvernance.

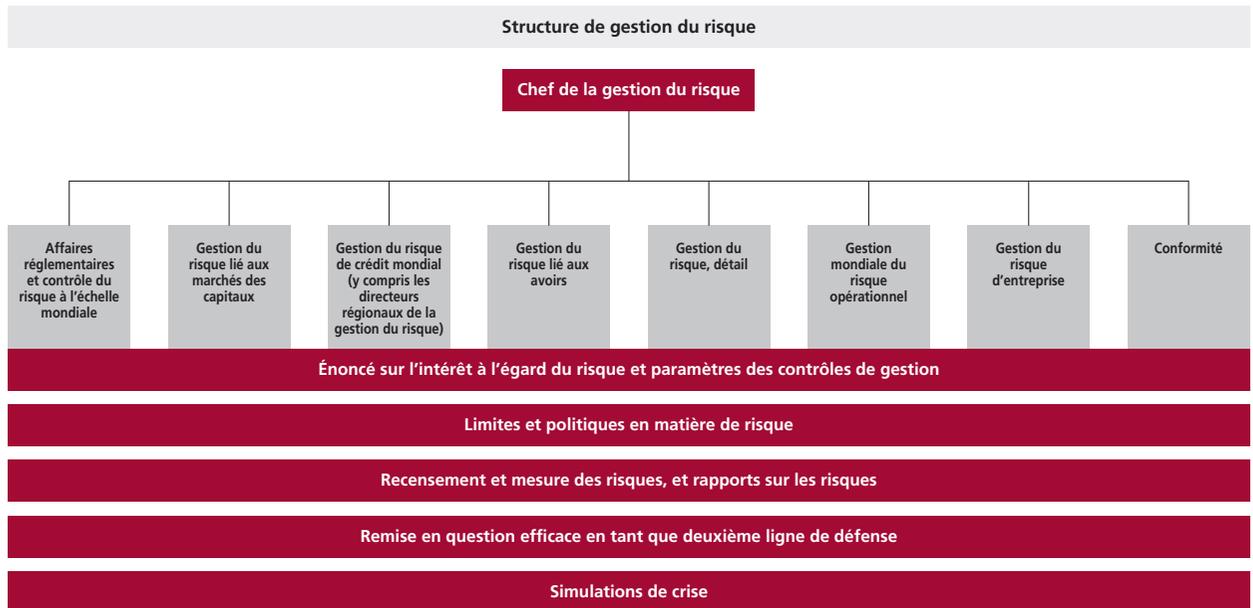
Comité de direction : le Comité de direction, dirigé par le chef de la direction et comprenant les cadres relevant directement de celui-ci, est responsable d'établir la stratégie d'entreprise et de faire le suivi, et d'évaluer et de gérer les risques à l'échelle de la CIBC. Le Comité de direction est appuyé par les comités suivants :

- **Comité mondial de gestion de l'actif et du passif (CMGAP) :** ce comité, constitué de membres du Comité de direction et des cadres supérieurs de la Trésorerie et de la Gestion du risque, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des fonds propres et du risque de liquidité. Le comité fournit également un cadre d'orientation stratégique en ce qui concerne les positions de risque de taux d'intérêt et de change structurel, approuve les politiques/paramètres en matière de fixation des prix de cession interne de fonds et approuve les plans de financement du portefeuille de gros. Le CMGAP est soutenu par quatre sous-comités – le comité de gestion du risque de liquidité, le comité de gestion de l'actif et du passif, le comité des ressources au bilan et le comité de fixation des prix de cession interne de fonds – qui sont composés de cadres supérieurs ayant des responsabilités liées à l'exploitation et à la surveillance pour leurs activités respectives.
- **Comité sur la gestion mondiale du risque (CGMR) :** ce comité, constitué du Comité de direction et des cadres supérieurs des secteurs d'activité, du groupe Gestion du risque et des autres groupes d'infrastructure, fournit une tribune pour la discussion et la surveillance de l'intérêt à l'égard du risque, du profil de risque et des stratégies d'atténuation du risque. Les principales activités comprennent l'examen des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et l'apport d'informations à leur égard, le suivi du profil de risque par rapport à l'intérêt à l'égard du risque, l'examen et l'évaluation des activités compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque, ainsi que la détermination et l'examen des questions existantes et nouvelles posées par le risque et les plans d'atténuation connexes, et les conseils prodigués à cet égard.

Structure de gestion du risque

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de la gestion du risque, est chargé d'établir des stratégies du risque et d'offrir une surveillance indépendante des groupes d'exploitation. Le groupe Gestion du risque est responsable du recensement, de l'appréciation, de l'atténuation, du suivi et du contrôle des risques associés aux activités et aux stratégies d'entreprise. Il est également chargé de remettre en question de façon efficace les pratiques des secteurs d'activité.

Notre structure actuelle est présentée ci-dessous :



Le groupe Gestion du risque effectue plusieurs activités importantes, dont :

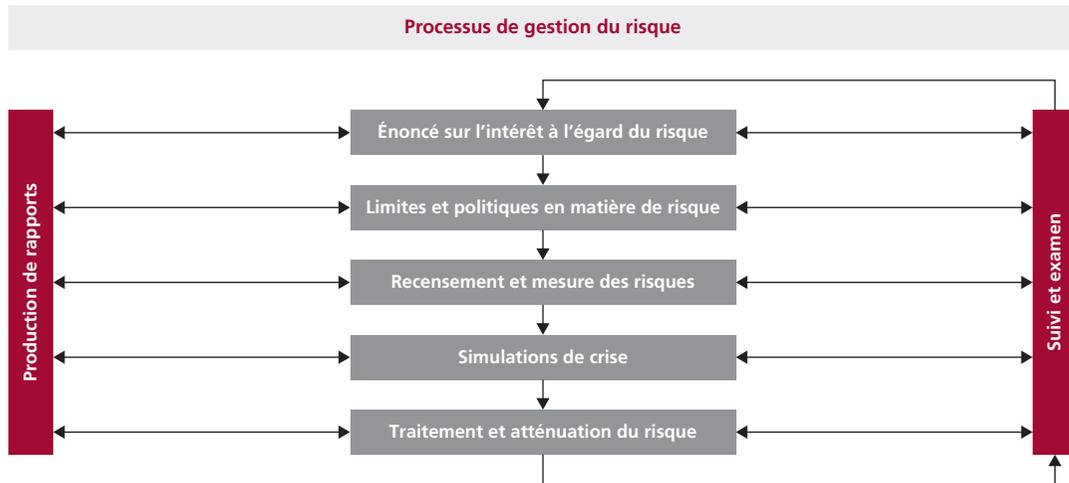
- l'élaboration de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC et des paramètres des contrôles de gestion connexes;
- l'établissement d'une stratégie du risque pour une gestion des risques conforme à notre intérêt à l'égard du risque et à la stratégie d'entreprise;
- la mise en œuvre et la communication des politiques, procédures et limites en matière de risque visant à contrôler les risques conformément à la stratégie du risque;
- l'évaluation et le suivi des niveaux de risque, et la production de rapports à cet égard;
- le recensement et l'appréciation des nouveaux risques stratégiques et risques stratégiques éventuels;
- la détermination des opérations qui sortent des limites de risque attribuées aux secteurs d'activité;
- la conformité aux exigences réglementaires et aux exigences liées à la lutte contre le blanchiment d'argent applicables.

Les huit divisions principales au sein du groupe Gestion du risque, indépendamment de leurs activités d'origine, contribuent à la gestion du risque :

- *Affaires réglementaires et contrôle du risque à l'échelle mondiale* : cette équipe offre des conseils en matière de risque, de contrôles et de rapports réglementaires, et surveille les interactions liées à la réglementation au sein de la CIBC afin d'assurer une communication coordonnée, ainsi qu'une élaboration efficace de plans d'action et le respect de ceux-ci.
- *Gestion du risque lié aux marchés des capitaux* : cette unité administrative offre une surveillance indépendante de la mesure, du suivi et du contrôle du risque de marché (activités de négociation et autres que de négociation) et du risque de crédit lié aux activités de négociation (appelé aussi « risque de crédit de contrepartie ») dans tous les portefeuilles de la CIBC, et vise à remettre en question les processus de façon efficace pour la fonction de gestion de la trésorerie et à offrir une surveillance saine à cet égard au sein de la CIBC.
- *Gestion du risque de crédit mondial* : cette unité administrative est composée du chef de la gestion des risques de chaque région et est responsable de l'approbation et de la surveillance du risque de crédit à l'échelle mondiale ayant trait aux services aux entreprises et aux services bancaires de gros, de la gestion des risques de nos portefeuilles de placement, ainsi que de la gestion des portefeuilles de prêts spéciaux.
- *Gestion du risque lié aux avoirs* : cette unité administrative assure la gouvernance indépendante et la surveillance des activités liées à la gestion des avoirs de la CIBC à l'échelle mondiale.
- *Gestion du risque, détail* : cette unité administrative surveille la gestion du risque de crédit dans les secteurs d'activité liés au détail (prêts hypothécaires à l'habitation, cartes de crédit, prêts personnels et marges de crédit, et prêts aux PME).
- *Gestion mondiale du risque opérationnel* : cette équipe développe les systèmes et les outils servant à faciliter le recensement des risques opérationnels, et est responsable à l'échelle mondiale de l'évaluation et du suivi de tous les types de risque opérationnel.
- *Gestion du risque d'entreprise* : cette unité administrative est responsable de l'analyse à l'échelle de l'entreprise, y compris la simulation de crise et la production de rapports à l'échelle de l'entreprise, la politique et la gouvernance en matière de risque, des systèmes et des modèles de risque, ainsi que des méthodes utilisées pour calculer le capital économique.
- *Conformité* : cette unité administrative fournit des conseils de manière proactive et en temps opportun et assure une surveillance indépendante de la conformité de la CIBC aux exigences réglementaires et aux exigences liées à la lutte contre le blanchiment d'argent applicables.

Processus de gestion du risque

Notre processus de gestion du risque est présenté ci-dessous :



Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC définit le niveau de risque que nous sommes prêts à accepter pour atteindre nos objectifs stratégiques et financiers. Notre principe directeur est d'exercer une saine gestion du risque, soutenue par une situation de fonds propres et une situation financière solides, dans la mise en œuvre de notre stratégie focalisée sur la clientèle. Pour définir notre intérêt à l'égard du risque, nous tenons compte de notre vision, de nos valeurs et de notre stratégie, ainsi que de notre tolérance au risque (telle que définie par les contraintes réglementaires). L'énoncé définit la façon dont nous exerçons nos activités, conformément aux objectifs suivants :

- Préserver notre réputation et notre marque;
- Faire les bons choix pour nos clients et nos parties intéressées;
- Offrir nos services aux entreprises orientées client dont nous comprenons les activités;
- Maintenir un équilibre entre le risque et le rendement;
- Conserver une attitude prudente à l'égard de risque extrême et de risque d'incident;
- Respecter les attentes en matière de réglementation ou cibler et mettre en œuvre des plans pour régler les problèmes rapidement;
- Atteindre et maintenir une note AA.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque comprend des limites encadrant nos niveaux de tolérance au risque. Nous avons également des énoncés sur l'intérêt à l'égard du risque propres aux unités d'exploitation stratégique intégrés dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque global de la CIBC qui précisent davantage notre tolérance au risque au niveau des activités.

Notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque est revu chaque année en même temps que le processus de planification lié à la stratégie, aux finances et aux capitaux propres pour assurer la concordance, et il est approuvé chaque année par le conseil. Pour veiller à ce que la CIBC demeure dans les limites de son intérêt à l'égard du risque, le conseil, le CGR et la haute direction reçoivent et examinent régulièrement les rapports sur notre profil de risque par rapport aux limites d'intérêt à l'égard du risque.

Toutes les décisions d'affaires stratégiques que nous prenons, ainsi que les décisions d'affaires quotidiennes, sont régies par notre cadre sur l'intérêt à l'égard du risque. Les décisions stratégiques sont évaluées grâce à un processus de contrôle préalable qui garantit que l'exposition au risque se situe dans les limites établies de notre intérêt à l'égard du risque; ces décisions doivent être approuvées par le Comité de direction ou le conseil avant d'être mises en œuvre. Les activités et les décisions quotidiennes sont régies par notre cadre sur les limites, les politiques, les normes et les procédures à l'égard de la tolérance au risque qui appuient notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Culture de risque

La culture de risque désigne les attitudes et les comportements à favoriser relativement à la prise de risques. À la CIBC, nous visons à instaurer une culture de risque uniforme et efficace en :

- privilégiant, par des voies officielles et non officielles, une responsabilité partagée quant au recensement, à la gestion et à la réduction des risques;
- cultivant un environnement de transparence, de communication ouverte et d'analyse approfondie du risque;
- établissant le ton à adopter par la direction en adoptant une communication claire et en faisant preuve de renforcement;
- identifiant les comportements qui sont conformes, ou non conformes, à l'intérêt à l'égard du risque et en encourageant les comportements appropriés.

Chaque année, tous les employés doivent suivre une formation sur l'intérêt à l'égard du risque, le risque de réputation, le code de conduite et la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que sur d'autres sujets clés portant sur les risques. Grâce à cette formation obligatoire, les employés apprennent des notions de base sur la gestion du risque à l'appui de notre culture de risque. À cette formation s'ajoutent notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nos priorités à l'égard de la gestion du risque, la documentation offerte sur notre intranet et nos bulletins internes. Nous avons également mis en place des politiques, des procédures et des limites qui gouvernent nos activités, ainsi que des procédures d'intervention à suivre en cas de dépassement des limites.

Données liées au risque en matière de rendement et de rémunération

À la fin de chaque année, le groupe Gestion du risque évalue la CIBC consolidée et les secteurs Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux quant au respect de l'intérêt à l'égard du risque. Il évalue également diverses données liées au risque pour déterminer les éléments qui peuvent avoir une incidence directe sur des attributions individuelles visant la rémunération ou les cotes de rendement.

Le CRRPD gère les cotes de rendement et le processus de rémunération. Le comité est responsable d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de gouvernance et de surveillance en matière de contrôle stratégique du capital humain de la CIBC, et il supervise les politiques, les processus et les pratiques liés à la rémunération de la CIBC. Les responsabilités clés du CRRPD relativement à la rémunération comprennent ce qui suit :

- Établir le processus de gouvernance à l'égard de la rémunération;

- Comparer l'évaluation du rendement des activités de la CIBC à l'intérêt à l'égard du risque, l'environnement de contrôle et les risques sous-jacents liés au rendement des activités;
- Approuver le financement et les allocations de primes d'encouragement et en faire la recommandation pour approbation au conseil en fonction d'une évaluation du rendement des activités et des risques;
- Évaluer les propositions d'ajustements discrétionnaires du chef de la direction afin de mieux harmoniser la rémunération et le rendement;
- Approuver sur une base individuelle la rémunération des employés dont la rémunération dépasse un certain seuil;
- Approuver sur une base individuelle la rémunération du Comité de direction et d'autres dirigeants clés et en faire la recommandation pour approbation au conseil, y compris tout ajustement discrétionnaire aux multiplicateurs des unités d'exploitation ou les recommandations individuelles liées à la rémunération;
- Approuver les nouveaux régimes de primes d'encouragement importants ou les modifications apportées aux régimes importants actuels et les recommander pour approbation au conseil.

Limites et politiques en matière de risque

Notre cadre de limites et de politiques en matière de risque vise à assurer que les risques sont recensés, mesurés, suivis et contrôlés de façon appropriée conformément à notre intérêt à l'égard du risque. Pour la plupart des risques, nous avons élaboré un cadre d'ensemble qui énonce les principes clés liés à la gestion des risques connexes et nos principales politiques et limites de risque. Ce cadre est appuyé par des normes, des lignes directrices, des processus, des procédures et des contrôles qui régissent les activités quotidiennes de nos différents services. La surveillance est exercée par les comités de gestion ainsi que par le conseil et les comités du conseil.

Les limites et politiques en matière de risque sont présentées ci-dessous.

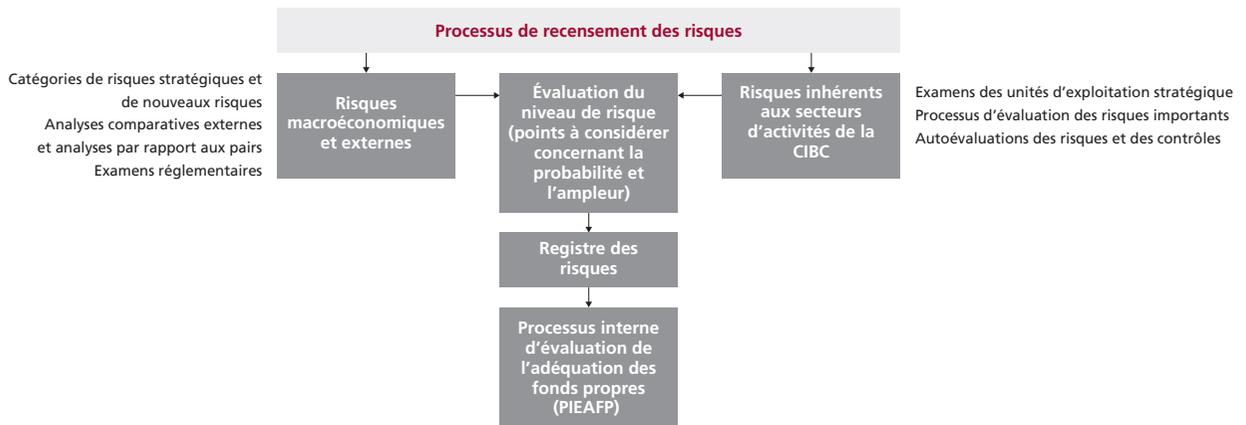
Cadre de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise			
Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque et cadre sur l'intérêt à l'égard du risque			
Type de risque	Cadre et politique d'ensemble	Limites de risque	Surveillance par la direction
Risque de crédit	Politique de gestion du risque de crédit	Limites de concentration du crédit Autorité déléguée en matière d'approbation du crédit	Comités du crédit Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque de marché	Politiques de gestion des risques liés aux marchés des capitaux Politique de gestion du risque structurel	Limites de risque de marché Autorité déléguée en matière de risque	Comité des produits autorisés, Marchés des capitaux Comité sur la gestion mondiale du risque Comité mondial de gestion de l'actif et du passif
Risque opérationnel	Cadre de gestion du risque opérationnel Cadre de contrôle	Indicateurs de risque clés	Comité Risque opérationnel et contrôle Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque de réputation	Politique et cadre de gestion du risque de réputation	Indicateurs de risque clés	Comité des risques juridiques et de réputation
Risque de liquidité	Politique de gestion du risque de liquidité Politique de mise en gage	Limites de liquidité et de financement Limites de mise en gage	Comité mondial de gestion de l'actif et du passif Comité sur la gestion mondiale du risque
Risque stratégique	Politique de planification stratégique	Énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque	Comité de direction
Risque lié à la réglementation	Politique de gestion de la conformité réglementaire	Indicateurs de risque clés	Comité sur la gestion mondiale du risque

Recensement et mesure des risques

Le recensement et la mesure des risques sont des composantes importantes de notre cadre de gestion du risque. Le recensement des risques est un processus continu, que l'on réalise généralement par :

- l'appréciation périodique des risques associés aux risques de crédit découlant de nos activités de prêt et de négociation;
- le suivi continu des portefeuilles de négociation et des portefeuilles autres que de négociation;
- l'appréciation des risques au sein de nouvelles activités et de nouveaux processus d'entreprise;
- l'appréciation des risques dans le cadre de transactions complexes et inhabituelles;
- le suivi périodique de notre profil de risque global en tenant compte de l'évolution et des tendances du marché, ainsi que des événements externes et internes.

Le groupe Gestion du risque a élaboré un « registre des risques » dans le but de répertorier tous les risques importants auxquels la CIBC est exposée. Le registre s'appuie sur les risques inhérents aux secteurs d'activité de la CIBC et est mis à jour au moyen de processus variés, présentés dans le graphique ci-après, afin de refléter l'évolution de la nature des risques auxquels nous faisons face. Le registre des risques sert de ressource dans le cadre de nos PIEAFP, soit de façon explicite dans les calculs du capital économique et des fonds propres réglementaires ou de façon implicite au moyen de la réserve de conservation des fonds propres réels par rapport au capital économique et aux fonds propres réglementaires.



La décision de répertorier un nouveau risque découle d'une évaluation au moyen des processus de recensement des risques et comprend des critères tels que l'importance, le caractère mesurable et la probabilité. De plus, la décision de maintenir des fonds propres en regard d'un nouveau risque dépend également de l'atténuation ou non de ce risque et du fait de savoir si les fonds propres sont réputés être adéquats pour réduire ce risque.

Nous avons des méthodes, des modèles et des techniques en place à l'échelle de l'entreprise pour évaluer les facteurs quantitatifs et qualitatifs des risques, adaptés pour les différents types de risque auxquels nous faisons face. Ces méthodes, modèles et techniques font l'objet d'une évaluation et d'une revue indépendantes pour assurer que la logique sous-jacente demeure rigoureuse, que les risques liés aux modèles ont été détectés et gérés, que le recours aux modèles est toujours approprié et que les données obtenues sont valides.

Le risque se calcule généralement en fonction de la perte attendue, de la perte inattendue et du capital économique.

Perte attendue

La perte attendue s'entend de la perte statistiquement susceptible de se réaliser dans le cours normal des affaires au cours d'une période donnée.

En ce qui concerne le risque de crédit, les paramètres utilisés pour mesurer la perte attendue sont la PD, la PCD et l'ECD. Ces paramètres sont mis à jour régulièrement et sont fondés sur nos données historiques et sur l'établissement de points de référence à l'égard du risque de crédit.

En ce qui concerne le risque de marché lié aux activités de négociation, c'est la VAR qui est utilisée comme technique statistique pour mesurer le risque. La VAR est une estimation de la perte de valeur de marché, selon un degré de confiance déterminé, que pourrait subir notre portefeuille de négociation dans le cas d'un changement défavorable des taux et des cours du marché, sur une période de un jour. Nous utilisons également la mesure de la VAR en situation de crise pour reproduire notre VAR sur une période donnée lorsque des facteurs du marché pertinents montrent des signes de difficulté.

En ce qui concerne le risque de crédit lié aux activités de négociation pour des produits fondés sur la valeur de marché, nous utilisons des modèles pour évaluer le risque associé à la valeur du portefeuille des opérations conclues avec chaque contrepartie, en tenant compte des taux et des cours du marché.

Perte inattendue et capital économique

La perte inattendue représente l'estimation statistique de l'excédent du montant des pertes réelles sur le montant des pertes attendues au cours d'une période définie, calculée selon un degré de confiance déterminé. Nous avons recours au capital économique pour estimer les fonds propres nécessaires pour nous protéger contre les pertes inattendues. Le capital économique nous permet d'évaluer la performance en fonction du risque.

Nous utilisons aussi des techniques comme l'analyse de sensibilité et les simulations de crise pour faire en sorte que les risques courus demeurent dans les limites de notre intérêt à l'égard du risque et pour qu'il y ait suffisamment de fonds propres pour couvrir ces risques. Notre programme de simulations de crise comprend l'évaluation des répercussions éventuelles de différents scénarios économiques et de marché sur notre profil de risque, nos résultats et nos fonds propres. Pour plus de précisions, voir la section Sources de financement.

Politiques d'atténuation du risque lié aux modèles

Nous avons mis en place des politiques, des procédures, des normes et des contrôles qui encadrent la mise en œuvre, l'examen indépendant, l'utilisation et le choix des paramètres pour les modèles de ratio de valorisation et de ratio de couverture, les modèles de risque (VAR, fonds propres économiques et réglementaires), les modèles d'évaluation du risque de crédit de détail (p. ex., les grilles de pointage d'application et de comportement), les modèles du risque de crédit pour calculer l'ampleur de la perte, ainsi que les modèles pour surveiller la performance des grilles de pointage.

L'examen et la validation des modèles constituent les preuves documentaires indépendantes et continues établissant que la quantification du risque et le modèle de valorisation, les systèmes de notation et d'évaluation du risque, de même que les paramètres sont solides et que la CIBC peut se fier à leurs résultats. Les procédures que voici fournissent des preuves de cet examen :

- analyse des documents du modèle;
- tests exhaustifs et rigoureux de la mise en œuvre du modèle quant au ratio de valorisation et au ratio de couverture et les procédures d'évaluation des paramètres (le cas échéant);
- reproduction du processus de quantification du risque pour savoir si la mise en œuvre du modèle tient compte des spécifications du modèle;
- évaluation de la pertinence et de la vraisemblance des concepts et des hypothèses liés au modèle/paramètre;
- analyse de l'exactitude pour évaluer le calibrage et l'exactitude des composantes de risque, notamment la capacité de discrimination des systèmes de notation et le caractère raisonnable des paramètres de fonds propres;
- analyse de sensibilité des résultats découlant du modèle/paramètre par rapport aux hypothèses liées au modèle/paramètre et aux données importantes;
- analyse de scénario et simulation de crise pour les résultats découlant du modèle par rapport aux données importantes;
- essais à rebours par comparaison des résultats réels et des mesures de risque générées par le modèle;
- analyse comparative des autres modèles et des données comparables internes et externes;
- examen de l'application interne du modèle/paramètre pour assurer une application uniforme;
- maintien d'une liste de modèles et de paramètres réglementaires et compte rendu de leur statut au Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres;
- maintien d'un registre des risques pour que tous les risques importants soient consignés à l'appui de la validation de bout à bout des méthodes du PIEAFP;
- rapport détaillé précisant les modalités d'une application correcte du modèle et compte rendu des constatations au Comité sur les risques liés aux modèles et aux paramètres.

Simulations de crise

Les simulations de crise s'ajoutent à nos outils de gestion du risque en offrant une estimation de risque extrême (c.-à-d., des événements graves peu probables). Les résultats des simulations de crise sont interprétés selon notre intérêt à l'égard du risque, y compris des paramètres d'adéquation des fonds propres. Les processus de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, de planification des fonds propres et de planification financière sont intégrés pour former un système d'information exhaustif. Se reporter à la section Situation financière pour obtenir plus de détails sur nos simulations de crise à l'échelle de l'entreprise.

Traitement et atténuation du risque

Le traitement et l'atténuation du risque consistent à mettre en œuvre des options pour modifier les niveaux de risque. La CIBC recherche les possibilités d'atténuation du risque afin de contrôler son profil de risque compte tenu de l'intérêt à l'égard du risque. L'objectif de la CIBC est de tenir compte de façon proactive des options d'atténuation du risque dans le but d'optimiser les résultats.

Des discussions sur les stratégies d'atténuation des risques potentiels ont lieu entre le groupe Gestion du risque et les secteurs d'activité, au sein du CGMR ou du CMGAP, et du CGR pour des besoins de gouvernance et de surveillance, au besoin. Dans l'évaluation des stratégies possibles, les éléments pris en considération comprennent les coûts et les avantages, les risques résiduels (c.-à-d., les risques qui sont conservés), les risques secondaires (c.-à-d., les risques découlant des mesures d'atténuation) et le suivi et l'examen appropriés pour faire le suivi des résultats.

Contrôles à l'égard des risques

Notre cadre de gestion du risque comprend également un ensemble complet de contrôles à l'égard des risques, conçus pour veiller à ce que les risques soient décelés et gérés de façon appropriée. Ces contrôles font partie du cadre de contrôle global de la CIBC, mis au point d'après le document généralement accepté intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (COSO). Le cadre de contrôle s'appuie également sur des éléments tirés du cadre de surveillance et de la ligne directrice sur la gouvernance d'entreprise, deux documents publiés par le BSIF.

Le conseil, principalement par l'entremise du CGR, approuve certaines limites de risque et délègue au chef de la direction, ou à celui-ci et au chef de la gestion du risque conjointement, des pouvoirs précis d'approbation de transactions. Le CGR doit approuver les transactions outrepassant les pouvoirs accordés. La délégation subséquente de pouvoirs aux unités d'exploitation est soumise à un contrôle pour que la prise de décision soit réservée aux personnes ayant suffisamment d'expérience en la matière. De plus, la CIBC a mis en place des processus rigoureux pour relever et évaluer les déficiences du contrôle des risques et y remédier en temps opportun. Des rapports périodiques sont remis au CGR pour démontrer la conformité aux limites de risque. Les limites de risque et les pouvoirs délégués au chef de la direction, ou au chef de la direction et au chef de la gestion du risque conjointement, sont évalués une fois l'an par le CGR.

Suivi des risques et rapports connexes

Afin d'effectuer un suivi du profil de risque de la CIBC et de faciliter l'évaluation en fonction de l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, nous avons établi un nombre de paramètres d'évaluation et nous présentons régulièrement des rapports au CGMR et au CGR relativement à l'application de ces paramètres. Ces rapports permettent la prise de décisions à l'égard des stratégies de croissance et d'atténuation du risque.

Les expositions sont aussi régulièrement surveillées en fonction des limites, et des protocoles d'intervention ont été mis en place en cas de dépassement de ces limites. Ces protocoles permettent que les membres du personnel aux échelons appropriés restent informés et facilitent la gestion des dépassements de façon conforme à notre intérêt à l'égard du risque.

Des rapports de la direction réguliers pour chaque type de risque sont également préparés pour faciliter le suivi et le contrôle du risque à des niveaux plus détaillés.

Principaux risques et nouveaux risques

Nous faisons le suivi des principaux risques et des nouveaux risques qui peuvent avoir une incidence sur nos résultats futurs et nous les examinons, et nous prenons les mesures qui s'imposent pour réduire les risques éventuels. Nous procédons à des analyses approfondies, notamment par des simulations de crise de nos expositions aux risques, et nous informons le conseil sur une base régulière des nouveautés et des changements connexes. La présente section décrit les principaux risques et les nouveaux risques qui pourraient avoir, à notre avis, une incidence négative, ainsi que les faits nouveaux en matière de réglementation et de comptabilité qui sont importants pour la CIBC.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Les institutions financières telles que la CIBC améliorent leurs processus opérationnels pour tirer profit des technologies innovatrices et de l'Internet afin d'améliorer leur expérience client et de rationaliser leurs activités. Par contre, les cybermenaces et le risque financier, le risque de réputation et le risque d'interruption des activités qui y sont liés s'amplifient. La CIBC a contracté une assurance contre les cyberrisques afin de réduire les pertes liées aux cyberincidents.

Nous continuons de gérer ces risques de façon active au moyen d'examen du risque stratégiques, d'outils technologiques déployés à l'échelle de l'entreprise et de programmes de protection de l'information, dont l'objectif est de continuer à lutter globalement contre ces cybermenaces pour prévenir, détecter et traiter des menaces telles que les fuites de données, les logiciels malveillants, les accès non autorisés et les attaques par déni de service.

Étant donné l'importance des systèmes financiers électroniques, y compris les services bancaires en direct et mobiles sécurisés offerts par la CIBC à ses clients, la CIBC continue d'élaborer des contrôles et processus visant à protéger nos systèmes et nos renseignements relatifs aux clients contre des dommages et la divulgation non autorisée. La CIBC surveille l'évolution du contexte à l'échelle mondiale, notamment les cybermenaces, les exigences réglementaires en évolution et les stratégies d'atténuation des risques. De plus, nous comparons nos pratiques avec les meilleures pratiques en la matière et informons régulièrement le conseil des faits nouveaux.

Malgré notre engagement à l'égard de la protection des renseignements et de la cybersécurité, la CIBC et ses tiers liés pourraient ne pas être en mesure d'atténuer entièrement tous les risques relatifs à la complexité croissante de ces menaces et au rythme rapide auquel celles-ci évoluent. Cependant, la CIBC surveille constamment les changements dans sa position de risque et améliore les paramètres de sécurité afin d'atténuer les répercussions des incidents qui pourraient survenir.

Risque de désintermédiation

Les clients du secteur bancaire canadien utilisent de plus en plus les plateformes numériques au détriment des centres bancaires pour effectuer leurs opérations. Par conséquent, les entreprises numériques perturbatrices exercent davantage de pressions concurrentielles, tant pour les chefs de file mondiaux en matière de technologie que pour les nouveaux venus de plus petite taille dans le domaine de la technologie financière, ce qui augmente le risque de désintermédiation en raison de l'évolution sur le plan technologique de ces compétiteurs non traditionnels.

La CIBC gère le risque de désintermédiation au moyen d'examen du risque stratégiques, ainsi que par des investissements dans des canaux émergents, dans des capacités liées aux données et aux analyses, et dans la technologie et l'innovation en général, pour répondre aux besoins en évolution de ses clients, tout en s'employant à réduire sa structure de coûts et à simplifier ses activités.

Risque géopolitique

Le risque géopolitique s'intensifie à certains moments. Bien que l'incidence précise sur l'économie mondiale et sur les marchés du crédit et des capitaux dépende de la nature de l'événement, tout événement majeur pourrait être en règle générale une source d'instabilité et de volatilité, ce qui occasionnerait l'élargissement des différentiels de taux, une diminution de la valeur des actions, une ruée vers les devises refuges et l'augmentation des achats d'or. À court terme, les crises de marché peuvent nuire au résultat net tiré de nos positions de risque de marché dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. Bien qu'il soit peu probable que le Canada soit directement exposé à un risque géopolitique, l'incidence indirecte d'un ralentissement de la croissance économique ainsi que les répercussions possibles sur les prix des marchandises pourraient avoir des conséquences très graves sur les activités économiques et bancaires courantes.

Le changement de garde imminent à la Maison Blanche soulève de nouvelles incertitudes à l'égard des politiques économiques qui pourraient encourager l'activité économique au Canada ou lui nuire. Les risques de perte seraient associés à un protectionnisme accru qui pourrait mettre en péril l'exonération de la taxe sur les produits et les services en provenance du Canada, ainsi que l'intensification de la concurrence en ce qui concerne les investissements des entreprises si les États-Unis diminuaient l'impôt à payer par les sociétés et assouplissaient la réglementation. Il pourrait aussi y avoir des retombées positives pour le Canada si la croissance économique américaine se ravivait par suite de la mise en place de mesures de relance budgétaire. Nous surveillerons l'évolution des politiques à mesure qu'elles se préciseront au cours de la prochaine année.

L'affaiblissement de la livre sterling est l'incidence la plus notable qui a pu être observée jusqu'à maintenant du résultat du vote par référendum en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Par ailleurs, l'incertitude créée par cette décision a amplifié une situation déjà difficile sur les marchés mondiaux du crédit où les risques s'intensifient parallèlement à la hausse des niveaux d'endettement. Bien que les contrechocs économiques devraient se faire principalement sentir au Royaume-Uni, ils se répercuteront dans le reste de l'Europe, s'ajoutant aux problèmes économiques existant dans la région. Le crédit est également une préoccupation au sein des marchés émergents, les économies n'ayant pas retrouvé les niveaux d'avant-crise et les cotes de crédit montrant des signes de stress. Notre exposition directe à plusieurs de ces facteurs préoccupants est limitée. Cependant, nous continuons à surveiller et à évaluer activement toute évolution défavorable dans le contexte d'affaires et le contexte géopolitique à l'échelle mondiale.

Bien qu'il soit impossible de prédire quels pays connaîtront des conflits géopolitiques, nous surveillons étroitement les marchés et les régions actuellement ou récemment instables afin d'évaluer l'incidence de ces situations sur les marchés et les secteurs dans lesquels nous exerçons nos activités.

Prix des marchandises

La plupart des prix des marchandises se sont maintenus à des niveaux peu élevés, la croissance de la demande mondiale demeurant modérée et l'offre excédentaire persistant. La faiblesse des prix des marchandises exerce une pression sur les marges bénéficiaires des entreprises, ce qui a pour sa part entraîné une diminution des recettes fiscales au Canada. Si les prix des marchandises demeurent à ces niveaux pendant une période prolongée, les sociétés vulnérables du secteur subiront un stress supplémentaire.

Jusqu'à maintenant, notre exposition globale aux marchandises continue d'être conforme à notre intérêt à l'égard du risque. Cependant, nous avons enregistré des pertes dans notre portefeuille de titres dans le secteur du pétrole et du gaz et si la tendance se maintient, nous pourrions subir davantage de pertes. Nous évaluons actuellement nos clients dans notre portefeuille de titres dans le secteur du pétrole et du gaz selon nos mesures de risque améliorées, et notre portefeuille fait l'objet d'une surveillance prudente. Nous avons appliqué les simulations statistiques de crise à l'échelle de l'entreprise en fonction d'un prix du pétrole plus bas pour déterminer les pertes directes potentielles. Nous avons également mené des simulations de crise pour évaluer les incidences secondaires de la baisse des prix du pétrole sur notre portefeuille de détail pour les régions touchées, où nous pourrions constater de plus grandes pertes si la tendance à la hausse du chômage se poursuit.

Endettement des consommateurs canadiens et marché du logement canadien

En raison des taux d'intérêt historiquement bas, l'endettement des Canadiens a progressé plus rapidement que leur revenu. La hausse des prêts hypothécaires, qui sont liés au marché du logement canadien, explique en grande partie l'accroissement de l'endettement des ménages. Bien que les taux d'intérêt devraient rester relativement bas dans un avenir prévisible, des inquiétudes persistent quant au fait qu'un choc externe, comme une montée du taux de chômage, pourrait nuire à la capacité des Canadiens à rembourser leurs emprunts et pourrait entraîner des correctifs sur le marché du logement, ce qui pourrait donner lieu à des pertes sur créances pour les banques. Afin d'atténuer le risque lié au marché du logement, le gouvernement du Canada a récemment présenté des changements réglementaires et a annoncé une consultation publique à l'égard d'autres mesures. Une taxe visant l'achat de biens immobiliers par des acheteurs étrangers à Vancouver a récemment été instaurée. Pour plus de précisions, voir la section Expositions au crédit personnel garanti – immobilier.

À l'heure actuelle, nous déterminons l'admissibilité de toutes les demandes de prêts hypothécaires à taux variable en fonction du taux d'intérêt fixe de référence à cinq ans de la Banque du Canada, qui est habituellement plus élevé d'environ deux points de pourcentage par rapport au taux variable. Ainsi, nos clients qui ont un prêt à taux variable devraient être en mesure d'encaisser une certaine hausse de taux d'intérêt. Un effondrement du marché du logement, qui générerait des pertes importantes dans les portefeuilles de prêts hypothécaires, est peu probable selon nous, mais le fort endettement des consommateurs serait une source d'inquiétude si l'économie faiblissait et que les taux de chômage augmentaient.

Risque lié aux politiques économiques en Chine

Même si les objectifs trimestriels établis par le gouvernement ont été atteints, l'économie de la Chine continue de suivre une trajectoire de croissance plus lente; hormis les facteurs cycliques auxquels il est confronté, le pays tente de rééquilibrer la croissance, notamment en passant d'une économie axée sur l'exportation et sur un rendement fondé sur l'investissement au profit d'une économie plus viable axée sur les services et sur la consommation.

Nous continuons à surveiller les politiques économiques autant sur le plan national que régional pour déceler des signes de crise ou de changement d'orientation, et nous nous montrons prudents dans notre tolérance à l'égard de nos expositions à ce pays. Nous avons actuellement une faible exposition directe à la Chine, mais tout ralentissement de l'économie chinoise est susceptible d'avoir une incidence négative sur les clients qui exportent en Chine ou vendent sur un marché où les prix ont baissé du fait de la faiblesse de la demande en Chine, et de faire augmenter le risque de crédit lié à notre exposition aux contreparties.

Risque lié aux acquisitions

La CIBC cherche à effectuer des acquisitions qui s'harmonisent avec ses stratégies et objectifs financiers. La capacité de réaliser ces stratégies pour intégrer des acquisitions et la capacité d'anticiper et de gérer les risques qui leur sont associés sont assujetties à certains facteurs. Ces facteurs comprennent notamment l'obtention des approbations des organismes de réglementation et des actionnaires en temps opportun et à des conditions favorables, les variations de la conjoncture économique générale et la capacité de contrôler les coûts d'intégration et d'acquisition.

Bien que bon nombre des facteurs soient indépendants de la volonté de la CIBC, leur incidence est atténuée au moyen d'un contrôle préalable approfondi avant la conclusion de la transaction, de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans d'action appropriés pour assurer le succès de l'intégration et d'un suivi du rendement après l'acquisition.

Risques environnementaux et pandémies

Plusieurs événements environnementaux se sont produits au cours des dernières années, notamment des ouragans, des tsunamis, des séismes, des feux de forêt, des sécheresses et des inondations, des déversements d'hydrocarbures et des accidents industriels. On s'inquiète également que l'apparition de certains virus puisse atteindre le stade de la pandémie. En plus des répercussions humanitaires, ces événements, conjugués aux répercussions possibles des changements climatiques, créent de l'incertitude et des risques sur le plan de l'économie mondiale, de même que sur notre clientèle et nos activités.

La CIBC surveille ces événements et a des mesures en place, y compris des programmes relatifs à la reprise après sinistre, des programmes d'assurance et des programmes de continuité de l'exploitation, pour veiller à ce que les besoins des clients soient toujours respectés.

Faits nouveaux en matière de réglementation

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de réglementation, se reporter aux sections Sources de financement, Risque de liquidité et Questions relatives à la comptabilité et au contrôle.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Pour plus de précisions sur les faits nouveaux en matière de comptabilité, se reporter à la section Questions relatives à la comptabilité et au contrôle ainsi qu'à la note 32 des états financiers consolidés.

Risques découlant des activités commerciales

Le graphique ci-dessous présente les activités et les mesures de risque correspondantes fondées sur les actifs réglementaires pondérés en fonction du risque, ainsi que le capital économique au 31 octobre 2016 :

	CIBC			
	Services bancaires – détail et entreprises	Gestion des avoirs	Marchés des capitaux	Siège social et autres
Unités d'exploitation stratégique				
Activités commerciales	<ul style="list-style-type: none"> Dépôts Prêts hypothécaires à l'habitation Prêts personnels Cartes de crédit Prêts aux entreprises Assurance 	<ul style="list-style-type: none"> Courtage de détail Gestion d'actifs Gestion privée de patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> Produits de crédit Marchés CIBC, réseau mondial Services bancaires d'investissement Portefeuilles de placement 	<ul style="list-style-type: none"> Services bancaires internationaux Portefeuilles de placement Coentreprises Groupes fonctionnels et de soutien (se reporter à la page 27)
Bilan	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
	Actif moyen 265 760	Actif moyen 4 482	Actif moyen 162 842	Actif moyen 76 056
	Dépôts moyens 186 034	Dépôts moyens 9 817	Dépôts moyens 21 781	Dépôts moyens 181 439
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (méthode tout compris)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)
	Risque de crédit 79 659	Risque de crédit 470	Risque de crédit ¹ 46 200	Risque de crédit ² 16 746
	Risque de marché –	Risque de marché –	Risque de marché 3 771	Risque de marché 404
	Risque opérationnel 9 529	Risque opérationnel 3 888	Risque opérationnel 6 956	Risque opérationnel 1 373
Capital économique³	(%)	(%)	(%)	(%)
	Proportion du total de la CIBC 40	Proportion du total de la CIBC 11	Proportion du total de la CIBC 25	Proportion du total de la CIBC 24
	Comprend :	Comprend :	Comprend :	Comprend :
	Risque de crédit ⁴ 71	Risque de crédit ⁴ 3	Risque de crédit ⁴ 78	Risque de crédit ⁴ 25
	Risque de marché 19	Risque de marché 4	Risque de marché 7	Risque de marché 7
	Risques opérationnel/stratégique 10	Risques opérationnel/stratégique 93	Risques opérationnel/stratégique 15	Risques opérationnel/stratégique 68
Profil de risque	Nous sommes exposés au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité et au risque opérationnel, ainsi qu'à d'autres risques, comprenant notamment le risque stratégique, le risque d'assurance, le risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité, les risques juridiques et de réputation, le risque de réglementation, de même que le risque environnemental.			

1) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 1 375 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

2) Comprend le risque de crédit de contrepartie de 7 486 M\$, comprenant les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

3) Pour plus de précisions, voir la section Mesures non conformes aux PCGR.

4) Comprend le risque d'investissement.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Le risque de crédit découle essentiellement de nos activités de Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises et de nos activités de prêts de Marchés des capitaux. Le risque de crédit provient également d'autres sources, notamment de nos activités de négociation, ce qui comprend nos dérivés de gré à gré, nos titres de créance et nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. En plus des pertes en cas de défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie, des profits latents ou des pertes latentes peuvent survenir en raison des variations des écarts de taux de la contrepartie qui pourraient influencer sur la valeur comptable ou la juste valeur de nos actifs.

Gouvernance et gestion

Le risque de crédit est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les secteurs d'activité de première ligne ont la responsabilité de repérer et de gérer les risques – il s'agit de la première ligne de défense.

La deuxième ligne de défense est le groupe Gestion du risque, qui est responsable à l'échelle de l'entreprise de procéder aux approbations. Les décisions en matière d'approbation et de gestion des portefeuilles sont fondées sur notre intérêt à l'égard des risques, comme en font foi nos politiques, normes et limites. Les approbations de crédit sont surveillées pour que les décisions soient prises par du personnel qualifié. La fonction de conformité et les autres fonctions de surveillance offrent également une surveillance indépendante de la gestion du risque de crédit dans nos portefeuilles de crédit.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en formulant une évaluation indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque de crédit, que sont notamment les opérations de crédit importantes, l'observation des limites, les tendances des portefeuilles, les prêts douteux et le niveau de provisionnement pour pertes sur créances. Le CGR et le Comité de vérification examinent chaque trimestre la dotation à la provision pour pertes sur créances.

En ce qui concerne particulièrement la gestion du risque de crédit, le groupe Gestion du risque a le mandat d'offrir une surveillance à l'échelle de l'entreprise de la gestion du risque de crédit dans les portefeuilles de crédit de la CIBC, y compris l'évaluation, le suivi et le contrôle du risque de crédit. Les unités clés du groupe Gestion du risque se partageant les responsabilités liées à la gestion du risque de crédit comprennent les unités suivantes :

Gestion du risque de crédit mondial : cette unité administrative est responsable de l'approbation des crédits évalués en fonction du risque (y compris les facilités de crédit liées à nos activités de négociation) pour les clients des Services bancaires de détail et Services aux entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux. Est exclue l'approbation du risque de crédit quand il s'agit d'activités de négociation de certaines entités financières autres que des banques, de clients de Services de courtage de premier ordre et de contreparties faisant affaire avec des chambres de compensation centrales avec lesquelles les clients n'ont pas d'autre relation de crédit; l'approbation et la surveillance de ces crédits sont gérées par l'unité Gestion du risque lié aux marchés des capitaux.

Gestion du risque, détail : cette unité administrative est responsable d'offrir une surveillance indépendante de la gestion du risque de crédit à l'égard des prêts hypothécaires, des prêts personnels et des prêts notés aux PME, ainsi que des portefeuilles de cartes de crédit. Elle est appelée, entre autres, à établir des stratégies de gestion du risque de crédit pour s'assurer que le portefeuille génère de bons rendements dans les limites permises et à approuver les prêts de détail et les prêts notés aux PME.

Gestion du risque lié aux avoirs : cette unité administrative est responsable de l'approbation des crédits des services bancaires privés, de l'établissement de procédures de crédit connexes et de la surveillance du risque lié aux crédits.

Gestion du risque lié aux marchés des capitaux : cette unité administrative offre une surveillance indépendante du risque de crédit lié aux activités de négociation, y compris l'approbation des facilités de crédit liées aux activités de négociation pour des institutions financières autres que des banques avec lesquelles les clients n'ont pas d'autre relation de crédit avec la CIBC. De plus, elle est responsable de la gestion de la notation du risque-pays et des processus visant à limiter les expositions par pays.

L'approbation et la surveillance des risques au-delà des niveaux délégués sont assurées par le chef de la gestion du risque, le CGMR et le CGR.

Politiques

Afin de contrôler le risque de crédit, la CIBC fait appel à des principes de gestion prudente du risque de crédit à titre de base pour établir des politiques, des normes et des directives qui gouvernent les activités de crédit comme il est décrit dans la politique de gestion du risque de crédit.

La politique de la gestion du risque de crédit, qui s'ajoute au cadre de gestion du risque et au cadre sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC, aide la CIBC à atteindre son profil de risque souhaité en lui fournissant une base efficace pour la gestion du risque de crédit, et ce, conjointement avec les limites de concentration pour les portefeuilles de la CIBC relativement au risque de crédit, les limites liées aux risques courants et au risque de concentration de la CIBC relativement au risque de crédit ainsi que d'autres politiques, normes et procédures complémentaires en matière de risque de crédit.

Limites du risque de crédit

Le CGR approuve les limites imposées par le conseil; lorsque les risques dépassent ces limites, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation. Les limites imposées par la direction sont approuvées par le chef de la gestion du risque. La pratique est surveillée pour s'assurer que les risques respectent les limites imposées par la direction et celles imposées par le conseil. Lorsque des risques excèdent les limites imposées par la direction, il faut demander l'approbation du chef de la gestion du risque. Les secteurs d'activité peuvent également imposer des limites inférieures dictées par la nature de leurs expositions et de leurs marchés cibles. Cette stratification des limites permet une hiérarchie appropriée dans le processus de la prise de décisions et de la production de rapports entre la direction et le CGR. Une approbation de crédit donnée par le conseil est transférée par écrit par la suite aux dirigeants. Le document intitulé *Investment and Lending Authority Resolution* du conseil fixe des seuils, et lorsque des crédits les excèdent, il faut en faire rapport au CGR ou demander son approbation, ce qui assure un niveau accru de surveillance pour les crédits présentant un risque plus élevé. La CIBC maintient des limites par pays pour contrôler les expositions aux pays autres que le Canada et les États-Unis.

Limites de concentration du crédit

À l'échelle de la Banque, les expositions au risque de crédit sont gérées pour les harmoniser avec notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, pour garder le cap sur la cible en matière de composition des activités et pour assurer qu'il n'y a aucune concentration excessive de risque. Nous fixons des limites pour contrôler la concentration d'emprunteurs par tranche de note de crédit dans le cas de risques importants (p. ex., les crédits pondérés en fonction du risque). La vente directe de prêts, les transactions de couverture de dérivés de crédit ou les opérations structurées peuvent également servir à réduire les concentrations de risque. Nous avons également en place des limites de concentration du crédit pour les portefeuilles afin de contrôler le risque de concentration lié aux pays, aux secteurs, aux produits et aux activités. Par ailleurs, nos politiques font en sorte que des limites doivent être fixées, le cas échéant, pour les nouvelles mesures et la mise en œuvre de stratégies faisant intervenir une grande part de risques de crédit. Les limites de concentration correspondent au risque maximal que nous désirons conserver dans nos livres comptables. Dans le cours normal des choses, il est prévu que les risques soient maintenus à des niveaux inférieurs au risque maximal. Les limites de concentration du crédit sont passées en revue et approuvées par le CGR au moins une fois par année.

Des limites de concentration du crédit sont également appliquées à nos portefeuilles de crédit de détail pour réduire le risque de concentration. Nous fixons des limites de concentration non seulement pour des emprunteurs et des régions géographiques, mais aussi pour différents types de facilités de crédit, notamment des facilités de crédit non garanties, des prêts ou des marges hypothécaires pour des immeubles locatifs, des prêts ou des marges hypothécaires garantis pour des copropriétés et des prêts hypothécaires assortis de privilèges de deuxième ou de troisième rang qui nous placent après un autre prêteur. En outre, nous limitons notre risque maximal lié aux prêts hypothécaires assurés auprès d'assureurs du secteur privé afin de réduire le risque de contrepartie.

Atténuation du risque de crédit

Nous pouvons atténuer le risque de crédit en obtenant un bien en garantie, ce qui améliore les recouvrements en cas de défaut. Nos politiques en matière de gestion du risque de crédit comprennent la vérification de la garantie et de sa valeur et la certitude juridique relativement au bien donné en garantie. Les évaluations sont mises à jour périodiquement selon la nature des garanties, le contexte juridique et la solvabilité de la contrepartie. Les principaux types de garanties sont les suivants : i) des liquidités ou des titres négociables s'il s'agit de prêts de titres et de mises en pension de titres; ii) des liquidités ou des titres négociables obtenus en garantie pour appuyer nos activités liées aux dérivés de gré à gré; iii) des droits grevant des actifs d'exploitation comme les stocks, les débiteurs et les immeubles pour les prêts accordés aux PME et aux emprunteurs commerciaux; et iv) des hypothèques sur des biens immeubles résidentiels dans le cas de prêts de détail.

Dans certains cas, nous pouvons avoir recours à des cautionnements de tiers afin d'atténuer le risque. En outre, nous obtenons des assurances afin de réduire le risque associé à nos portefeuilles de crédit garanti – immobilier, la plus importante de ces assurances couvrant la tranche de notre portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation assurée par la SCHL, un organisme fédéral.

Nous atténuons le risque de crédit lié aux activités de négociation relatif aux dérivés de gré à gré négociés avec des contreparties par l'utilisation d'un accord général de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et d'annexes sur le soutien au crédit, ou par des accords similaires. Se reporter à la note 12 des états financiers consolidés pour obtenir d'autres détails sur les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Les accords généraux de l'ISDA simplifient les règlements de transactions croisées, prévoient des processus de liquidation et de compensation et fixent la relation commerciale contractuelle entre les parties. De plus, les accords énoncent des modalités pour des situations autres que la conclusion de transactions. Les accords généraux contribuent à atténuer notre risque de crédit en définissant les éventualités de défaut et les cas de résiliation, ce qui permet aux parties de mettre fin aux transactions en cours en présence d'une situation de crédit défavorable, peu importe la partie en cause. La formule pour calculer les coûts de résiliation d'une transaction est présentée dans l'accord général, ce qui permet un calcul efficace de l'obligation nette globale qu'une partie doit à une autre partie.

Il est courant que les accords généraux de l'ISDA contiennent des annexes sur le soutien au crédit. Celles-ci atténuent le risque de crédit de contrepartie en prévoyant l'échange de garanties entre les parties dans les cas où l'exposition de l'une par rapport à l'autre dépasse les seuils convenus et que cette exposition est assujettie au transfert d'un montant minimal. Les annexes sur le soutien au crédit précisent également les types de garanties jugés acceptables et les règles sur la re-cession des garanties et sur le calcul des intérêts à l'égard de la garantie.

Conformément aux initiatives à l'échelle mondiale pour améliorer la résilience du système financier, nous réglerons, si possible, les dérivés par l'intermédiaire de contreparties centrales (CC). Les dérivés de crédit peuvent également servir à atténuer les concentrations de prêts dans des secteurs d'activité et le risque lié à un emprunteur particulier.

Politique en matière d'allègement

Nous utilisons des techniques d'allègement pour gérer les relations avec nos clients et réduire les pertes sur créances en cas de défaut, de saisie ou de reprise de possession. Dans certains cas, nous devons peut-être modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons économiques ou juridiques découlant des difficultés financières d'un emprunteur et accorder à ce dernier une concession prenant la forme de taux inférieurs à ceux du marché ou de modalités qui n'auraient pas été autrement considérées, afin de pouvoir recouvrer le montant maximal de l'emprunt. Dans les cas où l'on estime que la concession est meilleure que ce qui est offert sur le marché, la modification est comptabilisée comme une restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté. Cette restructuration est soumise à notre test courant de dépréciation trimestriel qui évalue, entre autres facteurs, les clauses restrictives ou les défauts de paiement. Une dotation à la provision pour pertes sur créances appropriée, par segment de portefeuille, est alors comptabilisée.

En ce qui concerne le crédit de détail, les techniques d'allègement comprennent la capitalisation des intérêts, la révision de l'amortissement et la consolidation de dettes. Nous avons instauré des conditions d'admissibilité qui permettent à l'équipe de la Gestion des comptes de clients de formuler des mesures correctives qui conviennent et de proposer des solutions adaptées à la situation de chaque emprunteur. Ces solutions fournissent souvent de meilleures conditions que celles initialement offertes et visent à augmenter la capacité de l'emprunteur à s'acquitter de son obligation envers la CIBC, et nous considérons qu'elles sont représentatives du marché et qu'elles peuvent être comparées aux modalités que nous offririons à de nouveaux clients ayant des notes de crédit semblables.

Les solutions qui existent pour les clients d'affaires et les grandes entreprises dépendent de la situation de chaque client et sont offertes de façon circonspecte dans les cas où il a été établi que le client a ou risque d'avoir de la difficulté à s'acquitter de ses obligations. Les clauses restrictives permettent souvent de déceler des changements dans la situation financière du client avant que ne se concrétise un changement sur le plan de ses habitudes de remboursement, et prévoient généralement un droit de refixation de prix ou de rappel du prêt. Les solutions peuvent être temporaires ou peuvent impliquer d'autres options spéciales de gestion.

Au cours de l'exercice, des prêts de 192 M\$ (28 M\$ en 2015) ont fait l'objet d'une restructuration de la dette d'un débiteur en difficulté.

Processus et contrôle

Le contrôle du processus d'approbation du crédit est centralisé, toutes les demandes de crédit importantes étant envoyées à une unité d'approbation de crédit du groupe Gestion du risque n'ayant aucun lien avec les activités de montage de prêts. Les pouvoirs d'approbation dépendent du niveau de risque et du montant demandé. Dans certains cas, les demandes de crédit doivent être soumises à l'approbation du Comité du crédit, un sous-comité du CGMR, ou du CGR.

Après l'approbation initiale, chaque risque de crédit continue d'être suivi et, au moins chaque année, une évaluation complète du risque, y compris la révision des notes, est consignée en dossier. Les comptes très risqués sont suivis de près et sont revus au moins chaque trimestre. De plus, des groupes de recouvrement et des groupes spécialisés de restructuration gèrent au quotidien les prêts très risqués pour maximiser les recouvrements.

Mesure de risque

Expositions assujetties à l'approche NI avancée

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (à l'exclusion du portefeuille de cotation du risque PME) – méthode de notation du risque
La section qui suit décrit les catégories de notes du portefeuille. Le portefeuille se compose d'expositions liées aux entreprises, aux entités souveraines et aux banques. Notre processus et nos critères d'approbation comprennent l'attribution d'une notation du débiteur qui reflète notre estimation de la solidité financière de l'emprunteur, ainsi qu'une notation de la facilité qui reflète la garantie applicable à l'exposition.

La notation du débiteur tient compte de notre évaluation financière du débiteur, du secteur et de la conjoncture économique de la région où le débiteur exerce ses activités. Lorsqu'un tiers offre un cautionnement, le débiteur et le garant sont évalués. Bien que notre notation du débiteur soit fixée de façon indépendante des notations externes du débiteur, notre méthode de notation du risque comprend un examen de ces notations externes.

Les liens entre nos notes internes et les notes utilisées par les agences de notation externes sont indiqués dans le tableau ci-après.

Entreprises et banques				Entités souveraines					
Type de note	Tranches de PD	Note de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's	Type de note	Tranches de PD	Note de la CIBC	Équivalent de S&P	Équivalent de Moody's
De première qualité	0,03 % – 0,42 %	10 – 47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3	De première qualité	0,01 % – 0,42 %	00 – 47	AAA à BBB-	Aaa à Baa3
De qualité inférieure	0,43 % – 12,11 %	51 – 67	BB+ à B-	Ba1 à B3	De qualité inférieure	0,43 % – 12,11 %	51 – 67	BB+ à B-	Ba1 à B3
Liste de surveillance	12,12 % – 99,99 %	70 – 80	CCC+ à C	Caa1 à Ca	Liste de surveillance	12,12 % – 99,99 %	70 – 80	CCC+ à C	Caa1 à Ca
Défaut	100 %	90	D	C	Défaut	100 %	90	D	C

Nous nous servons de techniques de modélisation quantitatives pour établir des systèmes internes de notation du risque. Les systèmes de notation du risque ont été élaborés au moyen de l'analyse de données internes et externes sur le risque de crédit. La notation du risque sert à la gestion de portefeuilles, à l'établissement de limites de risque, à la tarification des produits et à la détermination du capital économique.

Notre processus d'approbation du crédit est conçu pour veiller à ce que nous approuvions les demandes de prêt et consentions du crédit uniquement lorsque nous croyons que notre client sera en mesure de nous rembourser, selon les modalités convenues. Une évaluation de l'exposition au risque est incluse dans nos politiques et nos critères de crédit, selon les trois dimensions décrites ci-après :

- PD – la probabilité qu'il y ait défaut de la part du débiteur au cours des 12 prochains mois.
- ECD – l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.
- PCD – l'ampleur de la perte attendue en raison du défaut, exprimée en pourcentage de l'ECD.

Notre cadre de gestion du risque de crédit, constitué de politiques et de limites, définit l'intérêt à l'égard du risque que nous assumons pour un seul et même emprunteur ou des emprunteurs liés, qui est fonction de la notation de risque interne. En règle générale, nous accordons un nouveau crédit seulement à des emprunteurs ayant une note de première qualité et de qualité inférieure, tel qu'il est indiqué ci-dessus. De plus, nos politiques en matière de crédit sont conçues pour gérer notre exposition à la concentration d'emprunteurs dans un secteur d'activité ou une région en particulier.

Un processus de notation du risque simplifié (l'approche de classement) est appliqué à une partie de notre portefeuille de prêts hypothécaires commerciaux canadiens non garantis, notamment les prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation et les prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale. Ces expositions sont notées individuellement selon notre échelle de notation au moyen d'une méthode de notation du risque qui évalue les principales caractéristiques du bien immobilier, incluant le rapport prêt-garantie et le ratio du service de la dette, la qualité du bien immobilier et la solidité financière du propriétaire/commanditaire. Toutes les expositions sont garanties par une hypothèque sur le bien immobilier. En outre, nous détenons des prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale assurés qui ne sont pas traités selon l'approche de classement, mais qui sont plutôt traités comme des expositions aux entités souveraines.

Portefeuilles de détail

Les portefeuilles de détail sont caractérisés par la présence d'un grand nombre d'expositions relativement petites. Ils comprennent : des expositions au crédit personnel garanti – immobilier (prêts hypothécaires à l'habitation, prêts personnels et marges garanties par des biens immeubles résidentiels); des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME).

Nous recourons à des modèles d'évaluation du crédit lorsque nous devons approuver de nouvelles expositions dans les portefeuilles de détail. Ces modèles sont fondés sur des méthodes statistiques permettant d'analyser les caractéristiques propres à l'emprunteur, en vue d'estimer les comportements futurs. Nous utilisons des données historiques internes sur d'anciens emprunteurs et des données externes, notamment d'agences d'évaluation du crédit, pour concevoir nos modèles. Ces modèles permettent une évaluation uniforme d'un emprunteur à l'autre. Des lignes directrices propres à chaque produit sont mises en place, et notre décision en matière d'approbation tiendra compte des caractéristiques de l'emprunteur, des garants, ainsi que de la qualité et du caractère suffisant des biens donnés en garantie (le cas échéant). La documentation exigée dans le processus d'octroi de prêt comprendra, selon le cas, des preuves d'identité et de revenu adéquates, une évaluation indépendante des biens donnés en garantie et l'enregistrement de la sûreté.

Les portefeuilles de détail sont gérés comme des groupes d'expositions homogènes, d'après les notations d'agences externes et/ou d'autres évaluations du comportement servant à regrouper les expositions selon des profils de risque de crédit similaires. Ces groupes sont évalués au moyen de techniques statistiques, comme des modèles d'évaluation du crédit et des modèles informatisés. Les caractéristiques qui servent à regrouper les expositions individuelles varient selon les catégories d'actifs, si bien que le nombre de groupes, leur taille ainsi que les techniques statistiques appliquées dans leur gestion sont variables.

Le tableau suivant présente la correspondance entre les tranches de PD et divers niveaux de risque :

Niveau de risque	Tranches de PD
Exceptionnellement faible	0,01 % – 0,20 %
Très faible	0,21 % – 0,50 %
Bas	0,51 % – 2,00 %
Moyen	2,01 % – 10,00 %
Haut	10,01 % – 99,99 %
Défaut	100 %

Essais à rebours

Nous surveillons sur une base mensuelle trois paramètres de risque clés, soit la PD, l'ECD et les PCD. Chaque trimestre, les résultats des essais à rebours sont présentés au BSIF, ainsi qu'au secteur d'activité et aux membres de la haute direction du groupe Gestion du risque aux fins d'examen et de remise en question. Pour chaque paramètre, nous repérons les portefeuilles dont les valeurs de réalisation sont nettement supérieures ou inférieures aux prévisions et nous les soumettons à des tests pour vérifier si cet écart s'explique par des changements économiques. Si les résultats révèlent qu'un paramètre appliqué au modèle pourrait perdre de sa capacité prédictive, ce modèle devient une priorité et doit faire l'objet d'un examen et d'une mise à jour.

Simulations de crise

En vertu de notre processus de gestion du portefeuille de crédit, nous effectuons régulièrement des simulations de crise et des analyses de scénarios à l'égard de notre portefeuille pour évaluer en termes quantitatifs l'incidence de plusieurs conditions difficiles sur le plan historique et hypothétique comparativement aux limites fixées selon notre intérêt à l'égard du risque. Les simulations sont choisies pour tester notre exposition à des secteurs donnés (p. ex., secteurs pétrolier et gazier et immobilier), à des produits donnés (p. ex., prêts hypothécaires et cartes de crédit), ou à des régions géographiques données (p. ex., Europe et Caraïbes). Les résultats des simulations de crise sont des données importantes pour les décisions prises par la direction, ce qui comprend l'établissement de limites et de stratégies pour la gestion de notre risque de crédit. Pour plus de précisions sur les simulations de crise appliquées à nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, se reporter à la section Crédit personnel garanti – immobilier.

Expositions au risque de crédit

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de crédit, qui est évaluée à titre d'ECD pour les instruments financiers au bilan et hors bilan. L'ECD représente l'estimation du montant qui sera utilisé par le débiteur au moment du défaut.

Les portefeuilles sont classés selon la façon dont nous gérons nos activités et les risques qui s'y rattachent. Les montants sont présentés nets des REC liés aux garants financiers et les accords généraux de compensation de dérivés, et avant la provision pour pertes sur créances et l'atténuation d'autres risques. Les risques liés aux titres autres que de négociation ne sont pas compris dans le tableau ci-dessous, car ils sont considérés comme étant négligeables en vertu des lignes directrices du BSIF et qu'ils sont, par conséquent, assujettis à une pondération en fonction du risque de 100 %.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2016			2015		
	Approche NI avancée	Approche standard	Total	Approche NI avancée	Approche standard	Total
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Expositions aux entreprises						
Engagements utilisés	72 807 \$	3 370 \$	76 177 \$	64 578 \$	3 190 \$	67 768 \$
Engagements non utilisés	36 845	145	36 990	37 496	112	37 608
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	53 644	33	53 677	31 447	12	31 459
Divers – hors bilan	18 350	229	18 579	15 694	462	16 156
Dérivés de gré à gré	9 001	–	9 001	7 481	–	7 481
	190 647	3 777	194 424	156 696	3 776	160 472
Expositions aux entités souveraines						
Engagements utilisés	44 055	4 773	48 828	37 498	5 204	42 702
Engagements non utilisés	4 670	–	4 670	4 812	–	4 812
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	10 020	–	10 020	7 410	–	7 410
Divers – hors bilan	753	–	753	884	–	884
Dérivés de gré à gré	3 581	–	3 581	3 666	–	3 666
	63 079	4 773	67 852	54 270	5 204	59 474
Expositions aux banques						
Engagements utilisés	10 715	1 940	12 655	12 889	1 374	14 263
Engagements non utilisés	1 011	–	1 011	877	–	877
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	22 720	–	22 720	33 800	–	33 800
Divers – hors bilan	62 107	–	62 107	61 022	–	61 022
Dérivés de gré à gré	6 005	167	6 172	5 153	26	5 179
	102 558	2 107	104 665	113 741	1 400	115 141
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant brut						
	356 284	10 657	366 941	324 707	10 380	335 087
Moins : garanties au titre des mises en pension de titres	76 263	–	76 263	64 407	–	64 407
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, montant net						
	280 021	10 657	290 678	260 300	10 380	270 680
Portefeuilles de détail						
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier						
Engagements utilisés	201 580	2 645	204 225	182 779	2 602	185 381
Engagements non utilisés	18 375	–	18 375	21 396	–	21 396
	219 955	2 645	222 600	204 175	2 602	206 777
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles						
Engagements utilisés	21 597	–	21 597	20 435	–	20 435
Engagements non utilisés	47 140	–	47 140	44 983	–	44 983
Divers – hors bilan	319	–	319	304	–	304
	69 056	–	69 056	65 722	–	65 722
Autres risques liés au portefeuille de détail						
Engagements utilisés	9 671	794	10 465	9 268	762	10 030
Engagements non utilisés	2 026	26	2 052	1 888	26	1 914
Divers – hors bilan	32	–	32	36	–	36
	11 729	820	12 549	11 192	788	11 980
Total des portefeuilles de détail						
	300 740	3 465	304 205	281 089	3 390	284 479
Expositions liées à la titrisation¹⁾						
	18 863	–	18 863	15 876	–	15 876
Expositions brutes au risque de crédit						
	675 887	14 122	690 009	621 672	13 770	635 442
Moins : garanties au titre des mises en pension de titres	76 263	–	76 263	64 407	–	64 407
Expositions nettes au risque de crédit						
	599 624 \$	14 122 \$	613 746 \$	557 265 \$	13 770 \$	571 035 \$

1) En vertu de l'approche NI.

L'exposition nette au risque de crédit a augmenté de 42,7 G\$ en 2016, du fait surtout de la croissance des activités dans nos portefeuilles canadiens de prêts ainsi que de l'incidence de l'appréciation du dollar américain.

Expositions assujetties à l'approche standard

Les expositions liées à CIBC FirstCaribbean et certaines expositions envers des particuliers aux fins autres que d'affaires ne comportent pas suffisamment de données historiques à l'appui de l'approche NI avancée pour le risque de crédit, et sont assujetties à l'approche standard. L'approche standard se sert d'un ensemble de pondérations du risque définies par les organismes de réglementation, contrairement à l'approche NI avancée, qui fait appel à une plus forte concentration de données. Une répartition détaillée de ces expositions standard, avant la provision pour pertes sur créances, selon la catégorie de pondération du risque est présentée ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre	Catégorie de pondération du risque						2016	2015	
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total	
Expositions aux entreprises	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	3 737 \$	40 \$	3 777 \$	3 776 \$
Expositions aux entités souveraines	3 673	315	–	182	–	558	45	4 773	5 204
Expositions aux banques	–	1 595	–	327	–	185	–	2 107	1 400
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	–	–	–	–	2 382	–	263	2 645	2 602
Autres risques liés au portefeuille de détail	–	–	–	–	751	–	69	820	788
	3 673 \$	1 910 \$	– \$	509 \$	3 133 \$	4 480 \$	417 \$	14 122 \$	13 770 \$

Risque de crédit lié aux activités de négociation

Nous nous exposons à un risque de crédit lié aux activités de négociation (aussi appelé risque de crédit de contrepartie) qui découle de nos activités liées aux dérivés de gré à gré et de nos transactions assimilées à des mises en pension de titres. La nature de nos expositions aux dérivés et la façon dont nous les réduisons est expliquée plus en détail à la note 12 des états financiers consolidés. Les transactions assimilées à des mises en pension de titres se composent de nos valeurs mobilières acquises ou vendues en vertu de mises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

La PD de nos contreparties est évaluée à l'aide de modèles qui sont conformes aux modèles utilisés pour nos activités directes de prêt. Étant donné les fluctuations des valeurs de marché des taux d'intérêt, des taux de change, et des cours d'actions et de marchandises, le risque de crédit de contrepartie ne peut être quantifié avec certitude au moment de la transaction. Le risque de crédit de contrepartie est évalué en utilisant la juste valeur actuelle de l'exposition, à laquelle s'ajoute une estimation du montant maximal pour le risque futur éventuel en raison des variations de la juste valeur. Le risque de crédit associé à ces contreparties est géré à l'aide du même processus que celui appliqué à nos activités de prêts, et pour les besoins de l'approbation du crédit, l'exposition est regroupée à toute exposition découlant de nos activités de prêts. Notre risque de crédit de contrepartie bénéficie en grande partie des techniques d'atténuation du risque de crédit susmentionnées, notamment le rétablissement de la marge de façon quotidienne et la présentation de garanties.

En outre, nous sommes exposés au risque de fausse orientation. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque la CIBC reçoit une garantie financière émise (ou si un actif de référence sous-jacent d'une transaction est émis) par la contrepartie elle-même, ou par une entité liée qui serait considérée comme faisant partie du même groupe à risque commun. Il y a un risque de fausse orientation générale lorsqu'il existe une corrélation positive entre le risque ou les biens donnés en garantie à la CIBC et la contrepartie. L'exposition au risque de fausse orientation avec les contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés est suivie par l'unité Gestion du risque lié aux marchés des capitaux. Lorsque nous courons un risque de fausse orientation, nos procédés d'approbation veillent à ce que les opérations en cause soient soumises à un processus d'approbation plus rigoureux. Le risque peut être couvert par d'autres dérivés afin d'atténuer davantage le risque pouvant découler des opérations en cause.

Nous établissons un REC pour les pertes sur créances futures prévues pour chacune des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés. Les pertes sur créances futures prévues sont fonction de nos estimations de la PD, de la perte estimative dans l'éventualité d'un défaut et d'autres facteurs tels que l'atténuation des risques.

Notation des créances évaluées à la valeur de marché liée à des dérivés de gré à gré

En milliards de dollars, au 31 octobre	2016		2015	
	Expositions ¹			
De première qualité	7,36 \$	82,8 %	7,59 \$	89,3 %
De qualité inférieure	1,43	16,1	0,80	9,4
Liste de surveillance	0,03	0,3	0,01	0,1
Défaut	0,05	0,6	–	–
Sans note	0,02	0,2	0,10	1,2
	8,89 \$	100,0 %	8,50 \$	100,0 %

1) Évaluation à la valeur de marché des contrats de dérivés de gré à gré, compte tenu des accords généraux de compensation, mais compte non tenu des garanties.

Concentration de risque

Des concentrations de risque de crédit existent lorsqu'un certain nombre de débiteurs exercent des activités similaires ou œuvrent dans les mêmes régions géographiques ou dans les mêmes secteurs et présentent des caractéristiques économiques similaires faisant en sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre ont une incidence sur leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles.

Répartition géographique

Le tableau suivant présente la répartition géographique des expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. Le classement géographique est fondé sur le risque de crédit par pays en fonction du lieu où il est assumé en dernier recours. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et l'atténuation du risque, et nets des REC liés aux garants financiers et des garanties de 76,3 G\$ (64,4 G\$ en 2015) détenues aux fins de nos activités de mise en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre 2016	Canada	États-Unis	Europe	Autres	Total
Engagements utilisés	75 116 \$	38 792 \$	5 244 \$	8 425 \$	127 577 \$
Engagements non utilisés	32 082	7 923	1 725	796	42 526
Transactions assimilées à des mises en pension de titres	7 497	1 675	460	489	10 121
Divers – hors bilan	54 925	21 077	4 717	491	81 210
Dérivés de gré à gré	8 887	3 885	3 687	2 128	18 587
	178 507 \$	73 352 \$	15 833 \$	12 329 \$	280 021 \$
31 octobre 2015	159 525 \$	76 685 \$	15 689 \$	8 401 \$	260 300 \$

Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements par secteur d'activité

Le tableau suivant présente la répartition par secteur d'activité de nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et l'atténuation du risque, et nets des REC liés aux garants financiers et des garanties de 76,3 G\$ (64,4 G\$ en 2015) détenues aux fins de nos activités de mise en pension de titres.

En millions de dollars, au 31 octobre	Engagements utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension de titres	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré	Total 2016	Total 2015
Prêts hypothécaires commerciaux	1 674 \$	20 \$	– \$	– \$	– \$	1 694 \$	8 066 \$
Institutions financières	36 700	4 388	9 574	73 442	10 623 ¹⁾	134 727	127 879
Commerce de détail et de gros	4 184	2 450	–	273	60	6 967	6 806
Services aux entreprises	5 807	2 294	18	489	74	8 682	7 312
Fabrication – biens d'équipement	1 984	2 111	–	269	287	4 651	4 528
Fabrication – biens de consommation	2 722	1 530	–	229	65	4 546	4 065
Immobilier et construction	27 502	5 864	–	978	205	34 549	24 074
Agriculture	5 159	1 279	–	61	83	6 582	6 278
Pétrole et gaz	6 873	7 825	–	963	1 994	17 655	17 276
Mines	1 908	2 407	–	731	58	5 104	4 816
Produits forestiers	444	461	–	137	30	1 072	1 283
Matériel informatique et logiciels	631	437	–	29	11	1 108	1 112
Télécommunications et câblodistribution	818	839	–	265	118	2 040	2 241
Diffusion, édition et impression	523	183	–	172	11	889	681
Transport	3 039	1 728	–	512	588	5 867	4 999
Services publics	3 382	4 873	–	2 233	709	11 197	10 943
Éducation, soins de santé et services sociaux	2 588	796	29	96	115	3 624	2 971
Gouvernements	21 639	3 041	500	331	3 556	29 067	24 970
	127 577 \$	42 526 \$	10 121 \$	81 210 \$	18 587 \$	280 021 \$	260 300 \$

1) Comprend une juste valeur nette des REC de 2 M\$ (9 M\$ en 2015) liée à nos contrats de dérivés couverts par des garants financiers.

Conformément à notre stratégie d'atténuation du risque, nous pouvons utiliser la protection de crédit souscrite pour couvrir le risque de concentration lié à la clientèle ou au secteur d'activité. Au 31 octobre 2016, la protection de crédit souscrite totalisait 161 M\$ (386 M\$ en 2015) à l'égard des risques liés aux prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Expositions au secteur pétrolier et gazier

Le tableau ci-après présente une répartition de nos expositions au secteur pétrolier et gazier selon l'approche NI avancée. De ces expositions, 70 % sont des expositions de première qualité selon notre système interne de notation du risque, ce qui comprend les valeurs données en garantie (note équivalente à BBB-/Baa3 ou à une note supérieure selon S&P/Moody's).

En millions de dollars, au 31 octobre 2016	Engagements utilisés	Engagements non utilisés	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré	Total
Exploration et production	3 659 \$	3 844 \$	322 \$	803 \$	8 628 \$
Secteur médian	1 961	1 938	99	284	4 282
Secteur en aval	155	377	33	13	578
Secteur intégré	152	1 149	447	864	2 612
Services pétroliers et gaziers	357	201	36	4	598
Distribution de produits pétroliers	589	316	26	26	957
	6 873 \$	7 825 \$	963 \$	1 994 \$	17 655 \$
31 octobre 2015	6 068 \$	9 473 \$	784 \$	951 \$	17 276 \$

Qualité du crédit des portefeuilles

Qualité du crédit des portefeuilles pondérés en fonction du risque

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des portefeuilles pondérés en fonction du risque. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances, et après l'atténuation du risque de crédit, les REC et les garanties en vertu des activités de mises en pension de titres.

La note du débiteur représente notre évaluation de la solvabilité du débiteur, compte non tenu des garanties détenues à l'appui de l'exposition. L'estimation des PCD refléterait notre évaluation de la valeur de la garantie au moment du défaut. Pour les expositions classées, le classement reflète notre évaluation à la fois de la solvabilité du débiteur ainsi que de la valeur de la garantie.

		ECD			2016	2015
Note du débiteur	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Total	Total	
De première qualité	89 034 \$	53 016 \$	81 693 \$	223 743 \$	202 981 \$	
De qualité inférieure	49 330	778	1 698	51 806	47 895	
Liste de surveillance	1 969	4	1	1 974	829	
Défaut	803	–	–	803	525	
Total des expositions pondérées en fonction du risque	141 136 \$	53 798 \$	83 392 \$	278 326 \$	252 230 \$	
Estimation des PCD	Corporate	Sovereign	Banks	Total	Total	
Moins de 10 %	14 180 \$	45 178 \$	57 605 \$	116 963 \$	109 323 \$	
10 % – 25 %	33 499	2 318	14 239	50 056	53 774	
26 % – 45 %	65 821	4 317	10 078	80 216	67 913	
46 % – 65 %	26 931	1 906	966	29 803	20 140	
66 % – 100 %	705	79	504	1 288	1 080	
	141 136 \$	53 798 \$	83 392 \$	278 326 \$	252 230 \$	
Très bon profil				1 467	7 198	
Bon profil				127	556	
Profil satisfaisant				86	264	
Profil faible				8	47	
Défaut				7	5	
Total des expositions classées				1 695 \$	8 070 \$	
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements				280 021 \$	260 300 \$	

Les expositions totales ont augmenté de 19,7 G\$ comparativement à celles au 31 octobre 2015, en grande partie du fait de la croissance constatée dans nos portefeuilles de prêts canadiens. Le montant des expositions de première qualité a augmenté de 20,8 G\$ depuis le 31 octobre 2015, tandis que celui des expositions de qualité inférieure a crû de 3,9 G\$. L'augmentation des expositions inscrites sur la liste de surveillance et de celles faisant l'objet d'un défaut est en grande partie attribuable à des baisses dans les portefeuilles de prêts aux entreprises liés au secteur du pétrole et du gaz et au portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe.

Qualité du crédit des portefeuilles de détail

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des portefeuilles de détail. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de crédit.

		ECD			2016	2015
Niveau de risque	Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	Autres risques liés au portefeuille de détail	Total	Total	
Exceptionnellement faible	180 501 \$	40 998 \$	1 515 \$	223 014 \$	208 690 \$	
Très faible	19 186	6 562	1 345	27 093	19 924	
Bas	16 833	12 409	5 738	34 980	39 026	
Moyen	2 889	7 696	2 406	12 991	11 110	
Haut	354	1 347	672	2 373	2 099	
Défaut	192	44	53	289	240	
	219 955 \$	69 056 \$	11 729 \$	300 740 \$	281 089 \$	

Expositions liées à la titrisation

Le tableau suivant présente le détail de nos expositions liées à la titrisation en fonction des notes de crédit en vertu de l'approche NI.

		2016	2015
En millions de dollars, au 31 octobre			
Équivalent de S&P		ECD ¹	
AAA à BBB-		11 227 \$	9 547 \$
BB+ à BB-		–	–
Inférieure à BB-		13	13
Sans note		7 367	6 036
		18 607 \$	15 596 \$

1) ECD en vertu de l'approche NI, nette des garanties financières de 256 M\$ (280 M\$ en 2015).

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Le portefeuille de crédit personnel garanti – immobilier comprend des prêts hypothécaires à l'habitation, des prêts personnels et des marges garanties par des biens immobiliers résidentiels (marges de crédit hypothécaires). Ce portefeuille ne présente qu'un faible risque, car nous détenons un privilège de premier rang sur la plupart des biens immobiliers et un privilège de deuxième rang sur une petite partie du portefeuille. Nous utilisons les mêmes critères de prêt pour approuver les prêts, qu'ils soient assortis d'un privilège de premier rang ou de deuxième rang.

Aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), les banques ne peuvent offrir des prêts immobiliers résidentiels qu'à hauteur de 80 % de la valeur du bien donné en garantie. Une exception est prévue quant aux prêts hypothécaires ayant un ratio prêt-garantie supérieur s'ils sont assurés par la SCHL ou par un assureur hypothécaire du secteur privé. L'assurance prêt hypothécaire protège les banques contre les risques de défaut de l'emprunteur sur la durée de la protection. Les assureurs hypothécaires sont assujettis aux exigences en matière de fonds propres réglementaires, celles-ci visant à faire en sorte qu'ils sont bien capitalisés. Si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable, le gouvernement du Canada a, sous réserve de certaines conditions, des obligations à l'égard des polices souscrites par certains assureurs hypothécaires du secteur privé insolvable, tel qu'il est expliqué plus en détail dans la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* (LPAHR). Il se pourrait que des pertes surviennent relativement aux prêts hypothécaires assurés si, entre autres, la SCHL ou l'assureur hypothécaire du secteur privé le cas échéant rejettent une réclamation, ou encore, si un assureur hypothécaire du secteur privé devient insolvable et que les conditions en vertu de la LPAHR ne sont pas satisfaites ou que le gouvernement du Canada rejette la réclamation.

En juillet 2016, à la suite de la publication de sa ligne directrice B-20, le BSIF a envoyé une lettre à toutes les institutions financières sous réglementation fédérale réaffirmant ses attentes concernant la prudence dont ces institutions doivent faire preuve dans le cadre des activités de souscription de prêts hypothécaires à l'habitation.

En octobre 2016, le ministre des Finances a annoncé des mesures visant à renforcer le marché du logement. Ces mesures imposent des critères d'admissibilité, établis par le gouvernement, à une vaste gamme de prêts assurés et éliminent les échappatoires relatives à l'exemption de l'impôt sur le revenu des gains en capital découlant de la vente d'une résidence principale. Les intervenants du marché sont invités à participer à des consultations publiques sur le partage des risques pour les prêts hypothécaires assurés (c.-à-d. la répartition des pertes entre les banques et les assureurs).

En raison des changements réglementaires liés à l'assurance hypothécaire présentés au cours des dernières années, y compris les récentes mesures susmentionnées, et du changement dans le comportement des consommateurs par suite des mesures de resserrement à l'égard du ratio prêt valeur-élevé prises par le gouvernement, nous sommes d'avis que la portion des prêts hypothécaires assurés dans l'ensemble des prêts hypothécaires diminuera à un rythme accéléré.

Les tableaux suivants présentent le détail de nos portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation et de marges de crédit hypothécaires :

En milliards de dollars, au 31 octobre 2016	Prêts hypothécaires à l'habitation		Marges de crédit hypothécaires ¹		Total	
	Assurés	Non assurés	Non assurées	Assurés ²	Non assurés	
Ontario	46,1 \$ 53 %	41,5 \$ 47 %	10,3 \$ 100 %	46,1 \$ 47 %	51,8 \$ 53 %	
Colombie-Britannique et territoires	16,6 42	22,7 58	4,1 100	16,6 38	26,8 62	
Alberta	16,5 66	8,6 34	2,7 100	16,5 59	11,3 41	
Québec	7,6 58	5,5 42	1,5 100	7,6 52	7,0 48	
Provinces des Prairies / du Centre	5,0 67	2,4 33	0,9 100	5,0 60	3,3 40	
Provinces de l'Atlantique	5,6 67	2,7 33	0,8 100	5,6 61	3,5 39	
Portefeuille canadien ^{2,3}	97,4 54	83,4 46	20,3 100	97,4 48	103,7 52	
Portefeuille international ²	– –	2,5 100	– –	– –	2,5 100	
Total des portefeuilles	97,4 \$ 53 %	85,9 \$ 47 %	20,3 \$ 100 %	97,4 \$ 48 %	106,2 \$ 52 %	
31 octobre 2015	103,9 \$ 63 %	61,2 \$ 37 %	19,5 \$ 100 %	103,9 \$ 56 %	80,7 \$ 44 %	

1) Nous n'avions aucune marge de crédit hypothécaire assurée au 31 octobre 2016 et 2015.

2) La répartition géographique est fondée sur l'adresse du bien immobilier sous gestion.

3) Une tranche de 77 % (82 % en 2015) des prêts hypothécaires à l'habitation canadiens sont assurés par la SCHL et le solde, par deux assureurs canadiens du secteur privé, tous les deux notés au moins AA (faible) par DBRS.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie¹ moyens pour nos prêts hypothécaires à l'habitation et nos marges de crédit hypothécaires non assurés au Canada et à l'échelle internationale qui ont été montés au cours de l'exercice. Nous n'avons pas acquis de prêts hypothécaires à l'habitation ou de marges de crédit hypothécaires non assurés auprès de tiers pour les exercices présentés dans le tableau ci-dessous.

Pour l'exercice clos le 31 octobre

	2016		2015	
	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires	Prêts hypothécaires à l'habitation	Marges de crédit hypothécaires
Ontario	64 %	69 %	65 %	70 %
Colombie-Britannique et territoires	60	64	61	65
Alberta	68	72	68	72
Québec	67	72	67	72
Provinces des Prairies / du Centre	69	73	69	73
Provinces de l'Atlantique	72	73	72	73
Portefeuille canadien ²	64 %	68 %	65 %	69 %
Portefeuille international	71 %	négl.	68 %	négl.

1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires montés depuis peu sont calculés en fonction de la moyenne pondérée.

2) La répartition géographique est fondée sur l'adresse du bien immobilier sous gestion.

négl. Négligeable.

Le tableau suivant présente les ratios prêt-garantie moyens pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires à l'habitation au Canada :

	Assurés	Non assurés
31 octobre 2016 ¹	57 %	56 %
31 octobre 2015 ¹	60 %	59 %

1) Les ratios prêt-garantie pour les prêts hypothécaires à l'habitation sont calculés en fonction de la moyenne pondérée. Les estimations du prix des maisons pour les 31 octobre 2016 et 2015 sont fondées sur les indices liés aux régions de tri d'acheminement (RTA) tirés de l'indice composé de Prix de Maison Teranet canadien – Banque Nationale (Teranet) respectivement aux 30 septembre 2016 et 2015. L'indice Teranet constitue une estimation indépendante du taux de changement dans les prix des maisons au Canada.

Les tableaux ci-après résument le profil des périodes d'amortissement restantes concernant l'ensemble de nos prêts hypothécaires à l'habitation canadiens et internationaux. Le premier tableau comprend les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements contractuels minimums, et le deuxième tableau présente les périodes d'amortissement restantes en fonction des paiements réels des clients, qui comprennent les paiements qui sont supérieurs au montant contractuel minimum ou dont la fréquence est plus élevée.

En fonction des paiements contractuels

	Moins de cinq ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuille canadien								
31 octobre 2016	– %	– %	3 %	6 %	30 %	58 %	3 %	– %
31 octobre 2015	– %	1 %	3 %	7 %	26 %	56 %	7 %	– %
Portefeuille international								
31 octobre 2016	8 %	16 %	27 %	24 %	16 %	8 %	1 %	– %
31 octobre 2015	7 %	16 %	26 %	25 %	16 %	8 %	2 %	– %

En fonction des paiements réels des clients

	Moins de cinq ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	De 15 ans à 20 ans	De 20 ans à 25 ans	De 25 ans à 30 ans	De 30 ans à 35 ans	35 ans et plus
Portefeuille canadien								
31 octobre 2016	2 %	5 %	8 %	12 %	34 %	37 %	2 %	– %
31 octobre 2015	2 %	6 %	9 %	13 %	33 %	34 %	3 %	– %
Portefeuille international								
31 octobre 2016	8 %	16 %	26 %	23 %	16 %	8 %	2 %	1 %
31 octobre 2015	7 %	16 %	26 %	24 %	17 %	7 %	2 %	1 %

Nous avons deux types de risques liés aux copropriétés au Canada : les prêts hypothécaires et les prêts octroyés aux promoteurs. Les deux visent principalement les régions de Toronto et de Vancouver. Au 31 octobre 2016, nos prêts hypothécaires liés aux copropriétés au Canada s'élevaient à 20,6 G\$ (18,5 G\$ en 2015), et une tranche de 54 % de ces prêts (64 % en 2015) étaient assurés. Le montant utilisé des prêts que nous avons octroyés aux promoteurs s'établissait à 0,7 G\$ (1,0 G\$ en 2015) ou 0,8 % (1,4 % en 2015) de notre portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements, et les engagements non utilisés connexes s'élevaient à 2,2 G\$ (1,9 G\$ en 2015). Le risque lié aux promoteurs de copropriétés est réparti entre 84 projets.

Nous soumettons nos portefeuilles de prêts hypothécaires et de marges de crédit hypothécaires à des simulations de crise afin d'évaluer l'incidence possible d'événements économiques variés. Nos simulations de crise peuvent faire appel à différentes variables, telles que le taux de chômage, le ratio du service de la dette et les variations des prix du secteur immobilier, afin d'établir des modèles de résultats possibles dans des circonstances précises. Ces simulations font intervenir des variables qui pourraient se comporter différemment selon les situations. Les variables économiques utilisées pour nos principales simulations se situent dans des fourchettes semblables à celles liées à des événements historiques s'étant déroulés dans des périodes durant lesquelles le Canada a connu une récession. Nos résultats démontrent qu'en période de récession, notre solide situation de fonds propres devrait suffire pour absorber les pertes liées aux prêts hypothécaires et aux marges de crédit hypothécaires.

Rendement de la qualité du crédit

Au 31 octobre 2016, les prêts et acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, totalisaient 319,8 G\$ (291,0 G\$ en 2015). Les prêts à la consommation (qui comprennent les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts sur cartes de crédit et les prêts personnels, y compris les prêts étudiants) constituent 74 % (74 % en 2015) du portefeuille, et les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) constituent le solde du portefeuille.

Les prêts à la consommation ont augmenté de 20,0 G\$ ou 9 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'une augmentation des prêts hypothécaires à l'habitation de 18,1 G\$. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les acceptations) ont connu une hausse de 8,8 G\$, ou 12 %, en regard de l'exercice précédent, attribuable essentiellement aux secteurs de l'immobilier, de la construction et des institutions financières.

Le tableau ci-après présente le détail des prêts douteux et de la dotation à la provision pour pertes sur créances :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2016			2015		
	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total	Prêts aux entreprises et aux gouvernements	Prêts à la consommation	Total
Prêts douteux bruts						
Solde au début de l'exercice	659 \$	760 \$	1 419 \$	700 \$	734 \$	1 434 \$
Classement dans les prêts douteux au cours de l'exercice	1 100	1 222	2 322	207	1 154	1 361
Transfert dans les prêts non douteux au cours de l'exercice	(16)	(125)	(141)	(17)	(105)	(122)
Remboursements nets	(405)	(266)	(671)	(141)	(254)	(395)
Montants sortis du bilan	(259)	(894)	(1 153)	(174)	(830)	(1 004)
Cessions de prêts	(156)	–	(156)	–	–	–
Change et autres	28	10	38	84	61	145
Solde à la fin de l'exercice	951 \$	707 \$	1 658 \$	659 \$	760 \$	1 419 \$
Provision pour dépréciation¹						
Solde au début de l'exercice	313 \$	333 \$	646 \$	337 \$	307 \$	644 \$
Montants sortis du bilan	(259)	(894)	(1 153)	(174)	(830)	(1 004)
Recouvrements de montants sortis du bilan au cours d'exercices antérieurs	14	169	183	10	176	186
Montant passé en charges au compte de résultat	208	724	932	100	662	762
Intérêts courus sur prêts douteux	(20)	(9)	(29)	(8)	(15)	(23)
Change et autres	3	(10)	(7)	48	33	81
Solde à la fin de l'exercice	259 \$	313 \$	572 \$	313 \$	333 \$	646 \$
Prêts douteux, montant net						
Solde au début de l'exercice	346 \$	427 \$	773 \$	363 \$	427 \$	790 \$
Variation nette des prêts douteux bruts	292	(53)	239	(41)	26	(15)
Variation nette de la provision	54	20	74	24	(26)	(2)
Solde à la fin de l'exercice	692 \$	394 \$	1 086 \$	346 \$	427 \$	773 \$
Prêts douteux nets en pourcentage des prêts et des acceptations nets	0,34 %			0,27 %		

1) Comprend la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours, et la provision individuelle.

Prêts douteux bruts

Au 31 octobre 2016, les prêts douteux bruts s'élevaient à 1 658 M\$, une hausse de 239 M\$ par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'une hausse dans le secteur du pétrole et du gaz aux États-Unis, et d'une dépréciation dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe, en partie contrebalancées par des sorties du bilan et de nouveaux classements moins élevés liés à CIBC FirstCaribbean.

Environ 35 % des prêts douteux bruts étaient liés au Canada, dont la moitié avaient trait aux prêts hypothécaires à l'habitation. Le reste des prêts douteux bruts au Canada étaient surtout liés aux prêts personnels et au secteur du pétrole et du gaz.

Environ 34 % des prêts douteux bruts se rapportaient à CIBC FirstCaribbean, dont la majorité était liée aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux secteurs de l'immobilier et de la construction.

Environ 19 % des prêts douteux bruts étaient liés aux États-Unis, dont la majorité dans le secteur du pétrole et du gaz. L'augmentation s'explique par des nouveaux classements plus élevés, en partie contrebalancés par la vente d'une importante exposition et des sorties du bilan liées au secteur du pétrole et du gaz.

La majeure partie du reste des prêts douteux bruts se rapportaient à la dépréciation dans notre portefeuille d'activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe susmentionnée.

Des précisions sur la répartition géographique et le classement par secteur des prêts douteux sont fournies dans la section Information financière annuelle supplémentaire.

Provision pour dépréciation

La provision pour dépréciation s'est élevée à 572 M\$, en baisse de 74 M\$ par rapport à l'exercice précédent.

La baisse est attribuable à une augmentation des sorties du bilan et de nouveaux classements moins élevés liés à CIBC FirstCaribbean, ainsi que des sorties du bilan plus élevées dans le secteur du pétrole et du gaz au Canada et aux États-Unis, en partie contrebalancées par l'appréciation du dollar américain sur le portefeuille existant. Malgré une hausse des prêts douteux bruts par rapport à l'exercice précédent, la provision pour dépréciation a reculé, en raison de la valeur plus élevée des biens donnés en garantie à l'égard des prêts qui sont devenus douteux depuis peu.

Expositions à certains pays et à certaines régions

Au cours des dernières années, la situation du crédit dans plusieurs pays en Europe a été préoccupante. Les tableaux suivants présentent nos expositions à des pays d'Europe, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la zone euro.

Expositions directes à certains pays et à certaines régions

Nos expositions directes présentées dans les tableaux ci-après se composent A) des expositions capitalisées – les prêts au bilan (présentés au coût amorti, net des provisions, le cas échéant), les dépôts auprès d'autres banques (présentés au coût amorti, net des provisions, le cas échéant) et les valeurs mobilières (présentées à leur juste valeur); B) des expositions non capitalisées – les engagements de crédit inutilisés, les lettres de crédit et cautionnements (présentés au montant notionnel, net des provisions, le cas échéant) et les swaps sur défaillance vendus pour lesquels nous ne jouissons pas de privilèges d'antériorité (présentés au montant notionnel moins la juste valeur); et C) des créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés (présentées à leur juste valeur) et des transactions assimilées à des mises en pension de titres (présentées à leur juste valeur).

Du total de nos expositions directes européennes, environ 34 % (91 % en 2015) correspondent à des entités dans des pays assortis d'une note Aaa/AAA auprès d'au moins Moody's ou de S&P, la variation du ratio pour l'exercice considéré étant en grande partie attribuable à la décote du Royaume-Uni, à la suite du résultat du référendum sur sa sortie de l'Union européenne.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 octobre 2016	Expositions directes							
	Capitalisées				Non capitalisées			
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Total des expositions capitalisées (A)	Expositions aux entreprises	Expositions aux banques	Total des expositions non capitalisées (B)	
Autriche	– \$	220 \$	– \$	220 \$	– \$	3 \$	3 \$	
Belgique	–	–	8	8	–	–	–	
Finlande	11	1	–	12	77	–	77	
France	37	–	56	93	70	6	76	
Allemagne	78	525	383	986	3	24	27	
Irlande	1	–	–	1	–	–	–	
Italie	–	–	–	–	–	–	–	
Luxembourg	–	–	–	–	6	–	6	
Malte	–	–	–	–	–	–	–	
Pays-Bas	191	1	157	349	123	10	133	
Espagne	–	–	1	1	–	–	–	
Total pour les pays de la zone euro	318 \$	747 \$	605 \$	1 670 \$	279 \$	43 \$	322 \$	
République tchèque	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	
Danemark	–	–	15	15	–	6	6	
Norvège	–	–	1	1	319	–	319	
Pologne	–	–	2	2	–	–	–	
Suède	295	310	37	642	91	–	91	
Suisse	290	–	40	330	17	–	17	
Turquie	–	–	256	256	–	43	43	
Royaume-Uni	781	344	532	1 657	2 641 ¹	204	2 845	
Total pour les pays hors de la zone euro	1 366 \$	654 \$	883 \$	2 903 \$	3 068 \$	253 \$	3 321 \$	
Total pour l'Europe²	1 684 \$	1 401 \$	1 488 \$	4 573 \$	3 347 \$	296 \$	3 643 \$	
31 octobre 2015	2 017 \$	764 \$	1 609 \$	4 390 \$	4 264 \$	603 \$	4 867 \$	

1) Comprend une exposition de 180 M\$ (d'un montant notionnel de 202 M\$ et d'une juste valeur de 22 M\$) au titre d'un swap sur défaillance vendu sur une obligation émise par une société du Royaume-Uni, garanti par un garant financier. Nous détenons actuellement le swap sur défaillance vendu dans le cadre de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation. La faillite de l'entité de référence ou le manquement de cette entité à faire un remboursement de capital ou un versement d'intérêts exigible, ainsi que le manquement du garant financier à satisfaire à ses obligations aux termes de la garantie entraînerait un versement pour le swap sur défaillance.

2) Comprend des prêts de 162 M\$ (220 M\$ en 2015), nets de la provision, liés à des activités de financement à effet de levier abandonnées en Europe.

Expositions directes (suite)

En millions de dollars, au 31 octobre 2016	Créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés et transactions assimilées à des mises en pension de titres					Expositions nettes (C)	Total de l'exposition directe (A)+(B)+(C)
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions brutes ¹	Garanties détenues ²		
Autriche	– \$	– \$	25 \$	25 \$	25 \$	– \$	223 \$
Belgique	6	–	25	31	24	7	15
Finlande	5	–	32	37	31	6	95
France	31	30	1 595	1 656	1 623	33	202
Allemagne	–	–	1 249	1 249	1 215	34	1 047
Irlande	–	–	8	8	2	6	7
Italie	–	–	6	6	–	6	6
Luxembourg	1	–	71	72	–	72	78
Malte	–	–	1	1	–	1	1
Pays-Bas	109	–	64	173	62	111	593
Espagne	–	–	51	51	51	–	1
Total pour les pays de la zone euro	152 \$	30 \$	3 127 \$	3 309 \$	3 033 \$	276 \$	2 268 \$
République tchèque	– \$	953 \$	– \$	953 \$	904 \$	49 \$	49 \$
Danemark	–	–	–	–	–	–	21
Norvège	–	73	–	73	73	–	320
Pologne	–	–	–	–	–	–	2
Suède	13	–	140	153	140	13	746
Suisse	–	–	2 355	2 355	2 306	49	396
Turquie	–	–	–	–	–	–	299
Royaume-Uni	581	–	4 487	5 068	4 349	719	5 221
Total pour les pays hors de la zone euro	594 \$	1 026 \$	6 982 \$	8 602 \$	7 772 \$	830 \$	7 054 \$
Total pour l'Europe	746 \$	1 056 \$	10 109 \$	11 911 \$	10 805 \$	1 106 \$	9 322 \$
31 octobre 2015	841 \$	245 \$	8 132 \$	9 218 \$	8 142 \$	1 076 \$	10 333 \$

1) Les montants sont présentés nets des REC.

2) La garantie offerte à l'égard des créances évaluées à la valeur de marché liées à des dérivés s'établissait à 1,2 G\$ (1,1 G\$ en 2015), et la garantie offerte à l'égard des transactions assimilées à des mises en pension de titres s'élevait à 9,6 G\$ (7,0 G\$ en 2015), les deux garanties consistant en des liquidités et des titres de créance de qualité supérieure.

Expositions indirectes à certains pays et à certaines régions

Nos expositions indirectes comprennent des valeurs mobilières (surtout des TAP flux groupés, classés comme prêts dans notre bilan consolidé) et des protections de crédit vendues à l'égard de titres dans notre portefeuille d'activités de crédit structuré en voie de liquidation pour lesquels nous jouissons de privilèges d'antériorité. Nos expositions brutes avant privilèges d'antériorité sont présentées à la valeur comptable pour les titres et au montant notionnel, moins la juste valeur pour les dérivés à l'égard desquels nous avons une protection vendue.

En millions de dollars, au 31 octobre 2016	Total des expositions indirectes
Finlande	5 \$
France	22
Allemagne	8
Grèce	5
Irlande	5
Italie	5
Luxembourg	20
Pays-Bas	31
Espagne	11
Total pour les pays de la zone euro	112 \$
Danemark	2 \$
Suède	2
Royaume-Uni	16
Total pour les pays hors de la zone euro	20 \$
Total des expositions	132 \$
31 octobre 2015	404 \$

Outre nos expositions indirectes présentées ci-dessus, nous avons des expositions indirectes à des contreparties européennes lorsque nous avons reçu d'entités qui ne sont pas établies en Europe des titres de créance et des titres de participation émis par des entités européennes à titre de garanties aux termes de nos activités de prêts de valeurs et d'emprunts de valeurs. Nos expositions indirectes étaient de 399 M\$ (533 M\$ en 2015).

Expositions à certaines activités choisies

Conformément aux recommandations du Financial Stability Board, cette section donne des précisions sur d'autres activités choisies dans nos activités poursuivies et nos activités abandonnées auxquelles les investisseurs pourraient s'intéresser en raison des caractéristiques du risque et de la conjoncture du marché.

Financement immobilier aux États-Unis

Dans notre segment de financement immobilier aux États-Unis, nous exploitons une plateforme de services complets qui assure le montage des prêts hypothécaires commerciaux à des clients du marché intermédiaire, et ce, en vertu de quatre programmes.

Le programme de prêts à la construction offre un taux de financement variable sur les propriétés en construction. Les deux programmes de crédit-relais offrent des taux de financement fixes et variables, généralement assortis d'une échéance moyenne de un an à trois ans, sur les propriétés qui sont entièrement louées ou dont une partie reste encore à louer ou à rénover. De plus, les programmes de crédit-relais offrent des marges de crédit d'exploitation à certains emprunteurs. Ces programmes fournissent la matière pour le programme de prêts à taux fixe permanent du groupe. Après la phase de construction et la phase de crédit-relais et une fois que les biens sont productifs, nous offrons aux emprunteurs du financement à taux fixe dans le contexte du programme permanent (généralement assorti d'une échéance moyenne de 10 ans).

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos positions dans ce segment :

En millions de dollars, au 31 octobre 2016	Engagements utilisés	Engagements non utilisés
Programme de prêt à la construction	118 \$	418 \$
Programme de crédit-relais	8 604	529
Programme permanent	105	–
Expositions, nettes de la provision	8 827 \$	947 \$
Par rapport à ci-dessus :		
Prêts douteux, montant net	43 \$	– \$
Soumis à une surveillance de crédit	138	10
Expositions, nettes de la provision, au 31 octobre 2015	7 600 \$	453 \$

Au 31 octobre 2016, la provision pour pertes sur créances de ce portefeuille s'établissait à 24 M\$ (27 M\$ en 2015). Au cours de l'exercice, la dotation à la provision pour pertes sur créances était de 1 M\$ (14 M\$ en 2015).

Le segment a aussi des capacités de négociation et de distribution de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales (TACHC). Au 31 octobre 2016, il n'y avait pas de TACHC (néant en 2015).

Risque de non-règlement

Le risque de non-règlement s'entend du risque que, dans le cadre d'un échange de devises ou de paiement de capital convenu et simultané, la contrepartie ne verse pas les montants dus à la CIBC. Ce risque peut découler des activités de négociation courantes ou de la participation à un système de paiement et de règlement.

De nombreux systèmes de règlement mondiaux offrent des avantages considérables en matière de réduction des risques au moyen de cadres d'atténuation des risques complexes. Des accords bilatéraux de compensation de paiement peuvent être conclus dans le but d'atténuer le risque au moyen de la réduction du montant total du règlement convenu entre les parties. En outre, nous participons à de nombreux systèmes de paiement et de règlement en Amérique du Nord, y compris à un système mondial de compensation multilatérale du risque de change. Nous faisons également appel à des intermédiaires financiers pour accéder à certains systèmes de paiement et de règlement et, pour effectuer certaines opérations, nous pouvons recourir à des chambres de compensation bien établies pour réduire au minimum le risque de non-règlement.

Dans le cas des opérations réglées à l'extérieur des systèmes de paiement et de règlement ou sans recourir à des chambres de compensation, les facilités de crédit pour les contreparties doivent être approuvées, que ce soit sous forme de limites préapprouvées du risque de non-règlement ou d'ententes de paiement contre paiement.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables de facteurs sous-jacents du marché dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail. Il découle des activités de négociation et de trésorerie de la CIBC et englobe toutes les activités de positionnement sur le marché et les activités de tenue de marché.

Le portefeuille de négociation s'entend des positions sur instruments financiers et produits de base détenues dans le but de répondre aux besoins à court terme de nos clients.

Les portefeuilles autres que de négociation comprennent des positions détenues dans diverses devises qui ont trait à la gestion de l'actif et du passif (GAP) et aux activités de placement.

Gouvernance et gestion

Le risque de marché est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les secteurs d'activité représentent la première ligne de défense et sont responsables de gérer leurs risques.

La deuxième ligne de défense est le groupe Gestion du risque, qui dispose, pour chaque activité de négociation, d'un directeur spécialisé en risque du marché, aidé de directeurs régionaux, Risques, dans chacun de nos principaux centres de négociation, ce qui assure une protection complète en matière de risque, y compris la mesure, le suivi et le contrôle du risque de marché. La fonction de conformité et les autres fonctions de surveillance offrent une surveillance indépendante de la gestion du risque de marché et du risque lié aux régimes de retraite.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en formulant une évaluation indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

La haute direction doit faire rapport au moins chaque trimestre au CGMR et au CGR sur les questions importantes relatives au risque que sont notamment les opérations importantes, l'observation des limites et les tendances des portefeuilles.

Politiques

Nous avons élaboré des politiques exhaustives de gestion du risque de marché. Ces politiques portent sur le recensement et la mesure de divers types de risque de marché, leur inclusion dans le portefeuille de négociation, ainsi que l'établissement des limites à l'intérieur desquelles nous surveillons et gérons notre risque global et faisons rapport à cet égard. Nos politiques contiennent également des précisions sur les exigences quant à la conception des modèles d'évaluation, à la corroboration indépendante des valeurs, à l'établissement d'ajustements de valeur et à l'harmonisation des méthodes comptables en ce qui concerne les méthodes relatives à l'évaluation à la valeur de marché et à l'évaluation fondée sur des modèles.

Limites de risque de marché

Nous avons des niveaux de tolérance au risque, qui sont exprimés sous forme de mesures statistiques fondées sur la VAR, de pertes possibles en situation de crise et de montants notionnels ou de toute autre limite pertinente. Nous recourons à une approche à plusieurs paliers, comme suit, pour définir le risque de marché et les simulations de crise relativement au risque que nous pouvons assumer dans nos activités de négociation et nos activités autres que de négociation :

- les limites imposées par le conseil, approuvées par le CGR, contrôlent le risque consolidé de marché;
- les limites imposées par la direction contrôlent le risque de marché pour l'ensemble de la CIBC et sont moins élevées que celles imposées par le conseil afin d'établir une réserve en cas de mouvements extrêmes du marché et/ou de besoins extraordinaires du client;
- les limites de deuxième palier contrôlent le risque de marché au niveau de l'unité d'exploitation;
- les limites de troisième palier contrôlent le risque de marché au niveau de la sous-unité d'exploitation ou du pupitre de négociation. Elles sont établies en fonction de la VAR et d'une variété de paramètres, dont les simulations de crise.

Les limites de la direction sont établies par le chef de la gestion du risque, conformément à l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque approuvé par le CGR. Les limites de deuxième et de troisième paliers sont approuvées au niveau de direction approprié au risque assumé.

Processus et contrôle

Le risque de marché est suivi quotidiennement en fonction des limites de risque approuvées, et des processus de contrôle sont en place afin de veiller à ce que seules des activités approuvées soient entreprises. Nous produisons chaque jour un rapport détaillé sur le risque ainsi qu'un sommaire de suivi des limites, documents qui sont fondés sur les positions de la journée précédente. Les rapports sommaires sur le risque de marché et sur l'observation des limites de risque sont produits et passés en revue périodiquement avec le CGMR et le CGR.

Mesure de risque

Nous utilisons les méthodes suivantes pour mesurer le risque de marché :

- la VAR, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs. La VAR est obtenue par le regroupement des modèles de la VAR pour les risques liés aux taux d'intérêt, aux écarts de taux, aux actions, au change, aux marchandises et à des créances précises, avec l'incidence sur le portefeuille de l'interrelation des différents risques (effet de diversification) :
 - le risque de taux d'intérêt mesure l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et des volatilités sur les instruments de trésorerie et les dérivés;
 - le risque d'écart de taux mesure l'incidence des variations des écarts de taux liés aux obligations provinciales, municipales et d'organismes gouvernementaux, aux obligations souveraines, aux obligations de sociétés, aux produits titrisés ou aux dérivés de crédit, tels les swaps sur défaillance;
 - le risque lié aux actions mesure l'incidence des fluctuations des cours des actions, des volatilités et des ratios dividende/cours;
 - le risque de change mesure l'incidence des variations des taux de change et des volatilités;
 - le risque lié aux marchandises mesure l'incidence des variations des prix des marchandises et des volatilités, y compris les caractéristiques communes entre des marchandises connexes;
 - le risque spécifique de la dette mesure l'incidence des fluctuations de la volatilité du rendement d'un instrument de créance par rapport à la volatilité du rendement d'un indice obligataire représentatif;
 - l'effet de diversification reflète l'atténuation des risques obtenue à l'aide de divers types d'instruments financiers, de contreparties, de monnaies et de régions. L'étendue de l'avantage de la diversification dépend de la corrélation entre les actifs et les facteurs de risque du portefeuille à un moment précis.
- la sensibilité aux prix, qui mesure la variation de la valeur d'un portefeuille à la suite d'une légère modification d'un paramètre sous-jacent donné, afin qu'il soit possible d'isoler chaque composante du risque et de l'examiner, et de tenir compte de cet examen pour rééquilibrer le portefeuille pour obtenir l'exposition recherchée.
- la VAR en situation de crise, qui permet la comparaison significative des risques inhérents à différentes entreprises et catégories d'actifs dans des conditions difficiles. Les changements de taux, de prix, de volatilités et d'écarts sur un horizon de dix jours par rapport à une période historique de situation de crise s'appliquent aux positions actuelles et déterminent la VAR en situation de crise;
- les exigences supplémentaires liées aux risques, qui permettent d'évaluer les fonds propres requis en raison du risque de migration de crédit et du risque de défaut sur les titres de créance dans les portefeuilles de négociation;
- les essais à rebours, qui confirment l'efficacité de l'évaluation des risques par une analyse des résultats observés et théoriques;
- les simulations de crise et les analyses de scénarios, qui fournissent des renseignements sur le comportement des portefeuilles dans des conditions extrêmes.

Le tableau suivant présente les soldes du bilan consolidé qui sont exposés au risque de marché. Certains écarts entre le classement comptable et le classement fondé sur les risques sont expliqués en détail dans les notes de bas de tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre

	2016				2015				Risque autre que de négociation – principale sensibilité aux risques
	Bilan consolidé	Exposés au risque de marché Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	Bilan consolidé	Exposés au risque de marché Activités de négociation	Activités autres que de négociation	Non exposés au risque de marché	
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 500 \$	– \$	1 645 \$	1 855 \$	3 053 \$	– \$	1 770 \$	1 283 \$	de change
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10 665	347	10 318	–	15 584	501	15 083	–	de taux d'intérêt lié aux actions, de taux d'intérêt
Valeurs mobilières	87 423	48 066 ¹	39 357	–	74 982	45 299 ¹	29 683	–	
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 433	–	5 433	–	3 245	–	3 245	–	de taux d'intérêt
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	28 377	–	28 377	–	30 089	–	30 089	–	de taux d'intérêt
Prêts									
Prêts hypothécaires à l'habitation	187 298	–	187 298	–	169 258	–	169 258	–	de taux d'intérêt
Prêts personnels	38 041	–	38 041	–	36 517	–	36 517	–	de taux d'intérêt
Cartes de crédit	12 332	–	12 332	–	11 804	–	11 804	–	de taux d'intérêt
Entreprises et gouvernements	71 437	6 536 ²	64 901	–	65 276	5 658 ²	59 618	–	de taux d'intérêt
Provision pour pertes sur créances	(1 691)	–	(1 691)	–	(1 670)	–	(1 670)	–	de taux d'intérêt
Dérivés	27 762	24 130 ³	3 632	–	26 342	22 457 ³	3 885	–	de taux d'intérêt, de change
Engagements de clients en vertu d'acceptations	12 364	–	12 364	–	9 796	–	9 796	–	de taux d'intérêt
Autres actifs	18 416	1 466	9 190	7 760	19 033	1 381	10 260	7 392	de taux d'intérêt, lié aux actions, de change
	501 357 \$	80 545 \$	411 197 \$	9 615 \$	463 309 \$	75 296 \$	379 338 \$	8 675 \$	
Dépôts	395 647 \$	331 \$ ⁴	352 522 \$	42 794 \$	366 657 \$	363 \$ ⁴	327 557 \$	38 737 \$	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	10 338	10 256	82	–	9 806	9 468	338	–	de taux d'intérêt
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 518	–	2 518	–	1 429	–	1 429	–	de taux d'intérêt
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	11 694	–	11 694	–	8 914	–	8 914	–	de taux d'intérêt
Dérivés	28 807	24 433 ³	4 374	–	29 057	24 655 ³	4 402	–	de taux d'intérêt, de change
Acceptations	12 395	–	12 395	–	9 796	–	9 796	–	de taux d'intérêt
Autres passifs	12 919	927	5 445	6 547	12 223	1 038	5 138	6 047	de taux d'intérêt
Titres secondaires	3 366	–	3 366	–	3 874	–	3 874	–	de taux d'intérêt
	477 684 \$	35 947 \$	392 396 \$	49 341 \$	441 756 \$	35 524 \$	361 448 \$	44 784 \$	

- 1) Exclut des valeurs de 496 M\$ (565 M\$ en 2015) dans notre portefeuille d'activités de crédit structuré en voie de liquidation et certaines autres valeurs qui sont considérées comme des activités autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- 2) Exclut des prêts de 103 M\$ (333 M\$ en 2015) qui sont entreposés à des fins de titrisation future. Ces éléments sont considérés comme des activités autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- 3) Exclut les dérivés liés aux activités de crédit structuré et aux autres activités en voie de liquidation qui sont considérés comme des éléments autres que de négociation aux fins du risque de marché.
- 4) Comprend des dépôts désignés à leur juste valeur qui sont considérés comme des activités de négociation aux fins du risque de marché.

Activités de négociation

Nous détenons des positions dans des contrats financiers négociés en vue de répondre aux besoins de nos clients en matière de gestion du risque et de placement. Les produits de négociation (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts) proviennent de ces transactions. Les instruments de négociation sont comptabilisés à leur juste valeur et comprennent des titres de créance, des titres de participation et des dérivés de taux d'intérêt, de change, d'actions, de marchandises et de crédit.

Valeur à risque

Notre méthode de la VAR est une technique statistique qui permet de mesurer la perte envisageable en un jour selon un degré de confiance de 99 %. Nous utilisons une méthode de réévaluation totale au moyen d'une simulation historique pour calculer la VAR, la VAR en situation de crise et d'autres mesures de risque.

Bien qu'elle donne des indications précieuses, la VAR doit toujours être utilisée en tenant compte de ses limites. Par exemple :

- l'utilisation de données historiques pour estimer les événements futurs n'inclura pas tous les événements potentiels, particulièrement ceux de nature extrême;
- l'utilisation d'une période de détention de un jour suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou encore que les risques s'annulent en une journée. Cela ne reflète peut-être pas parfaitement le risque de marché qui découle parfois d'une situation d'illiquidité critique, lorsqu'une période de un jour peut être insuffisante pour liquider ou couvrir entièrement toutes les positions;
- l'utilisation d'un niveau de confiance de 99 % ne prend pas en compte les pertes qui pourraient survenir au-delà de ce niveau de confiance;
- la VAR est calculée à partir des expositions en cours à la fermeture des bureaux, et ne suppose aucune mesure prise par la direction pour réduire les pertes.

La composition des risques de marché par catégorie de risque et le risque total figurent dans le tableau de la VAR ci-après. Ces risques sont liés entre eux, et l'effet de diversification reflète la réduction du risque attribuable au regroupement en portefeuilles des positions de négociation. Les risques de taux d'intérêt et d'écart de taux associés aux activités de négociation découlent de nos activités sur les marchés mondiaux de la dette et des dérivés, plus particulièrement des transactions conclues sur les marchés canadiens, américains et européens. Les principaux instruments utilisés sont les titres de créance de gouvernements et de sociétés et les dérivés de taux d'intérêt. La majeure partie des risques de change liés aux activités de négociation résulte de transactions mettant en cause le dollar canadien, le dollar américain, l'euro, la livre sterling, le dollar australien, le yuan et le yen, et les principaux risques de pertes sur actions sont ceux auxquels nous sommes exposés sur les marchés boursiers américains, canadiens et européens. Les risques de négociation liés aux marchandises découlent principalement de transactions portant sur le gaz naturel, des produits de pétrole brut et des métaux précieux nord-américains.

VAR par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2016				2015			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	4,4 \$	1,2 \$	2,1 \$	2,2 \$	3,3 \$	0,9 \$	1,6 \$	1,5 \$
Risque d'écart de taux	7,0	1,7	2,5	3,4	4,6	1,7	2,3	2,8
Risque lié aux actions	6,0	1,4	4,2	2,9	6,3	1,3	2,0	2,3
Risque de change	5,0	0,7	1,8	1,8	2,5	0,4	1,3	0,9
Risque lié aux marchandises	5,6	1,0	2,9	1,9	3,0	0,6	1,5	1,6
Risque spécifique de la dette	2,1	0,8	1,1	1,3	3,0	1,1	1,7	2,0
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(9,0)	(7,7)	négl.	négl.	(7,0)	(7,1)
Total de la VAR (mesure de un jour)	9,9 \$	3,1 \$	5,6 \$	5,8 \$	7,3 \$	2,7 \$	3,4 \$	4,0 \$

1) Le total de la VAR est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille.
 négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 a augmenté de 1,8 M\$ en regard de l'exercice précédent, par suite d'une hausse du risque de change, du risque de taux d'intérêt, du risque lié aux écarts de taux, du risque lié aux actions et du risque lié aux marchandises, en partie contrebalancée par une baisse du risque spécifique de la dette.

VAR en situation de crise

La mesure de la VAR en situation de crise sert à reproduire le calcul de la VAR qui serait appliqué à notre portefeuille actuel si les valeurs des facteurs du risque de marché pertinents étaient tirées d'une période de tension sur les marchés. Les données du modèle sont calibrées selon des données historiques observées sur une période continue de 12 mois de conditions financières très difficiles qui s'appliquent à notre portefeuille actuel, depuis décembre 2006. Notre période actuelle de VAR en situation de crise s'échelonne du 8 juillet 2008 au 6 juillet 2009.

VAR en situation de crise par catégorie de risque – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2016				2015			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de taux d'intérêt	21,5 \$	5,2 \$	11,7 \$	9,4 \$	15,9 \$	2,5 \$	9,3 \$	6,7 \$
Risque d'écart de taux	14,9	8,0	11,4	11,2	19,0	9,3	10,9	13,5
Risque lié aux actions	5,0	0,9	2,7	2,0	16,8	1,1	4,2	2,4
Risque de change	13,1	0,5	1,1	2,8	11,0	0,6	3,4	3,8
Risque lié aux marchandises	8,9	1,5	3,1	3,2	10,1	1,1	2,1	4,0
Risque spécifique de la dette	4,5	1,9	2,6	2,9	5,3	2,0	2,5	3,7
Effet de diversification ¹	négl.	négl.	(25,8)	(22,0)	négl.	négl.	(20,8)	(20,8)
Total de la VAR en situation de crise (mesure de un jour)	16,1 \$	4,9 \$	6,8 \$	9,5 \$	27,4 \$	8,7 \$	11,6 \$	13,3 \$

1) Le total de la VAR en situation de crise est inférieur à la somme des VAR des différents risques de marché, en raison de la réduction du risque découlant de l'effet de diversification du portefeuille.
 négl. Négligeable. Comme la valeur maximale (haut) et la valeur minimale (bas) peuvent se présenter pendant des jours différents pour divers types de risque, le calcul de l'effet de diversification est négligeable.

La VAR totale moyenne en situation de crise pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 a diminué de 3,8 M\$ par rapport à l'exercice précédent, par suite de la baisse du risque d'écart de taux, du risque de change, du risque lié aux marchandises, du risque spécifique à la dette et du risque lié aux actions, en partie contrebalancée par la hausse du risque de taux d'intérêt.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Les exigences supplémentaires liées aux risques sont une mesure du risque de défaut et du risque de migration pour les titres de créance détenus dans les portefeuilles de négociation. Notre méthode de calcul des exigences supplémentaires liées aux risques est une technique statistique qui permet de mesurer le risque de migration et le risque de défaut des émetteurs sur une période de un an, en simulant une modification des notes de crédit. Des tests de l'horizon de liquidité, du taux de recouvrement, de la corrélation et de la PD et de migration ont servi à valider le modèle.

Exigences supplémentaires liées aux risques – portefeuille de négociation

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date

	2016				2015			
	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne
Risque de défaut	102,5 \$	42,2 \$	72,0 \$	64,6 \$	156,6 \$	63,4 \$	64,2 \$	94,6 \$
Risque de migration	80,3	21,1	57,9	32,8	50,9	26,4	27,3	40,3
Exigences supplémentaires liées aux risques (mesure sur un exercice)	137,1 \$	73,0 \$	129,9 \$	97,4 \$	202,4 \$	91,5 \$	91,5 \$	134,9 \$

Les exigences supplémentaires moyennes liées aux risques pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 ont diminué de 37,5 M\$ en regard de l'exercice précédent en raison des modifications apportées à la composition des instruments à revenu fixe du portefeuille de négociation.

Essais à rebours

Pour déterminer le caractère fiable du modèle de la VAR liée aux activités de négociation, les résultats sont suivis régulièrement à l'aide d'un processus d'essais à rebours afin de mettre à l'épreuve la validité des hypothèses et des paramètres utilisés dans le calcul de la VAR liée aux activités de négociation. Au processus d'essais à rebours se greffent le calcul d'un résultat hypothétique ou statique, ainsi qu'une comparaison de ce résultat et de la VAR calculée. Le résultat statique représente la variation de la valeur de clôture des portefeuilles le jour précédent, attribuable aux variations quotidiennes des cours, en supposant que le contenu du portefeuille ne change pas. Le processus des essais à rebours se fait quotidiennement pour l'ensemble de la CIBC, ainsi que pour les secteurs d'activité et les portefeuilles.

Une enquête est réalisée quand le résultat statique et les pertes découlant des activités de négociation excèdent la VAR de un jour. Le processus d'essais à rebours, y compris l'enquête sur les résultats, est effectué par des professionnels du risque qui sont indépendants des professionnels responsables de l'élaboration du modèle.

Le groupe Vérification interne passe également en revue nos modèles, nos processus de validation et nos résultats tirés des essais à rebours. En nous servant des résultats de nos essais à rebours, nous voyons à ce que notre modèle de la VAR continue de mesurer le risque de façon appropriée.

Au cours de l'exercice, il y a eu deux essais à rebours ayant donné un résultat négatif dans la mesure de la VAR totale, ce qui est conforme aux prévisions statistiques.

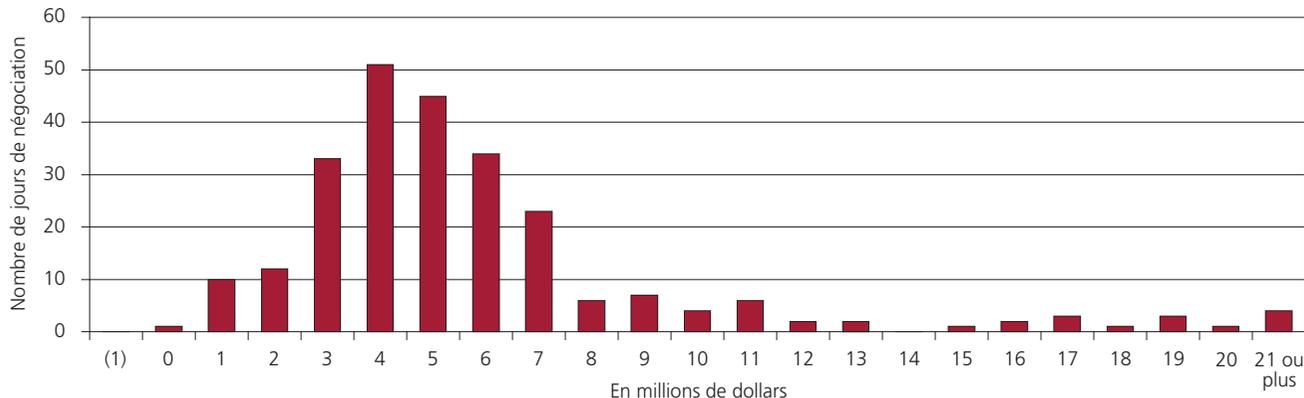
Produits de négociation

Les produits de négociation (BIE) comprennent les produits nets d'intérêts et les produits autres que d'intérêts et excluent la rémunération de prise ferme et les commissions. Les produits de négociation (BIE) présentés dans les graphiques ci-dessous excluent les positions décrites dans la section Activités de crédit structuré en voie de liquidation du rapport de gestion et certains autres portefeuilles abandonnés.

Au cours de l'exercice, les produits de négociation (BIE) ont été positifs pendant 99,6 % des jours. Le plus grand profit, qui a totalisé 22,4 M\$, a été enregistré le 4 août 2016 et est attribuable à une transaction conclue avec un client d'envergure dans le secteur des marchandises. La plus grande perte, qui a totalisé 0,3 M\$, a été subie le 26 octobre 2016 et est imputable à des variations du prix des marchandises. Les produits quotidiens moyens de négociation (BIE) se sont établis à 5,4 M\$ au cours de l'exercice, et la BIE quotidienne moyenne a été de 1,9 M\$.

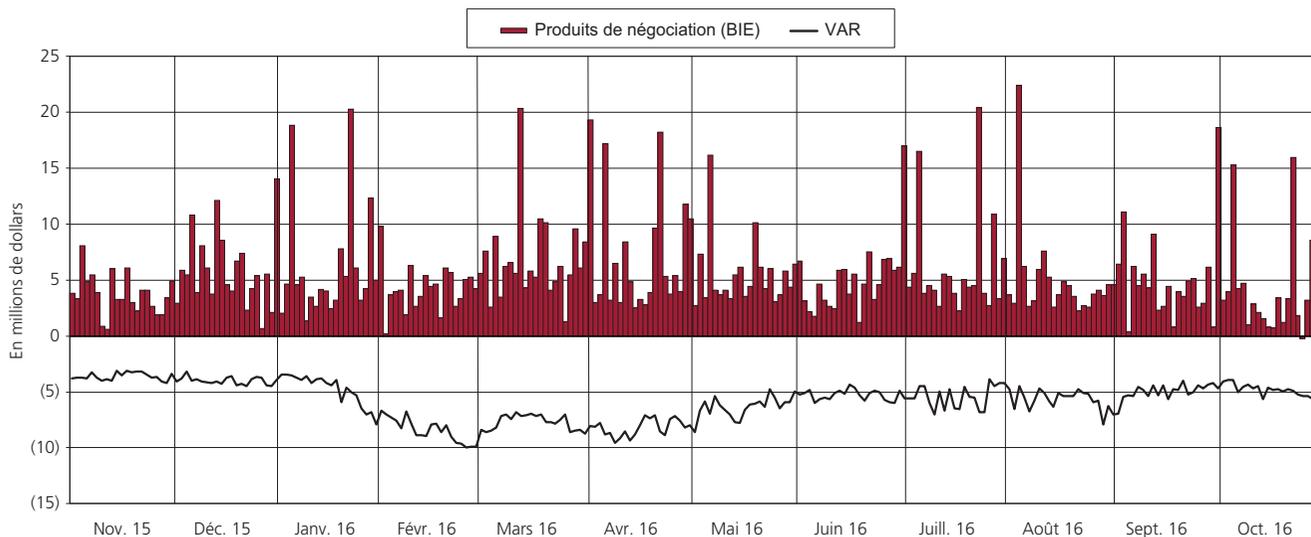
Distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) en 2016

L'histogramme ci-après présente la distribution de fréquences des produits quotidiens de négociation (BIE) pour 2016.



Produits de négociation (BIE) c. la VAR

Le graphique des produits de négociation (BIE) par rapport à la VAR ci-après présente les produits quotidiens de négociation (BIE) de l'exercice considéré par rapport aux mesures de la VAR à la fermeture des bureaux. La distribution des produits de négociation sur laquelle est calculée la VAR n'est pas effectuée sur une base d'imposition équivalente (BIE).



Simulations de crise et analyses de scénarios

Les simulations de crise et les analyses de scénarios servent à mieux comprendre les conséquences éventuelles de conditions de marché anormales et à détecter des concentrations de risque possibles.

Nos simulations de crise et analyses de scénarios mesurent l'incidence sur la valeur des portefeuilles d'un grand nombre de mouvements extrêmes des facteurs de risque du marché. Cette méthode consiste en une simulation de crise qui durerait un mois, en supposant qu'aucune mesure n'est prise pour atténuer le risque pendant l'événement de crise, afin de refléter le tarissement de liquidité qui accompagne souvent les soubresauts du marché.

Notre méthode d'analyse de scénarios permet de simuler l'incidence qu'auraient sur les résultats des événements extrêmes sur le marché sur une période pouvant courir jusqu'à un mois. Les scénarios sont créés à l'aide de données historiques du marché issues de périodes de perturbations ou s'appuient sur des événements économiques et politiques et des catastrophes naturelles hypothétiques imaginés et proposés par des économistes, des dirigeants d'entreprises et des gestionnaires de risques.

Parmi les scénarios historiques, mentionnons le resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis en 1994, la crise financière en Russie en 1998 et les événements de marché qui ont suivi la crise du marché de 2008. Les scénarios hypothétiques comprennent des crises potentielles sur les marchés de l'Amérique du Nord et de l'Asie. Au cours de 2016, nous avons ajouté un scénario de crise du marché canadien qui tient compte des effets qu'auraient un krach immobilier ou une crise générale au Canada. Nous avons également ajouté, à nos scénarios, de nouveaux scénarios afin de quantifier l'incidence qu'aurait sur les marchés le résultat du vote par référendum sur l'adhésion à l'Union européenne tenu au Royaume-Uni (les résultats du Brexit étant de rester dans l'Union européenne ou la quitter) ainsi qu'un scénario sur les mesures protectionnistes aux États-Unis, qui se penche sur l'incidence que pourrait avoir la politique américaine sur les marchés par suite de la récente élection.

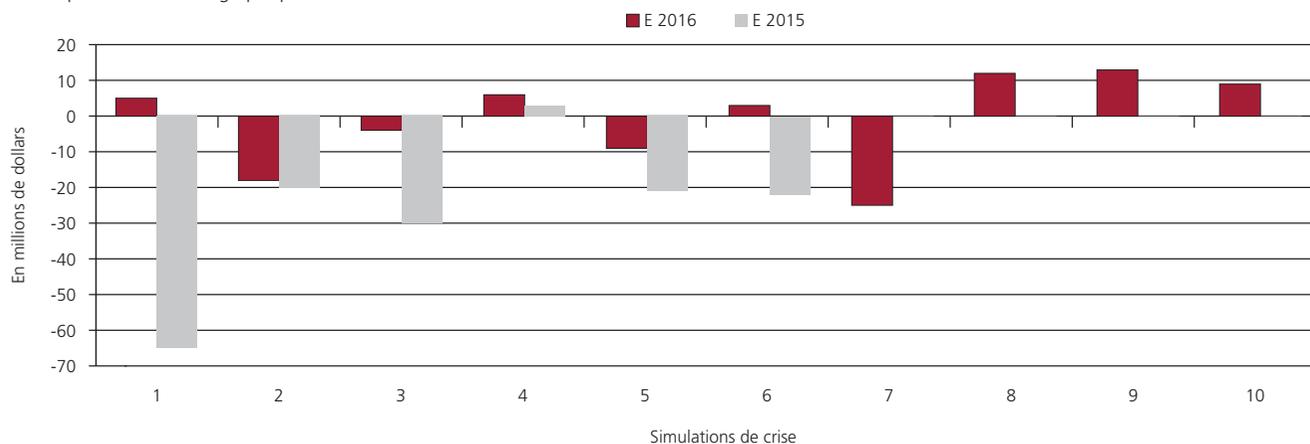
Ci-après sont décrits nos principaux scénarios de simulations de crise que nous appliquons quotidiennement pour mieux comprendre les niveaux de risque possible en situation de crise. Les scénarios de simulations de crise sont examinés périodiquement et modifiés au besoin pour qu'ils demeurent pertinents.

Dans le cadre du suivi des limites des scénarios de simulations de crise, des limites sont établies à l'égard de la perte maximale acceptable pour le portefeuille global, pour un niveau segmentaire du portefeuille et pour des catégories d'actifs spécifiques.

Liste des scénarios de crise

- | | | |
|--|---|---|
| 1. Crise des prêts hypothécaires à risque et faillite de Lehman – 2008 | 5. Défaut de paiement de la dette des États-Unis et déclassement de la note de crédit | 9. Brexit – Rester dans l'Union européenne (Remain) |
| 2. Resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis – 1994 | 6. Transition difficile en Chine | 10. Mesures protectionnistes aux États-Unis |
| 3. Crise financière russe – 1998 | 7. Crise du marché canadien | |
| 4. Éclatement de la bulle technologique – 2000 | 8. Brexit – Quitter l'Union européenne (Leave) | |

Les résultats moyens des simulations de crise de 2016 et de 2015 pour chacun des 10 scénarios de crise ci-dessus appliqués à nos positions de négociation sont représentés dans le graphique suivant :



Dérivés sur marchandises non négociés en Bourse

Dans le cours normal des affaires, nous effectuons des transactions sur des contrats de dérivés sur marchandises non négociés en Bourse. Nous contrôlons et gérons le risque lié aux dérivés sur marchandises non négociés en Bourse grâce aux méthodes de la VAR et de simulations de crise décrites précédemment. Nous utilisons des techniques de modélisation ou d'autres méthodes d'évaluation afin d'établir la juste valeur de ces contrats.

Le tableau suivant présente la juste valeur en fonction de l'échéance des contrats sur marchandises non négociés en Bourse :

En millions de dollars, au 31 octobre 2016	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette
Échéance à moins de 1 an	336 \$	365 \$	(29)\$
Échéance de 1 an à 3 ans	605	326	279
Échéance de 4 ans à 5 ans	70	114	(44)
Échéance à plus de 5 ans	386	30	356
	1 397 \$	835 \$	562 \$

Activités autres que de négociation

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt à l'égard du portefeuille autre que de négociation, qui comprend le risque de taux d'intérêt structurel, s'entend essentiellement du risque inhérent à la GAP et aux activités des filiales au Canada et à l'étranger. Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs au bilan et hors bilan, ainsi que des options intégrées des produits de détail. Ces options découlent principalement du risque de remboursement anticipé des produits hypothécaires, des engagements hypothécaires et de certains certificats de placement garanti assortis de caractéristiques de rachat anticipé. Divers instruments de trésorerie et dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options, sont employés pour gérer ces risques.

Le conseil surveille la gestion du risque de marché lié aux activités autres que de négociation, établit le degré d'intérêt à l'égard du risque et approuve chaque année les limites de risque de marché. Le CMGAP et le comité de gestion de l'actif et du passif passent régulièrement en revue les positions exposées au risque de marché structurel et assurent la surveillance de la haute direction.

Outre les limites approuvées par le conseil à l'égard des expositions du résultat et de la valeur économique, des limites de gestion plus précises sont fixées afin d'orienter la gestion quotidienne de ce risque. Le groupe de GAP du groupe Trésorerie est responsable de la gestion continue du risque de marché structurel à l'échelle de l'entreprise, et la surveillance indépendante et la conformité à la politique de risque de marché lié aux activités autres que de négociation sont assurées par le groupe Gestion du risque, Marchés des capitaux.

Les activités liées à la GAP sont conçues pour gérer l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt tout en équilibrant le coût des activités de couverture qui touchent les produits nets courants. La sensibilité du résultat net est une mesure de l'incidence des fluctuations possibles des taux d'intérêt sur le résultat net après impôt de 12 mois prévu d'un portefeuille d'actifs, de passifs et de positions hors bilan, compte tenu de variations des taux d'intérêt parallèles et prescrites, avec des taux d'intérêt limités à un niveau plancher de zéro.

Notre risque total de taux d'intérêt du portefeuille autre que de négociation, au 31 octobre 2016, est présenté à la note 17 des états financiers consolidés. Les actifs et les passifs au bilan et hors bilan sont généralement présentés selon la date la plus proche entre la date de réévaluation contractuelle des taux et la date d'échéance. Nos informations incluent néanmoins la sensibilité présumée aux taux d'intérêt de certains actifs et passifs (dont les dépôts de base et les soldes de cartes de crédit) qui témoignent de la manière dont nous gérons le risque de taux d'intérêt. La position relative au risque de taux d'intérêt présentée à la note 17 correspond uniquement au risque auquel nous sommes exposés à une date donnée. Ce risque peut varier en fonction des préférences manifestées par les clients pour des produits ou des échéances, notamment le remboursement anticipé des emprunts hypothécaires ou l'exercice d'autres options, et de la nature de notre gestion des divers portefeuilles auxquels se rattache la position de risque de taux d'intérêt consolidée.

Le tableau ci-après présente l'incidence éventuelle qu'aurait une hausse ou une baisse immédiate et soutenue de 100 et de 200 points de base des taux d'intérêt sur les 12 prochains mois, ajustée pour tenir compte des hypothèses sur les éléments structurels (à l'exception des capitaux propres pris en compte dans le calcul de la valeur actuelle des capitaux propres), des remboursements anticipés estimatifs et des retraits anticipés.

Sensibilité aux taux d'intérêt – activités autres que de négociation (après impôt)

En millions de dollars, au 31 octobre

	2016			2015		
	\$ CA	\$ US	Divers	\$ CA	\$ US	Divers
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) du résultat net applicable aux actionnaires	88 \$	11 \$	10 \$	83 \$	(5)\$	– \$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	(176)	(79)	(6)	(87)	(128)	(27)
Baisse de 100 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) du résultat net applicable aux actionnaires	(153)\$	(14)\$	(12)\$	(154)\$	(8)\$	– \$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	75	69	3	(39)	92	26
Hausse de 200 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) du résultat net applicable aux actionnaires	145 \$	25 \$	24 \$	154 \$	(9)\$	1 \$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	(392)	(137)	(6)	(188)	(256)	(54)
Baisse de 200 points de base des taux d'intérêt						
Augmentation (diminution) du résultat net applicable aux actionnaires	(327)\$	(8)\$	(22)\$	(244)\$	(13)\$	– \$
Augmentation (diminution) de la valeur actuelle des capitaux propres	(78)	90	8	(279)	103	45

Risque de change

Le risque de change à l'égard du portefeuille autre que de négociation, aussi appelé le risque de change structurel, découle principalement de notre investissement net dans des établissements à l'étranger. Ce risque, principalement en dollars américains, est géré au moyen de dérivés de couverture et du financement des investissements dans une monnaie analogue. Nous gérons activement cette position afin de nous assurer que l'incidence possible sur les ratios de fonds propres est conforme à la politique approuvée par le CGR, tout en tenant compte de l'incidence sur le résultat et les capitaux propres.

Le risque de change structurel est géré par le groupe Trésorerie sous la direction du CMGAP. Le degré de conformité à la politique sur le risque de marché lié à la négociation et à la non-négociation ainsi qu'aux limites de risque de marché est surveillé quotidiennement par le groupe Gestion du risque, Marché des capitaux.

Le 31 octobre 2016, une appréciation du dollar canadien de 1 % aurait eu pour effet de réduire les capitaux propres d'environ 84 M\$ (47 M\$ en 2015) après impôt.

Nos résultats libellés en monnaies non fonctionnelles sont convertis en monnaies fonctionnelles au moyen d'opérations de change au comptant ou de contrats de change à terme. Par conséquent, les fluctuations des taux de change ont peu d'incidence sur notre compte de résultat consolidé.

Nous procédons à des transactions de couverture pour certaines charges liées à des contrats libellés en monnaies étrangères au moyen de dérivés qui sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. La variation nette de la juste valeur de ces dérivés de couverture, comprise dans le cumul des autres éléments du résultat global, a donné lieu à un profit de 23 M\$ (21 M\$ en 2015) après impôt. Ce montant sera sorti du cumul des autres éléments du résultat global pour contrebalancer les fluctuations de change couvertes au fur et à mesure que les charges seront engagées.

Dérivés détenus aux fins de la GAP

Dans le cas où des dérivés sont détenus aux fins de la GAP et lorsque des transactions répondent aux critères prévus selon les IFRS, nous appliquons la comptabilité de couverture pour comptabiliser les risques couverts, comme il est indiqué dans les notes 12 et 13 des états financiers consolidés. Les dérivés de couverture qui ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture, aussi appelés couvertures économiques, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat consolidé.

Les couvertures économiques pour les instruments financiers autres que désignés à leur juste valeur peuvent rendre les produits plus instables, du fait que les éléments couverts sont comptabilisés au coût ou au coût amorti ou sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des autres éléments du résultat consolidé. Cette instabilité du résultat peut ne pas être représentative du risque global.

Risque lié aux actions

Le risque lié aux actions du portefeuille autre que de négociation dans notre stratégie et nos activités d'expansion de l'entreprise découle principalement de nos activités de services de Banque d'affaires. Les placements sont composés de titres de participation privés et de sociétés ouvertes, de placements dans des sociétés en commandite et de placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Le tableau suivant présente le coût amorti et la juste valeur des actions du portefeuille autre que de négociation :

En millions de dollars, au 31 octobre		Coût amorti	Juste valeur
2016	Valeurs disponibles à la vente	221 \$	374 \$
	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence dans des entreprises associées¹	386	421
		607 \$	795 \$
2015	Valeurs disponibles à la vente	273 \$	446 \$
	Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence dans des entreprises associées ¹	1 504	1 815
		1 777 \$	2 261 \$

1) Excluent nos coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Pour plus de précisions, voir la note 26 des états financiers consolidés.

Risque lié aux régimes de retraite

Un certain nombre de régimes de retraite à prestations définies sont administrés à l'échelle mondiale. Au 31 octobre 2016, nos régimes de retraite à prestations définies consolidés affichaient un excédent net de capitalisation de 22 M\$, comparativement à un excédent net de capitalisation de 445 M\$ au 31 octobre 2015. La variation de la situation de capitalisation de nos régimes de retraite est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

Le conseil a délégué la responsabilité fiduciaire des régimes de retraite au CRRPD. Le risque lié aux régimes de retraite découle essentiellement des variations des taux d'intérêt, des écarts de taux et des cours des actions.

Nos régimes de retraite offerts au Canada constituent environ 90 % de nos régimes de retraite, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (le régime de retraite de la CIBC). Une estimation de l'incidence d'une variation de 100 points de base du taux d'actualisation sur nos obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies canadiens est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

La responsabilité d'assurer une gouvernance et une surveillance saines incombe au CRRPD qui délègue les pouvoirs de gestion au Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR). L'élaboration d'une stratégie d'investissement appropriée à l'égard du régime de retraite de la CIBC repose sur un énoncé des objectifs, des politiques et des procédures de placement.

Il revient au service de placement des régimes de pension du groupe Trésorerie de veiller à ce que les cadres de gouvernance, de gestion et d'exploitation de nos régimes de retraite soient conformes au profil de risque voulu.

Le recours à des dérivés est autorisé dans le cadre du régime de retraite de la CIBC, conformément à la politique en matière de dérivés qui a été approuvée par le CGPR et le CRRPD du conseil, de manière à gérer les risques à la discrétion du Comité des placements des régimes de pension un sous-comité du CGPR. Les stratégies de réduction et d'atténuation des risques peuvent comprendre la couverture du risque de taux d'intérêt, du risque de change, du risque d'écart de taux ou du risque lié aux actions. La politique en matière de dérivés autorise également le recours à des dérivés pour accroître les rendements du régime.

Le régime de retraite de la CIBC gère son risque de change grâce à une stratégie de superposition. La juste valeur des dérivés utilisés aux fins de la superposition de devises est présentée à la note 19 des états financiers consolidés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance. Les sources de risque de liquidité courantes propres aux services bancaires comprennent les retraits non prévus de dépôts, l'incapacité de remplacer les dettes arrivant à échéance, les engagements au titre du crédit et des liquidités et les mises en gage additionnelles ou autres exigences en matière de garantie.

La CIBC dispose d'un cadre complet de gestion de la liquidité qui appuie sa stratégie d'entreprise, s'harmonise avec son intérêt à l'égard du risque et ses limites de risque établis dans la politique de gestion du risque de liquidité et respecte les attentes en matière de réglementation. La politique de gestion du risque de liquidité exige que nous maintenions un niveau suffisant d'actifs liquides et des sources de financement diversifiées pour financer continuellement notre bilan, nos engagements et nos engagements éventuels, et pour maintenir une entreprise solide, que les conditions soient normales ou difficiles.

Nos stratégies, objectifs et pratiques en matière de gestion sont évalués régulièrement afin de refléter les changements au contexte de liquidité, dont les faits nouveaux sur le plan de la réglementation, des affaires et/ou des marchés. Le risque de liquidité demeure dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Nous gérons le risque de liquidité de façon à pouvoir résister à un cas de situation de crise pouvant tarir les liquidités sans mettre en péril la survie de nos activités. Les flux de trésorerie réels et prévus découlant des positions au bilan et hors bilan sont évalués et suivis régulièrement pour assurer leur conformité aux limites convenues. La CIBC inclut des simulations de crise à sa gestion et son évaluation du risque de liquidité. Les résultats des simulations de crise nous aident à élaborer les hypothèses concernant la liquidité et à relever les contraintes éventuelles en matière de planification du financement, et favorisent l'élaboration du plan de financement d'urgence de la CIBC.

Le risque de liquidité est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense, selon lequel la gestion continue du risque de liquidité incombe au trésorier, avec l'appui du CMGAP.

Le trésorier est responsable de la gestion des activités et processus requis pour mesurer la position de risque de liquidité de la CIBC, en faire le suivi et en faire rapport, ce qui représente la première ligne de défense.

Le groupe Gestion du risque de marché lié à l'illiquidité et aux activités autres que de négociation au sein du groupe Gestion du risque, Marchés des capitaux procède à une surveillance indépendante, y compris la mesure, le suivi et le contrôle du risque de liquidité, soit la deuxième ligne de défense.

La fonction Vérification interne est responsable de la troisième ligne de défense en formulant une évaluation indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles, des processus et des systèmes de gestion du risque.

Le CMGAP dirige la gestion du risque de liquidité de la CIBC en s'assurant que la gestion du risque de liquidité ainsi que les méthodes, hypothèses et paramètres clés liés au risque de liquidité, tels que l'horizon de liquidité, sont évalués régulièrement et qu'ils sont conformes à nos exigences réglementaires. Le Comité de gestion du risque de liquidité a la responsabilité d'appuyer le CMGAP dans le but de s'assurer que le profil de liquidité de la CIBC est évalué et géré de façon exhaustive conformément au cadre d'orientation stratégique et à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC ainsi qu'aux exigences réglementaires.

Le CGR approuve la politique de gestion du risque de liquidité et le plan de financement d'urgence de la CIBC et recommande au conseil la tolérance envers le risque de liquidité dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque.

Politiques

Notre politique de gestion du risque de liquidité exige l'accès à un montant suffisant d'actifs liquides non grevés afin de pouvoir répondre aux besoins prévus de liquidité dans des conditions tant normales que difficiles pendant une période minimale, lequel est évalué grâce à l'horizon de liquidité de la CIBC. Les filiales de la CIBC possédant des caractéristiques uniques en matière de liquidité en raison d'exigences commerciales ou territoriales distinctes, conservent leurs politiques locales en matière de liquidité conformément à la politique de gestion du risque de liquidité de la CIBC.

La politique de mise en gage de la CIBC comprend des limites de mise en gage globales consolidées pour les actifs financiers et non financiers. Les actifs donnés en gage sont considérés comme grevés et, par conséquent, ne sont pas disponibles aux fins de la liquidité.

Nous maintenons un plan mondial détaillé de financement d'urgence qui établit clairement les stratégies en place pour résoudre les pénuries de liquidité en situations d'urgence ou imprévues, délimite les exigences à mettre en œuvre pour gérer un ensemble de symptômes de situations de crise, définit la chaîne des responsabilités et la façon d'activer les politiques de façon précise, explique les procédures de mise en œuvre et de signalement, en plus d'être conforme à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Afin de présenter la complexité de la structure organisationnelle de la CIBC, des plans de financement d'urgence à l'échelle régionale et au niveau des filiales sont mis en place pour répondre à des crises de liquidité propres aux juridictions au sein desquelles la CIBC exerce ses activités et à l'appui de la CIBC en tant qu'entreprise.

Processus et contrôle

L'évaluation et la gestion du risque de liquidité sont effectuées par région, puis centralisées par la fonction Trésorerie. Les flux de trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et comportementaux dans des conditions normales ou de crise sont modélisés et utilisés pour déterminer les liquidités devant être maintenues sur l'horizon de temps prescrit par la politique.

Le rôle du groupe Gestion du risque de marché lié à la liquidité et aux activités autres que de négociation comprend la responsabilité à l'échelle mondiale de la gestion du risque de liquidité de toutes les entités juridiques de la CIBC et des risques à l'échelle mondiale sur une base consolidée. Il doit s'assurer que tous les risques de liquidité courus par la CIBC sont dûment identifiés, analysés, quantifiés et conformes à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Le CGR est informé régulièrement des conditions courantes et possibles de la liquidité, et de l'amélioration continue des mesures de suivi et des outils de mesure.

Mesure de risque

Notre tolérance envers le risque de liquidité est définie dans notre énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque, approuvé annuellement par le conseil, et forme la base de la délégation à la haute direction des pouvoirs en matière de risque de liquidité. Nous utilisons à la fois des mesures externes liées à la réglementation et des mesures internes du risque de liquidité pour évaluer notre exposition au risque de liquidité. En interne, notre position de liquidité est évaluée selon l'horizon de liquidité, soit le moment futur où les sorties de fonds cumulées projetées dépasseront les rentrées de fonds selon un scénario de crise de liquidité prédéterminé. Les rentrées et les sorties de fonds prévues et potentielles découlant des positions au bilan et hors bilan sont évaluées et suivies quotidiennement pour assurer leur conformité aux limites convenues. Les flux de trésorerie au bilan et hors bilan contractuels et comportementaux dans des conditions normales ou de crise sont modélisés et utilisés pour déterminer les liquidités par rapport à l'objectif de gestion fixé.

Notre système de mesure de la liquidité fournit des rapports sur les risques de liquidité, y compris le calcul de l'horizon de liquidité et des rapports réglementaires, tels que les rapports sur le ratio de liquidité à court terme et les flux de trésorerie nets cumulatifs. Notre cadre de gestion du risque de liquidité intègre également le suivi de notre position de financement de gros non garanti et notre capacité de financement.

Intérêt à l'égard du risque

L'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC assure une gestion prudente du risque de liquidité en décrivant les considérations qualitatives et les mesures quantitatives. Celles-ci comprennent le ratio de liquidité à court terme et un horizon de liquidité minimal qui prévoit un scénario de crise grave combiné à l'échelle de la CIBC et à l'échelle du marché. Les mesures quantitatives sont évaluées et gérées en fonction d'un ensemble de limites relatives à la gestion approuvées par le CMGAP, qui sont plus strictes que celles établies par le CGR.

Simulations de crise

Une composante clé de notre gestion du risque de liquidité, en complément de nos évaluations de l'exposition au risque de liquidité, est la simulation de crise appliquée au risque de liquidité. Les simulations de crise de liquidité consistent en des scénarios de crise de différents degrés de gravité, qui sont propres à la Banque et qui s'étendent à l'échelle du marché, servant à évaluer le montant de liquidités disponibles qui serait nécessaire pour que les obligations prévues soient acquittées à l'échéance. Les scénarios modélisent les besoins de liquidités et de financement potentiels qui seraient requis selon un événement comprenant un financement de gros non garanti et des retraits de dépôts, d'utilisation prévue de liquidités d'urgence et la négociabilité des actifs liquides. Les résultats des simulations de crise sont des données qui font également partie du processus d'examen au titre du plan de financement d'urgence.

Les hypothèses relatives aux scénarios de crise sont soumises, au moins chaque année, à des examens périodiques du CGR.

Actifs grevés et actifs liquides

Les actifs liquides disponibles se composent de liquidités, de titres négociables de grande qualité et d'autres actifs pouvant être utilisés pour accéder rapidement à du financement. Les actifs grevés, qui comprennent les actifs donnés en garantie et les actifs qui sont réputés être soumis à des restrictions juridiques, opérationnelles ou à toute autre restriction, ne sont pas considérés comme des sources de liquidités disponibles lorsque nous évaluons le risque de liquidité.

Le sommaire de nos actifs non grevés figurant au bilan et hors bilan est présenté ci-après :

					2016	2015
	Actifs liquides bruts		Actifs liquides grevés ¹		Actifs liquides non grevés	
	Actifs détenus par la CIBC	Actifs détenus par des tiers	Actifs détenus par la CIBC	Actifs détenus par des tiers		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	14 165 \$	– \$	500 \$	– \$	13 665 \$	18 177 \$
Valeurs mobilières	86 479 ³	73 724 ⁴	23 690	45 135	91 378	82 872
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	47 219 ⁵	–	20 996	–	26 223	32 440
Prêts hypothécaires	14 227 ⁶	–	14 227	–	–	–
Cartes de crédit	4 245 ⁷	–	4 245	–	–	–
Autres actifs	6 608 ⁸	–	6 022	–	586	427
	172 943 \$	73 724 \$	69 680 \$	45 135 \$	131 852 \$	133 916 \$

- 1) Excluent les garanties intrajournalières fournies à la Banque du Canada ayant trait au système de transfert de paiements de grande valeur puisqu'elles nous sont généralement rendues chaque jour à la fin du cycle de règlement.
- 2) Comprend la trésorerie, les dépôts non productifs d'intérêts et les dépôts productifs d'intérêts avec des échéances contractuelles à moins de 30 jours.
- 3) Comprend les valeurs du compte de négociation, les valeurs disponibles à la vente et les valeurs désignées à leur juste valeur, mais exclut les valeurs de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, les titres de participation de sociétés fermées et les titres de créance de sociétés fermées de 944 M\$ (1 116 M\$ en 2015).
- 4) Comprend des valeurs empruntées contre de la trésorerie de 5 433 M\$ (3 245 M\$ en 2015), des valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres de 28 377 M\$ (30 089 M\$ en 2015), des valeurs empruntées en échange de valeurs prêtées de 38 657 M\$ (32 169 M\$ en 2015) et des valeurs obtenues en échange de garantie sur dérivés de 1 257 M\$ (1 058 M\$ en 2015).
- 5) Comprend les prêts hypothécaires à l'habitation titrisés et transférés en vertu du programme d'Obligations hypothécaires du Canada ainsi que les prêts hypothécaires titrisés qui n'ont pas été transférés à des parties externes. Ces éléments sont présentés à titre de prêts dans le bilan consolidé.
- 6) Comprend les prêts hypothécaires compris dans le programme d'obligations sécurisées.
- 7) Comprend les actifs détenus dans des fiducies consolidées à l'appui des passifs au titre du financement.
- 8) Comprend des liquidités données en garantie sur dérivés d'un montant de 6 022 M\$ (5 460 M\$ en 2015) et des certificats d'or et d'argent d'un montant de 586 M\$ (427 M\$ en 2015).

Voici le sommaire des actifs liquides non grevés détenus par la CIBC (société mère) et ses principales filiales :

	2016	2015
En millions de dollars, au 31 octobre		
CIBC (société mère)	96 027 \$	100 698 \$
Marchés mondiaux CIBC inc. ¹	18 387	16 005
Autres filiales	17 438	17 213
	131 852 \$	133 916 \$

- 1) Comprend Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp.

Dans un scénario de crise de liquidité, des décotes hypothétiques et des hypothèses liées à l'ampleur de la monétisation des actifs sont appliquées pour déterminer la valeur de la liquidité des actifs. Les décotes tiennent compte des marges applicables aux banques centrales, comme la Banque du Canada et la Banque de la Réserve fédérale des États-Unis, d'observations historiques, et de caractéristiques liées aux valeurs mobilières, y compris le type, l'émetteur, la note de crédit, la devise et la durée à courir jusqu'à l'échéance, ainsi que les lignes directrices réglementaires applicables.

Nos actifs liquides non grevés ont diminué de 2,1 G\$, ou 2 %, depuis le 31 octobre 2015, en raison de plusieurs facteurs faisant partie de nos activités et stratégies courantes.

En outre, la CIBC conserve son admissibilité au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada et au guichet d'escompte des banques de la Réserve fédérale des États-Unis.

Actifs assortis d'une charge

Dans le cours des activités quotidiennes de la CIBC, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont donnés en gage afin de garantir des obligations, de participer aux systèmes de compensation et de règlement et à d'autres fins de gestion des garanties. Pour plus de précisions, voir la note 22 des états financiers consolidés.

Le tableau ci-après présente un sommaire de nos actifs grevés et non grevés :

En millions de dollars, au 31 octobre		Actifs détenus par la CIBC	Actifs détenus par des tiers	Total de l'actif	Grevés		Non grevés	
					Donnés en garantie	Divers	Disponibles à titre de garantie	Divers
2016	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	14 165 \$	– \$	14 165 \$	11 \$	489 \$	13 665 \$	– \$
	Valeurs mobilières	87 423	–	87 423	23 690	–	62 789	944
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	–	33 810	33 810	22 514	–	11 296	–
	Prêts, nets de la provision	307 417	–	307 417	39 468	26	26 223	241 700
	Divers							
	Dérivés	27 762	–	27 762	–	–	–	27 762
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	12 364	–	12 364	–	–	–	12 364
	Terrains, bâtiments et matériel	1 898	–	1 898	–	–	–	1 898
	Goodwill	1 539	–	1 539	–	–	–	1 539
	Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 410	–	1 410	–	–	–	1 410
	Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	766	–	766	–	–	–	766
	Autres actifs	12 803	–	12 803	6 022	–	586	6 195
		467 547 \$	33 810 \$	501 357 \$	91 705 \$	515 \$	114 559 \$	294 578 \$
2015	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	18 637 \$	– \$	18 637 \$	16 \$	444 \$	18 177 \$	– \$
	Valeurs mobilières	74 982	–	74 982	24 603	–	49 263	1 116
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	–	33 334	33 334	16 748	–	16 586	–
	Prêts, nets de la provision	281 185	–	281 185	39 858	76	32 440	208 811
	Divers							
	Dérivés	26 342	–	26 342	–	–	–	26 342
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 796	–	9 796	–	–	–	9 796
	Terrains, bâtiments et matériel	1 897	–	1 897	–	–	–	1 897
	Goodwill	1 526	–	1 526	–	–	–	1 526
	Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 197	–	1 197	–	–	–	1 197
	Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1 847	–	1 847	–	–	–	1 847
	Autres actifs	12 566	–	12 566	5 460	–	427	6 679
		429 975 \$	33 334 \$	463 309 \$	86 685 \$	520 \$	116 893 \$	259 211 \$

Restrictions sur les mouvements de fonds

Nos filiales ne sont pas soumises à des exigences importantes qui empêcheraient le transfert de fonds, de dividendes ou de distributions de fonds propres. Cependant, certaines filiales sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires et de liquidité, qui sont fixées par les organismes de réglementation des banques et des valeurs mobilières pertinents.

Nous suivons et gérons les exigences en matière de liquidité et de fonds propres dans ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace des ressources et le respect, par les entités, des exigences réglementaires et politiques régionales.

Ratio de liquidité à court terme

L'objectif du ratio de liquidité à court terme (LCR) est de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque en veillant à ce qu'elle dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité non grevées pour répondre à ses besoins de liquidité dans un scénario de crise grave qui durerait 30 jours. Les banques canadiennes sont tenues d'atteindre un LCR minimal de 100 %. La CIBC se conforme à cette exigence.

Conformément à la méthode de calibrage contenue dans les lignes directrices sur les normes de liquidité du BSIF, la CIBC présente chaque mois des rapports sur le LCR au BSIF. Le ratio se calcule de la façon suivante :

$$\frac{\text{Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)}}{\text{Total des sorties nettes de trésorerie sur les 30 jours calendaires suivants}} \geq 100 \%$$

Le numérateur du LCR est l'encours de HQLA non grevés, lequel respecte un ensemble de critères d'admissibilité définis par le BSIF qui tient compte des caractéristiques fondamentales et des caractéristiques liées au marché, et de la capacité opérationnelle relative de monétiser les actifs rapidement dans une période de crise. Le portefeuille d'actifs liquides de la CIBC, dont la gestion est centralisée, comprend les actifs liquides présentés dans les HQLA, tels que les bons du Trésor et les obligations du gouvernement central, les dépôts de la banque centrale ainsi que les titres d'État, d'organismes, de provinces et de sociétés ayant une cote élevée. Les limites de l'admissibilité des actifs inhérentes au LCR ne reflètent pas nécessairement l'évaluation interne de la CIBC quant à sa capacité à monétiser ses actifs négociables en situation de crise.

Le dénominateur du ratio reflète les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de crise pour le LCR durant une période de 30 jours calendaires. Les sorties nettes de trésorerie attendues représentent les taux de retrait et de décaissement défini pour le LCR appliqués respectivement aux soldes de passifs et aux engagements hors bilan. Les retraits sur dépôts des entreprises et des institutions financières, les retraits sur les marges de crédit non utilisées ainsi que les créances non garanties à l'échéance sont parmi les principales sorties de trésorerie du LCR de la CIBC. Les sorties de trésorerie sont en partie contrebalancées par les entrées de trésorerie, qui sont calculées selon les taux d'entrées prescrits et qui comprennent les remboursements de prêts productifs et les actifs négociables qui ne sont pas des HQLA.

Le LCR est présenté à l'aide d'un modèle de divulgation standard prescrit par le BSIF et est calculé selon une moyenne simple des positions de fin de période de trois mois à l'intérieur du trimestre. À compter du premier trimestre de 2017, le LCR sera calculé en fonction de la moyenne des positions quotidiennes.

En millions de dollars, moyenne des trois mois clos 31 octobre 2016		Valeur non pondérée totale ¹	Valeur pondérée totale ²
HQLA			
1	HQLA	s. o.	106 348 \$
Sorties de trésorerie			
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	130 956 \$	8 565
3	Dépôts stables	64 723	1 942
4	Dépôts moins stables	66 233	6 623
5	Financement de gros non garantis, dont :	117 460	68 146
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	35 013	8 632
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	56 992	34 059
8	Dettes non garanties	25 455	25 455
9	Financement de gros garanti	s. o.	3 907
10	Exigences supplémentaires, dont :	65 413	17 881
11	Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	10 158	6 499
12	Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	1 870	1 870
13	Facilités de crédit et de liquidité	53 385	9 512
14	Autres obligations de financement contractuelles	3 798	3 798
15	Autres obligations de financement conditionnelles	239 161	4 203
16	Total des sorties de trésorerie	s. o.	106 500
Entrées de trésorerie			
17	Prêts garantis (par ex. prises en pension de titres)	50 965	10 840
18	Entrées liées aux expositions parfaitement productives	13 767	7 295
19	Autres entrées de trésorerie	2 560	2 560
20	Total des entrées de trésorerie	67 292 \$	20 695 \$
		Valeur ajustée totale	
21	Total des HQLA	s. o.	106 348 \$
22	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	85 805 \$
23	LCR	s. o.	124 %
En millions de dollars, moyenne des trois mois clos le 31 juillet 2016			
		Valeur ajustée totale	
21	Total des HQLA	s. o.	96 992 \$
22	Total des sorties nettes de trésorerie	s. o.	80 872 \$
23	LCR	s. o.	120 %

- 1) Les valeurs des entrées et sorties de trésorerie non pondérées sont calculées comme étant les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours des différents types ou catégories de passifs, d'éléments hors bilan ou de créances contractuelles.
- 2) Les valeurs pondérées sont calculées après application des décotes (aux fins des HQLA) et des taux d'entrées et de sorties de trésorerie prescrits par le BSIF.
s. o. Sans objet, conformément au modèle de divulgation commun du LCR.

Au 31 octobre 2016, notre LCR moyen avait augmenté par rapport à celui du 31 juillet 2016, passant de 120 % à 124 %, surtout en raison de l'augmentation des dépôts et des actifs liquides admissibles, en partie contrebalancée par la croissance des prêts. De nombreux autres facteurs faisant partie des activités normales influent également sur le LCR.

La CIBC tient compte de l'incidence de ses décisions d'affaires sur le LCR et les autres mesures du risque de liquidité qu'elle surveille régulièrement grâce à une solide fonction de gestion du risque de liquidité. Les variables pouvant avoir un effet sur le ratio de mois en mois comprennent, sans s'y limiter, des éléments tels que les activités et les échéances du financement de gros, les initiatives stratégiques au chapitre du bilan ainsi que les opérations et les considérations environnementales ayant une incidence sur les garanties. De plus, la CIBC présente au BSIF des rapports sur le LCR dans différentes monnaies. Ainsi, elle détermine la mesure d'éventuelles asymétries de devises en vertu du ratio. La CIBC exerce principalement ses activités dans les grandes monnaies dont les marchés des changes sont larges et fongibles.

La présentation du LCR est calibrée de façon centralisée par la fonction Trésorerie de la CIBC, en collaboration avec les unités d'exploitation stratégique de la CIBC et d'autres groupes fonctionnels et de soutien.

Financement

La CIBC finance ses activités par l'entremise de dépôts provenant des clients, ainsi qu'une grande variété de financement de gros. L'approche principale de la CIBC vise à financer le bilan au moyen de dépôts mobilisés principalement par l'entremise des Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises. Les dépôts des particuliers représentaient un montant de 148,1 G\$ au 31 octobre 2016 (137,4 G\$ en 2015). La CIBC conserve des dépôts de base fondés sur les relations clients, dont la stabilité est évaluée régulièrement à l'aide d'évaluations statistiques élaborées en interne.

Nous avons régulièrement accès à des sources de financement à court et à long terme, garanties et non garanties, et qui sont diversifiées en termes de pays, de type de déposant, d'instrument, de devise et d'échéance. Nous mobilisons du financement à long terme grâce à nos programmes existants, y compris les obligations sécurisées, les titrisations d'actifs et les créances non garanties. La CIBC évalue constamment les occasions de diversification de son financement dans de nouveaux produits de financement et d'éventuels secteurs de placement afin de pouvoir optimiser la souplesse du financement et réduire la concentration des sources de fonds et les coûts de financement. Nous surveillons régulièrement les niveaux de financement de gros et les concentrations par rapport aux limites internes permises, ce qui est conforme au profil de liquidité que nous recherchons.

Le CMGAP et le CGR revoient et approuvent le plan de financement de la CIBC, lequel comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, les échéances du financement et les données découlant de nos prévisions de la situation de liquidité.

Le tableau ci-après présente, à leur valeur comptable, les échéances contractuelles des financements de gros tirés par la CIBC sur le marché :

En millions de dollars, au 31 octobre 2016	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Moins de 1 an au total	De 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total
Dépôts provenant d'autres banques	2 517 \$	103 \$	339 \$	146 \$	3 105 \$	– \$	– \$	3 105 \$
Certificats de dépôt et papier commercial	5 964	12 790	16 597	8 058	43 409	751	–	44 160
Billets de dépôt au porteur et acceptations bancaires	1 970	1 378	3 099	1 231	7 678	–	–	7 678
Papier commercial adossé à des créances	–	–	–	–	–	–	–	–
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	2 250	677	6 403	8 860	18 190	9 559	9 969	37 718
Billets structurés non garantis de premier rang	–	–	–	–	–	478	–	478
Obligations sécurisées/titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	–	–	–	–
Titrisation de créances hypothécaires	–	685	512	1 450	2 647	3 438	14 927	21 012
Obligations sécurisées	–	510	–	687	1 197	2 325	10 705	14 227
Titrisation de créances sur cartes de crédit	–	1 837	–	603	2 440	1 006	799	4 245
Passifs subordonnés	–	–	–	–	–	39	3 327	3 366
Divers	–	–	–	–	–	–	–	–
	12 701 \$	17 980 \$	26 950 \$	21 035 \$	78 666 \$	17 596 \$	39 727 \$	135 989 \$
Dont :								
Garanti	– \$	3 032 \$	512 \$	2 740 \$	6 284 \$	6 769 \$	26 431 \$	39 484 \$
Non garanti	12 701	14 948	26 438	18 295	72 382	10 827	13 296	96 505
	12 701 \$	17 980 \$	26 950 \$	21 035 \$	78 666 \$	17 596 \$	39 727 \$	135 989 \$
31 octobre 2015	15 361 \$	23 429 \$	17 787 \$	20 601 \$	77 178 \$	18 977 \$	37 237 \$	133 392 \$

Les financements de gros de la CIBC sont diversifiés en termes de devises tel qu'il est présenté dans le tableau ci-après :

En milliards de dollars, au 31 octobre	2016		2015		
CAD		60,4 \$	44 %	61,5 \$	46 %
USD		56,6	42	60,1	45
Divers		19,0	14	11,8	9
		136,0 \$	100 %	133,4 \$	100 %

Notre volume de financements a augmenté comparativement à 2015, en raison des stratégies de liquidité et d'affaires de la CIBC. Nous ne prévoyons pas d'événements, d'engagements ou d'exigences qui pourraient avoir une incidence notable sur notre capacité de mobiliser des fonds grâce aux dépôts ou aux financements de gros.

Plan de financement

Notre plan de financement de trois ans est mis à jour au moins une fois par trimestre ou lorsque des modifications importantes sont apportées aux hypothèses sous-jacentes. Le plan comprend la croissance projetée des actifs et des passifs, qui est tirée de nos activités régulières, ainsi que les données découlant de nos prévisions de la situation de liquidités.

Notes de crédit

L'accès de la CIBC à du financement de gros et les coûts s'y rattachant dépendent de plusieurs facteurs, notamment des notes de crédit fournies par les agences de notation. Les opinions des agences de notation sont fondées sur des méthodes internes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, dont la solidité financière, la position concurrentielle et la situation de liquidité.

Nos notes de crédit sont résumées dans le tableau suivant :

Au 31 octobre	Créances à court terme		Créances de premier rang		Titres secondaires		Titres secondaires – Instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité ¹		Actions privilégiées – Instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité ¹		Perspective
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	
DBRS	R-1 (élevé)	R-1 (élevé)	AA	AA	AA (bas)	AA (bas)	A (bas)	A (bas)	Pfd-2	Pfd-2	Négative²
Fitch	F1+	F1+	AA-	AA-	A+	A+	A+	A+	s. o.	s. o.	Stable
Moody's	P-1	P-1	Aa3	Aa3	A3	A3	Baa1	Baa1	Baa2	Baa2	Négative³
S&P	A-1	A-1	A+	A+	BBB+	BBB+	BBB	BBB	P-3 (élevé)	P-3 (élevé)	Stable

1) Comprennent les instruments considérés comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

2) La perspective négative s'applique aux créances à court terme, aux créances de premier rang et aux titres secondaires.

3) La perspective négative ne s'applique qu'aux créances de premier rang.

s. o. Sans objet.

Exigences supplémentaires en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit

Nous sommes tenus de fournir des garanties à certaines des contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés dans l'éventualité d'une baisse de notre note de crédit actuelle. Cette exigence de garantie est fondée sur les renseignements sur l'évaluation à la valeur de marché, l'évaluation des garanties et les seuils des ententes de garantie applicables. Le tableau suivant présente des exigences supplémentaires cumulatives en matière de garantie à l'égard des baisses de note de crédit :

En milliards de dollars, au 31 octobre	2016	2015
Baisse de un cran	– \$	0,1 \$
Baisse de deux crans	0,2	0,2
Baisse de trois crans	0,4	0,5

Autres normes réglementaires de liquidité

En mai 2014, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice sur les normes de liquidité, qui s'inspire des exigences de liquidité à l'échelle mondiale du CBCB, comprenant le LCR, le ratio de liquidité à long terme (NSFR) et d'autres outils de suivi des liquidités. Elle est appuyée par un outil de surveillance conçu par le BSIF, soit l'indicateur des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le BSIF utilisera la ligne directrice sur les normes de liquidité et les mesures connexes afin d'évaluer la suffisance des liquidités de chaque banque.

Le 31 octobre 2014, le CBCB a publié ses lignes directrices définitives sur le NSFR qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018. En août 2016, le BSIF a publié son projet de lignes directrices sur les NSFR et participe à des consultations ciblées et publiques avant la publication du modèle de déclaration définitif concernant le NSFR et des dispositions correspondantes en matière d'informations à fournir.

Conformément aux exigences susmentionnées, nous présentons au BSIF chaque mois des rapports sur le LCR et les NCCF, et les rapports sur le NSFR, chaque trimestre. Nous transmettons nos rapports sur le LCR et le NSFR au CBCB deux fois par an.

Obligations contractuelles

Les obligations contractuelles donnent lieu à des engagements de paiements futurs ayant une incidence sur nos besoins en matière de liquidité et de fonds propres à court et à long terme. Ces obligations comprennent des passifs financiers, des engagements au titre du crédit et des liquidités et d'autres obligations contractuelles.

Actifs et passifs

Le tableau suivant présente le profil des échéances contractuelles de nos actifs, de nos passifs et de nos capitaux propres au bilan à leur valeur comptable. L'analyse contractuelle n'est pas représentative de l'exposition au risque de liquidité de la CIBC, mais cette information sert à informer la direction de la CIBC du risque de liquidité et à fournir des données pour établir un bilan touché par des facteurs comportementaux.

En millions de dollars, au 31 octobre 2016	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 500 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	3 500 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10 665	–	–	–	–	–	–	–	–	10 665
Valeurs mobilières	2 206	1 820	1 511	2 415	2 876	7 244	18 559	14 801	35 991	87 423
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 433	–	–	–	–	–	–	–	–	5 433
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	13 262	8 158	3 787	151	–	3 019	–	–	–	28 377
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	1 403	3 020	7 517	8 680	8 105	39 213	111 625	7 338	397	187 298
Prêts personnels	651	523	962	1 091	838	141	450	2 308	31 077	38 041
Cartes de crédit	259	518	777	777	777	3 108	6 116	–	–	12 332
Entreprises et gouvernements	5 296	3 485	2 346	2 676	3 269	10 962	21 960	13 134	8 309	71 437
Provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 691)	(1 691)
Dérivés	2 306	2 699	1 009	988	684	3 084	6 068	10 924	–	27 762
Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 973	1 344	41	5	1	–	–	–	–	12 364
Autres actifs	–	–	–	–	–	–	–	–	18 416	18 416
	55 954 \$	21 567 \$	17 950 \$	16 783 \$	16 550 \$	66 771 \$	164 778 \$	48 505 \$	92 499 \$	501 357 \$
31 octobre 2015	54 058 \$	22 927 \$	21 064 \$	22 485 \$	16 347 \$	49 380 \$	141 529 \$	47 362 \$	88 157 \$	463 309 \$
Passif										
Dépôts ¹	23 437 \$	28 771 \$	40 090 \$	20 053 \$	21 004 \$	27 807 \$	41 316 \$	7 500 \$	185 669 \$	395 647 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	10 338	–	–	–	–	–	–	–	–	10 338
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 518	–	–	–	–	–	–	–	–	2 518
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	10 935	759	–	–	–	–	–	–	–	11 694
Dérivés	1 676	2 415	830	1 042	2 030	4 001	6 607	10 206	–	28 807
Acceptations	11 004	1 344	41	5	1	–	–	–	–	12 395
Autres passifs	–	–	–	–	–	–	–	–	12 919	12 919
Titres secondaires	–	–	–	–	–	39	–	3 327	–	3 366
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	–	–	23 673	23 673
	59 908 \$	33 289 \$	40 961 \$	21 100 \$	23 035 \$	31 847 \$	47 923 \$	21 033 \$	222 261 \$	501 357 \$
31 octobre 2015	60 305 \$	34 090 \$	27 455 \$	26 453 \$	15 499 \$	30 998 \$	47 403 \$	18 902 \$	202 204 \$	463 309 \$

1) Comprennent des dépôts des particuliers totalisant 148,1 G\$ (137,4 G\$ en 2015), dont 143,3 G\$ (132,7 G\$ en 2015) au Canada et 4,8 G\$ (4,7 G\$ en 2015) dans d'autres pays, des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des emprunts garantis totalisant 229,7 G\$ (218,5 G\$ en 2015), dont 171,9 G\$ (158,9 G\$ en 2015) au Canada et 57,8 G\$ (59,6 G\$ en 2015) dans d'autres pays, et des dépôts bancaires totalisant 17,8 G\$ (10,8 G\$ en 2015), dont 6,8 G\$ (4,0 G\$ en 2015) au Canada et 11,0 G\$ (6,8 G\$ en 2015) dans d'autres pays.

Les variations du profil des échéances contractuelles ont découlé principalement de la migration naturelle des échéances et ont reflété également l'incidence de nos activités régulières.

Engagements au titre du crédit

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des montants notionnels dans le cas d'engagements au titre du crédit. Le total des montants contractuels n'est pas représentatif des liquidités futures requises, car on prévoit qu'une tranche importante des engagements arrivera à échéance sans que des prélèvements ne soient effectués.

En millions de dollars, au 31 octobre 2016	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise ¹	Total
Prêts de valeurs ²	26 229 \$	6 102 \$	6 326 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	38 657 \$
Engagements de crédit inutilisés	468	6 315	715	1 430	1 937	6 459	34 434	1 134	133 514	186 406
Facilités de garantie de liquidité	15	7 577	316	678	10	233	–	13	–	8 842
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	1 872	2 961	2 132	2 368	1 483	351	964	246	–	12 377
Lettres de crédit documentaires et commerciales	36	84	26	8	53	6	4	–	–	217
Divers	282	–	–	–	–	–	–	–	–	282
	28 902 \$	23 039 \$	9 515 \$	4 484 \$	3 483 \$	7 049 \$	35 402 \$	1 393 \$	133 514 \$	246 781 \$
31 octobre 2015	25 115 \$	19 910 \$	5 597 \$	4 322 \$	3 748 \$	8 912 \$	32 321 \$	1 560 \$	124 034 \$	225 519 \$

- 1) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré d'un montant de 105,0 G\$ (97,1 G\$ en 2015).
- 2) Excluent les prêts de valeurs de 2,5 G\$ (1,4 G\$ en 2015) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

Autres obligations contractuelles

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des autres obligations contractuelles ayant une incidence sur nos besoins en financement :

En millions de dollars, au 31 octobre 2016	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 9 mois	De 9 mois à 12 mois	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Contrats de location simple	36 \$	73 \$	108 \$	107 \$	106 \$	398 \$	861 \$	1 026 \$	2 715 \$
Obligations d'achat ¹	84	223	213	241	206	681	874	378	2 900
Cotisations de retraite ²	15	29	44	44	44	–	–	–	176
Engagements de prise ferme	196	–	–	–	–	–	–	–	196
Engagements d'investissement	–	–	–	4	–	1	12	128	145
	331 \$	325 \$	365 \$	396 \$	356 \$	1 080 \$	1 747 \$	1 532 \$	6 132 \$
31 octobre 2015	797 \$	284 \$	306 \$	336 \$	340 \$	1 093 \$	1 869 \$	1 669 \$	6 694 \$

- 1) Ententes exécutoires en droit en vertu desquelles nous convenons d'acheter des biens ou des services pour une quantité minimale ou de référence précise, à des prix fixes, minimums ou variables stipulés, sur une période donnée. Les obligations d'achat sont comprises jusqu'aux dates de fin de contrat précisées dans les ententes respectives, même si les contrats sont renouvelables. Nombre des contrats d'achat de biens et de services comprennent des dispositions nous permettant de résilier les ententes avant la fin des contrats moyennant un préavis donné. Cependant, le tableau ci-dessus présente nos obligations sans égard à ces clauses de résiliation (à moins que nous n'ayons fait connaître notre intention de résilier le contrat à la contrepartie). Le tableau exclut les achats de titres de créance et de participation réglés dans les délais standards du marché.
- 2) Comprennent les cotisations minimales estimées de nos régimes de retraite à prestations définies par capitalisation au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes. Les cotisations minimales estimées seront uniquement comptabilisées au cours du prochain exercice, étant donné que les cotisations minimales dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché et les exigences réglementaires, et, de ce fait, elles sont assujetties à une grande variabilité.

Autres risques

Risque stratégique

Le risque stratégique représente le risque que les stratégies d'entreprise soient inefficaces ou qu'elles soient appliquées de façon inappropriée, notamment dans le cas de fusions et d'acquisitions. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'inexécution d'initiatives de croissance interne ou par l'incapacité à réagir de façon appropriée aux changements dans l'environnement de l'entreprise. Pour plus de précisions sur le risque lié aux acquisitions, voir la section Principaux risques et nouveaux risques.

La surveillance du risque stratégique relève du Comité de direction et du conseil. Au moins une fois par année, le chef de la direction décrit le processus et présente le plan d'affaires stratégique au conseil aux fins d'examen et d'approbation. Le conseil examine le plan à la lumière de l'évaluation que fait la direction des nouvelles tendances du marché, de l'environnement concurrentiel, des risques potentiels et d'autres questions importantes.

L'un des outils qui permettent de mesurer, de faire le suivi et de contrôler le risque stratégique est l'attribution de capital économique visant à contrer ce risque. Nos modèles du capital économique incluent une composante de risque stratégique pour les entreprises se servant de capital pour financer une acquisition ou une importante stratégie de croissance interne.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance représente le risque de perte éventuelle imputable aux différences entre l'expérience réelle et les hypothèses en ce qui concerne la conception et la tarification d'un produit d'assurance. Une expérience réelle défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'envergure ou de la fréquence des demandes réelles de règlement (p. ex., mortalité, morbidité), du comportement des titulaires de contrat (p. ex., annulation d'un contrat d'assurance) ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une indemnité financière au bénéficiaire lorsqu'un risque assuré survient, et ce, en échange de primes. Nous sommes exposés au risque d'assurance dans le cadre de nos activités d'assurance-vie et de nos activités de réassurance-vie avec les filiales concernées.

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance, sous la supervision du groupe Gestion du risque. Les filiales d'assurance et de réassurance ont aussi leur propre conseil d'administration, de même que des actuaire nommés de façon indépendante qui assurent un suivi additionnel de la gestion du risque. Des processus sont en place, et un suivi est assuré pour gérer le risque dans nos activités d'assurance. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen de politiques de risque qui limitent l'exposition à un particulier, à certains types d'activités et à certains pays.

Nos pratiques de gouvernance en matière de gestion du risque assurent une surveillance et un contrôle des risques indépendant et rigoureux au sein du secteur de l'assurance. Les conseils d'administration des filiales décrivent la structure de gestion des risques et du contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance, qui comprend des politiques en matière de risque, de fonds propres et de contrôle, des processus ainsi que des limites et de la gouvernance. Les membres de la haute direction des filiales d'assurance et de réassurance et du groupe Gestion du risque assistent aux réunions du conseil des filiales.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes découlant d'une erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes, ou encore d'événements externes.

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est exposée à des risques opérationnels en raison de ses activités et du contexte externe. Notre cadre global de gestion du risque opérationnel, appuyé par des politiques, des outils, des systèmes et une structure de gouvernance, sert à atténuer les risques de nature opérationnelle. Nous exerçons une surveillance constante sur notre profil de risque opérationnel pour nous assurer d'exercer nos activités dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC.

Gouvernance et gestion

Le risque opérationnel est géré au moyen du modèle à trois lignes de défense. Les secteurs d'activité représentent la première ligne de défense. Ils veillent principalement à la gestion quotidienne du risque opérationnel inhérent à leurs produits et activités.

La deuxième ligne de défense comprend la fonction Gestion des risques et les autres fonctions de surveillance, qui sont responsables d'assurer le suivi des questions liées au risque opérationnel selon le type de risque et de les surveiller de façon indépendante. Ces fonctions sont également chargées de remettre en question de façon efficace les évaluations du risque opérationnel et les mesures d'atténuation dont s'acquittent les secteurs d'activité.

Le groupe Vérification interne assume la responsabilité de la troisième ligne de défense en évaluant et en formulant une opinion indépendante quant à l'efficacité de la conception et du fonctionnement de la gestion du risque opérationnel de la CIBC et quant à la solidité de l'environnement de contrôle interne.

Le groupe Gestion mondiale du risque opérationnel supervise les expositions de la CIBC au risque opérationnel. Le président de ce groupe assure la direction du Comité Risque opérationnel et contrôle, un sous-comité du Comité sur la gestion mondiale du risque (CGMR), qui compte des représentants des unités d'exploitation stratégique et des groupes fonctionnels. Le Comité Risque opérationnel et contrôle est une tribune de gestion qui assure une surveillance du risque opérationnel et de l'environnement de contrôle interne de la CIBC. Le président fait rapport au CGMR et au CGR du conseil sur les questions importantes relatives au risque opérationnel.

Approche de gestion du risque opérationnel

La transparence de l'information, la transmission rapide des questions, un sens aigu des responsabilités et un environnement serré de contrôle interne sont les principes à la base du cadre de gestion du risque opérationnel qui appuie et régit les processus visant à identifier, à mesurer, à atténuer et à suivre les risques opérationnels, et à faire rapport à leur égard. Nous réduisons les pertes opérationnelles par l'application de manière uniforme de méthodes fondées sur les contrôles ainsi que des outils conçus pour évaluer des risques spécifiques. Une revue régulière de notre structure de gouvernance du risque permet de voir à ce que les gens comprennent clairement les aspects importants du risque et en assument la responsabilité.

Mesure du risque

Les secteurs d'activité de la CIBC procèdent régulièrement à des évaluations des risques opérationnels inhérents à leurs produits, services ou processus et trouvent des moyens pour les atténuer et les gérer conformément à l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Ces examens comprennent l'application de schémas de processus commerciaux, l'autoévaluation des risques et des contrôles, les constatations découlant de l'audit, l'analyse par scénarios du risque opérationnel, les événements générateurs de pertes internes et externes subis par le passé, les indicateurs de risque clés et les évaluations du risque dû aux initiatives de changement, tous ces éléments formant un profil de risque opérationnel global pour les secteurs d'activité. D'après le modèle à trois lignes de défense, le groupe Gestion mondiale du risque opérationnel ainsi que les fonctions de surveillance et les experts pertinents remettent en question de manière indépendante les évaluations de risque effectuées par les secteurs d'activité et les mesures d'atténuation mises en place par ces derniers.

La perte opérationnelle est une des mesures clés du risque opérationnel nous indiquant les secteurs susceptibles de présenter un risque élevé. Nous collectons et analysons des données liées aux événements générateurs de pertes opérationnelles internes pour faire ressortir les thèmes et les tendances. La survenance d'une perte significative, ou potentiellement significative, déclenche une enquête destinée à déterminer les causes de l'incident, ainsi qu'à évaluer l'efficacité des contrôles d'atténuation des risques en place, de même qu'à cerner des actions supplémentaires d'atténuation qui pourraient être posées. De plus, nous surveillons l'environnement externe pour détecter tout nouveau risque ou risque éventuel pour la CIBC. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel est effectuée par la première ligne de défense, et les conclusions de cette analyse peuvent être soumises à une remise en question indépendante officielle par notre deuxième ligne de défense. L'analyse des événements significatifs de risque opérationnel constitue une composante de notre rapport continu sur le risque opérationnel à la haute direction et au conseil. L'analyse pour l'exercice considéré a compris des provisions constituées pour certaines procédures judiciaires, y compris celles présentées à titre d'élément d'importance. Les provisions constituées pour des procédures judiciaires comportaient une entente de règlement sans contestation avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) relativement à une question liée au remboursement de certains clients. Voir la note 23 de nos états financiers consolidés pour plus de précisions et une description de nos procédures judiciaires importantes.

Les secteurs d'activité réalisent une évaluation du risque dû aux initiatives de changement qui cible les risques inhérents à ces mesures (p. ex., lancement de nouveaux produits ou importants changements sur un système). Les risques relevés et les mesures d'atténuation correspondantes sont remis en question de façon indépendante par le groupe Gestion mondiale du risque opérationnel et les autres fonctions de surveillance agissant comme deuxième ligne de défense, de sorte que les risques résiduels demeurent dans les limites de l'intérêt à l'égard du risque approuvé.

Nous utilisons l'AMA, une méthode sensible aux risques prescrite par le CBCB, et l'approche standard pour calculer notre risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel. Notre AMA établit les fonds propres exposés au risque opérationnel à l'aide de données historiques de pertes, de données de pertes projetées produites par nos analyses de scénarios de pertes et de l'évaluation des risques liés au contrôle interne ayant une incidence sur l'environnement de l'entreprise. Notre AMA a été approuvée initialement en 2008 et la deuxième génération d'AMA a été élaborée au cours de l'exercice 2015. Notre AMA actuelle ainsi que l'approche standard ont été approuvées pour l'application du référentiel en matière de fonds propres réglementaires à compter de l'exercice 2016. L'approche indicateur de base et l'approche standard sont également appliquées comme convenu avec les autorités de réglementation locales.

En vertu de l'AMA, l'exigence de fonds propres pour le risque opérationnel correspond aux pertes dans un scénario de perte extrême, avec un degré de confiance de 99,9 %. Le risque total couru par la CIBC est inférieur à la somme de ses parties individuelles, étant donné qu'il est extrêmement peu probable que tous les secteurs d'activité dans toutes les régions subissent un scénario de perte extrême dans toutes les catégories d'événements générateurs de pertes au cours d'un même exercice. Pour corriger le fait que les risques ne sont pas en parfaite corrélation, nous ajoutons une incidence de portefeuille pour que le risque global corresponde au risque total à l'échelle de la Banque. Le processus pour établir les corrélations tient compte des corrélations historiques internes et externes ainsi que de l'incertitude entourant les estimations de corrélation.

Conformément à l'AMA, il est possible d'inclure l'assurance comme atténuation du risque dans nos mesures du risque opérationnel qui servent au calcul des exigences minimales de fonds propres réglementaires. Bien que nos contrats d'assurance actuels soient conçus pour protéger le résultat contre les pertes graves possibles, nous n'intégrons pas l'atténuation des risques relative à l'assurance ni aucun autre mécanisme de transfert du risque dans notre AMA.

Essais à rebours

Pour nous assurer que l'AMA fonctionne efficacement et conserve son caractère prévisible, nous appliquons chaque trimestre des essais à rebours aux résultats des calculs des fonds propres. Les essais à rebours permettent de comparer les données fournies par le modèle aux données internes concernant les pertes. De plus, la démarche globale utilisée par l'AMA est validée de façon indépendante par le Groupe de validation des modèles du groupe Gestion du risque d'entreprise pour s'assurer que les hypothèses adoptées sont raisonnables. Cet exercice de validation comprend la modélisation des données internes concernant les pertes et une comparaison de ces résultats à ceux du modèle. Les écarts détectés sont inclus dans les révisions du modèle.

Atténuation du risque

Notre principal outil d'atténuation du risque opérationnel est un environnement serré de contrôle interne. Le cadre de contrôle interne désigne les principes, la structure et les processus clés sous-tendant l'approche de la CIBC pour la gestion des risques à l'aide des contrôles internes. D'après ce cadre, tous les contrôles clés sont soumis régulièrement à des tests et à des examens pour veiller à ce qu'ils atténuent de façon efficace nos expositions au risque opérationnel. En outre, notre programme d'assurances d'entreprise offre une protection supplémentaire contre les pertes, alors que notre programme mondial de gestion de la continuité de l'exploitation fait en sorte qu'en cas d'interruption de services ou en situation de crise, les fonctions commerciales névralgiques de la CIBC pourront poursuivre leurs activités et veille à ce que le retour à la normale se fasse de la façon la plus efficace et efficiente possible.

Suivi du risque et production de rapports à cet égard

Tant les principaux indicateurs de risque prospectifs que les principaux indicateurs de performance rétrospectifs fournissent des renseignements sur l'exposition au risque de la CIBC et servent à assurer le suivi des facteurs d'expositions associés aux risques opérationnels clés et leur respect de l'intérêt à l'égard du risque opérationnel. Les principaux indicateurs de risque permettent une détection précoce des événements susceptibles d'être générateurs de risque opérationnel grâce à l'identification des tendances défavorables et la mise au jour des contrôles suspectés de ne pas fonctionner efficacement. Les secteurs d'activité sont tenus de recenser et de mettre en œuvre de façon continue les principaux indicateurs de risque en présence d'une exposition importante au risque. Des facteurs déclencheurs d'intervention sont utilisés pour détecter les expositions au risque qui méritent une plus grande attention de la part de la haute direction et/ou du conseil. La deuxième ligne de défense remet en question les principaux indicateurs de risque choisis et le caractère approprié des seuils.

Nos processus de suivi des risques appuient un programme transparent de production de rapports sur les risques, qui informe la haute direction et le conseil sur l'environnement de contrôle, les expositions au risque opérationnel et les stratégies d'atténuation.

Risque lié à la technologie, à l'information et à la cybersécurité

Nous sommes également exposés à des cybermenaces ainsi qu'au risque financier, au risque de réputation et au risque d'interruption des activités qui y sont liés. Pour plus de précisions sur ces risques et sur nos stratégies d'atténuation, voir la section Principaux risques et nouveaux risques.

Risques juridiques et de réputation

Notre réputation et notre solidité financière revêtent une importance fondamentale pour nous, de même que pour nos clients, nos actionnaires et nos employés.

Le risque de réputation s'entend du risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite de nos affaires et nos pratiques, puisse nuire grandement à notre réputation à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur nos entreprises, nos activités ou notre situation financière.

Le risque juridique est le risque qu'une perte financière découle d'un ou de plusieurs des facteurs suivants : a) des procédures civiles, criminelles ou administratives contre la CIBC; b) notre défaut de respecter ou d'exécuter des obligations contractuelles ou d'en documenter l'exécution comme il se doit; c) le défaut de respecter nos obligations légales envers nos clients, investisseurs, employés, contreparties ou autres parties prenantes; d) le défaut de prendre des mesures judiciaires appropriées pour protéger nos actifs ou sûretés; ou e) une faute de nos employés ou de nos mandataires.

Le CGR, en collaboration avec le Comité des risques juridiques et de réputation (RJR) et le CGMR, joue un rôle de surveillance à l'égard de la gestion des risques juridiques et de réputation. L'identification, l'évaluation et la gestion prudente et proactive des risques juridiques et de réputation possibles constituent une responsabilité clé de la CIBC et de tous ses employés.

Notre Politique générale en matière de risques juridiques et de réputation établit des normes sur la façon de préserver notre réputation au moyen de la détermination, de l'évaluation et de la gestion proactives des risques juridiques et de réputation potentiels. La politique est renforcée par des procédures propres au secteur d'activité permettant de déceler et de transmettre au Comité des risques juridiques et de réputation les transactions qui pourraient donner lieu à des risques juridiques ou de réputation importants.

Risque de réglementation

Le risque lié à la conformité réglementaire se rapporte au risque de sanctions réglementaires si la CIBC n'était pas conforme aux exigences réglementaires auxquelles ses activités sont assujetties.

Notre philosophie s'agissant de la conformité réglementaire consiste à gérer et à atténuer le risque de réglementation par la promotion d'une solide culture de gestion du risque et de conformité qui respecte les limites établies dans l'énoncé sur l'intérêt à l'égard du risque de la CIBC. Cette approche s'appuie sur le cadre de référence global en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce cadre, qui appartient au chef de la Conformité et est approuvé par le CGR du conseil, établit des liens entre les exigences réglementaires et les politiques, les procédures et les contrôles internes qui régissent la conformité réglementaire.

Notre Service de la conformité est responsable de l'élaboration et de la mise à jour d'un programme complet de conformité réglementaire, incluant la surveillance du cadre de référence en matière de gestion de la conformité réglementaire. Ce service est indépendant de la gestion de l'entreprise et a fait régulièrement rapport au GRC du conseil.

C'est à la haute direction des secteurs d'activité et des groupes d'infrastructure qu'incombe, au premier chef, la responsabilité de se conformer à l'ensemble des exigences réglementaires pertinentes, puis à tous les employés. Les activités mises de l'avant par le Service de la conformité viennent appuyer ces groupes et visent particulièrement les exigences réglementaires qui régissent la relation entre la CIBC et ses clients et qui permettent de protéger l'intégrité des marchés des capitaux, ou qui concernent le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Se reporter à la section Faits nouveaux en matière de réglementation pour plus de précisions.

Risque environnemental

Le risque environnemental est le risque d'une perte financière ou d'atteinte à la réputation ayant trait à des questions environnementales, risque qui peut découler de nos activités de crédit et de placement ou se rapporter à nos propres activités. Notre politique environnementale, d'abord approuvée par le conseil en 1993 et récemment mise à jour et approuvée par le CGR en 2015, exhorte la CIBC à adopter des comportements responsables dans l'exercice de toutes ses activités, en vue de préserver l'environnement, de protéger les intérêts de toutes les parties intéressées contre des niveaux inacceptables de risque environnemental et d'appuyer les principes de développement durable.

La politique fait partie d'un programme intégré de gestion de l'environnement, dont la gestion globale est sous la responsabilité du Groupe de gestion du risque environnemental au sein du groupe Gestion du risque. Les évaluations environnementales sont intégrées à nos processus d'évaluation du risque de crédit et de placement qui comprennent des normes et des procédures de gestion du risque environnemental dans tous les secteurs. En outre, des évaluations du risque environnemental et social relatifs aux projets de financement, aux prêts aux grandes entreprises liés à des projets et au crédit-relais correspondant, doivent être faites conformément à notre engagement envers les principes de l'Équateur, soit un ensemble de lignes directrices adoptées librement par les institutions financières et fondées sur les critères de sélection de la Société financière internationale, que nous avons adoptées en 2003. Aussi, nous continuons de faire de la recherche et d'établir des points de référence sur des questions environnementales comme le changement climatique, puisqu'elles peuvent se rapporter à des pratiques de prêt responsables. Nous sommes aussi signataires et un des participants du programme en matière de changement climatique intitulé *Carbon Disclosure Project*, qui prévoit la communication de l'information auprès de la communauté financière sur la gestion ayant trait aux émissions de gaz à effet de serre et au changement climatique.

Le Groupe de gestion du risque environnemental travaille en étroite collaboration avec nos principales unités d'exploitation et nos principaux groupes fonctionnels et de soutien afin de s'assurer que les normes élevées en matière de responsabilité environnementale sont appliquées aux services bancaires que nous offrons à notre clientèle, aux relations que nous maintenons avec nos intervenants et à la façon dont nous gérons nos installations. Un comité de gestion environnementale dirigé par des membres de la haute direction a été mis sur pied pour fournir de l'information sur la stratégie environnementale et pour faire un suivi des initiatives environnementales de la CIBC.

Questions relatives à la comptabilité et au contrôle

Méthodes comptables critiques et estimations

Un sommaire des principales méthodes comptables est présenté à la note 1 des états financiers consolidés. Certaines méthodes comptables exigent que nous posions des jugements et fassions des estimations, dont certains pourraient avoir trait à des questions incertaines. Tout changement dans les jugements et estimations exigé en vertu des méthodes comptables critiques dont il est question ci-après pourrait avoir une incidence notable sur nos résultats financiers. Nous avons mis en place des procédures de contrôle visant à assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes sont bien contrôlés.

Évaluation des instruments financiers

Les titres de créance et de participation du compte de négociation, les prêts liés aux activités de négociation dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert, les contrats de dérivés, les valeurs disponibles à la vente et les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont comptabilisés à la juste valeur. Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont composés de certains titres de créance, de certains emprunts garantis, de dépôts structurés et de dépôts des entreprises et des gouvernements. Les engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires de détail sont également classés comme instruments financiers désignés à leur juste valeur.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans des conditions de concurrence normales et dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées par niveau au sein d'une hiérarchie fondée sur les données d'évaluation (niveaux 1, 2 et 3). Nous avons un processus formel et documenté pour établir la juste valeur. La juste valeur est fondée sur les cours du marché non ajustés sur un marché actif pour un instrument identique, lorsque ceux-ci sont disponibles (niveau 1). Si des prix ou des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles pour un instrument, la juste valeur est alors fondée sur des modèles d'évaluation utilisant des données importantes observables sur le marché (niveau 2) ou utilisant au moins une donnée importante inobservable sur le marché (niveau 3). Il faut faire preuve de jugement dans l'estimation de la juste valeur. La part de jugement qu'il convient d'appliquer dépend en grande partie de la quantité d'information observable disponible sur le marché. En ce qui concerne les instruments évalués selon des modèles internes utilisant beaucoup de données inobservables sur le marché et qui sont par conséquent classés au niveau 3 de la hiérarchie, la part de jugement qu'il convient d'utiliser pour estimer la juste valeur est plus grande que celle utilisée pour estimer la juste valeur des instruments classés aux niveaux 1 et 2. Pour assurer la qualité de l'évaluation, un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place. Des validations indépendantes de la juste valeur sont effectuées au moins une fois par mois. Les données d'évaluation sont corroborées à partir de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction.

Le tableau ci-après présente les montants des instruments financiers, classés par catégorie, qui font l'objet d'une évaluation au moyen d'une technique d'évaluation basée sur des données de niveau 3 en ce qui a trait aux activités de crédit structuré en voie de liquidation et à la CIBC consolidée. Pour plus de précisions sur l'évaluation et la sensibilité des actifs et des passifs financiers du niveau 3, voir la note 2 des états financiers consolidés.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2016		2015	
	Activités de crédit structuré en voie de liquidation	Total CIBC	Activités de crédit structuré en voie de liquidation	Total CIBC
Actif				
Valeurs et prêts du compte de négociation	496 \$	536 \$	0,9 %	565 \$
Valeurs disponibles à la vente	3	2 296	6,2	32
Valeurs désignées à leur juste valeur	94	94	36,9	111
Dérivés	140	195	0,7	165
	733 \$	3 121 \$	2,6 %	873 \$
Passif				
Dépôts et autres passifs ²	257 \$	506 \$	13,9 %	280 \$
Dérivés	197	274	1,0	244
	454 \$	780 \$	1,8 %	524 \$

1) Représente le pourcentage des actifs et des passifs de niveau 3 par rapport au total des actifs et des passifs dans chaque catégorie présentée dans notre bilan consolidé à la juste valeur.

2) Comprennent les dépôts désignés à leur juste valeur et les dérivés incorporés séparés.

Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et ceux qui ne le sont pas figurent à la note 2 des états financiers consolidés.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indiciaires à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et au coût de financement établi en fonction du marché dans l'évaluation des dérivés non garantis. Le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les REC. À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis de sorte que des rajustements liés à notre risque de crédit propre sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Ajustements de la juste valeur

Nous faisons preuve de jugement pour établir les ajustements de la valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation des instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Ces facteurs comprennent, entre autres, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché et d'autres risques de marché, l'incertitude des paramètres, le risque lié aux modèles, le risque de crédit et les frais d'administration futurs.

Le calcul des ajustements de la juste valeur et des baisses de valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons de façon continue le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur et des baisses de valeur. Les montants des ajustements de la juste valeur et des baisses de valeur pourraient être modifiés si des événements le justifient et pourraient ne pas correspondre à la valeur de réalisation définitive.

Le tableau suivant résume nos ajustements de valeur :

En millions de dollars, au 31 octobre	2016	2015
Valeurs mobilières		
Risque de marché	2 \$	1 \$
Dérivés		
Risque de marché	85	68
Risque de crédit	112	99
Frais d'administration	5	6
Total des ajustements de valeur	204 \$	174 \$

Perte de valeur des valeurs disponibles à la vente

Les valeurs disponibles à la vente comprennent les titres de créance et les titres de participation.

Les valeurs disponibles à la vente sont évaluées à leur juste valeur, et l'écart entre la juste valeur et le coût amorti est porté dans le cumul des autres éléments du résultat global. Seuls les titres de participation dont la juste valeur ne peut être mesurée de façon fiable sont comptabilisés au coût. Nous avons établi que tous nos titres de participation ont des justes valeurs fiables.

Les valeurs disponibles à la vente sont soumises à des tests périodiques afin de déterminer s'il convient de comptabiliser une perte de valeur. La perte de valeur est évaluée selon que l'instrument est un titre de créance ou un titre de participation. Les titres de créance disponibles à la vente sont considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective observable quant à l'incapacité de recouvrer le capital ou l'intérêt prévu au contrat. Les facteurs passés en revue pour le test de dépréciation comprennent, entre autres, le rendement opérationnel et les attentes pour l'avenir, la situation de trésorerie et la suffisance du capital, les notations externes, la détérioration de la qualité des actifs sous-jacents, les évaluations par le secteur d'entités comparables et les changements dans les perspectives du marché et de l'économie.

Dans le cas des instruments de participation disponibles à la vente, une indication objective de perte de valeur existe s'il s'est produit une baisse importante ou durable de la juste valeur du placement en deçà du coût. Pour déterminer s'il y a une perte de valeur, nous tenons également compte des changements néfastes importants survenus dans le contexte technologique, le marché ou le contexte économique ou juridique dans lequel l'émetteur évolue ou nous nous demandons si l'émetteur éprouve de sérieuses difficultés financières.

Les profits et pertes réalisés sur cessions et les moins-values visant à tenir compte de pertes de valeur des valeurs disponibles à la vente sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées pour les titres de créance (mais non pour les titres de participation) font l'objet d'une reprise si une augmentation ultérieure de la juste valeur peut être déterminée et liée de façon objective à un événement s'étant produit après la comptabilisation de la perte de valeur. Lorsqu'une valeur disponible à la vente a subi une perte de valeur, toutes les baisses subséquentes de la juste valeur sont inscrites directement dans les résultats.

Provision pour pertes sur créances

Nous constituons et maintenons une provision pour pertes sur créances que nous considérons, compte tenu de la conjoncture, comme la meilleure estimation des pertes probables liées aux créances qui existent dans notre portefeuille d'instruments financiers au bilan et hors bilan.

La provision pour pertes sur créances comprend des provisions individuelles et des provisions collectives.

Provisions individuelles

La majorité de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements est évaluée en fonction des prêts individuels. Des provisions individuelles sont établies lorsque des prêts douteux sont décelés dans les portefeuilles évalués individuellement. Un prêt est classé comme prêt douteux lorsque, à notre avis, nous ne sommes plus raisonnablement assurés de recouvrer la totalité du capital et des intérêts à la date prévue. La provision individuelle désigne le montant requis pour réduire la valeur comptable d'un prêt douteux jusqu'à sa valeur de réalisation estimée. Cette valeur est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt.

Des provisions individuelles ne sont pas constituées pour les portefeuilles évalués collectivement, ce qui comprend la plupart des portefeuilles de détail.

Provisions collectives

Provisions pour prêts à la consommation et certains prêts aux PME

Les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts sur cartes de crédit, de prêts personnels et de certains prêts aux PME se composent d'un nombre élevé de soldes homogènes relativement faibles, à l'égard desquels nous adoptons une approche de gestion de portefeuille pour établir la provision collective. Étant donné qu'il n'est pas réaliste d'évaluer les prêts un à un, nous utilisons une formule en nous fondant sur les ratios historiques des radiations de comptes courants et de soldes arriérés. En ce qui concerne les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels et certains prêts aux PME, la CIBC se sert de pertes passées afin de déterminer les paramètres de PD et de PCD, qui sont utilisés aux fins du calcul d'une partie de la provision collective des comptes courants. La correspondance entre les PD établies dans le cadre de ce processus et les niveaux de risque dans nos portefeuilles de détail est présentée à la section Expositions assujetties à l'approche NI avancée de la section Risque de crédit. En ce qui concerne les prêts sur cartes de crédit, les prêts hypothécaires à l'habitation non courants, les prêts personnels et certains prêts aux PME, les pertes passées permettent à la CIBC de calculer le montant des flux à radier dans nos modèles qui établissent la provision collective ayant trait à ces prêts.

Nous tenons aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes seront relevées et une provision sera établie, de notre opinion sur les tendances actuelles de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui ont une incidence sur le calcul de la provision sont mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique.

Provisions pour prêts aux entreprises et aux gouvernements

En ce qui concerne les groupes de prêts qui ont fait l'objet d'un test de dépréciation individuel pour lesquels il n'existe pas de preuve objective de dépréciation, une provision collective est constituée pour les pertes qui, à notre avis, sont inhérentes au portefeuille à la date de clôture, mais qui n'ont pas encore été décelées de façon précise aux termes d'une évaluation individuelle du prêt.

Le montant de la provision collective est établi compte tenu d'un certain nombre de facteurs, dont la taille des portefeuilles, les niveaux de pertes attendues et les profils de risque relatifs. Nous tenons aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes seront relevées et une provision sera établie, d'après notre opinion sur les tendances actuelles de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui ont une incidence sur le calcul de la provision collective sont mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique. Les niveaux de pertes attendues à l'égard des portefeuilles de prêts aux entreprises sont calculés d'après l'évaluation de risque propre à chaque facilité de crédit et la PD associée à chaque évaluation de risque, ainsi que d'après les estimations des PCD. La PD reflète nos pertes passées ainsi que des données tirées des défaillances sur les marchés de la dette publique. Notre méthode et les catégories de notation du risque sont présentées à la section Expositions assujetties à l'approche NI avancée de la section Risque de crédit. Les pertes passées sont ajustées en fonction de données observables afin de tenir compte de l'incidence de la conjoncture. Les estimations des PCD sont fondées sur l'expérience acquise au cours d'exercices antérieurs.

La provision collective¹ de 1 201 M\$ (1 084 M\$ en 2015), qui représente notre meilleure estimation des pertes inhérentes aux portefeuilles de prêts, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une provision spécifique, a été établie dans la fourchette en fonction d'une analyse qualitative du contexte économique, des tendances du crédit et du profil de risque des portefeuilles de prêts. Une hausse uniforme de 10 % de la PD ou des pertes graves dans l'ensemble des portefeuilles entraînerait une augmentation d'environ 120 M\$ de la provision collective¹.

1) A trait à la provision collective, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, et ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours.

Titrisations et entités structurées

Titrisation de nos propres actifs

En vertu de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, il faut faire preuve de jugement pour évaluer si un investisseur contrôle une entité émettrice, notamment s'il i) détient le pouvoir sur l'entité émettrice, ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice, et iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Nous sommes le promoteur de plusieurs entités structurées qui ont acheté et titrisé nos propres actifs, notamment Cards II Trust, Broadway Trust et Crisp Trust, entités que nous consolidons en vertu de l'IFRS 10.

Nous titrisons également nos propres actifs hypothécaires en vertu d'un programme de titrisation soutenu par le gouvernement. Nous vendons ces actifs titrisés à une entité de titrisation soutenue par le gouvernement que nous ne consolidons pas, ainsi qu'à d'autres tiers. L'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, précise à quel moment il faut décomptabiliser les actifs financiers. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif sont arrivés à échéance ou lorsque nous avons transféré les droits de recevoir les flux de trésorerie rattachés à l'actif, notamment :

- nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif;
- nous n'avons ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à l'actif, mais avons transféré le contrôle de l'actif.

Nous avons établi que nos activités de titrisation liées aux prêts hypothécaires à l'habitation et aux créances sur cartes de crédit sont comptabilisées à titre de transactions d'emprunts garantis puisque nous n'avons pas satisfait aux critères susmentionnés.

En outre, nous vendons et décomptabilisons des prêts hypothécaires commerciaux au moyen d'une entente de transfert de flux de trésorerie sans transformation à une fiducie qui titrise ces prêts en certificats de propriété détenus par divers investisseurs externes. Nous continuons à fournir des services de gestion spéciale à l'égard de ces prêts hypothécaires en échange d'honoraires établis au taux du marché et nous ne consolidons pas la fiducie. Nous vendons aussi certains prêts hypothécaires commerciaux du marché américain à des tiers qui sont admissibles à la décomptabilisation puisque nous avons transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des prêts hypothécaires et que nous ne conservons pas de liens après le transfert.

Titrisation d'actifs de tiers

Nous sommes également le promoteur de plusieurs entités structurées qui achètent des groupes d'actifs de tiers. Nous évaluons un certain nombre de facteurs au moment d'établir si la CIBC contrôle ces entités structurées. Nous contrôlons la mesure dans laquelle nous intervenons au sein de ces entités structurées en investissant directement dans les titres de créance émis par l'entité structurée et en fournissant une protection des liquidités aux autres créanciers afin de déterminer si nous devons consolider ces entités.

L'IFRS 10 exige également que nous procédions à une nouvelle évaluation de la consolidation lorsque les faits et circonstances propres à l'entité indiquent qu'un ou plus d'un des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus a changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Dans le cas plus précis de nos fonds multicédants, nous procédons à une nouvelle évaluation de la consolidation si notre participation dans le PCAC émis par les fonds multicédants change de façon importante ou, ce qui est plus rare, lorsque la facilité de liquidité que nous offrons aux fonds multicédants est utilisée ou modifiée.

Une augmentation appréciable de notre participation dans le papier commercial émis par les fonds multicédants serait plus probable dans les situations où le marché du PCAC soutenu par les banques se détériorerait de façon importante, de telle sorte que les fonds multicédants seraient incapables de renouveler leur PCAC.

Pour plus de précisions sur la titrisation de nos propres actifs et d'actifs de tiers, se reporter à la section Arrangements hors bilan et à la note 6 des états financiers consolidés.

Dépréciation des actifs

Goodwill

Au 31 octobre 2016, nous avions un goodwill de 1 539 M\$ (1 526 M\$ en 2015). Le goodwill n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au moins une fois par année, au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle le goodwill a été affecté, et sa valeur comptable, y compris le goodwill. Tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Le goodwill doit être soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il existe des indices que l'actif ait pu perdre de la valeur.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Les valeurs recouvrables sont estimées en fonction de modèles internes selon lesquels il faut poser des hypothèses importantes, notamment les résultats attendus, les taux d'actualisation, les taux de croissance, les exigences prévues en matière de fonds propres réglementaires et les ratios cours/bénéfice. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou des taux de croissance finaux, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Si la valeur recouvrable que nous avons estimée n'excède pas considérablement la valeur comptable de l'UGT, il faut davantage faire appel au jugement, et des réductions à la valeur recouvrable sont plus susceptibles d'entraîner un écart pouvant donner lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur.

La valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean repose sur le calcul de la valeur d'utilité qui est estimée à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans approuvées par la direction de CIBC FirstCaribbean et d'une estimation des fonds propres qui doivent être maintenus dans la région pour soutenir les activités courantes.

Nous avons effectué notre test de dépréciation annuel en date du 1^{er} août 2016 à l'aide de prévisions sur une période de cinq ans établies par la direction de CIBC FirstCaribbean au cours du quatrième trimestre de 2016. Les prévisions utilisées pour CIBC FirstCaribbean dans le cadre de notre test de dépréciation annuel de 2016 reflétaient la conjoncture économique difficile, qui persiste dans les Caraïbes, mais qui montre des signes de reprise qui devraient se manifester davantage dans ce contexte au cours de la période visée par les prévisions.

La conjoncture économique étant toujours difficile dans les Caraïbes, nous continuons de surveiller étroitement notre investissement. Des réductions de la valeur recouvrable estimée de notre UGT CIBC FirstCaribbean pourraient entraîner une perte de valeur additionnelle du goodwill pour les périodes subséquentes. Au 31 octobre 2016, la valeur comptable du goodwill lié à CIBC FirstCaribbean s'élevait à 421 M\$ (314 M\$ US).

Autres immobilisations incorporelles et actifs à long terme

Au 31 octobre 2016, nous avions d'autres immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée de 142 M\$ (142 M\$ en 2015). Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées séparément lorsque les avantages qu'elles comportent résultent de droits contractuels ou légaux ou qu'elles peuvent être vendues ou faire l'objet d'une cession, d'une licence, d'un contrat de location ou d'un échange. Déterminer la durée d'utilité des immobilisations incorporelles exige du jugement et une analyse fondée sur des faits.

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais font plutôt l'objet d'un test de dépréciation au moyen de la comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur comptable. Un test de dépréciation doit être effectué au moins chaque année ou chaque fois qu'il existe des indices que ces actifs aient pu perdre de la valeur.

Les actifs à long terme et les autres immobilisations incorporelles identifiables dont la durée d'utilité est déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée. Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Il faut faire preuve de jugement pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et des actifs à long terme, étant donné que nous estimons les flux de trésorerie futurs que nous prévoyons tirer des actifs et, le cas échéant, les flux de trésorerie découlant de l'éventuelle cession des actifs. Pour plus de précisions, voir la note 8 des états financiers consolidés.

Impôt sur le résultat

Nous sommes assujettis aux lois fiscales des divers territoires où nous exerçons nos activités. Ces lois fiscales peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de notre part et de celle des autorités fiscales visées. Nous faisons preuve de jugement pour estimer l'impôt sur le résultat ainsi que les actifs et passifs d'impôt différé. Ainsi, la direction exerce un jugement pour interpréter les lois fiscales pertinentes et pour estimer la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Des actifs ou des passifs d'impôt différé sont déterminés pour chaque différence temporaire en fonction des taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs, réglés. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Nous devons évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé seront réalisés avant leur échéance et, selon tous les renseignements dont nous disposons, s'il convient de ne pas comptabiliser une partie de nos actifs d'impôt différé. Notre expérience passée en matière de produits et de gains en capital, nos prévisions à l'égard du résultat net futur avant impôt sur le résultat, les stratégies de planification fiscale qui pourraient être mises en œuvre pour réaliser le montant des actifs d'impôt différé et la durée à courir avant l'échéance des reports en avant de pertes fiscales comptent parmi les facteurs servant à évaluer la probabilité de réalisation des actifs. En outre, pour les différences temporaires déductibles découlant de nos investissements dans des établissements à l'étranger, nous devons évaluer si les différences temporaires se résorberont dans un avenir prévisible. Bien que la réalisation ne soit pas assurée, nous croyons, selon tous les renseignements dont nous disposons, qu'il est probable que les actifs d'impôt différé comptabilisés seront réalisés.

La comptabilisation de l'impôt sur le résultat a une incidence sur tous nos secteurs d'activité. Pour plus de précisions sur l'impôt sur le résultat, voir la note 20 des états financiers consolidés.

Passifs éventuels et provisions

Procédures judiciaires et autres éventualités

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts importants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Les provisions présentées à la note 23 des états financiers consolidés comprennent toutes les provisions de la CIBC au titre des procédures judiciaires au 31 octobre 2016, notamment des montants liés aux procédures judiciaires importantes décrites dans cette note et à d'autres procédures judiciaires.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC puisse subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,4 G\$ au 31 octobre 2016. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes dans lesquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et susceptibles de faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2016 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées à la note 23 des états financiers consolidés. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Une description des procédures judiciaires en cours importantes auxquelles la CIBC est partie se trouve à la note 23 des états financiers consolidés.

Restructuration

Au cours de 2015, nous avons comptabilisé des charges de restructuration cumulées de 296 M\$ dans Siège social et autres. Les charges avaient surtout trait à des indemnités de départ et comprenaient le Programme Clarté, une priorité à l'échelle de la Banque destinée à simplifier nos activités. Les charges comprenaient également des coûts de restructuration liés à CIBC FirstCaribbean, ce qui comprend des coûts liés à la vente des opérations bancaires au Belize de CIBC FirstCaribbean.

Au cours du quatrième trimestre de 2016, nous avons comptabilisé des charges de restructuration additionnelles de 134 M\$, alors que nous continuons de mettre en œuvre des initiatives à l'appui du Programme Clarté.

Au 31 octobre 2016, la provision restante liée à ces charges de restructuration s'élevait à 256 M\$. Bien que ce montant représente notre meilleure estimation au 31 octobre 2016 du montant nécessaire au règlement de l'obligation, l'incertitude persiste quant au moment où l'obligation sera réglée et aux montants qui seront réellement payés, puisque cela dépendra grandement de chacun des faits et des circonstances.

Pour plus de précisions sur la provision relative à la restructuration, voir la note 23 des états financiers consolidés.

Hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Nous sommes le promoteur de divers régimes d'avantages du personnel destinés aux employés admissibles, notamment des régimes de retraite agréés, des régimes complémentaires de retraite, ainsi que des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les soins de santé et les soins dentaires (les autres avantages postérieurs à l'emploi). En outre, nous continuons d'être le promoteur d'un régime de remplacement de revenu d'invalidité de longue durée et des prestations en soins de santé et en soins dentaires connexes (collectivement, les régimes d'autres avantages à long terme). Le régime de revenu d'invalidité de longue durée ne prend aucune nouvelle réclamation depuis le 1^{er} juin 2004.

Le calcul de la charge nette et des obligations au titre des prestations définies dépend de plusieurs hypothèses actuarielles, dont les taux d'actualisation, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de roulement du personnel, les augmentations de salaire prévues, l'âge de la retraite et le taux de mortalité. Les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de la charge nette au titre des prestations définies pour un exercice sont formulées au début de la période annuelle de présentation de l'information financière. Ces hypothèses sont passées en revue chaque année conformément aux pratiques actuarielles reconnues et sont approuvées par la direction.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la charge nette et les obligations nettes au titre du régime de retraite à prestations définies tient compte des rendements du marché, à la date d'évaluation, sur des instruments de créance de qualité supérieure assortis d'une monnaie et d'une durée à l'échéance qui correspondent à la monnaie et à l'échelonnement prévu des versements au titre des prestations. Notre taux d'actualisation est estimé au moyen d'une courbe de rendement fondée sur des obligations de sociétés de haute qualité. Bien qu'il existe un marché profond d'obligations de sociétés

de haute qualité libellées en dollars canadiens assorties de durées jusqu'à l'échéance courtes et moyennes, il n'en existe pas pour les obligations assorties de durées jusqu'à l'échéance qui correspondent à l'échelonnement de tous les versements prévus au titre des prestations des régimes offerts au Canada. Par conséquent, pour nos régimes canadiens de retraite, nos autres avantages postérieurs à l'emploi et nos régimes d'autres avantages à long terme, nous avons estimé les rendements des obligations de sociétés de grande qualité assorties d'échéances à plus long terme en extrapolant les rendements à court terme des obligations assorties de durées à court et à moyen terme sur la courbe de rendement. La construction de la courbe de rendement fait appel au jugement; c'est pourquoi, selon les différentes méthodes utilisées, la courbe de rendement peut donner lieu à différents taux d'actualisation.

Pour plus de précisions sur la charge et les obligations comptabilisées chaque année au titre des régimes de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi, voir les notes 19 et 1 des états financiers consolidés.

Instruments financiers

En tant qu'institution financière, nos actifs et nos passifs sont surtout composés d'instruments financiers, notamment les dépôts, les valeurs mobilières, les prêts, les dérivés, les acceptations, les mises en pension de titres, les titres secondaires et les actions privilégiées.

Nous nous servons de ces instruments pour des activités de négociation et des activités autres que de négociation. Les activités de négociation comprennent principalement l'achat et la vente de valeurs mobilières, les transactions de change et de dérivés au cours des négociations pour les clients et la prise des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits. Les activités autres que de négociation comprennent en général les prêts, les placements, le financement et la GAP.

L'utilisation d'instruments financiers peut créer ou amoindrir le risque de marché, de crédit ou de liquidité. Pour plus de précisions à ce sujet, voir la section Gestion du risque.

Les instruments financiers sont comptabilisés en fonction de leur classement. Pour plus de précisions sur la comptabilisation de ces instruments, voir la note 2 des états financiers consolidés.

Les principales hypothèses servant à déterminer la valeur des instruments financiers et d'autres instruments sont décrites à la section Évaluation des instruments financiers ci-dessus.

Faits nouveaux en matière de comptabilité

Transition à l'IFRS 9

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, (IFRS 9) qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui aurait représenté pour nous le 1^{er} novembre 2018. Une entité peut l'adopter de façon anticipée si elle en applique toutes les dispositions. Au cours de 2015, le BSIF a publié un préavis définitif exigeant que toutes les BSN adoptent l'IFRS 9 pour leur exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017, soit un an plus tôt que la date prescrite par l'International Accounting Standards Board (IASB). En tant que BSN, nous publierons nos premiers états financiers consolidés intermédiaires selon l'IFRS 9 pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2018, sauf les informations qui ont trait aux dispositions relatives au « risque de crédit propre », que nous avons volontairement adoptées de façon anticipée le 1^{er} novembre 2014. L'IFRS 9 doit être appliquée de manière rétrospective, compte tenu de certaines exceptions. Comme l'autorise la norme, nous ne retraiterons pas nos états financiers consolidés comparatifs de la période précédente lorsque nous adopterons les dispositions de la nouvelle norme. Nous ajusterons plutôt les soldes d'ouverture des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global au 1^{er} novembre 2017 pour tenir compte des nouvelles exigences à la date d'adoption.

Puisque la transition à l'IFRS 9 est une importante initiative pour la CIBC, nous avons mis en place un programme de transition qui est appuyé par une structure de gouvernance formelle tenant compte de toute l'organisation et comprenant une équipe affectée au projet. Le comité directeur du projet est co-présidé par des intervenants clés de nos groupes Gestion du risque et Finance, et comprend des membres des unités d'exploitation stratégique visées par la norme et des groupes fonctionnels, comme Technologie de l'information et Vérification interne. Voici les responsabilités du comité directeur :

- Veiller à l'harmonisation stratégique des dispositions de l'IFRS 9 et de l'ensemble des stratégies de la CIBC
- S'assurer que les principaux jalons sont atteints
- Offrir une orientation et des lignes directrices selon une approche globale
- Passer en revue et traiter les questions et les risques clés

Pour aider le comité directeur à s'acquitter de ses responsabilités, notre programme de transition est divisé en trois champs de travail correspondant aux trois sections de la nouvelle norme sur les instruments financiers, soit 1) classement et évaluation des instruments financiers; 2) dépréciation; et 3) comptabilité de couverture. Des intervenants spécialisés dans les directives, les processus ou les technologies au sein des unités d'exploitation stratégique et des groupes fonctionnels susceptibles d'être touchés par la transition à la norme sont affectés à chaque champ de travail.

Classement et évaluation

Selon le modèle de classement et d'évaluation de l'IFRS 9, tous les actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal, y compris les actifs comportant des dérivés incorporés, doivent être classés comme des actifs financiers étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JV RN) au moment de leur comptabilisation initiale. Cette pratique a pour objectif de s'assurer que les titres de créance n'ayant pas des caractéristiques de prêt de base, notamment les options de conversion et les dividendes liés à des actions, sont évalués à la JV RN. La méthode d'évaluation ultérieure des instruments classés comme étant évalués à la JV RN en vertu de l'IFRS 9 est comparable à celle utilisée pour évaluer les instruments classés comme étant détenus à des fins de transaction en vertu de l'IAS 39.

Le classement, au moment de la comptabilisation initiale, des actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal sera déterminé en fonction du modèle économique choisi en vertu duquel ces titres sont gérés. Les titres de créance qui sont gérés sur la base qu'ils sont « détenus à des fins de transaction » ou « évalués à la juste valeur » seront classés comme étant évalués à la JV RN. Les titres de créance qui sont gérés sur la base qu'ils sont « détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie et en vue de les vendre » seront comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JV-AERG) pour les titres de créance. Les titres de créance qui sont gérés sur la base qu'ils sont « détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie » seront classés comme étant évalués au coût amorti. L'évaluation ultérieure des titres classés comme étant évalués à la JV-AERG et au coût amorti en vertu de l'IFRS 9 s'effectue selon un modèle similaire respectivement aux titres de créance classés comme étant disponibles à la vente et classés dans les prêts et créances en vertu de l'IAS 39, à l'exception des provisions pour dépréciation qui sont décrites ci-après.

Les actifs financiers sous forme de titres de créance qui seraient autrement classés comme étant évalués à la JV-AERG ou au coût amorti peuvent être désignés irrévocablement, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant évalués à la JV RN si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une non-concordance comptable et si certaines exigences du BSIF sont respectées.

Tous les actifs financiers sous forme de titres de participation doivent être classés lors de leur comptabilisation initiale comme étant évalués à la JV RN, à moins qu'ils ne soient désignés irrévocablement comme instruments évalués à la JV-AERG pour les titres de participation. Contrairement aux titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente en vertu de l'IAS 39, les titres de participation classés comme étant évalués à la JV-AERG entraînent la comptabilisation de tous les profits et pertes réalisés et latents dans les autres éléments du résultat global sans reclassement en résultat net. Seuls les dividendes continuent d'être comptabilisés en résultat net.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent essentiellement inchangés par rapport aux exigences actuelles de l'IAS 39, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre, qui doivent être présentées dans les AERG plutôt que dans le résultat net, traitement que nous avons adopté de façon anticipée le 1^{er} novembre 2014.

Les dérivés continuent d'être évalués à la JV RN selon l'IFRS 9.

Dépréciation

Les nouvelles lignes directrices en matière de dépréciation présentent un modèle des pertes de crédit attendues applicable à tous les actifs financiers sous forme de titres de créance classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JV-AERG. De plus, le modèle des pertes de crédit attendues s'applique aux engagements de prêt et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'application du modèle des pertes de crédit attendues aux instruments financiers non dépréciés exige que les entités comptabilisent les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date à laquelle l'instrument financier est initialement comptabilisé (prêts de premier stade), puis elles doivent comptabiliser les pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit lié à cet instrument financier a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale (prêts de deuxième stade). Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, les entités doivent comparer le risque de défaillance de l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. Pour les périodes ultérieures, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier diminue et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, alors les entités doivent de nouveau comptabiliser les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. À l'inverse, selon le modèle des pertes subies inhérent à l'IAS 39, des provisions sont constituées pour les prêts non douteux en cas de pertes subies, mais non encore décelées, tandis que les pertes de valeur sont en règle générale uniquement comptabilisées pour les titres de créance disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation.

Le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 exige également que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées pour les actifs financiers qui sont évalués comme étant dépréciés (prêts de troisième stade). Pour les prêts, il s'agit d'exigences similaires à celles de l'IAS 39 qui exigent la comptabilisation des prêts douteux à leur valeur de réalisation estimée. Cette situation se produit lorsqu'un ou plusieurs événements surviennent après la comptabilisation initiale du prêt et que ces événements générateurs de pertes ont une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de ce prêt.

Dans le cas de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, les provisions pour prêts douteux évalués individuellement comptabilisées en vertu de l'IAS 39 seront généralement remplacées par des provisions pour prêts de troisième stade en vertu de l'IFRS 9, tandis que les provisions collectives pour les prêts non douteux seront généralement remplacées par des provisions pour prêts de premier stade ou des provisions pour prêts de deuxième stade en vertu de l'IFRS 9. Dans le cas de nos portefeuilles de détail, la tranche de nos provisions collectives ayant trait à des prêts douteux selon l'IAS 39 sera généralement remplacée par des provisions pour prêts de troisième stade, alors que la tranche de nos provisions collectives visant des prêts non douteux sera généralement remplacée par des provisions pour prêts de premier stade ou des provisions pour prêts de deuxième stade selon l'IFRS 9.

Nous concevons actuellement une méthode pour appliquer le modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues à nos portefeuilles touchés, ce qui comprend l'élaboration de processus et de systèmes pour déterminer les circonstances dans lesquelles une hausse importante du risque de crédit d'un actif financier est survenue, et pour évaluer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir ainsi que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de façon à inclure des informations prospectives. Notre méthode tient compte du fait que les interprétations concernant l'application du modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues continuent d'évoluer.

Dans la plupart de nos portefeuilles de détail, nous déterminerons s'il y a une hausse importante du risque de crédit en fonction de la probabilité de défaut sur la durée de vie du prêt. Dans la plupart de nos portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements, ainsi que pour les titres de créance évalués à la JV-AERG, nous déterminerons s'il y a une hausse importante du risque de crédit au moyen de notre système interne de notation du risque. Les deux mesures tiendront compte de notre évaluation des facteurs prospectifs macroéconomiques pertinents.

Nous concevons et testons actuellement le processus qui déterminera les facteurs prospectifs macroéconomiques qui seront utilisés dans nos modèles. Ce processus tirera parti des processus prospectifs que nous avons déjà en place et déterminera les facteurs prospectifs macroéconomiques applicables à plusieurs scénarios pour que nous puissions obtenir une pondération appropriée des probabilités de pertes attendues à comptabiliser dans notre bilan. La supervision de ce processus sera assurée par un comité de gouvernance composé d'intervenants internes clés des fonctions économie, gestion du risque et finances.

Notre méthode tire également parti des données, systèmes et processus utilisés dans le calcul des ajustements réglementaires pour les pertes attendues selon Bâle pour la tranche de nos portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée. Les ajustements appropriés seront apportés aux paramètres de Bâle afin qu'ils soient conformes aux dispositions de l'IFRS 9, notamment les faire passer de paramètres fondés sur le cycle économique et de paramètres liés au ralentissement économique appliqués dans les calculs réglementaires selon Bâle à des paramètres fondés à un moment dans le temps appliqués en vertu de l'IFRS 9, lesquels prennent en considération des informations prospectives. De plus, les pertes attendues selon l'IFRS 9 sont évaluées sur un horizon de douze mois pour les emprunts de premier stade et sur la durée de vie pour les emprunts de deuxième et troisième stade, comparativement à un horizon de douze mois pour les portefeuilles assujettis à l'approche NI avancée en vertu de Bâle. L'incidence négative découlant de la majoration éventuelle de nos provisions aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comptabilisées au bilan en vertu de l'IFRS 9 pourrait être en partie atténuée par une diminution des ajustements négatifs apportés aux fonds propres réglementaires se rapportant à toute insuffisance de l'encours des provisions pour pertes réglementaires attendues dans le calcul des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires. Les principaux ajustements à apporter aux paramètres de risque selon Bâle sont présentés dans le tableau ci-après :

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	La PD prévue pour tout le cycle fondée sur la moyenne à long terme de la PD dans le cadre d'un cycle économique complet.	La PD ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie est fondée sur les circonstances actuelles et les hypothèses prospectives pertinentes.
PCD	PCD dans un scénario de ralentissement fondée sur les pertes qui seraient attendues au cours d'un ralentissement économique et soumises à certains planchers réglementaires. Montant actualisé en utilisant le coût du capital.	La PCD prévue fondée sur la PCD estimative, y compris l'incidence des hypothèses prospectives pertinentes, dont les variations de la valeur de la sûreté. Montant actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	Montant fondé sur le solde utilisé majoré de l'utilisation prévue de toute tranche non utilisée avant le défaut. Ce montant ne peut être inférieur au solde utilisé.	Montant de l'amortissement et du remboursement du capital et du paiement des intérêts entre la date du bilan et la date où le défaut est enregistré.
Autres		Les pertes de crédit attendues sont actualisées à compter de la date du défaut jusqu'à la date de clôture.

En décembre 2015, le CBCB a publié la version définitive de son document intitulé *Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues*, qui présente les recommandations prudentielles pour les banques en ce qui concerne les saines pratiques en matière de risque de crédit dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application de modèles de comptabilisation des pertes de crédit attendues, notamment le modèle de l'IFRS 9. En juin 2016, le BSIF a publié la ligne directrice IFRS 9, *Instruments financiers et exigences en matière de divulgation financière*, qui exige des entités fédérales l'application des recommandations du CBCB. Nous concevons et testons actuellement une méthode pour appliquer le modèle de dépréciation de l'IFRS 9 fondé sur les pertes de crédit attendues à nos portefeuilles touchés, qui tient compte des recommandations prudentielles du BSIF et du CBCB.

En octobre 2016, le CBCB a publié le document de réflexion intitulé *Regulatory treatment of accounting provisions*, aux fins de commentaires alors qu'il évalue les options pour élaborer la politique visant le traitement réglementaire à long terme des dispositions comptables compte tenu du changement de modèle de comptabilisation qui est passé du modèle de pertes subies à un modèle de pertes de crédit attendues. Le CBCB a également publié le document consultatif intitulé *Regulatory treatment of accounting provisions – interim approach and transitional arrangements*, qui propose de continuer d'appliquer, pour une période intermédiaire, le traitement réglementaire actuel des dispositions comptables en vertu de l'approche standard et de l'approche NI pour le calcul du risque de crédit. Le document consultatif présente aussi trois approches possibles, à des fins de commentaires, à l'égard d'un allègement transitoire au titre des normes de fonds propres, si un tel allègement était accordé.

Comptabilité de couverture

Les lignes directrices en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 visent à harmoniser plus efficacement le traitement comptable et la gestion des risques. Cependant, l'IFRS 9 permet aux entités de continuer d'appliquer les dispositions actuelles en matière de comptabilité de couverture de l'IAS 39 plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9 en attendant l'achèvement du projet de l'IASB concernant la comptabilité de macro-couverture. Comme l'autorise la norme, nous avons choisi de ne pas adopter les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9, mais plutôt de continuer d'appliquer celles de l'IAS 39.

Modifications de méthodes comptables futures

Pour plus de précisions sur les autres modifications de méthodes comptables futures, se reporter à la note 32 des états financiers consolidés.

Faits nouveaux en matière de réglementation

La Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act

La loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la « Loi Dodd-Frank ») a été adoptée aux États-Unis en juillet 2010. Elle contient de nombreuses mesures de réforme ayant une incidence sur le secteur des services financiers. Ces réformes touchent toutes les institutions financières aux États-Unis et de nombreuses institutions financières qui exercent des activités à l'étranger. La plupart des passages de la Loi Dodd-Frank sont entrés en vigueur, alors que d'autres passages demeurent soumis à l'adoption des règles définitives par les autorités gouvernementales américaines ou à l'expiration de périodes de transition. La CIBC est assujettie à certaines exigences particulières, notamment : i) des obligations de compensation, de déclaration des opérations et d'inscription des activités de négociation pour les dérivés de gré à gré, ii) des normes plus exigeantes en matière de fonds propres, de liquidité et de prudence, dont les normes prudentielles et les exigences de mesures correctives précoces plus rigoureuses en vertu des articles 165 et 166 de la Loi Dodd-Frank, iii) des règles de prise en charge obligatoire des risques, qui entreront en vigueur en décembre 2016 et s'appliqueront aux promoteurs de titres adossés à des créances mobilières et aux activités de titrisation, et iv) des restrictions à la négociation pour compte propre et aux activités relatives aux fonds de capital-investissement et aux fonds de couverture, souvent appelées la Règle Volcker.

La CIBC continue d'affecter les ressources nécessaires pour s'assurer qu'elle met en œuvre toutes les mesures requises en vertu des dispositions réglementaires applicables prises aux termes de la Loi Dodd-Frank. Nous surveillons constamment l'évolution de la situation à ce chapitre, en vue de nous préparer à l'adoption de règles susceptibles d'influer sur nos activités aux États-Unis et ailleurs. Ces réformes ont fait croître les coûts engagés pour se conformer à la réglementation et ont limité notre faculté d'entreprendre certaines activités aux États-Unis et ailleurs, mais nous ne nous attendons pas à ce que les coûts et les restrictions liés aux nouvelles dispositions réglementaires aient une incidence notable sur nos résultats financiers.

Échange automatique de renseignements – Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Dans le cadre de l'initiative de l'OCDE, de nombreux pays se sont engagés à échanger automatiquement des renseignements relativement aux comptes détenus par des résidents fiscaux des pays signataires au moyen de la *Norme commune de déclaration* (NCD). Les pays pionniers mettent la NCD en œuvre depuis janvier 2016, tandis que d'autres pays, dont le Canada, ont accepté de la mettre en œuvre au cours des prochaines années par l'adoption de lois locales. Les propositions législatives visant la mise en œuvre de la NCD au Canada ont été publiées par le ministère des Finances le 15 avril 2016. La CIBC s'acquittera de toutes ses obligations en vertu de la NCD en conformité avec le droit local, dans tous les pays visés où elle exerce ses activités.

Principes aux fins de l'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques

En janvier 2013, le CBCB a publié le document intitulé *Principes aux fins de l'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques*. Les principes décrivent les attentes du CBCB quant à la surveillance accrue des données sur les risques et l'amélioration de l'agrégation des données sur les risques et des pratiques de notification des risques, dans le but de favoriser une prise de décisions opportune, cohérente et précise. En raison de ces principes, nous prévoyons faire l'objet d'une surveillance accrue concernant la production de nos rapports et nous pourrions devoir engager des charges d'exploitation supplémentaires. Pour nous conformer aux principes, nous avons entamé une initiative sur l'agrégation des données sur les risques à l'échelle de la Banque, qui devrait être en place d'ici l'échéance du 31 décembre 2016 exigée par le BSIF.

Pour une analyse des autres faits nouveaux en matière de réglementation, se reporter aux sections Impôts et taxes, Sources de financement et Gestion du risque.

Transactions entre parties liées

Nous avons mis en œuvre les procédés qui conviennent permettant de nous assurer que les renseignements sur les transactions entre parties liées sont, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), recueillis et communiqués au Comité de gouvernance du conseil tous les trimestres. Le Comité de gouvernance a la responsabilité de passer en revue nos politiques et pratiques visant à déceler les transactions entre parties liées qui pourraient avoir une grande incidence sur nos activités et de réviser les procédés correspondants afin d'encourager la conformité à la *Loi sur les banques* (Canada).

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt privilégiés appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC. En outre, la CIBC offre des régimes d'unités d'actions différées et d'autres régimes aux administrateurs indépendants, aux cadres et à certains autres employés clés. Des précisions sur la rémunération des principaux dirigeants et sur nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont présentées aux notes 25, 18, 19 et 26 des états financiers consolidés.

1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction et certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Politique sur la portée des services des auditeurs nommés par les actionnaires

La « Politique sur la portée des services des auditeurs nommés par les actionnaires » établit des paramètres relativement à la mission des auditeurs nommés par les actionnaires de la CIBC qui sont conformes aux lois applicables, notamment la loi *Sarbanes-Oxley Act of 2002* et les règles de la SEC. La politique exige que tous les travaux exécutés par les auditeurs nommés par les actionnaires soient préalablement approuvés par le Comité de vérification et stipule que la CIBC ne peut retenir les services des auditeurs nommés par les actionnaires pour des services « interdits ». Le Comité de vérification est également responsable de la surveillance des travaux exécutés par les auditeurs nommés par les actionnaires et de l'évaluation annuelle des compétences, de l'indépendance et du rendement des membres de l'équipe de mission. Le Comité de vérification est aussi chargé d'effectuer une évaluation complète périodique de l'auditeur externe au moins tous les cinq ans. Les activités de surveillance du Comité de vérification à l'égard des auditeurs nommés par les actionnaires sont présentées dans notre circulaire de sollicitation de procurations par la direction.

Contrôles et procédures

Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction de la CIBC, en collaboration avec le président et chef de la direction et le chef des services financiers, a évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la CIBC en date du 31 octobre 2016 (conformément aux règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières). D'après cette évaluation, le président et chef de la direction et le chef des services financiers ont conclu que ces contrôles et procédures étaient efficaces.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de la CIBC est chargée d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le président et chef de la direction et par le chef des services financiers ou sous leur supervision, et mis en place par le conseil, la direction et d'autres membres du personnel, afin de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS publiées par l'IASB. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC comprend les conventions et les procédures qui i) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions des actifs de la CIBC; ii) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB et que les encaissements et les décaissements de la CIBC ne sont faits qu'en conformité avec les autorisations de la direction et des administrateurs de la CIBC; et iii) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la CIBC qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

Tous les contrôles internes, quelle que soit la qualité de leur conception, ont des limites inhérentes. Ainsi, même les systèmes reconnus comme efficaces peuvent fournir seulement une assurance raisonnable à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers.

La direction de la CIBC s'est appuyée sur le document *Internal Control – Integrated Framework* qui a été publié en 2013 par le COSO pour évaluer l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière.

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC en date du 31 octobre 2016 et a conclu que celui-ci était efficace. Elle n'y a décelé aucune faiblesse significative.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l., cabinet d'experts-comptables indépendant, a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la CIBC pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, et a également délivré un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ce rapport se trouve à la page 95 du présent Rapport annuel.

Modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, le contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement qui a modifié de façon importante son contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui aurait raisonnablement pu le faire.

Information financière annuelle supplémentaire

Soldes moyens du bilan, produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Solde moyen			Intérêt			Taux moyen		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Actif au Canada¹									
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	2 186 \$	2 369 \$	2 210 \$	19 \$	16 \$	11 \$	0,87 %	0,68 %	0,50 %
Valeurs mobilières	42 563	43 061	45 051	1 273	1 248	1 248	2,99	2,90	2,77
Compte de négociation									
Disponibles à la vente	13 510	6 231	9 232	167	98	162	1,24	1,57	1,75
Désignées à leur juste valeur	60	58	48	3	4	4	5,00	6,90	8,33
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	20 231	26 361	19 905	209	241	275	1,03	0,91	1,38
Prêts	174 105	159 689	150 893	4 188	4 159	4 241	2,41	2,60	2,81
Prêts hypothécaires à l'habitation	47 537	46 234	45 289	3 260	3 224	3 183	6,86	6,97	7,03
Prêts personnels et cartes de crédit	40 812	36 343	30 839	1 346	1 244	1 171	3,30	3,42	3,80
Entreprises et gouvernements									
Total des prêts	262 454	242 266	227 021	8 794	8 627	8 595	3,35	3,56	3,79
Autres actifs productifs d'intérêts	1 067	578	443	8	10	10	0,75	1,73	2,26
Dérivés	14 326	14 504	9 189	-	-	-	-	-	-
Engagements de clients en vertu d'acceptations	12 720	10 256	10 013	-	-	-	-	-	-
Autres actifs non productifs d'intérêts	14 753	13 776	11 555	-	-	-	-	-	-
Total de l'actif au Canada	383 870	359 460	334 667	10 473	10 244	10 305	2,73	2,85	3,08
Actif à l'étranger¹									
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	30 745	23 473	13 274	137	60	14	0,45	0,26	0,11
Valeurs mobilières	5 993	4 006	1 681	112	39	38	1,87	0,97	2,26
Compte de négociation									
Disponibles à la vente	20 883	12 809	13 921	216	129	175	1,03	1,01	1,26
Désignées à leur juste valeur	206	208	232	3	6	1	1,46	2,88	0,43
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	19 386	11 407	10 469	120	69	45	0,62	0,60	0,43
Prêts	2 426	2 324	2 146	131	132	124	5,40	5,68	5,78
Prêts hypothécaires à l'habitation	761	739	727	74	70	64	9,72	9,47	8,80
Prêts personnels et cartes de crédit	26 911	23 464	19 919	826	733	687	3,07	3,12	3,45
Entreprises et gouvernements									
Total des prêts	30 098	26 527	22 792	1 031	935	875	3,43	3,52	3,84
Autres actifs productifs d'intérêts	114	92	71	-	1	24	-	1,09	33,80
Dérivés	14 669	13 812	10 874	-	-	-	-	-	-
Autres actifs non productifs d'intérêts	3 176	3 530	3 500	-	-	-	-	-	-
Total de l'actif à l'étranger	125 270	95 864	76 814	1 619	1 239	1 172	1,29	1,29	1,53
Total de l'actif	509 140 \$	455 324 \$	411 481 \$	12 092 \$	11 483 \$	11 477 \$	2,37 %	2,52 %	2,79 %
Passif au Canada¹									
Dépôts									
Particuliers	134 225 \$	125 982 \$	120 339 \$	858 \$	1 032 \$	1 129 \$	0,64 %	0,82 %	0,94 %
Entreprises et gouvernements	120 602	106 439	99 318	1 560	1 080	1 271	1,29	1,01	1,28
Banques	2 246	1 548	847	9	7	4	0,40	0,45	0,47
Emprunts garantis	38 720	38 758	43 525	547	581	717	1,41	1,50	1,65
Total des dépôts	295 793	272 727	264 029	2 974	2 700	3 121	1,01	0,99	1,18
Dérivés	15 297	15 461	8 788	-	-	-	-	-	-
Acceptations	12 719	10 256	10 013	-	-	-	-	-	-
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	10 875	10 724	13 134	197	221	314	1,81	2,06	2,39
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	8 575	9 743	8 191	96	90	109	1,12	0,92	1,33
Autres passifs	10 494	9 459	8 670	3	10	10	0,03	0,11	0,12
Titres secondaires	2 912	4 138	3 974	133	179	176	4,57	4,33	4,43
Total du passif au Canada	356 665	332 508	316 799	3 403	3 200	3 730	0,95	0,96	1,18
Passif à l'étranger¹									
Dépôts									
Particuliers	7 953	7 163	6 707	51	68	71	0,64	0,95	1,06
Entreprises et gouvernements	81 554	63 798	44 317	121	190	112	0,15	0,30	0,25
Banques	13 771	10 519	6 995	69	31	31	0,50	0,29	0,44
Emprunts garantis	-	115	458	-	1	2	-	0,87	0,44
Total des dépôts	103 278	81 595	58 477	241	290	216	0,23	0,36	0,37
Dérivés	15 662	14 723	10 401	-	-	-	-	-	-
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	351	721	585	2	9	13	0,57	1,25	2,22
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	8 554	3 469	4 522	31	20	18	0,36	0,58	0,40
Autres passifs	1 916	1 911	1 640	45	47	39	2,35	2,46	2,38
Titres secondaires	235	262	250	4	2	2	1,70	0,76	0,80
Total du passif à l'étranger	129 996	102 681	75 875	323	368	288	0,25	0,36	0,38
Total du passif	486 661	435 189	392 674	3 726	3 568	4 018	0,77	0,82	1,02
Capitaux propres applicables aux actionnaires	22 275	19 951	18 636	-	-	-	-	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	204	184	171	-	-	-	-	-	-
Total du passif et des capitaux propres	509 140 \$	455 324 \$	411 481 \$	3 726 \$	3 568 \$	4 018 \$	0,73 %	0,78 %	0,98 %
Produits nets d'intérêts et marge d'intérêts nette				8 366 \$	7 915 \$	7 459 \$	1,64 %	1,74 %	1,81 %
Informations supplémentaires : Passifs-dépôts non productifs d'intérêts									
Canada	40 843 \$	37 202 \$	34 888 \$						
Étranger	5 605 \$	4 844 \$	4 070 \$						

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse volume/taux des variations des produits nets d'intérêts

En millions de dollars

	2016/2015			2015/2014		
	Augmentation (diminution) résultant de la variation du :			Augmentation (diminution) résultant de la variation du :		
	Solde moyen	Taux moyen	Total	Solde moyen	Taux moyen	Total
Actif au Canada¹						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	(1) \$	4 \$	3 \$	1 \$	4 \$	5 \$
Valeurs mobilières	(14)	39	25	(55)	55	–
Compte de négociation						
Disponibles à la vente	114	(45)	69	(53)	(11)	(64)
Désignées à leur juste valeur	–	(1)	(1)	1	(1)	–
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	(56)	24	(32)	89	(123)	(34)
Prêts	375	(346)	29	247	(329)	(82)
Prêts hypothécaires à l'habitation	91	(55)	36	66	(25)	41
Prêts personnels et cartes de crédit	153	(51)	102	209	(136)	73
Entreprises et gouvernements						
Total des prêts	619	(452)	167	522	(490)	32
Autres actifs productifs d'intérêts	8	(10)	(2)	3	(3)	–
Variation des produits d'intérêts au Canada	670	(441)	229	508	(569)	(61)
Actif à l'étranger¹						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	19	58	77	11	35	46
Valeurs mobilières	19	54	73	53	(52)	1
Compte de négociation						
Disponibles à la vente	81	6	87	(14)	(32)	(46)
Désignées à leur juste valeur	–	(3)	(3)	–	5	5
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	48	3	51	4	20	24
Prêts	6	(7)	(1)	10	(2)	8
Prêts hypothécaires à l'habitation	2	2	4	1	5	6
Prêts personnels et cartes de crédit	108	(15)	93	122	(76)	46
Entreprises et gouvernements						
Total des prêts	116	(20)	96	133	(73)	60
Autres actifs productifs d'intérêts	–	(1)	(1)	7	(30)	(23)
Variation des produits d'intérêts à l'étranger	283	97	380	194	(127)	67
Variation totale des produits d'intérêts	953 \$	(344) \$	609 \$	702 \$	(696) \$	6 \$
Passif au Canada¹						
Dépôts	68 \$	(242) \$	(174) \$	53 \$	(150) \$	(97) \$
Particuliers	144	336	480	91	(282)	(191)
Entreprises et gouvernements	3	(1)	2	3	–	3
Banques	(1)	(33)	(34)	(79)	(57)	(136)
Emprunts garantis						
Total des dépôts	214	60	274	68	(489)	(421)
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	3	(27)	(24)	(58)	(35)	(93)
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	(11)	17	6	21	(40)	(19)
Autres passifs	1	(8)	(7)	1	(1)	–
Titres secondaires	(53)	7	(46)	7	(4)	3
Variation des charges d'intérêts au Canada	154	49	203	39	(569)	(530)
Passif à l'étranger¹						
Dépôts	7	(24)	(17)	5	(8)	(3)
Particuliers	53	(122)	(69)	49	29	78
Entreprises et gouvernements	10	28	38	16	(16)	–
Banques	(1)	–	(1)	(1)	–	(1)
Emprunts garantis						
Total des dépôts	69	(118)	(49)	69	5	74
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(5)	(2)	(7)	3	(7)	(4)
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	29	(18)	11	(4)	6	2
Autres passifs	–	(2)	(2)	6	2	8
Titres secondaires	–	2	2	–	–	–
Variation des charges d'intérêts à l'étranger	93	(138)	(45)	74	6	80
Variation totale des charges d'intérêts	247 \$	(89) \$	158 \$	113 \$	(563) \$	(450) \$
Variation totale des produits nets d'intérêts	706 \$	(255) \$	451 \$	589 \$	(133) \$	456 \$

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse des prêts et acceptations nets

En millions de dollars, au 31 octobre	Canada ¹					États-Unis ¹				
	2016	2015	2014	2013	2012	2016	2015	2014	2013	2012
Prêts hypothécaires à l'habitation	184 610 \$	166 616 \$	155 198 \$	148 664 \$	147 841 \$	– \$	– \$	1 \$	1 \$	1 \$
Étudiants	73	110	151	210	287	–	–	–	–	–
Prêts personnels	36 896	35 412	34 342	33 257	33 891	56	51	94	93	109
Cartes de crédit	11 755	11 279	11 078	14 097	14 418	36	37	40	32	33
Total des prêts à la consommation, montant net	233 334	213 417	200 769	196 228	196 437	92	88	135	126	143
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	6 734	7 120	6 947	6 979	7 095	103	333	240	236	–
Institutions financières	4 831	4 137	2 640	2 356	2 384	2 100	667	659	403	435
Commerce de détail et de gros	4 044	3 667	3 515	3 086	2 827	290	310	257	158	113
Services aux entreprises	5 312	5 011	4 728	4 191	3 694	1 215	814	418	284	226
Fabrication – biens d'équipement	1 663	1 505	1 308	1 081	1 072	128	181	221	189	188
Fabrication – biens de consommation	2 663	2 626	2 329	1 914	1 736	28	22	14	36	62
Immobilier et construction	11 684	8 644	7 201	5 794	4 956	8 554	7 206	6 394	5 611	4 156
Agriculture	5 364	4 828	4 263	3 933	3 689	44	50	6	1	1
Pétrole et gaz	4 532	4 138	3 633	2 969	2 856	1 951	1 469	1 276	988	781
Mines	722	761	602	383	319	242	305	266	223	65
Produits forestiers	465	566	470	434	426	4	11	41	35	44
Matériel informatique et logiciels	267	280	339	468	464	165	167	118	98	–
Télécommunications et câblodistribution	444	510	514	413	238	30	44	26	26	14
Édition, impression et diffusion	333	244	208	290	356	–	–	5	–	–
Transport	1 630	1 449	1 033	870	736	288	183	221	247	332
Services publics	1 663	1 621	1 282	1 170	1 082	1 237	845	804	816	492
Éducation, soins de santé et services sociaux	2 826	2 128	2 017	1 956	1 933	–	–	–	–	25
Gouvernements	728	541	578	613	727	–	–	–	–	–
Divers	–	–	–	–	–	17	69	165	210	730
Provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements	(215)	(218)	(192)	(192)	(211)	(58)	(50)	(43)	(28)	(38)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	55 690	49 558	43 415	38 708	36 379	16 338	12 626	11 088	9 533	7 626
Total des prêts et acceptations nets	289 024 \$	262 975 \$	244 184 \$	234 936 \$	232 816 \$	16 430 \$	12 714 \$	11 223 \$	9 659 \$	7 769 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Analyse des prêts et acceptations nets (suite)

En millions de dollars, au 31 octobre	Divers ¹					Total				
	2016	2015	2014	2013	2012	2016	2015	2014	2013	2012
Prêts hypothécaires à l'habitation	2 467 \$	2 406 \$	2 118 \$	2 113 \$	2 143 \$	187 077 \$	169 022 \$	157 317 \$	150 778 \$	149 985 \$
Étudiants	–	–	1	1	1	73	110	152	211	288
Prêts personnels	519	476	410	429	568	37 471	35 939	34 846	33 779	34 568
Cartes de crédit	155	150	125	126	119	11 946	11 466	11 243	14 255	14 570
Total des prêts à la consommation, montant net	3 141	3 032	2 654	2 669	2 831	236 567	216 537	203 558	199 023	199 411
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	232	245	228	239	273	7 069	7 698	7 415	7 454	7 368
Institutions financières	1 723	3 291	2 155	1 065	1 099	8 654	8 095	5 454	3 824	3 918
Commerce de détail et de gros	561	548	499	333	326	4 895	4 525	4 271	3 577	3 266
Services aux entreprises	1 266	1 370	1 098	772	932	7 793	7 195	6 244	5 247	4 852
Fabrication – biens d'équipement	234	293	248	202	243	2 025	1 979	1 777	1 472	1 503
Fabrication – biens de consommation	114	119	88	249	225	2 805	2 767	2 431	2 199	2 023
Immobilier et construction	1 391	1 124	890	777	791	21 629	16 974	14 485	12 182	9 903
Agriculture	24	40	37	40	65	5 432	4 918	4 306	3 974	3 755
Pétrole et gaz	268	324	321	71	16	6 751	5 931	5 230	4 028	3 653
Mines	928	446	384	537	280	1 892	1 512	1 252	1 143	664
Produits forestiers	–	–	38	30	29	469	577	549	499	499
Matériel informatique et logiciels	–	12	14	22	22	432	459	471	588	486
Télécommunications et câblodistribution	359	388	162	234	148	833	942	702	673	400
Édition, impression et diffusion	87	79	89	4	37	420	323	302	294	393
Transport	1 326	899	803	893	430	3 244	2 531	2 057	2 010	1 498
Services publics	532	785	631	318	467	3 432	3 251	2 717	2 304	2 041
Éducation, soins de santé et services sociaux	32	32	26	24	23	2 858	2 160	2 043	1 980	1 981
Gouvernements	1 874	1 611	1 079	943	922	2 602	2 152	1 657	1 556	1 649
Divers	300	711	1 431	2 403	3 011	317	780	1 596	2 613	3 741
Provision collective affectée aux prêts aux entreprises et aux gouvernements	(65)	(57)	(42)	(40)	(23)	(338)	(325)	(277)	(260)	(272)
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements, y compris les acceptations, montant net	11 186	12 260	10 179	9 116	9 316	83 214	74 444	64 682	57 357	53 321
Total des prêts et acceptations nets	14 327 \$	15 292 \$	12 833 \$	11 785 \$	12 147 \$	319 781 \$	290 981 \$	268 240 \$	256 380 \$	252 732 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Récapitulatif des provisions pour pertes sur créances

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	2016	2015	2014	2013	2012
Solde au début de l'exercice	1 762 \$	1 736 \$	1 758 \$	1 916 \$	1 851 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 051	771	937	1 121	1 291
Radiations					
Canada ¹					
Prêts hypothécaires à l'habitation	13	14	19	15	18
Étudiants	—	1	3	3	6
Prêts personnels et cartes de crédit	842	781	857	1 030	1 118
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	116	42	63	137	93
Étranger ¹					
Prêts hypothécaires à l'habitation	21	18	8	9	2
Prêts personnels et cartes de crédit	18	16	16	9	13
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	143	132	92	245	98
Total des radiations	1 153	1 004	1 058	1 448	1 348
Recouvrements					
Canada ¹					
Prêts personnels et cartes de crédit	163	171	177	172	158
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	8	8	11	6	8
Étranger ¹					
Prêts personnels et cartes de crédit	6	5	2	3	3
Autres prêts aux entreprises et aux gouvernements	6	2	2	3	1
Total des recouvrements	183	186	192	184	170
Radiations nettes	970	818	866	1 264	1 178
Produits d'intérêts sur prêts douteux	(29)	(23)	(30)	(37)	(47)
Change et autres	(1)	96	(63)	22	(1)
Solde à la fin de l'exercice	1 813 \$	1 762 \$	1 736 \$	1 758 \$	1 916 \$
Se compose de ce qui suit :					
Prêts	1 691 \$	1 670 \$	1 660 \$	1 698 \$	1 860 \$
Facilités de crédit inutilisées	122	92	76	60	56
Ratio des radiations nettes de l'exercice sur l'encours moyen des prêts de l'exercice	0,33 %	0,30 %	0,35 %	0,52 %	0,49 %

1) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision pour pertes sur créances sur les prêts douteux exprimée en pourcentage des prêts douteux bruts

En millions de dollars, au 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ¹					Provision exprimée en % des prêts douteux bruts				
	2016	2015	2014	2013	2012	2016	2015	2014	2013	2012
Canada²										
Prêts hypothécaires à l'habitation	20 \$	21 \$	22 \$	24 \$	18 \$	8,0 %	9,3 %	10,2 %	11,4 %	8,0 %
Prêts personnels	105	99	96	105	159	85,4	91,7	80,0	77,8	84,6
Entreprises et gouvernements	63	77	38	61	97	30,9	42,8	60,3	63,5	47,3
Total au Canada	188	197	156	190	274	32,5	38,4	39,1	43,1	44,3
Étranger²										
Prêts hypothécaires à l'habitation	148	167	146	65	27	56,3	48,0	45,9	23,8	11,0
Prêts personnels	40	46	43	30	25	57,1	58,2	53,8	34,9	31,6
Entreprises et gouvernements	196	236	299	262	395	26,2	49,3	46,9	35,1	42,8
Total à l'étranger	384	449	488	357	447	35,6	49,6	47,1	32,3	35,8
Provision totale	572 \$	646 \$	644 \$	547 \$	721 \$	34,5 %	45,5 %	44,9 %	35,4 %	38,6 %

1) Comprend la provision individuelle et la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Provision sur les prêts non douteux exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations nets

En millions de dollars, au 31 octobre	Provision pour pertes sur créances ¹					Provision exprimée en % des prêts et des acceptations nets				
	2016	2015	2014	2013	2012	2016	2015	2014	2013	2012
Canada ²										
Prêts hypothécaires à l'habitation	30 \$	26 \$	21 \$	63 \$	19 \$	– %	– %	– %	– %	– %
Prêts personnels	345	316	315	313	278	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8
Cartes de crédit	383	334	384	512	582	3,3	3,0	3,5	3,6	4,0
Entreprises et gouvernements	205	208	183	179	186	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5
Total au Canada	963	884	903	1 067	1 065	0,3	0,3	0,4	0,5	0,5
Étranger ²										
Prêts hypothécaires à l'habitation	23	22	20	8	7	0,9	0,9	0,9	0,4	0,3
Prêts personnels	7	7	6	3	5	1,2	1,3	1,2	0,6	0,7
Cartes de crédit	3	4	2	5	1	1,6	2,1	1,2	3,2	0,7
Entreprises et gouvernements	123	107	85	68	61	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total à l'étranger	156	140	113	84	74	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4
Provision totale	1 119 \$	1 024 \$	1 016 \$	1 151 \$	1 139 \$	0,3 %	0,4 %	0,4 %	0,4 %	0,5 %

1) Exclut la provision au titre des facilités de crédit inutilisées.

2) Le classement au Canada ou à l'étranger est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

Prêts et acceptations nets par emplacement géographique¹

En millions de dollars, au 31 octobre	2016	2015	2014	2013	2012
Canada					
Provinces de l'Atlantique	14 006 \$	13 598 \$	13 307 \$	13 124 \$	13 228 \$
Québec	25 471	23 093	21 802	21 257	20 591
Ontario	139 254	125 584	114 940	109 390	108 861
Provinces des Prairies	13 341	12 877	12 136	11 829	11 440
Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut	43 308	41 197	38 859	37 953	38 300
Colombie-Britannique et Yukon	54 567	47 478	44 012	42 421	41 435
Provision collective affectée au Canada ²	(923)	(852)	(872)	(1 038)	(1 039)
Total au Canada	289 024	262 975	244 184	234 936	232 816
États-Unis	16 430	12 714	11 223	9 659	7 769
Autres pays	14 327	15 292	12 833	11 785	12 147
Total des prêts et acceptations nets	319 781 \$	290 981 \$	268 240 \$	256 380 \$	252 732 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) A trait à la provision collective, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, et ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours.

Prêts douteux nets

En millions de dollars, au 31 octobre	Canada ¹					États-Unis ¹				
	2016	2015	2014	2013	2012	2016	2015	2014	2013	2012
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	251 \$	225 \$	216 \$	210 \$	226 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	3	5	7	9	12	–	–	–	–	–
Prêts personnels	120	103	113	126	176	–	–	1	4	–
Total des prêts douteux bruts à la consommation	374	333	336	345	414	–	–	1	4	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	4	4	4	1	–	–	–	–	–	–
Institutions financières	1	–	1	–	1	–	–	–	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	23	26	31	54	38	5	–	–	34	58
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	19	8	4	6	11	–	–	–	–	3
Immobilier et construction	23	9	10	9	23	62	94	135	159	183
Agriculture	4	1	2	4	7	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	121	126	4	13	55	248	1	–	–	–
Télécommunications, médias et technologie	4	2	4	6	62	–	–	–	–	–
Transport	1	1	1	1	6	–	–	–	38	90
Services publics	–	–	–	–	–	–	10	20	–	–
Divers	4	3	2	2	2	–	–	–	–	–
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	204	180	63	96	205	315	105	155	231	334
Total des prêts douteux bruts	578	513	399	441	619	315	105	156	235	334
Autres prêts en souffrance ²	362	337	342	378	401	–	–	–	–	11
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	940 \$	850 \$	741 \$	819 \$	1 020 \$	315 \$	105 \$	156 \$	235 \$	345 \$
Provision pour pertes sur créances³										
Prêts hypothécaires à l'habitation	20 \$	21 \$	22 \$	24 \$	18 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts personnels	105	99	96	105	159	–	–	1	1	–
Provision totale – prêts à la consommation	125	120	118	129	177	–	–	1	1	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	2	1	1	–	–	–	–	–	–	–
Institutions financières	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	16	19	20	31	26	4	–	–	20	38
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	7	6	3	6	8	–	–	–	–	3
Immobilier et construction	10	7	7	6	10	20	27	47	36	90
Agriculture	1	–	–	1	4	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	21	39	2	9	25	8	–	–	–	–
Télécommunications, médias et technologie	3	2	3	5	16	–	–	–	–	–
Transport	1	1	1	1	6	–	–	–	2	55
Services publics	–	–	–	–	–	–	6	13	–	–
Divers	2	2	1	2	2	–	–	–	–	–
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	63	77	38	61	97	32	33	60	58	186
Provision totale	188 \$	197 \$	156 \$	190 \$	274 \$	32 \$	33 \$	61 \$	59 \$	186 \$
Prêts douteux, montant net										
Prêts hypothécaires à l'habitation	231 \$	204 \$	194 \$	186 \$	208 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Étudiants	3	5	7	9	12	–	–	–	–	–
Prêts personnels	15	4	17	21	17	–	–	–	3	–
Total des prêts douteux nets à la consommation	249	213	218	216	237	–	–	–	3	–
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	2	3	3	1	–	–	–	–	–	–
Institutions financières	1	–	1	–	1	–	–	–	–	–
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	7	7	11	23	12	1	–	–	14	20
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	12	2	1	–	3	–	–	–	–	–
Immobilier et construction	13	2	3	3	13	42	67	88	123	93
Agriculture	3	1	2	3	3	–	–	–	–	–
Secteurs liés aux ressources	100	87	2	4	30	240	1	–	–	–
Télécommunications, médias et technologie	1	–	1	1	46	–	–	–	–	–
Transport	–	–	–	–	–	–	–	–	36	35
Services publics	–	–	–	–	–	–	4	7	–	–
Divers	2	1	1	–	–	–	–	–	–	–
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	141	103	25	35	108	283	72	95	173	148
Total des prêts douteux nets	390 \$	316 \$	243 \$	251 \$	345 \$	283 \$	72 \$	95 \$	176 \$	148 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

3) Comprend la provision individuelle et la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

Prêts douteux nets (suite)

En millions de dollars, au 31 octobre	Divers ¹					Total				
	2016	2015	2014	2013	2012	2016	2015	2014	2013	2012
Prêts douteux bruts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	263 \$	348 \$	318 \$	273 \$	246 \$	514 \$	573 \$	534 \$	483 \$	472 \$
Étudiants	–	–	–	–	–	3	5	7	9	12
Prêts personnels	70	79	79	82	79	190	182	193	212	255
Total des prêts douteux bruts à la consommation	333	427	397	355	325	707	760	734	704	739
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	17	34	60	85	101	21	38	64	86	101
Institutions financières	3	5	5	–	1	4	5	6	–	2
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	94	141	168	174	191	122	167	199	262	287
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	210	47	44	52	54	229	55	48	58	68
Immobilier et construction	104	139	184	179	210	189	242	329	347	416
Agriculture	1	3	6	11	12	5	4	8	15	19
Secteurs liés aux ressources	–	2	1	1	1	369	129	5	14	56
Télécommunications, médias et technologie	–	–	5	5	9	4	2	9	11	71
Transport	2	2	8	7	8	3	3	9	46	104
Services publics	–	1	1	1	1	–	11	21	1	1
Divers	1	–	–	1	1	5	3	2	3	3
Total des prêts douteux bruts aux entreprises et aux gouvernements	432	374	482	516	589	951	659	700	843	1 128
Total des prêts douteux bruts	765	801	879	871	914	1 658	1 419	1 434	1 547	1 867
Autres prêts en souffrance ²	3	3	8	7	7	365	340	350	385	419
Total des prêts douteux bruts et d'autres prêts en souffrance	768 \$	804 \$	887 \$	878 \$	921 \$	2 023 \$	1 759 \$	1 784 \$	1 932 \$	2 286 \$
Provision pour pertes sur créances³										
Prêts hypothécaires à l'habitation	148 \$	167 \$	146 \$	65 \$	27 \$	168 \$	188 \$	168 \$	89 \$	45 \$
Étudiants	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Prêts personnels	40	46	42	29	25	145	145	139	135	184
Provision totale – prêts à la consommation	188	213	188	94	52	313	333	307	224	229
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	12	17	31	32	24	14	18	32	32	24
Institutions financières	2	3	3	–	1	2	3	3	–	1
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	48	65	67	60	63	68	84	87	111	127
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	45	43	42	41	37	52	49	45	47	48
Immobilier et construction	54	68	91	62	70	84	102	145	104	170
Agriculture	1	3	4	5	3	2	3	4	6	7
Secteurs liés aux ressources	–	1	–	–	–	29	40	2	9	25
Télécommunications, médias et technologie	–	–	–	1	9	3	2	3	6	25
Transport	2	2	–	2	1	3	3	1	5	62
Services publics	–	1	1	1	1	–	7	14	1	1
Divers	–	–	–	–	–	2	2	1	2	2
Provision totale – prêts aux entreprises et aux gouvernements	164	203	239	204	209	259	313	337	323	492
Provision totale	352 \$	416 \$	427 \$	298 \$	261 \$	572 \$	646 \$	644 \$	547 \$	721 \$
Prêts douteux, montant net										
Prêts hypothécaires à l'habitation	115 \$	181 \$	172 \$	208 \$	219 \$	346 \$	385 \$	366 \$	394 \$	427 \$
Étudiants	–	–	–	–	–	3	5	7	9	12
Prêts personnels	30	33	37	53	54	45	37	54	77	71
Total des prêts douteux nets à la consommation	145	214	209	261	273	394	427	427	480	510
Prêts hypothécaires autres qu'à l'habitation	5	17	29	53	77	7	20	32	54	77
Institutions financières	1	2	2	–	–	2	2	3	–	1
Services de détail, services de gros et services aux entreprises	46	76	101	114	128	54	83	112	151	160
Fabrication – biens de consommation et d'équipement	165	4	2	11	17	177	6	3	11	20
Immobilier et construction	50	71	93	117	140	105	140	184	243	246
Agriculture	–	–	2	6	9	3	1	4	9	12
Secteurs liés aux ressources	–	1	1	1	1	340	89	3	5	31
Télécommunications, médias et technologie	–	–	5	4	–	1	–	6	5	46
Transport	–	–	8	5	7	–	–	8	41	42
Services publics	–	–	–	–	–	–	4	7	–	–
Divers	1	–	–	1	1	3	1	1	1	1
Total des prêts douteux nets aux entreprises et aux gouvernements	268	171	243	312	380	692	346	363	520	636
Total des prêts douteux nets	413 \$	385 \$	452 \$	573 \$	653 \$	1 086 \$	773 \$	790 \$	1 000 \$	1 146 \$

1) Le classement par pays est fondé sur le domicile du débiteur ou du client.

2) Prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance depuis 90 à 180 jours aux termes du contrat.

3) Comprend la provision individuelle et la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours.

Dépôts

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Solde moyen			Intérêt			Taux		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Dépôts dans des établissements bancaires au Canada¹									
Payables à vue									
Particuliers	9 965 \$	9 252 \$	8 490 \$	12 \$	14 \$	15 \$	0,12 %	0,15 %	0,18 %
Entreprises et gouvernements	37 572	33 735	30 043	138	121	107	0,37	0,36	0,36
Banques	2 943	2 083	1 780	–	2	6	–	0,10	0,34
Payables sur préavis									
Particuliers	87 057	80 328	72 928	363	454	461	0,42	0,57	0,63
Entreprises et gouvernements	28 873	25 128	21 606	240	243	242	0,83	0,97	1,12
Banques	174	97	19	2	1	–	1,15	1,03	–
Payables à terme fixe									
Particuliers	40 414	38 996	41 028	505	589	673	1,25	1,51	1,64
Entreprises et gouvernements	58 618	50 604	50 060	845	749	928	1,44	1,48	1,85
Banques	1 816	937	427	10	5	4	0,55	0,53	0,94
Emprunts garantis	38 720	38 758	43 525	547	581	717	1,41	1,50	1,65
Total au Canada	306 152	279 918	269 906	2 662	2 759	3 153	0,87	0,99	1,17
Dépôts dans des établissements bancaires à l'étranger									
Payables à vue									
Particuliers	818	701	567	1	3	3	0,12	0,43	0,53
Entreprises et gouvernements	4 261	3 801	3 089	3	4	3	0,07	0,11	0,10
Banques	3	6	6	–	–	1	–	–	16,67
Payables sur préavis									
Particuliers	2 551	2 369	2 040	20	33	38	0,78	1,39	1,86
Entreprises et gouvernements	801	766	673	1	1	1	0,12	0,13	0,15
Payables à terme fixe									
Particuliers	1 373	1 499	1 993	8	7	10	0,58	0,47	0,50
Entreprises et gouvernements	72 031	56 203	38 164	454	152	102	0,63	0,27	0,27
Banques	11 081	8 944	5 610	66	30	24	0,60	0,34	0,43
Emprunts garantis	–	115	458	–	1	2	–	0,87	0,44
Total à l'étranger	92 919	74 404	52 600	553	231	184	0,60	0,31	0,35
Total des dépôts	399 071 \$	354 322 \$	322 506 \$	3 215 \$	2 990 \$	3 337 \$	0,81 %	0,84 %	1,03 %

1) Les dépôts par les déposants étrangers dans nos établissements bancaires canadiens ont totalisé 10,6 G\$ (7,4 G\$ en 2015 et 6,0 G\$ en 2014).

Emprunts à court terme

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	2016	2015	2014
Encours à la fin de l'exercice			
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	10 338 \$	9 806 \$	12 999 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	14 212	10 343	10 765
Total des emprunts à court terme	24 550 \$	20 149 \$	23 764 \$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert			
Solde moyen	11 226 \$	11 445 \$	13 719 \$
Solde maximal de fin de mois	13 029	13 248	14 833
Taux d'intérêt moyen	1,77 %	2,01 %	2,38 %
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres			
Solde moyen	17 129 \$	13 212 \$	12 713 \$
Solde maximal de fin de mois	24 513	14 766	14 652
Taux d'intérêt moyen	0,74 %	0,83 %	1,00 %

Honoraires payés aux auditeurs nommés par les actionnaires

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Honoraires d'audit ¹	16,4 \$	15,9 \$	14,2 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²	2,2	3,2	2,0
Honoraires pour services fiscaux ³	0,3	0,4	0,1
Divers ⁴	–	0,3	0,1
Total	18,9 \$	19,8 \$	16,4 \$

1) Au titre de l'audit des états financiers annuels de la CIBC et des services habituellement fournis par l'auditeur principal relativement aux documents de dépôt de la CIBC prévus par la loi ou le règlement. Les honoraires d'audit comprennent l'audit des contrôles internes à l'égard de l'information financière en vertu du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis.

2) Au titre des services de certification et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou à l'examen des états financiers de la CIBC, y compris diverses procédures convenues et la traduction des rapports financiers.

3) Au titre des services de conformité fiscale.

4) Comprend les honoraires pour des services autres que d'audit.

États financiers consolidés

93	Responsabilité à l'égard de l'information financière
94	Rapports des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires
96	Bilan consolidé
97	Compte de résultat consolidé
98	État du résultat global consolidé
99	État des variations des capitaux propres consolidé
100	Tableau des flux de trésorerie consolidé
101	Notes des états financiers consolidés

Détails des notes des états financiers consolidés

101	Note 1 – Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables	141	Note 17 – Sensibilité aux taux d'intérêt
110	Note 2 – Évaluation de la juste valeur	142	Note 18 – Paiements fondés sur des actions
119	Note 3 – Acquisitions et cessions importantes	144	Note 19 – Avantages postérieurs à l'emploi
120	Note 4 – Valeurs mobilières	149	Note 20 – Impôt sur le résultat
121	Note 5 – Prêts	151	Note 21 – Résultat par action
124	Note 6 – Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers	151	Note 22 – Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie
127	Note 7 – Terrains, bâtiments et matériel	153	Note 23 – Passifs éventuels et provisions
128	Note 8 – Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles	157	Note 24 – Concentration du risque de crédit
130	Note 9 – Autres actifs	158	Note 25 – Transactions entre parties liées
130	Note 10 – Dépôts	159	Note 26 – Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence
130	Note 11 – Autres passifs	160	Note 27 – Principales filiales
131	Note 12 – Dérivés	161	Note 28 – Informations sectorielles et géographiques
135	Note 13 – Couvertures désignées aux fins comptables	163	Note 29 – Instruments financiers – informations à fournir
136	Note 14 – Titres secondaires	164	Note 30 – Compensation des actifs et des passifs financiers
137	Note 15 – Capital-actions – actions ordinaires et actions privilégiées	165	Note 31 – Produits d'intérêts et charges d'intérêts
140	Note 16 – Valeurs mobilières de Capital Trust	166	Note 32 – Modifications de méthodes comptables futures
		166	Note 33 – Événement postérieur

Responsabilité à l'égard de l'information financière

La direction de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) est responsable de la préparation, de la présentation, de l'exactitude et de la fiabilité du Rapport annuel, qui comprend les états financiers consolidés et le rapport de gestion. Les états financiers consolidés ont été préparés selon le paragraphe 308(4) de la *Loi sur les banques* (Canada), qui exige que les états financiers soient préparés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board. Le rapport de gestion a été préparé selon les exigences des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Les états financiers consolidés et le rapport de gestion comprennent des éléments qui tiennent compte des meilleurs jugements et estimations à l'égard de l'incidence prévue des opérations et événements actuels, compte tenu de leur importance relative. Les informations financières présentées dans le Rapport annuel sont conformes à celles des états financiers consolidés.

La direction a mis au point et maintient des systèmes, des contrôles et des procédés efficaces qui font en sorte que l'information utilisée à l'interne et publiée est fiable et disponible en temps opportun. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons continué de rehausser, de consigner et de contrôler l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Le résultat de ces travaux a fait l'objet d'un audit par les auditeurs nommés par les actionnaires. La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne de la CIBC à l'égard de l'information financière à la fin de l'exercice à l'aide du document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway. Par suite de cette évaluation, nous avons déclaré que les contrôles internes à l'égard de l'information financière sont efficaces, dans tous leurs aspects significatifs, et que la CIBC se conforme aux exigences établies par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis en vertu de la loi américaine intitulée *Sarbanes-Oxley*.

Le chef de la direction et le chef des services financiers de la CIBC ont déposé une attestation relativement au Rapport annuel auprès de la SEC conformément à la loi Sarbanes-Oxley et auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

Le groupe Vérification interne passe en revue l'efficacité du contrôle interne, de la gestion du risque et des systèmes et processus de gouvernance de la CIBC, y compris les contrôles comptables et financiers, conformément au plan de mission approuvé par le Comité de vérification, et produisent un rapport à leur égard. Le vérificateur en chef interne dispose d'un accès sans restriction au Comité de vérification.

Le conseil d'administration, par l'entremise du Comité de vérification qui se compose d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le Comité de vérification passe en revue les états financiers consolidés et les rapports de gestion intermédiaires et annuels, et les recommande aux fins d'approbation par le conseil d'administration. Parmi les autres principales responsabilités du Comité de vérification, notons le suivi du système de contrôles internes de la CIBC et l'examen des compétences, de l'indépendance et du rendement des auditeurs nommés par les actionnaires et des vérificateurs internes.

Les auditeurs externes, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., s'attachent à comprendre les contrôles internes et les procédés de présentation de l'information financière de la CIBC afin de planifier et d'exécuter les tests et autres procédures d'audit qu'ils jugent nécessaires dans les circonstances pour exprimer une opinion dans leurs rapports qui suivent. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. dispose d'un accès sans restriction au Comité de vérification, avec qui elle discute de l'audit et des questions qui s'y rapportent.

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) Canada a pour mandat de protéger les droits et intérêts des déposants et des créanciers de la CIBC. Par conséquent, il examine les activités et les affaires de la CIBC et fait enquête au besoin afin de s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* (Canada) sont respectées et que la situation financière de la CIBC est saine.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Kevin Glass
Chef des services financiers

Le 30 novembre 2016

Rapports des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC), qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2016 et 2015, et le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comprend également des tests des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés et l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CIBC aux 31 octobre 2016 et 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Autres points

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en date du 31 octobre 2016, fondé sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, et notre rapport daté du 30 novembre 2016 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 30 novembre 2016

Rapports des auditeurs indépendants d'un cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires

Rapport sur le contrôle interne en vertu des normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) en date du 31 octobre 2016 fondé sur les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre établi en 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (les critères établis par le COSO). La responsabilité du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière comprise dans le rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint compris dans le rapport de gestion ci-joint incombe à la direction de la CIBC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion quant au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la CIBC en nous fondant sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a compris l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de l'évaluation du risque et la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Le processus de contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est conçu afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins de publication, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comporte des conventions et des procédés qui 1) ont trait au maintien de livres de comptes suffisamment détaillés qui reflètent de façon précise et fidèle les opérations et les cessions des actifs de la société; 2) donnent l'assurance raisonnable que les opérations sont constatées adéquatement afin de permettre la préparation d'états financiers selon les IFRS publiées par l'IASB et que les revenus et les frais de la société sont conformes aux autorisations données par la direction et les administrateurs de la société; et 3) donnent l'assurance raisonnable à l'égard de la prévention ou de la détection en temps opportun d'acquisitions, d'utilisations ou de cessions non autorisées des actifs de la société qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

Étant donné ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter des anomalies. En outre, les projections du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures sont exposées au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des conventions et des procédures diminue.

À notre avis, la CIBC a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2016 selon les critères établis par le COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, du bilan consolidé de la CIBC aux 31 octobre 2016 et 2015, et du compte de résultat consolidé, de l'état du résultat global consolidé, de l'état des variations des capitaux propres consolidé et du tableau des flux de trésorerie consolidé pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2016, et notre rapport daté du 30 novembre 2016 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 30 novembre 2016

Bilan consolidé

En millions de dollars, au 31 octobre	2016	2015
ACTIF		
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	3 500 \$	3 053 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	10 665	15 584
Valeurs mobilières (note 4)		
Compte de négociation	49 915	46 181
Disponibles à la vente	37 253	28 534
Désignées à leur juste valeur	255	267
	87 423	74 982
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 433	3 245
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	28 377	30 089
Prêts (note 5)		
Prêts hypothécaires à l'habitation	187 298	169 258
Prêts personnels	38 041	36 517
Cartes de crédit	12 332	11 804
Entreprises et gouvernements	71 437	65 276
Provision pour pertes sur créances	(1 691)	(1 670)
	307 417	281 185
Divers		
Dérivés (note 12)	27 762	26 342
Engagements de clients en vertu d'acceptations	12 364	9 796
Terrains, bâtiments et matériel (note 7)	1 898	1 897
Goodwill (note 8)	1 539	1 526
Logiciels et autres immobilisations incorporelles (note 8)	1 410	1 197
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 26)	766	1 847
Actif d'impôt différé (note 20)	771	507
Autres actifs (note 9)	12 032	12 059
	58 542	55 171
	501 357 \$	463 309 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Dépôts (note 10)		
Particuliers	148 081 \$	137 378 \$
Entreprises et gouvernements	190 240	178 850
Banques	17 842	10 785
Emprunts garantis	39 484	39 644
	395 647	366 657
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	10 338	9 806
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 518	1 429
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	11 694	8 914
Divers		
Dérivés (note 12)	28 807	29 057
Acceptations	12 395	9 796
Passif d'impôt différé (note 20)	21	28
Autres passifs (note 11)	12 898	12 195
	54 121	51 076
Titres secondaires (note 14)	3 366	3 874
Capitaux propres		
Actions privilégiées (note 15)	1 000	1 000
Actions ordinaires (note 15)	8 026	7 813
Surplus d'apport	72	76
Résultats non distribués	13 584	11 433
Cumul des autres éléments du résultat global	790	1 038
Total des capitaux propres applicables aux actionnaires	23 472	21 360
Participations ne donnant pas le contrôle	201	193
Total des capitaux propres	23 673	21 553
	501 357 \$	463 309 \$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Victor G. Dodig
Président et chef de la direction

Jane L. Peverett
Administratrice

Compte de résultat consolidé

En millions de dollars, sauf indication contraire, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Produits d'intérêts			
Prêts	9 833 \$	9 573 \$	9 504 \$
Valeurs mobilières	1 774	1 524	1 628
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	329	310	320
Dépôts auprès d'autres banques	156	76	25
	12 092	11 483	11 477
Charges d'intérêts			
Dépôts	3 215	2 990	3 337
Valeurs vendues à découvert	199	230	327
Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	127	110	127
Titres secondaires	137	181	178
Divers	48	57	49
	3 726	3 568	4 018
Produits nets d'intérêts	8 366	7 915	7 459
Produits autres que d'intérêts			
Rémunération de prise ferme et honoraires de consultation	446	427	444
Frais sur les dépôts et les paiements	832	830	848
Commissions sur crédit	638	533	478
Honoraires d'administration de cartes	470	449	414
Honoraires de gestion de placements et de garde	882	814	677
Produits tirés des fonds communs de placement	1 462	1 457	1 236
Produits tirés des assurances, nets des réclamations	396	361	356
Commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières	342	385	408
Produits (pertes) de négociation	(88)	(139)	(176)
Profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net (note 4)	73	138	201
Profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur, montant net	17	(3)	(15)
Produits tirés des opérations de change autres que de négociation	367	92	43
Quote-part du résultat d'entreprises associées et de coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 26)	96	177	226
Divers	736	420	764
	6 669	5 941	5 904
Total des produits	15 035	13 856	13 363
Dotations à la provision pour pertes sur créances (note 5)	1 051	771	937
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel	4 982	5 099	4 636
Frais d'occupation	804	782	736
Matériel informatique, logiciels et matériel de bureau	1 398	1 292	1 200
Communications	319	326	312
Publicité et expansion des affaires	269	281	285
Honoraires	201	230	201
Taxes d'affaires et impôts et taxes sur le capital	68	68	59
Divers	930	783	1 083
	8 971	8 861	8 512
Résultat avant impôt sur le résultat	5 013	4 224	3 914
Impôt sur le résultat (note 20)	718	634	699
Résultat net	4 295 \$	3 590 \$	3 215 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	20 \$	14 \$	(3) \$
Porteurs d'actions privilégiées	38 \$	45 \$	87 \$
Porteurs d'actions ordinaires	4 237	3 531	3 131
Résultat net applicable aux actionnaires	4 275 \$	3 576 \$	3 218 \$
Résultat par action (en dollars) (note 21)			
– de base	10,72 \$	8,89 \$	7,87 \$
– dilué	10,70	8,87	7,86
Dividendes par action ordinaire (en dollars) (note 15)	4,75	4,30	3,94

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Résultat net	4 295 \$	3 590 \$	3 215 \$
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	487	1 445	694
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur investissements dans des établissements à l'étranger	(272)	(21)	–
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	(257)	(720)	(425)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	121	18	–
	79	722	269
Variation nette des valeurs disponibles à la vente			
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs disponibles à la vente	125	(67)	152
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur valeurs disponibles à la vente	(58)	(97)	(146)
	67	(164)	6
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	13	(7)	94
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(12)	3	(81)
	1	(4)	13
Autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies			
	(390)	374	(143)
Variation nette de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit			
	(5)	5	–
Total des autres éléments du résultat global¹	(248)	933	145
Résultat global	4 047 \$	4 523 \$	3 360 \$
Résultat global applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	20 \$	14 \$	(3)\$
Porteurs d'actions privilégiées	38 \$	45 \$	87 \$
Porteurs d'actions ordinaires	3 989	4 464	3 276
Résultat global applicable aux actionnaires	4 027 \$	4 509 \$	3 363 \$

1) Comprend des profits de 6 M\$ en 2016 (5 M\$ de pertes en 2015 et 16 M\$ de profits en 2014) ayant trait à nos placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
(Charge) économie d'impôt			
Éléments qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Profits nets (pertes nettes) sur investissements dans des établissements à l'étranger	(17)\$	(118)\$	(52)\$
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur investissements dans des établissements à l'étranger	37	3	–
Profits nets (pertes nettes) sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	128	91	67
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur transactions de couverture sur investissements dans des établissements à l'étranger	(26)	(6)	–
	122	(30)	15
Variation nette des valeurs disponibles à la vente			
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs disponibles à la vente	(24)	42	(71)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur valeurs disponibles à la vente	15	48	59
	(9)	90	(12)
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie			
Profits nets (pertes nettes) sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(5)	2	(34)
Reclassement en résultat net de (profits nets) pertes nettes sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	5	(2)	29
	–	–	(5)
Éléments qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies			
	149	(129)	54
Variation nette de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit			
	1	(1)	–
	263 \$	(70)\$	52 \$

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Actions privilégiées (note 15)			
Solde au début de l'exercice	1 000 \$	1 031 \$	1 706 \$
Émission d'actions privilégiées	–	600	400
Rachat d'actions privilégiées	–	(631)	(1 075)
Solde à la fin de l'exercice	1 000 \$	1 000 \$	1 031 \$
Actions ordinaires (note 15)			
Solde au début de l'exercice	7 813 \$	7 782 \$	7 753 \$
Émission d'actions ordinaires	273	30	96
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(61)	(2)	(65)
Actions autodétenues	1	3	(2)
Solde à la fin de l'exercice	8 026 \$	7 813 \$	7 782 \$
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	76 \$	75 \$	82 \$
Charge au titre des options sur actions	5	5	7
Options sur actions exercées	(9)	(4)	(14)
Divers	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	72 \$	76 \$	75 \$
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice	11 433 \$	9 626 \$	8 318 \$
Résultat net applicable aux actionnaires	4 275	3 576	3 218
Dividendes (note 15)			
Actions privilégiées	(38)	(45)	(87)
Actions ordinaires	(1 879)	(1 708)	(1 567)
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(209)	(9)	(250)
Divers	2	(7)	(6)
Solde à la fin de l'exercice	13 584 \$	11 433 \$	9 626 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat			
Cumul des autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui pourraient faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Écart de change, montant net			
Solde au début de l'exercice	1 035 \$	313 \$	44 \$
Variation nette de l'écart de change	79	722	269
Solde à la fin de l'exercice	1 114 \$	1 035 \$	313 \$
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs disponibles à la vente			
Solde au début de l'exercice	94 \$	258 \$	252 \$
Variation nette des valeurs disponibles à la vente	67	(164)	6
Solde à la fin de l'exercice ¹	161 \$	94 \$	258 \$
Profits nets (pertes nettes) sur couvertures de flux de trésorerie			
Solde au début de l'exercice	22 \$	26 \$	13 \$
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie	1	(4)	13
Solde à la fin de l'exercice	23 \$	22 \$	26 \$
Cumul des autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat, qui ne pourraient pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net			
Profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies			
Solde au début de l'exercice	(118)\$	(492)\$	(349)\$
Variation nette des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	(390)	374	(143)
Solde à la fin de l'exercice	(508)\$	(118)\$	(492)\$
Variation nette de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit			
Solde au début de l'exercice	5 \$	– \$	– \$
Variation nette attribuable aux variations du risque de crédit	(5)	5	–
Solde à la fin de l'exercice	– \$	5 \$	– \$
Total du cumul des autres éléments du résultat global, nets de l'impôt sur le résultat	790 \$	1 038 \$	105 \$
Participations ne donnant pas le contrôle			
Solde au début de l'exercice	193 \$	164 \$	175 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	20	14	(3)
Dividendes	(19)	(5)	(4)
Divers	7	20	(4)
Solde à la fin de l'exercice	201 \$	193 \$	164 \$
Capitaux propres à la fin de l'exercice	23 673 \$	21 553 \$	18 783 \$

1) Comprend une perte cumulée de 43 M\$ (71 M\$ en 2015 et 20 M\$ en 2014) liée à des valeurs disponibles à la vente évaluées à la juste valeur.

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	4 295 \$	3 590 \$	3 215 \$
Ajustements pour rapprocher le résultat net des flux de trésorerie d'exploitation			
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 051	771	937
Amortissement et perte de valeur ¹	462	435	813
Charge au titre des options sur actions	5	5	7
Impôt différé	(20)	(61)	57
Profits sur valeurs disponibles à la vente, montant net	(73)	(138)	(201)
Pertes nettes (profits nets) à la cession de terrains, de bâtiments et de matériel	(72)	(2)	1
Autres éléments hors caisse, montant net	(692)	(257)	(637)
Variations nettes des actifs et des passifs d'exploitation			
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	4 919	(4 731)	(6 685)
Prêts, nets des remboursements	(27 464)	(22 610)	(16 529)
Dépôts, nets des retraits	28 440	40 510	10 213
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	532	(3 193)	(328)
Intérêts courus à recevoir	(98)	(112)	79
Intérêts courus à payer	(72)	(77)	(32)
Actifs dérivés	(1 425)	(5 655)	(688)
Passifs dérivés	(232)	7 204	2 032
Valeurs du compte de négociation	(3 734)	880	(2 991)
Valeurs désignées à leur juste valeur	12	(14)	34
Autres actifs et passifs désignés à leur juste valeur	807	327	(14)
Impôt exigible	8	140	(27)
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 089	526	(1 196)
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	2 780	(948)	4 975
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	(2 188)	144	28
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	1 712	3 318	(8 096)
Divers, montant net	169	(569)	(1 538)
	10 211	19 483	(16 571)
Flux de trésorerie de financement			
Émission de titres secondaires	1 000	–	1 000
Remboursement/rachat/échéance de titres secondaires	(1 514)	(1 130)	(264)
Émission d'actions privilégiées	–	600	400
Rachat d'actions privilégiées	–	(631)	(1 075)
Émission d'actions ordinaires au comptant	264	26	82
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(270)	(11)	(315)
Produit net tiré des actions autodétenues	1	3	(2)
Dividendes versés	(1 917)	(1 753)	(1 654)
Frais liés à l'émission d'actions	–	(7)	(5)
	(2 436)	(2 903)	(1 833)
Flux de trésorerie d'investissement			
Achat de valeurs disponibles à la vente	(31 625)	(41 145)	(27 974)
Produit de la vente de valeurs disponibles à la vente	10 750	9 264	29 014
Produit à l'échéance de valeurs disponibles à la vente	12 299	15 451	14 578
Sorties nettes affectées aux acquisitions	–	–	(190)
Rentrées nettes provenant des cessions	1 363	185	3 611
Achat de terrains, de bâtiments et de matériel, montant net	(170)	(256)	(251)
	(7 383)	(16 501)	18 788
Incidence de la fluctuation des taux de change sur la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	55	280	99
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au cours de l'exercice	447	359	483
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques au début de l'exercice	3 053	2 694	2 211
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques à la fin de l'exercice²	3 500 \$	3 053 \$	2 694 \$
Intérêts versés au comptant	3 798 \$	3 646 \$	4 050 \$
Impôt sur le résultat payé au comptant	730	555	669
Intérêts et dividendes reçus au comptant	11 994	11 371	11 556

1) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et des logiciels, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles. Les résultats de 2014 comprennent également la perte de valeur du goodwill.

2) Comprennent les soldes soumis à restrictions de 422 M\$ (406 M\$ en 2015 et 324 M\$ en 2014).

Les notes ci-jointes et les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada. Par l'intermédiaire de ses trois principaux secteurs d'activité, Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux, la CIBC offre un éventail complet de produits et de services financiers à 11 millions de particuliers, de PME, de sociétés commerciales, de grandes entreprises et de clients institutionnels au Canada et dans le monde entier. Pour plus de précisions sur nos unités d'exploitation, reportez-vous à la note 28. La CIBC est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés à Commerce Court, Toronto (Ontario).

Note 1 | Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables

Base d'établissement

Les états financiers consolidés de la CIBC ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les présents états financiers consolidés sont également conformes aux paragraphes 308(4) de la *Loi sur les banques* et aux exigences du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

La CIBC a appliqué de manière uniforme les mêmes méthodes comptables pendant toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

À moins d'indication contraire, tous les montants contenus dans les présents états financiers consolidés sont libellés en millions de dollars canadiens.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration (le conseil) le 30 novembre 2016.

Sommaire des principales méthodes comptables

Nos principales méthodes comptables sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Pour préparer les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses à l'égard des montants comptabilisés et évalués d'actifs et de passifs, du résultat net, du résultat global et des informations connexes. Des estimations importantes sont faites et des hypothèses sont formulées afin d'évaluer les instruments financiers, la perte de valeur des valeurs disponibles à la vente, la provision pour pertes sur créances, la perte de valeur des actifs, l'impôt sur le résultat, les provisions et passifs éventuels et les hypothèses relatives aux avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme, ainsi que pour évaluer si les entités structurées doivent être consolidées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Périmètre de consolidation

Nous consolidons les entités sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Les conditions suivantes doivent être remplies pour avoir le contrôle sur une autre entité : i) il faut détenir le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité, ii) il faut être exposé ou avoir droit à des rendements variables en raison de nos liens avec les entités et iii) il faut avoir la capacité d'influer sur ces rendements obtenus du fait que nous exerçons notre pouvoir sur l'entité.

Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles la CIBC exerce le contrôle. En règle générale, la CIBC détient le pouvoir sur ses filiales en raison de sa participation de plus de 50 % dans les droits de vote et est exposée de façon importante à ses filiales compte tenu de sa participation de plus de 50 % dans celles-ci. L'incidence des droits de vote potentiels que la CIBC a la capacité pratique d'exercer est prise en compte dans l'évaluation de l'existence du contrôle. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date où leur contrôle est obtenu par la CIBC et cessent d'être consolidées dès la perte de ce contrôle. Les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme à l'échelle de la CIBC aux fins de la consolidation. D'autres renseignements sur nos principales filiales figurent à la note 27.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes importantes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées présentent souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : i) activités bien circonscrites; ii) objectif précis et bien défini, par exemple : titriser nos propres actifs financiers ou les actifs financiers de tiers afin de fournir des sources de financement ou de fournir des possibilités de placement à des investisseurs en leur transférant les risques et avantages associés aux actifs de l'entité structurée; iii) capitaux propres insuffisants pour permettre à l'entité structurée de financer ses activités sans recourir à un soutien financier subordonné; ou iv) financement par émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit ou d'autres risques. Parmi les entités structurées courantes, on compte des entités de titrisation, du financement adossé à des actifs et des fonds de placement.

Lorsque les droits de vote ne sont pas pertinents pour déterminer si la CIBC a le pouvoir sur une entité, surtout dans le cas d'entités structurées complexes, l'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances, notamment l'objet et la conception de l'entité émettrice, les relations avec les autres investisseurs et la capacité de chaque investisseur de prendre des décisions à l'égard des activités importantes, et si la CIBC agit à titre de mandant ou de mandataire.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées chaque fois que les faits et circonstances précis et pertinents indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé. Les facteurs entraînant la réévaluation comprennent, mais sans s'y limiter, des changements importants au sein de la structure de propriété des entités, des changements dans les accords contractuels ou de gouvernance, l'attribution d'une facilité de liquidité au-delà des modalités établies à l'origine, la conclusion de transactions avec les entités qui n'étaient pas prévues au départ et des changements à la structure de financement des entités.

Transactions éliminées au moment de la consolidation

La totalité des transactions, des soldes, et des profits latents et des pertes latentes sur les transactions intersociétés sont éliminés au moment de la consolidation.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées dans le bilan consolidé à titre de composante distincte des capitaux propres ne faisant pas partie des capitaux propres applicables aux actionnaires de la CIBC. Le résultat net applicable aux participations ne donnant pas le contrôle est présenté de façon distincte dans le compte de résultat consolidé.

Entreprises associées et coentreprises

Nous classons les placements dans des entités sur lesquelles nous exerçons une influence notable et qui ne sont ni des filiales ni des coentreprises dans les entreprises associées. Nous sommes présumés exercer une influence notable lorsque nous détenons, directement ou indirectement, entre 20 % et 50 % des droits de vote d'une entité ou, dans le cas d'une société en commandite, lorsque la CIBC est un co-commandité. L'influence notable pourrait aussi exister lorsque nous détenons moins de 20 % des droits de vote d'une entité, par exemple si nous avons une influence sur les processus d'élaboration des politiques, soit en ayant un représentant siégeant au conseil de l'entité, ou par un autre moyen. Si nous sommes parties à un accord contractuel en vertu duquel nous convenons avec une ou plusieurs parties d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint, nous classons notre participation dans l'entreprise à titre de coentreprise.

Les placements dans des entreprises associées et les participations dans des coentreprises sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de la mise en équivalence, ces placements sont initialement évalués au coût, y compris le montant attribuable du goodwill et les immobilisations incorporelles, et ajustés par la suite pour rendre compte des variations subséquentes de notre quote-part dans l'actif net du placement.

Aux fins de l'application de la méthode de la mise en équivalence pour la comptabilisation d'un placement dans une société émettrice dont la période de présentation de l'information financière diffère de celle de la CIBC, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets d'événements ou de transactions d'importance qui se sont produits entre la date de clôture de la société émettrice et la date de clôture de la CIBC.

Conversion de devises

Les actifs et les passifs monétaires et les actifs et les passifs non monétaires, évalués à leur juste valeur et libellés en monnaies étrangères, sont convertis dans les monnaies fonctionnelles propres aux activités opérationnelles aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les produits et les charges sont convertis aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes réalisés et latents découlant de la conversion en monnaies fonctionnelles sont inclus dans le compte de résultat consolidé, à l'exception des profits de change latents et des pertes de change latentes sur les titres de participation disponibles à la vente, qui sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé, tandis que les produits et les charges de ces établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens aux taux de change mensuels moyens. Les profits et les pertes de change qui découlent de la conversion des comptes des établissements à l'étranger et des transactions de couverture de l'investissement net dans ces établissements à l'étranger, nets de l'impôt applicable, sont imputés à l'écart de change, montant net, qui est inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes de change cumulés, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé lors de la sortie d'un établissement à l'étranger. Lors de la sortie partielle d'un établissement à l'étranger, la part proportionnelle du montant cumulé des profits et des pertes de change, y compris l'incidence des activités de couverture, et l'impôt applicable auparavant comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé.

Classement et évaluation des actifs et des passifs financiers

La CIBC comptabilise les instruments financiers à son bilan consolidé lorsqu'elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Tous les actifs financiers doivent, au moment de la comptabilisation initiale, être classés comme détenus à des fins de transaction, disponibles à la vente, désignés à leur juste valeur, détenus jusqu'à leur échéance ou comme des prêts et créances, en fonction des caractéristiques de l'instrument ainsi que du but dans lequel il a été acquis. Tous les actifs financiers et les dérivés doivent être évalués à leur juste valeur, à l'exception des prêts et des créances, des titres de créance classés comme détenus jusqu'à leur échéance et des titres de participation disponibles à la vente dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. Le reclassement d'actifs financiers non dérivés du compte de négociation vers les prêts et créances est permis lorsqu'ils ne sont plus détenus à des fins de transaction, si les actifs financiers non dérivés répondent à la définition de prêts et créances et si nous avons l'intention et la capacité de les conserver dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance. Le reclassement d'actifs financiers non dérivés du compte de négociation vers les valeurs disponibles à la vente est également permis dans de rares cas. Les actifs financiers non dérivés peuvent être reclassés des valeurs disponibles à la vente vers les prêts et créances s'ils répondent à la définition de prêts et créances et si nous avons l'intention et la capacité de les conserver dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance, ou être reclassés des valeurs disponibles à la vente vers les valeurs détenues jusqu'à l'échéance si nous avons l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, sauf s'il s'agit de dérivés, d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert ou de passifs désignés à leur juste valeur. Les dérivés, les engagements liés à des valeurs vendues à découvert et les passifs désignés à leur juste valeur sont évalués à leur juste valeur. Les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables qui n'ont pas de cours sur un marché actif et que nous n'entendons pas vendre immédiatement ou à court terme au moment de la comptabilisation initiale. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, ce qui correspond au montant versé à l'emprunteur, à laquelle s'ajoute le montant des coûts de transaction directs et marginaux. Les prêts et créances sont ensuite mesurés au coût amorti, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, nets d'une provision pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Certains prêts et certaines créances peuvent être désignés à leur juste valeur (voir ci-après).

Instruments financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs et des passifs détenus à des fins de transaction ou font partie d'un portefeuille sous gestion visant la réalisation de profit à court terme. Ces instruments sont initialement évalués à leur juste valeur. Les prêts et créances que nous entendons vendre immédiatement ou à court terme sont classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont réévalués à leur juste valeur à la date du bilan consolidé. Les profits et les pertes réalisés sur cessions et les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur sont inclus dans les produits autres que d'intérêts comme produits (pertes) de négociation, sauf dans la mesure où ils sont utilisés à titre de couverture économique d'un actif ou d'un passif désigné à sa juste valeur, auquel cas les produits (pertes) figurent dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. Les dividendes et les produits d'intérêts dégagés des valeurs du compte de négociation ainsi que les dividendes et les charges d'intérêts liés aux valeurs vendues à découvert sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans les actifs détenus à des fins de transaction, les valeurs désignées à leur juste valeur ou les prêts et créances et sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, à laquelle s'ajoute le montant des coûts de transaction directs et marginaux. Seuls les titres de participation dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable sont comptabilisés au coût. Nous avons établi que tous nos titres de participation ont des justes valeurs fiables. Par conséquent, tous les actifs financiers disponibles à la vente sont réévalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JV-AERG) après leur comptabilisation initiale, à l'exception des profits et des pertes de change sur les titres de créance disponibles à la vente, lesquels sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. Les profits ou pertes de change latent(e)s sur les titres de participation disponibles à la vente et les autres variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que le placement soit vendu ou ait subi une perte de valeur, auquel cas le montant cumulé des profits et pertes de change auparavant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré du cumul des autres éléments du résultat global au compte de résultat consolidé. Les profits et pertes réalisés à la vente, calculés selon la méthode du coût moyen, et les dépréciations pour tenir compte de la perte de valeur figurent dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs disponibles à la vente. Les dividendes et les produits d'intérêts tirés des actifs financiers disponibles à la vente sont inclus dans les produits d'intérêts.

Instruments financiers désignés à leur juste valeur

Les instruments financiers désignés à leur juste valeur sont ceux que nous désignons, à leur comptabilisation initiale, comme des instruments qui seront évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat consolidé. Cette désignation, une fois faite, est irrévocable. Outre l'exigence visant la disponibilité de justes valeurs fiables, des restrictions sont imposées par les IFRS et le BSIF quant à l'utilisation de cette désignation. Le critère de désignation à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale est respecté lorsque i) la désignation à la juste valeur élimine ou réduit considérablement les écarts d'évaluation qui découleraient autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs selon une méthode différente; ou ii) les instruments financiers font partie d'un portefeuille qui est géré selon sa juste valeur, conformément à notre stratégie de placement, et qui fait l'objet de rapports internes selon la même méthode. La juste valeur peut aussi s'appliquer aux instruments financiers comprenant au moins un dérivé incorporé, qui aurait été autrement séparé puisqu'il modifie significativement les flux de trésorerie du contrat.

Les profits et les pertes réalisés sur cessions, les profits et les pertes latents découlant de variations de la juste valeur des instruments financiers désignés à leur juste valeur, ainsi que les profits et les pertes découlant de variations de la juste valeur de dérivés, de valeurs du compte de négociation et d'engagements liés à des valeurs vendues à découvert qui sont gérés en tant que couvertures économiques pour des instruments financiers désignés à leur juste valeur sont inclus dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. Les dividendes et les produits d'intérêts gagnés ainsi que les charges d'intérêts sur les actifs et les passifs désignés à leur juste valeur sont inscrits respectivement dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts. Les variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre à la CIBC sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Détermination de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur le caractère observable des données d'évaluation sur le marché aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La note 2 donne plus de précisions sur l'évaluation de la juste valeur par catégorie d'instrument financier après la comptabilisation initiale.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux valeurs du compte de négociation et aux instruments financiers désignés à leur juste valeur sont passés en charges dès qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés à tous les autres instruments financiers sont habituellement inscrits à l'actif. Dans le cas d'instruments de créance, les coûts de transaction sont amortis sur la durée attendue de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas des titres de participation, les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable.

Date de comptabilisation des valeurs mobilières

Nous comptabilisons toutes les valeurs mobilières figurant au bilan consolidé au moyen de la comptabilisation à la date de règlement.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Les produits d'intérêts et les charges d'intérêts relatifs à tous les instruments financiers évalués au coût amorti et aux titres de créance disponibles à la vente sont comptabilisés dans les produits d'intérêts et les charges d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées ou les sorties de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier, à leur comptabilisation initiale. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, nous devons estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, mais nous ne devons pas tenir compte des pertes sur créances futures.

Les commissions de montage, y compris les commissions d'engagement, de restructuration et de renégociation, sont considérées comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt et sont comptabilisées au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions reçues relativement à des engagements qui ne donneront probablement pas lieu à un prêt sont portées aux produits autres que d'intérêts sur la durée de l'engagement. Les commissions de syndication de prêts sont portées aux produits autres que d'intérêts à la signature de l'entente de syndication, pourvu que le rendement de la tranche du prêt que nous conservons soit au moins égal au rendement moyen obtenu par les autres prêteurs participant au financement. Sinon, une fraction appropriée des commissions est différée à titre de produits non gagnés et amortie par imputation aux produits d'intérêts au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres et engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres sont traitées comme des transactions de prêts garantis et sont comptabilisées au coût amorti dans la mesure où elles représentent une acquisition de valeurs simultanément à un engagement de les revendre à une date ultérieure, à un prix fixe, généralement à court terme. Les produits d'intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la section Produits d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

De la même façon, les valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis, et les charges d'intérêts sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et figurent au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

Garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées

Le droit de récupérer les garanties au comptant versées et l'obligation de rendre les garanties au comptant reçues quand des valeurs sont empruntées ou prêtées, généralement à court terme, sont respectivement comptabilisés à titre de garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou prêtées. Les produits d'intérêts sur les garanties au comptant versées et les charges d'intérêts sur les garanties au comptant reçues sont inscrits respectivement au poste Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres de la section Produits d'intérêts et au poste Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres de la section Charges d'intérêts. En ce qui concerne les transactions d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs à l'égard desquelles des valeurs sont données ou reçues en garantie, les valeurs données en garantie par la CIBC continuent de figurer dans le bilan consolidé et les valeurs reçues en garantie par la CIBC ne sont pas comptabilisées dans le bilan consolidé. Les frais d'emprunt de valeurs et les produits de prêt de valeurs sont inclus dans les produits autres que d'intérêt dans le compte de résultat consolidé.

Dépréciation des actifs financiers

Prêts douteux et produits d'intérêts sur prêts douteux

Un prêt est classé comme prêt douteux lorsque, à notre avis, il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes intervenus après la comptabilisation initiale et ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt ou d'un portefeuille de prêts.

Une indication objective de dépréciation comprend des éléments indiquant que l'emprunteur éprouve de sérieuses difficultés financières, le non-paiement ou un compte en souffrance. En général, un prêt dont le capital ou les intérêts exigibles sont en souffrance depuis 90 jours aux termes du contrat est automatiquement classé comme prêt douteux, à moins qu'il ne soit entièrement garanti et en voie de recouvrement. Indépendamment de l'évaluation par la direction de la probabilité de recouvrement, un prêt est considéré comme douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours. Voici les exceptions qui s'appliquent :

- Les prêts sur cartes de crédit ne sont pas classés comme prêts douteux et sont radiés en totalité lorsqu'un avis de faillite est émis, une proposition de règlement est faite, des services de crédit-conseil sont demandés, selon la première éventualité, ou lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat.
- Les prêts garantis ou assurés par un gouvernement canadien (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement canadien ne sont classés comme prêts douteux que lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 365 jours aux termes du contrat.

Dans certains cas, nous pouvons modifier les modalités d'un emprunt pour des raisons économiques ou juridiques découlant des difficultés financières d'un emprunteur. Lorsque l'état du prêt change, et si la direction ne prévoit toujours pas recouvrer la totalité des montants en vertu des dispositions révisées du contrat de prêt, le prêt est considéré comme douteux. Un prêt douteux est évalué selon sa valeur de réalisation estimée, déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt. Lorsqu'un prêt ou un groupe de prêts a été classé comme prêts douteux, les produits d'intérêts sont par la suite comptabilisés au moyen du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins du calcul de la perte de valeur. Pour les prêts sur cartes de crédit, l'intérêt est comptabilisé seulement dans la mesure où la réception d'intérêts est prévue.

Un prêt n'est plus considéré comme douteux lorsque tous les montants en souffrance, y compris les intérêts, ont été recouverts et qu'il est établi que le capital et les intérêts sont entièrement recouvrables conformément aux dispositions initiales du contrat de prêt ou aux conditions révisées du marché, et que toutes les questions ayant entraîné le classement en tant que prêt douteux ont été résolues. Lorsque l'état du prêt change et que la direction prévoit recouvrer la totalité des montants en vertu des dispositions révisées du contrat de prêt, le prêt n'est plus considéré comme douteux. Aucune tranche du montant reçu au comptant sur un prêt douteux n'est portée au compte de résultat consolidé tant que le prêt n'est pas reclassé dans les prêts productifs.

Les prêts sont radiés, en partie ou en totalité, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe lorsque nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager le recouvrement futur des montants provisionnés. Lorsque les prêts sont garantis, soit généralement après la réalisation ou le transfert de tous les biens donnés en garantie à la CIBC ou, dans certains cas, lorsque la valeur de réalisation nette d'un bien donné en garantie ou toute autre information disponible ne laissent entrevoir aucune attente raisonnable d'un recouvrement futur. Au cours des périodes suivantes, les recouvrements de montants déjà radiés sont portés au crédit de la dotation à la provision pour pertes sur créances.

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances comprend des provisions individuelles et des provisions collectives.

Provisions individuelles

Nous évaluons continuellement le risque de crédit d'une grande partie des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements pour chaque compte à la date de clôture et constituons une provision pour pertes sur créances lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation du prêt.

Provisions collectives

Les prêts sont regroupés dans des portefeuilles assortis du même type de risque de crédit, et la dépréciation est évaluée collectivement dans les deux cas suivants :

- i) Pertes sur créances existantes, mais qui n'ont pas encore été décelées en ce qui concerne les groupes de prêts qui ont fait l'objet d'un test de dépréciation individuel pour lesquels il n'existe pas de preuve objective de dépréciation :
 - Une provision collective est constituée pour les pertes qui, à notre avis, sont inhérentes au portefeuille de prêts aux entreprises et aux gouvernements à la date de clôture, mais qui n'ont pas encore été décelées de façon précise aux termes d'une évaluation individuelle du prêt.
 - La provision collective est établie d'après les niveaux de pertes attendues associées aux divers portefeuilles de crédit, selon différents niveaux de risque, et la période estimative pour les pertes existantes qui n'ont pas été précisément décelées. Nous tenons aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes seront relevées et une provision sera établie, de notre opinion sur les tendances actuelles et futures de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. La direction estime pour chaque portefeuille visé la période surprise entre le moment où une perte survient et celui où elle est relevée. Les paramètres qui ont une incidence sur le calcul de la provision collective sont mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique.
 - Les niveaux de pertes attendues sont calculés d'après l'évaluation de risque propre à chaque facilité de crédit et la probabilité de défaut (PD) associée à chaque évaluation de risque, ainsi que d'après les estimations des pertes en cas de défaut (PCD). La PD reflète nos pertes passées ainsi que des données tirées des défaillances sur les marchés de la dette publique. Les pertes passées sont ajustées en fonction de données observables actuelles afin de tenir compte de l'incidence de la conjoncture actuelle. Les estimations des PCD sont fondées sur l'expérience acquise au cours d'exercices antérieurs.
- ii) Dans le cas des groupes de prêts pour lesquels chaque prêt n'est pas considéré comme étant individuellement significatif :
 - Les portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation, de prêts sur cartes de crédit, de prêts personnels et de certains prêts aux PME se composent d'un nombre élevé de soldes homogènes relativement faibles, à l'égard desquels des provisions collectives sont établies en fonction de taux historiques de montants radiés à l'égard des comptes courants et des soldes en souffrance.
 - En ce qui concerne les prêts hypothécaires à l'habitation, les prêts personnels et certains prêts aux PME, la CIBC se sert des pertes passées afin de déterminer les paramètres de PD et de PCD, qui sont utilisés aux fins du calcul de la provision collective. En ce qui concerne les prêts sur cartes de crédit, les pertes passées permettent à la CIBC de calculer le montant des flux à radier dans nos modèles de taux de progression de l'ancienneté qui établissent la provision.
 - Nous tenons aussi compte de la période estimative au cours de laquelle des pertes existantes seront relevées et une provision sera établie, de notre opinion sur les tendances actuelles et futures de l'économie et des portefeuilles, et des signes d'amélioration ou de détérioration de la qualité du crédit. Les paramètres qui ont une incidence sur le calcul de la provision collective sont mis à jour régulièrement, en fonction de notre expérience et du contexte économique.

Des provisions individuelles et collectives sont constituées pour le risque de crédit hors bilan qui n'a pas été évalué à la juste valeur. Ces provisions figurent dans les autres passifs.

Titres de créance disponibles à la vente

Les titres de créance disponibles à la vente sont considérés comme ayant subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective observable quant à l'incapacité de recouvrer le capital ou l'intérêt prévu au contrat.

Lorsqu'un titre de créance disponible à la vente est considéré comme ayant subi une perte de valeur, une perte de valeur est comptabilisée en reclassant le montant cumulé des pertes latentes du cumul des autres éléments du résultat global dans le compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé sont reprises dans le compte de résultat consolidé si la juste valeur augmente par la suite et que l'augmentation peut être liée de façon objective à un événement s'étant produit après la comptabilisation de la perte de valeur.

Titres de participation disponibles à la vente

Une preuve objective de perte de valeur d'un placement dans des titres de participation disponibles à la vente existe lorsque la juste valeur d'un placement a subi une baisse importante ou prolongée en deçà du coût ou s'il existe de l'information concernant des changements néfastes importants qui sont survenus dans le contexte technologique, le marché, ou le contexte économique ou juridique dans lequel l'émetteur évolue, ou si l'émetteur éprouve de sérieuses difficultés financières.

Lorsqu'un titre de participation disponible à la vente est considéré comme ayant subi une perte de valeur, une perte de valeur est comptabilisée en reclassant le montant cumulé des pertes latentes du cumul des autres éléments du résultat global dans le compte de résultat consolidé. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées dans le compte de résultat consolidé ne peuvent faire l'objet d'une reprise par la suite. Les autres baisses de la juste valeur survenues après la comptabilisation d'une perte de valeur sont comptabilisées directement dans le compte de résultat consolidé, tandis que les hausses subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Dérivés

Nous avons recours à des dérivés tant pour la gestion de l'actif et du passif (GAP) qu'à des fins de négociation. Les dérivés détenus aux fins de la GAP nous permettent de gérer les risques financiers, comme les variations des taux d'intérêt et des taux de change, tandis que nos activités de négociation des dérivés visent principalement à répondre aux besoins de nos clients. Nous pouvons également prendre des positions de négociation dans le but d'en tirer des produits.

Tous les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués ultérieurement à la juste valeur, et figurent à l'actif s'ils ont une juste valeur positive et au passif s'ils ont une juste valeur négative, dans les deux cas à titre de dérivés. Les profits latents et réalisés ou les pertes latentes et réalisées sur des dérivés utilisés à des fins de négociation sont comptabilisés immédiatement dans les produits (pertes) de négociation. La comptabilisation des dérivés utilisés aux fins de la GAP dépend de leur admissibilité à la comptabilité de couverture, comme il est mentionné ci-dessous.

Les justes valeurs des dérivés négociés en Bourse sont fondées sur des cours de marché. Les justes valeurs des dérivés négociés de gré à gré, y compris les dérivés négociés de gré à gré qui font l'objet d'une compensation centrale, sont obtenues grâce à des techniques d'évaluation, notamment par des modèles d'actualisation des flux de trésorerie et des modèles d'évaluation d'options. Se reporter à la note 12 pour plus de précisions sur l'évaluation des dérivés.

Dérivés détenus aux fins de la GAP admissibles à la comptabilité de couverture

Nous appliquons la comptabilité de couverture pour des dérivés détenus aux fins de la GAP qui répondent à des critères déterminés. Il existe trois types de couvertures : la couverture de juste valeur, la couverture de flux de trésorerie et la couverture d'investissements nets dans des établissements à l'étranger. Si la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, toute variation de la juste valeur d'un dérivé doit être comptabilisée dans le compte de résultat consolidé (se reporter à la section Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture ci-après).

Pour qu'un dérivé soit admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture doit être désignée et documentée en bonne et due forme au moment de sa mise en place, en conformité avec l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'objectif et la stratégie propres à la gestion du risque particulier faisant l'objet de la couverture, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie spécifiques couverts ainsi que la mesure de l'efficacité de la couverture sont documentés. L'efficacité des relations de couverture exige une corrélation étroite des variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie entre les éléments couverts et les éléments de couverture.

Nous évaluons l'efficacité des dérivés utilisés dans les relations de couverture tant au moment de la mise en place de la couverture que pendant toute sa durée. Il y a inefficacité dans la mesure où la variation de la juste valeur du dérivé de couverture diffère de la variation de la juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert, ou lorsque la variation cumulée de la juste valeur d'un dérivé de couverture excède la variation cumulée de la juste valeur des flux de trésorerie futurs prévus de l'élément couvert. Le montant de l'inefficacité des instruments de couverture est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de juste valeur

Nous désignons principalement des couvertures de juste valeur à l'intérieur des stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour couvrir les variations de la juste valeur d'instruments financiers à taux fixe. Les variations de la juste valeur attribuées au risque de taux d'intérêt couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable des instruments financiers couverts et figurent dans les produits nets d'intérêts. Les variations de la juste valeur des dérivés de couverture figurent également dans les produits nets d'intérêts. Toute différence entre les deux représente une inefficacité de la couverture qui est incluse dans les produits nets d'intérêts.

De même, pour les couvertures de risque de change, les variations de la juste valeur des dérivés et des non-dérivés de couverture sont comptabilisées dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les variations de la juste valeur des éléments couverts provenant du risque de change couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Tout écart entre ces deux éléments représente l'inefficacité de la couverture.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin et l'ajustement de la valeur comptable appliqué à l'élément couvert est amorti sur la durée résiduelle de l'élément couvert. Si l'élément couvert est décomptabilisé, cet ajustement de la valeur comptable non amorti est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

Nous désignons des couvertures de flux de trésorerie dans le cadre de stratégies de gestion du risque de taux d'intérêt qui utilisent des dérivés pour atténuer notre risque de variation des flux de trésorerie en convertissant de façon efficace certains instruments financiers à taux variable en instruments financiers à taux fixe, et dans le cadre de stratégies de gestion du risque de change pour couvrir les flux de trésorerie prévus libellés en monnaies étrangères. Nous désignons également des couvertures de flux de trésorerie afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC liée à certains droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces.

La partie efficace des variations de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, jusqu'à ce que la variabilité des flux de trésorerie faisant l'objet de la couverture soit comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au cours d'exercices futurs, moment auquel la tranche appropriée du montant qui figurait dans le cumul des autres éléments du résultat global sera reclassée dans le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement lorsqu'elle se produit, c'est-à-dire dans les produits nets d'intérêts, dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation ou dans les charges autres que d'intérêts.

Si l'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé, ou si la couverture ne respecte plus les critères de la comptabilité de couverture, la relation de couverture prend fin. Lorsque la relation de couverture prend fin, tout montant résiduel dans le cumul des autres éléments du résultat global y reste jusqu'à ce qu'il soit comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lorsque la variabilité des flux de trésorerie couverts ou la transaction prévue faisant l'objet de la couverture est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Lorsque la réalisation de la transaction prévue n'est plus probable, le profit cumulé ou la perte cumulée connexe dans le cumul des autres éléments du résultat global est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat consolidé.

Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien

Nous pouvons désigner des couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger pour atténuer le risque de change lié à nos investissements nets dans les établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien.

Ces couvertures sont comptabilisées de façon comparable aux couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture relative à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur des instruments détenus à des fins de couverture attribuable aux points de majoration et relative à la partie inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation. Les profits et les pertes du cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans le compte de résultat consolidé dans le cas d'une cession ou d'une cession partielle d'un placement dans un établissement à l'étranger, comme il est mentionné précédemment dans la section portant sur la conversion des devises.

Dérivés détenus aux fins de la GAP non désignés à des fins de comptabilité de couverture

La variation de la juste valeur des dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés pour couvrir, sur le plan économique, des actifs et des passifs désignés à leur juste valeur, est incluse dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. La variation de la juste valeur des autres dérivés non désignés à des fins de comptabilité de couverture, mais ayant été utilisés à d'autres fins de couverture sur le plan économique, est présentée dans les produits tirés des opérations de change autres que de négociation, au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts ou, dans le cas de couvertures économiques d'engagements au titre des paiements fondés sur des actions réglés en espèces, dans la charge de rémunération, le cas échéant.

Dérivés incorporés

Tous les dérivés incorporés à d'autres instruments financiers sont comptabilisés à titre de dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, et lorsque les caractéristiques du dérivé incorporé correspondent à celles d'un dérivé autonome lorsque l'instrument composé n'est pas classé comme détenu à des fins de négociation ni désigné à sa juste valeur. Ces dérivés incorporés (qui sont classés avec l'instrument hôte dans le bilan consolidé) sont évalués à leur juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts. Le montant résiduel de l'actif ou du passif au titre de l'instrument hôte est désactualisé par imputation de produits d'intérêts ou de charges d'intérêts jusqu'à sa valeur à l'échéance au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits initiaux sur les dérivés incorporés à un instrument financier séparés aux fins comptables ne sont pas comptabilisés immédiatement, mais sont plutôt comptabilisés sur la durée de l'instrument hôte résiduel. Lorsqu'un dérivé incorporé est séparable de l'instrument hôte, mais que la juste valeur, à la date d'acquisition ou à la date du bilan, ne peut être évaluée de façon fiable séparément ou qu'elle ne peut autrement être séparée, l'intégralité du contrat composé est évaluée à sa juste valeur.

Titrisations et décomptabilisation des actifs financiers

La titrisation de nos propres actifs nous procure une source de liquidité additionnelle. Comme nous conservons en général la quasi-totalité des risques et des avantages des actifs cédés, les actifs demeurent inscrits au bilan consolidé, et les fonds provenant de ces transactions sont comptabilisés au poste Emprunts garantis de la section Dépôts.

Nos transactions de titrisation relatives à des entités structurées non consolidées sont comptabilisées à titre de ventes et les actifs connexes sont décomptabilisés seulement lorsque :

- notre droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs est arrivé à échéance;
- nous cédonos nos droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie rattachés aux actifs financiers, et i) nous avons transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété; ou ii) nous n'avons ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété, mais avons abandonné le contrôle;
- le transfert répond aux critères d'un contrat de transfert de flux qualifié.

Décomptabilisation des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est réglée ou annulée, ou que celle-ci expire. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre passif accordé par le même prêteur et selon des modalités très différentes, ou que les modalités du passif existant sont modifiées en profondeur, cet échange ou ces modifications sont traités comme une décomptabilisation du passif d'origine et la comptabilisation d'un nouveau passif, et l'écart entre les valeurs comptables respectives est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Le rachat d'instruments de créance est considéré comme une extinction de l'instrument de créance, même si nous prévoyons revendre l'instrument à court terme.

Actions autodétenues

Lorsque nous rachetons nos propres titres de participation, ces instruments sont traités comme des actions autodétenues et sont diminués des capitaux propres au coût, tout profit ou toute perte étant comptabilisé dans le surplus d'apport ou dans les résultats non distribués, selon ce qui convient. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation de nos propres titres de participation. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, dans le cas d'une nouvelle émission, est également inclus dans le surplus d'apport.

Engagements hypothécaires

Des engagements portant sur les taux d'intérêt des prêts hypothécaires sont conclus avec nos clients des services de détail, en prévision d'emprunts hypothécaires futurs qui seront effectués pour financer l'achat d'habitations auprès de la CIBC. Ces engagements couvrent généralement une période maximale de 120 jours et permettent habituellement à l'emprunteur de bénéficier du taux d'intérêt le plus bas entre le taux à la date de l'engagement et le taux à la date du financement. Nous recourons à des instruments financiers, comme les dérivés de taux d'intérêt, pour couvrir sur le plan économique le risque de hausses de taux d'intérêt. Selon notre estimation des engagements qui devraient être exercés, un passif financier serait comptabilisé à notre bilan consolidé et désigné à la juste valeur. Nous comptabilisons également les couvertures économiques connexes à leur juste valeur au bilan consolidé. Les variations de la juste valeur du passif au titre des engagements désignés à la juste valeur et les couvertures économiques connexes sont comptabilisées dans le montant net des profits (pertes) sur valeurs désignées à leur juste valeur. De plus, comme la juste valeur des engagements est intégrée à la tarification du prêt hypothécaire, l'écart entre le montant du prêt hypothécaire et sa juste valeur au moment du financement est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé afin de contrebalancer la valeur comptable lorsque l'engagement hypothécaire est levé à son échéance.

Cautionnements financiers

Les cautionnements financiers sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance.

Les contrats de cautionnement financier consentis par la CIBC et qui ne sont pas considérés comme des contrats d'assurance sont d'abord comptabilisés à titre de passifs à la juste valeur, soit en général la prime reçue ou à recevoir à la date à laquelle le cautionnement a été donné, ajustée pour tenir compte des coûts de transaction directement attribuables à l'octroi de cautionnements. Par la suite, les passifs de cautionnement financier sont évalués à la valeur la plus élevée entre la juste valeur initiale, nette de l'amortissement cumulé, et la valeur actuelle de tout paiement prévu lorsqu'un paiement est devenu probable en vertu du cautionnement. Un cautionnement financier admissible à titre de dérivé est réévalué à sa juste valeur à chaque date de clôture et comptabilisé dans les dérivés au titre des actifs ou des passifs, selon le cas.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté dans le bilan consolidé sous une rubrique distincte du total des capitaux propres, net de l'impôt sur le résultat. Il comprend les profits et les pertes latents nets sur les valeurs disponibles à la vente, la partie efficace des profits et des pertes sur des dérivés désignés dans une couverture de flux de trésorerie efficace, les profits et les pertes de change latents sur investissements dans des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien, nets des profits ou pertes des couvertures connexes, les profits nets (pertes nettes) lié(s) aux variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre, ainsi que les profits nets (pertes nettes) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Passif et capitaux propres

Nous classons les instruments financiers à titre de passifs ou de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Un instrument est classé à titre de passif s'il s'agit d'une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers à des conditions potentiellement défavorables. Un contrat est également classé à titre de passif s'il ne s'agit pas d'un dérivé et s'il peut nous obliger à remettre un nombre variable de nos propres actions, ou s'il s'agit d'un dérivé autre qu'un dérivé pouvant être réglé au moyen d'un montant déterminé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre déterminé de nos propres titres de participation. Un instrument est classé à titre de capitaux propres s'il représente un intérêt résiduel dans nos actifs après déduction de tous les passifs. Les composantes d'un instrument financier composé sont classées et comptabilisées de façon distincte à titre d'actifs, de passifs ou de capitaux propres, selon ce qui convient. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de titres de participation sont présentés dans les capitaux propres, nets de l'impôt sur le résultat.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers doivent faire l'objet d'une compensation et être inscrits selon leur montant net lorsque nous jouissons d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés et que nous avons l'intention soit de régler d'après le solde net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Acceptations et engagements de clients en vertu d'acceptations

Les acceptations représentent une obligation de la CIBC à l'égard d'instruments négociables émis par ses clients en faveur de tiers. Nous touchons des commissions au titre de la garantie et du paiement aux tiers. Les montants exigibles de nos clients à l'égard des sommes garanties sont inscrits à l'actif comme engagements de clients en vertu d'acceptations.

Terrains, bâtiments et matériel

Les terrains sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les bâtiments, le mobilier, le matériel et les améliorations locatives sont inscrits initialement au coût, puis ultérieurement présentés au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement commence dès la mise en service des actifs et est comptabilisé selon le mode linéaire de façon à ramener le coût de ces actifs à leur valeur résiduelle estimative sur leur durée d'utilité estimative. Les durées d'utilité estimatives s'établissent comme suit :

- Bâtiments – 40 ans
- Matériel informatique – de 3 ans à 7 ans
- Mobilier de bureau et autre matériel – de 4 ans à 15 ans
- Améliorations locatives – sur la durée d'utilité estimative

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revues à chaque date de clôture et ajustées, le cas échéant.

Les profits et les pertes sur cessions sont comptabilisés au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts.

Nous considérons une partie des terrains et un bâtiment sous-jacent à un contrat de location-financement à titre d'immeubles de placement puisque nous sous-louons cette partie à des tiers. Nos immeubles de placement sont comptabilisés initialement au coût, puis ultérieurement évalués au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Nos immeubles de placement sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative, soit la durée du contrat de location.

Les produits locatifs sont comptabilisés au poste Divers de la section Produits autres que d'intérêts.

Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs identifiables nets, des passifs et des passifs éventuels acquis dans des regroupements d'entreprises. Les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées distinctement du goodwill lorsqu'elles sont séparables ou résultent de droits contractuels ou d'autres droits légaux, et que leurs justes valeurs peuvent être évaluées de façon fiable.

Le goodwill n'est pas amorti, mais est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an, ou plus fréquemment, s'il existe des indices que le goodwill a pu perdre de la valeur. Se reporter à la section portant sur la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Les immobilisations incorporelles représentent les logiciels et les relations clients, les immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base, les contrats de gestion de placements, ainsi que les noms de marque comptabilisés au titre des acquisitions antérieures. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, net de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. Chaque immobilisation incorporelle est évaluée avec prise en compte des facteurs juridiques, réglementaires, contractuels, concurrentiels ou autres afin d'établir si la durée d'utilité est déterminée. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, soit :

- Logiciels – de 5 ans à 10 ans
- Immobilisations incorporelles fondées sur des contrats – de 8 ans à 15 ans
- Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base et relations clients – de 10 % à 12 % par année sur la durée prévue des relations selon la méthode de l'amortissement dégressif

Les immobilisations incorporelles d'une durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, net du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif ait pu perdre de la valeur. Se reporter à la section portant sur la dépréciation des actifs non financiers ci-dessous.

Dépréciation des actifs non financiers

Les valeurs comptables des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, y compris les bâtiments et le matériel, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, sont passées en revue pour déterminer s'il existe un indice de dépréciation. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an et chaque fois qu'il existe un indice que l'actif ait pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif doit être évaluée afin de calculer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant.

Pour les besoins du test de dépréciation des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, les groupes d'actifs sont examinés en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ce regroupement est désigné comme une « unité génératrice de trésorerie » (UGT).

Les actifs de support ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs de support sont soumis au test de dépréciation en fonction de la plus petite UGT à laquelle l'actif de support peut être attribué de manière raisonnable et cohérente.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'une UGT. Lorsque la valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable, la perte de valeur équivalant à la différence entre ces deux montants est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Si la perte de valeur est reprise par la suite, la valeur comptable de l'actif est augmentée, dans la mesure où la valeur comptable des actifs sous-jacents n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Toute reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit.

Le goodwill est soumis au test de dépréciation en fonction du groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises et qui représente le plus bas niveau auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction. Toute perte de valeur éventuelle du goodwill est déterminée en comparant la valeur recouvrable du groupe d'UGT auquel le goodwill est attribué avec sa valeur comptable, y compris le goodwill attribué. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle elle se produit. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent être reprises subséquemment si les conditions changent.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est comptabilisé en conséquence.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable de l'exercice, calculé d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les actifs et les passifs d'impôt exigible font l'objet d'une compensation lorsque la CIBC a l'intention de régler le montant net et qu'il existe un droit juridiquement exécutoire d'opérer une compensation.

L'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé et les montants correspondants attribués à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les passifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables sauf si les différences temporaires sont liées à nos investissements nets dans des établissements à l'étranger et ne se résorberont pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé, autres que ceux qui découlent de nos investissements nets dans des établissements à l'étranger, sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. Les actifs d'impôt différé découlant de nos investissements nets dans des établissements à

l'étranger sont comptabilisés pour les différences temporaires déductibles qui sont censées se résorber dans un avenir prévisible dans la mesure où il est probable que nous disposerons d'un bénéfice imposable futur auquel nous pourrions imputer ces différences temporaires déductibles. L'impôt différé n'est pas comptabilisé pour les différences temporaires à la comptabilisation initiale des actifs ou des passifs dans le contexte d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises et n'ayant pas d'incidence sur le bénéfice comptable ou le bénéfice imposable, ou pour des différences temporaires impossibles découlant de la comptabilisation initiale du goodwill.

L'impôt différé est évalué aux taux d'impôt qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont, d'après les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité imposable ou sur le même groupe d'entités imposables.

Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes d'avantages du personnel. Ces régimes comprennent à la fois des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, de même que divers régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, notamment des avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires postérieurs à l'emploi.

Régimes de retraite à prestations définies

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi acquis par les employés est déterminé de façon distincte pour chaque régime et de manière actuarielle, d'après la méthode des unités de crédit projetées et nos estimations les plus probables à l'égard du taux d'augmentation des salaires, de l'âge de la retraite des employés, de la mortalité et des coûts des soins de santé prévus, ce qui représente l'obligation au titre des prestations définies de la CIBC, laquelle est évaluée à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés de haute qualité qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées, et dont les dates d'échéance se rapprochent, en moyenne, de celles des obligations au titre des prestations définies.

Les actifs des régimes sont évalués à la juste valeur à la date de clôture.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies représente la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies moins la juste valeur des actifs des régimes. L'actif (le passif) net au titre des prestations définies est inclus respectivement dans les autres actifs et les autres passifs.

Les coûts des services rendus au cours de l'exercice tiennent compte du coût des avantages postérieurs à l'emploi acquis par les employés au cours de la période considérée. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice correspondent à la valeur actuelle des prestations accordées en échange de services rendus au cours de l'exercice considéré et sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé. À compter de 2016, les coûts des services rendus au cours de l'exercice à l'égard des participants actifs du régime sont calculés à l'aide d'un taux d'actualisation distinct afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que gagneront ceux-ci au cours de l'année de service supplémentaire. Auparavant, les coûts des services rendus au cours de l'exercice étaient calculés à l'aide d'un seul et même taux d'actualisation aux fins de l'évaluation des obligations au titre des prestations définies autant pour les participants actifs que pour les retraités.

Les coûts des services passés découlant de modifications ou de réductions apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les produits ou les charges nettes d'intérêts comprennent les produits d'intérêts générés par les actifs des régimes et les charges d'intérêts liées à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux actifs des régimes, tandis que les charges d'intérêts sont calculées en appliquant le taux d'actualisation à l'obligation au titre des prestations définies. Les produits ou les charges nettes d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Les écarts actuariels représentent les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies en raison de changements apportés aux hypothèses actuarielles et d'écarts entre les hypothèses actuarielles antérieures et les résultats réels, ainsi que d'écarts entre le rendement réel sur les actifs des régimes et les produits d'intérêts présumés générés par les actifs des régimes. Les écarts actuariels nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent et ils ne peuvent pas faire l'objet d'un reclassement subséquent en résultat net. Les écarts actuariels nets cumulés sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Lorsque le calcul donne lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actuelle des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le plafond de l'actif). Dans le cas des régimes pour lesquels nous n'avons pas un droit inconditionnel à un remboursement en cas d'excédent, nous établissons le plafond de l'actif en fonction des avantages économiques futurs disponibles sous forme de diminution des cotisations futures au régime de sorte que la valeur actuelle des avantages économiques se calcule en tenant compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs applicables au régime. Si une diminution des cotisations futures au régime ne peut être appliquée à la date de clôture, nous estimons si nous pourrions diminuer les cotisations pour les services futurs au cours de la durée de vie du régime compte tenu, entre autres, des rendements prévus futurs des actifs des régimes. S'il est prévu que nous ne serons pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de capitalisation minimale pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué au montant correspondant au plafond de l'actif.

Lorsque le paiement futur des exigences de capitalisation minimale liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent net au titre des prestations définies, les exigences de capitalisation minimale sont comptabilisées à titre de passifs, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursements ou de diminution des cotisations futures. Tout excédent de la situation de capitalisation est limité à la valeur actuelle des avantages économiques futurs disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime.

Régimes de retraite à cotisations définies

Les coûts des régimes à cotisations définies sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel le service est rendu.

Autres avantages à long terme

La CIBC parraîne un régime fermé de prestations d'invalidité de longue durée, qui est classé comme une entente prévoyant le versement de prestations définies à long terme. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est comptabilisée lorsque survient un événement donnant lieu à l'obligation de verser les prestations. La CIBC offre également d'autres avantages au titre des soins médicaux et des soins dentaires destinés aux employés en congé d'invalidité de longue durée.

Le montant des autres avantages à long terme est calculé de façon actuarielle au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Aux termes de cette méthode, le montant de l'avantage est actualisé en vue de déterminer sa valeur actuelle. La méthode servant à déterminer le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation au titre des avantages à long terme est conforme à la méthode utilisée pour les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les écarts actuariels et les coûts des services passés sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et à nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions à titre de rémunération.

La charge de rémunération relative aux droits à des paiements fondés sur des actions est comptabilisée à partir de la date de début des prestations de service jusqu'à la date contractuelle d'acquisition des droits ou, si elle précède cette date, la date à laquelle l'employé devient admissible à la retraite. En ce qui concerne les attributions régulières au cours du cycle annuel de primes d'encouragement au titre de la rémunération (programme d'encouragement annuel), la date de début des années de service est présumée être le début de l'exercice précédant l'exercice au cours duquel l'attribution a lieu. La date de début des années de service relativement à des attributions spéciales en dehors du cycle annuel est la date d'attribution. Le montant de la charge de rémunération

comptabilisée est fondé sur les meilleures estimations de la direction quant au nombre de droits à des paiements fondés sur des actions qui devraient être acquis, incluant les estimations relatives aux renoncations prévues, lesquelles sont révisées périodiquement au besoin. En ce qui concerne le programme d'encouragement annuel, la charge de rémunération est comptabilisée à compter de la date de début des prestations de service et est fondée sur la juste valeur estimée de la prochaine attribution, la juste valeur estimée étant ajustée en fonction de la juste valeur réelle à la date d'attribution.

En vertu du programme d'octroi d'actions subalternes (POAS), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée.

En vertu du programme d'unités d'action octroyées en fonction du rendement (UAR), lorsque les attributions sont réglées par le versement d'un montant en espèces équivalant aux actions ordinaires, les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires et des estimations révisées du facteur de rendement, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé proportionnellement à l'attribution ayant été comptabilisée. Ce facteur variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport à celui des autres grandes banques canadiennes.

Le programme d'unités attribuées à la valeur comptable (UVC) offre une rémunération fondée sur la valeur comptable de la CIBC par action ordinaire. Le montant est comptabilisé d'après les meilleures estimations de la direction relatives au nombre d'UVC dont les droits devraient être acquis, ajusté pour tenir compte des nouvelles émissions et le rachat d'actions ordinaires ou le versement de dividendes sur actions ordinaires.

La charge de rémunération relative au Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) est fondée sur la juste valeur à la date d'attribution. Lorsque la date de début des prestations de service précède la date d'attribution, la charge de rémunération est comptabilisée à partir de la date de début des prestations de service selon la juste valeur estimative de l'attribution à la date d'attribution, la juste valeur estimative étant ajustée à la juste valeur réelle à la date d'attribution. La charge de rémunération entraîne une augmentation correspondante du surplus d'apport. Si le droit au titre du ROSAE est exercé, le produit que nous recevons ainsi que le montant comptabilisé au surplus d'apport sont crédités au capital-actions ordinaire. Si le droit au titre du ROSAE expire sans avoir été exercé, la charge de rémunération demeure dans le surplus d'apport.

La rémunération sous forme d'unités d'actions à dividende différé (UADD) permet au porteur de recevoir un montant en espèces équivalant à une action ordinaire de la CIBC. Nous comptabilisons une charge de rémunération pour chaque UADD attribuée équivalant à la valeur de marché d'une action ordinaire de la CIBC à la date d'attribution des UADD. Les variations de l'obligation qui découlent des fluctuations du cours des actions ordinaires, nettes des couvertures connexes, sont comptabilisées au poste Divers à titre de charge autre que d'intérêts dans le compte de résultat consolidé.

Nos cotisations au Régime d'achat d'actions des employés (RAAE) sont passées en charges dès qu'elles sont engagées.

L'incidence de la variation du cours de l'action ordinaire sur les paiements fondés sur des actions réglés en espèces en vertu des POAS et des UAR est couverte au moyen de dérivés. Nous avons désigné ces dérivés dans des relations de couverture de flux de trésorerie. La partie efficace des variations de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global puis reclassée dans la charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé sur la période au cours de laquelle les attributions couvertes influent sur le compte de résultat consolidé. La partie inefficace des variations de la juste valeur des dérivés de couverture est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elle se produit.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des passifs dont l'échéance et le montant sont incertains. Une provision est constituée lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire au règlement de l'obligation et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. La provision comptabilisée représente la meilleure estimation du montant requis pour régler l'obligation à la date de clôture en tenant compte du risque et des incertitudes liés à l'obligation. Si ces éléments sont importants, les provisions sont actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent, la hausse de l'obligation en raison de l'écoulement du temps étant présentée dans les charges d'intérêts du compte de résultat consolidé.

Les passifs éventuels sont des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la CIBC ou des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées, car il n'est pas probable que le règlement de l'obligation nécessite une sortie d'avantages économiques.

Des informations à l'égard des provisions et des passifs éventuels sont présentées dans les états financiers consolidés.

Honoraires et commissions

La comptabilisation des honoraires et des commissions est fonction du but des honoraires et des commissions et de la méthode de comptabilisation des instruments financiers connexes. Les produits gagnés à la réalisation d'un acte important sont comptabilisés une fois que l'acte a été réalisé. Les produits gagnés de la prestation de services sont comptabilisés à titre de produits au fur et à mesure que les services sont rendus. Les produits, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier, sont comptabilisés à titre d'ajustement du taux d'intérêt effectif.

La rémunération de prise ferme, les honoraires de consultation et les commissions liées aux transactions sur valeurs mobilières sont comptabilisés à titre de produits au moment où les services connexes sont rendus. Les frais sur les dépôts et les paiements et les produits tirés des assurances sont comptabilisés sur la période pendant laquelle les services connexes sont rendus.

Les honoraires d'administration des cartes incluent les frais d'échange, les frais de retard, les frais sur les avances de fonds et les frais annuels. Les honoraires d'administration des cartes sont comptabilisés à mesure qu'ils sont facturés, sauf les frais annuels, qui sont comptabilisés sur la période de 12 mois à laquelle ils se rapportent.

Les honoraires de gestion de placements sont principalement fondés sur la valeur respective des biens sous gestion et des biens administrés et sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les services connexes sont rendus. Les honoraires de gestion de placements découlant de nos services de gestion d'actifs et de gestion privée de patrimoine sont généralement calculés en fonction des soldes des biens sous gestion à une date donnée, tandis que les honoraires de gestion de placements tirés de nos services de courtage de détail sont généralement calculés en fonction des soldes des biens administrés à une date donnée. Les honoraires de garde sont comptabilisés à titre de produits sur la période de services applicable, soit généralement sur la durée du contrat.

Les produits tirés des fonds communs de placement sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle les fonds communs sont gérés et sont fondés sur les valeurs liquidatives nettes quotidiennes des fonds communs de placement respectifs.

Résultat par action

Nous présentons le résultat de base par action et le résultat dilué par action pour nos actions ordinaires.

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation au cours de la période. Les actions ordinaires diluées tiennent compte de l'effet potentiellement dilutif de l'exercice d'options sur actions selon la méthode du rachat d'actions. La méthode du rachat d'actions permet de calculer le nombre d'actions ordinaires supplémentaires en supposant l'exercice du nombre d'options sur actions en circulation dont le prix d'exercice est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour la période, et le rachat réputé du nombre d'actions ordinaires à même le produit de l'exercice hypothétique d'options. En cas de perte applicable aux porteurs d'actions ordinaires de la CIBC, le résultat dilué par action et le résultat de base par action sont identiques.

Changements de méthodes comptables

Il n'y a aucune norme comptable nouvelle ou modifiée que la CIBC doit adopter au cours du présent exercice.

Note 2 | Évaluation de la juste valeur

La présente note montre la juste valeur des instruments financiers et précise comment nous calculons ces valeurs. La note 1, Base d'établissement et sommaire des principales méthodes comptables, décrit le traitement comptable de chaque catégorie de mesure d'instruments financiers.

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché (c.-à-d., la valeur de sortie). L'établissement de la juste valeur fait appel au jugement et repose sur des données de marché, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées. Les évaluations de la juste valeur sont classées selon trois niveaux au sein d'une hiérarchie des justes valeurs (niveaux 1, 2 et 3) qui est fondée sur les données d'évaluation utilisées dans l'évaluation de la juste valeur, comme il est décrit ci-dessous.

- Niveau 1 – Les cours de marché non ajustés dans un marché actif pour des actifs ou des passifs identiques accessibles à la date d'évaluation. Les cours acheteur, les cours vendeur ou les cours se situant entre ces deux valeurs, représentant le mieux la juste valeur, servent à évaluer la juste valeur, selon ce qui convient. La meilleure indication de la juste valeur est un cours indépendant dans un marché actif pour le même instrument. Un marché actif est un marché où les transactions interviennent à une fréquence et à un volume suffisants pour établir des cours sur une base continue.
- Niveau 2 – Les cours pour des actifs ou des passifs identiques négociés sur des marchés qui sont inactifs ou les cours observables sur le marché pour des instruments semblables, ou encore le recours à des techniques d'évaluation où toutes les données importantes sont observables. Les marchés inactifs peuvent se caractériser par une baisse importante du volume et du niveau de l'activité boursière observable ou par des écarts notables ou imprévisibles entre le cours acheteur et le cours vendeur. En l'absence de marchés ou si ceux-ci ne sont pas jugés suffisamment actifs, nous mesurons la juste valeur au moyen de divers modèles d'évaluation.
- Niveau 3 – Les cours inobservables ou non indicatifs ou le recours à des techniques d'évaluation où au moins une donnée importante est inobservable.

Une part importante de nos instruments financiers n'ont aucun cours du marché, en raison de l'absence de marchés. En outre, même lorsque des marchés existent, ils pourraient ne pas être jugés assez actifs pour servir de facteur déterminant final de la juste valeur. Lorsque les cours du marché dans un marché actif ne sont pas disponibles, nous pourrions considérer l'utilisation de modèles d'évaluation. La technique et le modèle que nous choisissons doivent maximiser le plus possible et de façon appropriée l'utilisation des données observables sur le marché afin d'estimer le prix auquel une transaction normale pourrait se réaliser à la date d'évaluation. Dans un marché inactif, nous tenons compte de toutes les données raisonnablement accessibles, notamment tout cours disponible pour des instruments semblables, les transactions dans des conditions de concurrence normale récentes, toute donnée pertinente observable sur le marché, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que des estimations fondées sur nos modèles internes.

Les ajustements de valeur font partie intégrante de notre processus d'évaluation à la juste valeur. Nous exerçons notre jugement pour établir les ajustements de la valeur compte tenu de divers facteurs pouvant toucher l'évaluation. Ces facteurs comprennent, entre autres, sans s'y limiter, l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, l'illiquidité découlant des problèmes d'absorption du marché, l'incertitude des paramètres et d'autres risques de marché, le risque lié aux modèles et le risque de crédit.

L'unité de comptabilisation d'un instrument financier est généralement l'instrument en question et les rajustements de l'évaluation s'appliquent au niveau de l'instrument, conformément à l'unité de comptabilisation. Dans le cas où nous gérons un groupe d'actifs et de passifs financiers composé de risques compensatoires et assez semblables, la juste valeur du groupe des actifs et des passifs financiers est évaluée en fonction des risques nets en cours.

Nous exerçons notre jugement pour déterminer quelles sont les meilleures données disponibles et les pondérations que nous accordons à chacune de ces données, de même qu'à notre choix de méthodes d'évaluation. Indépendamment de la technique d'évaluation utilisée, nous recourons à des hypothèses que les participants traitant au sein d'un marché poseraient, selon nous, à l'égard des questions touchant le crédit, le financement et la liquidité. Lorsque la juste valeur d'un instrument financier à l'établissement est établie à l'aide d'une technique d'évaluation qui utilise des données importantes inobservables sur le marché, aucun profit ni aucune perte d'établissement (écart entre la juste valeur établie et le prix de la transaction) n'est comptabilisé au moment de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif. Tout profit ou toute perte à l'établissement est différé et comptabilisé seulement pour les exercices subséquents sur la durée de l'instrument ou lorsque les cours du marché ou les données deviennent observables.

Nous avons en place un processus continu d'évaluation et d'amélioration de nos modèles et techniques d'évaluation. Lorsque des améliorations sont apportées, elles sont appliquées de manière prospective, de sorte que les justes valeurs présentées dans les périodes précédentes ne sont pas retraitées selon les nouvelles données. Les modèles d'évaluation utilisés, y compris les techniques d'analyse pour la construction des courbes de rendement ou des diagrammes de surface de la volatilité, sont étudiés de près et approuvés conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles.

Pour assurer la qualité de l'évaluation, nous avons établi des lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur, lesquelles font l'objet d'un examen périodique compte tenu de la nature dynamique des marchés et de l'évolution constante des pratiques de fixation des prix au sein du marché. Un certain nombre de politiques et de contrôles sont en place pour veiller à ce que les lignes directrices internes quant à l'évaluation de la juste valeur soient appliquées de manière uniforme et adéquate. La juste valeur des valeurs émises auprès du public et des dérivés est corroborée de façon indépendante au moins une fois par mois. Les évaluations sont corroborées à partir de sources externes, comme les cours de la Bourse, les cours des courtiers ou d'autres sources indépendantes d'établissement des prix approuvées par la direction. Les principales données des modèles, comme les courbes de rendement et les volatilités, sont vérifiées séparément. Les résultats découlant de la validation des prix de sources indépendantes et tout ajustement apporté à l'évaluation sont examinés mensuellement par le Comité de la vérification des prix de sources indépendantes, ce qui comprend notamment, sans s'y limiter l'examen des ajustements de juste valeur et des méthodes utilisées pour déterminer la juste valeur, la vérification des prix de sources indépendantes et l'analyse des limites et de l'incertitude inhérente à l'évaluation. La juste valeur de valeurs émises par voie privée est examinée trimestriellement.

Étant donné la part de jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques et de modèles d'évaluation reconnus, ainsi que l'utilisation d'estimations inhérentes à ce processus, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une institution financière à l'autre. La juste valeur est calculée en fonction de la conjoncture du marché à chaque date de bilan et, pour cette raison, peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation finale.

Méthodes et hypothèses

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

En ce qui a trait aux instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé et pour lesquels nous considérons que la valeur comptable est une approximation raisonnable de la juste valeur en raison de leur nature à court terme et du risque de crédit généralement négligeable qui leur est associé, les justes valeurs de ces instruments financiers présentées sont réputées être équivalentes à leurs valeurs comptables. Ces instruments financiers sont la trésorerie et les dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les dépôts à court terme productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées, les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres, les engagements de clients en vertu d'acceptations, les garanties au comptant au titre de valeurs prêtées, les engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres, les acceptations, les dépôts à vue et certains autres actifs et passifs financiers.

Valeurs mobilières

La juste valeur des titres de créance ou des titres de participation et des engagements liés à des valeurs vendues à découvert est fondée sur les cours acheteur ou vendeur du marché, lorsqu'ils sont disponibles dans un marché actif.

Les valeurs pour lesquelles des cours sur un marché actif ne sont pas disponibles sont évaluées selon toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir sur le marché, comme il est décrit ci-dessous.

La juste valeur pour des valeurs émises ou garanties par le gouvernement qui ne sont pas cotées sur un marché actif est calculée en appliquant des techniques d'évaluation, notamment l'actualisation des flux de trésorerie au moyen de taux de rendement implicites issus de cours de titres du gouvernement négociés activement en Bourse et du différentiel de taux observables les plus récents.

La juste valeur des titres de créance de sociétés est établie en fonction des derniers cours de transactions exécutées et, le cas échéant, ajustée aux cours des titres obtenus de courtiers indépendants et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus. Lorsque des cours observables ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie par actualisation des flux de trésorerie en utilisant des courbes d'actualisation observables, comme un indice de référence et des courbes de rendement du gouvernement et du différentiel de taux obtenus de courtiers indépendants et des prix de tiers fixés par plusieurs intervenants, par consensus.

Les titres adossés à des créances mobilières (TACM) et titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) qui ne sont pas émis ou garantis par un gouvernement sont évalués par actualisation des flux de trésorerie, en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, comme les cours des courtiers sur des titres identiques ou similaires, ou d'autres données sur les prix de tiers, ajustés en fonction des caractéristiques et du rendement de la garantie sous-jacente. Les autres données importantes utilisées comprennent les taux de remboursement anticipé et de liquidation, les écarts de taux et les taux d'actualisation proportionnels aux risques courus. Ces hypothèses tiennent compte des données tirées des transactions réelles, du rendement des actifs sous-jacents, d'études de marché externes et d'indices boursiers, le cas échéant.

Les titres de créance et les titres de participation émis par voie privée sont évalués à partir des transactions récentes survenues sur le marché, lorsque l'information est disponible. Sinon, les justes valeurs sont déterminées d'après des modèles d'évaluation fondés sur le marché ou sur les résultats. Ces modèles prennent en considération différents facteurs, y compris les flux de trésorerie projetés, les résultats, les produits ou d'autres indications de tiers lorsqu'ils sont disponibles. La juste valeur des placements dans des sociétés en commandite est tirée des valeurs liquidatives publiées par des gestionnaires de fonds tiers et est ajustée au besoin d'après des informations plus récentes, lorsque celles-ci sont disponibles et appropriées.

Prêts

La juste valeur des prêts hypothécaires à taux variable, dont le taux est fondé principalement sur le taux préférentiel, est réputée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur des prêts hypothécaires à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt actuels assortis de durées résiduelles semblables. Dans le modèle d'évaluation utilisé pour les prêts hypothécaires, on tient compte de l'option de paiement par anticipation, y compris le comportement du consommateur.

La juste valeur des prêts à taux variable et des prêts dont les taux sont révisés ou ajustés fréquemment est réputée être égale à leur valeur comptable. La juste valeur des prêts à taux fixe est estimée par actualisation des flux de trésorerie, à partir des taux d'intérêt pratiqués sur le marché. Les variations des écarts de taux et de liquidités depuis la date d'octroi du prêt ne sont pas observables ni prises en compte dans notre établissement de la juste valeur.

La juste valeur finale des prêts est présentée nette des provisions individuelles et des provisions collectives respectivement pour les prêts douteux et les prêts non encore désignés comme douteux. La juste valeur des prêts n'est pas ajustée en fonction de la valeur d'un dérivé de crédit utilisé pour gérer le risque de crédit qui lui est associé. La juste valeur de ces dérivés de crédit est présentée séparément.

Pour déterminer la juste valeur des titres adossés à des prêts (TAP) avec flux groupés et des titres adossés à des créances (TAC) avec flux groupés dans nos activités de crédit structuré en voie de liquidation classés dans les prêts et créances, nous appliquons des techniques d'évaluation fondées sur des données inobservables sur le marché, notamment les cours indicatifs des courtiers, les évaluations de remplacement pour des instruments financiers comparables et d'autres modèles internes utilisant nos propres hypothèses sur la façon dont les participants traitant au sein d'un marché fixeraient le prix d'une transaction sur le marché à la date d'évaluation.

Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs et les autres passifs comprennent principalement les intérêts courus à recevoir ou à payer, les comptes des clients des courtiers à recevoir ou à payer, et les débiteurs et créditeurs.

Les justes valeurs des autres actifs et des autres passifs sont principalement réputées correspondre au coût ou au coût amorti, étant donné que nous considérons la valeur comptable comme étant une approximation raisonnable de la juste valeur.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux variable et des dépôts à vue est réputée être égale au coût amorti. La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels, d'après les taux d'intérêt actuels assortis de durées résiduelles semblables. La juste valeur des billets de dépôt émis pour le compte de CIBC Capital Trust a été déterminée en fonction des cours de marché des billets de catégorie 1 de la CIBC émis par CIBC Capital Trust. La juste valeur du passif-dépôts comportant une option intégrée inclut la juste valeur de ces options. La juste valeur des effets indexés sur le cours des marchandises et indexés sur actions comprend la juste valeur des dérivés incorporés sur marchandises et sur actions.

Certains dépôts désignés à la juste valeur sont des billets structurés comprenant des coupons ou des modalités de remboursement qui sont liés au rendement des marchandises, des titres de créance et des titres de participation. La juste valeur de ces billets structurés est estimée à l'aide de modèles d'évaluation examinés de près à l'interne, dans le cas des titres de créance et de la composante des billets comprenant un dérivé incorporé, par l'intégration des cours observables sur le marché pour les titres de référence ou les titres comparables, et d'autres données, comme les courbes de rendement des taux d'intérêt, la volatilité sur les marchés, les taux de change et les variations du risque de crédit propre à la CIBC, le cas échéant. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les ajustements de l'évaluation du risque de marché qui conviennent pour de telles données sont faits dans tous les cas de ce genre.

La juste valeur des emprunts garantis, qui comprennent des engagements émis par des activités ou découlant d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation, le programme d'obligations sécurisées et les entités de titrisation consolidées, est déterminée en utilisant des cours observables sur le marché pour les obligations identiques ou comparables ou par actualisation des flux de trésorerie contractuels en faisant appel le plus possible aux données observables sur le marché, notamment les taux d'intérêt pratiqués sur le marché, ou aux écarts de taux découlant d'instruments de créance assortis d'une qualité de crédit comparable, le cas échéant.

Titres secondaires

La juste valeur des titres secondaires est déterminée en fonction des cours du marché de ces instruments de créance ou de titres semblables.

Dérivés

La juste valeur des dérivés négociés en Bourse, notamment les options et les contrats à terme normalisés, est fondée sur des cours de marché. Les dérivés de gré à gré comprennent surtout des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme, des dérivés sur actions et sur marchandises, des dérivés sur taux d'intérêt et de change, ainsi que des dérivés de crédit. Pour ce genre d'instruments, où des cours observables sur le marché ou des prix de tiers fixés par consensus ne sont pas disponibles, des techniques d'évaluation sont utilisées pour évaluer la juste valeur à l'aide de modèles d'établissement de prix. Ces modèles d'établissement de prix ayant fait l'objet d'une validation tiennent compte des mesures du marché courantes pour les taux d'intérêt, les taux de change, les cours d'actions et sur marchandises et les indices boursiers, les écarts de taux, les niveaux correspondants de volatilité sur les marchés et d'autres facteurs de prix en fonction du marché.

Dans le but de refléter la pratique observée sur le marché dans l'établissement du prix des dérivés garantis et non garantis, notre modèle d'évaluation fait appel aux courbes de swaps indiciaires à un jour pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés garantis et fait appel à une courbe de coût estimatif de financement établi en fonction du marché pour tenir lieu de taux d'actualisation dans l'évaluation des dérivés non garantis.

Cette méthode d'évaluation des dérivés non garantis à l'aide d'une courbe du coût estimatif de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des actifs dérivés non garantis en sus de la réduction de la juste valeur liée au risque de crédit déjà prise en compte dans les rajustements de l'évaluation du crédit (REC). À l'inverse, le recours à une courbe du coût de financement établi en fonction du marché réduit la juste valeur des passifs dérivés non garantis, de sorte que des rajustements liés à notre risque de crédit propre sont généralement inclus. Compte tenu de l'évolution constante de la pratique en matière d'évaluation de dérivés sur le marché, d'autres rajustements pourraient être nécessaires à l'avenir.

Pour établir la juste valeur de dérivés complexes et personnalisés, notamment les dérivés sur actions, les dérivés de crédit et les dérivés sur marchandises vendus par rapport à des indices ou à des paniers de référence, nous tenons compte de toutes les données qu'il est raisonnablement possible d'obtenir, notamment toute donnée pertinente observable sur le marché, les données sur les prix de tiers fixés par consensus, les cours indicatifs de courtiers, ainsi que les estimations fondées sur nos modèles internes, lesquelles sont étudiées de près et préapprouvées conformément à notre politique sur le risque lié aux modèles et sont calibrées régulièrement. Le modèle calcule la juste valeur à l'aide de données propres au type de contrat, ce qui peut comprendre les cours des actions, la corrélation entre plusieurs actifs, les taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de rendement et les diagrammes de surface de la volatilité. Si des cours ou des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit faire preuve de jugement pour établir la juste valeur en évaluant d'autres sources d'information pertinentes, notamment les données historiques, les données indirectes tirées de transactions similaires et les techniques d'extrapolation et d'interpolation. Les rajustements de l'évaluation du risque de marché et de ceux liés à l'incertitude des paramètres qui conviennent pour de telles données et d'autres rajustements de l'évaluation relatifs aux risques liés aux modèles sont faits dans tous les cas de ce genre.

En plus de tenir compte des coûts de financement estimatifs établis en fonction du marché dans notre évaluation des créances liées à des dérivés non garantis, nous évaluons également si des REC sont nécessaires pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée, avec laquelle nous avons conclu des contrats de dérivés, ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. Les REC sont fondés sur les écarts de taux observables sur le marché ou sur les écarts de taux de remplacement et sur notre évaluation du risque net de crédit de contrepartie. En évaluant notre exposition à ce risque, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Tel qu'il a été mentionné précédemment, la juste valeur des passifs dérivés non garantis fondée sur le coût de financement établi en fonction du marché intègre généralement des rajustements liés à notre risque de crédit propre.

Dans le cas de dérivés de crédit souscrits auprès de garants financiers, nos REC sont généralement fondés sur les écarts de taux observables sur le marché, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsque les garants financiers ne disposent pas d'écarts de taux observables ou s'ils sont disponibles, mais non représentatifs d'un marché actif structuré (c.-à-d., non représentatifs de la juste valeur), nous avons recours à un écart de taux de marché de remplacement. L'écart de taux de marché de remplacement est fondé sur la note de crédit que nous avons accordée à ce garant financier à l'interne. Les écarts de taux comprennent des données sur les prévisions du marché (ou du marché de remplacement) quant à la PD et quant aux PCD. Ces écarts sont appliqués selon la durée moyenne pondérée de notre exposition à ces contreparties. Lorsque nous avons recours à un écart de marché de remplacement dans le cas de contreparties qui sont des garants financiers, nous effectuons aussi un ajustement pour exprimer le risque additionnel lié au garant financier par rapport à une contrepartie qui est un garant non financier ayant une note équivalente. Le montant de l'ajustement est fonction de toute l'information interne et externe disponible sur le marché concernant les garants financiers. Les REC définitifs tiennent compte de la corrélation prévue entre le rendement futur des actifs de référence sous-jacents et celui des contreparties, sauf dans le cas d'actifs de référence de grande qualité pour lesquels nous ne prévoyons aucune détérioration prochaine de la qualité du crédit.

Le cas échéant, pour certains garants financiers, nous calculons les REC en nous fondant sur les montants recouvrables estimés.

Engagements hypothécaires

La juste valeur des engagements hypothécaires désignés à leur juste valeur s'applique aux engagements sur prêts hypothécaires à l'habitation à taux fixe et est établie en fonction des variations des taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour les prêts entre la date d'engagement et la date du bilan. Le modèle d'évaluation tient compte de la probabilité prévue de l'exercice des engagements en cours et de la durée de l'engagement.

Juste valeur des instruments financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Valeur comptable			Total	Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
2016 Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	13 818 \$	347 \$	– \$	14 165 \$	14 165 \$	– \$
Valeurs mobilières	–	50 170	37 253	87 423	87 423	–
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 433	–	–	5 433	5 433	–
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	28 377	–	–	28 377	28 377	–
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	187 077	–	–	187 077	187 583	506
Prêts personnels	37 544	–	–	37 544	37 556	12
Cartes de crédit	11 946	–	–	11 946	11 946	–
Entreprises et gouvernements	64 210	6 640	–	70 850	70 911	61
Dérivés	–	27 762	–	27 762	27 762	–
Engagements de clients en vertu d'acceptations	12 364	–	–	12 364	12 364	–
Autres actifs	8 356	–	–	8 356	8 356	–
Passifs financiers						
Dépôts						
Particuliers	147 878 \$	203 \$	– \$	148 081 \$	148 088 \$	7 \$
Entreprises et gouvernements	187 050	3 190	–	190 240	190 812	572
Banques	17 842	–	–	17 842	17 842	–
Emprunts garantis	39 393	91	–	39 484	39 881	397
Dérivés	–	28 807	–	28 807	28 807	–
Acceptations	12 395	–	–	12 395	12 395	–
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	10 338	–	10 338	10 338	–
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 518	–	–	2 518	2 518	–
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	11 694	–	–	11 694	11 694	–
Autres passifs	8 219	146	–	8 365	8 365	–
Titres secondaires	3 366	–	–	3 366	3 633	267
2015 Actifs financiers						
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	18 136 \$	501 \$	– \$	18 637 \$	18 637 \$	– \$
Valeurs mobilières	–	46 448	28 534	74 982	74 982	–
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 245	–	–	3 245	3 245	–
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	30 089	–	–	30 089	30 089	–
Prêts						
Prêts hypothécaires à l'habitation	169 022	–	–	169 022	169 937	915
Prêts personnels	36 049	–	–	36 049	36 064	15
Cartes de crédit	11 466	–	–	11 466	11 466	–
Entreprises et gouvernements	58 657	5 991	–	64 648	64 736	88
Dérivés	–	26 342	–	26 342	26 342	–
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 796	–	–	9 796	9 796	–
Autres actifs	8 185	–	–	8 185	8 185	–
Passifs financiers						
Dépôts						
Particuliers	137 287 \$	91 \$	– \$	137 378 \$	137 394 \$	16 \$
Entreprises et gouvernements	176 475	2 375 ¹	–	178 850	179 293	443
Banques	10 785	–	–	10 785	10 785	–
Emprunts garantis	39 644	–	–	39 644	39 882	238
Dérivés	–	29 057	–	29 057	29 057	–
Acceptations	9 796	–	–	9 796	9 796	–
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	9 806	–	9 806	9 806	–
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 429	–	–	1 429	1 429	–
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	8 914	–	–	8 914	8 914	–
Autres passifs	7 769	197	–	7 966	7 966	–
Titres secondaires	3 874	–	–	3 874	4 131	257

1) Représente des passifs-dépôts désignés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces passifs attribuables au risque de crédit propre à la CIBC sont présentées dans les autres éléments du résultat global.

Juste valeur des dérivés

En millions de dollars, au 31 octobre

		2016			2015		
		Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette	Valeur positive	Valeur négative	Valeur nette
Compte de négociation							
Dérivés de taux d'intérêt							
Dérivés de gré à gré	– Contrats de garantie de taux d'intérêt	13 \$	44 \$	(31)\$	65 \$	26 \$	39 \$
	– Swaps	11 501	10 941	560	11 742	11 445	297
	– Options achetées	181	–	181	161	–	161
	– Options vendues	–	189	(189)	–	199	(199)
		11 695	11 174	521	11 968	11 670	298
Dérivés négociés en Bourse	– Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–
	– Options achetées	–	–	–	–	–	–
	– Options vendues	–	–	–	–	–	–
		–	–	–	–	–	–
Total des dérivés de taux d'intérêt		11 695	11 174	521	11 968	11 670	298
Dérivés de change							
Dérivés de gré à gré	– Contrat à terme de gré à gré	3 693	3 545	148	2 527	2 892	(365)
	– Swaps	5 914	6 612	(698)	5 290	5 803	(513)
	– Options achetées	310	–	310	329	–	329
	– Options vendues	–	281	(281)	–	326	(326)
		9 917	10 438	(521)	8 146	9 021	(875)
Total des dérivés de change		9 917	10 438	(521)	8 146	9 021	(875)
Dérivés de crédit							
Dérivés de gré à gré	– Swaps sur rendement total – protection vendue	–	–	–	–	4	(4)
	– Swaps sur défaillance – protection souscrite	141	14	127	171	31	140
	– Swaps sur défaillance – protection vendue	–	201	(201)	9	240	(231)
		141	215	(74)	180	275	(95)
Total des dérivés de crédit		141	215	(74)	180	275	(95)
Dérivés sur actions							
Dérivés de gré à gré		385	1 473	(1 088)	547	1 030	(483)
Dérivés négociés en Bourse		742	493	249	398	410	(12)
Total des dérivés sur actions		1 127	1 966	(839)	945	1 440	(495)
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés de gré à gré		32	10	22	31	25	6
Dérivés négociés en Bourse		38	24	14	14	127	(113)
Total des dérivés sur métaux précieux		70	34	36	45	152	(107)
Autres dérivés sur marchandises							
Dérivés de gré à gré		1 365	825	540	1 102	2 300	(1 198)
Dérivés négociés en Bourse		123	192	(69)	374	201	173
Total des autres dérivés sur marchandises		1 488	1 017	471	1 476	2 501	(1 025)
Total – compte de négociation		24 438	24 844	(406)	22 760	25 059	(2 299)
Compte de la GAP							
Dérivés de taux d'intérêt							
Dérivés de gré à gré	– Contrats de garantie de taux d'intérêt	–	–	–	–	–	–
	– Swaps	737	789	(52)	928	1 034	(106)
	– Options achetées	8	–	8	8	–	8
	– Options vendues	–	–	–	–	–	–
		745	789	(44)	936	1 034	(98)
Dérivés négociés en Bourse	– Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–
	– Options achetées	–	–	–	–	–	–
	– Options vendues	–	–	–	–	–	–
Total des dérivés de taux d'intérêt		745	789	(44)	936	1 034	(98)
Dérivés de change							
Dérivés de gré à gré	– Contrat à terme de gré à gré	228	33	195	53	11	42
	– Swaps	2 347	3 128	(781)	2 540	2 944	(404)
	– Options vendues	–	–	–	–	–	–
		2 575	3 161	(586)	2 593	2 955	(362)
Dérivés négociés en Bourse	– Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–
Total des dérivés de change		2 575	3 161	(586)	2 593	2 955	(362)
Dérivés de crédit							
Dérivés de gré à gré	– Swaps sur rendement total – protection vendue	–	–	–	–	–	–
	– Swaps sur défaillance – protection souscrite	1	–	1	3	–	3
	– Swaps sur défaillance – protection vendue	–	–	–	–	–	–
Total des dérivés de crédit		1	–	1	3	–	3
Dérivés sur actions							
Dérivés de gré à gré		3	13	(10)	50	9	41
Dérivés négociés en Bourse		–	–	–	–	–	–
Total des dérivés sur actions		3	13	(10)	50	9	41
Dérivés sur métaux précieux							
Dérivés de gré à gré		–	–	–	–	–	–
Dérivés négociés en Bourse		–	–	–	–	–	–
Total des dérivés sur métaux précieux		–	–	–	–	–	–
Autres dérivés sur marchandises							
Dérivés de gré à gré		–	–	–	–	–	–
Dérivés négociés en Bourse		–	–	–	–	–	–
Total des autres dérivés sur marchandises		–	–	–	–	–	–
Total – compte de la GAP		3 324	3 963	(639)	3 582	3 998	(416)
Juste valeur totale		27 762	28 807	(1 045)	26 342	29 057	(2 715)
Moins : incidence de la compensation		(17 965)	(17 965)	–	(17 060)	(17 060)	–
		9 797 \$	10 842 \$	(1 045)\$	9 282 \$	11 997 \$	(2 715)\$
Juste valeur moyenne des dérivés du compte de négociation¹⁾							
	– Dérivés de taux d'intérêt	12 412 \$	11 949 \$	463 \$	12 099 \$	11 816 \$	283 \$
	– Dérivés de change	10 223	11 089	(866)	9 537	10 382	(845)
	– Dérivés de crédit	159	240	(81)	393	497	(104)
	– Dérivés sur actions	1 050	1 690	(640)	860	1 272	(412)
	– Dérivés sur métaux précieux	103	116	(13)	121	180	(59)
	– Autres dérivés sur marchandises	1 496	2 005	(509)	1 346	2 457	(1 111)
		25 443 \$	27 089 \$	(1 646)\$	24 356 \$	26 604 \$	(2 248)\$

1) La juste valeur moyenne correspond à la moyenne mensuelle.

Actifs et passifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs, classées par niveau au sein de la hiérarchie des justes valeurs, de ces actifs et passifs dont la juste valeur n'est pas présumée correspondre à la valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2016	Total 2015
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données inobservables sur le marché			
	2016	2015	2016	2015	2016	2015		
Actifs financiers								
Prêts								
Prêts hypothécaires à l'habitation	– \$	– \$	– \$	– \$	187 583 \$	169 937 \$	187 583 \$	169 937 \$
Prêts personnels	–	–	–	–	37 556	36 064	37 556	36 064
Cartes de crédit	–	–	–	–	11 946	11 466	11 946	11 466
Entreprises et gouvernements	–	–	–	–	64 271	58 745	64 271	58 745
Placements dans des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹	223	166	–	–	198	1 649	421	1 815
Passifs financiers								
Dépôts								
Particuliers	– \$	– \$	43 419 \$	41 197 \$	– \$	– \$	43 419 \$	41 197 \$
Entreprises et gouvernements	–	–	111 091	107 053	–	–	111 091	107 053
Banques	–	–	13 171	8 328	–	–	13 171	8 328
Emprunts garantis	–	–	35 535	35 089	4 255	4 793	39 790	39 882
Titres secondaires	–	–	3 633	4 131	–	–	3 633	4 131

1) Pour obtenir plus de précisions sur les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, voir la note 26.

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente les justes valeurs des instruments financiers, classées par niveau dans la hiérarchie des justes valeurs :

En millions de dollars, au 31 octobre	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total 2016	Total 2015
	Cours du marché		Technique d'évaluation – données observables sur le marché		Technique d'évaluation – données inobservables sur le marché			
	2016	2015	2016	2015	2016	2015		
Actifs financiers								
Dépôts auprès d'autres banques								
	– \$	– \$	347 \$	501 \$	– \$	– \$	347 \$	501 \$
Valeurs du compte de négociation								
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement	1 474	2 566	9 307	7 780	–	–	10 781	10 346
Titres de participation de sociétés	35 023	31 728	554	712	40	46	35 617	32 486
Titres de créance de sociétés	–	–	1 853	2 083	–	–	1 853	2 083
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	1 168	701	496	565	1 664	1 266
	36 497	34 294	12 882	11 276	536	611	49 915	46 181
Prêts liés au compte de négociation								
Entreprises et gouvernements	–	–	6 640	5 991	–	–	6 640	5 991
Valeurs disponibles à la vente								
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement	1 429	841	22 445	15 824	–	–	23 874	16 665
Titres de participation de sociétés	30	15	–	–	344	431	374	446
Titres de créance de sociétés	–	–	5 838	4 070	5	6	5 843	4 076
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	–	–	5 215	5 743	1 947	1 604	7 162	7 347
	1 459	856	33 498	25 637	2 296	2 041	37 253	28 534
Valeurs désignées à leur juste valeur								
Valeurs émises ou garanties par le gouvernement	–	–	59	57	–	–	59	57
Titres de créance de sociétés	–	–	102	99	–	–	102	99
Titres adossés à des créances mobilières	–	–	–	–	94	111	94	111
	–	–	161	156	94	111	255	267
Dérivés								
De taux d'intérêt	–	–	12 409	12 878	31	26	12 440	12 904
De change	–	–	12 492	10 739	–	–	12 492	10 739
De crédit	–	–	2	18	140	165	142	183
Sur actions	742	398	364	596	24	1	1 130	995
Sur métaux précieux	–	14	70	31	–	–	70	45
Autres dérivés sur marchandises	161	374	1 327	1 102	–	–	1 488	1 476
	903	786	26 664	25 364	195	192	27 762	26 342
Total des actifs financiers	38 859 \$	35 936 \$	80 192 \$	68 925 \$	3 121 \$	2 955 \$	122 172 \$	107 816 \$
Passifs financiers								
Dépôts et autres passifs ¹								
	– \$	– \$	(3 124)\$	(2 189)\$	(506)\$	(474)\$	(3 630)\$	(2 663)\$
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	(4 684)	(3 795)	(5 654)	(6 011)	–	–	(10 338)	(9 806)
	(4 684)	(3 795)	(8 778)	(8 200)	(506)	(474)	(13 968)	(12 469)
Dérivés								
De taux d'intérêt	(2)	–	(11 926)	(12 678)	(35)	(26)	(11 963)	(12 704)
De change	–	–	(13 599)	(11 976)	–	–	(13 599)	(11 976)
De crédit	–	–	(18)	(31)	(197)	(244)	(215)	(275)
Sur actions	(491)	(410)	(1 446)	(1 012)	(42)	(27)	(1 979)	(1 449)
Sur métaux précieux	–	(127)	(34)	(25)	–	–	(34)	(152)
Autres dérivés sur marchandises	(216)	(201)	(801)	(2 300)	–	–	(1 017)	(2 501)
	(709)	(738)	(27 824)	(28 022)	(274)	(297)	(28 807)	(29 057)
Total des passifs financiers	(5 393)\$	(4 533)\$	(36 602)\$	(36 222)\$	(780)\$	(771)\$	(42 775)\$	(41 526)\$

1) Comprennent les dépôts désignés à leur juste valeur de 3 281 M\$ (2 375 M\$ en 2015), les passifs dérivés incorporés séparés de 203 M\$ (91 M\$ en 2015), les autres passifs désignés à leur juste valeur de 11 M\$ (11 M\$ en 2015) et les autres passifs financiers évalués à leur juste valeur de 135 M\$ (186 M\$ en 2015).

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début du trimestre au cours duquel ce transfert a eu lieu et ils peuvent survenir en présence de renseignements additionnels ou nouveaux concernant les données d'évaluation et les changements concernant leur observabilité. Au cours de l'exercice, nous avons transféré un montant de 548 M\$ des valeurs du compte de négociation (11 M\$ en 2015) et un montant de 599 M\$ de valeurs vendues à découvert (481 M\$ en 2015) du niveau 1 au niveau 2 en raison d'une moins grande observabilité des données utilisées pour évaluer ces valeurs. De plus, des transferts négligeables entre le niveau 2 et le niveau 3 ont été effectués au cours de 2016 et 2015, soit parce qu'il y a eu un changement dans le degré d'importance des données inobservables sur la juste valeur de ces instruments ou parce qu'il y a eu un changement concernant l'observabilité d'au moins une donnée ayant une incidence importante sur leur juste valeur.

Pour l'exercice, le profit net comptabilisé dans le compte de résultat consolidé lié aux instruments financiers, dont la juste valeur a été évaluée à l'aide d'une technique d'évaluation exigeant des données inobservables sur le marché, s'est élevé à 33 M\$ (122 M\$ en 2015 et 88 M\$ en 2014).

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers de niveau 3. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur d'après des données inobservables sur le marché. Nous couvrons souvent des positions par des positions compensatoires qui peuvent être classées à un niveau différent. Par conséquent, les profits et pertes pour les actifs et passifs au niveau 3 présentés dans le tableau ci-après ne reflètent pas l'incidence des profits et pertes compensatoires sur les instruments de couverture connexes qui ont été classés au niveau 1 ou au niveau 2.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Solde d'ouverture	Profits nets (pertes nettes) inclus(es) dans le résultat net		Profits latents (pertes latentes) inclus(es) dans les autres éléments du résultat global, montant net	Transferts au niveau 3	Transferts du niveau 3	Achats	Émissions	Ventes	Règlements	Solde de clôture
		Réalisé(e)s ¹	Latent(e)s ^{1,2}								
2016											
Valeurs du compte de négociation											
Titres de participation de sociétés											
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	46 \$	– \$	3 \$	– \$	– \$	– \$	4 \$	– \$	– \$	(13)\$	40 \$
Valeurs disponibles à la vente	565	7	27	–	–	–	–	–	–	(103)	496
Titres de participation de sociétés											
Titres de créance de sociétés	431	67	(27)	(38)	–	–	35	–	(124)	–	344
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	6	–	(1)	–	–	–	–	–	–	–	5
Valeurs désignées à leur juste valeur	1 604	4	–	(4)	–	–	1 156	–	(4)	(809)	1 947
Titres adossés à des créances mobilières											
Actifs dérivés	111	5	(1)	–	–	–	–	–	–	(21)	94
De taux d'intérêt	26	(1)	–	–	–	–	6	–	–	–	31
De crédit	165	(38)	13	–	–	–	–	–	–	–	140
Sur actions	1	–	7	–	–	–	16	–	–	–	24
Total de l'actif	2 955 \$	44 \$	21 \$	(42)\$	– \$	– \$	1 217 \$	– \$	(128)\$	(946)\$	3 121 \$
Dépôts et autres passifs³											
Dérivés											
De taux d'intérêt	(26)	–	(2)	–	–	–	–	(7)	–	–	(35)
De crédit	(244)	36	(6)	–	–	–	–	–	–	17	(197)
Sur actions	(27)	–	(3)	–	(1)	–	–	(11)	–	–	(42)
Total du passif	(771)\$	15 \$	(47)\$	– \$	(8)\$	3 \$	– \$	(69)\$	1 \$	96 \$	(780)\$
2015											
Valeurs du compte de négociation											
Titres de participation de sociétés											
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	– \$	– \$	1 \$	– \$	46 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	(1)\$	46 \$
Valeurs disponibles à la vente	759	79	56	–	–	–	–	–	–	(329)	565
Titres de participation de sociétés											
Titres de créance de sociétés	600	107	(4)	(139)	–	–	62	–	(195)	–	431
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	8	–	1	(1)	–	–	–	–	(2)	–	6
Valeurs désignées à leur juste valeur	622	–	–	4	–	–	1 287	–	–	(309)	1 604
Titres adossés à des créances mobilières											
Actifs dérivés	107	2	17	–	–	–	–	–	–	(15)	111
De taux d'intérêt	21	–	7	–	–	–	–	–	(1)	(1)	26
De crédit	204	(31)	(3)	–	–	–	–	–	–	(5)	165
Sur actions	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1
Total de l'actif	2 322 \$	157 \$	75 \$	(136)\$	46 \$	– \$	1 349 \$	– \$	(198)\$	(660)\$	2 955 \$
Dépôts et autres passifs³											
Dérivés											
De taux d'intérêt	(21)	–	(8)	–	–	–	–	–	1	2	(26)
De crédit	(270)	29	(15)	–	–	–	–	–	–	12	(244)
Sur actions	(14)	–	(6)	–	(10)	–	–	(2)	–	5	(27)
Total du passif	(1 034)\$	(56)\$	(54)\$	– \$	(11)\$	23 \$	– \$	(46)\$	75 \$	332 \$	(771)\$

1) Comprennent les profits et les pertes de change.

2) Comprennent les profits latents et les pertes latentes lié(e)s aux actifs et passifs détenus à la fin de l'exercice considéré.

3) Incluent des dépôts désignés à leur juste valeur de 318 M\$ (338 M\$ en 2015) et des passifs dérivés nets incorporés séparés de 188 M\$ (136 M\$ en 2015).

Informations quantitatives sur les données importantes inobservables

Des techniques d'évaluation comportant au moins une donnée inobservable sont utilisées pour un certain nombre d'instruments financiers. Le tableau suivant présente les techniques d'évaluation et les informations quantitatives portant sur les données importantes inobservables utilisées pour les instruments financiers du niveau 3 :

En millions de dollars, au 31 octobre	2016	Techniques d'évaluation	Données inobservables clés	Fourchette de données	
				Bas	Haut
Valeurs du compte de négociation					
Titres de participation de sociétés	40 \$	Valeur de l'actif net	Valeur de l'actif net	s. o.	s. o.
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	496	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	– %	99,5 %
Valeurs disponibles à la vente					
Titres de participation de sociétés					
Sociétés en commandite	239	Valeur de l'actif net ajustée ¹	Valeur de l'actif net	s. o.	s. o.
Sociétés fermées	105	Multiple d'évaluation	Multiple lié au résultat	8,0	11,0
		Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	3,9	3,9
				14,0 %	14,0 %
Titres de créance de sociétés	5	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation	30,0 %	30,0 %
Titres adossés à des créances mobilières et hypothécaires	1 947	Flux de trésorerie actualisés	Écart de taux	0,7 %	1,2 %
Valeurs désignées à leur juste valeur					
Titres adossés à des créances mobilières	94	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	71,7 %	86,1 %
Dérivés					
De taux d'intérêt	31	Modèle exclusif ²	s. o.	s. o.	s. o.
		Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché	22,2 %	48,9 %
De crédit	140 ³	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	24,1 %	99,0 %
		Flux de trésorerie actualisés	Taux de défaut	4,0 %	4,0 %
			Taux de recouvrement	50,0 %	70,0 %
			Taux de remboursement anticipé	20,0 %	20,0 %
			Écart de taux ⁴	– %	1,1 %
Sur actions	24	Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché	13,4 %	13,4 %
			Corrélation sur le marché	(18,8)%	88,6 %
Total de l'actif	3 121 \$				
Dépôts et autres passifs	(506)\$	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	– %	97,0 %
		Modèle d'évaluation des options	Volatilité du marché	8,8 %	43,5 %
			Corrélation sur le marché	(53,8)%	100,0 %
Dérivés					
De taux d'intérêt	(35)	Modèle exclusif ²	s. o.	s. o.	s. o.
De crédit	(197)	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	Marché de remplacement ou cours directs de courtiers	– %	99,5 %
		Flux de trésorerie actualisés	Taux de défaut	4,0 %	4,0 %
			Taux de recouvrement	50,0 %	70,0 %
			Taux de remboursement anticipé	20,0 %	20,0 %
			Écart de taux	– %	1,1 %
Sur actions	(42)	Modèle d'évaluation des options	Corrélation sur le marché	(28,7)%	92,5 %
Total du passif	(780)\$				

1) La valeur de l'actif net ajustée est établie en prenant les valeurs de l'actif net obtenues du gestionnaire de fonds ou du commandité de la société en commandite et peut être ajustée en fonction des taux du marché courants, le cas échéant.

2) Au moyen de techniques d'évaluation que nous considérons comme étant basées sur des données inobservables.

3) Montant net des réserves constituées au titre des REC liés aux garants financiers calculées selon les taux de réserve (soit un pourcentage de la juste valeur) allant de 15 % à 70 %.

4) Exclut les garants financiers.

s. o. Sans objet.

Sensibilité des actifs financiers et des passifs financiers du niveau 3

Les données importantes inobservables présentées dans le tableau ci-dessus, les relations entre ces données et la sensibilité de la juste valeur aux changements survenus à ces données sont décrites dans la section suivante. Nous avons procédé à l'analyse de sensibilité du niveau 3 pour chaque instrument, sauf pour les instruments gérés au sein de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation qui ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité par portefeuille afin de prendre en compte la façon dont ces instruments financiers sont gérés.

Au sein de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, nos principales sources d'exposition, qui proviennent de titres détenus directement ou de dérivés, consistent en des contrats liés au marché américain des prêts hypothécaires à l'habitation, des TAP flux groupés, des titres de créance de sociétés et d'autres valeurs mobilières et des prêts. Les expositions au risque de crédit structuré classées dans les prêts et créances sont comptabilisées au coût amorti et sont exclues de cette analyse de sensibilité. Les expositions au risque de crédit structuré qui sont comptabilisées à la juste valeur dans le bilan consolidé sont liées aux valeurs du compte de négociation, aux valeurs désignées à leur juste valeur et au passif désigné à la juste valeur lié à des billets structurés dans les dépôts et aux dérivés. Ces justes valeurs sont généralement déterminées d'après des données inobservables, notamment des cours indicatifs des courtiers et des modèles internes qui utilisent des taux de défaut, des taux de recouvrement, des taux de remboursement anticipé et des écarts de taux, ces justes valeurs étant sensibles à ces données inobservables. Les cours indicatifs de courtiers découlent d'un modèle de remplacement en matière de fixation de prix dans un marché inactif ou de modèles d'évaluation internes de courtiers. Ces cours sont utilisés pour évaluer les valeurs du compte de négociation et les valeurs désignées à leur juste valeur, le passif désigné à la juste valeur lié à des billets structurés et les dérivés. Une hausse importante des prix ou des cours indicatifs des courtiers entraînerait une augmentation de la juste valeur de nos valeurs mobilières et du passif lié aux billets du niveau 3 et une diminution de la juste valeur des dérivés de crédit. La juste valeur de nos dérivés de crédit faisant référence à des actifs liés à des TAP flux groupés est également touchée par d'autres données inobservables clés, notamment :

- Taux de remboursement anticipé – représentent une mesure du remboursement prévu futur d'un emprunt par un emprunteur avant son échéance. Les taux de remboursement anticipé sont fondés sur le comportement des consommateurs, la conjoncture économique et d'autres facteurs. Une hausse importante des taux de remboursement anticipé sur les prêts sous-jacents donnés en garantie des actifs de référence liés à des TAP flux groupés entraînerait une augmentation de la juste valeur des actifs de référence liés à des TAP flux groupés et une diminution de nos dérivés de crédit de niveau 3.

- Taux de recouvrement – représentent une estimation du montant qui sera recouvré par suite d'un défaut de paiement d'un emprunteur. Les taux de recouvrement sont exprimés au montant de un moins un taux de PCD. Par conséquent, une hausse importante du taux de recouvrement sur les prêts sous-jacents non productifs donnés en garantie des actifs de référence liés à des TAP flux groupés entraînerait une augmentation de la juste valeur des actifs de référence liés à des TAP flux groupés et une diminution de la juste valeur de nos dérivés de crédit de niveau 3.
- Écarts de taux – correspondent à l'écart par rapport à un taux d'intérêt de référence du marché afin de prendre en compte un instrument financier dont la qualité du crédit est inférieure et font partie intégrante des taux d'actualisation utilisés dans un modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Une hausse importante de l'écart de taux, qui augmente le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie futurs des actifs de référence liés à des TAP flux groupés, entraînerait une diminution de la juste valeur des actifs de référence liés à des TAP flux groupés et une augmentation de la juste valeur de nos dérivés de crédit de niveau 3.
- Taux de défaut ou probabilités de défaut – représentent la probabilité qu'un emprunteur ne soit pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat. Une hausse importante du taux de défaut sur les prêts sous-jacents donnés en garantie des actifs de référence liés à des TAP flux groupés jusqu'à un certain niveau raisonnablement possible entraînerait une augmentation de la juste valeur des actifs de référence liés à des TAP flux groupés et une diminution de la juste valeur de nos dérivés de crédit de niveau 3. Cette incidence est attribuable au remboursement immédiat du capital sur les prêts sous-jacents donnés en garantie et à la position subordonnée des actifs de référence liés à des TAP flux groupés. En règle générale, des taux de défaut plus élevés ont une corrélation positive avec les écarts de taux, mais une corrélation négative avec les taux de recouvrement et les taux de remboursement anticipé, leur incidence respective sur les justes valeurs étant décrite ci-dessus.

La juste valeur des dérivés de crédit est aussi sensible aux REC liés au risque de contrepartie qui a trait à la contrepartie au dérivé de crédit.

L'ajustement des cours indicatifs des courtiers, des taux de défaut, des taux de recouvrement, des taux de remboursement anticipé et des écarts de taux mentionnés précédemment en fonction d'hypothèses possibles raisonnables augmenterait ou diminuerait la juste valeur nette d'un montant pouvant aller respectivement jusqu'à 4 M\$ et 4 M\$ (augmentation de 5 M\$ ou diminution de 1 M\$ de la juste valeur nette en 2015) à l'égard des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans nos activités de crédit structuré en voie de liquidation. Les variations de la juste valeur d'un passif désigné à la juste valeur lié à des billets structurés du niveau 3 et les positions du niveau 3 couvertes par les billets sont exclues de l'analyse de sensibilité étant donné que des variations raisonnablement possibles de la juste valeur devraient avoir un effet largement compensatoire.

La juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées est déterminée au moyen de l'application de multiples d'évaluation appropriés à des indicateurs financiers, tels que les produits ou le résultat net. Les multiples liés au résultat net ou aux produits représentent des ratios ayant trait au résultat net ou aux produits par rapport à la valeur d'une entreprise et sont souvent utilisés à titre de données inobservables dans l'évaluation de la juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées. Nous faisons preuve de jugement lorsque nous choisissons les multiples des sociétés cotées comparables, que nous ajustons par la suite pour tenir compte des facteurs propres à la société. La juste valeur des titres de participation de sociétés fermées est sensible aux changements subis par le multiple que nous appliquons. Une hausse importante des multiples liés au résultat net ou des multiples liés aux produits entraîne habituellement une augmentation de la juste valeur de nos placements dans des sociétés fermées. Si l'on rajustait le multiple et la volatilité implicite à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable, la juste valeur totale de nos placements dans des titres de participation de sociétés fermées augmenterait ou diminuerait respectivement de 16 M\$ et de 9 M\$ (augmentation de 22 M\$ ou diminution de 10 M\$ en 2015).

La juste valeur de nos placements dans nos sociétés en commandite est déterminée d'après la valeur de l'actif net fournie par les gestionnaires de fonds, rajustée au besoin. La juste valeur des sociétés en commandite est sensible aux variations de la valeur de l'actif net et, si la valeur de l'actif net à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable était ajustée, la juste valeur totale de nos sociétés en commandite augmenterait ou diminuerait de 24 M\$.

La juste valeur de nos TACM est fondée sur des écarts de taux, qui sont des données inobservables. Une hausse importante dans les écarts de taux entraîne généralement une diminution de la juste valeur des TACM du niveau 3. Si l'on rajustait les écarts de taux à l'intérieur d'une fourchette possible raisonnable, la juste valeur de nos TACM augmenterait ou diminuerait de 2 M\$ (3 M\$ en 2015).

Bien que nos dérivés autonomes soient comptabilisés à titre d'actifs ou de passifs dérivés, nos dérivés incorporés séparés de niveau 3 sont comptabilisés dans les dépôts et autres passifs. La détermination de la juste valeur de certains dérivés incorporés séparés et certains dérivés autonomes exige que des hypothèses et des jugements importants soient posés à l'égard des données et des techniques d'évaluation utilisées. Ces dérivés sont sensibles aux fluctuations à long terme du marché et aux données de corrélation, que nous considérons comme étant des données inobservables. La volatilité du marché représente la variabilité future prévue d'un prix sur le marché et constitue une donnée importante pour l'établissement des prix des options, qui sont inhérentes à nombre de nos dérivés du niveau 3. Un marché dont la volatilité est élevée entraînera généralement une hausse du prix des options, toute chose étant égale par ailleurs, en raison de la forte probabilité d'obtenir un rendement supérieur sur les options, ce qui engendre une augmentation de la juste valeur des passifs au titre des dérivés du niveau 3. Les données de corrélation servent à évaluer ces dérivés dans les cas où le remboursement dépend de plus d'un prix du marché. Par exemple, le remboursement d'un panier d'options sur actions est fondé sur le rendement du panier d'actions, ainsi que sur les relations entre les variations du cours de ces actions. Une corrélation positive suppose que deux données tendent à changer la juste valeur dans le même sens, tandis qu'une corrélation négative suppose que les deux données font varier la juste valeur en sens inverse. Des changements dans la corrélation sur le marché pourraient occasionner une augmentation ou une diminution de la juste valeur des dérivés du niveau 3 et des dérivés incorporés. L'ajustement des données inobservables à des montants de remplacement raisonnables ferait augmenter de 23 M\$ ou diminuer de 24 M\$ (augmentation ou diminution de 12 M\$ en 2015) la juste valeur des dérivés autonomes du niveau 3 et des dérivés incorporés.

Actifs désignés à leur juste valeur

Les valeurs désignées à leur juste valeur comprennent certains titres de créance qui étaient désignés à leur juste valeur en étant gérés conjointement avec des dérivés afin d'éliminer ou de réduire considérablement les risques financiers.

Passifs désignés à leur juste valeur

Les dépôts et autres passifs désignés à leur juste valeur comprennent :

- Certains passifs-dépôts de gouvernements et d'entreprises, et certains emprunts garantis qui sont couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers, ainsi que certains passifs financiers comprenant au moins un dérivé incorporé ayant une incidence notable sur les flux de trésorerie du passif hôte et non séparés de l'instrument hôte;
- Nos engagements hypothécaires auprès de clients de détail visant à consentir des prêts hypothécaires à taux fixe, couverts sur le plan économique par des dérivés et d'autres instruments financiers.

La juste valeur d'un passif désigné à sa juste valeur tient compte du risque de crédit se rapportant à ce passif. Pour les passifs financiers désignés à leur juste valeur pour lesquels nous croyons que la juste valeur est tributaire des variations de notre risque de crédit du point de vue des porteurs d'effets, les variations de la juste valeur correspondantes ont été comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur attribuables à des variations du risque de crédit propre à la CIBC sont évaluées à titre d'écart entre i) les variations d'une période à l'autre de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus calculées à l'aide d'une courbe d'actualisation en fonction de notre propre risque de crédit et ii) les variations d'une période à

l'autre de la valeur actualisée de ces mêmes flux de trésorerie attendus calculées à l'aide d'une courbe d'actualisation fondée sur une courbe de référence ajustée à notre propre risque de crédit, comme il a été prévu à l'établissement du passif désigné à la juste valeur. Les variations du risque de crédit propre à la CIBC ont entraîné des pertes avant impôt de 6 M\$ sur les passifs désignés à la juste valeur pour l'exercice et de néant de façon cumulative.

Le montant de règlement prévu au contrat estimé des dépôts désignés à leur juste valeur est inférieur de 4 M\$ (inférieur de 4 M\$ en 2015) par rapport à leur juste valeur.

Note 3 | Acquisitions et cessions importantes

2016

Acquisition de PrivateBancorp, Inc.

Le 29 juin 2016, nous avons annoncé que nous avons conclu une entente définitive visant l'acquisition de PrivateBancorp, Inc. (PrivateBancorp) et de sa filiale, The PrivateBank and Trust Company (PrivateBank). PrivateBank est une banque commerciale du marché intermédiaire établie à Chicago qui offre des services bancaires privés et de gestion des avoirs.

La CIBC versera 18,80 \$ US en espèces et 0,3657 d'une action ordinaire de la CIBC pour chacune des actions ordinaires de PrivateBancorp. Selon le cours de clôture du 28 juin 2016 des actions ordinaires de la CIBC à la Bourse de New York (77,11 \$ US), la valeur totale de la transaction serait d'environ 3,8 G\$ US (4,9 G\$ CA) ou 47,00 \$ US par action ordinaire de PrivateBancorp au moment de l'annonce. Selon le nombre d'actions ordinaires en circulation de PrivateBancorp à la date de l'annonce, la CIBC devrait émettre environ 29 millions d'actions ordinaire de la CIBC et verser environ 1,5 G\$ US en espèces pour régler la contrepartie à payer. La valeur définitive de la transaction pourrait changer, car elle dépend du i) cours de clôture de l'action ordinaire de la CIBC à la Bourse de New York à la date de clôture; ii) du nombre d'actions ordinaires en circulation de PrivateBancorp à la date de clôture; et iii) des taux de change à la date de clôture, la contrepartie au comptant étant libellée en dollars américains.

La transaction devrait se conclure au cours du premier trimestre civil de 2017, sous réserve du respect des conditions de clôture habituelles, notamment de l'obtention des approbations des organismes de réglementation et des porteurs d'actions ordinaires de PrivateBancorp. Les actionnaires de PrivateBancorp pourront se prononcer par vote sur la transaction à l'occasion de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de PrivateBancorp qui est prévue le 8 décembre 2016. Les résultats de PrivateBancorp ne seront consolidés avec les résultats de la CIBC qu'après la clôture de la transaction.

Vente d'un placement en actions

Le 19 mai 2016, nous avons conclu la vente de notre participation dans American Century Investments (ACI) à Nomura Holding America Inc. (Nomura) pour un produit de 1 045 M\$ US. Par conséquent, nous avons comptabilisé un profit à la vente, net des coûts de transaction connexes, de 428 M\$ (383 M\$ après impôt) dans notre unité d'exploitation stratégique Gestion des avoirs, dont des profits liés aux écarts de conversion cumulés, nets des couvertures désignées, de 155 M\$ (141 M\$ après impôt) reclassés des autres éléments du résultat global.

Notre participation minoritaire dans ACI a été classée comme étant détenue en vue de la vente et évaluée à sa valeur comptable ou à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon le montant le moins élevé, à la suite de l'annonce le 21 décembre 2015 que nous avons conclu une entente définitive avec Nomura visant la vente de notre participation minoritaire. Avant le 19 mai 2016, la valeur comptable de notre participation détenue en vue de la vente dans ACI était incluse dans les placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Nous avons également cessé de comptabiliser notre quote-part du résultat d'entreprises associées liée à ACI après avoir classé la participation comme étant détenue en vue de la vente à la date de l'annonce.

2015

Vente d'un placement en actions

Le 30 avril 2015, la CIBC a vendu la participation qu'elle détenait dans The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited, qui était comptabilisée comme placement dans une entreprise associée dans Siège social et autres, pour un montant, net des charges connexes, qui avoisinait sa valeur comptable.

Note 4 | Valeurs mobilières

En millions de dollars, au 31 octobre	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance										Total 2016		Total 2015				
	1 an ou moins		De 1 an à 5 ans		De 5 ans à 10 ans		Plus de 10 ans		Pas d'échéance		Valeur comptable	Rendement ¹	Valeur comptable	Rendement ¹			
Valeurs disponibles à la vente																	
Valeurs émises ou garanties par :																	
Gouvernement du Canada	162 \$	0,6 %	6 476 \$	1,1 %	417 \$	1,3 %	– \$	– %	– \$	– %	7 055 \$	1,1 %	2 544 \$	1,2 %			
Autres gouvernements canadiens	49	3,1	2 525	1,4	3 094	1,5	–	–	–	–	5 668	1,5	3 910	1,7			
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	3 169	0,4	4 650	1,0	–	–	8	1,1	–	–	7 827	0,8	7 359	0,4			
Gouvernements d'autres pays	1 524	1,6	1 326	2,2	229	5,1	245	5,4	–	–	3 324	2,4	2 852	2,6			
Titres adossés à des créances hypothécaires ²	814	0,2	1 862	1,0	11	1,2	1 940	0,9	–	–	4 627	0,8	5 163	0,7			
Titres adossés à des créances mobilières	3	1,3	859	1,9	1 198	1,8	475	1,0	–	–	2 535	1,7	2 184	1,6			
Titres de créance de sociétés ouvertes	1 702	1,1	4 014	1,0	108	6,7	14	5,5	–	–	5 838	1,2	4 070	1,1			
Titres de créance de sociétés fermées	–	–	5	10,0	–	–	–	–	–	–	5	10,0	6	10,0			
Total des titres de créance	7 423		21 717		5 057		2 682		–		36 879		28 088				
Titres de participation de sociétés ouvertes	–	–	–	–	–	–	–	–	34	négl.	34	négl.	17	négl.			
Titres de participation de sociétés fermées	–	–	–	–	–	–	–	–	340	négl.	340	négl.	429	négl.			
Total des titres de participation	–		–		–		–		374		374		446				
Total des valeurs disponibles à la vente	7 423 \$		21 717 \$		5 057 \$		2 682 \$		374 \$		37 253 \$		28 534 \$				
Valeurs du compte de négociation																	
Valeurs émises ou garanties par :																	
Gouvernement du Canada	1 287 \$		1 588 \$		671 \$		344 \$		– \$		3 890 \$		4 293 \$				
Autres gouvernements canadiens	932		731		1 674		3 215		–		6 552		5 652				
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	34		121		12		27		–		194		197				
Gouvernements d'autres pays	3		42		71		29		–		145		204				
Titres adossés à des créances hypothécaires ³	276		716		39		14		–		1 045		471				
Titres adossés à des créances mobilières	35		84		–		500		–		619		795				
Titres de créance de sociétés ouvertes	736		804		240		73		–		1 853		2 083				
Titres de participation de sociétés ouvertes	–		–		–		–		35 617		35 617		32 486				
Total des valeurs du compte de négociation	3 303 \$		4 086 \$		2 707 \$		4 202 \$		35 617 \$		49 915 \$		46 181 \$				
Valeurs désignées à leur juste valeur																	
Valeurs émises ou garanties par :																	
Autres gouvernements canadiens	– \$		– \$		– \$		59 \$		– \$		59 \$		57 \$				
Titres adossés à des créances mobilières	–		–		–		94		–		94		111				
Titres de créance de sociétés ouvertes	102		–		–		–		–		102		99				
Total des valeurs désignées à leur juste valeur	102 \$		– \$		– \$		153 \$		– \$		255 \$		267 \$				
Total des valeurs mobilières⁴	10 828 \$		25 803 \$		7 764 \$		7 037 \$		35 991 \$		87 423 \$		74 982 \$				

- 1) Représente le rendement moyen pondéré, déterminé par l'application de la moyenne pondérée des rendements des titres à revenu fixe individuels.
- 2) Comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), dont le coût amorti s'établissait à 971 M\$ (1 223 M\$ en 2015) et la juste valeur, à 975 M\$ (1 226 M\$ en 2015); des valeurs émises par la Federal National Mortgage Association (Fannie Mae), dont le coût amorti s'établissait à 1 521 M\$ (1 914 M\$ en 2015) et la juste valeur, à 1 521 M\$ (1 913 M\$ en 2015); des valeurs émises par la Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac), dont le coût amorti s'établissait à 849 M\$ (1 221 M\$ en 2015) et la juste valeur, à 848 M\$ (1 221 M\$ en 2015) et des valeurs émises par la Government National Mortgage Association (Ginnie Mae), société détenue par le gouvernement américain, dont le coût amorti s'établissait à 1 248 M\$ (742 M\$ en 2015) et la juste valeur, à 1 246 M\$ (744 M\$ en 2015).
- 3) Comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires assurées par la SCHL de 986 M\$ (397 M\$ en 2015).
- 4) Comprennent des valeurs libellées en dollars américains d'une valeur comptable de 27,4 G\$ (25,1 G\$ en 2015) et des valeurs libellées dans d'autres monnaies étrangères d'une valeur comptable de 1 253 M\$ (1 068 M\$ en 2015).

négl. Négligeable.

Juste valeur des valeurs disponibles à la vente

En millions de dollars, au 31 octobre	2016								2015	
	Coût amorti	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Coût amorti	Profits latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur		
Valeurs émises ou garanties par :										
Gouvernement du Canada	7 028 \$	28 \$	(1)\$	7 055 \$	2 552 \$	1 \$	(9)\$	2 544 \$		
Autres gouvernements canadiens	5 646	25	(3)	5 668	3 921	2	(13)	3 910		
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	7 820	9	(2)	7 827	7 366	2	(9)	7 359		
Gouvernements d'autres pays	3 326	15	(17)	3 324	2 860	10	(18)	2 852		
Titres adossés à des créances hypothécaires	4 626	6	(5)	4 627	5 158	10	(5)	5 163		
Titres adossés à des créances mobilières	2 533	3	(1)	2 535	2 179	12	(7)	2 184		
Titres de créance de sociétés ouvertes	5 842	12	(16)	5 838	4 084	4	(18)	4 070		
Titres de créance de sociétés fermées	5	–	–	5	5	1	–	6		
Titres de participation de sociétés ouvertes ¹	10	24	–	34	10	7	–	17		
Titres de participation de sociétés fermées	211	132	(3)	340	263	167	(1)	429		
	37 047 \$	254 \$	(48)\$	37 253 \$	28 398 \$	216 \$	(80)\$	28 534 \$		

- 1) Comprennent des actions temporairement inaccessibles.

Pour les valeurs disponibles à la vente dont la juste valeur est inférieure au coût amorti, le tableau ci-après présente la juste valeur et les pertes latentes connexes pour des périodes de moins de 12 mois et de 12 mois ou plus :

En millions de dollars, au 31 octobre	2016						2015					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total		Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Pertes latentes brutes
Valeurs émises ou garanties par :												
Gouvernement du Canada	247 \$	– \$	608 \$	(1)\$	855 \$	(1)\$	1 463 \$	(9)\$	– \$	– \$	1 463 \$	(9)\$
Autres gouvernements canadiens	90	–	538	(3)	628	(3)	3 290	(12)	50	(1)	3 340	(13)
Trésor des États-Unis et autres organismes américains	804	(1)	1 121	(1)	1 925	(2)	5 390	(9)	–	–	5 390	(9)
Gouvernements d'autres pays	756	(3)	461	(14)	1 217	(17)	1 245	(5)	118	(13)	1 363	(18)
Titres adossés à des créances hypothécaires	993	(2)	778	(3)	1 771	(5)	2 588	(5)	28	–	2 616	(5)
Titres adossés à des créances mobilières	378	–	502	(1)	880	(1)	1 602	(7)	–	–	1 602	(7)
Titres de créance de sociétés ouvertes	1 097	(4)	1 624	(12)	2 721	(16)	2 580	(7)	482	(11)	3 062	(18)
Titres de créance de sociétés fermées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres de participation de sociétés ouvertes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres de participation de sociétés fermées	10	(1)	15	(2)	25	(3)	39	(1)	1	–	40	(1)
	4 375 \$	(11)\$	5 647 \$	(37)\$	10 022 \$	(48)\$	18 197 \$	(55)\$	679 \$	(25)\$	18 876 \$	(80)\$

Au 31 octobre 2016, le coût amorti de 240 valeurs disponibles à la vente qui affichaient une position de perte latente brute (250 valeurs en 2015) dépassait leur juste valeur de 48 M\$ (80 M\$ en 2015). Quatre-vingt-une valeurs disponibles à la vente (vingt-huit valeurs en 2015) ont affiché une position de perte latente brute pour plus d'un an, soit une perte latente brute de 37 M\$ (25 M\$ en 2015). Nous avons déterminé que ces valeurs disponibles à la vente n'avaient pas subi de dépréciation.

Le tableau ci-dessous présente les profits et les pertes réalisés ainsi que les pertes de valeur des valeurs disponibles à la vente :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Profits réalisés	108 \$	163 \$	242 \$
Pertes réalisées	(8)	(20)	(36)
Pertes de valeur			
Titres de participation	(27)	(5)	(5)
	73 \$	138 \$	201 \$

Note 5 | Prêts^{1, 2}

En millions de dollars, au 31 octobre	2016					2015				
	Montant brut	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provision totale	Total net	Montant brut	Provisions individuelles	Provisions collectives	Provision totale	Total net
Prêts hypothécaires à l'habitation	187 298 \$	1 \$	220 \$	221 \$	187 077 \$	169 258 \$	1 \$	235 \$	236 \$	169 022 \$
Prêts personnels ³	38 041	8	489	497	37 544	36 517	7	461	468	36 049
Cartes de crédit	12 332	–	386	386	11 946	11 804	–	338	338	11 466
Entreprises et gouvernements ⁴	71 437	249	338	587	70 850	65 276	303	325	628	64 648
	309 108 \$	258 \$	1 433 \$	1 691 \$	307 417 \$	282 855 \$	311 \$	1 359 \$	1 670 \$	281 185 \$

1) Les prêts sont présentés nets des produits non gagnés de 346 M\$ (320 M\$ en 2015).

2) Comprennent des prêts bruts libellés en dollars américains de 35,6 G\$ (31,5 G\$ en 2015) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 4,2 G\$ (4,1 G\$ en 2015).

3) Comprennent un montant de 51 M\$ (61 M\$ en 2015) pour des prêts consentis à des particuliers alors qu'ils travaillaient pour la CIBC en vue de financer une partie de leur participation dans des fonds qui effectuent des placements privés en actions en parallèle avec la CIBC et ses sociétés affiliées. Ces prêts sont garantis par la participation de l'emprunteur dans ces fonds. Du total de l'encours de ces prêts, 50 M\$ (60 M\$ en 2015) sont dus par des particuliers qui ne travaillent plus pour la CIBC.

4) Comprennent des prêts liés au compte de négociation de 6 640 M\$ (5 991 M\$ en 2015).

Provision pour pertes sur créances Provisions individuelles

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Prêts hypothécaires à l'habitation			Prêts personnels			Entreprises et gouvernements			Total		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Solde au début de l'exercice	1 \$	1 \$	1 \$	7 \$	9 \$	9 \$	303 \$	328 \$	310 \$	311 \$	338 \$	320 \$
Dotations à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	–	–	–	1	(1)	–	187	77	136	188	76	136
Radiations	–	–	–	–	(1)	–	(231)	(142)	(120)	(231)	(143)	(120)
Recouvrements	–	–	–	–	–	–	8	4	6	8	4	6
Produits d'intérêts sur prêts douteux	–	–	–	–	–	–	(20)	(8)	(14)	(20)	(8)	(14)
Change et autres	–	–	–	–	–	–	2	44	10	2	44	10
Solde à la fin de l'exercice	1 \$	1 \$	1 \$	8 \$	7 \$	9 \$	249 \$	303 \$	328 \$	258 \$	311 \$	338 \$

Provisions collectives

En millions de dollars, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	Prêts hypothécaires à l'habitation			Prêts personnels			Cartes de crédit			Entreprises et gouvernements			Total		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Solde au début de l'exercice	235 \$	208 \$	159 \$	461 \$	451 \$	442 \$	338 \$	386 \$	517 \$	417 \$	353 \$	320 \$	1 451 \$	1 398 \$	1 438 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	34	37	83	319	263	284	452	322	378	58	73	56	863	695	801
Radiations	(34)	(32)	(27)	(336)	(302)	(312)	(524)	(495)	(564)	(28)	(32)	(35)	(922)	(861)	(938)
Recouvrements	–	–	–	49	51	43	120	125	136	6	6	7	175	182	186
Produits d'intérêts sur prêts douteux	(7)	(7)	(8)	(2)	(8)	(8)	–	–	–	–	–	–	(9)	(15)	(16)
Change et autres	(8)	29	1	(2)	6	2	–	–	(81)	7	17	5	(3)	52	(73)
Solde à la fin de l'exercice	220 \$	235 \$	208 \$	489 \$	461 \$	451 \$	386 \$	338 \$	386 \$	460 \$	417 \$	353 \$	1 555 \$	1 451 \$	1 398 \$
Se compose de ce qui suit :															
Prêts	220 \$	235 \$	208 \$	489 \$	461 \$	451 \$	386 \$	338 \$	386 \$	338 \$	325 \$	277 \$	1 433 \$	1 359 \$	1 322 \$
Facilités de crédit inutilisées ¹	–	–	–	–	–	–	–	–	–	122	92	76	122	92	76

1) Comprises dans les autres passifs du bilan consolidé.

Prêts douteux

En millions de dollars, au 31 octobre	2016								2015
	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives ¹	Prêts douteux, montant net	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provisions collectives ¹	Prêts douteux, montant net	
Prêts hypothécaires à l'habitation	514 \$	1 \$	167 \$	346 \$	573 \$	1 \$	187 \$	385 \$	
Prêts personnels	193	8	137	48	187	7	138	42	
Entreprises et gouvernements	951	249	10	692	659	303	10	346	
Total des prêts douteux ^{2,3}	1 658 \$	258 \$	314 \$	1 086 \$	1 419 \$	311 \$	335 \$	773 \$	

1) Comprennent la provision collective relative aux prêts personnels, aux prêts notés aux PME et aux prêts hypothécaires douteux qui sont en souffrance depuis plus de 90 jours. En outre, nous avons une provision collective de 1 241 M\$ (1 116 M\$ en 2015) à l'égard des soldes et des engagements non douteux.

2) Le solde moyen des prêts douteux bruts était de 1 587 M\$ (1 471 M\$ en 2015).

3) Des biens saisis de 18 M\$ (16 M\$ en 2015) étaient compris dans les autres actifs au bilan consolidé.

Prêts en souffrance aux termes du contrat, mais non douteux

Ces éléments comprennent les prêts dont le remboursement du capital ou le paiement des intérêts est en souffrance aux termes du contrat. Le tableau suivant présente une analyse chronologique des prêts en souffrance aux termes du contrat.

En millions de dollars, au 31 octobre	Moins de 31 jours	De 31 à 90 jours	Plus de 90 jours	Total 2016	Total 2015
	Prêts hypothécaires à l'habitation	2 244 \$	802 \$	216 \$	3 262 \$
Prêts personnels	621	168	21	810	692
Cartes de crédit	607	180	103	890	762
Entreprises et gouvernements	208	130	25	363	344
	3 680 \$	1 280 \$	365 \$	5 325 \$	4 653 \$

Au cours de l'exercice, les produits d'intérêts bruts qui auraient été comptabilisés à l'égard des prêts douteux s'ils n'avaient pas été considérés comme tels se seraient établis à 101 M\$ (96 M\$ en 2015), dont 27 M\$ (21 M\$ en 2015) au Canada et 74 M\$ (75 M\$ en 2015) à l'étranger. Au cours de l'exercice, les intérêts comptabilisés sur les prêts douteux ont été de 29 M\$ (23 M\$ en 2015), et les intérêts comptabilisés sur les prêts avant qu'ils soient classés comme prêts douteux se sont élevés à 61 M\$ (38 M\$ en 2015), dont 38 M\$ (35 M\$ en 2015) au Canada et 23 M\$ (3 M\$ en 2015) à l'étranger.

Qualité du crédit du portefeuille de prêts

Les tableaux qui suivent présentent la qualité du crédit des prêts et acceptations aux entreprises et aux gouvernements et des prêts de détail en fonction de leur valeur comptable. Pour plus de précisions sur les catégories de notes et sur les tranches de PD de la CIBC, se reporter à la section Risque de crédit du rapport de gestion.

Prêts et acceptations nets aux entreprises et aux gouvernements

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

				2016	2015		
Type de note	Note de la CIBC	Tranches de PD	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Total	Total
De première qualité	00 – 47	0,01 % – 0,38 %	37 148 \$	1 814 \$	914 \$	39 876 \$	29 239 \$
De qualité inférieure	51 – 67	0,39 % – 12,11 %	34 950	453	586	35 989	33 189
Liste de surveillance	70 – 80	12,11 % – 99,99 %	1 054	2	–	1 056	630
Défaut	90	100 %	636	–	–	636	372
Total de l'exposition selon l'approche fondée sur les notations internes (NI) avancée			73 788 \$	2 269 \$	1 500 \$	77 557 \$	63 430 \$
Très bon profil			1 314 \$	– \$	2 \$	1 316 \$	6 432 \$
Bon profil			124	–	–	124	495
Profil satisfaisant			18	–	–	18	143
Profil faible			7	–	–	7	46
Défaut			4	–	–	4	4
Total des expositions classées			1 467 \$	– \$	2 \$	1 469 \$	7 120 \$
Expositions assujetties à l'approche standard			3 767 \$	273 \$	476 \$	4 516 \$	4 209 \$
			79 022 \$	2 542 \$	1 978 \$	83 542 \$	74 759 \$
Moins la provision collective sur les prêts non douteux						328 \$	315 \$
Prêts et acceptations nets aux entreprises et aux gouvernements ¹⁾						83 214 \$	74 444 \$

1) Comprennent des engagements de clients en vertu d'acceptations de 12 364 M\$ (9 796 M\$ en 2015).

Prêts nets de détail

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

				2016	2015	
Niveau de risque	Tranches de PD	Prêts hypothécaires à l'habitation	Prêts personnels	Cartes	Total	Total
Exceptionnellement faible	0,01 % – 0,20 %	148 665 \$	19 498 \$	3 206 \$	171 369 \$	158 224 \$
Très faible	0,21 % – 0,50 %	17 242	3 862	765	21 869	13 280
Bas	0,51 % – 2,00 %	15 479	8 363	3 889	27 731	31 176
Moyen	2,01 % – 10,00 %	2 651	4 935	3 533	11 119	8 984
Haut	10,01 % – 99,99 %	275	710	781	1 766	1 534
Défaut	100 %	133	7	–	140	101
Total de l'exposition selon l'approche NI avancée		184 445 \$	37 375 \$	12 174 \$	233 994 \$	213 299 \$
Très bon profil		142 \$	– \$	– \$	142 \$	714 \$
Bon profil		1	–	–	1	53
Profil satisfaisant		51	–	–	51	118
Profil faible		1	–	–	1	1
Défaut		1	–	–	1	1
Total des expositions classées		196 \$	– \$	– \$	196 \$	887 \$
Expositions assujetties à l'approche standard		2 489 \$	521 \$	158 \$	3 168 \$	3 060 \$
Moins la provision collective sur les prêts non douteux		53 \$	352 \$	386 \$	791 \$	709 \$
Prêts nets de détail		187 077 \$	37 544 \$	11 946 \$	236 567 \$	216 537 \$

Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2016	2015	2014
Produits d'intérêts	12 092 \$	11 483 \$	11 477 \$
Charges d'intérêts	3 726	3 568	4 018
Produits nets d'intérêts	8 366	7 915	7 459
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 051	771	937
Produits nets d'intérêts après dotation à la provision pour pertes sur créances	7 315 \$	7 144 \$	6 522 \$

Note 6 | Entités structurées et décomptabilisation des actifs financiers

Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Les entités structurées sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. La CIBC fait appel à divers types d'entités structurées, dont les activités commerciales comprennent la titrisation des actifs financiers, le financement adossé à des créances mobilières et la gestion d'actifs.

Nous consolidons une entité structurée lorsque la substance de la relation indique que nous exerçons un contrôle sur l'entité structurée.

Entités structurées consolidées

Nous consolidons les entités structurées suivantes :

Fonds multicédants

Nous soutenons un fonds multicédants consolidé au Canada qui acquiert des actifs financiers de clients, puis émet des TACM aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Les vendeurs faisant des affaires avec le fonds multicédants continuent de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, en raison du mécanisme de surdimensionnement. Nous détenons tous les TACM en circulation.

Fiducies de titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation

Clear Trust (Clear) accordait des prêts hypothécaires de premier ordre assurés canadiens et des prêts hypothécaires de quasi premier ordre ou assortis d'une note Alt-A non assurés canadiens. Clear vendait ces prêts hypothécaires à Crisp Trust (Crisp). Crisp finançait l'acquisition de ces prêts hypothécaires au moyen de l'émission de papier commercial à des investisseurs, garanti par les prêts hypothécaires. Nous détenons la totalité du papier commercial émis et les prêts hypothécaires sont présentés à titre de prêts hypothécaires à l'habitation dans les prêts au bilan consolidé. Ce programme fait partie des activités en voie de liquidation.

Fiducies de titrisation de créances sur cartes de crédit

Nous vendons des participations dans un bloc renouvelable de créances sur cartes de crédit découlant de certains comptes de cartes de crédit à CARDS II Trust (CARDS II). CARDS II acquiert une quote-part de créances sur cartes de crédit de certains comptes de cartes de crédit parmi des portefeuilles désignés avec le produit tiré de l'émission de billets.

Les opérations de titrisation de créances sur cartes de crédit sont des opérations de titrisation à rechargement, le solde des créances sur cartes de crédit variant d'un mois à l'autre, à mesure que les titulaires de cartes de crédit remboursent leurs soldes et que de nouvelles créances sont produites.

Les billets sont présentés à titre d'emprunts garantis dans les dépôts au bilan consolidé.

Au 31 octobre 2016, un montant de 4,2 G\$ de créances sur cartes de crédit, d'une juste valeur de 4,2 G\$ (4,8 G\$ en 2015, d'une juste valeur de 4,8 G\$) soutenait un passif au titre du financement connexe de 4,2 G\$, d'une juste valeur de 4,2 G\$ (4,8 G\$ en 2015, d'une juste valeur de 4,8 G\$).

Garant d'obligations sécurisées

Nous avons deux programmes d'obligations sécurisées, soit le Programme structuré d'obligations sécurisées (programme structuré) et le Programme législatif d'obligations sécurisées (programme législatif). Les obligations sécurisées sont des obligations au bilan avec droit de recours intégral qui sont aussi entièrement garanties par les actifs à l'égard desquels les détenteurs d'obligations profitent d'un droit prioritaire en cas d'insolvabilité de la CIBC. En vertu du programme structuré, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires assurés par la SCHL à CIBC Covered Bond Guarantor Limited Partnership qui conserve ces prêts et agit à titre de garant auprès des détenteurs d'obligations en ce qui concerne le paiement des intérêts et du capital. En vertu du programme législatif, nous transférons un bloc de prêts hypothécaires non assurés ordinaires à CIBC Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership, qui conserve ces prêts et agit à titre de garant auprès des détenteurs d'obligations en ce qui concerne le paiement des intérêts et du capital.

Dans le cas des deux programmes d'obligations sécurisées, les actifs n'appartiennent pas à la CIBC, mais plutôt au garant. Au 31 octobre 2016, notre programme structuré avait un solde de passif au titre d'obligations sécurisées de 1,0 G\$, d'une juste valeur de 1,0 G\$ (4,3 G\$ en 2015, d'une juste valeur de 4,3 G\$) et notre programme législatif avait un solde de passif au titre d'obligations sécurisées de 13,2 G\$, d'une juste valeur de 13,3 G\$ (7,7 G\$ en 2015, d'une juste valeur de 7,7 G\$). Le passif au titre des obligations sécurisées est soutenu par une tranche de l'actif établie aux termes d'un contrat transféré au garant et par certains accords contractuels conçus pour protéger les détenteurs d'obligations contre des événements indésirables, notamment les variations des devises.

Fonds de placement gérés par la CIBC

Nous établissons et gérons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun. Nous agissons à titre de gestionnaire de placements et touchons des frais de gestion établis en fonction du marché et, dans le cas de certains fonds mis en commun, nous touchons une rémunération liée au rendement qui est généralement calculée en fonction du rendement des fonds. Au cours de la période de lancement, les fonds de placement gérés par la CIBC reçoivent de temps à autre du capital de démarrage. Nous consolidons ces fonds de placements à l'égard desquels nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les activités pertinentes des fonds et au sein desquels notre capital de démarrage, ou nos parts détenues, sont significatifs par rapport à l'ensemble de la variabilité des rendements des fonds, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandant plutôt qu'à titre de mandataire. Au 31 octobre 2016, le total de l'actif et des participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC s'établissaient à respectivement 68 M\$ et 6 M\$ (25 M\$ et néant en 2015). Les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds de placement consolidés gérés par la CIBC sont comprises dans les autres passifs, les parts des fonds de placement étant obligatoirement remboursables au gré de l'investisseur.

Entités structurées non consolidées

Les entités structurées suivantes ne sont pas consolidées par la CIBC :

Fonds monocédant et fonds multicédants

Nous assurons la gestion et l'administration d'un fonds monocédant et de plusieurs fonds multicédants soutenus par la CIBC au Canada. Nos fonds multicédants acquièrent des participations directes ou indirectes ou des sûretés réelles dans des blocs d'actifs financiers de nos clients, puis émettent du papier commercial adossé à des créances (PCAC) aux investisseurs pour financer ces acquisitions. Notre fonds monocédant acquiert des actifs financiers et finance ces acquisitions au moyen d'une facilité de crédit fournie par un syndicat d'institutions financières. Les vendeurs faisant des affaires avec les fonds multicédants peuvent continuer de gérer les actifs et peuvent subir des pertes sur créances sur ces actifs, généralement en raison du mécanisme de surdimensionnement ou d'une autre forme de droits conservés. Les fonds multicédants peuvent obtenir des améliorations des modalités de crédit auprès de tiers. Au 31 octobre 2016, le total de l'actif au titre de notre fonds monocédant et de nos fonds multicédants s'élevait à 6,0 G\$ (4,5 G\$ en 2015).

Nous pouvons généralement fournir aux fonds multicédants des facilités de garantie de liquidité pour papier commercial et des services de distribution de titres, et nous pouvons fournir au fonds monocédant et aux fonds multicédants des services de comptabilité, de gestion des liquidités et d'exploitation. Les facilités de liquidité pour les fonds multicédants dont nous assurons la gestion et l'administration nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les PCAC qui n'ont pas fait l'objet d'un placement auprès d'investisseurs externes. Nous pouvons également acquérir du PCAC émis par nos fonds multicédants aux fins d'activités de tenue de marché.

Nous sommes tenus de maintenir certaines notes à l'égard des dettes à long terme ou à court terme relativement aux facilités de liquidité que nous fournissons aux fonds multicédants que nous soutenons. Si nous obtenons une note plus basse que le minimum requis aux termes de ces facilités, nous devons prendre d'autres arrangements satisfaisants en matière de liquidités, comme trouver un fournisseur de liquidités de substitution qui respecte les exigences minimales.

Nous pouvons également agir à titre de contrepartie dans des contrats de dérivés conclus par un fonds multicédants en vue de convertir le rendement des actifs sous-jacents pour répondre aux besoins des investisseurs du fonds multicédants ou limiter le risque de taux d'intérêt, de base et de change du fonds multicédants.

Tous les honoraires gagnés dans les activités avec les fonds multicédants sont établis selon le marché.

Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies

Nous détenons des placements dans des entités émettrices structurées par des tiers et fournissons des facilités de liquidité et des facilités de crédit à celles-ci par l'intermédiaire de nos activités de trésorerie et de négociation. Nous détenons également des placements dans des sociétés en commandite dans lesquelles nous sommes généralement un investisseur passif à titre de commanditaire. Dans certains cas, nous sommes un co-commandité et exerçons une influence notable sur les sociétés en commandite. À l'instar des autres commanditaires, nous devons fournir du financement à ces commanditaires à hauteur de notre engagement.

Structures de placement sans transformation

Nous avons une exposition à des parts de fonds de placement gérés par des tiers ou par la CIBC. Nous concluons des dérivés sur actions avec des fonds de placement gérés par des tiers afin de transférer le rendement de ces fonds de référence. Ces transactions procurent aux investisseurs de fonds de placement gérés par des tiers l'exposition qu'ils recherchent aux fonds de référence de manière efficace sur le plan fiscal.

Fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux

Nous avons vendu des prêts hypothécaires commerciaux au moyen d'une entente de transfert de flux de trésorerie sans transformation à une fiducie qui titre ces prêts en différentes catégories de certificats de propriété détenus par divers investisseurs externes. Nous continuons à fournir des services de gestion spéciale à l'égard de ces prêts hypothécaires en échange d'honoraires établis au taux du marché. Au 31 octobre 2016, le montant total des certificats de propriété en circulation dans les fiducies de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux s'élevait à 177 M\$ (254 M\$ en 2015).

CIBC Capital Trust

Nous avons émis des billets de dépôt de premier rang à CIBC Capital Trust, qui finance l'acquisition de ces billets au moyen de l'émission de billets de catégorie 1 de la CIBC (billets) dont l'échéance correspond à celle des billets de dépôt de premier rang. Les billets sont admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres qui seront considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Pour plus de précisions, voir la note 16.

Fonds de placement gérés par la CIBC

Comme il est indiqué ci-dessus, nous établissons des fonds de placement, notamment des fonds communs de placement et des fonds mis en commun, pour fournir aux clients des possibilités de placement et dans le cadre desquels nous pouvons toucher des frais de gestion et une rémunération liée au rendement. Nous pouvons détenir une quantité négligeable de parts dans ces fonds gérés par la CIBC. Nous ne consolidons pas ces fonds si nos participations dans ces fonds n'entraînent pas une grande fluctuation des rendements, de sorte que nous sommes réputés agir à titre de mandataire dans nos fonctions de gestionnaire de placements, plutôt qu'à titre de mandant. Nous n'offrons aucune garantie quant au rendement des fonds de placement gérés par la CIBC. Au 31 octobre 2016, le total des biens sous gestion dans les fonds de placement non consolidés gérés par la CIBC totalisait 101,4 G\$ (94,4 G\$ en 2015).

Entités émettrices de titres adossés à des créances avec flux groupés structurées par la CIBC

Nous détenons des positions dans des entités émettrices structurées de TAC flux groupés par l'intermédiaire d'investissements dans ces entités émettrices structurées ou de dérivés de crédit vendus se reportant à ces entités émettrices structurées. Nous pouvons également offrir des facilités de liquidité ou d'autres facilités de crédit. Les entités émettrices structurées sont financées au moyen de l'émission de tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires. Nous pouvons détenir une partie de ces tranches de titres de premier rang ou de titres secondaires.

Nous avons réduit nos activités de structuration d'entités émettrices de TAC flux groupés dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Nos positions à l'égard des entités émettrices de TAC flux groupés découlent principalement de notre participation antérieure à titre d'agents de structuration et de placement pour des entités émettrices de TAC flux groupés. Au 31 octobre 2016, les actifs dans des entités émettrices de TAC flux groupés structurées par la CIBC présentaient un montant en capital total de 0,9 G\$ (1,0 G\$ en 2015).

Entités structurées par des tiers – activités de crédit structuré en voie de liquidation

Tout comme pour nos activités structurées, nous avons aussi réduit nos activités liées aux entités émettrices structurées par des tiers dans notre portefeuille de crédit structuré en voie de liquidation. Ces positions étaient initialement négociées au moment de l'intermédiation, de la corrélation et de la négociation, activités qui nous ont permis de dégager une marge sur les positions appariées.

Entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la CIBC n'a aucune participation

Pour évaluer si la CIBC est considérée à titre de promoteur aux fins de la présentation de l'information financière, la CIBC prend en compte l'importance de ses liens avec l'entité et de son rôle dans la constitution et la mise en place de l'entité structurée. Parmi les facteurs à prendre en compte pour déterminer si la CIBC est un promoteur, notons le degré de la participation de la CIBC dans la création et la conception de l'entité structurée, si la CIBC continue de gérer les activités courantes et si la CIBC est le principal utilisateur de l'entité. La CIBC est le promoteur de certaines entités structurées faisant partie de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, dans lesquelles nous ne détenons aucune participation. Le montant des actifs transférés par la CIBC dans les entités structurées a été de néant pour les exercices clos les 31 octobre 2016 et 2015. Les produits tirés des entités structurées ont été négligeables pour les exercices clos les 31 octobre 2016 et 2015.

Les montants au bilan et notre risque maximal de perte lié à des entités structurées qui ne sont pas consolidées figurent dans le tableau qui suit. Le risque maximal comprend la valeur comptable des placements non couverts, les montants notionnels pour les facilités de liquidité et de crédit, et les montants notionnels, nets du cumul des pertes liées à la juste valeur pour les dérivés de crédit non couverts vendus sur les actifs de référence des entités structurées. L'incidence des REC n'est pas prise en compte dans le tableau ci-après.

En millions de dollars, au 31 octobre 2016	Fonds monocédatant et fonds multicédants	Entités émettrices structurées par des tiers – activités poursuivies	Structures de placement sans transformation	Fiducie de titrisation de prêts hypothécaires commerciaux	CIBC Capital Trust	Fonds de placement gérés par la CIBC	Entités émettrices de TAC flux groupés structurés par la CIBC	Entités émettrices structurées par des tiers – activités en voie de liquidation
Actifs au bilan à leur valeur comptable¹								
Valeurs du compte de négociation	10 \$	166 \$	395 \$	7 \$	– \$	– \$	7 \$	489 \$
Valeurs disponibles à la vente	–	2 707	–	–	–	–	3	–
Valeurs désignées à leur juste valeur	–	–	–	–	–	–	–	94
Prêts	103	1 770	–	–	–	–	–	317
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	–	4	–	–	6	33	–	–
Dérivés ²	–	–	7	–	–	–	–	–
	113 \$	4 647 \$	402 \$	7 \$	6 \$	33 \$	10 \$	900 \$
31 octobre 2015	153 \$	3 490 \$	610 \$	13 \$	7 \$	– \$	9 \$	1 449 \$
Passifs au bilan à leur valeur comptable¹								
Dépôts	– \$	– \$	– \$	– \$	1 664 \$	– \$	– \$	– \$
Dérivés ²	–	–	–	–	–	–	–	174
	– \$	– \$	– \$	– \$	1 664 \$	– \$	– \$	174 \$
31 octobre 2015	– \$	– \$	120 \$	– \$	1 680 \$	– \$	1 \$	213 \$
Risque maximal de perte, net des couvertures								
Placements et prêts	113 \$	4 647 \$	395 \$	7 \$	6 \$	33 \$	10 \$	900 \$
Montant notionnel au titre de dérivés vendus, moins les pertes de valeur	–	–	–	–	–	–	–	145
Facilités de liquidités et de crédit et engagements	5 500 ³	1 398	–	–	75	–	28	–
Moins : couvertures des risques liés aux investissements, aux prêts et aux dérivés vendus	–	–	(395)	–	–	–	–	(674)
	5 613 \$	6 045 \$	– \$	7 \$	81 \$	33 \$	38 \$	371 \$
31 octobre 2015	4 125 \$	4 475 \$	– \$	13 \$	82 \$	– \$	58 \$	548 \$

- 1) Exclut les entités structurées créées par la SCHL, la Fannie Mae, la Freddie Mac, la Ginnie Mae, les Federal Home Loan Banks, la Federal Farm Credit Bank et la Student Loan Marketing Association (Sallie Mae).
- 2) Comprennent des swaps sur défaillance et des swaps sur rendement total vendus en vertu desquels nous assumons des risques. Excluent les dérivés de change, les dérivés de taux d'intérêt et les autres dérivés fournis dans le cours normal des activités de facilitation pour les clients.
- 3) Compte non tenu d'un montant additionnel de 1,8 G\$ (0,9 G\$ en 2015) lié aux facilités de garantie de liquidité consenties aux fonds multicédants afin qu'ils respectent leur engagement à financer l'achat d'autres actifs et de 10 M\$ (59 M\$ en 2015) lié au placement direct dans les fonds multicédants, que nous considérons comme une exposition aux placements.

Nous détenons également des placements dans divers fonds de placement gérés par des tiers, ce qui comprend, sans toutefois s'y limiter, des fonds négociés en Bourse, des fonds communs de placement et des fiducies de placement. Nous achetons et vendons des parts de ces fonds de placement dans le cadre d'activités de négociation ou d'activités de facilitation pour les clients gérés au sein de portefeuilles plus importants. En règle générale, nous sommes un investisseur passif et non le gestionnaire de placement dans ces fonds de placement. Nous n'agissons pas à titre de promoteur des fonds de placement gérés par des tiers pas plus que nous disposons d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités du fonds. Le risque de perte maximal découlant de nos placements se limite à leur valeur comptable et aux engagements inutilisés que nous avons consentis à ces fonds. De plus, nous émettons certains billets structurés et nous concluons des dérivés sur actions indexés au rendement de certains fonds de placement. Par conséquent, nous n'incluons pas nos participations dans ces fonds de placement gérés par des tiers dans le tableau ci-dessus.

Décomptabilisation des actifs financiers

Nous concluons, dans le cours normal des activités, des transactions en vertu desquelles nous transférons des actifs financiers comptabilisés directement à des tiers, mais nous conservons la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces actifs. Les risques comprennent les risques de crédit, de taux d'intérêt, de change, de remboursement anticipé et d'autres risques de prix, alors que les avantages comprennent des flux de rentrées associés aux actifs. En raison de la conservation des risques, les actifs financiers transférés ne sont pas décomptabilisés, et ces transferts sont comptabilisés à titre d'opérations d'emprunts garantis.

La majorité de nos actifs financiers cédés aux entités non consolidées qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation sont : i) des prêts hypothécaires à l'habitation dans le cas de transactions de titrisation, ii) des valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension et iii) des valeurs prêtées en vertu d'ententes de prêts de valeurs.

Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation

Nous titrisons des blocs de prêts hypothécaires à l'habitation entièrement garantis à taux fixe et à taux variable par la création de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, aux termes du programme de TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, soutenu par la SCHL. Conformément au programme d'Obligations hypothécaires du Canada, soutenu par la SCHL, nous vendons des TACH à une fiducie de titrisation soutenue par le gouvernement qui émet des titres aux investisseurs. Nous ne consolidons pas la fiducie de titrisation. Nous pouvons agir à titre de contrepartie à des swaps de taux d'intérêt aux termes desquels nous versons à la fiducie les intérêts à payer aux investisseurs et recevons les intérêts sur les TACH. Nous avons également vendu des TACH directement à la SCHL aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires du gouvernement du Canada ainsi qu'à d'autres investisseurs tiers.

La vente des blocs de prêts hypothécaires qui comprennent les TACH assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* n'est pas admissible à la décomptabilisation, car nous conservons les risques de remboursement anticipé, de crédit et de taux d'intérêt associés aux prêts hypothécaires, ce qui représente la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les prêts hypothécaires continuent de figurer dans notre bilan consolidé et sont présentés au coût amorti. Nous comptabilisons également le produit au comptant tiré de la titrisation à titre de dépôts – passif lié aux emprunts garantis.

Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous vendons des valeurs, mais nous concluons simultanément des ententes de rachat de ces valeurs à un prix fixe et à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Valeurs prêtées en échange de garanties au comptant ou de garanties sous forme de valeurs mobilières

Nous concluons des ententes aux termes desquelles nous prêtons des valeurs qui nous seront rendues à une date ultérieure. Nous conservons ainsi la quasi-totalité des risques et avantages. Par conséquent, les valeurs continuent de figurer dans notre bilan consolidé.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés qui ne sont pas admissibles à la décomptabilisation et des passifs financiers associés :

En millions de dollars, au 31 octobre	2016		2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Titrisations de prêts hypothécaires à l'habitation ¹	19 967 \$	20 021 \$	21 793 \$	21 911 \$
Valeurs détenues par des contreparties à titre de garanties en vertu de mises en pension ^{2, 3}	2 326	2 326	3 353	3 353
Valeurs prêtées en échange de garanties sous forme de valeurs mobilières ^{2, 3}	19 564	19 564	16 864	16 864
	41 857 \$	41 911 \$	42 010 \$	42 128 \$
Valeur comptable des passifs associés ⁴	42 902 \$	43 186 \$	43 117 \$	43 337 \$

1) Comprennent un montant de 2,4 G\$ (2,2 G\$ en 2015) de prêts hypothécaires sous-jacents aux TACH détenus par des contreparties de la SCHL à titre de garanties en vertu de mises en pension. Certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation s'élevant à 825 M\$ (770 M\$ en 2015) ont servi à réduire ces soldes.

2) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie.

3) Ne comprennent pas les actifs de tiers donnés en garantie.

4) Comprend l'obligation de restituer les garanties sous forme de valeurs mobilières hors bilan au titre des valeurs prêtées.

De plus, nous avons titrisé 26,3 G\$, d'une juste valeur de 26,4 G\$ (32,7 G\$ en 2015, d'une juste valeur de 32,8 G\$) de prêts hypothécaires non transférés à des parties externes.

Note 7 | Terrains, bâtiments et matériel

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Terrains et bâtiments ¹	Matériel informatique	Mobilier de bureau et autre matériel ²	Améliorations locatives	Total
2016	Coût					
	Solde au début de l'exercice	1 502 \$	896 \$	825 \$	941 \$	4 164 \$
	Acquisitions ³	38	132	41	78	289
	Cessions ⁴	(32)	(48)	(11)	(15)	(106)
	Ajustements ⁵	23	3	4	3	33
	Solde à la fin de l'exercice	1 531 \$	983 \$	859 \$	1 007 \$	4 380 \$
2015	Solde à la fin de l'exercice	1 502 \$	896 \$	825 \$	941 \$	4 164 \$
2016	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	630 \$	680 \$	372 \$	585 \$	2 267 \$
	Amortissement et perte de valeur ^{4, 6}	42	106	43	67	258
	Cessions ⁴	(19)	(18)	(5)	(9)	(51)
	Ajustements ⁵	8	3	1	(4)	8
	Solde à la fin de l'exercice	661 \$	771 \$	411 \$	639 \$	2 482 \$
2015	Solde à la fin de l'exercice	630 \$	680 \$	372 \$	585 \$	2 267 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2016	870 \$	212 \$	448 \$	368 \$	1 898 \$
	Au 31 octobre 2015	872 \$	216 \$	453 \$	356 \$	1 897 \$

1) Comprennent des terrains et des bâtiments sous-jacents à un contrat de location-financement. Voir ci-après pour plus de précisions.

2) Comprennent des travaux en cours de 134 M\$ (129 M\$ en 2015) non soumis à l'amortissement.

3) Comprennent des acquisitions par voie de regroupement d'entreprises de néant (néant en 2015).

4) Comprennent les sorties d'immobilisations entièrement amorties.

5) Comprennent les écarts de change.

6) Comprennent une perte de valeur de néant (2 M\$ en 2015) liée à des améliorations locatives.

Les acquisitions et les cessions nettes au cours de l'exercice étaient les suivantes : des acquisitions nettes de 68 M\$ pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises (acquisitions nettes de 37 M\$ en 2015), des acquisitions nettes de 20 M\$ pour Gestion des avoirs (cessions nettes de 5 M\$ en 2015), des acquisitions nettes de 5 M\$ pour Marchés des capitaux (cessions nettes de 4 M\$ en 2015) et des acquisitions nettes de 90 M\$ pour Siège social et autres (cessions nettes de 55 M\$ en 2015).

Contrat de location-financement du bien immobilier

Un contrat de location-financement du bien immobilier, dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement, est inclus dans les terrains et bâtiments ci-dessus. La valeur comptable du contrat de location-financement du bien immobilier se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015
Solde au début de l'exercice	432 \$	392 \$
Amortissement	(24)	(22)
Écarts de change	10	62
Solde à la fin de l'exercice	418 \$	432 \$

Des produits locatifs de 99 M\$ (94 M\$ en 2015 et 81 M\$ en 2014) ont été tirés de l'immeuble de placement. Des charges d'intérêts de 30 M\$ (30 M\$ en 2015 et 28 M\$ en 2014) et des charges autres que d'intérêts de 49 M\$ (46 M\$ en 2015 et 42 M\$ en 2014) ont été engagées à l'égard du contrat de location-financement du bien immobilier. Notre engagement lié au contrat de location-financement est présenté à la note 22.

Note 8 | Goodwill, logiciels et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

La valeur comptable du goodwill est soumise à un test de dépréciation annuellement au 1^{er} août et lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Le goodwill est affecté aux UGT aux fins du test de dépréciation en fonction du plus petit niveau d'entrées de trésorerie identifiables générées qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le test de dépréciation du goodwill est effectué en comparant la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle le goodwill a été affecté avec sa valeur comptable, y compris le goodwill, et tout écart défavorable est comptabilisé à titre de perte de valeur du goodwill. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

Nous comptons trois principales UGT auxquelles nous avons affecté du goodwill. La variation de la valeur comptable du goodwill affecté à chaque UGT s'établit comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		UGT				Total
		CIBC FirstCaribbean	Gestion des avoirs au Canada	Atlantic Trust	Divers	
2016	Solde au début de l'exercice	410 \$	884 \$	105 \$	127 \$	1 526 \$
	Acquisitions	—	—	—	—	—
	Perte de valeur	—	—	—	—	—
	Écarts de change	11	—	2	—	13
	Solde à la fin de l'exercice	421 \$	884 \$	107 \$	127 \$	1 539 \$
2015	Solde au début de l'exercice ¹	353 \$	884 \$	89 \$	124 \$	1 450 \$
	Acquisitions	—	—	—	—	—
	Perte de valeur	—	—	—	—	—
	Écarts de change	57	—	16	3	76
	Solde à la fin de l'exercice	410 \$	884 \$	105 \$	127 \$	1 526 \$

1) Net de la perte de valeur cumulative du goodwill de 623 M\$ de FirstCaribbean International Bank Limited (CIBC FirstCaribbean) et de néant pour les autres UGT.

Test de dépréciation du goodwill et principales hypothèses

CIBC FirstCaribbean

En décembre 2006, la CIBC est devenue l'actionnaire majoritaire de CIBC FirstCaribbean et détient maintenant 91,7 % de ses actions. CIBC FirstCaribbean est une grande banque des Caraïbes qui offre un éventail complet de services financiers dans les secteurs des Services bancaires aux entreprises, des Services bancaires de détail, de Gestion des avoirs, des cartes de crédit, des activités de trésorerie et de négociation, et des services de Banque d'investissement. Affichant un actif de plus de 10 G\$ US, CIBC FirstCaribbean exerce ses activités dans la région des Caraïbes et est inscrite à la cote des Bourses de la Barbade, de Trinité, des Bahamas et des Caraïbes orientales. Les résultats de CIBC FirstCaribbean sont inclus dans ceux de Siège social et autres.

La valeur recouvrable de CIBC FirstCaribbean repose sur le calcul de la valeur d'utilité qui est estimée à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans approuvées par la direction de CIBC FirstCaribbean et d'une estimation des fonds propres qui doivent être maintenus dans la région pour soutenir les activités courantes.

Nous avons établi lors du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2016 que la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean avoisinait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de 2016. Les prévisions pour CIBC FirstCaribbean utilisées aux fins de notre test de dépréciation reflétaient la conjoncture économique difficile qui persiste dans les Caraïbes, mais qui montre des signes de reprise qui devraient se manifester davantage dans ce contexte au cours de la période visée par les prévisions.

Au 1^{er} août 2016, un taux de croissance final de 2,5 % (2,5 % au 1^{er} août 2015) a été appliqué aux années ultérieures aux prévisions sur cinq ans. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux après impôt de 13 % au 1^{er} août 2016 (14,4 % avant impôt) qui, à notre avis, est un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque approprié pour CIBC FirstCaribbean (nous avons utilisé un taux après impôt identique de 13 % au 1^{er} août 2015). L'établissement d'un taux d'actualisation et d'un taux de croissance final fait appel au jugement. Le taux d'actualisation a été déterminé à l'aide des principaux facteurs suivants : i) le taux sans risque; ii) une prime pour le risque lié aux actions; iii) un ajustement bêta à la prime pour le risque lié aux actions en fonction d'un examen des bêtas d'institutions financières négociées en Bourse comparables dans la région; et iv) une prime pour le risque lié au pays. Le taux de croissance final a été fixé en fonction des attentes de la direction à l'égard de la croissance réelle et des taux d'inflation prévus.

Il faut faire preuve de jugement important dans l'estimation de la valeur recouvrable. Des réductions de la valeur recouvrable estimée pourraient découler de différents facteurs tels qu'une diminution des flux de trésorerie attendus, une augmentation du niveau hypothétique de fonds propres requis et une variation négative du taux d'actualisation ou du taux de croissance final, pris isolément ou selon une combinaison de ces facteurs. Au 1^{er} août 2016, nous avons estimé qu'une baisse de 10 % des flux de trésorerie attendus pour le dernier exercice et les exercices subséquents entraînerait une réduction d'environ 140 M\$ de la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean. Nous avons également estimé qu'une hausse de 50 points de base du taux d'actualisation après impôt entraînerait une réduction d'environ 90 M\$ de la valeur recouvrable estimée de l'UGT CIBC FirstCaribbean au 1^{er} août 2016. Ces données sensibles ne sont fournies qu'à titre d'indication et doivent être envisagées avec prudence, l'incidence de la variation de chaque hypothèse à l'égard de la valeur recouvrable estimée étant calculée individuellement sans que d'autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à un facteur peuvent provoquer des changements pour un autre facteur, ce qui peut amplifier, amoindrir ou occulter les données sensibles présentées.

Gestion des avoirs au Canada

La valeur recouvrable de l'UGT Gestion des avoirs au Canada repose sur le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La juste valeur est estimée à l'aide d'une approche fondée sur les résultats en vertu de laquelle les résultats attendus reposent sur le plan interne de Gestion des avoirs qui est approuvé par la direction et s'échelonne sur trois ans. Le calcul tient compte des résultats attendus multipliés par un multiple tiré de ratios cours/bénéfice observables d'institutions comparables de gestion des avoirs. Les ratios cours/bénéfice de ces institutions comparables de gestion des avoirs variaient de 9,4 à 22,0 en date du 1^{er} août 2016 (11,2 à 17,0 en date du 1^{er} août 2015).

Nous avons établi que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Gestion des avoirs dépassait largement sa valeur comptable au 1^{er} août 2016. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de 2016.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Atlantic Trust

La valeur recouvrable de l'UGT Atlantic Trust repose sur le calcul de la valeur d'utilité estimée à l'aide de projections de flux de trésorerie sur une période de cinq ans qui sont fondées sur un plan triennal examiné par la haute direction et intégré au plan triennal consolidé de la CIBC qui a été examiné par le conseil.

Nous avons établi lors du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2016 que la valeur recouvrable estimée de l'UGT Atlantic Trust était supérieure à sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de 2016. Un taux de croissance final de 3 % (3 % en date du 1^{er} août 2015) a été appliqué à la dernière année des prévisions. Tous les flux de trésorerie attendus ont été actualisés à un taux de 13 % (13 % en date du 1^{er} août 2015) qui, à notre avis, est un taux d'intérêt ajusté en fonction du risque approprié pour Atlantic Trust.

Si des changements raisonnablement possibles dans les principales hypothèses avaient été appliqués, l'issue du test de dépréciation n'aurait pas changé.

Divers

Le goodwill lié aux autres UGT comprend des montants qui, pris individuellement, ne sont pas jugés importants. Nous avons déterminé que dans le cadre du test de dépréciation effectué en date du 1^{er} août 2016, la valeur recouvrable estimée de ces UGT excédait leur valeur comptable.

Répartition entre les unités d'exploitation stratégique

Un goodwill de 1 539 M\$ (1 526 M\$ en 2015) est réparti entre les unités d'exploitation stratégique de la façon suivante : un montant de 991 M\$ à Gestion des avoirs (989 M\$ en 2015), de 470 M\$ à Siège social et autres (459 M\$ en 2015), de 63 M\$ à Marchés des capitaux (63 M\$ en 2015) et de 15 M\$ à Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises (15 M\$ en 2015).

Logiciels et autres immobilisations incorporelles

La valeur comptable des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée s'établit comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Contractuels ¹	Nom de marque ²	Total
2016	Solde au début de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$
	Écarts de change	–	–	–
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$
2015	Solde au début de l'exercice	116 \$	22 \$	138 \$
	Écarts de change	–	4	4
	Solde à la fin de l'exercice	116 \$	26 \$	142 \$

1) Représentent des contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures.

2) Acquis au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

Les logiciels et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont composés comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date		Logiciels ¹	Immobilisations incorporelles au titre de dépôts de base ²	Contractuels ³	Relations clients ⁴	Total
2016	Valeur comptable brute					
	Solde au début de l'exercice	1 837 \$	296 \$	41 \$	188 \$	2 362 \$
	Acquisitions	423	–	–	–	423
	Cessions⁵	(20)	–	–	–	(20)
	Ajustements⁶	3	8	–	2	13
	Solde à la fin de l'exercice	2 243 \$	304 \$	41 \$	190 \$	2 778 \$
2015	Solde à la fin de l'exercice	1 837 \$	296 \$	41 \$	188 \$	2 362 \$
2016	Amortissement cumulé					
	Solde au début de l'exercice	999 \$	211 \$	31 \$	66 \$	1 307 \$
	Amortissement et perte de valeur^{5, 7}	175	10	4	15	204
	Cessions⁵	(8)	–	–	–	(8)
	Ajustements⁶	2	5	–	–	7
	Solde à la fin de l'exercice	1 168 \$	226 \$	35 \$	81 \$	1 510 \$
2015	Solde à la fin de l'exercice	999 \$	211 \$	31 \$	66 \$	1 307 \$
	Valeur comptable nette					
	Au 31 octobre 2016	1 075 \$	78 \$	6 \$	109 \$	1 268 \$
	Au 31 octobre 2015	838 \$	85 \$	10 \$	122 \$	1 055 \$

1) Comprennent des travaux en cours de 438 M\$ (405 M\$ en 2015) non soumis à l'amortissement.

2) Acquis au moment de l'acquisition de CIBC FirstCaribbean.

3) Représentent une combinaison de contrats de gestion achetés lors d'acquisitions antérieures.

4) Représentent les relations clients associées aux acquisitions d'Atlantic Trust, de Griffis & Small, LLC, des activités de Gestion privée de patrimoine de MFS McLean Budden et du portefeuille de cartes de crédit MasterCard.

5) Comprennent les sorties d'immobilisations entièrement amorties.

6) Comprennent les écarts de change.

7) Comprend des pertes de valeur de 1 M\$ (2 M\$ en 2015) liées aux logiciels.

Les acquisitions et les cessions nettes à leur valeur comptable brute au cours de l'exercice étaient les suivantes : des cessions nettes de 11 M\$ pour les Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises (cessions nettes de 17 M\$ en 2015), des cessions nettes de néant pour Gestion des avoirs (cessions nettes de 1 M\$ en 2015), des cessions nettes de néant pour Marchés des capitaux (cessions nettes de néant en 2015) et des acquisitions nettes de 414 M\$ pour Siège social et autres (acquisitions nettes de 261 M\$ en 2015).

Note 9 | Autres actifs

En millions de dollars, au 31 octobre	2016	2015
Intérêts courus à recevoir	833 \$	735 \$
Actif au titre des prestations définies (note 19)	187	518
Certificats d'or et d'argent	586	427
Comptes des clients des courtiers	1 016	734
Impôt exigible à recevoir	1 738	1 724
Autres charges payées d'avance	698	748
Garantie sur dérivés à recevoir	6 022	5 460
Débiteurs	485	601
Divers	467	1 112
	12 032 \$	12 059 \$

Note 10 | Dépôts^{1, 2}

En millions de dollars, au 31 octobre	Payables à vue ³	Payables sur préavis ⁴	Payables à terme fixe ⁵	Total 2016	Total 2015
Particuliers	11 317 \$	93 149 \$	43 615 \$	148 081 \$	137 378 \$
Entreprises et gouvernements ⁶	43 520	33 011	113 709	190 240	178 850
Banques	4 401	271	13 170	17 842	10 785
Emprunts garantis ⁷	–	–	39 484	39 484	39 644
	59 238 \$	126 431 \$	209 978 \$	395 647 \$	366 657 \$
Se compose de ce qui suit :					
Détenus au coût amorti				392 366 \$	364 282 \$
Designés à leur juste valeur				3 281	2 375
				395 647 \$	366 657 \$
Composition du total des dépôts :					
Dépôts non productifs d'intérêts					
Établissements canadiens				45 709 \$	41 614 \$
Établissements à l'étranger				4 005	3 583
Dépôts productifs d'intérêts					
Établissements canadiens				276 330	253 989
Établissements à l'étranger				69 603	65 673
Fonds fédéraux américains achetés				–	1 798
				395 647 \$	366 657 \$

1) Comprennent des dépôts libellés en dollars américains de 103,5 G\$ (101,4 G\$ en 2015) et libellés en d'autres monnaies étrangères de 22,8 G\$ (14,2 G\$ en 2015).

2) Nets de billets acquis de 2 406 M\$ (2 428 M\$ en 2015).

3) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous ne sommes pas autorisés à exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes de chèques.

4) Comprennent tous les dépôts à l'égard desquels nous pouvons légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont dans des comptes d'épargne.

5) Comprennent tous les dépôts qui viennent à échéance à une date précise. Il s'agit habituellement de dépôts à terme, de certificats de placement garanti et d'instruments semblables.

6) Comprend un montant de 1 664 M\$ (1 680 M\$ en 2015) au titre de billets émis à CIBC Capital Trust.

7) Comprennent des passifs émis à la suite d'activités liées à la titrisation de prêts hypothécaires à l'habitation ou par l'intermédiaire du programme d'obligations sécurisées ou d'entités de titrisation consolidées.

Note 11 | Autres passifs

En millions de dollars, au 31 octobre	2016	2015
Intérêts courus à payer	988 \$	1 060 \$
Passif au titre des prestations définies (note 19)	894	746
Certificats d'or et d'argent	135	131
Comptes des clients des courtiers	1 548	1 418
Garantie sur dérivés à payer	2 850	2 751
Autres éléments différés	645	603
Instruments négociables	805	799
Créditeurs et charges à payer	1 605	1 514
Divers	3 428	3 173
	12 898 \$	12 195 \$

Note 12 | Dérivés

Comme il est décrit à la note 1, nous utilisons, dans le cours normal des activités, divers dérivés aux fins du compte de négociation et de la GAP. Ces dérivés limitent, modifient ou donnent lieu à divers degrés et types de risque.

En millions de dollars, au 31 octobre	2016		2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Compte de négociation (note 2)	24 438 \$	24 844 \$	22 760 \$	25 059 \$
GAP (note 2)				
Couvertures désignées aux fins comptables (note 13)	2 494	2 794	2 562	2 663
Couvertures économiques ¹	830	1 169	1 020	1 335
	27 762 \$	28 807 \$	26 342 \$	29 057 \$

1) Comprennent des dérivés qui ne sont pas désignés aux fins des relations de comptabilité de couverture selon l'IAS 39.

Dérivés utilisés par la CIBC

La plupart de nos contrats de dérivés sont négociés de gré à gré. Les transactions de gré à gré consistent en i) des contrats négociés bilatéralement et réglés entre la CIBC et la contrepartie au contrat et ii) des contrats négociés bilatéralement puis réglés par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale (CC). Les contrats négociés bilatéralement et réglés sont généralement négociés en vertu d'ententes normalisées quant aux garanties données de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) entre la CIBC et ses contreparties. Les modalités sont négociées directement avec les contreparties, et les contrats comprennent des mécanismes de règlement conformes aux normes du secteur prescrits par l'ISDA. Les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont généralement négociés bilatéralement puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une CC. Le secteur favorise l'utilisation de CC pour régler la négociation de contrats de dérivés de gré à gré. Les chambres de compensation centrales pour les contrats de dérivés facilitent en général la réduction du risque de crédit en raison de la capacité à régler d'après le solde net des positions compensatoires. Par conséquent, les contrats de dérivés réglés par l'intermédiaire de CC attirent généralement moins de capitaux que ceux réglés autrement que par l'intermédiaire de CC.

Nos autres contrats de dérivés sont des dérivés négociés en Bourse normalisés en ce qui a trait à leurs montants et leurs dates de règlement, et sont achetés et vendus par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées. Ces contrats de dérivés négociés en Bourse consistent essentiellement en options et en contrats à terme normalisés.

Dérivés de taux d'intérêt

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties effectueront, à une date future prédéterminée, un règlement au comptant, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans le futur, calculé à partir d'un montant notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé. Certains contrats de garantie de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés de gré à gré permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après des taux appliqués à un montant notionnel déterminé, pour une période donnée. Aux termes d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même montant notionnel. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés bilatéralement, puis font l'objet d'une novation et sont réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation qui agit à titre de CC.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standards, comportent des dates de règlement standards, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

Les contrats de change à terme sont des engagements négociés de gré à gré entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats à terme normalisés sur devises sont semblables aux contrats de change à terme, sauf qu'ils portent sur des montants standards, avec des dates de règlement standards, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Les contrats de swaps comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément pour une monnaie différente sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans lesquelles les parties s'échangent un capital et des flux d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à la fois à gérer le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés de gré à gré qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaillance et certains swaps sur rendement total.

Les contrats de swaps sur défaillance offrent une protection contre la baisse de valeur d'un actif de référence par suite d'incidents de crédit comme un défaut de paiement ou une faillite. La structure de ces dérivés est semblable à celle d'une option en vertu de laquelle l'acquéreur verse une prime au vendeur du contrat de swap sur défaillance en contrepartie d'un paiement déterminé lorsqu'un incident de crédit survient. L'acheteur de la protection a un recours à l'égard du vendeur de la protection pour l'écart entre la valeur nominale du swap sur défaillance et la juste valeur de l'actif de référence au moment du règlement. Ni l'acheteur ni le vendeur du contrat de swap sur défaillance n'ont de recours à l'égard de l'entité qui a émis l'actif de référence. Certains contrats de swaps sur défaillance sont réglés par l'intermédiaire d'une CC.

Aux termes de contrats de swaps sur rendement total de dérivés de crédit, une partie accepte de payer ou de recevoir des montants au comptant établis en fonction des rendements d'un actif de référence, y compris l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements au comptant sont effectués sans égard au fait qu'il y a un incident de crédit. Lorsqu'un incident de crédit survient, chacune des parties peut soit échanger des paiements en espèces selon la valeur des actifs improductifs, soit échanger des espèces en fonction du montant notionnel avec livraison des actifs improductifs.

Dans le cadre de nos activités de crédit structuré en voie de liquidation, nous avons souscrit et vendu une protection de crédit avec des contrats de swaps sur défaillance et de swaps sur rendement total sur des actifs de référence qui comprennent des titres de créance de sociétés, des TAC flux groupés de prêts hypothécaires à l'habitation, des titres privilégiés de fiducies et des TAP flux groupés.

Dérivés sur actions

Les swaps sur actions sont des contrats négociés de gré à gré aux termes desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir de celle-ci des montants au comptant en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'une action particulière en échange de montants fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché ou en fonction des variations de la valeur d'un autre indice boursier, d'un autre panier d'actions ou d'une autre action particulière. Ces contrats comprennent habituellement des paiements à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous forme d'indice boursier, de panier d'actions ou d'actions particulières au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Les contrats à terme normalisés sur indice boursier sont des contrats normalisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant au comptant calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait généralement aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standards avec des dates de règlement standards.

Dérivés sur métaux précieux et autres dérivés sur marchandises

Nous sommes également partie à des transactions sur d'autres produits dérivés, dont les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme normalisés, les swaps et les options sur marchandises, notamment les métaux précieux et les produits énergétiques, tant sur les marchés boursiers que de gré à gré.

Montants notionnels

Les montants notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat auquel est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger. Dans la plupart des cas, les montants notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuels liés au risque de marché ou au risque de crédit auxquels sont exposés ces instruments.

Les montants notionnels des dérivés figurent dans le tableau ci-après :

	2016								2015
	Durée résiduelle du contrat jusqu'à l'échéance			Total du montant notionnel	Compte de négociation	GAP	Compte de négociation	GAP	
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans						
Dérivés de taux d'intérêt									
Dérivés de gré à gré									
Contrats de garantie de taux d'intérêt	13 001 \$	– \$	– \$	13 001 \$	4 465 \$	8 536 \$	5 392 \$	5 521 \$	
Contrats de garantie de taux d'intérêt réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	186 505	14 732	–	201 237	201 237	–	140 806	–	
Swaps	70 423	206 780	74 842	352 045	257 417	94 628	270 991	104 902	
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	636 140	564 287	188 668	1 389 095	1 185 842	203 253	732 249	165 623	
Options achetées	3 586	1 871	4 587	10 044	4 231	5 813	3 980	4 156	
Options vendues	2 411	1 829	497	4 737	4 637	100	4 532	–	
	912 066	789 499	268 594	1 970 159	1 657 829	312 330	1 157 950	280 202	
Dérivés négociés en Bourse									
Contrats à terme normalisés	61 689	12 010	–	73 699	71 144	2 555	76 782	1 108	
Options achetées	536	–	–	536	536	–	1	–	
Options vendues	–	–	–	–	–	–	8	–	
	62 225	12 010	–	74 235	71 680	2 555	76 791	1 108	
Total des dérivés de taux d'intérêt	974 291	801 509	268 594	2 044 394	1 729 509	314 885	1 234 741	281 310	
Dérivés de change									
Dérivés de gré à gré									
Contrats à terme de gré à gré	271 255	5 954	983	278 192	270 193	7 999	254 096	9 054	
Swaps	185 881	47 799	20 768	254 448	194 034	60 414	157 206	43 091	
Options achetées	21 500	1 833	62	23 395	23 395	–	19 550	–	
Options vendues	22 998	665	52	23 715	23 715	–	22 594	127	
	501 634	56 251	21 865	579 750	511 337	68 413	453 446	52 272	
Dérivés négociés en Bourse									
Contrats à terme normalisés	–	–	–	–	–	–	–	–	
Total des dérivés de change	501 634	56 251	21 865	579 750	511 337	68 413	453 446	52 272	
Dérivés de crédit									
Dérivés de gré à gré									
Swaps sur rendement total – protection vendue	91	–	–	91	91	–	519	–	
Swaps sur défaillance – protection souscrite	5 123	526	4	5 653	5 653	–	6 593	–	
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection souscrite	67	253	1 140	1 460	1 286	174	1 991	386	
Swaps sur défaillance – protection vendue	4 484	182	206	4 872	4 872	–	5 032	–	
Swaps sur défaillance réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale – protection vendue	13	–	–	13	–	13	732	–	
Total des dérivés de crédit	9 778	961	1 350	12 089	11 902	187	14 867	386	
Dérivés sur actions									
Dérivés de gré à gré	61 930	10 354	335	72 619	71 742	877	42 125	811	
Dérivés négociés en Bourse	27 110	6 882	24	34 016	34 016	–	19 304	–	
Total des dérivés sur actions	89 040	17 236	359	106 635	105 758	877	61 429	811	
Dérivés sur métaux précieux									
Dérivés de gré à gré	1 029	59	–	1 088	1 088	–	1 446	–	
Dérivés négociés en Bourse	755	3	–	758	758	–	2 999	–	
Total des dérivés sur métaux précieux	1 784	62	–	1 846	1 846	–	4 445	–	
Autres dérivés sur marchandises									
Dérivés de gré à gré	9 493	10 938	3 132	23 563	23 563	–	18 671	–	
Dérivés sur marchandises réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale	13	34	–	47	47	–	14	–	
Dérivés négociés en Bourse	12 026	6 388	142	18 556	18 556	–	18 049	–	
Total des autres dérivés sur marchandises	21 532	17 360	3 274	42 166	42 166	–	36 734	–	
Total du montant notionnel comprenant :	1 598 059 \$	893 379 \$	295 442 \$	2 786 880 \$	2 402 518 \$	384 362 \$	1 805 662 \$	334 779 \$	
Dérivés de gré à gré ¹	1 495 943	868 096	295 276	2 659 315	2 277 508	381 807	1 688 519	333 671	
Dérivés négociés en Bourse	102 116	25 283	166	127 565	125 010	2 555	117 143	1 108	

1) Les dérivés de gré à gré qui ne sont pas réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale sont composés d'un montant de 872,3 G\$ (806,7 G\$ en 2015) avec des contreparties ayant des ententes bidirectionnelles quant aux garanties données, de 12,9 G\$ (13,7 G\$ en 2015) avec des contreparties ayant des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données, et de 182,3 G\$ (160,0 G\$ en 2015) avec des contreparties n'ayant pas d'ententes quant aux garanties données. Toutes les contreparties avec lesquelles nous avons des ententes unidirectionnelles quant aux garanties données sont des entités souveraines.

Risque

La section suivante présente les risques liés à l'utilisation de dérivés ainsi que la façon dont nous gérons ces risques.

Risque de marché

En l'absence de paiements au comptant initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement aucune valeur de marché initiale ou seulement une valeur de marché minimale. Leur valeur est fonction des fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, des cours, des prix des marchandises, des indices boursiers, ou encore des prix du crédit, selon que les dispositions des dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageuses par rapport à des contrats ayant des dispositions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture du marché. Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché.

Le risque de marché découlant des activités de négociation est géré en vue d'atténuer le risque, par souci de maximiser les produits de négociation. Pour gérer le risque de marché, nous pouvons conclure des contrats avec d'autres teneurs de marché ou contracter des couvertures sur le marché au comptant.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et que les conditions du marché soient telles que le remplacement de la transaction en cause nous occasionnerait une perte. Nous limitons le risque de crédit des dérivés de gré à gré par l'utilisation d'accords généraux de compensation de l'ISDA, de garanties, de CC et d'autres techniques d'atténuation du risque. Nous réglons tous les dérivés admissibles par l'intermédiaire de CC conformément à diverses initiatives à l'échelle mondiale. Si possible, nous ferons en sorte que les dérivés bilatéralement négociés et réglés existants fassent l'objet d'une novation au profit d'une CC dans le but de réduire le risque de crédit de la CIBC.

Nous négocions des accords généraux de compensation pour limiter l'accumulation des risques de crédit résultant de la multiplicité des transactions avec des parties plus actives. Ces contrats permettent de liquider et de compenser simultanément toutes les transactions avec une partie donnée si une contrepartie manquait à ses obligations. Certains de ces contrats comprennent des annexes sur le soutien au crédit consistant en des accords de sécurité bilatéraux, qui entre autres, permettent également l'échange de garanties entre les parties si l'exposition d'une partie à une autre partie dépassait un seuil convenu.

Les options de gré à gré vendues, y compris les swaps sur défaillance, ne comportent généralement aucun risque de crédit pour le vendeur si la contrepartie a déjà effectué un paiement de la prime au moment de l'établissement de l'option, conformément aux dispositions du contrat. Toutefois, ces options vendues comporteront un certain risque de crédit jusqu'à concurrence des primes impayées.

Dans le cas des options et des contrats à terme normalisés négociés en Bourse, le risque de crédit est limité parce qu'il s'agit de contrats normalisés conclus sur des Bourses établies, dont les CC prennent en charge les obligations des deux parties. De la même façon, les swaps réglés auprès d'une chambre de compensation centrale représentent un risque de crédit limité, les transactions faisant l'objet d'une novation au profit d'une CC, qui prend en charge les obligations de la contrepartie bilatérale initiale. Tous les contrats négociés en Bourse et réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation centrale font l'objet d'un dépôt de garantie initial et d'un règlement quotidien de la marge de variation conçus pour protéger les participants contre des pertes qui surviendraient si la contrepartie manquait à ses obligations.

Le tableau ci-après résume notre risque de crédit découlant des dérivés, sauf pour les dérivés négociés en Bourse ou réglés par l'intermédiaire d'une CC, puisqu'ils sont soumis aux exigences quotidiennes relatives à la stipulation de couverture. Le calcul du montant pondéré en fonction du risque est prescrit par le BSIF. Le coût de remplacement courant correspond au coût de remplacement estimatif de tous les contrats qui ont une valeur de marché positive, représentant pour nous un profit latent. Le coût de remplacement d'un instrument est fonction des dispositions du contrat relativement aux cours du marché en vigueur, et varie au gré des fluctuations des prix et à mesure que l'échéance prévue du dérivé approche.

Le montant de l'équivalent-crédit correspond à la somme du coût de remplacement courant et du risque de crédit éventuel. Le risque de crédit éventuel représente une estimation de l'augmentation possible du coût de remplacement courant sur la durée restante de chaque transaction, calculée d'après une formule prescrite par le BSIF. Le montant de l'équivalent-crédit est alors multiplié par les variables de risque de contrepartie, qui sont ajustées pour tenir compte de l'incidence des garanties et des cautionnements afin d'en arriver à un montant pondéré en fonction du risque. Ce montant sert à établir les exigences en matière de fonds propres réglementaires à l'égard des dérivés.

En millions de dollars, au 31 octobre

	2016									2015	
	Coût de remplacement courant			Montant de l'équivalent-crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque	Coût de remplacement courant			Montant de l'équivalent-crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque	
	Compte de négociation	GAP	Total			Compte de négociation	GAP	Total			
Dérivés de taux d'intérêt											
Dérivés de gré à gré											
Contrats de garantie de taux d'intérêt	13 \$	– \$	13 \$	32 \$	2 \$	65 \$	– \$	65 \$	69 \$	8 \$	
Swaps	11 501	737	12 238	5 075	915	11 742	928	12 670	4 536	884	
Options achetées	181	8	189	36	13	161	8	169	38	26	
	11 695	745	12 440	5 143	930	11 968	936	12 904	4 643	918	
Dérivés négociés en Bourse	–	–	–	72	2	–	–	–	89	3	
	11 695	745	12 440	5 215	932	11 968	936	12 904	4 732	921	
Dérivés de change											
Dérivés de gré à gré											
Contrats à terme de gré à gré	3 693	228	3 921	3 356	900	2 527	53	2 580	2 541	668	
Swaps	5 914	2 347	8 261	3 734	673	5 290	2 540	7 830	3 456	656	
Options achetées	310	–	310	358	123	329	–	329	403	173	
	9 917	2 575	12 492	7 448	1 696	8 146	2 593	10 739	6 400	1 497	
Dérivés de crédit											
Dérivés de gré à gré											
Swaps sur défaillance											
– protection souscrite	141	1	142	146	7	171	3	174	204	14	
– protection vendue	–	–	–	–	–	9	–	9	9	–	
	141	1	142	146	7	180	3	183	213	14	
Dérivés sur actions											
Dérivés de gré à gré	385	3	388	1 912	379	547	50	597	1 590	254	
Dérivés négociés en Bourse	742	–	742	1 648	49	398	–	398	1 342	36	
	1 127	3	1 130	3 560	428	945	50	995	2 932	290	
Dérivés sur métaux précieux											
Dérivés de gré à gré	32	–	32	30	17	31	–	31	20	6	
Dérivés négociés en Bourse	38	–	38	4	–	14	–	14	224	8	
	70	–	70	34	17	45	–	45	244	14	
Autres dérivés sur marchandises											
Dérivés de gré à gré	1 365	–	1 365	2 254	1 025	1 102	–	1 102	1 737	616	
Dérivés négociés en Bourse	123	–	123	969	39	374	–	374	2 299	77	
	1 488	–	1 488	3 223	1 064	1 476	–	1 476	4 036	693	
Exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales (CC)					286					347	
Exigence de fonds propres aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires liée aux REC					2 977					2 685	
Total des dérivés avant compensation	24 438	3 324	27 762	19 626	7 407	22 760	3 582	26 342	18 557	6 461	
Moins : incidence de la compensation			(17 965)					(17 060)			
Total des dérivés			9 797 \$	19 626 \$	7 407 \$			9 282 \$	18 557 \$	6 461 \$	

1) Somme du coût de remplacement courant et des risques futurs éventuels, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties totalisant 3 940 M\$ (3 586 M\$ en 2015). Les garanties étaient composées de liquidités de 2 683 M\$ (2 528 M\$ en 2015) et de titres du gouvernement de 1 257 M\$ (1 058 M\$ en 2015).

Limites opérationnelles

Nous établissons des limites de crédit pour les contreparties et des limites d'exposition aux CC en fonction de la solvabilité des contreparties et du type de relation commerciale entretenue avec les contreparties (ententes sous-jacentes, volume des activités, types de produits, durées, etc.).

REC

Un REC est calculé selon le risque lié à la juste valeur à l'égard de nos contrats de dérivés. À notre avis, nous avons ajusté la juste valeur adéquatement jusqu'à maintenant. Le calcul des ajustements de la juste valeur exige que nous fondions nos estimations sur les processus comptables et sur le jugement de la direction. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des ajustements de la juste valeur. La conjoncture économique et les conditions du marché qui sont liées aux contreparties aux contrats de dérivés pourraient changer à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des pertes futures importantes.

Garants financiers

Les contrats que nous avons avec des garants financiers sont principalement des contrats de dérivés. Le risque lié à la juste valeur à l'égard des contrats de dérivés est calculé au moyen de la valeur du marché des actifs de référence sous-jacents. La charge au titre du risque de crédit de contrepartie dépend du risque lié à la juste valeur et de notre évaluation du risque de crédit de contrepartie. Le risque de crédit de contrepartie est calculé au moyen des écarts de taux observables sur le marché, lorsqu'ils sont disponibles et appropriés, ou des données de remplacement d'une qualité de crédit comparable, ou d'une évaluation de la valeur recouvrable nette. Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé un profit de 2 M\$ (un profit de 6 M\$ en 2015 et de 18 M\$ en 2014) au titre des créances de nos garants financiers. Nous n'avons résilié aucun contrat avec des garants financiers au cours de l'exercice (néant en 2015 et une perte de 9 M\$ en 2014). La juste valeur des contrats de dérivés conclus auprès de garants financiers, nette des REC, s'élevait à 2 M\$ (9 M\$ en 2015).

Contreparties autres que des garants financiers

Notre méthode de calcul des REC par rapport à d'autres contreparties avec lesquelles nous avons conclu des contrats de dérivés utilise aussi le risque lié à la juste valeur. Nous utilisons des écarts de taux observés sur le marché ou des données de remplacement, selon le cas. Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé une perte de 14 M\$ (perte de 7 M\$ en 2015 et perte de 1 M\$ en 2014, compte non tenu de l'incidence de l'adoption des rajustements de l'évaluation liés au financement (REF)) au titre des positions auprès de nos contreparties autres que des garants financiers.

Note 13 | Couvertures désignées aux fins comptables

Le tableau suivant présente les profits (pertes) liés à l'inefficacité des couvertures comptabilisés dans le compte de résultat consolidé :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Couvertures de juste valeur¹			
Profits (pertes) sur instruments de couverture	(520)\$	(213)\$	(174)\$
Profits (pertes) sur éléments couverts attribuables aux risques couverts	458	163	149
	(62)\$	(50)\$	(25)\$
Couvertures de flux de trésorerie^{2, 3}	- \$	1 \$	1 \$

1) Comptabilisées dans les produits nets d'intérêts.

2) Comptabilisées dans le poste Divers des produits autres que d'intérêts et des charges autres que d'intérêts.

3) Comprennent les couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

La tranche des profits (pertes) sur dérivés désignée comme ayant été exclue de l'évaluation de l'efficacité des couvertures de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets dans des établissements à l'étranger figure dans le compte de résultat consolidé et est négligeable pour les exercices clos les 31 octobre 2016, 2015 et 2014.

Les montants notionnels et la valeur comptable des dérivés de couverture figurent dans le tableau ci-après :

En millions de dollars, au 31 octobre	2016						2015
	Montant notionnel des dérivés	Valeur comptable		Montant notionnel des dérivés	Valeur comptable		Valeur négative
		Valeur positive	Valeur négative		Valeur positive	Valeur négative	
Couvertures de juste valeur	182 610 \$	2 250 \$	1 255 \$	140 891 \$	2 352 \$	1 466 \$	
Couvertures de flux de trésorerie	23 210	244	394	19 329	210	162	
Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger	4 390	-	1 145	4 038	-	1 035	
	210 210 \$	2 494 \$	2 794 \$	164 258 \$	2 562 \$	2 663 \$	

De plus, des montants de 45 M\$ (43 M\$ en 2015) et de 12,6 G\$ (1,8 G\$ en 2015) de passifs-dépôts libellés en monnaies étrangères ont été désignés comme instruments de couverture respectivement à titre de couvertures de juste valeur relatives au risque de change et de couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger.

Les flux de trésorerie désignés à titre d'éléments couverts devraient se réaliser comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre		1 an ou moins	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 8 ans	Plus de 8 ans
2016	Entrées de trésorerie	- \$	- \$	- \$	- \$
	Sorties de trésorerie	(340)	(632)	(35)	-
	Flux de trésorerie nets	(340)\$	(632)\$	(35)\$	- \$
2015	Flux de trésorerie nets	(336)\$	(566)\$	(41)\$	- \$

Des flux de trésorerie désignés comme couvertures de flux de trésorerie qui s'élèvent à 174 M\$, 156 M\$ et 35 M\$ devraient avoir une incidence sur le résultat net respectivement au cours des 12 prochains mois, des 1 à 3 prochaines années et des 3 à 8 prochaines années (respectivement 145 M\$, 109 M\$ et 41 M\$ en 2015).

Note 14 | Titres secondaires

Les émissions de titres de créance du tableau ci-après constituent des obligations non garanties en cours de la CIBC et de ses filiales et sont subordonnées au droit des déposants et d'autres créanciers conformément aux dispositions qui y sont prévues. Les titres de créance libellés en monnaies étrangères servent à financer des actifs libellés en monnaies étrangères (y compris nos investissements nets dans des établissements à l'étranger). Tout rachat est assujéti à une approbation réglementaire.

Conditions rattachées aux titres secondaires

En millions de dollars, au 31 octobre

2016

2015

Taux d'intérêt %	Date d'échéance contractuelle	Date de rachat la plus proche		Libellés en monnaies étrangères	Valeur nominale	Valeur comptable ²	Valeur nominale	Valeur comptable ²
		Au plus élevé du prix du rendement des obligations du Canada ¹ et de la valeur nominale	À la valeur nominale					
Taux fixe ³	23 septembre 2018			195 M\$ TT	39 \$	39 \$	40 \$	40 \$
3,15	2 novembre 2020		2 novembre 2015 ⁴		–	–	1 500	1 500
6,00 ⁵	6 juin 2023	6 juin 2008	6 juin 2018		600	600	600	600
3,00 ^{6, 7}	28 octobre 2024		28 octobre 2019		1 000	1 002	1 000	1 000
3,42 ^{7, 8}	26 janvier 2026		26 janvier 2021		1 000	1 004	–	–
8,70	25 mai 2029 ⁹				25	45	25	44
11,60	7 janvier 2031	7 janvier 1996			200	201	200	200
10,80	15 mai 2031	15 mai 2021			150	151	150	150
8,70	25 mai 2032 ⁹				25	47	25	45
8,70	25 mai 2033 ⁹				25	48	25	46
8,70	25 mai 2035 ⁹				25	51	25	48
Taux variable ¹⁰	31 juillet 2084		27 juillet 1990	99 M\$ US ¹¹	133	133	151	151
Taux variable ¹²	31 août 2085		20 août 1991	36 M\$ US	48	48	47	47
					3 270	3 369	3 788	3 871
Titres secondaires vendus à découvert (détenus) à des fins de transaction					(3)	(3)	3	3
					3 267 \$	3 366 \$	3 791 \$	3 874 \$

1) Le prix établi selon le rendement des obligations du Canada est le prix qui est déterminé au moment du rachat dans le but de procurer un rendement jusqu'à l'échéance égal au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada assortie d'une échéance appropriée, majoré d'une marge prédéterminée.

2) La valeur comptable des billets subordonnés à taux fixe reflète l'incidence des couvertures de taux d'intérêt dans une relation de couverture efficace.

3) Billets à terme subordonnés garantis en dollars de Trinité-et-Tobago émis le 23 mars 2007 par FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited, filiale de CIBC FirstCaribbean, et garantis par CIBC FirstCaribbean de manière subordonnée. Le taux d'intérêt est fixé à 7,90 % pour les deux premières années; puis à 8,15 % pour les trois années suivantes et à 8,75 % pour la durée qui reste à couvrir. Avec prise d'effet le 23 septembre 2012, les billets subordonnés ont fait l'objet d'une modification donnant lieu au report de la date d'échéance au 23 septembre 2018 et à la baisse du taux d'intérêt qui est passé à 4,35 % par année pour la durée restante.

4) Le 2 novembre 2015, nous avons racheté la totalité de nos débentures à 3,15 % d'une valeur de 1,5 G\$ échéant le 2 novembre 2020. Conformément à leurs modalités, les débentures ont été rachetées à 100 % de leur capital, majoré des intérêts courus et impayés.

5) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 2,50 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.

6) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 1,19 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.

7) Les débentures sont également assujétiées à une provision de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui est nécessaire pour que les débentures soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires de deuxième catégorie selon Bâle III. Par conséquent, les débentures sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres. En pareil cas, les débentures sont convertibles en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant 150 % de la valeur nominale, plus les intérêts courus non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans les suppléments de prospectus pertinents), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans les suppléments de prospectus pertinents).

8) Le taux d'intérêt est fixé au taux indiqué jusqu'à la date de rachat la plus proche à la valeur nominale par la CIBC et, par la suite, à un taux de 2,57 % supérieur au taux des acceptations bancaires en dollars canadiens à trois mois.

9) Ne peuvent être rachetés avant la date d'échéance.

10) Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,25 %.

11) Une tranche de 16 M\$ US (33 M\$ US en 2015) de cette émission a été rachetée, puis annulée au cours de l'exercice.

12) Le taux d'intérêt est fondé sur le LIBOR en \$ US à six mois majoré de 0,125 %.

Note 15 | Capital-actions – actions ordinaires et actions privilégiées

Actions ordinaires

Le capital-actions autorisé de la CIBC consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Le tableau suivant présente les actions ordinaires qui ont été achetées et annulées en vertu d'une OPRA préalablement expirée.

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

Date d'approbation de la TSX	2016		2015		2014		Total	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
4 septembre 2013 ¹	–	– \$	–	– \$	3 369 000	315 \$	3 369 000	315 \$
16 septembre 2014	–	–	–	–	–	–	–	–
16 septembre 2015 ²	3 081 300	270	115 900	11	–	–	3 197 200	281
	3 081 300	270 \$	115 900	11 \$	3 369 000	315 \$	6 566 200	596 \$

1) Les actions ordinaires ont été rachetées à un cours moyen de 91,31 \$ en vertu de l'OPRA.

2) Les actions ordinaires ont été rachetées à un cours moyen de 87,83 \$ en vertu de l'OPRA, y compris 1 400 000 actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation en vertu d'un accord privé à un cours moyen de 86,94 \$ pour un total de 122 M\$ le 8 janvier 2016.

Actions privilégiées

La CIBC est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie B sans valeur nominale et pouvant être émises en séries sous réserve d'une contrepartie globale maximale de 10 G\$, en tout temps, pour toutes les actions en circulation de chacune des catégories d'actions privilégiées. Il n'y a aucune action privilégiée de catégorie B en circulation actuellement.

Actions en circulation et dividendes versés

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2016				2015				2014			
	Actions en circulation		Dividendes versés		Actions en circulation		Dividendes versés		Actions en circulation		Dividendes versés	
	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action	Nombre d'actions	Montant	Montant	\$ par action
Actions ordinaires¹	397 070 280	8 026 \$	1 879 \$	4,75 \$	397 291 068	7 813 \$	1 708 \$	4,30 \$	397 021 477	7 782 \$	1 567 \$	3,94 \$
Actions privilégiées de catégorie A												
Série 26 ²	–	– \$	– \$	– \$	–	–	–	– \$	–	–	–	–
Série 27 ³	–	–	–	–	–	–	4	0,35	12 000 000	300	17	1,40
Série 29 ⁴	–	–	–	–	–	–	8	0,68	13 232 342	331	18	1,35
Série 33 ⁵	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	12	1,00
Série 35 ⁶	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10	0,81
Série 37 ⁷	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10	1,22
Série 39 ⁸	16 000 000	400	16	0,98	16 000 000	400	16	0,98	16 000 000	400	6	0,38
Série 41 ⁹	12 000 000	300	11	0,94	12 000 000	300	10	0,82	–	–	–	–
Série 43 ¹⁰	12 000 000	300	11	0,90	12 000 000	300	7	0,58	–	–	–	–
	1 000 \$	38 \$			1 000 \$	45 \$			1 031 \$	87 \$		

1) Comprenaient des positions vendeurs sur 14 882 actions autodétenues (comprenaient des positions vendeurs sur 6 491 actions autodétenues en 2015 et étaient nettes de 22 339 actions autodétenues en 2014).

2) Le 31 octobre 2014, nous avons racheté la totalité des 10 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 26, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action.

3) Le 31 janvier 2015, nous avons racheté la totalité de nos 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 27, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action.

4) Le 30 avril 2015, nous avons racheté la totalité des 13 232 342 actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif, série 29, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action.

5) Le 31 juillet 2014, nous avons racheté la totalité des 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté, série 33, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action.

6) Le 30 avril 2014, nous avons racheté la totalité des 13 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté, série 35, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action.

7) Le 31 juillet 2014, nous avons racheté la totalité des 8 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté, série 37, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, à un prix de rachat au comptant de 25,00 \$ l'action.

8) Le 11 juin 2014, nous avons émis 16 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté, série 39, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de la vente de 400 M\$.

9) Le 16 décembre 2014, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$.

10) Le 11 mars 2015, nous avons émis 12 millions d'actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$.

Droits et privilèges rattachés aux actions privilégiées

Actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A de chacune des séries sont assorties de dividendes trimestriels non cumulatifs. Les actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté des séries 39, 41 et 43 (instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) sont rachetables, sous réserve d'une approbation réglementaire le cas échéant, au comptant par la CIBC à compter de la date de rachat préétablie aux prix de rachat au comptant indiqués dans le tableau ci-après.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 43 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 43)

Le 11 mars 2015, nous avons émis 12 millions d'actions de série 43, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2020, les actions de série 43 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,60 %. Le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,79 %.

Les porteurs d'actions de série 43 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 44 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 44), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada,

majoré de 2,79 %. Les porteurs d'actions de série 44 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 43, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 43 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2020 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 44 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2025 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 41 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 41)

Le 16 décembre 2014, nous avons émis 12 millions d'actions de série 41, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 300 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 janvier 2020, les actions de série 41 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,75 %. Le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,24 %.

Les porteurs d'actions de série 41 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 42 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 42), sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,24 %. Les porteurs d'actions de série 42 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 41, sous réserve de certaines conditions, le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 41 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2020 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 42 en circulation à la valeur nominale le 31 janvier 2025 et le 31 janvier tous les cinq ans par la suite.

Actions privilégiées de catégorie A à dividende non cumulatif à taux rajusté de série 39 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 39)

Le 11 juin 2014, nous avons émis 16 millions d'actions de série 39, d'une valeur nominale de 25,00 \$ l'action, pour un produit brut de 400 M\$. Pour la période initiale de cinq ans jusqu'à la date de rachat la plus rapprochée, soit le 31 juillet 2019, les actions de série 39 sont assorties de dividendes en espèces versés trimestriellement, si la CIBC en déclare, à un taux de 3,90 %. Le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sera rajusté pour correspondre au taux des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada en vigueur à cette date, majoré de 2,32 %.

Les porteurs d'actions de série 39 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action privilégiée de catégorie A à taux variable et à dividende non cumulatif de série 40 (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) (actions de série 40), sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions de série 40 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel à taux variable, si la CIBC en déclare, à un taux correspondant à celui des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada, majoré de 2,32 %. Les porteurs d'actions de série 40 auront le droit de convertir leurs actions à raison de une action pour une action de série 39, sous réserve de certaines conditions, le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Sous réserve de l'approbation des autorités de réglementation et de certaines dispositions liées aux actions, nous pouvons racheter en totalité ou en partie les actions de série 39 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2019 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite; nous pouvons également racheter en totalité ou en partie les actions de série 40 en circulation à la valeur nominale le 31 juillet 2024 et le 31 juillet tous les cinq ans par la suite.

Les actions de série 39, de série 40, de série 41, de série 42, de série 43 et de série 44 sont assujetties à une provision de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, laquelle est nécessaire pour que les actions soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires selon Bâle III. Par conséquent, les actions sont automatiquement converties en actions ordinaires à la survenance de l'« événement déclencheur », tel qu'il a été décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres. Chacune de ces actions est convertible en un certain nombre d'actions ordinaires, déterminé en divisant la valeur nominale de 25,00 \$ l'action, plus les dividendes déclarés et non payés, par le cours moyen de l'action ordinaire (au sens qui en est donné dans le supplément de prospectus pertinent), sous réserve d'un prix minimal de 5,00 \$ l'action (sous réserve d'un ajustement dans certaines situations, tel qu'il est décrit dans le supplément de prospectus pertinent). Nous avons comptabilisé les actions de série 39, de série 41 et de série 43 à titre de capitaux propres.

Conditions rattachées aux actions privilégiées de catégorie A

En circulation au 31 octobre 2016	Dividendes trimestriels par action	Date de rachat la plus rapprochée donnée	Prix de rachat au comptant par action
Série 39	0,243750 \$	31 juillet 2019	25,00 \$
Série 41	0,234375 \$	31 janvier 2020	25,00 \$
Série 43	0,225000 \$	31 juillet 2020	25,00 \$

Actions ordinaires émises

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date

	2016		2015		2014	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Solde au début de l'exercice	397 291 068	7 813 \$	397 021 477	7 782 \$	399 249 736	7 753 \$
Émission en vertu de :						
Régimes d'options sur actions	815 767	72	356 661	30	1 156 530	96
Régime d'investissement à l'intention des actionnaires ¹	1 662 972	164	—	—	—	—
Régime d'achat d'actions par les employés ²	373 382	37	—	—	—	—
	400 143 189	8 086 \$	397 378 138	7 812 \$	400 406 266	7 849 \$
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	(3 081 300)	(61)	(115 900)	(2)	(3 369 000)	(65)
Actions autodétenues	8 391	1	28 830	3	(15 789)	(2)
Solde à la fin de l'exercice	397 070 280	8 026 \$	397 291 068	7 813 \$	397 021 477	7 782 \$

1) Depuis le versement des dividendes du 28 octobre 2016, les participants à l'option de réinvestissement des dividendes et à l'option de dividendes en actions du régime d'investissement à l'intention des actionnaires ont reçu un escompte de 2 % par rapport au cours moyen sur les dividendes réinvestis en actions ordinaires supplémentaires émises à même le capital autorisé. À compter du 1^{er} novembre 2016, les participants au régime d'achat d'actions du régime recevront des actions émises à même le capital autorisé sans escompte. Auparavant, les actions distribuées en vertu du régime étaient acquises sur le marché libre.

2) À partir du 29 juin 2016, les cotisations salariales au RAAE au Canada ont servi à acheter des actions ordinaires émises sur le capital autorisé. Auparavant, ces actions étaient acquises sur le marché libre.

Actions ordinaires réservées à des fins d'émission

Au 31 octobre 2016, 6 525 893 actions ordinaires (7 341 660 actions en 2015) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu des régimes d'options sur actions, 5 912 208 actions ordinaires (7 575 180 actions en 2015) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'investissement à l'intention des actionnaires, 3 842 701 actions ordinaires (4 216 083 actions en 2015) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu du régime d'achat d'actions par les employés, et 851 232 500 actions ordinaires (546 102 500 actions en 2015) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu d'instruments, notamment une provision de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité qui exige la conversion en actions ordinaires à la survenance d'un événement déclencheur, tel qu'il est décrit dans les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres.

Restrictions sur le versement de dividendes

En vertu de l'article 79 de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à une banque, y compris la CIBC, de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la banque violerait, ou le paiement ferait en sorte qu'elle violerait, les règlements en matière de suffisance des fonds propres et de liquidités ou les directives du BSIF à la banque à l'égard des fonds propres ou des liquidités.

En outre, notre capacité à verser des dividendes sur les actions ordinaires est également limitée par les conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation. Ces conditions prévoient que nous ne pouvons pas verser de dividendes sur nos actions ordinaires en tout temps sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation, à moins que tous les dividendes aux porteurs d'actions privilégiées alors payables n'aient été déclarés et versés ou encore mis de côté en vue de leur versement.

Nous avons convenu que si CIBC Capital Trust ne verse pas de paiements d'intérêts sur ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, d'un capital de 1 300 M\$ échéant le 30 juin 2108 ou sur ses billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, d'un capital de 300 M\$ échéant le 30 juin 2108, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires sur une période donnée. Pour plus de précisions, voir la note 16.

Actuellement, ces limites ne restreignent pas le paiement de dividendes sur nos actions privilégiées ou ordinaires.

Fonds propres

Objectifs, politique et procédures

Notre objectif consiste à utiliser des sources de capitaux solides et efficaces. Nous gérons les fonds propres conformément à la politique en matière de fonds propres établie par le conseil. Cette politique comprend des lignes directrices spécifiques portant sur la solidité, la composition, les dividendes et le rendement des fonds propres ainsi que sur la suffisance des fonds propres non consolidés des entités réglementées, et nous exerçons une surveillance constante des fonds propres afin de nous assurer que nous nous conformons aux politiques.

Chaque année, un plan à l'égard des fonds propres et les perspectives pour les trois années suivantes sont établis et comprennent tous les éléments se rapportant aux fonds propres : les prévisions à l'égard de la provenance et de l'utilisation des sources, les échéances, les rachats, les nouvelles émissions, les initiatives d'entreprise et la croissance des activités. Le plan à l'égard des fonds propres est soumis à des simulations de crise variées dans le but de s'assurer qu'il peut tenir la route selon tous les scénarios raisonnables. Tous les éléments des fonds propres sont surveillés durant tout l'exercice, et le plan à l'égard des fonds propres est redressé au besoin. Aucun changement important n'a été apporté aux objectifs, à la politique, aux lignes directrices et aux procédures au cours de l'exercice.

Exigences en matière de fonds propres réglementaires selon Bâle III

Le calcul des fonds propres réglementaires est assujéti aux lignes directrices du BSIF, lesquelles découlent du cadre normatif sur les fonds propres pondérés en fonction du risque élaboré par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la CIBC et les autres banques ayant une importance systémique nationale (BISN) au Canada sont assujetties à un supplément de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 1 %. Les ratios cibles minimums tout compris pour les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de première catégorie et le total des fonds propres se sont établis respectivement à 8 %, 9,5 % et 11,5 %. Au gré du BSIF, ces ratios de fonds propres cibles peuvent être plus élevés pour certaines institutions.

« Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Certaines déductions des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires seront introduites progressivement à raison de 20 % par an à compter de 2014. Les montants qui ne sont pas encore déduits des fonds propres aux termes des dispositions transitoires du BSIF sont pondérés en fonction du risque, ce qui crée une différence entre les actifs pondérés en fonction du risque (APR) selon la méthode transitoire et ceux selon la méthode tout compris.

Fonds propres réglementaires et ratios

En vertu de Bâle III, les fonds propres réglementaires sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie.

Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôt différé correspondants), certains actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies, comme ils sont présentés dans notre bilan consolidé (nets des passifs d'impôt différé correspondants), et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers.

Nos ratios de fonds propres et notre ratio de levier s'établissent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre

		2016	2015
Méthode transitoire			
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		20 751 \$	19 147 \$
Fonds propres de première catégorie	A	22 596	20 671
Total des fonds propres		25 949	24 538
APR		173 902	163 867
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		11,9 %	11,7 %
Ratio des fonds propres de première catégorie		13,0 %	12,6 %
Ratio du total des fonds propres		14,9 %	15,0 %
Expositions du ratio de levier	B	546 136 \$	503 504 \$
Ratio de levier	A/B	4,1 %	4,1 %
Méthode tout compris			
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		19 148 \$	16 829 \$
Fonds propres de première catégorie	C	21 666	19 520
Total des fonds propres		25 083	23 434
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹		168 996	156 107
APR aux fins des fonds propres de première catégorie ¹		169 322	156 401
APR aux fins du total des fonds propres ¹		169 601	156 652
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires ¹		11,3 %	10,8 %
Ratio des fonds propres de première catégorie ¹		12,8 %	12,5 %
Ratio du total des fonds propres ¹		14,8 %	15,0 %
Expositions du ratio de levier	D	545 480 \$	502 552 \$
Ratio de levier	C/D	4,0 %	3,9 %

1) Il existe trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2016 et 2015, nous nous sommes conformés aux exigences en matière de fonds propres réglementaires du BSIF.

Note 16 | Valeurs mobilières de Capital Trust

Le 13 mars 2009, CIBC Capital Trust, fiducie détenue en propriété exclusive par la CIBC et constituée en vertu des lois de la province d'Ontario, a émis 1 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, échéant le 30 juin 2108 et 300 M\$ de billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets). CIBC Capital Trust n'est pas consolidée par la CIBC et les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à CIBC Capital Trust sont présentés au bilan consolidé dans le poste Dépôts – Entreprises et gouvernements.

Les billets sont structurés de façon à être admissibles au traitement en tant que fonds propres réglementaires de première catégorie et, à ce titre, comportent des caractéristiques analogues à celles des titres de participation, y compris le report de l'intérêt en espèces dans certaines circonstances (les cas de report). Si un cas de report survient, les porteurs de billets seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ceux-ci dans nos actions privilégiées perpétuelles. Si CIBC Capital Trust ne verse pas intégralement les intérêts semestriels sur les billets, nous ne déclarerons aucun dividende sur nos actions privilégiées ou ordinaires pendant une période précise.

De plus, les billets seront automatiquement échangés contre nos actions privilégiées perpétuelles si l'un des événements suivants se produit : i) les procédures sont amorcées pour notre liquidation; ii) le BSIF a pris le contrôle de la CIBC ou de ses actifs; iii) nous sommes d'avis ou le BSIF est d'avis que notre ratio des fonds propres de première catégorie est inférieur à 5 % ou que notre ratio du total des fonds propres est inférieur à 8 %; ou iv) le BSIF nous enjoint, aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada), d'augmenter nos fonds propres ou de fournir des liquidités supplémentaires et nous choisissons de procéder à l'échange automatique, ou nous ne nous conformons pas à cette directive. Après l'échange automatique, les porteurs de billets cesseront d'avoir quelque droit ou quelque réclamation que ce soit à l'égard de l'intérêt ou du capital contre CIBC Capital Trust.

Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, portent intérêt à un taux de 9,976 %, versé semestriellement, jusqu'au 30 juin 2019. Le 30 juin 2019 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sur les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A, sera rajusté au taux correspondant au rendement des obligations du Canada de cinq ans, majoré de 10,425 %. Les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, portent intérêt à un taux de 10,25 %, versé semestriellement, jusqu'au 30 juin 2039. Le 30 juin 2039 et à chaque cinquième anniversaire de cette date par la suite, le taux d'intérêt sur les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, sera rajusté au taux correspondant au rendement des obligations du Canada de cinq ans, majoré de 9,878 %.

Sous réserve de l'approbation du BSIF, CIBC Capital Trust peut, en tout ou en partie, aux dates de rachat précisées ci-après, et à toute date par la suite, racheter les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A ou série B, sans le consentement des porteurs. De plus, sous réserve de l'approbation du BSIF, CIBC Capital Trust peut racheter la totalité, mais non une partie, des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A ou série B, avant la date de rachat la plus rapprochée précisée ci-après sans le consentement des porteurs, à la survenance de certains événements réglementaires ou fiscaux.

Les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF ont confirmé l'adoption de Bâle III au Canada et ont précisé le traitement des instruments de fonds propres non admissibles. Les instruments de fonds propres non admissibles sont assujettis à un retrait progressif annuel de 10 % depuis 2013. Les banques devraient donc établir et maintenir un calendrier de rachat pour les instruments de fonds propres non admissibles qui privilégiera le rachat des instruments à leur date de rachat à la valeur nominale prévue avant l'exercice de tout droit de rachat découlant d'un événement réglementaire. À l'adoption de Bâle III, les instruments de fonds propres novateurs, notamment les billets de catégorie 1 de la CIBC, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles. Nous prévoyons exercer nos droits de rachat découlant d'un événement réglementaire au cours de l'exercice 2022 à l'égard des billets de catégorie 1, série B, d'un capital de 300 M\$.

Le tableau ci-après présente les principales modalités des billets. Au 31 octobre 2016, les positions de négociation que nous détenions dans les billets étaient de néant (1 M\$ de positions acheteur en 2015).

En millions de dollars, au 31 octobre

	Date d'émission	Date de versement des intérêts	Rendement	Date de rachat la plus proche		2016	2015
				Au plus élevé du prix du rendement des obligations du Canada et de la valeur nominale ¹		Capital	
				À la valeur nominale			
Série A	13 mars 2009	30 juin, 31 décembre	9,976 %	30 juin 2014	30 juin 2019	1 300 \$	1 300 \$
Série B	13 mars 2009	30 juin, 31 décembre	10,250 %	30 juin 2014	30 juin 2039	300	300
						1 600 \$	1 600 \$

1) Rendement des obligations du Canada : prix calculé au moment du rachat (autre que la date d'ajustement du taux d'intérêt prévue pour les séries) visant à offrir un rendement à l'échéance équivalant au rendement d'une obligation du gouvernement du Canada d'une échéance équivalente, majoré i) dans le cas des billets de catégorie 1 de la CIBC, série A a) de 1,735 % si la date de rachat précède le 30 juin 2019, ou b) de 3,475 % si la date de rachat est le 30 juin 2019 ou après cette date, et ii) dans le cas des billets de catégorie 1 de la CIBC – série B, a) de 1,645 % si la date de rachat précède le 30 juin 2039, ou b) de 3,29 % si la date de rachat est le 30 juin 2039 ou après cette date.

Note 17 | Sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-après présente notre risque de taux d'intérêt découlant de la non-concordance, autrement dit de l'écart, relative aux actifs financiers, aux passifs financiers et aux dérivés hors bilan de négociation et autres que de négociation. Les instruments financiers au bilan et hors bilan sont présentés selon la date la plus proche entre la date de réévaluation contractuelle des taux et la date d'échéance. Certaines dates de réévaluation contractuelle des taux ont été ajustées en fonction des estimations de la direction à l'égard des remboursements et des rachats anticipés.

Nous gérons l'écart de taux d'intérêt en présumant, pour certains actifs et passifs, une durée fondée sur les principales tendances historiques et prévues des principaux soldes. Le profil de réévaluation des taux de ces actifs et passifs a été intégré dans le tableau ci-après.

Selon la date la plus proche entre l'échéance et la date de réévaluation des instruments sensibles aux taux d'intérêt

En millions de dollars, au 31 octobre		Immédiatement sensibles au taux	Moins de 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
2016	Actif							
	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	– \$	10 410 \$	255 \$	– \$	– \$	3 500 \$	14 165 \$
	Valeurs du compte de négociation	–	1 180	2 160	4 049	6 909	35 617	49 915
	Valeurs disponibles à la vente	–	16 039	3 607	12 513	4 720	374	37 253
	Valeurs désignées à leur juste valeur	–	101	–	–	154	–	255
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	–	29 707	4 103	–	–	–	33 810
	Prêts	115 757	48 348	55 183	83 582	1 711	2 836	307 417
	Divers	–	33 783	–	–	–	24 759	58 542
	Hypothèses relatives à la structure	(7 241)	2 221	7 993	10 685	–	(13 658)	–
	Total de l'actif	108 516 \$	141 789 \$	73 301 \$	110 829 \$	13 494 \$	53 428 \$	501 357 \$
	Passif et capitaux propres							
	Dépôts	135 682 \$	98 801 \$	53 751 \$	49 295 \$	8 125 \$	49 993 \$	395 647 \$
	Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	–	37	223	5 617	2 636	1 825	10 338
	Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	–	14 212	–	–	–	–	14 212
	Titres secondaires	–	133	48	1 639	1 546	–	3 366
	Divers	–	31 657	–	–	–	22 464	54 121
	Capitaux propres	–	–	–	1 000	–	22 673	23 673
	Hypothèses relatives à la structure	(28 999)	8 629	29 167	39 696	–	(48 493)	–
	Total du passif et des capitaux propres	106 683 \$	153 469 \$	83 189 \$	97 247 \$	12 307 \$	48 462 \$	501 357 \$
	Écart au bilan	1 833 \$	(11 680) \$	(9 888) \$	13 582 \$	1 187 \$	4 966 \$	– \$
	Écart hors bilan	–	(13 457)	17 376	(2 647)	(1 272)	–	–
	Écart total	1 833 \$	(25 137) \$	7 488 \$	10 935 \$	(85) \$	4 966 \$	– \$
	Écart cumulatif total	1 833 \$	(23 304) \$	(15 816) \$	(4 881) \$	(4 966) \$	– \$	– \$
	Écart par monnaie							
	Écart au bilan							
	Dollars canadiens	10 128 \$	(43 547) \$	1 146 \$	22 919 \$	3 303 \$	6 051 \$	– \$
	Monnaies étrangères	(8 295)	31 867	(11 034)	(9 337)	(2 116)	(1 085)	–
	Écart total au bilan	1 833 \$	(11 680) \$	(9 888) \$	13 582 \$	1 187 \$	4 966 \$	– \$
	Écart hors bilan							
	Dollars canadiens	– \$	9 963 \$	7 313 \$	(13 538) \$	(3 738) \$	– \$	– \$
	Monnaies étrangères	–	(23 420)	10 063	10 891	2 466	–	–
	Écart total hors bilan	– \$	(13 457) \$	17 376 \$	(2 647) \$	(1 272) \$	– \$	– \$
	Écart total	1 833 \$	(25 137) \$	7 488 \$	10 935 \$	(85) \$	4 966 \$	– \$
2015	Écart par monnaie							
	Écart au bilan							
	Dollars canadiens	22 719 \$	(42 577) \$	(764) \$	8 803 \$	2 493 \$	9 326 \$	– \$
	Monnaies étrangères	(11 109)	7 173	4 869	(4 000)	880	2 187	–
	Écart total au bilan	11 610 \$	(35 404) \$	4 105 \$	4 803 \$	3 373 \$	11 513 \$	– \$
	Écart hors bilan							
	Dollars canadiens	– \$	5 889 \$	2 354 \$	(5 173) \$	(3 070) \$	– \$	– \$
	Monnaies étrangères	–	(3 172)	(3 984)	7 796	(640)	–	–
	Écart total hors bilan	– \$	2 717 \$	(1 630) \$	2 623 \$	(3 710) \$	– \$	– \$
	Écart total	11 610 \$	(32 687) \$	2 475 \$	7 426 \$	(337) \$	11 513 \$	– \$

Note 18 | Paiements fondés sur des actions

Nous offrons à certains de nos employés et à nos administrateurs des droits à des paiements fondés sur des actions réglés en espèces ou en actions à titre de rémunération.

Programme d'octroi d'actions subalternes (POAS)

En vertu du POAS, des équivalents d'unités d'actions (unités du POAS) sont octroyés annuellement en décembre à certains employés clés, ou en cours d'exercice à titre d'attributions spéciales. L'octroi d'actions subalternes (OAS) est réglé en espèces et en général, les droits aux actions subalternes en vertu de l'octroi s'acquiescent ou les attributions sont réglées en espèces après trois ans ou sur trois ans à compter d'un an après l'exercice au cours duquel l'attribution a eu lieu. Des équivalents de dividendes sur les unités du POAS octroyées avant décembre 2015 sont payés au comptant aux employés pendant la période d'acquisition des droits. Pour les unités du POAS octroyées en décembre 2015 et par la suite, les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous forme d'unités du POAS additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque unité du POAS réglée en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les 10 jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. À l'acquisition des droits, chaque unité du POAS est réglée au comptant en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, 2 320 497 OAS ont été attribués à un cours moyen pondéré de 99,99 \$ (1 976 578 OAS attribués à un cours moyen pondéré de 104,55 \$ en 2015; 2 663 480 OAS attribués à un cours moyen pondéré de 91,01 \$ en 2014) et le nombre d'OAS en cours au 31 octobre 2016 était de 5 422 030 (5 210 234 en 2015 et 5 600 802 en 2014). En 2016, la charge de rémunération relative à l'OAS, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 218 M\$ (231 M\$ en 2015 et 279 M\$ en 2014). Au 31 octobre 2016, les passifs relatifs à l'OAS totalisaient 518 M\$ (510 M\$ en 2015).

Programme d'unités d'action en fonction du rendement (PUAR)

En vertu du PUAR, des attributions annuelles sont octroyées en décembre à certains employés clés. Les octrois d'unités d'action en fonction du rendement (UAR) sont faits sous forme d'attributions réglées en espèces. Les droits aux UAR s'acquiescent et ces attributions sont réglées en espèces après trois ans. Des équivalents de dividendes sur les UAR octroyées avant décembre 2015 sont payés au comptant aux employés pendant la période d'acquisition des droits. Pour les UAR octroyées en décembre 2015 et par la suite, les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'UAR additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UAR réglée en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les 10 jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Le nombre final d'UAR dont les droits deviendront acquis variera de 75 % à 125 % du nombre initial d'unités attribuées d'après le rendement de la CIBC par rapport aux autres grandes banques canadiennes. À l'acquisition des droits, chaque UAR est réglée au comptant en fonction du cours de clôture moyen de l'action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits.

Au cours de l'exercice, 905 028 UAR ont été attribuées à un cours moyen pondéré de 99,86 \$ (745 080 UAR attribuées à un cours moyen pondéré de 105,24 \$ en 2015 et 866 807 UAR attribuées à un cours moyen pondéré de 91,11 \$ en 2014). Au 31 octobre 2016, le nombre d'UAR en cours, compte non tenu de l'incidence du rendement relatif de la CIBC, était de 2 507 808 (2 365 896 en 2015 et 2 618 678 en 2014). En 2016, la charge de rémunération relative aux UAR, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 93 M\$ (112 M\$ en 2015 et 148 \$ en 2014). Au 31 octobre 2016, les passifs relatifs aux UAR totalisaient 261 M\$ (271 M\$ en 2015).

Programme d'unités attribuées à la valeur comptable (PUVC)

En vertu du PUVC, certains dirigeants clés ont reçu des attributions sous forme d'unités à la valeur comptable (UVC). Les octrois d'UVC ont été faits sous forme d'attributions réglées en espèces. Les droits aux UVC s'acquiescent et ces attributions sont réglées en espèces après trois ans. Chaque unité donne droit à un paiement en espèces équivalant au prix d'acquisition par unité, dont la valeur est liée à la valeur comptable des actions ordinaires de la CIBC. Le nombre définitif d'unités pour lesquelles les droits s'acquiescent est ajusté pour tenir compte des nouvelles émissions et des rachats d'actions ordinaires ainsi que des dividendes versés sur les actions ordinaires. Les attributions au titre du régime d'UVC ont été octroyées au début de décembre 2009, et la dernière attribution a été octroyée en décembre 2012, et les droits qui s'y rattachent ont été acquis en décembre 2015. Au 31 octobre 2016, il n'y avait aucune UVC en cours.

La juste valeur des UVC à la date d'attribution était calculée en fonction de la valeur comptable des actions ordinaires au dernier jour du trimestre précédent.

La charge de rémunération relative aux UVC a totalisé 1 M\$ en 2016 (4 M\$ en 2015 et 5 M\$ en 2014). Au 31 octobre 2016, les passifs relatifs aux UVC totalisaient néant (12 M\$ en 2015).

Régime d'unités d'actions à dividende différé (UADD)

En vertu du régime d'UADD, certains employés clés se sont vu attribuer des UADD au cours de l'exercice à titre d'attributions spéciales ou se les verront attribuer en décembre, s'ils choisissent de recevoir des UADD en guise de prime en espèces à laquelle ils auraient eu autrement droit. Les droits rattachés aux UADD s'acquiescent en fonction du calendrier d'acquisition des droits défini dans l'entente liée à l'attribution des UADD, et les UADD sont réglées en espèces lorsque l'employé quitte la CIBC. Les employés reçoivent des équivalents de dividendes sous la forme d'UADD additionnelles.

La juste valeur à la date d'attribution de chaque UADD réglée en espèces est calculée en fonction du cours moyen de clôture de l'action ordinaire à la TSX pour les 10 jours de Bourse précédant la date déterminée dans les dispositions du programme. Au moment du versement, chaque UADD est réglée au comptant en fonction du cours de clôture moyen par action ordinaire à la TSX pour les dix jours de Bourse précédant la date de cessation d'emploi de l'employé.

Au cours de l'exercice, 14 326 UADD ont été attribués à un cours moyen pondéré de 99,86 \$ (196 UADD attribuées à un cours moyen pondéré de 96,74 \$ en 2015 et 3 173 UADD attribuées à un cours moyen pondéré de 103,36 \$ en 2014) et le nombre d'UADD en cours au 31 octobre 2016 était de 45 410 (29 463 en 2015 et 27 978 en 2014). En 2016, la charge de rémunération relative aux UADD, compte non tenu de l'incidence de la couverture, a totalisé 9 M\$ (4 M\$ en 2015 et 2 M\$ en 2014). Au 31 octobre 2016, les passifs relatifs aux UADD totalisaient 13 M\$ (2 M\$ en 2015).

Régimes des administrateurs

En vertu du Régime d'unités d'actions à dividende différé ou d'actions ordinaires des administrateurs, chaque administrateur qui n'est ni un dirigeant ni un employé de la CIBC peut choisir de recevoir les honoraires annuels en capitaux propres sous forme d'UADD ou d'actions ordinaires.

En vertu du Régime d'achat d'actions à l'intention des administrateurs non dirigeants, chaque administrateur non dirigeant peut choisir de recevoir la totalité ou une partie de sa rémunération sous forme de liquidités, d'actions ordinaires ou d'UADD.

La valeur des UADD créditées à un administrateur lui est payable lorsque ce dernier n'est plus administrateur ou employé de la CIBC et, dans le cas d'un administrateur assujéti à l'article 409A du *United States Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, lorsque l'administrateur ne fournit aucun service à la CIBC ni à aucune de ses sociétés contrôlées à titre de fournisseur indépendant. De plus, en vertu du Régime d'unités d'actions à dividende différé ou d'actions ordinaires des administrateurs, la valeur des UADD est payable à l'administrateur lorsque ce dernier et la CIBC ne sont plus « liés » ou « affiliés », conformément à la définition de ces termes dans la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Les charges autres que d'intérêts – poste Divers relatives aux composantes des UADD de ces régimes ont totalisé 2 M\$ en 2016 (2 M\$ en 2015 et 5 M\$ en 2014). Au 31 octobre 2016, les passifs relatifs aux UADD totalisaient 17 M\$ (21 M\$ en 2015).

Régimes d'options sur actions

Un maximum de 42 834 500 actions ordinaires peut être émis en vertu de notre Régime d'options de souscription d'actions des employés (ROSAE) et de notre Régime d'options de souscription d'actions des administrateurs non dirigeants (ROSAA). Au 31 octobre 2016, 6 525 893 actions ordinaires (7 341 660 en 2015) étaient réservées à des fins d'émission future en vertu de nos régimes d'options sur actions. Les options sur actions liées à 4 073 451 actions ordinaires (4 100 310 actions ordinaires en 2015) ont été attribuées, mais n'ont pas encore été exercées en vertu du ROSAE. Aucune option sur actions n'est en cours en vertu du DSOP. 2 452 442 actions ordinaires (3 241 350 actions ordinaires en 2015) peuvent encore être attribuées aux termes d'octrois futurs d'options sur actions.

En vertu du ROSAE, des options sur actions sont attribuées périodiquement à certains employés clés. Ces options confèrent à l'employé le droit de souscrire auprès de la CIBC des actions ordinaires à un prix fixe qui n'est pas inférieur au cours de clôture des actions le jour de Bourse précédant immédiatement la date d'attribution. En général, les droits rattachés aux options sont acquis à la fin de la quatrième année et expirent dix ans après la date d'attribution.

La juste valeur de chaque option est mesurée à la date d'attribution selon le modèle d'options Black-Scholes. Les hypothèses du modèle sont fondées sur des données observables sur le marché pour le taux d'intérêt sans risque et le rendement des actions, sur des dispositions contractuelles pour le prix d'exercice et sur des résultats passés pour la durée prévue. Les hypothèses relatives à la volatilité sont les estimations les plus probables de la volatilité du marché correspondant au prix d'exercice et à la durée prévue des options.

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'attribution des options attribuées en 2016 s'est établie à 5,12 \$ (8,59 \$ en 2015 et 9,57 \$ en 2014).

Les hypothèses moyennes pondérées suivantes ont servi à déterminer la juste valeur des options à la date d'attribution :

Pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Hypothèses moyennes pondérées			
Taux d'intérêt sans risque	1,34 %	1,98 %	2,53 %
Taux de rendement prévu des actions	6,14 %	4,96 %	5,06 %
Volatilité prévue du cours des actions	17,26 %	17,97 %	20,61 %
Durée prévue	6 ans	6 ans	6 ans
Cours de l'action / prix d'exercice	97,73 \$	101,87 \$	90,56 \$

La charge de rémunération relative aux options sur actions a atteint 5 M\$ en 2016 (5 M\$ en 2015 et 7 M\$ en 2014).

Régimes d'options sur actions

Au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	2016		2015		2014	
	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options sur actions	Prix d'exercice moyen pondéré
En cours au début de l'exercice	4 100 310	82,62 \$	3 945 032	78,70 \$	4 308 244	74,35 \$
Attribuées	804 923	97,73	610 247	101,87	796 625	90,56
Exercées ¹	(815 767)	75,86	(356 661)	74,30	(1 156 530)	70,68
Auxquelles il est renoncé	(13 380)	91,99	(40 205)	81,33	–	–
Annulées / échues	(2 635)	87,36	(58 103)	70,60	(3 307)	80,20
En cours à la fin de l'exercice	4 073 451	86,92 \$	4 100 310	82,62 \$	3 945 032	78,70 \$
Exercibles à la fin de l'exercice	1 485 607	74,94 \$	1 542 681	74,71 \$	1 383 033	74,87 \$
Pouvant être attribuées	2 452 442		3 241 350		3 753 289	

1) Le cours moyen pondéré à la date d'exercice était de 99,66 \$ (98,21 \$ en 2015 et 96,63 \$ en 2014).

Options sur actions en cours et comportant des droits acquis

Au 31 octobre 2016	Options sur actions en cours			Options sur actions comportant des droits acquis	
	Nombre en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre en cours	Prix d'exercice moyen pondéré
Fourchette des prix d'exercice					
49,01 \$ – 65,00 \$	129 833	2,10	49,75 \$	129 833	49,75 \$
65,01 \$ – 75,00 \$	606 055	4,39	71,25	606 055	71,25
75,01 \$ – 85,00 \$	1 022 225	5,09	79,70	623 131	79,45
85,01 \$ – 95,00 \$	830 449	7,15	90,72	9 516	94,90
95,01 \$ – 105,00 \$	1 484 889	7,89	99,42	117 072	96,41
	4 073 451	6,33	86,92 \$	1 485 607	74,94 \$

Régime d'achat d'actions par les employés

Au Canada, en vertu de notre RAAE, les employés admissibles peuvent choisir, chaque année, que toute tranche de leur salaire admissible soit retenue pour l'achat d'actions ordinaires. Nous versons un montant égal à 50 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 3 % du salaire admissible, sous réserve d'un plafond annuel de 2 250 \$. Après deux ans de participation continue au régime, nos cotisations sont acquises à l'employé, et toutes les cotisations ultérieures sont acquises dès leur versement. Des régimes similaires d'achat d'actions par les employés existent dans d'autres régions à l'échelle mondiale où, chaque année, les employés admissibles peuvent choisir de faire retenir une tranche de leur salaire admissible afin d'acheter des actions ordinaires, avec cotisation correspondante de l'employeur, selon les dispositions de chaque régime. Depuis le 29 juin 2016, les cotisations salariales au RAAE ont servi à l'acquisition d'actions ordinaires émises sur le capital autorisé. Auparavant, ces actions étaient acquises sur le marché libre. CIBC FirstCaribbean gère des RAAE sur place, dont le fiduciaire du régime emploie les cotisations pour acheter des actions ordinaires de CIBC FirstCaribbean sur le marché libre.

Nos cotisations, qui sont passées en charges dès qu'elles sont engagées, ont totalisé 40 M\$ en 2016 (36 M\$ en 2015 et 34 M\$ en 2014).

Couverture

Nous utilisons des dérivés dans une relation de couverture des flux de trésorerie désignée afin de couvrir l'incidence de la variation du cours de l'action de la CIBC sur les paiements fondés sur des actions réglés en espèces en vertu des POAS et PUAR.

Au cours de l'exercice, nous avons comptabilisé des profits de 22 M\$ (30 M\$ en 2015 et 132 M\$ en 2014) comme crédit à la charge de rémunération dans le compte de résultat consolidé relativement à ces dérivés. Au 31 octobre 2016, le solde de clôture du cumul des autres éléments du résultat global relativement aux couvertures désignées aux fins comptables s'est établi à un crédit total de 6 M\$ (1 M\$ en 2015).

Note 19 | Avantages postérieurs à l'emploi

Nous sommes le promoteur de régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à l'intention de nos employés admissibles dans plusieurs pays, dont le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et les Caraïbes. Nos régimes de retraite comprennent des régimes enregistrés de retraite à prestations définies par capitalisation, des arrangements supplémentaires, qui procurent des prestations de retraite en sus des plafonds établis par la loi, et des régimes à cotisations définies. Nous offrons également des prestations pour soins de santé, de l'assurance-vie et d'autres avantages aux employés et aux retraités admissibles. Les actifs des régimes et les obligations au titre des prestations définies liés aux régimes de retraite à prestations définies sont évalués aux fins comptables au 31 octobre de chaque exercice.

Caractéristiques, situation de capitalisation et risques liés aux régimes

Régimes de retraite

Les régimes de retraite comprennent les régimes de retraite offerts au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes par la CIBC. Les régimes de retraite offerts au Canada par la CIBC constituent environ 90 % de notre actif et de notre passif nets consolidés au titre des régimes à prestations définies et de notre charge nette consolidée au titre des régimes à prestations définies. Tous nos régimes de retraite offerts au Canada sont des régimes de retraite à prestations définies, le plus important étant notre principal régime de retraite canadien (le régime de retraite de la CIBC), qui comprend environ 60 000 participants actifs, des retraités et des participants dont les prestations sont différées.

Le régime de retraite de la CIBC offre aux participants des prestations de retraite mensuelles calculées selon une formule prescrite applicable au régime de retraite, qui est fondée sur le montant maximal de gains annuels ouvrant droit à pension, le salaire moyen à la retraite et les années de service inscrites au régime. Une période d'attente de deux ans est exigée avant que des membres puissent adhérer au régime de retraite de la CIBC.

Le régime de retraite de la CIBC est capitalisé par l'intermédiaire d'une fiducie distincte. Les évaluations de capitalisation actuarielle sont effectuées par l'actuaire externe du régime au moins une fois tous les trois ans ou plus souvent si les lois régissant les régimes de retraite l'exigent pour déterminer les exigences de capitalisation minimales de la CIBC ainsi que les cotisations permises maximales. Tout déficit mis au jour par les évaluations de capitalisation doit généralement être capitalisé sur une période pouvant aller jusqu'à quinze ans. La politique de capitalisation des régimes de retraite de la CIBC consiste à verser au moins les cotisations annuelles minimales requises selon les règlements; les versements en sus des cotisations exigées étant faites de façon discrétionnaire.

Le régime de retraite de la CIBC est agréé auprès du BSIF et de l'Agence du revenu du Canada et il est assujéti aux lois et règlements applicables aux régimes de retraite de compétence fédérale.

Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent les régimes d'avantages complémentaires de retraite procurant l'assurance soins de santé offerts au Canada, aux États-Unis et dans les Caraïbes par la CIBC (les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux fins de la présentation de l'information financière). L'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi offert au Canada par la CIBC (le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada) constitue plus de 90 % de notre obligation nette consolidée au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et de notre charge nette consolidée au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies.

Le régime d'avantages postérieurs à l'emploi du Canada offre une assurance soins de santé, une assurance de soins dentaires et une assurance vie aux retraités qui satisfont à certains critères d'admissibilité, notamment l'âge et les années de service. La CIBC rembourse la totalité des coûts des prestations pour les employés admissibles ayant pris leur retraite avant le 1^{er} janvier 2009, alors que le niveau des cotisations pour les avantages au titre des soins médicaux et dentaires pour les employés admissibles ayant pris leur retraite après cette date a été établi à un niveau déterminé. Le régime est capitalisé par répartition.

Modifications des avantages

Aucune modification importante n'a été apportée aux modalités de nos régimes de retraite à prestations définies ou de nos autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2016 ou en 2015.

Risques

Les régimes de retraite à prestations définies de la CIBC exposent le groupe à des risques actuariels (notamment le risque de longévité), le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de marché (d'investissement) et les risques liés à l'inflation des coûts des soins de santé.

Le recours à des dérivés dans le cadre du régime de retraite de la CIBC est régi par la politique en matière de dérivés qui a été approuvée par le Comité de gestion des prestations de retraite (CGPR) et le Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction (CRRPD) du conseil. Cette politique permet le recours à des dérivés pour gérer les risques à la discrétion du Comité de placement des régimes de pension (CPRP). Les stratégies de réduction et d'atténuation des risques peuvent comprendre la couverture du risque de taux d'intérêt, du risque de change, du risque d'écart de taux ou du risque lié aux actions. La politique en matière de dérivés autorise également le recours à des dérivés pour accroître les rendements du régime.

Actuellement, le régime de retraite de la CIBC gère son risque de change au moyen d'une stratégie passive de superposition de devises qui vise à réduire le risque de change global.

Gouvernance des régimes

Tous les régimes de retraite de la CIBC sont régis par des comités de retraite locaux, la haute direction ou le conseil des fiduciaires; cependant, toutes les modifications importantes apportées aux régimes exigent l'approbation du CRRPD du conseil. Dans le cas des régimes de retraite offerts au Canada, le CRRPD est également responsable d'établir les politiques en matière de placements (notamment la composition de l'actif, les placements admissibles et le recours aux dérivés), d'évaluer la performance, y compris la situation de capitalisation, et d'approuver les modifications importantes apportées à la structure des régimes et à leur gouvernance.

Bien que les politiques de placement précises soient déterminées selon les régimes afin de tenir compte des caractéristiques propres à chaque régime, les politiques de placement applicables à tous les régimes comprennent l'optimisation de la relation risque-rendement au moyen d'un portefeuille comportant différentes catégories d'actifs et diversifié par segment du marché, secteur économique et émetteur. Les objectifs visent à s'assurer que nous serons en mesure de respecter nos obligations au titre de nos régimes par capitalisation, de maximiser le rendement sans compromettre la sécurité des régimes et de gérer les cotisations. Les placements dans des titres de créance et de participation négociés sur le marché (détenus directement ou indirectement par l'entremise de fonds de placement) représentent la répartition d'actifs la plus importante.

Le recours aux dérivés se limite aux fins et aux instruments décrits dans la politique en matière de dérivés du régime de retraite de la CIBC, qui comprennent le rendement synthétique de titres de créance ou de participation, la couverture de change, la réduction des risques et l'accroissement des rendements.

Les placements dans des catégories d'actifs précises sont encore plus diversifiés entre les fonds, les gestionnaires, les stratégies, les secteurs d'activité et les secteurs géographiques en fonction des caractéristiques propres à chaque catégorie d'actifs.

Le risque de chacune de ces catégories d'actifs sera déterminé par notre évaluation des besoins à l'égard des actifs des régimes et de la conjoncture et des conditions du marché des capitaux. Les facteurs évalués avant l'approbation de la catégorie d'actifs comprennent les facteurs démographiques, les obligations de distribution des flux de trésorerie, les exigences de liquidités, les hypothèses actuarielles, l'augmentation prévue des prestations et les flux de trésorerie internes.

C'est essentiellement au CPRP que revient la gestion des actifs des divers régimes offerts au Canada. Ce comité est composé de membres de la direction de la CIBC. Le CPRP est chargé de la nomination et de la résiliation du mandat des gestionnaires de placement (ce qui comprend Gestion d'actifs CIBC inc., filiale en propriété exclusive de la CIBC), qui disposent d'une certaine latitude à l'égard des placements selon des fourchettes de répartition cible de l'actif établies par le CRRPD. Si la répartition réelle d'un fonds dépasse les fourchettes établies, les actifs sont rééquilibrés, au besoin, pour les ramener dans les fourchettes de la répartition cible de l'actif. Un appariement de l'actif et du passif est effectué de façon périodique au cours duquel les répercussions des politiques stratégiques de placement font l'objet d'une analyse.

Le Comité de finance et d'administration des régimes de pension (CFARP) assume principalement la gestion des évaluations actuarielles des divers régimes de retraite au Canada. Le CFARP est responsable d'approuver les hypothèses actuarielles qui serviront à évaluer les régimes de retraite et de faire des recommandations à la haute direction de la CIBC sur le niveau de capitalisation annuel pour les régimes de retraite offerts au Canada.

Les comités locaux avec des mandats semblables assurent la gestion de nos régimes de retraite offerts à l'extérieur du Canada et font un compte rendu chaque année au CRRPD sur toutes les activités importantes de gouvernance.

Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

Les tableaux ci-après présentent la situation financière de nos régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni ainsi que de nos filiales des Caraïbes. Cette information ne tient pas compte d'autres régimes secondaires gérés par certaines de nos filiales parce qu'ils ne sont pas importants.

En millions de dollars, au 31 octobre ou pour l'exercice clos à cette date	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Obligation au titre des prestations définies				
Solde au début de l'exercice	6 534 \$	6 735 \$	652 \$	722 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	185	210	11	13
Coût des services passés	(8)	(12)	2	–
Coûts financiers pour l'obligation au titre des prestations définies	292	291	28	30
Cotisations salariales	6	6	–	–
Prestations versées	(308)	(285)	(29)	(27)
Règlements	–	(27)	–	–
Profits liés aux règlements	–	(4)	–	–
Prestations spéciales de cessation d'emploi	3	8	–	–
Variations des taux de change	(20)	87	1	9
Écarts actuariels nets liés à l'obligation au titre des prestations définies	734	(475)	60	(95)
Solde à la fin de l'exercice	7 418 \$	6 534 \$	725 \$	652 \$
Actifs des régimes				
Juste valeur au début de l'exercice	6 997 \$	6 796 \$	– \$	– \$
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes ¹	319	299	–	–
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes ¹	237	(62)	–	–
Cotisations patronales	241	185	29	27
Cotisations salariales	6	6	–	–
Prestations versées	(308)	(285)	(29)	(27)
Règlements	–	(27)	–	–
Frais d'administration liés aux régimes	(6)	(5)	–	–
Sorties, montant net	(1)	(1)	–	–
Variations des taux de change	(27)	91	–	–
Juste valeur à la fin de l'exercice	7 458 \$	6 997 \$	– \$	– \$
Actif (passif) net au titre des prestations définies	40	463	(725)	(652)
Provision pour moins-value ²	(18)	(18)	–	–
Actif (passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value	22 \$	445 \$	(725)\$	(652)\$

1) Le rendement réel sur les actifs des régimes de l'exercice clos le 31 octobre 2016 se chiffrait à 556 M\$ (237 M\$ en 2015).

2) La provision pour moins-value reflète l'incidence du plafond de l'actif pour les régimes assortis d'un actif net au titre des prestations définies.

L'actif (le passif) net au titre des prestations définies, net de la provision pour moins-value, est inclus dans les autres actifs et les autres passifs comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Autres actifs	187 \$	517 \$	– \$	– \$
Autres passifs ¹	(165)	(72)	(725)	(652)
	22 \$	445 \$	(725)\$	(652)\$

1) Exclut le montant de néant (1 M\$ en 2015) lié aux autres actifs et le montant de 4 M\$ (22 M\$ en 2015) lié aux autres passifs au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des filiales non significatives.

L'obligation au titre des prestations définies et les actifs des régimes par région se présentent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Obligation au titre des prestations définies				
Canada	6 734 \$	5 884 \$	672 \$	592 \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	684	650	53	60
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	7 418 \$	6 534 \$	725 \$	652 \$
Actifs des régimes				
Canada	6 676 \$	6 291 \$	– \$	– \$
États-Unis, Royaume-Uni et Caraïbes	782	706	–	–
Actifs des régimes à la fin de l'exercice	7 458 \$	6 997 \$	– \$	– \$

Montants comptabilisés dans le compte de résultat consolidé

La charge nette au titre des régimes à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Coût des services rendus au cours de l'exercice ¹	185 \$	210 \$	194 \$	11 \$	13 \$	11 \$
Coût des services passés	(8)	(12)	–	2	–	–
Coûts financiers pour l'obligation au titre des prestations définies	292	291	286	28	30	30
Produits d'intérêts générés par les actifs des régimes	(319)	(299)	(305)	–	–	–
Coût financier au titre de l'incidence du plafond de l'actif	1	1	1	–	–	–
Frais d'administration liés aux régimes	6	5	6	–	–	–
Profits liés aux règlements	–	(4)	–	–	–	–
Prestations spéciales de cessation d'emploi	3	8	–	–	–	–
Charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comptabilisée en résultat net	160 \$	200 \$	182 \$	41 \$	43 \$	41 \$

1) Le coût des services courants de 2016 est calculé à l'aide d'un taux d'actualisation distinct (4,57 %) afin de tenir compte des prestations futures de plus longue durée liées aux avantages que gagneront les participants actifs du régime au cours de l'année de service supplémentaire. Auparavant, le coût des services courants était calculé à l'aide du même taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des prestations définies autant pour les participants actifs que pour les retraités. L'incidence de ce changement est négligeable.

Montants comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé

La réévaluation nette des (pertes) profits comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global pour nos régimes de retraite à prestations définies au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans les Caraïbes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Régimes de retraite			Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies découlant des éléments suivants :						
Hypothèses démographiques	2 \$	251 \$	(37)\$	– \$	84 \$	(4)\$
Hypothèses financières	(730)	201	(470)	(70)	15	(46)
Hypothèses au titre des résultats techniques	(6)	23	43	10	(4)	4
Écarts actuariels nets sur les actifs des régimes	237	(62)	303	–	–	–
Variations du plafond de l'actif excluant les produits d'intérêts	1	1	–	–	–	–
Réévaluation nette des (pertes) profits comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global¹	(496)\$	414 \$	(161)\$	(60)\$	95 \$	(46)\$

1) Exclut la réévaluation nette des profits comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à l'égard des filiales non significatives non comprises dans l'information présentée totalisant 17 M\$ (6 M\$ de pertes nettes en 2015 et 10 M\$ de profits nets en 2014).

Régimes à prestations définies offerts au Canada

Compte tenu que les régimes de retraite offerts au Canada par la CIBC constituent environ 90 % de notre actif et de notre passif net consolidés au titre des régimes à prestations définies et de notre charge nette consolidée au titre des régimes à prestations définies, ils sont visés par les informations présentées dans ce qui suit.

Ventilation de l'obligation au titre des prestations définies et profil des échéances

La répartition de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada entre les participants actifs, les retraités et les participants dont les prestations sont différées se présente comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Participants actifs	3 702 \$	3 252 \$	192 \$	154 \$
Participants dont les prestations sont différées	463	377	s. o.	s. o.
Retraités	2 569	2 255	480	438
	6 734 \$	5 884 \$	672 \$	592 \$

s. o. Sans objet.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présente comme suit :

Au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Durée moyenne pondérée en années	16,3	15,5	14,5	13,0

Actifs des régimes

Les principales catégories d'actifs au titre des régimes de retraite à prestations définies offerts au Canada se présentent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre	2016		2015	
Catégorie d'actifs ¹				
Titres de participation canadiens ²	683 \$	10 %	852 \$	14 %
Titres de créances ³				
Obligations du gouvernement	2 193	33	1 589	25
Obligations de sociétés	828	12	614	10
Obligations ajustées en fonction de l'inflation	364	6	332	5
	3 385	51	2 535	40
Fonds de placements ⁴				
Fonds d'actions canadiennes	47	1	42	1
Fonds d'actions américaines	291	4	383	6
Fonds d'actions internationales ⁵	49	1	50	1
Fonds d'actions mondiales ⁵	955	14	1 239	20
Fonds d'actions de marchés émergents	282	4	278	4
Fonds de titres à revenu fixe	106	2	101	2
	1 730	26	2 093	34
Divers ²				
Fonds de couverture	428	6	422	7
Infrastructure et titres de participation privés	266	4	221	3
Trésorerie et équivalents de trésorerie et autres	184	3	168	2
	878	13	811	12
	6 676 \$	100 %	6 291 \$	100 %

- 1) Les catégories d'actifs reposent sur un classement en fonction du risque, y compris les expositions synthétiques au moyen de dérivés. Au 31 octobre 2016, la juste valeur des dérivés représentait un passif dérivé net de 42 M\$ (actif dérivé net de 34 M\$ en 2015).
- 2) Les actifs des régimes de retraite comprennent des valeurs mobilières émises par la CIBC et des dépôts de 19 M\$ (26 M\$ en 2015), ce qui représente 0,3 % du total des actifs des régimes offerts au Canada (0,4 % en 2015). Aux 31 octobre 2016 et 2015, la totalité des titres de participation détenus avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les fonds de couverture, l'infrastructure et les titres de participation privés.
- 3) Aux 31 octobre 2016 et 2015, la totalité des titres de créance détenus étaient de qualité supérieure, dont une tranche de 117 M\$ (98 M\$ en 2015) avait des cours quotidiens dans des marchés actifs.
- 4) Des fonds de placement et d'autres actifs détenus au 31 octobre 2016 d'un montant de 35 M\$ (35 M\$ en 2015) avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs (compte non tenu des titres détenus indirectement qui avaient des cours quotidiens dans des marchés actifs).
- 5) Les fonds d'actions mondiales comprennent des placements en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, alors que les fonds d'actions internationales ne comprennent aucun placement en Amérique du Nord.

Principales hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses moyennes pondérées employées pour calculer l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit :

Au 31 octobre	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2016	2015	2016	2015
Taux d'actualisation	3,6 %	4,4 %	3,5 %	4,3 %
Taux de croissance de la rémunération pour les cinq prochaines années ¹	2,3 %	2,5 %	2,3 %	2,5 %
Taux de croissance de la rémunération après les cinq prochaines années	2,3 %	3,0 %	2,3 %	3,0 %

- 1) Le taux de croissance de la rémunération de 2016 a été mis à jour pour tenir compte de l'utilisation d'un tableau des hypothèses relatives au taux de croissance des salaires qui est fondé sur l'âge et la durée des fonctions des employés. Le tableau mène à un taux de croissance moyen des salaires pondéré d'environ 2,3 % par année.

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tableaux de mortalité publiés. Les espérances de vie actuelles sous-tendant les valeurs de l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada se présentent comme suit (en années) :

Au 31 octobre	2016	2015
Espérance de vie des retraités actuellement âgés de 65 ans		
Hommes	23,2	23,0
Femmes	24,7	24,6
Espérance de vie à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans		
Hommes	24,2	24,1
Femmes	25,6	25,5

Les taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé de nos autres avantages postérieurs à l'emploi au Canada offrant des prestations de soins de santé, de soins dentaires et de l'assurance-vie sont comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015
Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé pour le prochain exercice	5,7 %	5,9 %
Taux auquel le taux tendanciel des coûts de soins de santé devrait diminuer	4,5 %	4,5 %
Exercice au cours duquel le taux atteint le taux tendanciel ultime	2029	2029

Analyse de sensibilité

Des changements raisonnablement possibles apportés à l'une des principales hypothèses actuarielles, alors que toutes les autres hypothèses demeurent inchangées, influeraient sur l'obligation au titre des prestations définies de nos régimes au Canada de la façon suivante :

Augmentation (diminution) estimée de l'obligation au titre des prestations définies	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi
	2016	2016
En millions de dollars, au 31 octobre		
Taux d'actualisation (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	1 138 \$	104 \$
Augmentation de l'hypothèse	(927)	(84)
Taux de croissance de la rémunération (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	(214)	(1)
Augmentation de l'hypothèse	243	1
Taux tendanciels hypothétiques des coûts de soins de santé (variation de 100 points de base)		
Diminution de l'hypothèse	s. o.	(33)
Augmentation de l'hypothèse	s. o.	38
Mortalité future		
Diminution de l'espérance de vie de une année	(159)	(18)
Augmentation de l'espérance de vie de une année	156	18

s. o. Sans objet.

Les analyses de sensibilité ci-dessus ne sont fournies qu'à titre d'indication et doivent être envisagées avec prudence puisqu'elles ont été calculées sans que d'autres hypothèses soient modifiées. En pratique, des modifications apportées à une hypothèse peuvent entraîner des changements à une autre hypothèse, ce qui peut amplifier ou amoindrir les sensibilités présentées.

Flux de trésorerie futurs*Cotisations en espèces*

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite de la CIBC à des fins de capitalisation remonte au 31 octobre 2015. La prochaine évaluation actuarielle du régime aux fins de capitalisation sera en date du 31 octobre 2016.

Les cotisations minimales de 2017 devraient atteindre 170 M\$ pour les régimes de retraite à prestations définies au Canada et 29 M\$ pour les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi au Canada. Ces estimations sont susceptibles de changer, car les cotisations dépendent de divers facteurs, dont le rendement du marché, les exigences réglementaires et la capacité de la direction à modifier la politique de capitalisation.

Prestations futures prévues

Les prestations futures prévues de nos régimes au Canada au cours des dix prochains exercices se présentent comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2017	2018	2019	2020	2021	2022-2026	Total
Régimes de retraite à prestations définies	285 \$	287 \$	297 \$	306 \$	314 \$	1 711 \$	3 200 \$
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	29	31	32	34	35	193	354
	314 \$	318 \$	329 \$	340 \$	349 \$	1 904 \$	3 554 \$

Régimes de retraite à cotisations définies et autres régimes

Nous offrons également des régimes à cotisations définies à certains employés et nous versons des cotisations à des régimes de retraite d'État. La charge comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au titre de ces régimes se présente comme suit :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Régimes à cotisations définies	20 \$	20 \$	16 \$
Régimes de retraite d'État ¹	96	96	90
	116 \$	116 \$	106 \$

1) Comprennent le Régime de pensions du Canada / Régime des rentes du Québec et la *Federal Insurance Contributions Act* des É. U.

Note 20 | Impôt sur le résultat

Total de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Compte de résultat consolidé			
Provision pour l'impôt exigible			
Ajustements pour les exercices antérieurs	(44)\$	(18)\$	(27)\$
Charge d'impôt exigible	782	713	669
	738	695	642
Provision d'impôt différé			
Ajustements pour les exercices antérieurs	13	13	15
Incidence des variations dans les taux d'impôt et les lois fiscales	(11)	3	2
Naissance et résorption des différences temporaires	(22)	(77)	40
	(20)	(61)	57
	718	634	699
Autres éléments du résultat global	(263)	70	(52)
Total du résultat global	455 \$	704 \$	647 \$

Composantes de la charge d'impôt

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Impôt exigible			
Fédéral	394 \$	358 \$	340 \$
Provincial	259	246	236
Étranger	45	107	42
	698	711	618
Impôt différé			
Fédéral	(129)	80	(23)
Provincial	(89)	54	(16)
Étranger	(25)	(141)	68
	(243)	(7)	29
	455 \$	704 \$	647 \$

Les taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada varient chaque année en fonction des modifications apportées aux taux prévus par la loi imposés par chacune des administrations fiscales et selon les variations de la proportion de nos activités exercées dans chaque province. Nous sommes également assujettis à l'impôt canadien sur le résultat des centres bancaires à l'étranger.

Les résultats des filiales étrangères seraient normalement assujettis à l'impôt canadien seulement lorsqu'ils sont rapatriés au Canada. Les impôts canadiens additionnels qui seraient exigibles si tous les résultats non distribués des filiales étrangères étaient distribués à la société mère canadienne sous forme de dividendes sont estimés à néant.

Les taux d'impôt effectifs figurant dans le compte de résultat consolidé sont différents des taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada, comme il est indiqué dans le tableau ci-après :

Rapprochement de l'impôt sur le résultat

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016		2015 ¹		2014 ¹	
Taux d'impôt fédéral et provincial combinés du Canada appliqués au résultat avant impôt sur le résultat	1 328 \$	26,5 %	1 115 \$	26,4 %	1 033 \$	26,4 %
Ajustements des impôts pour tenir compte de ce qui suit :						
Résultat des filiales étrangères	(152)	(3,0)	(87)	(2,0)	15	0,4
Résultat exonéré d'impôt	(348)	(7,0)	(358)	(8,5)	(310)	(7,9)
Cessions	(76)	(1,5)	—	—	(7)	(0,2)
Variations du taux d'impôt sur les soldes d'impôt différé	(11)	(0,2)	3	0,1	2	0,1
Incidence de la quote-part du résultat comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	(24)	(0,5)	(41)	(1,0)	(36)	(0,9)
Divers	1	— ²	2	— ²	2	— ²
Impôt sur le résultat figurant dans le compte de résultat consolidé	718 \$	14,3 %	634 \$	15,0 %	699 \$	17,9 %

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Attribuable à l'arrondissement.

Actif d'impôt différé

Sources et variations de l'actif d'impôt différé et du passif d'impôt différé

Actif d'impôt différé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Provision pour pertes sur créances	Bâtiments et matériel	Prestations de retraite et avantages du personnel	Provisions	Réévaluation des valeurs mobilières	Reports en avant de pertes fiscales ¹	Produits non acquis	Divers	Total de l'actif
2016	Solde au début de l'exercice	208 \$	81 \$	353 \$	25 \$	2 \$	62 \$	101 \$	1 \$	833 \$
	Comptabilisé dans le résultat net	18	2	13	7	7	–	16	1	64
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	155	–	16	–	–	–	171
	Divers ²	1	5	(1)	(1)	–	8	(2)	–	10
	Solde à la fin de l'exercice	227 \$	88 \$	520 \$	31 \$	25 \$	70 \$	115 \$	2 \$	1 078 \$
2015	Solde au début de l'exercice	200 \$	72 \$	430 \$	23 \$	10 \$	73 \$	106 \$	5 \$	919 \$
	Comptabilisé dans le résultat net	4	(2)	36	1	(6)	(18)	(8)	(5)	2
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	(122)	–	–	–	–	–	(122)
	Divers ²	4	11	9	1	(2)	7	3	1	34
	Solde à la fin de l'exercice	208 \$	81 \$	353 \$	25 \$	2 \$	62 \$	101 \$	1 \$	833 \$
2014	Solde au début de l'exercice	203 \$	72 \$	313 \$	26 \$	21 \$	87 \$	104 \$	1 \$	827 \$
	Comptabilisé dans le résultat net	(3)	–	63	(3)	(13)	(14)	2	2	34
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	54	–	2	–	–	–	56
	Divers ²	–	–	–	–	–	–	–	2	2
	Solde à la fin de l'exercice	200 \$	72 \$	430 \$	23 \$	10 \$	73 \$	106 \$	5 \$	919 \$

Passif d'impôt différé

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Immobilisations incorporelles	Bâtiments et matériel	Prestations de retraite et avantages du personnel	Goodwill	Réévaluation des valeurs mobilières	Loyers à recevoir	Change	Divers	Total du passif
2016	Solde au début de l'exercice	(124)\$	(49)\$	(13)\$	(81)\$	(29)\$	– \$	(38)\$	(20)\$	(354)\$
	Comptabilisé dans le résultat net	(33)	5	8	(6)	(29)	–	–	11	(44)
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	(5)	–	(8)	–	62	4	53
	Divers ²	(1)	(1)	2	(1)	12	–	–	6	17
	Solde à la fin de l'exercice	(158)\$	(45)\$	(8)\$	(88)\$	(54)\$	– \$	24 \$	1 \$	(328)\$
2015	Solde au début de l'exercice	(104)\$	(44)\$	(9)\$	(72)\$	(110)\$	(47)\$	(27)\$	(29)\$	(442)\$
	Comptabilisé dans le résultat net	(18)	(5)	5	(9)	7	55	–	24	59
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	(7)	–	76	–	–	(1)	68
	Divers ²	(2)	–	(2)	–	(2)	(8)	(11)	(14)	(39)
	Solde à la fin de l'exercice	(124)\$	(49)\$	(13)\$	(81)\$	(29)\$	– \$	(38)\$	(20)\$	(354)\$
2014	Solde au début de l'exercice	(76)\$	(38)\$	(8)\$	(70)\$	(40)\$	(60)\$	(26)\$	(16)\$	(334)\$
	Comptabilisé dans le résultat net	(28)	(6)	(1)	(2)	(44)	13	–	(23)	(91)
	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	–	–	–	–	(26)	–	(1)	–	(27)
	Divers ²	–	–	–	–	–	–	–	10	10
	Solde à la fin de l'exercice	(104)\$	(44)\$	(9)\$	(72)\$	(110)\$	(47)\$	(27)\$	(29)\$	(442)\$

Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2016

Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2015

Actif d'impôt différé, montant net, au 31 octobre 2014

750 \$

479 \$

477 \$

1) Les reports en avant de pertes fiscales comprennent un montant de 70 M\$ (35 M\$ en 2015 et 40 M\$ en 2014) lié aux pertes d'exploitation (dont un montant de 63 M\$ est lié aux États-Unis, un montant de 1 M\$, au Canada, et un montant de 5 M\$, à d'autres pays) venant à échéance sur plusieurs années à compter de 2017, ainsi qu'un montant de néant (27 M\$ en 2015 et 33 M\$ en 2014) lié aux pertes en capital canadiennes ne venant jamais à échéance.

2) Comprennent les écarts de change.

L'actif d'impôt différé et le passif d'impôt différé sont évalués par entité aux fins de la présentation dans notre bilan consolidé. Ainsi, l'actif d'impôt différé net de 750 M\$ (479 M\$ en 2015) est présenté à titre d'actif d'impôt différé de 771 M\$ (507 M\$ en 2015) et de passif d'impôt différé de 21 M\$ (28 M\$ en 2015) dans le bilan consolidé.

Pertes fiscales non comptabilisées

Le montant des pertes fiscales inutilisées à l'égard desquelles aucun actif d'impôt différé n'avait été comptabilisé s'élevait à 1 123 M\$ au 31 octobre 2016 (975 M\$ en 2015). Une tranche de néant (92 M\$ en 2015) de ces pertes n'est pas assortie d'une date d'échéance et une tranche de 1 123 M\$ (883 M\$ en 2015) arrivera à échéance d'ici 10 ans.

Enron

Au cours des exercices précédents, l'Agence du revenu du Canada a établi de nouvelles cotisations dans lesquelles elle a refusé la déduction de paiements d'environ 3 G\$ au titre du règlement lié à Enron en 2005 et des frais juridiques connexes. L'affaire est devant les tribunaux. L'audience devant la Cour canadienne de l'impôt concernant la déductibilité des paiements liés à Enron devrait commencer à la fin de 2017.

Si nous réussissons à faire accepter intégralement notre position fiscale, nous comptabiliserions une économie d'impôt additionnelle de 231 M\$ et un remboursement d'intérêts imposable d'environ 190 M\$. Si nous ne réussissons pas, une charge d'impôt additionnelle d'environ 820 M\$ et des intérêts non déductibles d'environ 157 M\$ nous incomberaient.

Déduction pour dividendes reçus

En juin 2016, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a établi à l'égard de la CIBC une nouvelle cotisation haussant d'environ 118 M\$ le montant d'impôt à payer au motif que certains dividendes reçus de sociétés canadiennes en 2011 étaient non déductibles parce qu'ils s'inscrivaient dans le cadre d'un

« mécanisme de transfert de dividendes ». Les circonstances dans lesquelles les dividendes visés par la nouvelle cotation ont été reçus s'apparentent à celles qui étaient prévues dans les règles proposées dans le budget fédéral canadien de 2015. La CIBC est persuadée que sa position fiscale était appropriée et entend contester vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers.

Note 21 | Résultat par action

En millions de dollars, sauf les données sur les actions, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Résultat de base par action			
Résultat net applicable aux actionnaires	4 275 \$	3 576 \$	3 218 \$
Moins : dividendes et primes sur actions privilégiées	38	45	87
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	4 237	3 531	3 131
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	395 389	397 213	397 620
Résultat de base par action	10,72 \$	8,89 \$	7,87 \$
Résultat dilué par action			
Résultat net applicable aux porteurs d'actions ordinaires	4 237 \$	3 531 \$	3 131 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	395 389	397 213	397 620
Ajouter : options sur actions pouvant être exercées ¹ (en milliers)	530	619	800
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation (en milliers)	395 919	397 832	398 420
Résultat dilué par action	10,70 \$	8,87 \$	7,86 \$

1) Ne tiennent pas compte du nombre moyen de 1 304 880 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 99,80 \$, du nombre moyen de 754 144 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 100,50 \$ et du nombre moyen de 288 542 options en cours à un prix d'exercice moyen pondéré de 96,36 \$, respectivement, pour les exercices clos les 31 octobre 2016, 2015 et 2014, le prix d'exercice des options étant supérieur au cours moyen des actions ordinaires.

Note 22 | Engagements, cautionnements et actifs donnés en garantie

Engagements

Ententes relatives au crédit

Les ententes relatives au crédit sont habituellement des instruments hors bilan et généralement conclues pour répondre aux besoins de financement de clients. En outre, il existe certains engagements de crédit en vertu desquels nous pourrions devoir consentir du crédit qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé. Notre politique de garanties exigées relativement à ces ententes et les types de garanties détenues sont généralement les mêmes que pour les prêts. Les montants contractuels présentés ci-après pour les ententes relatives au crédit représentent le montant maximum du crédit additionnel que nous pourrions devoir accorder. Les montants contractuels représentent également les montants additionnels du risque de crédit si le crédit contracté venait à être entièrement utilisé, si une contrepartie manquait à ses obligations et si la garantie se révélait sans valeur. Ces montants contractuels ne sont pas nécessairement représentatifs des liquidités futures requises ou du risque de perte réel, puisqu'un grand nombre de ces ententes arriveront à échéance ou cesseront d'exister sans que des prélèvements ne soient effectués.

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants contractuels	
	2016	2015
Prêts de valeurs ¹	38 657 \$	32 169 \$
Engagements de crédit inutilisés ²	186 406	175 649
Facilités de garantie de liquidité	8 842	5 941
Lettres de crédit de soutien et de bonne fin	12 377	11 155
Lettres de crédit documentaires et commerciales	217	327
Divers	282	278
	246 781 \$	225 519 \$

1) Excluent les prêts de valeurs de 2,5 G\$ (1,4 G\$ en 2015) contre espèces puisqu'ils sont comptabilisés au bilan consolidé.

2) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps à notre gré, d'un montant de 105,0 G\$ (97,1 G\$ en 2015).

En outre, les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon totalisaient 81,5 G\$ (78,3 G\$ en 2015); de ce montant, 8,5 G\$ (7,7 G\$ en 2015) proviennent de transactions entre la CIBC et les coentreprises.

La CIBC a accordé des indemnités à des clients des coentreprises relativement à des opérations de prêt de titres avec des tierces parties s'élevant à 71,0 G\$ (69,1 G\$ en 2015).

Prêts de valeurs

Les prêts de valeurs représentent pour nous un risque de crédit quand nous prêtons nos propres valeurs ou celles de nos clients et que l'emprunteur manque à son obligation de restitution. L'emprunteur doit garantir la totalité de la valeur prêtée en tout temps.

Engagements de crédit inutilisés

Les engagements de crédit inutilisés représentent la tranche non utilisée des facilités de crédit que nous avons approuvées pour satisfaire aux besoins des clients. Ils peuvent être assortis de diverses conditions qui doivent être remplies avant leur utilisation et comprennent des facilités accordées dans le cas de financement d'acquisition éventuelle. Le risque de crédit associé à ces facilités découle de la possibilité qu'un engagement donne lieu à un prêt à un moment futur, avant l'échéance de l'engagement. Le montant des garanties obtenues, si elles sont jugées nécessaires, est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Facilités de garantie de liquidité

Nous fournissons des facilités de garantie de liquidité irrévocables principalement sur les fonds multicédants de PCAC. Nous agissons à titre d'agent des services financiers pour certains de ces fonds multicédants, tandis que d'autres fonds multicédants sont administrés par des tiers. Les facilités de liquidités pour nos programmes de PCAC soutenu pour les fiducies Safe Trust, Sure Trust et Sound Trust nous obligent à fournir le financement, sous réserve du respect de certaines conditions relativement à ces fonds multicédants, pour les actifs productifs.

Lettres de crédit de soutien et de bonne fin

Ces instruments constituent l'engagement irrévocable d'effectuer des paiements à un tiers dans l'éventualité où les clients ne pourraient respecter leurs obligations contractuelles financières ou d'exécution. Le risque de crédit lié à ces instruments est généralement le même que dans le cas d'engagements de prêts irrévocables consentis aux clients. Si nous jugeons une garantie nécessaire, le montant de celle-ci est fondé sur notre évaluation du crédit de l'emprunteur et peut comprendre l'obtention d'un privilège sur les biens actuels et futurs de l'emprunteur.

Lettres de crédit documentaires et commerciales

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments à court terme émis pour le compte d'un client, qui permettent à un tiers, comme un exportateur, de tirer des traites sur la CIBC jusqu'à concurrence d'un certain montant, sous réserve de conditions particulières. Nous sommes exposés au risque que le client ne règle pas, en fin de compte, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Engagements au titre de contrats de location simple¹

Les paiements et les encaissements minimums futurs exigibles aux termes des contrats de location simple pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre 2016	Contrats de location simple	
	Paiements	Encaissements ²
2017	430 \$	122 \$
2018	398	123
2019	347	124
2020	287	124
2021	227	128
2022 et par la suite	1 026	1 472

1) Le total des frais de location (à l'exception des ententes de service) pour des bâtiments et du matériel s'est élevé à 445 M\$ (432 M\$ en 2015 et 407 M\$ en 2014).

2) Comprennent des produits de sous-location tirés d'un contrat de location-financement visant une propriété dont une partie est louée et considérée comme un immeuble de placement.

Engagements au titre des contrats de location-financement¹

Les paiements minimums futurs exigibles aux termes des contrats de location-financement pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

En millions de dollars, au 31 octobre 2016	
2017	57 \$
2018	55
2019	53
2020	51
2021	49
2022 et par la suite	379
Moins : charges d'intérêts futures	644
Valeur actuelle des engagements au titre des contrats de location-financement	226
	418 \$

1) Le total des charges d'intérêts liées aux contrats de location-financement se chiffrait à 30 M\$ (30 M\$ en 2015 et 28 M\$ en 2014).

Autres engagements

À titre d'investisseurs dans des activités de Banque d'affaires, nous concluons des engagements afin de financer des fonds de souscriptions privées externes. Relativement à ces activités, nous avons pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de 145 M\$ (143 M\$ en 2015).

En outre, nous agissons comme preneur ferme pour certaines nouvelles émissions en vertu desquelles, de façon autonome ou avec un syndicat d'établissements financiers, nous achetons ces nouvelles émissions à des fins de revente aux investisseurs. Au 31 octobre 2016, les engagements de prise ferme connexes s'élevaient à 196 M\$ (687 M\$ en 2015).

Cautionnements et autres contrats d'indemnisation**Cautionnements**

Un cautionnement est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements déterminés pour rembourser le titulaire à l'égard d'une perte qu'il subit du fait qu'un débiteur donné n'a pas effectué un paiement à l'échéance selon les conditions premières ou modifiées d'un instrument de créance. Les cautionnements comprennent les lettres de crédit de soutien et de bonne fin, telles qu'elles sont décrites ci-dessus, et la protection vendue au titre des dérivés de crédit, telle qu'elle est décrite à la note 12.

Autres contrats d'indemnisation

Dans le cours normal des affaires, nous concluons des contrats en vertu desquels nous pouvons accepter d'indemniser la contrepartie à un contrat contre les pertes découlant de fausses représentations, de bris de garantie ou de l'inexécution de certaines dispositions, ou encore contre les réclamations ou les pertes attribuables à certains événements externes, comme le décrit le contrat en question. Cela pourrait comprendre, par exemple, les pertes découlant des modifications des lois fiscales, des litiges ou des réclamations relativement au rendement passé. De plus, nous avons conclu des contrats d'indemnisation avec chacun de nos administrateurs et dirigeants pour les protéger, quand la loi le permet, contre les réclamations et les pertes qu'ils pourraient subir (y compris les montants versés en règlement de ces réclamations) dans leurs fonctions à la CIBC. Dans la plupart des cas, aucun plafond de perte n'est prévu, ce qui signifie que l'obligation maximum éventuelle n'est pas définie. Des montants sont comptabilisés lorsque nous avons une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement antérieur, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques devra être affectée au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Nous sommes d'avis qu'il est peu probable que les conditions qui entraîneraient des obligations en vertu de ces contrats se produisent. Les montants versés en vertu de ces contrats ont été négligeables à ce jour. Les montants présentés dans les états financiers consolidés relativement aux indemnisations, déclarations et garanties aux 31 octobre 2016 et 2015 étaient négligeables.

Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, nous donnons en garantie nos actifs, ou nous pouvons vendre ou donner à nouveau en garantie des actifs de tiers en garantie de dettes ou pour faciliter certaines activités, lorsque les ententes conclues avec les tiers le permettent, au besoin.

Le tableau qui suit présente la provenance et l'utilisation de nos actifs donnés en garantie et de nos garanties à leur valeur comptable :

En millions de dollars, au 31 octobre	2016	2015
Provenance des actifs donnés en garantie et des garanties¹		
Dépôts auprès d'autres banques	11 \$	16 \$
Valeurs mobilières	23 690	24 603
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> ²	20 996	23 114
Prêts hypothécaires	14 227	11 962
Cartes de crédit ³	4 245	4 782
Autres actifs	6 022	5 460
	69 191 \$	69 937 \$
Utilisation des actifs donnés en garantie et des garanties		
Valeurs prêtées	19 564 \$	16 864 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	2 326	3 492
Emprunts garantis	39 484	39 644
Transactions sur dérivés ⁴	6 074	8 658
Gouvernements et banques centrales à l'étranger ⁵	691	366
Systèmes de compensation, systèmes de paiement, dépositaires et autres ⁵	1 052	913
	69 191 \$	69 937 \$

1) Excluent le surdimensionnement d'actifs donnés en garantie.

2) Comprennent certains soldes de liquidités en transit liés au processus de titrisation.

3) Ces actifs sont détenus dans des fiducies de titrisation consolidées et appuient les passifs au titre du financement pour un montant de 4,2 G\$, d'une juste valeur de 4,2 G\$ (4,8 G\$, d'une juste valeur de 4,8 G\$ en 2015).

4) Comprennent les marges pour contrats à terme normalisés et options négociés en Bourse, les swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation et les transactions sur dérivés garantis.

5) Comprennent les actifs donnés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation, aux systèmes de paiement et aux dépôts ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales à l'étranger. Excluent les garanties intrajournalières fournies à la Banque du Canada ayant trait au système de transfert de paiements de grande valeur puisqu'elles nous sont généralement rendues chaque jour à la fin du cycle de règlement.

Le tableau suivant présente l'utilisation des actifs de tiers donnés en garantie et des garanties pouvant être vendues ou données à nouveau en garantie :

En millions de dollars, au 31 octobre	2016	2015
Garanties reçues et pouvant être vendues ou données à nouveau en garantie	73 724 \$	66 561 \$
Moins : actifs non vendus ou donnés à nouveau en garantie	28 589	33 609
	45 135 \$	32 952 \$
Utilisation des actifs donnés en garantie et des garanties		
Valeurs prêtées	19 093 \$	15 305 \$
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	11 886	6 851
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	10 338	9 806
Transactions sur dérivés ¹	3 818	990
	45 135 \$	32 952 \$

1) Comprennent les marges pour contrats à terme normalisés et options négociés en Bourse, les swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation et les transactions sur dérivés garantis.

De plus, voir la section Engagements ci-dessus pour obtenir plus de précisions sur les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon.

Valeurs mobilières reçues en garantie

Les sûretés reçues relativement aux valeurs mobilières de clients pouvant être vendues ou données à nouveau en garantie le sont dans le cadre de prêts de valeurs, de valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres, de prêts sur marge, ou encore pour garantir des contrats de dérivés. Les sûretés peuvent être vendues ou données à nouveau en garantie par la CIBC relativement à des valeurs empruntées, prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres, à des prêts sur marge, dans le cadre de transactions sur dérivés ou pour couvrir des valeurs vendues à découvert.

Note 23 | Passifs éventuels et provisions

Dans le cours normal des affaires, la CIBC est partie à diverses procédures judiciaires, y compris des enquêtes réglementaires, dans le cadre desquelles des dommages-intérêts imposants sont réclamés à la CIBC et à ses filiales. Des provisions sont constituées pour les procédures judiciaires si, de l'avis de la direction, il est probable que des ressources économiques devront être affectées au règlement de l'affaire et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable. Si l'estimation fiable d'une perte probable se situe dans une fourchette de résultats possibles à l'intérieur de laquelle un montant précis semble représenter une meilleure estimation, ce montant est comptabilisé. Si aucun montant précis à l'intérieur de la fourchette de résultats possibles ne semble être une meilleure estimation qu'un autre montant, le montant médian de la fourchette est comptabilisé. Dans certains cas, toutefois, il n'est pas possible de déterminer si une obligation est probable ou d'estimer de façon fiable le montant de la perte, de sorte qu'aucun montant ne peut être comptabilisé.

Même s'il est par nature difficile de prédire l'issue de ces procédures judiciaires, à la lumière de nos connaissances actuelles et après consultation de nos conseillers juridiques, nous ne prévoyons pas que l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, aura des répercussions négatives importantes sur nos états financiers consolidés. Par contre, l'issue de ces affaires, individuellement ou collectivement, pourrait avoir une incidence importante sur nos résultats d'exploitation pour une période donnée. Nous évaluons régulièrement le caractère adéquat des provisions pour les procédures judiciaires de la CIBC et procédons aux ajustements nécessaires en fonction des nouvelles informations disponibles.

Selon la CIBC, les pertes sont raisonnablement possibles lorsque le risque qu'elles surviennent n'est pas probable, sans être faible. Il est raisonnablement possible que la CIBC puisse subir des pertes au-delà des montants comptabilisés lorsque la perte comptabilisée correspond au point médian d'une fourchette de pertes raisonnablement possibles, ou que la perte éventuelle se rapporte à un litige pour lequel une issue défavorable est raisonnablement possible, sans être probable.

La CIBC croit qu'outre les montants déjà comptabilisés au titre des pertes raisonnablement possibles, la fourchette globale estimative pour les procédures judiciaires importantes la visant susceptibles de faire l'objet d'une telle estimation allait de néant à environ 1,4 G\$ au 31 octobre 2016. La fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles est fondée sur les informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures importantes dans lesquelles la CIBC est partie, compte tenu de la meilleure estimation de la CIBC quant aux pertes pouvant résulter de ces procédures et susceptibles de faire l'objet d'une estimation. L'estimation de la CIBC exige beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures et, dans bien des cas, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer. La fourchette ne tient pas compte des dommages-intérêts exemplaires potentiels ni des intérêts. La fourchette estimative au 31 octobre 2016 est fondée sur les procédures judiciaires importantes présentées ci-après. Les éléments déterminant la fourchette estimative changeront au fil du temps, et les pertes réelles pourraient être très différentes de l'estimation actuelle. Pour certaines procédures judiciaires, la CIBC ne croit pas qu'une estimation puisse être faite actuellement, car bon nombre ne sont qu'à un stade préliminaire, et les montants réclamés ne sont pas tous déterminés. Ainsi, ces procédures judiciaires ne sont pas incluses dans la fourchette.

Les sections ci-après décrivent les procédures judiciaires importantes visant la CIBC, pour lesquelles nous avons l'intention de nous défendre avec vigueur.

Banque Canadienne Impériale de Commerce c. Green

En juillet 2008, des actionnaires ont présenté devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario un projet de recours collectif contre la CIBC et plusieurs administrateurs et dirigeants, anciens et actuels, de la CIBC. Ils allèguent que la CIBC et les administrateurs et dirigeants ont enfreint la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario en faisant d'importantes fausses déclarations et en omettant de communiquer l'information sur l'exposition de la CIBC au marché américain des prêts hypothécaires à risque. Les demandeurs ont intenté ce recours collectif au nom de tous les actionnaires de la CIBC au Canada qui ont acheté des actions entre le 31 mai 2007 et le 28 février 2008. Le recours collectif vise des dommages-intérêts de 10 G\$. En juillet 2012, les motions en autorisation de déposer la demande introductive et en certification du recours collectif des demandeurs ont été rejetées par la Cour supérieure de justice de l'Ontario. En février 2014, la Cour d'appel de l'Ontario a rendu sa décision et infirmé celle du tribunal inférieur, certifiant la cause à titre de recours collectif. En août 2014, la CIBC et les divers défendeurs ont reçu l'autorisation d'en appeler de la décision devant la Cour suprême du Canada. L'appel des défendeurs a été entendu par la Cour suprême du Canada le 9 février 2015. En décembre 2015, la Cour suprême du Canada a confirmé la décision de la Cour d'appel de l'Ontario autorisant la cause à titre de recours collectif certifié.

Fresco v. Canadian Imperial Bank of Commerce

Gaudet c. Banque Canadienne Impériale de Commerce

En juin 2007, deux projets de recours collectifs ont été déposés à l'encontre de la CIBC devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (*Fresco v. CIBC*) et devant la Cour supérieure du Québec (*Gaudet c. CIBC*). Chaque recours collectif est fondé sur des allégations identiques au titre d'heures supplémentaires impayées pour des employés de première ligne du service à la clientèle ne faisant pas partie de la direction, à temps plein et à temps partiel. Le recours collectif en Ontario vise des dommages-intérêts de 500 M\$, ainsi que des dommages-intérêts exemplaires de 100 M\$ pour tous les employés au Canada, tandis que le recours collectif au Québec est limité aux employés du Québec et a été suspendu en attendant l'issue du recours collectif en Ontario. En juin 2009, en Ontario, le juge saisi de la motion a rejeté la certification du recours collectif. En septembre 2010, les juges de la Cour divisionnaire de l'Ontario ont confirmé, par une majorité de deux contre un, le rejet, par le juge saisi de la motion, de la demande de certification de la demanderesse et l'adjudication des dépens en faveur de la CIBC. En janvier 2011, la Cour d'appel de l'Ontario a autorisé la demanderesse à en appeler de la décision rejetant la certification. En juin 2012, la Cour d'appel de l'Ontario a infirmé la décision du tribunal inférieur et a certifié le recours collectif. La Cour suprême du Canada a rendu sa décision en mars 2013, rejetant la demande d'autorisation de la CIBC d'en appeler de la certification du recours collectif et rejetant l'appel incident de la demanderesse à l'égard du total des dommages-intérêts accordés.

Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Loi sur la protection du consommateur du Québec :

Marcotte c. Banque de Montréal et al.

Corriveau c. Banque Amex du Canada et al.

Lamoureux c. Banque de Montréal et al.

St-Pierre c. Banque de Montréal et al.

Marcotte c. Banque de Montréal et al. (II)

Giroux c. Banque Royale du Canada et al.

Depuis 2004, un certain nombre de projets de recours collectifs ont été déposés devant la Cour supérieure du Québec contre la CIBC et de nombreuses autres institutions financières. Les recours collectifs intentés pour le compte des détenteurs de cartes de crédit allèguent que les institutions financières enfreignent certaines dispositions de la *Loi sur la protection du consommateur* (LPC) du Québec, notamment en facturant des frais de conversion de devises et des frais sur les avances de fonds, en augmentant les limites de crédit sans le consentement exprès du détenteur de carte et en omettant d'accorder un délai de grâce de 21 jours avant de facturer des frais sur le solde sur lequel les intérêts sont calculés. La CIBC et d'autres banques défenderesses ont conjointement invoqué l'inapplicabilité constitutionnelle de la LPC sur la base que les banques ne sont pas tenues de se conformer aux lois provinciales étant donné que les services bancaires et la divulgation des frais de crédit sont exclusivement de compétence fédérale.

Le premier de ces recours collectifs (*Marcotte c. Banque de Montréal et al.*), qui allègue que la facturation de frais de conversion de devises est contraire à la LPC, a été entendu en 2008. Dans une décision rendue en juin 2009, le juge de première instance a donné raison aux demandeurs en concluant que la LPC est constitutionnellement applicable aux institutions financières sous réglementation fédérale et en condamnant tous les défendeurs à des dommages-intérêts. La Cour a condamné la CIBC à des dommages-intérêts compensatoires de 38 M\$, auxquels s'ajoute un montant additionnel qui sera déterminé plus tard. La Cour a condamné un certain nombre d'autres défendeurs, mais pas la CIBC, à verser des dommages-intérêts exemplaires. La CIBC et les autres institutions financières en ont appelé de cette décision. L'appel a été entendu par la Cour d'appel du Québec en septembre 2011. En

août 2012, la Cour d'appel du Québec a partiellement accueilli les appels des banques défenderesses et a infirmé le jugement de première instance rendu contre la CIBC. Les demandeurs et quelques-unes des banques défenderesses ont interjeté appel de la décision devant la Cour suprême du Canada, et l'appel a été entendu en février 2014. Le 19 septembre 2014, la Cour suprême du Canada a conclu que les dispositions pertinentes de la LPC du Québec étaient constitutionnellement applicables aux banques, mais que la CIBC ne pouvait être condamnée à des dommages-intérêts, puisqu'elle s'était entièrement conformée aux dispositions de la LPC du Québec.

Les projets de recours collectifs dans *Giroux et Marcotte II* ont fait l'objet de désistements en janvier 2015.

Les recours dans *Lamoureux, St-Pierre et Corriveau* ont été réglés, sous réserve de l'approbation du tribunal pour laquelle une audience est fixée en décembre 2016. Aux termes du règlement proposé, la CIBC versera 4,25 M\$ pour régler ces trois recours.

Recours collectifs liés aux cartes de crédit – Litige quant aux frais d'interchange :

Bancroft-Snell v. Visa Canada Corporation, et al.

9085-4886 Québec Inc. c. Visa Canada Corporation et al.

Watson v. Bank of America Corporation, et al.

Fuze Salon v. BofA Canada Bank, et al.

1023926 Alberta Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.

The Crown & Hand Pub Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.

Hello Baby Equipment Inc. v. BofA Canada Bank, et al.

Depuis 2011, sept projets de recours collectifs ont été initiés contre VISA Canada Corporation (Visa), MasterCard International Incorporated (MasterCard), la CIBC et nombre d'autres institutions financières. Les recours collectifs, intentés au nom de tous les commerçants ayant accepté des paiements par Visa ou MasterCard du 23 mars 2001 jusqu'à maintenant, allèguent deux complots « distincts, mais dépendants l'un de l'autre », l'un concernant Visa et l'autre, MasterCard. Selon les allégations, Visa et MasterCard auraient conspiré avec leurs banques émettrices pour fixer un taux d'interchange et des frais d'escompte de commerçant par défaut, et certaines règles (p. ex., la règle obligeant à honorer toutes les cartes et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient pour effet d'accroître les frais d'escompte de commerçant. Les faits reprochés comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des intérêts financiers et l'enrichissement injustifié. Les parties réclament des dommages-intérêts généraux et exemplaires d'un montant non précisé. La motion en certification du recours collectif dans *Watson* a été accueillie en mars 2014. La décision accordant la certification du recours collectif a été portée en appel, et la cause a été entendue en décembre 2014. En août 2015, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a accueilli l'appel en partie, certaines causes d'action ayant été radiées tandis que d'autres ont été rétablies. La cause demeure certifiée à titre de recours collectif. Le procès dans l'affaire *Watson* devrait commencer en septembre 2018.

Recours collectifs relatifs au remboursement anticipé des prêts hypothécaires :

Jordan v. CIBC Mortgages Inc.

Lamarre c. Hypothèques CIBC inc.

Sherry v. CIBC Mortgages Inc.

En 2011, trois projets de recours collectifs ont été déposés devant les Cours supérieures de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique contre Hypothèques CIBC inc. Les demandeurs représentants allèguent que, depuis 2005, Hypothèques CIBC inc. a facturé à tort des pénalités en cas de remboursement anticipé de prêts hypothécaires ou a facturé des pénalités excessives et que les clauses de calcul du contrat hypothécaire prévoyant le pouvoir discrétionnaire d'imposer des pénalités en cas de remboursement anticipé sont nulles et non exécutoires en droit. La motion en certification du recours collectif dans *Sherry v. CIBC Mortgages Inc.* a été accueillie en juin 2014, sous réserve que les demandeurs présentent une définition du groupe viable. En juillet 2014, la CIBC a déposé un avis d'appel. L'appel de la CIBC concernant la décision en certification dans l'affaire *Sherry* a été entendu en avril 2016, et l'affaire a été prise en délibéré. En juin 2016, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a partiellement accueilli l'appel, certaines causes d'action ayant été radiées. La cause demeure certifiée à titre de recours collectif. Aucune des parties n'a présenté une demande d'autorisation de pourvoi devant la Cour suprême du Canada.

Oppenheimer Holdings Inc., Oppenheimer & Co. Inc. et OPY Credit Corp. v. Canadian Imperial Bank of Commerce et CIBC World Markets Corp.

En mars 2013, une action a été déposée devant la Cour suprême de l'État de New York contre la CIBC par Oppenheimer Holdings Inc., Oppenheimer & Co. Inc. (Oppenheimer) et OPY Credit Corp., pour réclamer des dommages-intérêts de 176 M\$ US en raison d'un manquement allégué aux termes d'une facilité de crédit que la CIBC avait conclue avec OPY Credit Corp. en janvier 2008 (*Oppenheimer Holdings Inc. v. Canadian Imperial Bank of Commerce*). En novembre 2013, la Cour a rejeté toutes les actions déposées par Oppenheimer Holdings Inc. et Oppenheimer et a réduit le litige à une seule cause d'action, soit l'allégation d'OPY Credit Corp. que la Banque Canadienne Impériale de Commerce n'avait pas respecté la facilité de crédit. En janvier 2014, les demanderesses ont déposé une demande modifiée faisant valoir des réclamations relativement à des manquements allégués aux termes de la facilité de crédit, ainsi que des réclamations liées à une entente d'achat d'actifs entre Oppenheimer Holdings Inc. et Oppenheimer et la CIBC et CIBC World Markets Corp. En octobre 2014, la Cour a accueilli en partie la requête en rejet présentée par la CIBC, réduisant la portée des réclamations contre la CIBC. L'affaire se poursuit.

Barbero v. Royal Bank of Canada, et al.

En avril 2015, un projet de recours collectif a été déposé devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique contre la CIBC, la Banque Royale du Canada, La Banque Toronto-Dominion, la Banque de Montréal et La Banque de Nouvelle-Écosse. Le recours est intenté au nom des résidents de la Colombie-Britannique qui allèguent s'être vu facturer une prime ou des frais mensuels au titre d'une protection de crédit par les défenderesses sans jamais avoir donné leur consentement ou leur autorisation. Les demandeurs allèguent que les défenderesses ont recouru à des pratiques commerciales uniformes, injustes, frauduleuses et illégales pour recruter des clients qui ne tirent aucun avantage notable du produit. Les demandeurs réclament un remboursement des primes, des charges ou des frais reçus des clients ainsi que des dommages-intérêts généraux et exemplaires d'un montant non précisé. La motion en certification du recours collectif est prévue pour février 2017.

Cerberus Capital Management L.P. v. CIBC

En octobre 2015, Securitized Asset Funding 2011-2, Ltd., entité d'investissement ad hoc affiliée à Cerberus Capital Management L.P. (collectivement « Cerberus »), a intenté auprès de la Cour fédérale de New York une action contre la CIBC, réclamant des dommages-intérêts non précisés d'« au moins plusieurs centaines de millions de dollars ». Le recours vise deux transactions datant de 2008 et de 2011 dans le cadre desquelles la CIBC a émis un billet et un certificat à recours limité à Cerberus, ce qui a réduit considérablement l'exposition de la CIBC au marché immobilier résidentiel américain. Dans la plainte qu'ils ont déposée, les demandeurs prétendent que la CIBC a violé les conditions de son contrat avec Cerberus en omettant de calculer adéquatement et d'effectuer deux séries de versements venus à échéance en vertu du billet de 2008 et du certificat de 2011.

En novembre 2015, Cerberus s'est désistée de l'action qu'elle avait intentée devant la Cour fédérale, pour ensuite déposer une nouvelle action comportant les mêmes réclamations auprès de la Cour de l'État de New York. En janvier 2016, la CIBC a signifié sa réponse et demande reconditionnelle. En mars 2016, Cerberus a déposé une requête en jugement sommaire et a demandé la suspension des interrogatoires préalables. En avril 2016, la Cour a ordonné aux parties de commencer les interrogatoires préalables. La Cour n'a pas encore fixé de date pour l'audience relative à la requête en jugement sommaire.

Recours collectifs contre Valeant :***Catucci v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.******Potter v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.***

En mars 2016, un projet de recours collectif a été déposé devant la Cour supérieure du Québec au nom des acheteurs d'actions de Valeant Pharmaceuticals International Inc. contre l'émetteur, ses dirigeants et ses administrateurs, ses auditeurs et le syndicat de prise ferme à l'égard de six appels publics à l'épargne réalisés entre 2013 et 2015. CIBC World Markets Corp. faisait partie du syndicat de prise ferme de trois de ces appels publics à l'épargne (prise ferme de 1,5 % d'un placement de 1,6 G\$ US en juin 2013, de 1,5 % d'un placement de 900 M\$ US en décembre 2013 et de 0,625 % d'un placement de 5,25 G\$ US et de 1,5 G€ en mars 2015). Le projet de recours collectif allègue que Valeant et les autres défendeurs ont fait de fausses déclarations, y compris dans les prospectus visant les appels publics à l'épargne, sur les relations de Valeant avec diverses « pharmacies spécialisées » qui agissaient prétendument de façon inappropriée dans le cadre de la distribution des produits de Valeant, ce qui a fait gonfler artificiellement les résultats d'exploitation, les produits et le cours de l'action de Valeant pendant la période concernée. En juillet 2016, un projet de recours collectif similaire (*Potter v. Valeant Pharmaceuticals International Inc., et al.*) a été déposé devant la Cour fédérale du New Jersey. La motion en certification du recours collectif dans l'affaire *Catucci* est prévue pour avril 2017.

In re PrivateBancorp Shareholder Litigation

Après l'annonce de l'acquisition proposée de PrivateBancorp, Inc., trois projets de recours collectif ont été déposés au nom des actionnaires de PrivateBancorp, Inc. devant la Circuit Court du Comté de Cook, en Illinois : *Solak v. Richman, et al.*, *Parshall v. PrivateBancorp, Inc., et al.*, et *Griffin v. PrivateBancorp, Inc., et al.* Dans toutes les causes, PrivateBancorp, Inc. ainsi que les membres de son conseil d'administration sont désignés à titre de défendeurs, les demandeurs prétendant que les administrateurs ont manqué à leurs obligations fiduciaires relativement à la transaction. Dans l'une de ces causes (*Griffin*), le demandeur fait de plus valoir que PrivateBancorp, Inc. a aidé et encouragé ces manquements présumés de la part de ses administrateurs. Dans deux de ces causes (*Parshall* et *Griffin*), la CIBC est également désignée à titre de défenderesse, les demandeurs estimant que celle-ci a, elle aussi, aidé et encouragé ces manquements. Il est allégué de façon générale que la transaction est le fruit d'un processus vicié, que le prix n'est pas juste et que certaines dispositions de la convention de fusion pourraient notamment dissuader un acquéreur potentiel de déposer une offre concurrente. Les demandeurs demandent une injonction et d'autres mesures, dont des dommages-intérêts. La CIBC juge que les demandes et les allégations sont sans fondement et que des moyens de droit et de fait peuvent être opposés à ces demandes. Au quatrième trimestre de 2016, les recours ont été modifiés et réunis dans un même dossier sous le nom de *In re PrivateBancorp Shareholder Litigation*.

Provisions pour procédures judiciaires

Le tableau suivant présente les variations de nos provisions pour procédures judiciaires :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015
Solde au début de l'exercice	27 \$	39 \$
Nouvelles provisions comptabilisées	106	12
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(9)	(22)
Reprises des montants inutilisés	(6)	(2)
Solde à la fin de l'exercice	118 \$	27 \$

Les nouvelles provisions comptabilisées en 2016 comprennent un montant de 76 M\$ au titre d'une entente de règlement sans contestation conclue avec la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) relativement à une affaire ayant entraîné des remboursements à certains clients. La CIBC a elle-même découvert et déclaré cette affaire à la CVMO. L'entente de règlement sans contestation a été approuvée par la CVMO aux termes d'une ordonnance datée du 28 octobre 2016 et représentait une obligation juridique à la fin de l'exercice considéré.

Restructuration

Au cours de 2015, nous avons comptabilisé des charges de restructuration cumulées de 296 M\$ dans Siège social et autres. Les charges avaient surtout trait à des indemnités de départ et comprenaient le Programme Clarté, une priorité à l'échelle de la Banque destinée à simplifier nos activités. Les charges comprenaient également des coûts de restructuration liés à CIBC FirstCaribbean, ce qui comprend des coûts liés à la vente des opérations bancaires au Belize de CIBC FirstCaribbean.

Au cours du quatrième trimestre de 2016, nous avons comptabilisé des charges de restructuration additionnelles de 134 M\$, alors que nous continuons de mettre en œuvre des initiatives destinées à simplifier nos activités.

Le tableau suivant présente les variations des provisions liées à la restructuration :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015
Solde au début de l'exercice	244 \$	– \$
Nouvelles provisions comptabilisées	158	296
Moins :		
Montants engagés et imputés au titre des provisions existantes	(122)	(52)
Reprises des montants inutilisés	(24)	–
Solde à la fin de l'exercice	256 \$	244 \$

Bien que le montant comptabilisé de 256 M\$ représente notre meilleure estimation au 31 octobre 2016 du montant nécessaire au règlement de l'obligation, l'incertitude persiste quant au moment où l'obligation sera réglée et aux montants qui seront réellement payés, puisque cela dépendra en grande partie de chacun des faits et des circonstances.

Note 24 | Concentration du risque de crédit

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties présentent des caractéristiques économiques similaires ou sont situées dans la même région géographique. Les changements d'ordre économique, politique ou autre pourraient influencer de la même façon sur la capacité de ces contreparties de respecter leurs obligations contractuelles.

Les montants du risque de crédit associé à nos instruments financiers au bilan et hors bilan sont résumés dans le tableau suivant :

Risque de crédit par pays en fonction du lieu où il est assumé en dernier recours

En millions de dollars, au 31 octobre	2016				2015			
	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Canada	États-Unis	Autres pays	Total
Au bilan								
Principaux actifs ^{1, 2, 3}	387 354 \$	59 457 \$	36 130 \$	482 941 \$	345 718 \$	62 760 \$	35 798 \$	444 276 \$
Hors bilan								
Ententes relatives au crédit								
Institutions financières	45 464 \$	6 187 \$	3 578 \$	55 229 \$	39 781 \$	3 496 \$	3 781 \$	47 058 \$
Gouvernements	5 894	66	108	6 068	4 912	–	47	4 959
Services bancaires de détail	114 834	–	415	115 249	105 967	3	285	106 255
Entreprises	51 512	13 326	5 397	70 235	48 749	11 886	6 612	67 247
	217 704 \$	19 579 \$	9 498 \$	246 781 \$	199 409 \$	15 385 \$	10 725 \$	225 519 \$
Dérivés^{4, 5}								
Par type de contrepartie								
Institutions financières ⁶	6 384 \$	4 029 \$	7 766 \$	18 179 \$	6 037 \$	3 467 \$	7 502 \$	17 006 \$
Gouvernements	5 275	–	5	5 280	5 379	–	39	5 418
Entreprises	1 612	859	929	3 400	1 675	458	999	3 132
	13 271	4 888	8 700	26 859	13 091	3 925	8 540	25 556
Moins : incidence de la compensation	(9 225)	(3 594)	(5 146)	(17 965)	(8 466)	(3 104)	(5 490)	(17 060)
Total des dérivés	4 046 \$	1 294 \$	3 554 \$	8 894 \$	4 625 \$	821 \$	3 050 \$	8 496 \$

1) Les principaux actifs se composent de l'encaisse et des dépôts auprès d'autres banques, des prêts et des acceptations, nets de la provision pour pertes sur créances, des valeurs mobilières, des valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres et des dérivés.

2) Comprennent 378,5 G\$ en dollars canadiens (344,0 G\$ en 2015) et 104,4 G\$ en monnaies étrangères (100,3 G\$ en 2015).

3) Comprennent des prêts et des acceptations de 319,8 G\$ (291,0 G\$ en 2015), nets de la provision pour pertes sur créances. Aucun secteur d'activité ni aucune administration étrangère ne comptent pour plus de 10 % de ce montant.

4) Également compris dans les principaux actifs au bilan présentés dans le tableau.

5) Ne comprennent pas des dérivés négociés en Bourse d'un montant de 903 M\$ (786 M\$ en 2015).

6) Comprennent des justes valeurs positives (nettes des REC) de 3 M\$ (12 M\$ en 2015) sur le montant notionnel de 0,4 G\$ (1,2 G\$ en 2015) avec des garants financiers.

En outre, voir la note 22 pour plus de précisions sur les valeurs de clients prêtées par les coentreprises que la CIBC a formées avec The Bank of New York Mellon.

Pour plus de précisions au sujet de notre risque de crédit, se reporter également aux parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque.

Note 25 | Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des affaires, nous fournissons des services bancaires à des parties liées et concluons avec elles des transactions à des conditions comparables à celles du marché. Les parties liées comprennent les principaux dirigeants¹, leurs proches parents et les entités sur lesquelles les principaux dirigeants ou leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint. Les parties liées comprennent également les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des employés de la CIBC. Les prêts accordés à ces parties liées sont faits dans le cours normal des affaires et sont assortis essentiellement des mêmes modalités que les transactions comparables conclues avec des parties non liées. Les filiales de la CIBC étant consolidées, les transactions conclues avec ces entités ont été éliminées et ne sont pas présentées à titre de transactions entre parties liées. Nous offrons une subvention sur les frais annuels et des taux d'intérêt privilégiés appliqués aux soldes des cartes de crédit des dirigeants, que nous offrons d'ailleurs à tous les employés de la CIBC.

Principaux dirigeants et les personnes morales ou physiques avec qui ils ont des liens

Au 31 octobre 2016, les prêts consentis aux principaux dirigeants¹ et leurs proches parents, ainsi qu'aux entités sur lesquelles les administrateurs et les dirigeants et leurs proches parents exercent le contrôle ou le contrôle conjoint s'élevaient à 140 M\$ (73 M\$ en 2015), les lettres de crédit et les cautionnements totalisaient 2 M\$ (1 M\$ en 2015) et les engagements de crédit inutilisés atteignaient 46 M\$ (37 M\$ en 2015).

Ces soldes à payer ne sont généralement pas garantis, et pour les exercices clos les 31 octobre 2016 et 2015, nous n'avons comptabilisé aucune dotation à la provision pour pertes sur créances relativement à ces montants.

- 1) Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la CIBC, directement ou indirectement, et comprennent les membres du conseil (désignés comme les « administrateurs ») et du Comité de direction et certains dirigeants nommés aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada) (collectivement désignés comme les « dirigeants »). Les membres du conseil qui sont également des membres du Comité de direction sont compris à titre de dirigeants.

Rémunération des principaux dirigeants

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre

	2016		2015	
	Administrateurs	Dirigeants	Administrateurs	Dirigeants
Avantages à court terme ¹	2 \$	22 \$	2 \$	23 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	–	3	–	2
Avantages fondés sur des actions ²	2	27	2	21
Indemnités de fin de contrat de travail	–	–	–	7
Total de la rémunération	4 \$	52 \$	4 \$	53 \$

- 1) Comprennent les salaires, les avantages prévus par la loi et les avantages non prévus par la loi à payer aux dirigeants, ainsi que les honoraires à verser aux administrateurs au cours de l'exercice. Comprennent également les montants au titre des régimes d'encouragement annuels à payer aux dirigeants selon la comptabilité de caisse.

- 2) Comprennent les montants à leurs justes valeurs à la date d'attribution des droits consentis au cours de l'exercice.

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées, se reporter aux notes suivantes :

Régimes de paiements fondés sur des actions

Pour plus de précisions sur les régimes offerts aux administrateurs et aux dirigeants, voir la note 18.

Régimes au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Pour plus de précisions sur les transactions entre parties liées entre la CIBC et les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, voir la note 19.

Entreprises associées et coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Pour obtenir plus de précisions sur les entreprises associées et les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, voir la note 26.

Note 26 | Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Coentreprises

La CIBC est un partenaire de coentreprise à parts égales avec The Bank of New York Mellon dans deux coentreprises : Compagnie Trust CIBC Mellon et Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon, qui offrent des services de fiducie et des services liés aux actifs, les deux au Canada. Au 31 octobre 2016, la valeur comptable de nos placements dans les coentreprises s'établissait à 380 M\$ (343 M\$ en 2015) et était comprise dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2016, les prêts au titre des coentreprises étaient de 50 M\$ (néant en 2015), et les engagements de crédit inutilisés totalisaient 78 M\$ (128 M\$ en 2015).

La CIBC, The Bank of New York Mellon et CIBC Mellon ont conjointement et solidairement indemnisé les clients des coentreprises à l'égard des opérations de prêt de valeurs. Pour plus de précisions, voir la note 22.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes de coentreprises, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2016 et 2015, aucune de nos coentreprises n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Résultat net	64 \$	57 \$	50 \$
Autres éléments du résultat global	2	(2)	2
Total du résultat global	66 \$	55 \$	52 \$

Entreprises associées

Au 31 octobre 2016, la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées s'établissait à 386 M\$ (1 504 M\$ en 2015). Ceux-ci comprenaient des placements dans des entreprises associées cotées d'une valeur comptable de 201 M\$ (193 M\$ en 2015) et d'une juste valeur de 223 M\$ (166 M\$ en 2015), ainsi que des placements dans des entreprises associées non cotées d'une valeur comptable de 185 M\$ (1 311 M\$ en 2015) et d'une juste valeur de 198 M\$ (1 649 M\$ en 2015). De la valeur comptable totale de nos placements dans des entreprises associées, 2 M\$ (néant en 2015) étaient inclus dans Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, 33 M\$ (1 169 M\$ en 2015) dans Gestion des avoirs, 330 M\$ (316 M\$ en 2015) dans Marchés des capitaux, et 21 M\$ (19 M\$ en 2015) dans Siège social et autres.

Au 31 octobre 2016, les prêts consentis aux entreprises associées totalisaient néant (12 M\$ en 2015), et les engagements de crédit inutilisés, 153 M\$ (132 M\$ en 2015). Nous avons aussi pris des engagements d'investir jusqu'à concurrence de néant (1 M\$ en 2015) dans nos entreprises associées.

Il n'y a eu aucune quote-part non comptabilisée des pertes des entreprises associées, pour l'exercice ou de façon cumulative. En 2016 et 2015, aucune de nos entreprises associées n'a eu de restrictions importantes l'empêchant de transférer des fonds sous forme de dividendes en espèces ou de distributions, ou de rembourser des prêts ou avances.

Le tableau suivant présente le résumé de l'ensemble de l'information financière liée à notre quote-part dans les entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014
Résultat net	32 \$	120 \$	176 \$
Autres éléments du résultat global	4	(3)	14
Total du résultat global	36 \$	117 \$	190 \$

Note 27 | Principales filiales

La liste suivante présente les principales filiales de la CIBC. Sauf indication contraire, la CIBC détient directement ou indirectement 100 % des actions avec droit de vote.

En millions de dollars, au 31 octobre 2016

Nom de la filiale ¹	Adresse du siège social ou du bureau principal	Valeur comptable des actions détenues par la CIBC ²
Gestion d'actifs CIBC, inc.	Toronto, Ontario, Canada	444 \$
CIBC BA Limited	Toronto, Ontario, Canada	– ³
Services Investisseurs CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	25
Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée	Mississauga, Ontario, Canada	23
Hypothèques CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	230
Placements CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	2
Compagnie Trust CIBC	Toronto, Ontario, Canada	591
Marchés mondiaux CIBC inc.	Toronto, Ontario, Canada	306
CIBC WM Real Estate Ltd.	Toronto, Ontario, Canada	
Marchés mondiaux CIBC Immobilier (Québec) Itée	Montréal, Québec, Canada	
CIBC Wood Gundy Services financiers inc.	Toronto, Ontario, Canada	
CIBC Wood Gundy Services financiers (Québec) inc.	Montréal, Québec, Canada	
CIBC USA Holdings Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC World Markets Corp.	New York, New York, États-Unis	
Canadian Imperial Holdings Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Inc.	New York, New York, États-Unis	
CIBC Capital Corporation	New York, New York, États-Unis	
CIBC Delaware Funding Corp.	New York, New York, États-Unis	
Atlantic Trust Group, LLC	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
AT Investment Advisers, Inc.	Chicago, Illinois, États-Unis	
Atlantic Trust Company, National Association	Atlanta, Géorgie, États-Unis	
INTRIA Items Inc.	Mississauga, Ontario, Canada	100
CIBC Holdings (Cayman) Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	9 933
CIBC Cayman Bank Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Cayman Capital Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Investments (Cayman) Limited	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
FirstCaribbean International Bank Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC Bank and Trust Company (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
CIBC Trust Company (Bahamas) Limited (91,7 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Bank (Bahamas) Limited (87,3 %)	Nassau, Bahamas	
FirstCaribbean International Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
FirstCaribbean International Bank (Cayman) Limited (91,7 %)	George Town, Grand Caïman, îles Caïmans	
FirstCaribbean International Bank (Jamaïca) Limited (91,4 %)	Kingston, Jamaïque	
FirstCaribbean International Bank (Trinidad and Tobago) Limited (91,7 %)	Maraval, Port of Spain, Trinité-et-Tobago	
FirstCaribbean International Wealth Management Bank (Barbados) Limited (91,7 %)	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC Reinsurance Company Limited	Warrens, St. Michael, Barbade	
CIBC World Markets plc	Londres, Royaume-Uni	490
CIBC World Markets (Japan) Inc.	Warrens, St. Michael, Barbade	48
CIBC Australia Ltd.	Sydney, Nouvelle-Galles-du-Sud, Australie	19

1) Chaque filiale est constituée en société ou structurée en vertu des lois de l'État ou du pays où se trouve son bureau principal, sauf dans le cas de CIBC USA Holdings Inc., CIBC World Markets Corp., Canadian Imperial Holdings Inc., CIBC inc., CIBC Capital Corporation, CIBC Delaware Funding Corp., Atlantic Trust Group, LLC et AT Investment Advisers, Inc., qui ont été constituées en société ou structurées en vertu des lois du Delaware, États-Unis; Atlantic Trust Company, National Association, qui a été structurée en vertu des lois fédérales américaines.

2) La valeur comptable des actions des filiales est indiquée au coût et peut comprendre des actions ordinaires et des actions privilégiées sans droit de vote. Ces montants sont éliminés au moment de la consolidation.

3) La valeur comptable des actions détenues par la CIBC est inférieure à 1 M\$.

Outre ce qui précède, nous consolidons certaines entités structurées sur lesquelles nous exerçons le contrôle. Pour plus de précisions, voir la note 6.

Note 28 | Informations sectorielles et géographiques

La CIBC compte trois unités d'exploitation stratégique : Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, Gestion des avoirs et Marchés des capitaux. Ces unités d'exploitation stratégique sont appuyées par Siège social et autres.

Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises offrent aux particuliers et aux entreprises au Canada des conseils, des produits et des services financiers grâce à une solide équipe composée de conseillers et de directeurs relationnels présents dans nos centres bancaires ou grâce à nos solutions d'accès à distance, comme nos conseillers mobiles et nos services bancaires par téléphone, en direct ou mobiles.

Gestion des avoirs offre des services consultatifs ainsi que des solutions de placements intégrés afin de combler les besoins des clients institutionnels, de détail et à valeur nette élevée. Ensemble, nos services de gestion d'actifs, de courtage de détail et de gestion privée de patrimoine constituent une offre intégrée de services dont la prestation est assurée par environ 1 600 conseillers au Canada et aux États-Unis. Le poste Divers comprend les résultats d'ACI. Pour plus de précisions sur la vente de notre participation minoritaire dans ACI, se reporter à la note 3.

Marchés des capitaux offre des produits et des services intégrés de réseau mondial, des services consultatifs et d'exécution en placement, des services financiers aux entreprises et des services de recherche de premier plan aux grandes entreprises, aux gouvernements et à des clients institutionnels à l'échelle mondiale.

Siège social et autres comprend les groupes fonctionnels suivants, soit Technologie et opérations, Finance (y compris Trésorerie), Administration, Gestion du risque et Vérification interne, ainsi que d'autres groupes de soutien. Les charges de ces groupes fonctionnels et de soutien sont habituellement réparties entre les secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique. Siège social et autres comprend également nos opérations des services bancaires internationaux, principalement CIBC FirstCaribbean, les investissements stratégiques dans les coentreprises CIBC Mellon ainsi que d'autres postes du compte de résultat et du bilan non directement attribuables aux secteurs d'activité. L'investissement de la CIBC dans The Bank of N.T. Butterfield & Son Limited était inclus dans les résultats du groupe Siège social et autres jusqu'à sa vente le 30 avril 2015.

Répartition aux unités d'exploitation

Les activités de trésorerie ont une incidence sur les résultats financiers présentés par les unités d'exploitation stratégique. Chaque secteur d'activité au sein de nos unités d'exploitation stratégique se voit imputer ou créditer un coût de financement établi en fonction du marché respectivement pour les actifs et les passifs, ce qui a une incidence sur la performance des unités d'exploitation stratégique en termes de produits. Lorsque le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité inhérents à nos actifs et passifs liés aux clients font l'objet d'une cession interne à la Trésorerie, ils sont gérés conformément au cadre et aux limites du risque de la CIBC. Les résultats financiers non répartis liés aux activités de trésorerie sont présentés dans Siège social et autres. Les capitaux sont attribués aux unités d'exploitation stratégique de façon à évaluer constamment les coûts économiques et à les jumeler aux avantages sous-jacents et aux risques associés aux activités des unités d'exploitation stratégique. Les profits sur le capital non attribué continuent d'être comptabilisés dans Siège social et autres. Nous examinons continuellement nos méthodes de fixation des prix de cession interne afin de nous assurer qu'elles tiennent compte des conditions changeantes du marché et des pratiques du secteur.

Nous employons le modèle de gestion fabricant-secteur client-distributeur pour mesurer et présenter les résultats d'exploitation des secteurs d'activité de nos unités d'exploitation stratégique Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, et Gestion des avoirs. Ce modèle se sert de certaines estimations et de méthodes de répartition dans la préparation de l'information financière sectorielle. Selon ce modèle, les paiements internes relatifs aux commissions de vente, de renouvellement et de suivi et le recouvrement des frais de prestation de services de distribution sont répartis entre les secteurs d'activité et les unités d'exploitation stratégique. Périodiquement, les taux des commissions de vente, de renouvellement et de suivi versés aux segments de clients pour certains produits et services sont révisés et appliqués prospectivement.

Les charges autres que d'intérêts sont attribuées aux unités d'exploitation stratégique auxquelles elles se rapportent selon des critères appropriés. Les produits, les charges et les autres ressources au bilan liés à certaines activités sont entièrement imputés aux secteurs d'activité au sein des unités d'exploitation stratégique.

Les provisions individuelles et les dotations à la provision correspondantes sont présentées dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives. La provision collective et les dotations à la provision correspondantes sont comptabilisées dans Siège social et autres, à l'exception i) des prêts hypothécaires à l'habitation en souffrance depuis plus de 90 jours, ii) des prêts personnels et des prêts notés aux PME en souffrance depuis plus de 30 jours, et iii) des radiations nettes dans le portefeuille de cartes de crédit, qui sont tous présentés dans leurs unités d'exploitation stratégique respectives. Toutes les provisions relatives à CIBC FirstCaribbean et les dotations à la provision correspondantes sont présentées dans Siège social et autres.

Modifications apportées à nos secteurs d'activité

2016

Les modifications suivantes ont été apportées à la présentation de l'information financière au cours du premier trimestre de 2016. Les montants des périodes précédentes ont été reclassés en conséquence. Les résultats de nos unités d'exploitation stratégique ont été touchés par ces modifications, mais les reclassements n'ont eu aucune incidence sur le résultat net consolidé.

- Dans les secteurs d'activité des Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement, compris dans Marchés des capitaux, et des Services bancaires aux entreprises, compris dans Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises, la segmentation de notre clientèle a été redéfinie de façon à renforcer notre stratégie focalisée sur les clients, ce qui a permis d'assurer un niveau de spécialisation et d'expertise sectorielles plus élevé, et ce, tout en élargissant les zones desservies. Nous avons transféré les comptes des clients en conséquence entre ces secteurs d'activité.
- La méthode de fixation des prix de cession interne utilisée par le groupe Trésorerie pour que soient portés au débit ou au crédit des unités d'exploitation stratégique, respectivement, les coûts et les profits liés aux actifs et aux passifs au titre du financement a été améliorée afin qu'elle soit mieux adaptée à nos modèles de risque de liquidité.

De plus :

Dans Marchés des capitaux :

- Les produits tirés de la souscription de titres de créance et de titres de participation, auparavant répartis entre les secteurs d'activité Marchés CIBC, réseau mondial et Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement, ont été transférés de manière à être intégralement présentés dans le secteur d'activité Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement.

Dans Gestion des avoirs :

- Le secteur des Services consultatifs de gestion de patrimoine, dont les résultats étaient auparavant présentés dans le secteur d'activité de gestion d'actifs, a été transféré au secteur de courtage de détail.
- Le secteur « Divers » a été créé afin d'inclure les résultats d'ACI, auparavant présentés dans le secteur de gestion d'actifs.

2015

Marchés des capitaux

En novembre 2015, le nom de l'unité d'exploitation stratégique Services bancaires de gros a été changé pour Marchés des capitaux. Cette unité d'exploitation stratégique comprend Marchés CIBC, réseau mondial, Services financiers aux entreprises, Banque d'investissement et autres.

2014

Vente du portefeuille Aéroplan

Le 27 décembre 2013, nous avons vendu à la Banque TD environ la moitié de notre portefeuille Aéro Or VISA, qui comprend majoritairement des clients titulaires uniquement d'une carte de crédit. Par conséquent, les produits liés à la vente du portefeuille de cartes de crédit sont passés du secteur d'activité Services bancaires personnels au poste Divers du secteur d'activité Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises. Les montants des périodes précédentes ont été retraités en conséquence.

Répartition des activités de trésorerie

Les prix de cession interne liés à la trésorerie continuent d'être imputés ou crédités à chaque secteur d'activité de nos unités d'exploitation stratégique. Nous avons modifié notre approche quant à la répartition de l'incidence financière résiduelle des activités de trésorerie. Certaines charges sont attribuées directement aux secteurs d'activité, et le solde net des produits est désormais comptabilisé dans Siège social et autres. Les montants des périodes précédentes ont été retraités en conséquence.

Résultats par secteurs d'activité et répartition géographique

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	Services bancaires – détail et entreprises	Gestion des avoirs	Marchés des capitaux	Siège social et autres	Total CIBC	Canada ¹	États-Unis ¹	Caraïbes ¹	Autres pays ¹	
2016	Produits nets d'intérêts²	6 218 \$	203 \$	2 115 \$	(170)\$	8 366 \$	7 639 \$	64 \$	577 \$	86 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 174	3 110	789	596	6 669	5 208	576	620	265
	Produits intersectoriels³	463	(474)	11	–	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	Total des produits	8 855	2 839	2 915	426	15 035	12 847	640	1 197	351
	Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	765	–	153	133	1 051	890	93	22	46
	Amortissement et perte de valeur⁴	93	26	5	338	462	374	46	35	7
	Charges autres que d'intérêts	4 379	1 727	1 393	1 010	8 509	7 295	556	473	185
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 618	1 086	1 364	(1 055)	5 013	4 288	(55)	667	113
	Impôt sur le résultat²	929	222	288	(721)	718	616	(13)	87	28
	Résultat net (perte nette)	2 689 \$	864 \$	1 076 \$	(334)\$	4 295 \$	3 672 \$	(42)\$	580 \$	85 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :									
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	20 \$	20 \$	– \$	– \$	20 \$	– \$
	Actionnaires	2 689	864	1 076	(354)	4 275	3 672	(42)	560	85
	Actif moyen⁵	265 760 \$	4 482 \$	162 842 \$	76 056 \$	509 140 \$	420 432 \$	53 694 \$	27 599 \$	7 415 \$
2015⁶	Produits nets d'intérêts²	5 879 \$	203 \$	1 870 \$	(37)\$	7 915 \$	7 221 \$	145 \$	458 \$	91 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 080	2 722	740	399	5 941	4 491	650	601	199
	Produits intersectoriels³	447	(457)	10	–	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	Total des produits	8 406	2 468	2 620	362	13 856	11 712	795	1 059	290
	Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	670	(1)	54	48	771	701	22	49	(1)
	Amortissement et perte de valeur⁴	93	26	5	311	435	348	42	38	7
	Charges autres que d'intérêts	4 216	1 758	1 327	1 125	8 426	7 229	546	469	182
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 427	685	1 234	(1 122)	4 224	3 434	185	503	102
	Impôt sur le résultat²	897	167	277	(707)	634	462	48	97	27
	Résultat net (perte nette)	2 530 \$	518 \$	957 \$	(415)\$	3 590 \$	2 972 \$	137 \$	406 \$	75 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :									
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	– \$	14 \$	14 \$	– \$	– \$	14 \$	– \$
	Actionnaires	2 530	518	957	(429)	3 576	2 972	137	392	75
	Actif moyen⁵	242 890 \$	4 796 \$	142 771 \$	64 867 \$	455 324 \$	388 220 \$	40 170 \$	19 984 \$	6 950 \$
2014⁶	Produits nets d'intérêts²	5 587 \$	196 \$	1 540 \$	136 \$	7 459 \$	6 728 \$	164 \$	471 \$	96 \$
	Produits autres que d'intérêts	2 239	2 408	849	408	5 904	4 459	578	584	283
	Produits intersectoriels³	397	(404)	7	–	–	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	Total des produits	8 223	2 200	2 396	544	13 363	11 187	742	1 055	379
	Dotation à (reprise sur) la provision pour pertes sur créances	731	–	43	163	937	661	59	219	(2)
	Amortissement et perte de valeur⁴	87	22	5	699	813	319	36	451	7
	Charges autres que d'intérêts	4 132	1 560	1 220	787	7 699	6 734	424	378	163
	Résultat (perte) avant impôt sur le résultat	3 273	618	1 128	(1 105)	3 914	3 473	223	7	211
	Impôt sur le résultat²	814	148	259	(522)	699	525	72	49	53
	Résultat net (perte nette)	2 459 \$	470 \$	869 \$	(583)\$	3 215 \$	2 948 \$	151 \$	(42)\$	158 \$
	Résultat net (perte nette) applicable aux :									
	Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	2 \$	– \$	(5)\$	(3)\$	2 \$	– \$	(5)\$	– \$
	Actionnaires	2 459	468	869	(578)	3 218	2 946	151	(37)	158
	Actif moyen⁵	229 947 \$	4 354 \$	122 469 \$	54 711 \$	411 481 \$	357 142 \$	27 565 \$	20 355 \$	6 419 \$

1) Le résultat net et l'actif moyen sont répartis selon le lieu géographique où ils sont comptabilisés.

2) Les produits nets d'intérêts et la charge d'impôt de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la base d'imposition équivalente (BIE) de 474 M\$ (482 M\$ en 2015 et 421 M\$ en 2014), les montants équivalents étant compensés dans le secteur Siège social et autres.

3) Les produits intersectoriels représentent les commissions de vente internes et la répartition des produits selon le modèle de gestion fabricant–secteur client–distributeur.

4) Comprennent l'amortissement et la perte de valeur des bâtiments, du mobilier, du matériel, des améliorations locatives et des logiciels, ainsi que d'autres immobilisations incorporelles. De plus, les résultats de 2014 comprennent une perte de valeur du goodwill lié à CIBC FirstCaribbean.

5) Les actifs sont présentés en fonction de moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière, et c'est la mesure examinée par la direction.

6) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

s. o. Sans objet.

Le tableau ci-dessous présente une répartition des produits par secteur d'activité :

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015 ¹	2014 ¹
Services bancaires – détail et entreprises			
Services bancaires personnels	7 066 \$	6 693 \$	6 305 \$
Services bancaires aux entreprises	1 726	1 623	1 531
Divers	63	90	387
	8 855 \$	8 406 \$	8 223 \$
Gestion des avoirs			
Courtage de détail	1 269 \$	1 282 \$	1 232 \$
Gestion d'actifs	746	707	601
Gestion privée de patrimoine	381	379	275
Divers	443	100	92
	2 839 \$	2 468 \$	2 200 \$
Marchés des capitaux ²			
Marchés CIBC, réseau mondial	1 640 \$	1 353 \$	991 \$
Services financiers aux entreprises et de Banque d'investissement	1 259	1 273	1 294
Divers	16	(6)	111
	2 915 \$	2 620 \$	2 396 \$
Siège social et autres ²			
Services bancaires internationaux	722 \$	678 \$	600 \$
Divers	(296)	(316)	(56)
	426 \$	362 \$	544 \$

1) Certaines informations ont été reclassées afin de rendre leur présentation conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.

2) Les produits de Marchés des capitaux comprennent un ajustement selon la BIE de 474 M\$ (482 M\$ en 2015 et 421 M\$ en 2014), les montants équivalents étant compensés dans Siège social et autres.

Note 29 | Instruments financiers – informations à fournir

Certaines informations à fournir exigées par l'IFRS 7 sont comprises dans les parties ombragées du rapport de gestion portant sur la gestion du risque, comme l'autorise la norme. Le tableau suivant présente un recoupement entre ces informations et celles qui se trouvent dans le rapport de gestion.

Description	Section
Pour chaque type de risque lié aux instruments financiers, une entité doit présenter : son exposition aux risques et comment ils se présentent; les objectifs, les politiques et les procédés utilisés pour la gestion des risques; les méthodes utilisées pour mesurer les risques et la description des garanties.	Vue d'ensemble Risque de crédit Risque de marché Risque de liquidité Risque opérationnel Risques juridiques et de réputation Risque de réglementation
Risque de crédit : exposition brute au risque de crédit; qualité de crédit; concentration du risque.	Risque de crédit
Risque de marché : portefeuilles de négociation – valeur à risque (VAR); VAR en situation de crise; exigences supplémentaires liées aux risques; portefeuilles autres que de négociation – risque de taux d'intérêt; risque de change; risque lié aux actions.	Risque de marché
Risque de liquidité : actifs liquides; échéance des actifs et des passifs financiers et engagements au titre du crédit.	Risque de liquidité

Nous avons présenté des informations quantitatives relatives au risque de crédit conformément aux directives de Bâle à la section Risque de crédit du rapport de gestion, lesquelles exigent des entités qu'elles présentent les risques auxquels elles sont exposées en fonction de la façon dont elles gèrent leurs activités et leurs risques. Le tableau ci-après présente les expositions au bilan se rapportant au risque de crédit, en vertu de différentes approches tirées de Bâle, affichées par catégories comptables et par portefeuilles selon le dispositif de Bâle.

En millions de dollars, au 31 octobre	Catégories comptables	Portefeuilles selon Bâle									
		Approche NI avancée et approche standard						Titrisation d'actifs	Montant total assujéti au risque de crédit	Non assujéti au risque de crédit	Total au bilan consolidé
		Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	Autres risques liés au portefeuille de détail				
2016	Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	163 \$	10 193 \$	2 086 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	12 442 \$	1 723 \$	14 165 \$
	Valeurs mobilières	1 320	30 352	3 791	–	–	–	3 250	38 713	48 710	87 423
	Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	–	–	5 433	–	–	–	–	5 433	–	5 433
	Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	14 376	8 950	5 051	–	–	–	–	28 377	–	28 377
	Prêts	63 648	4 705	1 369	204 078	21 565	10 451	2 181	307 997	1 111	309 108
	Provision pour pertes sur créances	–	–	–	–	–	–	–	–	(1 691)	(1 691)
	Dérivés	5 799	6 776	15 187	–	–	–	–	27 762	–	27 762
	Engagements de clients en vertu d'acceptations	10 609	1 615	140	–	–	–	–	12 364	–	12 364
	Autres actifs	437	1 963	5 269	147	32	14	4	7 866	10 550	18 416
	Total du risque de crédit	96 352 \$	64 554 \$	38 326 \$	204 225 \$	21 597 \$	10 465 \$	5 435 \$	440 954 \$	60 403 \$	501 357 \$
2015	Total du risque de crédit	85 638 \$	54 032 \$	44 739 \$	185 381 \$	20 435 \$	10 030 \$	4 857 \$	405 112 \$	58 197 \$	463 309 \$

Note 30 | Compensation des actifs et des passifs financiers

Le tableau suivant présente les montants qui n'ont pas été compensés au bilan consolidé conformément aux exigences de l'IAS 32 ainsi que les montants qui sont assujettis à des accords de compensation exécutoires, mais qui ne sont pas admissibles à la compensation au bilan consolidé, et ce, soit parce que nous ne jouissons pas actuellement d'un droit juridiquement exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, soit parce que nous n'avons pas l'intention de régler d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Actifs financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires						Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé
	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé				
				Instruments financiers ²	Garanties reçues ³	Montants nets		
2016								
Dérivés	33 335 \$	(7 239)\$	26 096 \$	(17 965)\$	(3 877)\$	4 254 \$	1 666 \$	27 762 \$
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 433	–	5 433	–	(5 282)	151	–	5 433
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	30 731	(2 354)	28 377	–	(28 362)	15	–	28 377
	69 499 \$	(9 593)\$	59 906 \$	(17 965)\$	(37 521)\$	4 420 \$	1 666 \$	61 572 \$
2015								
Dérivés	32 938 \$	(7 771)\$	25 167 \$	(17 060)\$	(3 556)\$	4 551 \$	1 175 \$	26 342 \$
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	3 245	–	3 245	–	(3 182)	63	–	3 245
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	31 803	(1 714)	30 089	–	(30 070)	19	–	30 089
	67 986 \$	(9 485)\$	58 501 \$	(17 060)\$	(36 808)\$	4 633 \$	1 175 \$	59 676 \$

Passifs financiers

En millions de dollars, au 31 octobre	Montants assujettis à des accords de compensation exécutoires						Montants non assujettis à des accords de compensation exécutoires ⁴	Montants nets présentés au bilan consolidé
	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés	Montants bruts compensés au bilan consolidé ¹	Montants nets	Montants connexes non compensés au bilan consolidé				
				Instruments financiers ²	Garanties données ³	Montants nets		
2016								
Dérivés	34 820 \$	(7 239)\$	27 581 \$	(17 965)\$	(7 328)\$	2 288 \$	1 226 \$	28 807 \$
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	2 518	–	2 518	–	(2 473)	45	–	2 518
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	14 048	(2 354)	11 694	–	(11 680)	14	–	11 694
	51 386 \$	(9 593)\$	41 793 \$	(17 965)\$	(21 481)\$	2 347 \$	1 226 \$	43 019 \$
2015								
Dérivés	35 486 \$	(7 771)\$	27 715 \$	(17 060)\$	(6 625)\$	4 030 \$	1 342 \$	29 057 \$
Garanties au comptant au titre de valeurs prêtées	1 429	–	1 429	–	(1 389)	40	–	1 429
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	10 628	(1 714)	8 914	–	(8 889)	25	–	8 914
	47 543 \$	(9 485)\$	38 058 \$	(17 060)\$	(16 903)\$	4 095 \$	1 342 \$	39 400 \$

1) Comprennent les montants liés aux instruments financiers qui sont admissibles à la compensation en vertu de l'IAS 32.

2) Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.

3) Les garanties reçues et les biens donnés en garantie sont présentés à la juste valeur, mais sont limités à l'exposition nette du bilan afin de ne pas y inclure tout surdimensionnement.

4) Comprennent des droits contractuels de compensation qui supposent un degré d'incertitude selon le territoire visé.

Les accords de compensation et de garantie présentés ci-dessus ainsi que les autres stratégies d'atténuation du risque de crédit utilisées par CIBC sont expliqués plus en détail à la section Risque de crédit du présent rapport de gestion. Certaines valeurs obtenues en garantie sont assorties d'une restriction et ne peuvent être vendues ni être cédées à nouveau en garantie.

Note 31 | Produits d'intérêts et charges d'intérêts

Le tableau ci-après présente les produits d'intérêts et charges d'intérêts consolidés dans les catégories des produits et les catégories comptables. Les montants consolidés sont présentés avant tous les produits d'intérêts et les charges d'intérêts liés au financement de ces actifs et passifs.

En millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre		Coût amorti	Compte de négociation	Disponibles à la vente	Désignés à leur juste valeur	Total
2016	Produits d'intérêts					
	Prêts	9 824 \$	9 \$	– \$	– \$	9 833 \$
	Valeurs mobilières	–	1 386	383	5	1 774
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	329	–	–	–	329
	Dépôts auprès d'autres banques	156	–	–	–	156
		10 309 \$	1 395 \$	383 \$	5 \$	12 092 \$
	Charges d'intérêts					
	Dépôts	3 197 \$	– \$	– \$	18 \$	3 215 \$
	Valeurs vendues à découvert	–	199	–	–	199
	Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	127	–	–	–	127
	Titres secondaires	137	–	–	–	137
	Divers	48	–	–	–	48
		3 509 \$	199 \$	– \$	18 \$	3 726 \$
2015	Produits d'intérêts					
	Prêts	9 557 \$	16 \$	– \$	– \$	9 573 \$
	Valeurs mobilières	–	1 293	227	4	1 524
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	310	–	–	–	310
	Dépôts auprès d'autres banques	76	–	–	–	76
		9 943 \$	1 309 \$	227 \$	4 \$	11 483 \$
	Charges d'intérêts					
	Dépôts	2 965 \$	– \$	– \$	25 \$	2 990 \$
	Valeurs vendues à découvert	–	230	–	–	230
	Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	110	–	–	–	110
	Titres secondaires	181	–	–	–	181
	Divers	57	–	–	–	57
		3 313 \$	230 \$	– \$	25 \$	3 568 \$
2014	Produits d'intérêts					
	Prêts	9 491 \$	13 \$	– \$	– \$	9 504 \$
	Valeurs mobilières	–	1 287	337	4	1 628
	Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	320	–	–	–	320
	Dépôts auprès d'autres banques	25	–	–	–	25
		9 836 \$	1 300 \$	337 \$	4 \$	11 477 \$
	Charges d'intérêts					
	Dépôts	3 311 \$	– \$	– \$	26 \$	3 337 \$
	Valeurs vendues à découvert	–	327	–	–	327
	Valeurs prêtées ou vendues en vertu de mises en pension de titres	127	–	–	–	127
	Titres secondaires	178	–	–	–	178
	Divers	49	–	–	–	49
		3 665 \$	327 \$	– \$	26 \$	4 018 \$

Note 32 | Modifications de méthodes comptables futures

Nous évaluons actuellement l'incidence des normes suivantes, que nous adopterons après l'exercice 2016 :

Les modifications à l'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, ont été publiées en janvier 2016 et s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, ce qui correspond au 1^{er} novembre 2017 pour nous. Ces modifications exigent la présentation des variations de certains passifs issus des activités de financement.

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, publiée en juillet 2014, remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour nous. Une entité peut l'adopter de façon anticipée si elle en applique toutes les dispositions. Au cours de 2015, le BSIF a publié un préavis définitif exigeant que toutes les BSN adoptent l'IFRS 9 pour leur exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017, soit un an plus tôt que la date prescrite par l'IASB. En tant que BSN, nous publierons nos premiers états financiers consolidés intermédiaires selon l'IFRS 9 pour le trimestre se terminant le 31 janvier 2018, sauf les informations qui ont trait aux dispositions relatives au « risque de crédit propre », que nous avons volontairement adoptées de façon anticipée le 1^{er} novembre 2014. Comme l'autorise la norme, nous ne retraiterons pas nos états financiers consolidés comparatifs de la période précédente lorsque nous adopterons les exigences de la nouvelle norme. Nous ajusterons plutôt les soldes d'ouverture des résultats non distribués et des autres éléments du résultat global au 1^{er} novembre 2017 pour tenir compte des nouvelles exigences à la date d'adoption.

L'IFRS 9 comporte trois principales sections : 1) classement et évaluation des instruments financiers; 2) dépréciation; et 3) comptabilité de couverture. Selon le modèle de classement et d'évaluation de l'IFRS 9, tous les actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal, y compris les actifs comportant des dérivés incorporés, doivent être classés comme des actifs financiers étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JV RN) au moment de leur comptabilisation initiale.

Le classement, au moment de la comptabilisation initiale, des actifs financiers sous forme de titres de créance dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal sera déterminé en fonction du modèle économique en vertu duquel ces titres sont gérés. Les titres de créance qui sont gérés sur la base qu'ils sont « détenus à des fins de transaction » ou « évalués à la juste valeur » seront classés comme étant évalués à la JV RN. Les titres de créance qui sont gérés sur la base qu'ils sont « détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie et en vue de les vendre » seront comptabilisés à la JV-AERG pour les titres de créance. Les titres de créance qui sont gérés sur la base qu'ils sont « détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie » seront classés comme étant évalués au coût amorti.

Les actifs financiers sous forme de titres de créance qui seraient autrement classés comme étant évalués à la JV-AERG ou au coût amorti peuvent être désignés irrévocablement, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant évalués à la JV RN si cette désignation élimine ou réduit de façon importante une non-concordance comptable et si certaines exigences du BSIF sont respectées.

Tous les actifs financiers sous forme de titres de participation doivent être classés lors de leur comptabilisation initiale comme étant évalués à la JV RN, à moins qu'une désignation irrévocable soit faite pour classer l'instrument comme étant évalué à la JV-AERG pour les titres de participation. Tous les profits et pertes réalisés et latents à l'égard d'instruments pour lesquels une désignation irrévocable a été faite sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement en résultat net. Seuls les dividendes continuent d'être comptabilisés en résultat net.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent essentiellement inchangés par rapport aux exigences actuelles de l'IAS 39, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs désignés à la juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre, qui doivent être présentées dans les AERG plutôt que dans le résultat net, traitement que nous avons adopté de façon anticipée le 1^{er} novembre 2014.

Les dérivés continuent d'être évalués à la JV RN selon l'IFRS 9.

Les nouvelles lignes directrices en matière de dépréciation présentent un modèle des pertes de crédit attendues applicable à tous les actifs financiers sous forme de titres de créance classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JV-AERG. De plus, le modèle des pertes de crédit attendues s'applique aux engagements de prêt et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la JV RN.

L'application du modèle des pertes de crédit attendues aux instruments financiers non dépréciés exige que les entités comptabilisent les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir à compter de la date à laquelle l'instrument financier est initialement comptabilisé, puis elles doivent comptabiliser les pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit lié à cet instrument financier a augmenté de façon importante depuis sa comptabilisation initiale. Pour déterminer si le risque de crédit a augmenté de façon importante, les entités doivent comparer le risque de défaillance de l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance de l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. Pour les périodes ultérieures, si le risque de crédit que comporte l'instrument financier diminue et qu'il n'y a plus d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, alors les entités doivent de nouveau comptabiliser les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Le modèle des pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9 exige également que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées à l'égard des actifs financiers qui sont évalués comme étant dépréciés.

Les lignes directrices en matière de comptabilité de couverture ont été modifiées afin d'harmoniser plus efficacement le traitement comptable et la gestion des risques. Tel qu'il est permis, nous avons choisi de ne pas adopter les dispositions en matière de comptabilité de couverture de l'IFRS 9 et de conserver plutôt celles de l'IAS 39 en attendant l'achèvement du projet de l'IASB concernant la comptabilité de macro-couverture.

L'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, publiée en mai 2014, remplace les lignes directrices précédentes, y compris l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, ce qui signifie pour nous le 1^{er} novembre 2018. Les nouvelles lignes directrices proposent une approche de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes, des exigences liées à la comptabilisation des coûts de contrats et de plus grandes exigences à l'égard des informations quantitatives et qualitatives à fournir.

L'IFRS 16, *Contrats de location*, publiée en janvier 2016, remplace l'IAS 17, *Contrats de location*, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, ce qui représente pour nous le 1^{er} novembre 2019. Une entité peut l'adopter de façon anticipée si elle applique également l'IFRS 15. Du point de vue du preneur, la nouvelle norme entraînera la comptabilisation au bilan de plusieurs contrats de location qui sont considérés comme des contrats de location simple en vertu de l'IAS 17, ce qui majorera le bilan par la comptabilisation d'un actif lié au droit d'utilisation et d'une obligation locative au titre des paiements futurs. La dotation aux amortissements de l'actif lié au droit d'utilisation et la charge d'intérêts sur l'obligation locative remplaceront la charge au titre des contrats de location simple. La comptabilisation des contrats de location du point de vue du bailleur demeure pratiquement inchangée par rapport à l'IAS 17.

Note 33 | Événement postérieur

Cession-bail de certains immeubles commerciaux

Le 15 novembre 2016, nous avons conclu un contrat définitif de cession-bail visant 89 immeubles commerciaux situés principalement en Ontario et en Colombie-Britannique. La clôture du contrat devrait avoir lieu au cours du premier trimestre de 2017 et entraînera la comptabilisation d'un profit après impôt d'environ 247 M\$ dans notre unité d'exploitation stratégique Services bancaires de détail et Services bancaires aux entreprises.

Revue trimestrielle

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour les trois mois clos le	2016				2015			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits nets d'intérêts	2 110 \$	2 113 \$	2 037 \$	2 106 \$	2 043 \$	2 021 \$	1 895 \$	1 956 \$
Produits autres que d'intérêts	1 571	2 023	1 594	1 481	1 440	1 499	1 499	1 503
Total des produits	3 681	4 136	3 631	3 587	3 483	3 520	3 394	3 459
Dotation à la provision pour pertes sur créances	222	243	324	262	198	189	197	187
Charges autres que d'intérêts	2 347	2 218	2 242	2 164	2 383	2 179	2 104	2 195
Résultat avant impôt sur le résultat	1 112	1 675	1 065	1 161	902	1 152	1 093	1 077
Impôt sur le résultat	181	234	124	179	124	174	182	154
Résultat net	931 \$	1 441 \$	941 \$	982 \$	778 \$	978 \$	911 \$	923 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	4	6	5	5	2	5	4	3
Porteurs d'actions privilégiées	10	9	10	9	9	11	12	13
Porteurs d'actions ordinaires	917	1 426	926	968	767	962	895	907
Résultat net applicable aux actionnaires	927 \$	1 435 \$	936 \$	977 \$	776 \$	973 \$	907 \$	920 \$

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, au	2016				2015			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	14 165 \$	13 128 \$	11 455 \$	12 629 \$	18 637 \$	20 075 \$	17 719 \$	13 045 \$
Valeurs mobilières	87 423	84 965	79 599	78 503	74 982	72 922	58 687	61 289
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	33 810	36 460	35 722	34 811	33 334	31 350	41 774	38 019
Prêts								
Prêts hypothé-caires à l'habitation	187 298	181 480	175 438	172 998	169 258	165 337	161 281	160 007
Prêts personnels et cartes de crédit	50 373	49 621	48 790	48 223	48 321	48 047	47 702	47 213
Entreprises et gouvernements	71 437	69 448	68 118	71 297	65 276	65 738	58 969	60 169
Provision pour pertes sur créances	(1 691)	(1 780)	(1 800)	(1 790)	(1 670)	(1 711)	(1 689)	(1 727)
Dérivés	27 762	28 553	28 740	31 939	26 342	30 030	26 746	39 124
Engagements de clients en vertu d'acceptations	12 364	13 504	13 215	10 573	9 796	8 091	10 280	9 304
Autres actifs	18 416	19 111	18 867	19 849	19 033	17 963	17 734	18 780
	501 357 \$	494 490 \$	478 144 \$	479 032 \$	463 309 \$	457 842 \$	439 203 \$	445 223 \$
Passif et capitaux propres								
Dépôts								
Particuliers	148 081 \$	145 731 \$	142 853 \$	142 583 \$	137 378 \$	135 733 \$	134 319 \$	134 882 \$
Entreprises et gouvernements	190 240	187 736	177 287	183 423	178 850	174 987	158 927	155 861
Banques	17 842	16 541	11 424	12 638	10 785	10 892	9 556	9 118
Emprunts garantis	39 484	39 565	37 146	38 590	39 644	38 913	38 386	40 014
Dérivés	28 807	30 225	32 744	35 702	29 057	31 883	30 468	39 903
Acceptations	12 395	13 504	13 272	10 579	9 796	8 091	10 280	9 304
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	24 550	22 801	26 358	18 474	20 149	21 066	22 645	19 104
Autres passifs	12 919	12 266	11 934	11 693	12 223	11 370	10 873	12 694
Titres secondaires	3 366	3 400	3 354	3 385	3 874	3 844	3 868	4 864
Capitaux propres	23 673	22 721	21 772	21 965	21 553	21 063	19 881	19 479
	501 357 \$	494 490 \$	478 144 \$	479 032 \$	463 309 \$	457 842 \$	439 203 \$	445 223 \$

Principales mesures financières

Non audité, aux dates indiquées et pour les trois mois clos le	2016				2015			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires	16,8 %	26,8 %	18,0 %	18,1 %	15,1 %	20,4 %	19,9 %	19,9 %
Rendement de l'actif moyen	0,70 %	1,12 %	0,76 %	0,79 %	0,65 %	0,85 %	0,83 %	0,84 %
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars)	21 763 \$	21 198 \$	20 899 \$	21 233 \$	20 122 \$	18 733 \$	18 437 \$	18 123 \$
Actif moyen (en millions de dollars)	527 702 \$	511 925 \$	502 408 \$	494 379 \$	476 700 \$	457 774 \$	448 912 \$	437 701 \$
Actif moyen/capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	24,2	24,1	24,0	23,3	23,7	24,4	24,3	24,2
Fonds propres et levier								
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,3 %	10,9 %	10,4 %	10,6 %	10,8 %	10,8 %	10,8 %	10,3 %
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,8 %	12,4 %	11,9 %	12,1 %	12,5 %	12,5 %	12,6 %	12,1 %
Ratio du total des fonds propres	14,8 %	14,4 %	13,9 %	14,2 %	15,0 %	15,0 %	15,3 %	15,0 %
Ratio de levier	4,0 %	3,9 %	3,8 %	3,8 %	3,9 %	3,9 %	3,9 %	3,8 %
Marge d'intérêts nette	1,59 %	1,64 %	1,65 %	1,69 %	1,70 %	1,75 %	1,73 %	1,77 %
Coefficient d'efficacité	63,8 %	53,6 %	61,7 %	60,3 %	68,4 %	61,9 %	62,0 %	63,5 %

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, aux dates indiquées et pour les trois mois clos le	2016				2015			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Nombre moyen d'actions en circulation (en milliers)	395 181	394 753	394 679	396 927	397 253	397 270	397 212	397 117
Par action								
– résultat de base	2,32 \$	3,61 \$	2,35 \$	2,44 \$	1,93 \$	2,42 \$	2,25 \$	2,28 \$
– résultat dilué	2,32	3,61	2,35	2,43	1,93	2,42	2,25	2,28
– dividendes	1,21	1,21	1,18	1,15	1,12	1,09	1,06	1,03
– valeur comptable ¹	56,59	54,54	52,16	52,56	51,25	50,02	47,08	45,99
Cours de l'action ²								
– haut	104,46	104,19	101,76	101,22	102,74	96,99	97,62	107,16
– bas	97,51	96,84	83,33	83,42	86,00	89,55	89,26	88,18
– clôture	100,50	99,19	101,34	91,24	100,28	93,46	96,88	88,18
Ratio de versement de dividendes	52,2 %	33,5 %	50,2 %	47,3 %	58,0 %	45,0 %	47,1 %	45,1 %

- 1) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de la période.
 2) Cours extrêmes pendant l'exercice et cours de clôture du dernier jour de négociation de l'exercice à la TSX.

Revue statistique des dix dernières années

Compte de résultat consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	IFRS						PCGR du Canada			
	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Produits nets d'intérêts	8 366 \$	7 915 \$	7 459 \$	7 453 \$	7 326 \$	7 062 \$	6 204 \$	5 394 \$	5 207 \$	4 558 \$
Produits autres que d'intérêts	6 669	5 941	5 904	5 252	5 159	5 373	5 881	4 534	(1 493)	7 508
Total des produits	15 035	13 856	13 363	12 705	12 485	12 435	12 085	9 928	3 714	12 066
Dotation à la provision pour pertes sur créances	1 051	771	937	1 121	1 291	1 144	1 046	1 649	773	603
Charges autres que d'intérêts	8 971	8 861	8 512	7 608	7 202	7 486	7 027	6 660	7 201	7 612
Résultat avant impôt sur le résultat	5 013	4 224	3 914	3 976	3 992	3 805	4 012	1 619	(4 260)	3 851
Impôt sur le résultat	718	634	699	626	689	927	1 533	424	(2 218)	524
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	27	21	18	31
Résultat net (perte nette)	4 295 \$	3 590 \$	3 215 \$	3 350 \$	3 303 \$	2 878 \$	2 452 \$	1 174 \$	(2 060) \$	3 296 \$
Résultat net (perte nette) applicable aux participations ne donnant pas le contrôle	20 \$	14 \$	(3) \$	(2) \$	9 \$	11 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Porteurs d'actions privilégiées	38	45	87	99	158	177	169	162	119	171
Porteurs d'actions ordinaires	4 237	3 531	3 131	3 253	3 136	2 690	2 283	1 012	(2 179)	3 125
Résultat net (perte nette) applicable aux actionnaires	4 275 \$	3 576 \$	3 218 \$	3 352 \$	3 294 \$	2 867 \$	2 452 \$	1 174 \$	(2 060) \$	3 296 \$

Bilan consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, au 31 octobre	IFRS						PCGR du Canada			
	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'autres banques	14 165 \$	18 637 \$	13 547 \$	6 379 \$	4 727 \$	5 142 \$	12 052 \$	7 007 \$	8 959 \$	13 747 \$
Valeurs mobilières	87 423	74 982	59 542	71 984	65 334	60 295	77 608	77 576	79 171	86 500
Valeurs empruntées ou acquises en vertu de prises en pension de titres	33 810	33 334	36 796	28 728	28 474	27 479	37 342	32 751	35 596	34 020
Prêts										
Prêts hypothécaires à l'habitation	187 298	169 258	157 526	150 938	150 056	150 509	93 568	86 152	90 695	91 664
Prêts personnels et cartes de crédit	50 373	48 321	47 087	49 213	50 476	50 586	46 462	45 677	42 953	38 334
Entreprises et gouvernements	71 437	65 276	56 075	48 207	43 624	39 663	38 582	37 343	39 273	34 099
Provision pour pertes sur créances	(1 691)	(1 670)	(1 660)	(1 698)	(1 860)	(1 803)	(1 720)	(1 960)	(1 446)	(1 443)
Dérivés	27 762	26 342	20 680	19 947	27 039	28 270	24 682	24 696	28 644	24 075
Engagements de clients en vertu d'acceptations	12 364	9 796	9 212	9 720	10 436	9 454	7 684	8 397	8 848	8 024
Autres actifs	18 416	19 033	16 098	14 588	14 813	14 163	15 780	18 305	21 237	13 158
	501 357 \$	463 309 \$	414 903 \$	398 006 \$	393 119 \$	383 758 \$	352 040 \$	335 944 \$	353 930 \$	342 178 \$
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers	148 081 \$	137 378 \$	130 085 \$	125 034 \$	118 153 \$	116 592 \$	113 294 \$	108 324 \$	99 477 \$	91 772 \$
Entreprises et gouvernements	190 240	178 850	148 793	134 736	125 055	117 143	127 759	107 209	117 772	125 878
Banques	17 842	10 785	7 732	5 592	4 723	4 177	5 618	7 584	15 703	14 022
Emprunts garantis	39 484	39 644	38 783	49 802	52 413	51 308	–	–	–	–
Dérivés	28 807	29 057	21 841	19 724	27 091	28 792	26 489	27 162	32 742	26 688
Acceptations	12 395	9 796	9 212	9 721	10 481	9 489	7 684	8 397	8 848	8 249
Engagements liés à des valeurs prêtées ou vendues à découvert ou en vertu de mises en pension de titres	24 550	20 149	23 764	20 313	21 259	21 730	37 893	43 369	44 947	42 081
Valeurs mobilières de Capital Trust ¹	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1 678	1 594	–	–	–	–
Autres passifs	12 919	12 223	10 932	10 862	11 076	11 704	12 572	13 693	13 167	13 728
Titres secondaires	3 366	3 874	4 978	4 228	4 823	5 138	4 773	5 157	6 658	5 526
Passif au titre des actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	–	600	600	600
Participations ne donnant pas le contrôle	201	193	164	175	170	164	168	174	185	145
Capitaux propres applicables aux actionnaires	23 472	21 360	18 619	17 819	16 197	15 927	15 790	14 275	13 831	13 489
	501 357 \$	463 309 \$	414 903 \$	398 006 \$	393 119 \$	383 758 \$	352 040 \$	335 944 \$	353 930 \$	342 178 \$

1) À compter du 1^{er} novembre 2012, CIBC Capital Trust a été déconsolidée.
s. o. Sans objet.

Principales mesures financières

Non audité, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	IFRS						PCGR du Canada				
	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	
Rendement des capitaux propres	19,9 %	18,7 %	18,3 %	21,4 %	22,2 %	22,2 %	19,4 %	9,4 %	(19,4)%	28,7 %	
Rendement de l'actif moyen	0,84 %	0,79 %	0,78 %	0,83 %	0,83 %	0,73 %	0,71 %	0,33 %	(0,60)%	1,00 %	
Capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires (en millions de dollars)	21 275 \$	18 857 \$	17 067 \$	15 167 \$	14 116 \$	12 145 \$	11 772 \$	10 731 \$	11 261 \$	10 905 \$	
Actif moyen (en millions de dollars)	509 140 \$	455 324 \$	411 481 \$	403 546 \$	397 155 \$	394 527 \$	345 943 \$	350 706 \$	344 865 \$	328 520 \$	
Actif moyen/capitaux propres moyens applicables aux porteurs d'actions ordinaires	23,9	24,1	24,1	26,6	28,1	32,5	29,4	32,7	30,6	30,1	
Fonds propres et levier – Bâle III											
Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	11,3 %	10,8 %	10,3 %	9,4 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Ratio des fonds propres de première catégorie	12,8 %	12,5 %	12,2 %	11,6 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Ratio du total des fonds propres	14,8 %	15,0 %	15,5 %	14,6 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Ratio de levier	4,0 %	3,9 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.					
Dispositif de Bâle II											
Ratio des fonds propres de première catégorie ¹	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	13,8 %	14,7 %	13,9 %	12,1 %	10,5 %	9,7 %	
Ratio du total des fonds propres ¹	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	17,3 %	18,4 %	17,8 %	16,1 %	15,4 %	13,9 %	
Marge d'intérêts nette	1,64 %	1,74 %	1,81 %	1,85 %	1,84 %	1,79 %	1,79 %	1,54 %	1,51 %	1,39 %	
Coefficient d'efficacité	59,7 %	63,9 %	63,7 %	59,9 %	57,7 %	60,2 %	58,1 %	67,1 %	négl.	63,1 %	

1) Les mesures concernant les fonds propres pour l'exercice 2011 et les exercices précédents ont été calculées selon les PCGR du Canada et n'ont pas été retraitées selon les IFRS.
s. o. Sans objet.
négl. Négligeable.

État des variations des capitaux propres consolidé résumé

Non audité, en millions de dollars, pour l'exercice clos le 31 octobre	IFRS						PCGR du Canada				
	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	
Solde au début de l'exercice	21 553 \$	18 783 \$	17 994 \$	16 367 \$	16 091 \$	14 799 \$	14 275 \$	13 831 \$	13 489 \$	12 322 \$	
Rajustement pour modification de méthode comptable	–	–	–	7 ¹	(180) ²	–	–	(6) ³	(66) ⁴	(50) ⁵	
Prime à l'achat d'actions ordinaires	(209)	(9)	(250)	(422)	(118)	–	–	–	–	(277)	
Primes aux rachats d'actions privilégiées	–	–	–	–	(30)	(12)	–	–	–	(32)	
Variations du capital-actions											
Actions privilégiées	–	(31)	(675)	–	(1 050)	(400)	–	525	300	(50)	
Actions ordinaires	213	31	29	(16)	393	572	563	178	2 926	92	
Variations du surplus d'apport	(4)	1	(7)	(3)	(8)	(5)	4	(4)	–	26	
Variations des autres éléments du résultat global	(248)	933	145	325	(435)	(171)	9	72	650	(650)	
Résultat net (perte nette)	4 275	3 576	3 218	3 352	3 294	2 867	2 452	1 174	(2 060)	3 296	
Dividendes											
Actions privilégiées	(38)	(45)	(87)	(99)	(128)	(165)	(169)	(162)	(119)	(139)	
Actions ordinaires	(1 879)	(1 708)	(1 567)	(1 523)	(1 470)	(1 391)	(1 350)	(1 328)	(1 285)	(1 044)	
Participations ne donnant pas le contrôle	8	29	(11)	5	8	(4)	–	–	–	–	
Divers	2	(7)	(6)	1	–	1	6	(5)	(4)	(5)	
Solde à la fin de l'exercice	23 673 \$	21 553 \$	18 783 \$	17 994 \$	16 367 \$	16 091 \$	15 790 \$	14 275 \$	13 831 \$	13 489 \$	

- 1) Représente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*.
- 2) Représente l'incidence de l'adoption des modifications de l'IAS 19, *Avantages du personnel*.
- 3) Représente l'incidence de la modification de la date d'évaluation au titre des avantages sociaux futurs.
- 4) Représente l'incidence de l'adoption de l'abrégé modifié du Comité sur les problèmes nouveaux 46 des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), *Baux adossés*.
- 5) Représente l'incidence de l'application des normes relatives aux instruments financiers de CPA Canada, qui donnent des indications quant à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers.

Renseignements sur les actions ordinaires

Non audité, au 31 octobre et pour l'exercice clos à cette date	IFRS						PCGR du Canada			
	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Nombre moyen d'actions en circulation (en milliers)	395 389	397 213	397 620	400 880	403 685	396 233	387 802	381 677	370 229	336 092
Par action										
– résultat (perte) de base	10,72 \$	8,89 \$	7,87 \$	8,11 \$	7,77 \$	6,79 \$	5,89 \$	2,65 \$	(5,89)\$	9,30 \$
– résultat dilué (perte diluée) ¹	10,70	8,87	7,86	8,11	7,76	6,71	5,87	2,65	(5,89)	9,21
– dividendes	4,75	4,30	3,94	3,80	3,64	3,51	3,48	3,48	3,48	3,11
– valeur comptable ²	56,59	51,25	44,30	40,36	35,83	32,88	32,17	28,96	29,40	33,31
Cours de l'action ³										
– haut	104,46	107,16	107,01	88,70	78,56	85,49	79,50	69,30	99,81	106,75
– bas	83,33	86,00	85,49	74,10	68,43	67,84	61,96	37,10	49,00	87,00
– clôture	100,50	100,28	102,89	88,70	78,56	75,10	78,23	62,00	54,66	102,00
Ratio de versement de dividendes	44,3 %	48,4 %	50,0 %	46,8 %	46,9 %	51,7 %	59,1 %	>100 %	négl.	33,4 %

1) En cas de perte, l'incidence des options sur actions pouvant être exercées sur le résultat dilué par action sera antidilutive; c'est pourquoi le résultat de base par action et le résultat dilué par action sont identiques.

2) Capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires divisés par le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation à la fin de l'exercice.

3) Cours extrêmes pendant l'exercice et cours de clôture du dernier jour de négociation de l'exercice à la TSX.

négl. Négligeable.

Dividendes sur actions privilégiées¹

Non audité, pour l'exercice clos le 31 octobre	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Catégorie A										
Série 18	– \$	– \$	– \$	– \$	1,3694 \$	1,3750 \$	1,3750 \$	1,3750 \$	1,3750 \$	1,3750 \$
Série 19	–	–	–	–	–	–	1,2375	1,2375	1,2375	1,2375
Série 23	–	–	–	–	–	–	1,3250	1,3250	1,3250	1,3250
Série 24	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,3750
Série 25	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1,1250
Série 26	–	–	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375	1,4375
Série 27	–	0,3500	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000	1,4000
Série 28	–	–	–	–	–	0,0400	0,0800	0,0800	0,0800	0,0800
Série 29	–	0,6750	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500	1,3500
Série 30	–	–	–	–	–	0,9000	1,2000	1,2000	1,2000	1,2000
Série 31	–	–	–	–	0,2938	1,1750	1,1750	1,1750	1,1750	1,1298
Série 32	–	–	–	–	0,5625	1,1250	1,1250	1,1250	1,1250	0,7995
Série 33	–	–	1,0031	1,3375	1,3375	1,3375	1,3375	1,5271	–	–
Série 35	–	–	0,8125	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250	1,1909	–	–
Série 37	–	–	1,2188	1,6250	1,6250	1,6250	1,6250	1,0607	–	–
Série 39	0,9750	0,9750	0,3793	–	–	–	–	–	–	–
Série 41	0,9375	0,8203	–	–	–	–	–	–	–	–
Série 43	0,9000	0,5764	–	–	–	–	–	–	–	–

1) Le dividende est rajusté compte tenu du nombre de jours au cours de l'exercice pendant lesquels l'action a été en circulation au moment de l'émission et du rachat.

Glossaire

Actif productif d'intérêts moyen

L'actif productif d'intérêts moyen comprend les dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques, les valeurs mobilières, les garanties au comptant au titre de valeurs empruntées ou les valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres ainsi que les prêts, nets des provisions.

Base d'imposition équivalente (BIE)

Mesure qui consiste à majorer les produits exonérés d'impôt gagnés sur certaines valeurs pour les ramener au montant de la BIE. Il s'agit d'un ajustement compensatoire de la charge d'impôt.

Biens administrés

Biens administrés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Les services fournis par la CIBC sont de nature administrative et comprennent les services de garde des valeurs, le recouvrement du produit du placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. De plus, les biens sous gestion sont compris dans les montants présentés au titre des biens administrés.

Biens sous gestion

Biens gérés par la CIBC qui sont la propriété réelle des clients et qui, par conséquent, ne sont pas présentés au bilan consolidé. Le service fourni relativement à ces biens consiste en la gestion d'un portefeuille discrétionnaire pour le compte des clients.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Le BSIF surveille et réglemente toutes les banques au Canada, de même que l'ensemble des sociétés de fiducie et de prêt, des sociétés d'assurance, des associations coopératives de crédit, des sociétés de secours mutuel et des régimes de retraite fédéraux.

Cautionnements et lettres de crédit de soutien

Représentent essentiellement l'obligation de la CIBC, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.

Coefficient d'efficacité

Charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits (produits nets d'intérêts et produits autres que d'intérêts). Le coefficient d'efficacité est utilisé comme mesure de la productivité.

Coefficient de pertes sur créances

Le coefficient de pertes sur créances correspond au montant de la dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux divisé par les prêts et acceptations bancaires moyens, net de la provision pour pertes sur créances. La dotation à la provision pour pertes sur créances pour les prêts douteux comprend la dotation à la provision individuelle et aux provisions collectives pour les prêts personnels, les prêts notés aux PME et les prêts hypothécaires en souffrance et à la provision pour radiations nettes des prêts sur cartes de crédit.

Contrat à terme de gré à gré

Contrat non normalisé visant l'achat ou la vente d'un actif précis à un prix stipulé et à une date ultérieure précise.

Contrat à terme normalisé

Contrat normalisé visant l'achat ou la vente d'une marchandise, d'une devise ou d'un instrument financier donné, dont la quantité et la qualité sont normalisées, à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance. Ces contrats sont négociés en Bourse.

Contrat de dérivés négociés en Bourse

Contrats de dérivés normalisés (p. ex. des contrats à terme normalisés et des options) qui sont négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et compensés par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, et sont généralement assujettis à des montants de garantie standards.

Contrat de garantie de taux d'intérêt

Contrat à terme de gré à gré fixant un taux d'intérêt à verser ou à recevoir à compter d'une date ultérieure donnée pour une période préétablie.

Coût amorti

Montant qui permet de calculer la valeur d'un actif ou d'un passif financier, à sa comptabilisation initiale, moins les remboursements, plus ou moins toute prime ou tout rabais non amorti accordé à la date d'octroi, plus ou moins tout ajustement découlant d'une couverture de la juste valeur et moins toute réduction de valeur (appliquée directement ou au moyen d'un compte de provision) au titre de dépréciation ou de montant irrécouvrable. La valeur d'un actif ou d'un passif financier, évaluée à sa comptabilisation initiale, correspond au coût de l'actif ou du passif financier, y compris les coûts d'opération incorporés et les honoraires reportés.

Coût de remplacement courant

Coût estimé du remplacement d'un actif au moment présent selon sa valeur actuelle.

Couverture

Transaction visant à contrebalancer les pertes et profits potentiels qui peuvent survenir dans le cadre d'une transaction ou dans un portefeuille.

Dérivés

Contrat financier dont la valeur est dérivée du rendement d'un élément sous-jacent, par exemple un actif, un indice ou un taux d'intérêt.

Dérivés de crédit

Une catégorie d'instruments financiers qui permet à une partie (le bénéficiaire) de séparer et de transférer le risque de crédit d'un non-paiement ou d'un paiement partiel à une autre partie (le garant).

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Montant imputé aux résultats permettant de porter la provision pour pertes sur créances à un niveau suffisant pour couvrir les pertes sur créances évaluées individuellement ou collectivement dans le portefeuille de prêts, d'acceptations, de lettres de crédit et de cautionnements de la CIBC.

Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres

Valeurs vendues avec l'engagement par le vendeur de les racheter de l'acheteur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Entité structurée

Entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Équivalents temps plein

Mesure qui normalise le nombre d'employés à temps plein et à temps partiel, le nombre d'employés qui touchent un salaire de base et des commissions et le nombre d'employés entièrement rémunérés à la commission dans les unités d'équivalents temps plein selon le nombre réel d'heures de travail rémunéré au cours d'une période donnée.

Évaluation à la valeur de marché

Juste valeur (comme il est défini ci-dessous) à laquelle un actif peut être vendu et un passif peut être transféré.

Exposition aux fins du ratio de levier

Aux fins du ratio de levier, l'exposition se définit comme la somme des actifs financiers au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, comme il est précisé dans les règlements, des expositions sur cessions temporaires de titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substituts directs de crédit, achats à terme d'éléments d'actif, crédits de confirmation et lettres de crédit commercial, et expositions liées à la titrisation).

Garanties

Actifs donnés à titre de garantie du remboursement d'un prêt ou d'une autre obligation, qui sont confisqués si l'obligation n'est pas remboursée.

Instrument financier hors bilan

Contrat financier qui est fondé principalement sur un montant notionnel et qui représente un actif ou un passif éventuel d'une institution. Ces instruments comprennent les ententes relatives au crédit.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché principal à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

Levier d'exploitation

Écart entre les variations des produits (sur une base d'imposition équivalente) et celles des charges autres que d'intérêts d'un exercice à l'autre.

Marge d'intérêts nette

Produits nets d'intérêts exprimés en pourcentage de l'actif moyen.

Méthode du taux d'intérêt effectif

Méthode servant à calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier et à répartir les produits d'intérêts et les charges d'intérêts entre les périodes pertinentes. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif financier ou du passif financier.

Montant notionnel

Valeur nominale d'un contrat financier servant à calculer les paiements effectués à l'égard de ce contrat.

Offre publique de rachat dans le cours normal des affaires

Rachat, de temps à autre, par une société cotée, de ses propres actions aux fins d'annulation par l'entremise d'une Bourse ou d'un autre marché organisé, assujéti aux diverses règles des commissions des valeurs mobilières et des Bourses.

Options

Contrat financier en vertu duquel le vendeur donne le droit à l'acheteur, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un montant déterminé d'un actif sous-jacent ou d'un instrument, à un prix stipulé d'avance et au plus tard à une date donnée.

Point de base

Équivaut à un centième de point de pourcentage (0,01 %).

Produits nets d'intérêts

Écart entre l'intérêt gagné sur les actifs (comme les prêts et les valeurs) et l'intérêt engagé sur les passifs (comme les dépôts et les titres secondaires).

Provision pour pertes sur créances

Provision des états financiers dont le montant est suffisant pour absorber les pertes sur créances relevées et inhérentes au portefeuille de prêts, d'acceptations, de lettres de crédit et de cautionnements de la CIBC. La provision peut être collective par l'évaluation d'un portefeuille de prêts partageant des caractéristiques semblables ou individuelle par l'évaluation des caractéristiques d'une exposition individuelle.

Rajustement de l'évaluation du crédit (REC)

Rajustement de l'évaluation qui doit être pris en considération dans l'évaluation de la juste valeur des dérivés de gré à gré pour tenir compte du risque qu'une contrepartie donnée ne soit pas ultimement en mesure de respecter ses engagements. En évaluant notre exposition nette à ce risque, nous prenons également en compte les facteurs d'atténuation du risque, comme les accords de garantie, les accords généraux de compensation et les règlements par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.

Ratio de levier

Représente les fonds propres de première catégorie divisés par les risques de levier déterminés par les lignes directrices du BSIF, lesquelles se fondent sur le cadre normatif du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB).

Ratio de versement de dividendes

Dividendes sur actions ordinaires exprimés en pourcentage du résultat net après dividendes sur actions privilégiées et primes versées aux rachats d'actions privilégiées.

Rendement de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen

Résultat net exprimé en pourcentage de l'actif moyen ou de l'actif productif d'intérêts moyen.

Rendement des actions

Dividendes par action ordinaire divisés par le cours de clôture des actions ordinaires.

Rendement des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires

Résultat net applicable aux actionnaires exprimé en pourcentage de la moyenne des capitaux propres applicables aux porteurs d'actions ordinaires.

Rendement total pour les actionnaires

Rendement total tiré d'un placement dans les actions ordinaires de la CIBC. Le rendement mesure la variation de la valeur pour les actionnaires, compte tenu des dividendes réinvestis dans des actions supplémentaires.

Swaps

Contrats financiers entre des contreparties portant sur l'échange d'une série de flux de trésorerie, en fonction d'un montant notionnel donné pendant une période déterminée.

Titres adossés à des créances avec flux groupés (TAC flux groupés)

Titrisation d'une combinaison de titres de créance de sociétés, de titres adossés à des créances mobilières (TACM), de titres adossés à des créances hypothécaires (TACH) ou de tranches d'autres TAC flux groupés pour former un bloc d'actifs diversifiés et décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Titres adossés à des prêts avec flux groupés

Titrisation de portefeuilles diversifiés comprenant des titres de créance de sociétés et/ou des TACM décomposés par tranches de titres qui comportent divers degrés de risque et de rendement pour répondre à la demande des investisseurs.

Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres

Valeurs achetées avec l'engagement par l'acheteur de les revendre au vendeur original à une date ultérieure déterminée et à un prix stipulé d'avance.

Valeurs empruntées

Valeurs généralement empruntées pour couvrir les positions à découvert. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs prêtées

Valeurs généralement prêtées pour couvrir les positions à découvert de l'emprunteur. L'emprunt nécessite qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur, notamment sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeurs vendues à découvert

Représentent l'engagement du vendeur à vendre des valeurs dont il n'est pas le propriétaire. En règle générale, le vendeur emprunte d'abord les valeurs pour pouvoir les remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achète des valeurs identiques sur le marché pour remplacer les valeurs empruntées.

Glossaire en matière de risque et de fonds propres

Accord général de compensation

Accord standard conçu pour réduire le risque de crédit d'opérations multiples avec une contrepartie par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaut de cette dernière et par l'établissement d'une provision pour le règlement net de tous les contrats au moyen d'un seul paiement.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes, de l'erreur humaine ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche de mesure avancée. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie et l'APR aux fins du total des fonds propres différeront en raison de l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC. Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée pour le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant l'exigence de fonds propres calculée selon Bâle I à celle calculée selon Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les exigences de fonds propres selon Bâle III et le plancher selon Bâle I est ajoutée aux APR.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Approche tenant compte du risque pour calculer les exigences de fonds propres du risque opérationnel en fonction des modèles internes de mesure du risque, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque.

Approche des modèles internes pour mesurer le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD), sous réserve de l'approbation du BSIF. Un plancher provisoire de fonds propres fondé sur les exigences de Bâle I est également calculé par les banques en vertu de l'approche NI avancée pour le risque de crédit, et un rajustement des actifs pondérés en fonction du risque (APR) pourrait être requis, selon les exigences du BSIF.

Approche standard du risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans l'Accord de Bâle. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard du risque opérationnel

Fonds propres calculés en fonction d'un pourcentage établi qui varie selon l'activité commerciale et s'applique aux produits bruts moyens des trois dernières années.

Autres expositions hors bilan

Montant lié au risque de crédit découlant de l'émission de cautionnements et de lettres de crédit.

Autres risques liés au portefeuille de détail

Catégorie de risque comprenant tous les prêts autres que les expositions au commerce de détail renouvelables admissibles et les expositions au crédit personnel garanti – immobilier, accordés à des particuliers et à des PME conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires.

Capital économique

Le capital économique fournit le cadre permettant d'évaluer le rendement de chaque unité d'exploitation stratégique, proportionnellement au risque assumé. Le capital économique est une mesure de risque non conforme aux PCGR fondée sur une estimation des capitaux propres requis par les secteurs d'activité pour absorber les pertes non prévues, en fonction de la cote de risque ciblée sur une période de un an. Le capital économique se compose principalement du capital de risque de crédit et de marché, ainsi que de risque opérationnel et stratégique.

Contrepartie centrale

Les contreparties centrales, aussi appelées chambres de compensation, s'interposent entre l'acheteur et le vendeur dans le cadre d'un échange initial au moyen d'un processus de novation, et deviennent la contrepartie à la transaction ayant fait l'objet de la novation.

Engagements non utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis à des clients.

Exigences supplémentaires liées aux risques

Exigences de fonds propres appliquées en plus des fonds propres à l'égard du risque de marché afin de couvrir spécifiquement le risque de défaut et le risque de migration des actifs de crédit non titrisés de liquidité diverse détenus dans le portefeuille de négociation.

Expositions à des transactions assimilées à des mises en pension

Montant lié au risque de crédit découlant de nos valeurs acquises ou vendues en vertu de prises en pension de titres, de même que nos activités d'emprunt de valeurs et de prêts de valeurs.

Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles

Catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces risques seraient inclus dans Autres risques liés au portefeuille de détail.

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Expositions aux banques

Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux dérivés de gré à gré

Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.

Expositions aux entités souveraines

Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux entreprises

Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires selon Bâle III, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des autres éléments des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers et les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de première catégorie se composent des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et des autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Selon Bâle III, les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière; les instruments de fonds propres non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Gestion de l'actif et du passif (GAP)

Gestion des risques qui découlent d'écart entre l'actif et le passif, surtout dans les secteurs non liés à la négociation de la Banque. Des techniques servent à gérer la durée relative des actifs (comme les prêts) et des passifs (comme les dépôts) de la CIBC, afin de réduire l'incidence défavorable des fluctuations des taux d'intérêt.

Méthode de notations internes pour mesurer les expositions liées aux titrisations

Méthode de calcul des fonds propres pour les titrisations offerte aux banques dont l'utilisation de l'approche NI avancée a été approuvée pour les expositions sous-jacentes titrisées. L'approche NI avancée pour les titrisations comprend plusieurs méthodes aux fins du calcul (approche fondée sur les notations, formule réglementaire, méthode d'évaluation interne).

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Portefeuilles de détail

Catégorie de risque comprenant principalement les prêts consentis à des particuliers et à des PME où l'acceptation du prêt s'appuie surtout sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié à l'exposition.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.

Profit économique

Mesure de performance non conforme aux PCGR, ajustée en fonction du risque, qui est utilisée pour calculer la valeur ajoutée économique. Cette mesure correspond au résultat de chaque secteur d'activité, déduction faite d'un montant au titre du coût du capital.

Programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres

Cadre et processus conçus pour fournir une vision d'ensemble de l'adéquation des fonds propres, telle qu'elle a été définie dans le cadre du deuxième pilier de l'Accord de Bâle, en vertu desquels nous identifions et mesurons nos risques de façon continue afin de nous assurer que les fonds propres disponibles suffisent à couvrir tous les risques à l'échelle de la CIBC.

Ratio de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, laquelle découle du cadre normatif du CBCB. Au cours de la période commençant au troisième trimestre de 2014 jusqu'au quatrième trimestre de 2018, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres de la CIBC sera fondé sur différents niveaux d'APR, selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Ratio de liquidité à court terme

Dérivé du dispositif de Bâle III du CBCB et intégré dans les lignes directrices du BSIF sur les normes de liquidité, le ratio de liquidité à court terme (LCR) est une norme de liquidité visant à s'assurer qu'une institution dispose de suffisamment de ressources liquides de haute qualité (HQLA) non grevées, sous forme de trésorerie ou d'actifs pouvant être convertis en liquidités sur des marchés privés sans perdre (ou en perdant très peu) de leur valeur, pour répondre à ses besoins de liquidités dans un scénario de crise qui durerait 30 jours.

Risque de change structurel

Le risque de change structurel est principalement le risque inhérent à l'investissement net dans des établissements à l'étranger découlant des écarts de taux de change.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque de liquidité

Risque de ne pas disposer de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en temps opportun et de manière efficace sur le plan des coûts pour faire face à des engagements financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance.

Risque de marché

Risque de perte financière dans nos portefeuilles de négociation et nos portefeuilles autres que de négociation attribuable aux fluctuations défavorables des facteurs sous-jacents du marché, dont les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des marchandises, les écarts de taux et le comportement des clients à l'égard des produits de détail.

Risque de réputation

Risque qu'une publicité négative, qu'elle soit fondée ou non, portant sur la conduite des affaires et des pratiques de la CIBC, puisse nuire grandement à la réputation de la CIBC à titre d'institution financière de premier rang, ou alors puisse avoir des effets importants et néfastes sur les entreprises, les activités ou la situation financière de la CIBC.

Risque de taux d'intérêt structurel

Le risque de taux d'intérêt structurel (aussi le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire) s'entend essentiellement du risque découlant d'écarts entre l'actif et le passif, inhérent aux activités de montage, dont les prêts et les dépôts, et aux activités des filiales au Canada et à l'étranger.

Risque opérationnel

Risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus et de systèmes internes, ou encore d'événements externes.

Risque stratégique

Risque de la mise en œuvre inefficace ou inadéquate des stratégies d'affaires, y compris les fusions et acquisitions. Il comprend les pertes financières potentielles engendrées par l'inexécution d'initiatives de croissance interne ou l'omission de réagir adéquatement face aux changements dans l'environnement de l'entreprise.

Titrisations

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou d'autres formes de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.

Valeur à risque (VAR)

Mesure du risque généralement reconnue qui utilise des modèles statistiques pour estimer la distribution de rendements possibles sur un portefeuille en particulier selon un degré de confiance et une période déterminés.

Valeur à risque en situation de crise

Calcul de la VAR qui utilise une période d'observation d'une durée d'un an pour laquelle des pertes importantes ont été subies par un portefeuille en particulier, selon un degré de confiance et une période déterminés.

Renseignements destinés aux actionnaires

Exercice

Du 1^{er} novembre au 31 octobre

Dates importantes

Dates de présentation de l'information financière 2017

Résultats du T1 – le jeudi 23 février 2017

Résultats du T2 – le jeudi 25 mai 2017

Résultats du T3 – le jeudi 24 août 2017

Résultats du T4 – le jeudi 30 novembre 2017

Assemblée annuelle des actionnaires 2017

L'assemblée annuelle des actionnaires de la CIBC aura lieu le jeudi 6 avril 2017 à 9 h 30 (heure avancée de l'Est), à Ottawa, au Centre Shaw, niveau 4, salle de bal Trillium, 55, promenade du Colonel-By, Ottawa, Ontario, Canada, K1N 9J2.

Les actions ordinaires de la CIBC (CM) sont inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York. Les actions privilégiées sont inscrites à la Bourse de Toronto.

Dividendes

Des dividendes trimestriels ont été versés sur les actions ordinaires et privilégiées de la CIBC en 2016 :

Actions ordinaires

Date ex-dividende	Date de clôture des registres	Date de versement	Dividendes par action	Nombre d'actions ordinaires à la clôture des registres
26 sept. 2016	28 sept. 2016	28 oct. 2016	1,21 \$	395 307 612
24 juin 2016	28 juin 2016	28 juill. 2016	1,21 \$	394 820 273
23 mars 2016	28 mars 2016	28 avr. 2016	1,18 \$	394 636 759
23 déc. 2015	29 déc. 2015	28 janv. 2016	1,15 \$	397 479 406

Actions privilégiées

Action	Série 39	Série 41	Série 43
Symbole au téléscripteur	CM.PR.O	CM.PR.P	CM.PR.Q
Dividendes trimestriels	0,24375 \$	0,234375 \$	0,22500 \$

Dates de versement des dividendes en 2017

(Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la CIBC)

Date de clôture des registres

28 décembre 2016

28 mars

28 juin

28 septembre

Date de versement

27 janvier

28 avril

28 juillet

27 octobre

Dividendes déterminés

La CIBC désigne la totalité ou une partie des dividendes versés ou réputés être versés aux fins de l'impôt sur le résultat fédéral, provincial ou territorial du Canada le 1^{er} janvier 2006 ou après cette date comme dividendes déterminés, sauf indication contraire, portant sur les dividendes versés après le présent avis, et informe par la présente tous les bénéficiaires des dividendes de cette désignation.

Fonds propres réglementaires

De l'information concernant les instruments de fonds propres réglementaires et la situation des fonds propres réglementaires de la CIBC peut être consultée à l'adresse www.cibc.com/francais : À propos de la CIBC : Relations avec les investisseurs : Instruments de fonds propres réglementaires.

Notes de crédit

Des renseignements sur les notes de crédit se trouvent à la page 71 du présent rapport.

Régime d'investissement à l'intention des actionnaires

Tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de catégorie A désignées de la CIBC qui sont des résidents du Canada et des États-Unis peuvent, sans verser de commission de courtage ni payer de frais de service, participer à un ou à plusieurs des régimes suivants :

Régime de réinvestissement des dividendes – Les résidents du Canada peuvent demander que les dividendes servent à l'achat d'actions ordinaires supplémentaires de la CIBC.

Régime d'achat d'actions – Les résidents du Canada peuvent acheter des actions ordinaires supplémentaires de la CIBC jusqu'à concurrence de 50 000 \$ au cours de l'exercice.

Régime de dividendes en actions – Les résidents des États-Unis peuvent choisir de recevoir des dividendes en actions sur leurs actions ordinaires de la CIBC.

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec la Société de fiducie CST ou vous rendre sur le site Web de la CIBC à l'adresse www.cibc.com/francais.

Agent des transferts et agent comptable des registres

Pour des renseignements sur les actions, le régime d'investissement à l'intention des actionnaires, les dividendes, le dépôt direct des dividendes, les comptes de réinvestissement des dividendes et les certificats perdus, ou pour éviter que les documents destinés aux actionnaires soient envoyés en double, veuillez communiquer avec :

Société de fiducie CST, C.P. 700, succ. B, Montréal (Québec) H3B 3K3

416 682-3860 ou 1 800 387-0825 (sans frais au Canada et aux États-Unis), télécopieur : 1 888 249-6189; Courriel : inquiries@canstocka.com, site Web :

www.canstocka.com

Au Canada, les actions ordinaires et les actions privilégiées sont transférables aux bureaux de notre mandataire, la Société de fiduciaire CST, à Toronto, Montréal, Calgary et Vancouver.

Aux États-Unis, les actions ordinaires sont transférables au bureau suivant :

Computershare Inc., par courrier : P.O. Box 43078, Providence, RI, 02940-3078; par service de courrier de nuit : 250 Royall Street, Canton, MA, 02021, 1 800 589-9836, site Web : www.computershare.com/investor.

Pour nous joindre :

Siège social de la CIBC

Commerce Court, Toronto (Ontario)
Canada M5L 1A2
Téléphone : 416 980-2211
Code SWIFT : CIBCCATT
Site Web : www.cibc.com/francais

Relations avec les investisseurs

Téléphone : 416 861-5743
Courriel : relationsinvestisseurs@cibc.com

Secrétaire général

Téléphone : 416 980-3096
Courriel : corporate.secretary@cibc.com

Bureau de l'ombudsman de la CIBC

Numéro sans frais au Canada :
1 800 308-6859
Toronto : 416 861-3313
Courriel : ombudsman@cibc.com

Services bancaires téléphoniques CIBC

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2422

Communications et affaires publiques

Téléphone : 416 861-5482
Courriel : corpcommmailbox@cibc.com

Service à la clientèle

Numéro sans frais au Canada :
1 800 465-2255
Courriel : client.care@cibc.com

Pour de plus amples renseignements

Rapport annuel CIBC 2016

Des exemplaires supplémentaires du Rapport annuel seront disponibles en mars 2017 et peuvent être commandés au 416 861-5743 ou par courriel à relationsinvestisseurs@cibc.com. Le Rapport annuel est aussi disponible à l'adresse www.cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports-fr.html.

English version : Additional print copies of the Annual Report will be available in March 2017 and may be obtained by calling 416 861-5743 or emailing investorrelations@cibc.com. The Annual Report is also available online at www.cibc.com/ca/investor-relations/annual-reports.html.

Rapport sur la responsabilité de l'entreprise et Énoncé de responsabilité envers le public 2016 de la Banque CIBC

Ce rapport examine les activités économiques, environnementales, sociales et de gouvernance que nous avons menées au cours du dernier exercice et sera disponible en mars 2017 à l'adresse www.cibc.com/ca/cibc-and-you/public-account-fr.html.

Circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2017

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction contient des renseignements destinés aux actionnaires sur l'assemblée annuelle de la CIBC, y compris de l'information sur l'élection des administrateurs de la CIBC, la nomination des auditeurs et les propositions des actionnaires ainsi que sur d'autres questions. La circulaire de sollicitation de procurations par la direction 2017 sera disponible en mars 2017 à l'adresse www.cibc.com/ca/about-fr.html.

Gouvernance

L'énoncé des pratiques de gouvernance de la CIBC décrit le cadre de gouvernance qui aide le conseil et la direction à s'acquitter de leurs obligations envers la CIBC et ses actionnaires. Cet énoncé ainsi que d'autres renseignements sur la gouvernance à la CIBC, y compris le Code de conduite CIBC de l'ensemble des employés et le Code de déontologie des administrateurs CIBC, se trouvent sur notre site Web à l'adresse www.cibc.com/ca/inside-cibc/governance/governance-practices-fr.html.

Dépôts réglementaires

Au Canada, auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.sedar.com.

Aux États-Unis, auprès de la Securities and Exchange Commission à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml.

Constitution

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) est une institution financière diversifiée régie par la *Loi sur les banques* (Canada). La CIBC est née de la fusion, en 1961, de la Banque Canadienne de Commerce et de la Banque Impériale du Canada.

En 1858, en vertu d'une loi spéciale du gouvernement de la Province du Canada, la Banque Canadienne de Commerce a d'abord été légalement constituée sous la raison sociale de Banque du Canada. La charte de cette dernière a par la suite été modifiée pour changer sa dénomination sociale en Banque Canadienne de Commerce, et c'est sous ce nom qu'elle a ouvert ses portes en 1867. La Banque Impériale du Canada a été légalement constituée en 1875 en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada et elle a commencé à exercer ses activités au cours de la même année.

Marques de commerce

Les marques de commerce utilisées dans le présent rapport annuel, lesquelles sont la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, ou d'une filiale en propriété exclusive, au Canada et/ou dans un autre pays comprennent : Atlantic Trust, CIBC Capital Trust; CIBC FirstCaribbean International Bank; Conception graphique du cube CIBC et « Une expérience bancaire adaptée à votre vie. »; Dépôt électronique CIBC; Équipe de relève CIBC; Espèces en devises en direct CIBC; FirstLine, Gestion privée de patrimoine CIBC; Intelli CIBC; Journée du miracle CIBC; logo CIBC; Marchés des capitaux CIBC; Pro-Investisseurs CIBC; Services bancaires mobiles CIBC; Services de portefeuille personnalisé CIBC; Virement de fonds mondial CIBC; et Wood Gundy. Toutes les autres marques de commerce figurant dans le présent rapport annuel, lesquelles ne sont pas la propriété de la Banque Canadienne Impériale de Commerce ou de ses filiales, sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

Conseil d'administration

Hon. John P. Manley, C.P., O.C.

Président du conseil
Banque CIBC
Président et chef de la direction
Conseil canadien des chefs d'entreprise
Ottawa, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2005

Patrick D. Daniel

(CG, CRRPD)
Ex-président et chef de la direction
Enbridge Inc.
Calgary, Alberta, Canada
S'est joint au conseil en 2009

Linda S. Hasenfratz

(CRRPD – présidente)
Chef de la direction
Linamar Corporation
Guelph, Ontario, Canada
S'est jointe au conseil en 2004

Jane L. Peverett

(CV – présidente)
Administratrice de sociétés
West Vancouver, Colombie-Britannique
S'est jointe au conseil en 2009

Barry L. Zubrow

(GR)
Président
ITB LLC
Far Hills, New Jersey, États-Unis
S'est joint au conseil en 2015

CV – Comité de vérification

CG – Comité de gouvernance

CRRPD – Comité de la rémunération et des ressources du personnel de direction

GR – Comité de gestion du risque

Brent S. Belzberg

(CG, CRRPD)
Associé directeur principal
Torquest Partners
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2005

Luc Desjardins

(CV)
Président et chef de la direction
Superior Plus Corp.
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2009

Kevin J. Kelly

(GR)
Administrateur de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2013

Katharine B. Stevenson

(CG – présidente, CRRPD)
Administratrice de sociétés
Toronto, Ontario, Canada
S'est jointe au conseil en 2011

Nanci E. Caldwell

(GR)
Ancienne vice-présidente à la direction
et chef du marketing
PeopleSoft, Inc.
Woodside, Californie, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2015

Victor G. Dodig

Président et chef de la direction
Banque CIBC
Toronto, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2014

Christine E. Larsen

(CV)
Vice-présidente à la direction et
directrice de l'exploitation
First Data Corporation
Montclair, New Jersey, États-Unis
S'est jointe au conseil en 2016

Martine Turcotte

(CG, GR)
Vice-présidente, Québec
BCE Inc. et Bell Canada
Verdun, Québec, Canada
S'est jointe au conseil en 2014

Gary F. Colter

(CV, CG)
Président
CRS Inc.
Mississauga, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2003

Hon. Gordon D. Giffin

(CG, CRRPD)
Associé
Dentons US LLP
Atlanta, Géorgie, États-Unis
S'est joint au conseil en 2001

Nicholas D. Le Pan

(CRRPD)
Administrateur de sociétés
Ottawa, Ontario, Canada
S'est joint au conseil en 2008

Ronald W. Tysoe

(GR – président)
Administrateur de sociétés
Naples, Floride, États-Unis
S'est joint au conseil en 2004



Apport économique

La Banque CIBC contribue grandement à l'économie canadienne et aux collectivités où nous vivons et travaillons. Nous sommes un moteur de croissance économique et de prospérité, car nous créons des possibilités d'emploi, consommons des produits et services locaux, soutenons les PME et aidons nos clients à réussir et à croître en nous investissant dans des enjeux sociaux qui comptent pour les Canadiens.



Responsabilité environnementale

Nous croyons que nos responsabilités environnementales et nos objectifs d'entreprise sont interreliés, car un environnement sain et durable favorise la croissance économique durable. Nous sommes conscients des effets de nos activités et nous reconnaissons notre responsabilité de gestion efficace des questions environnementales.



Investissement social

Nous nous engageons à créer un milieu de travail où tous les employés peuvent réaliser leur plein potentiel, à apporter vraiment davantage aux collectivités où nous vivons et travaillons et à aider les clients à prospérer.

Nous appuyons des causes qui comptent dans la vie de nos clients et de nos employés ainsi que pour les collectivités où nous exerçons nos activités. Nous visons à apporter davantage grâce à des dons, à des commandites et à l'esprit de bénévolat des employés.



Pratiques de gouvernance

À la CIBC, nous croyons qu'une bonne gouvernance d'entreprise est le fondement de la création d'une valeur durable pour les actionnaires. Nous menons nos activités avec honnêteté et intégrité. Nous assumons la responsabilité de nos actions et nous travaillons à respecter nos engagements envers chacune de nos parties intéressées.

Responsabilité de l'entreprise

Notre engagement à l'égard de la responsabilité de l'entreprise découle de notre vision et de nos valeurs, et s'intègre à nos activités et pratiques d'affaires.

Nous comprenons que la réussite et la viabilité à long terme de nos activités sont intimement liées à la confiance que les clients et les parties intéressées accordent à la Banque.

Notre cadre de responsabilisation est fondé sur notre engagement envers l'économie, l'environnement, la société et la gouvernance (EESG) et repose sur ce qui suit :

- offrir des services bancaires accessibles et abordables aux Canadiens;
- promouvoir les objectifs de la PME;
- créer un milieu de travail où tous les employés peuvent réaliser leur plein potentiel;
- apporter vraiment davantage aux collectivités où nous vivons et travaillons;
- protéger notre environnement.

Le Rapport sur la responsabilité de l'entreprise et l'Énoncé de responsabilité envers le public de la Banque CIBC 2016 seront disponibles en ligne en mars 2017, à l'adresse www.cibc.com/francais

Notre vision

Être le chef de file des relations avec la clientèle

Nos valeurs

Notre vision prend vie grâce à nos valeurs de confiance, de travail d'équipe et de responsabilisation

